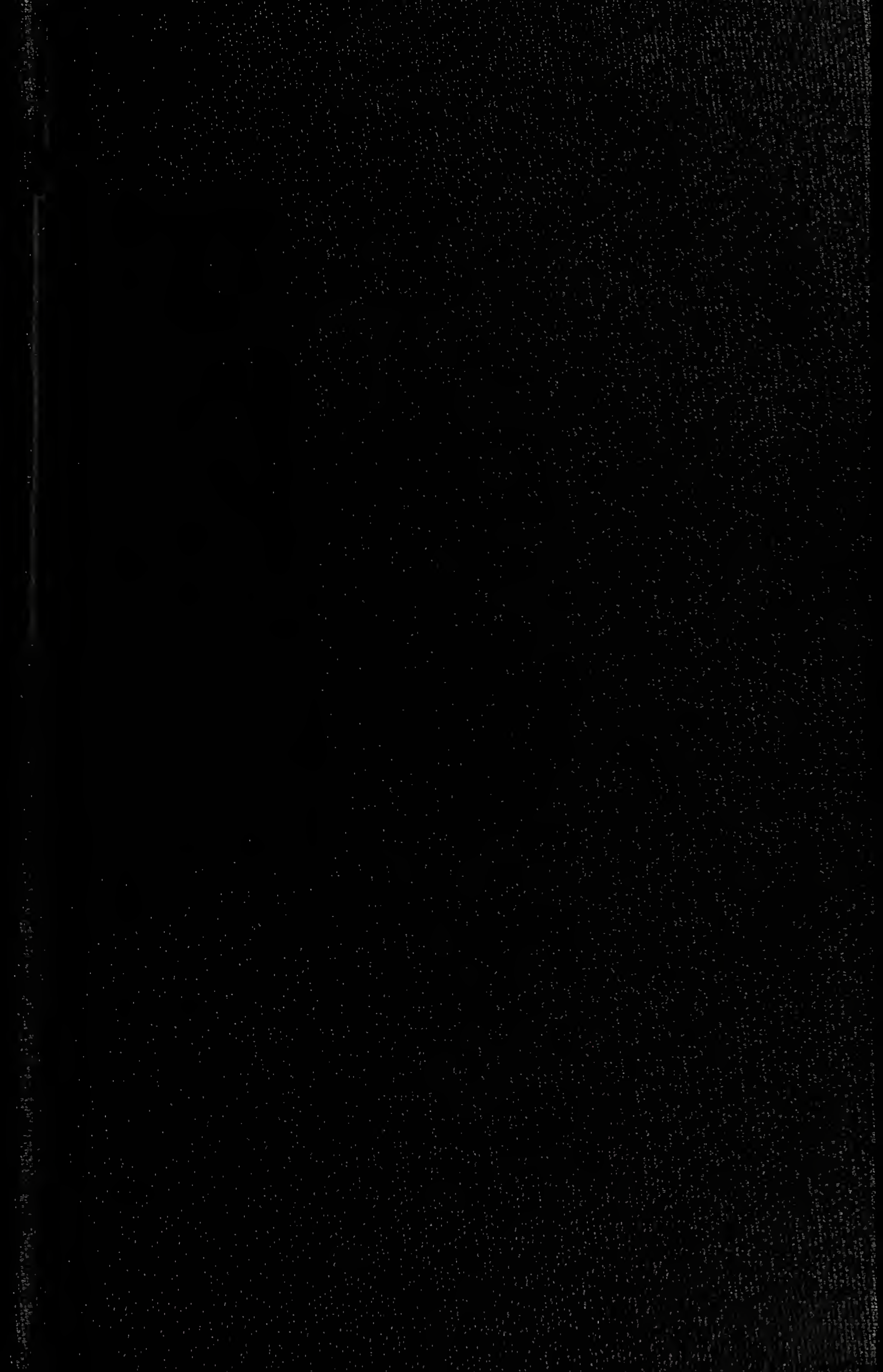


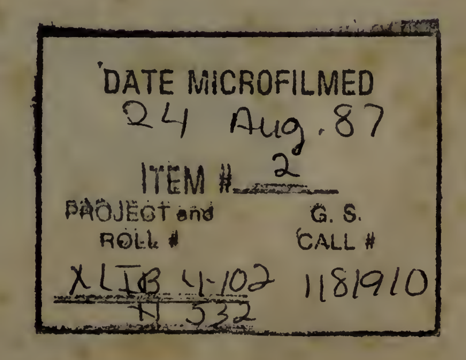


ARCHIVES

GÉNÉALOGIQUES ET HISTORIQUES

DE LA

NOBLESSE DE FRANCE.



IMP. DE MOQUET ET COMP.
RUE DE LA HARPE, 90

ARCHIVES

GÉNÉALOGIQUES ET HISTORIQUES

DE LA

NOBLESSE DE FRANCE,

OU

RECUEIL DE PREUVES,

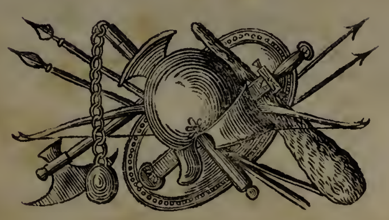
MÉMOIRES ET NOTICES GÉNÉALOGIQUES,

Servant à constater l'origine, la filiation, les alliances et les illustrations religieuses, civiles et militaires des anciennes maisons et familles nobles du royaume,

AVEC LA COLLECTION DES NOBILIAIRES GÉNÉRAUX DES PROVINCES DE FRANCE;

PUBLIÉES PAR M. LAINÉ.

TOME SEPTIÈME.



A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE TARANNE, 10.

MDCCCXLI.

1841

TABLE

DES MAISONS ET FAMILLES *.

A.

B.

C.

---

* Voir à la fin du volume la *Table générale* des noms cités dans les généalogies et dans le *Nobiliaire d'Auvergne*.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

V.

D'ALBIGNAC,

Seigneurs D'ALBIGNAC, DE MONTLEBOUS, DE FRAXIN, D'ALAYRAC, de PEYRELAU, DE VAYRAN, DE CAPLUC, DE MONTAL, DE NIVOLIES, *barons* DE BAZILLAC; *seigneurs marquis* DU TRIADOU et DE SAINT-GERVAIS, *vicomtes* DE CREISSEL et DE CASTELNAU, *comtes* D'ALBIGNAC; *seigneurs barons* D'ARRE, DE MANDAGOUT, etc., *en Rouergue*, *en Gévaudan*, *en Languedoc* et *en Guienne*.



ARMES : *D'azur, à 3 pommes de pin d'or, au chef du même.*
Couronne de marquis.
Supports : deux griffons.

La maison D'ALBIGNAC, d'origine de chevalerie, a pris son nom de la terre d'*Albignac* ou d'*Albinhac* (1)

(1) *De Albignaco* ou *de Albinhaco*, dans les titres en latin. La

située à une lieue de Mur-de-Barrès, en Rouergue, non loin des confins de la haute Auvergne (1). Elle réunit à une ancienneté de sept siècles, de belles alliances et de nombreux services militaires.

Pierre D'ALBIGNAC, chevalier, fut témoin avec Vivian de Versols, Vivian et Deodat *Porcelli*, aussi chevaliers, Bérenger de Peyre et Guillaume Adhémar, tous du château de Genciac, d'une charte donnée en 1148 par Guillaume Rebuf de Castlus, portant confirmation du don qu'il avait fait aux religieux de Silvanès de la dîme de la paroisse de Saint-Jean de Genciac. (*Cart. de l'abbaye de Silvanès*, t. I, p. 150). Le même Pierre d'Albignac intervint dans une charte de l'année 1158, avec Raimond de Versols, pour attester que Vivian de Versols avait donné aux moines de Silvanès deux mas situés à Fayet, dont sa veuve, nommée Florence, s'était mise en possession. Cette dame se dessaisit de ces deux mas et en confirma la donation d'après cette enquête où furent aussi entendus Bernard de Roger, Guillaume de Peyre et Bernard-Begon de Prohencoux (*Id.*, t. I, p. 287).

Pons et Hugues D'ALBIGNAC se trouvant au château de Cadars, en Rouergue, furent témoins, le 7 août 1227, à une charte de Fizas de Cadars, portant donation aux religieux de Bonnecombe, de tout ce qu'il possédait à la Ribalderie (*Rec. de Doat, titres de l'abbaye de Bonnecombe*, t. II, fol. 10.)

Au commencement du XIVe siècle, cette famille était divisée en plusieurs branches établies dans les

---

première orthographe a définitivement prévalu dans les actes de famille, mais les cartes et les dictionnaires géographiques écrivent encore *Albinhac* en désignant le lieu.

(1) Il y a une autre terre d'*Albignac* dans le Bas-Limosin à 2 lieues et demie de Brives. Elle était possédée, en 1294, par Geoffroi d'*Albignac*, damoiseau, frère de Guillaume d'*Albignac*. Marie d'*Albignac*, fille de Geoffroi et d'Imberge, épousa, le samedi (23 septembre), après la Saint Mathieu 1301, Auger *de Maumont*, auquel elle porta tous les biens de son père. Cette famille est éteinte depuis longtemps, et Waroquier a eu tort de la confondre avec celle des anciens seigneurs d'Albinhac en Rouergue.

châteaux d'Albignac, de Castelnau de Levezou et de Mostuejouls.

Adhémar D'ALBIGNAC, damoiseau, Bernard, seigneur d'*Albignac*, son frère aîné, et Blanche d'*Albignac*, leur sœur, firent donation à l'église de Saint-Sernin de Toulouse, des biens tenus en fief que les clercs d'icelle avaient acquis de leurs parents (*de omni genere nostro*). Cette charte sans date est de la fin du XIIIe siècle. Adhémar ne vivait plus le 26 février 1318. Il avait eu, entre autres enfants :

Pons D'ALBIGNAC, damoiseau, qui fit hommage-lige, le 26 février 1318 (*v. st.*), à noble et puissant homme Giraud Adhémar, seigneur des châteaux et baronnies de Grignan et d'Aps, et reconnut tenir de lui, ainsi que ses prédécesseurs avaient tenu de ceux dudit seigneur d'ancienneté (*ab antiquo*), tout ce qu'il possédait dans le château d'Albignac et son mandement, et reconnut aussi tenir en fief tout ce qu'il avait dans le château, mandement et territoire d'Aps (au diocèse de Viviers), excepté un fief qu'il tenait de Bertrand du Teil. Cet acte fut passé dans la forteresse du château d'Aps, en présence de noble Baudouin d'Ussel et de Guillaume de Roche-Sauve, damoiseau, et reçu par Pierre de Chapus, notaire en Vivarais.

La postérité de Pons d'Albignac s'est continuée pendant plus d'un siècle. Adhémar D'ALBIGNAC, l'un de ses descendants, fit un semblable hommage à Guyot Adhémar, baron d'Aps, le 9 mai 1417.

Antoine D'ALBIGNAC, appartenant à la même branche, fut présent avec Antoine Adhémar, bâtard de Grignan, à une transaction passée au château de Massillargues, le 29 août 1435, entre Louis de Taulignan, chevalier, baron de Barres et d'Aleyrac, et Louis de Peyre, baron de Pierrefort et de Castries (Pithon-Curt. *Hist. de la Noblesse du comté Venaissin*, t. III, p. 368).

Bertrand D'ALBIGNAC, damoiseau, fut présent à la promulgation des statuts de l'église de Vabres, par l'évêque Pierre Ier, le 13 des calendes de juillet 1320 (*Rec. de Doat.*, t. CXLVIII, fol. 138, 139).

On trouve encore plusieurs sujets dont on ne connaît pas la jonction, et entre autres :

Reginon D'ALBIGNAC, qu'on voit faire montre, en 1387, parmi les écuyers de Bernard d'Armagnac, fils de Jean, comte de Rodez ;

Bermond D'ALBIGNAC, damoiseau du château de Castelnau de Levezou, auquel son cousin Jean-Deodat d'Albignac, damoiseau, seigneur de Comiès, vendit un mas situé dans la mouvance du même château, par acte de l'année 1350, reçu par P. Rossaldi, notaire de Castelnau de Levezou. De ce Bermond paraît être descendu :

Astorg D'ALBIGNAC, co-seigneur de Castelnau de Levezou, qualifié *noble et puissant homme.* Il épousa Hélène *de Mellet,* qui veuve de lui, épousa en secondes noces Jean de Prudhomme, damoiseau. Elle avait eu de son premier mari :

Bertrand D'ALBIGNAC, institué héritier d'Hélène de Mellet, sa mère, conjointement avec Pierre de Prudhomme, fils du second lit de cette dame, par son testament du 10 mai 1414.

On trouve ensuite :

Bernard D'ALBIGNAC, seigneur des Barbuts, au diocèse de Nismes; dont la fille, Isabeau *d'Albignac*, fut mariée, le 31 janvier 1531, avec Durand *Bringuier*, seigneur des Barbuts et co-seigneur de Lionne ;

Hugues D'ALBIGNAC, religieux de l'abbaye de Conques. Il fut prieur de l'abbaye de Caparrous, au diocèse de Pampelune. Ayant résigné ce bénéfice en faveur d'un aragonais, sans le consentement de Catherine de Foix, reine de Navarre, cette princesse écrivit, le 24 novembre 1484, à l'abbé de Conques, pour le prier de pourvoir de ce bénéfice Gui Arnaud d'Aranceta, qu'elle avait présenté. Il paraît que Hugues d'Albignac mourut en possession de son prieuré vers la fin de la même année, car la reine renouvela sa demande après sa mort, le 28 mars 1485. (*Titres en idiome béarnais, abbaye de Conques*, t. II, fol. 271, 275.)

Aimeric D'ALBIGNAC, camérier du monastère de

Sainte-Enimie, au diocèse de Mende. Il fut témoin, le 28 janvier 1499 (*v. st.*), au contrat de mariage de Claude de Malbosc, seigneur de Miral, avec Amphelise de Gabriac. (*Titres de la maison de Malbosc.*)

Plusieurs branches de la maison d'Albignac se sont continuées jusqu'à nos jours. La principale, celle des marquis et comtes du Triadou, comtes d'Albignac de Montal et de Castelnau, a fait ses preuves de cour en 1772, et justifié d'une filiation non interrompue depuis :

I. Pierre D'ALBIGNAC, Ier du nom, seigneur de Comiès, de Montlebous, de Fraxin et d'Alayrac, marié, vers 1310, avec noble Catherine DE CASTELBOUC, de laquelle il eut, entre autres enfants :

DE CASTELBOUC :

II. Jean Deodat D'ALBIGNAC, damoiseau, seigneur des mêmes terres. Il fut témoin, le 3 juillet 1339, avec Jean d'Arpajon, vicomte de Lautrec, seigneur de Calmont de Plancage et de Castelnau de Levezou, Raimond de Roquefeuil, seigneur de Salmiech, Gui de Vialard, Gui d'Aigueperse, Claude de Périgord, Jaume de Ségur, etc., tous chevaliers, à un accord passé entre le roi Philippe de Valois et Geraud, par la grâce de Dieu vicomte de Fezensaguet, au sujet du péage du vieux pont de la ville de Milhau (*Archives de l'hôtel consulaire de cette ville*). Jean-Deodat d'Albignac habitait au château de Mostuejouls, au diocèse de Rodez, lorsqu'il épousa, par contrat du 12 janvier 1355 (*v. st.*), passé dans la ville de Florac, au diocèse de Mende, devant Jean Lequepeis, clerc public du château de Sévérac, Justine DE ROCHEBLAVE, fille de noble Louis de Rocheblave, seigneur du château de Rocheblave au diocèse de Mende, et de feu noble Marie de Carbonnières. Elle eut en dot 700 livres tournois et sept habillements de noces fourrés. Jean-Deodat fit son testament au château de Mostuejouls, le 4 mai 1380, devant Raimond Imbert, clerc, notaire public du lieu d'Aguessac. Il prescrivit sa sépulture en l'église de Saint-Pierre de Mostuejouls, au tombeau des feus seigneurs *ses géniteurs et parents*. Il y nomme ses deux fils :

DE ROCHEBLAVE : d'azur à 3 rocs d'échiquier d'or

1° Astorg, dont l'article suit :

2° Aimeric d'Albignac, auquel son père légua 100 moutons d'or.

III. Astorg d'Albignac, damoiseau du château de Mostuejouls, puis chevalier, institué héritier universel de son père le 4 mai 1380, assista comme témoin à un acte passé au château de Vezins, au diocèse de Rodez, le 3 avril 1404, devant Pierre du Pont, clerc du lieu de Bozène, notaire royal, par lequel Vesian, seigneur de Vezins, damoiseau, donna quittance de la dot de Cebelie ou Sybille de Mostuejouls, sa femme, à Gui, seigneur des châteaux de Mostuejouls et de Liaucous, son beau-frère (*sororius*). Il est nommé dans l'acte d'une vente d'héritages situés dans la mouvance du château de Mostuejouls et confrontant *cum terris dotalibus nobilis Astorgii de Albinhaco domicelli*, faite par Déodat Daguès, originaire du château de Mostuejouls, à Jean Revelhon, prêtre du même château ; cet acte, reçu par Vesian de Born, notaire public de l'autorité impériale et de celle du seigneur de Mostuejouls en toutes les terres de sa juridiction, le 10 mai 1431. Astorg d'Albignac est rappelé avec la qualité de *dominus* (chevalier) dans le testament de Bertrand, son fils, de l'année 1450. Il en avait eu deux, outre deux filles :

1° Gui d'Albignac, damoiseau du château de Mostuejouls, mentionné dans des actes des 26 novembre 1438, 12 novembre 1441, 28 mars 1443, 8 avril 1446, 19 avril 1468 etc. Il avait épousé noble Almoïs *de la Roche*, laquelle fit son testament le 2 janvier 1469 (*v. st.*), en sa maison sise au château de Mostuejouls, devant Jean de Born, notaire, et demanda à être inhumée dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Mostuejouls, au tombeau des parents de son mari, dont elle avait eu quatre filles :

A. Antoinette d'Albignac, mariée, en 1468, avec noble Pierre *de Fraxin*. Sa mère l'institua son héritière universelle ;

B. Jeanne d'Albignac, mariée avec Jean *de Maillac*, seigneur d'Albizac ;

C. Barrane d'Albignac ;

D. Souveraine d'Albignac ;

2° Bertrand, qui a continué la postérité ;

3° Jausionde d'Albignac, mariée avec Hugues *Eralh.* Elle fut légataire de Bertrand d'Albignac, son frère, en 1450, et son mari donna une quittance à son autre frère, Gui d'Albignac, le 28 octobre 1467 ;

4° Jeanne d'Albignac, épouse de Pierre *Cassanh.* Son frère, Bertrand d'Albignac, lui fit aussi un legs en 1450.

IV. Bertrand D'ALBIGNAC, damoiseau du château de Mostuejouls, mentionné comme témoin d'un acte de Gui, seigneur de Mostuejouls, chevalier, du 18 décembre 1441, fit son testament dans ce château le 19 avril 1450, devant Pierre Boysset, notaire public de Liaucous, en présence de nobles Bertrand de Mostuejouls, Guillaume de Capluc et Gui d'Albignac. Il demanda à être inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Mostuejouls, au tombeau de monsieur (*domini*) son père. Il fit un legs à son frère Gui, qu'il substitua à ses enfants, et laissa la jouissance viagère de tous ses biens à *Dauphine,* sa femme, tant qu'elle vivrait en viduité. Il en avait eu trois fils et trois filles :

1° Pierre, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Jean d'Albignac ;

3° Bertrand d'Albignac, vivant le 2 janvier 1469 ;

4° Hélène d'Albignac, mariée, en 1479, avec Guillaume *de Roquefeuil,* seigneur de Versols ;

5° Souveraine d'Albignac, mariée, par contrat passé, au château de Mostuejouls, le 7 janvier 1474 (*v. st.*) avec noble Aimeric *de Serre,* fils de feu noble Rodolphe de Serre, seigneur du mas de Serre, dans la paroisse de Sainte-Marie de Versols au diocèse de Rodez ;

6° Marguerite d'Albignac. Elle, sa sœur Hélène et Pierre d'Albignac, leur frère, furent légataires de Souveraine d'Escars, épouse d'Aimeric, seigneur de Mostuejouls, le 5 octobre 1479.

V. Pierre D'ALBIGNAC, IIe du nom, damoiseau du château de Mostuejouls, épousa Flore DE CAPLUC. En faveur de ce prochain mariage, Louis de Capluc, frère de la future épouse, vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Saint-Cirice de Bourran, au diocèse de DE CAPLUC

Vabres, lui fit donation de la moitié de tous ses biens par acte passé au château de Liaucous le 11 juillet 1479. Depuis cette époque, Pierre d'Albignac habitait au château de Peyrelau. Il paraît dans divers actes des 1er mars 1481, 16 février et 9 mars 1488 (*v. st.*), 30 mars 1489 et 24 décembre 1501. Flore de Capluc lui survécut et fit son testament à Peyrelau, le 15 mars 1517, devant Antoine Boysset, notaire. Elle en avait eu deux enfants dont on va parler, et qui du vivant de leur mère portèrent le nom de *Capluc* par substitution, Flore étant l'aînée des enfants de feu noble Guillaume de Capluc et d'Orable Guitard :

1° Jean, dont l'article suit;

2° Catherine d'Albignac, *dite* de Capluc, mariée avec Jean *de Durand*, du lieu de Saint-Romain du Tarn.

JEAN : d'or, à la tour de sable accompagnée de 3 étoiles de gueules.

VI. Jean D'ALBIGNAC, seigneur du Triadou, au diocèse de Vabres, habitant du château de Peyrelau, paroisse de Saint-Sauveur du Rosier, au diocèse de Mende, légataire d'Orable Guitard, son aïeule maternelle, le 24 décembre 1501, et institué héritier universel de sa mère, qui le nomme Jean *de Capluc* dans son testament du 15 mars 1517, épousa, par contrat du 12 janvier 1523, passé dans le cloître du monastère du Rosier, devant Barthélemi Barbut et Antoine Boysset, notaires royaux, Catherine JEAN, fille d'Aimeric Jean, seigneur du château de Roquelongue et de Dolmières, et de noble Louise de Rocheblave. Jean d'Albignac acquit de son beau-père une rente annuelle de 20 setiers de froment, mesure de Milhau, par acte du 12 juillet 1524. Il fit son testament au château de Peyrelau, devant Aimeri Boysset, clerc, notaire royal du château de Liaucous, le 13 décembre 1528, et demanda à être inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Sauveur du Rosier, au diocèse de Mende, au tombeau des feus seigneurs ses géniteurs, (*quondam dominorum genitorum meorum*), institua son héritier universel Pierre d'Albignac, son fils, et fit un legs à l'enfant posthume dont sa femme était enceinte (1).

(1) Il paraît s'être formé à cette époque ou peu antérieurement

VII. Pierre d'Albignac, IIIe du nom, seigneur du Triadou, de la Rouvière, etc., épousa, par contrat du 5 juillet 1556, passé devant Jean Geli, notaire royal à Lanvejols, Anne de Caladon, fille de noble Jacques de Caladon, seigneur de l'Espinasse et d'Helix de la Tude. Elle eut en dot la somme de 1000 livres tournois, dont Pierre d'Albignac donna quittance à son beau-père le même jour. Elle resta veuve avant le 19 février 1596. Par le testament qu'elle fit à Peyralès, en Rouergue, devant Vitalis, notaire, le 28 décembre 1600, elle voulut être inhumée au tombeau de son mari, dans l'église paroissiale du Rosier. Elle en avait eu deux fils :

de Caladon : d'azur, à l'aigle d'argent, membrée d'or, accostée en pointe de 2 chiens bassets affrontés du même, chacun assis sur un monticule de sinople.

1° Simon, qui suit :

2° N. . . . d'Albignac, seigneur de la Rouvière.

VIII. Simon d'Albignac, seigneur du Triadou, de Peyrelau, de Vayran, de Capluc, de Saint-Gervais et autres places, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII se distingua dans les guerres de son temps. Lui et son frère ayant fait prisonnier le seigneur de Panat (de Castelpers), celui-ci fit avec eux au château de Mostuejouls, le 2 juillet 1589, une capitulation par laquelle il s'obligea à leur payer pour sa rançon la somme de 5000 écus. Cet acte fut passé en présence de noble François de Provenquières, seigneur de Barrès, et de David, seigneur de Mostuejouls. Simon d'Albignac épousa, par contrat passé au château de Gabriac, le 19 février 1596, devant Guibal et Bos-

des rameaux possessionnés dans les diocèses de Mende, de Lodève et de Nismes, et auxquels appartenaient, sans doute, les alliances suivantes : Marie d'*Albignac*, mariée vers 1500, avec Jean *de Vernous*, fils de Giraudon de Vernous, du diocèse de Viviers, et de Clarette de Bellecombe. Jean de Vernous fit son testament le 12 octobre 1525. Marie d'Albignac fit le sien le 22 novembre 1532. Mirande *d'Albignac*, mariée avec François *de Lauzières*, co-seigneur de Soubès au diocèse de Lodève, qui testa le 30 septembre 1550; Marie *d'Albignac*, mariée, vers 1530, avec Guillaume *de Sales*, seigneur de Pujol au diocèse de Mende; et Marie *d'Albignac*, mariée, le 5 septembre 1665, avec Arnaud *de Sauvage*, seigneur de Malbosc au même diocèse.

DE GABRIAC-CADOINE : de gueules à 7 losanges d'or, 3, 3 et 1.

quier, notaires royaux, Anne DE GABRIAC, fille de noble Jean, seigneur de Gabriac, de Saint-Julien, de Saint-Denis et autres places, et de Jeanne de Folhaquier. Simon d'Albignac acquit, en 1607, les terres de Capluc et de Vayran, de Jean de Tubières-Grimoard, baron de Verfeuil et de Grisa, pour la somme de 47,400 livres. Il fit hommage-lige au roi pour le mas de Naves, mouvant de la vicomté de Creissel, le 17 septembre 1612, puis le 1er juillet 1627 pour les places et seigneuries de Peyrelau et de Vayran. Il est qualifié gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, dans des lettres de sauvegarde qu'il obtint le 5 novembre 1635. Il fit son testament au château du Triadou le 20 mars 1636, et demanda à être enterré dans la chapelle qu'il avait fait construire en l'église paroissiale de Saint-Sauveur du Rosier. Il voulut que des prêtres des paroisses de Compeyre, la Cresse, Saint-Hilary, Saint-Segond, Saint-Pierre de Mostuejouls et Liaucous, outre ceux de la paroisse du Rosier, assistassent à ses funérailles, et constitua une rente annuelle de 60 livres, pour qu'un prêtre dît tous les jours la messe dans son château du Triadou, ou dans la chapelle qu'il avait fondée, et dont le patronage appartiendrait à son fils, François d'Albignac, dont on va parler, et à ses héritiers et successeurs. Il vivait encore le 21 juin 1639, date d'un dénombrement qu'il donna au roi, entre les mains du sénéchal de Beaucaire, pour les château et place de Capluc, les mandement et juridiction de Fournel et le mandement de Saint-Gervais et villages en dépendants.

IX. François D'ALBIGNAC, Ier du nom, chevalier, vicomte du Triadou et de Creissel, seigneur de Capluc, de Vayran, de Saint-Gervais, de Peyrelau, de Sauveterre, de Nivolies et autres places, baron de Castelnau de Peyralès, fut nommé capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied au régiment d'Arpajon, par commission du 14 août 1621. Il fut marié deux fois : 1° par contrat passé au château de Tholet, le 5 décembre 1628, avec Jeanne DE SOLAGES DE PEYRE, ba-

DE SOLAGES : d'azur, au soleil d'or.

ronne de Castelnau, fille de messire François de Solages, seigneur et baron de Tholet, de Castelnau et autres places, sénéchal et gouverneur du comté de Rodez, et de dame Marguerite de Peyre de Cardaillac-Saint-Circq. Elle eut en dot 54,000 livres outre ses droits sur la baronnie de Peyre. Elle fit son testament au château du Triadou, devant Pierre du Cayla, notaire royal héréditaire de Peyrelau, le 27 novembre 1646. François d'Albignac épousa en secondes noces, en 1648, par contrat passé devant Villaret, notaire royal à Sumène, Isabeau DU FESC DE SUMÈNE, fille de messire Jacques du Fesc, baron de Sumène, et de dame Louise de Peyrolles de Soubès. Il fit hommage au roi, le 29 janvier 1667, pour la terre et seigneurie de Vayran, mouvante de la vicomté de Creissel. Il fit son testament au château du Triadou le 25 décembre 1679, et voulut être inhumé dans la chapelle d'Albignac, en l'église du Rosier, au tombeau de ses prédécesseurs. Il vivait encore le 16 août 1696, et laissa : DU FESC.

Du premier lit :

1° François, IIe du nom, dont l'article suit :

2° Victor d'Albignac, seigneur de Peyrelau. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban, du 20 juin 1699 ;

3° Marguerite d'Albignac, mariée, par contrat du 6 août 1653, avec Jean-Antoine *d'Altier*, baron du Champ et de Serres, fils de Jean d'Altier, seigneur baron du Champ, et de Marie d'Izarn de Villefort ;

4° Gabrielle d'Albignac, mariée, par contrat du 25 avril 1655, avec Jean *de Grégoire*, seigneur et baron de Saint-Rome ;

5° Louise d'Albignac, légataire de sa mère en 1646 ;

6° Anne d'Albignac, mariée, par contrat du 7 novembre 1661, avec messire François *d'Arjac de Morlhon*, marquis de Saint-Vensa, baron de Castelmary et de Blazac ;

Du second lit :

7° Jean-François, auteur de la branche des *marquis et comtes* DU TRIADOU et DE CASTELNAU, rapportée ci-après.

*Enfants naturels de François d'Albignac, I*er *du nom.*

I. *Antoine d'Albignac. Son père lui légua 1500 livres ;*
II. *Demoiselle d'Albignac,* } *légataires chacune de 1200*
III. *Demoiselle d'Albignac,* } *livres en 1679.*

DE PLANTAVIT : d'azur, à l'arche de Noé d'or, flottant sur un déluge d'argent; en chef une colombe volante du même, ayant en son bec un rameau d'olivier d'or.

X. François D'ALBIGNAC, IIe du nom, vicomte de Creissel et du Triadou, seigneur de Nivolies et autres places, servit d'abord en Italie, en 1657, en qualité de cornette dans le régiment de Lallier; puis, en 1674, en Gascogne, sous le maréchal d'Albret. Il épousa, par contrat du 8 octobre 1680, passé devant Serguière, notaire à Pezènes en Languedoc, Isabeau DE PLANTAVIT DE MARGON, qu'il institua son héritière universelle par le testament qu'il fit à Nivolies, le 20 août 1712, devant Pierre Berthezène, notaire à Merueys. Cette dame vivait encore en 1729. Il en avait eu quatre fils et trois filles :

1° Simon d'Albignac, }
2° Joseph d'Albignac, } auxquels leur père légua leur légitime;
3° Gaspard d'Albignac, }
4° Louis, dont on va parler ;
5° Anne-Thérèse d'Albignac ;
6° Marie-Claire d'Albignac;
7° Isabeau d'Albignac.

DE GUALY : d'or, à la bande d'azur, chargée de 3 roses d'argent, et accompagnée de 10 losanges de sable couchées, dans le sens de la bande, 2 et 3 en chef et 3 et 2 en pointe.

XI. Louis, vicomte D'ALBIGNAC DU TRIADOU, chevalier, seigneur de Montal, de Nivolies et autres places, épousa, par contrat passé à Milhau le 6 septembre 1729, devant Bardet, notaire royal, Élisabeth DE GUALY DE GALIÈRES, fille de messire Pierre-Levi de Gualy de Galières d'Auriac, chevalier, seigneur de Galières, de Saumane, de Saint-Martin, de Massevaques, de Lhom et autres places, capitaine dans le régiment de Vienne, cavalerie, et de dame Julie de Crozat de la Croix. Elle mourut le 28 juin 1746, et fut inhumée le lendemain dans l'église paroissiale de la ville de Milhau. Son mari fit son testament olographe à Nivolies le 25 octobre 1759. De leur mariage sont issus :

1° Étienne, dont l'article suit ;

2° Marc-Antoine d'Albignac de Montal, chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris, en 1761;

3° François-Louis d'Albignac de Montal, sous-prieur à Saint-Denis, en 1773;

4° Jean-Aimar-Henri d'Albignac de Montal, né le 13 octobre 1742, prêtre, nommé vicaire général de Bazas au mois de janvier 1773;

5° Pierre-Jean Levi, comte d'Albignac de Montal, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, etc. Il naquit à Milhau le 19 février 1744, et fut connu d'abord sous le nom de chevalier de Montal. Il fut fait cornette dans Royal-Pologne, cavalerie, le 25 février 1760. Réformé en 1763, il fut appelé le 1er octobre de la même année, à une lieutenance dans le régiment de Toulouse. Il devint capitaine d'une compagnie dans le régiment d'Auch, par commission du 30 novembre 1764, puis dans le régiment de Lyon le 4 janvier 1767. Il passa de nouveau dans la cavalerie, avec rang de capitaine au régiment Dauphin, dragons, le 8 juin 1768, et fut pourvu d'une compagnie le 12 novembre 1770. Major du régiment Colonel-général en 1778, il devint l'année suivante lieutenant-colonel des dragons de la Reine, avec rang de colonel, et fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il fut connu depuis lors sous le titre de comte d'Albignac de Montal. Le 1er juillet 1780, il passa sous-lieutenant des gardes du corps, avec rang de mestre de camp, et devint chef de brigade le 22 février 1784. Il émigra en 1791, fit les campagnes de l'armée des princes et du corps de Condé, et rentra en France après le 18 brumaire. Louis XVIII le nomma major des gardes du corps et lieutenant-général, et il fut créé grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis le 28 février 1815. Il a eu pour fils :

Jean-Pierre-Aimard, baron d'Albignac, maréchal-de-camp. Lorsque la France fut délivrée du fléau de l'anarchie, il prit les armes comme soldat, et parvint de grade en grade à celui de sous-lieutenant après la bataille d'Austerlitz. Au passage de la Vistule, le maréchal Ney l'ayant distingué le prit pour son aide-de-camp, et le fit bientôt après nommer lieutenant et capitaine. Il suivit ce maréchal dans la Péninsule, puis en Russie. A la retraite, il faisait partie des cent vingt braves qui, restés seuls du 3e corps, repassèrent le Niemen les armes à la main. Nommé colonel, il commanda à Leipsick le 138e de ligne. Il devint successivement maréchal de camp le 1er janvier 1815, inspecteur d'infanterie et gentilhomme de la chambre du roi. En 1823, il commanda une brigade du 1er corps en Espagne, et fut créé officier de la Légion-d'Honneur. Il mourut à Madrid à l'âge de 40 ans;

6° Catherine-Lucie d'Albignac de Montal, religieuse maltaise à Toulouse ;

7° Marie-Christine-Agnès d'Albignac de Montal, mariée à M. *de Combes*, gentilhomme du pays de Comminges ;

8° Marie-Anne d'Albignac de Montal, reçue à Saint-Cyr le 1er janvier 1755.

XII. Étienne, vicomte D'ALBIGNAC DE MONTAL, baron de Bazillac, seigneur de Montal, de Nivolies, etc., était lieutenant au régiment Royal-Pologne, cavalerie, en 1759. Depuis il fut capitaine au régiment Dauphin, dragons, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il épousa dame N.... DE SALES DE GUDANES, dame de Fossat et autres lieux, et acquit la charge de sénéchal et gouverneur de Bigorre, le 1er janvier 1771.

DE SALES : d'azur, au château d'argent, maçonné de sable.

MARQUIS ET COMTES DU TRIADOU ET DE CASTELNAU.

X. Jean-François D'ALBIGNAC DU TRIADOU, seigneur marquis de Saint-Gervais et autres places, fils de François d'Albignac, Ier du nom, vicomte de Creissel et du Triadou, et d'Isabeau du Fesc de Sumène, sa seconde femme, fut nommé gouverneur pour le roi de la ville de Merueys le 28 août 1679, et lieutenant des maréchaux de France dans le diocèse de Nismes, le 15 juin 1680. Il épousa, par contrat passé au château de Roquelaure, le 1er mars 1679, devant Poutier, notaire royal de Peyrelau, Lucrèce DE LASTIC

DE LASTIC : d'argent, à la fasce de gueules.

DE SAINT-JAL, fille de feu messire Jean-Jacques de Lastic, seigneur vicomte de Saint-Jal, de Gabriac et autres places, et de dame Claudine de Bessuejouls de Roquelaure. Jean-François d'Albignac fut assisté de son père, qui lui donna la moitié de ses biens, et le nomma pour recueillir toutes les substitutions auxquelles il avait droit de nommer, entre autres celles contenues au testament de Simon d'Albignac, du 20 mars 1636. Jean-François d'Albignac, seigneur et marquis de Saint-Gervais, fit son testament au château du Triadou, le 16 août 1693, devant Antoine Duranc, notaire royal de Peyrelau, et laissa de son mariage avec Lucrèce de Lastic de Saint-Jal, qui lui survécut :

1° François, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Alexandre d'Albignac du Triadou, baron de Saint-Gervais, vivant le 12 août 1708 ;

3° Simon d'Albignac ;

4° Jean-François d'Albignac, chevalier du Triadou, baptisé le 19 septembre 1688. Il fut reçu chevalier de l'ordre de Malte, page du grand-maître, en 1703. Blessé mortellement à la bataille de Ramillies le 23 mai 1706, il fit sur le champ de bataille même son testament sur ses tablettes, et le remit à un aide-de-camp du comte de Tilly, général de la cavalerie hollandaise (1). Il donna son bien à son frère aîné, qu'il charge de faire dire des messes pour le repos de son âme, et termine par ces mots : *Je meurs content*, heureux dans sa pensée de ne point survivre à cette défaite ;

5° Charles d'Albignac ;

6° Gabrielle d'Albignac du Triadou ;

7° Claudine d'Albignac du Triadou, mariée le 27 février 1713, avec René-Marc *d'Adhémar*, comte de Panat, seigneur de Cap-de-Naguet, de Bruejouls, etc., capitaine au régiment de Gondrin, cavalerie, fils de Pierre-Jean d'Adhémar, seigneur de Panat, de Cap-de-Naguet, de Bruejouls, etc., et de Marie de Senneterre ;

---

(1) Ce général remit ce testament à M. de la Haye-Villars, capitaine au régiment de Picardie, lequel était prisonnier, et celui-ci le remit au comte de Canillac, commandant le détachement de la 2e compagnie des mousquetaires.

8° Isabeau ou Élisabeth d'Albignac, mariée avec François de *Provinquières*, chevalier, seigneur de la Vernhe;

9° Félixe d'Albignac;

10° Angélique d'Albignac.

XI. François d'Albignac, IIe du nom, chevalier, marquis du Triadou, seigneur et baron de Castelnau, Vayran, Peyrelau, Capluc, Saint-Gervais, du Rosier, de Saint-Pierre d'Estrepies et autres lieux, épousa, par contrat passé à Mende le 12 août 1708, devant Duranc, notaire royal à Peyrelau, Marie du Buisson de Ressouches, fille de Jean-Antoine du Buisson, seigneur de Ressouches, Lambrandes, et autres places, conseiller en la cour des aides de Montpellier, et de feu dame Jacquette de Roquefeuil. De ce mariage sont issus :

du Buisson : d'or, à une rose de gueules, tigée et feuillée de sinople, accompagnée de 3 molettes de sable; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, entre deux étoiles du même.

1° François-Antoine, dont l'article suit;

2° René-Félix d'Albignac, chevalier du Triadou.

XII. François-Antoine d'Albignac, marquis de Castelnau, comte du Triadou, seigneur du Rosier, de Peyrelau, de Capluc, de Lanvejols et autres places, né en 1712, épousa par contrat du 24 octobre 1733, passé devant Janvier, notaire et tabellion royal en Beauce, Anne-Élisabeth-Constance de Montboissier-Beaufort-Canillac, décédée au mois de novembre 1752, fille de haut et puissant seigneur messire Philippe-Claude de Montboissier de Beaufort-Canillac, marquis de Montboissier, vicomte de Dienne et de Bonneval, baron de Falcimagne, seigneur châtelain du Houssay en Beauce, des Coudreaux, de Cheylade en haute Auvergne, de Cunliac, de Saint-Maurice, de Vouvray, de Montarville, d'Auzelle et autres lieux, alors brigadier et depuis lieutenant général des armées du roi, gouverneur des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat de Lerins, et de haute et puissante dame Marie-Anne-Geneviève de Maillé-Benehart. De ce mariage sont issus :

de Montboissier : écartelé, aux 1 et 4 *de Roger de Beaufort*; aux 2 et 3 *de Canillac*; sur le tout d'or semé de croisettes de sable, au lion du même, brochant qui est *de Montboissier*.

1° Claude-François, dont l'article suit;

2° Philippe-François d'Albignac de Castelnau, né au Triadou, diocèse de Mende, le 20 août 1762, aumônier du roi, évê-

que d'Angoulême, député aux États Généraux en 1789, mort en émigration, à Londres, le 3 janvier 1814 ;

3° Françoise-Geneviève d'Albignac, née au mois de novembre 1734, mariée en 1756, avec Joseph-Marie-Anne *Durey d'Harnoncourt,* seigneur de Morsan, fils de Pierre Durey d'Harnoncourt, seigneur de Morsan, et de Françoise de la Marque ;

4° Constance-Agathe d'Albignac, née en 1744 au château du Triadou, mariée avec Pierre-Antoine *de Thilorier,* mousquetaire noir, depuis mestre de camp de cavalerie.

XIII. Claude-François, comte D'ALBIGNAC, baron du Triadou, vicomte de Castelnau, né le 9 juin 1740 et baptisé le lendemain dans l'église du Rosier, au diocèse de Mende, mousquetaire surnuméraire le 7 janvier 1750, mestre-de-camp au régiment Royal cavalerie, le 7 avril 1773, chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 2 octobre suivant, maréchal de camp le 1er janvier 1793 à l'armée des princes, mort le 28 novembre 1822, à Châteauneuf de Mazenc (Drôme), avait épousé, le 16 janvier 1772, Henriette DE SAMBUCY DE VENDELOVES, fille de messire Jean-François de Sambucy, seigneur de Vendeloves, et de dame Elisabeth-Victoire d'Icher, dame de la Bastide. De ce mariage sont issus :

DE SAMBUCY : d'or, à une branche de sureau de sinople, fleurie d'argent, accompagnée en pointe d'un croissant de sable ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'argent.

1° Maurice-François, comte d'Albignac de Castelnau, lieutenant-général, né au château du Triadou le 15 février 1775. Il fut page de Louis XVI, et était officier à l'époque de la révolution. Émigré avec son père en 1791, il fut fait officier dans les gendarmes d'ordonnance commandés par le comte de Laval-Montmorency. Lors du licenciement de ce corps, il passa au service de Jérôme, roi de Westphalie. Il reçut de ce prince le titre de comte de Ride, et fut son ministre de la guerre et son grand écuyer. Employé sur l'Elbe, en 1809, il dispersa et poursuivit jusqu'à Stralsund le corps de partisans de Schill, corps qui fut anéanti dans cette place par le général Gratien. Ayant plus tard donné sa démission, il quitta le roi Jérôme, revint en France, et fut fait chef de l'état-major du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Il fit en cette qualité les campagnes de 1812-1813 en Russie. L'année suivante il fut nommé commandant du département du Gard. Après la restauration, Louis XVIII le créa maréchal de camp le 29 novembre 1814. Lors du débarque-

ment de Bonaparte (1815), le comte d'Albignac reprit ses fonctions de chef de l'état-major du maréchal Gouvion-St.-Cyr. Après la défection des troupes, il se rendit à Valence, en Dauphiné, auprès du duc d'Angoulême. Chargé de pleins pouvoirs de ce prince, il se rendit à Lyon, et de là dans les Pays-Bas, près de Louis XVIII, avec lequel il rentra en France. Ce prince le nomma au mois de juillet secrétaire général du département de la guerre, et lui donna, au mois de mars 1816, le commandement de l'école royale militaire de Saint-Cyr. Le comte d'Albignac fut créé commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 24 août 1820, et nommé lieutenant-général en 1822. Il est mort le 20 janvier 1824 à 49 ans;

2° Jean-Louis-Nestor, qui a continué la postérité;

3° Philippine-Agathe d'Albignac, née au Triadou le 28 avril 1778, mariée avec Ignace-Louis, comte *de Chasteigner,* morte au Pont-Saint-Esprit le 10 juillet 1822.

ARBALESTRIER : de gueules, au chevron d'argent, chargé de 5 pommes de pin de sinople, et accompagné de 3 étoiles d'or.

XIV. Jean-Louis-Nestor, comte D'ALBIGNAC, né le 28 avril 1777, reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité le 24 février 1778, page de Louis XVI au 10 août, épousa, le 27 juillet 1808, Julie-Clotilde-Augustine D'ARBALESTIER, fille de François-Régis, baron d'Arbalestier, seigneur de la Gardette, de Montclair, de Beaufort, etc., officier de marine, mort victime de la révolution en juillet 1789. De ce mariage sont issus :

1° Maurice-François-Hippolyte, comte d'Albignac, né au Vigan le 29 mars 1809. Nommé sous-lieutenant d'infanterie le 1er octobre 1829, il a fait en cette qualité les campagnes d'Afrique de 1830 et de 1831. Il fut nommé lieutenant au 29e de ligne le 20 juin 1832. Démissionnaire;

2° Gabriel-Xavier-Gaston, vicomte d'Albignac, né à Loriol (Drôme);

3° Louise-Constance-Augustine d'Albignac.

SEIGNEURS DE BEDOS

BARONS D'ARRE ET DE MANDAGOUT (1).

Cette branche dont on n'a pu jusqu'à présent trouver la jonction aux précédentes, paraît avoir eu pour auteur :

I. Gui d'Albignac, qui fut présent, le 19 avril 1450, au testament de Bertrand d'Albignac, damoiseau, par lequel ce dernier substitua à ses enfants autre Gui d'Albignac, son frère aîné, damoiseau du château de Mostuejouls. Gui d'Albignac paraît avoir eu pour fils :

II. Guion d'Albignac, seigneur de Bedos, près St.-Affrique. Celui-ci vivait à la fin du XVe siècle et laissa deux fils :

1° François d'Albignac, co-seigneur de Bedos, marié, le 17 septembre 1511, avec Gabrielle *de Beauvoir*, dont il eut :

A. Jeanne d'Albignac ;

B. Imberte d'Albignac, qui fit une donation à Antoine d'Albignac, son cousin-germain, le 20 août 1558 ;

2° Louis, Ier du nom, dont l'article suit.

III. Louis d'Albignac, Ier du nom, co-seigneur de Carnas et de Bedos, reçut des reconnaissances féodales des habitants de Bedos en 1538, et fit son testament le 27 janvier 1551. Il avait épousé, vers 1520, Françoise Raimond, du diocèse de Mende, laquelle lui survécut et fit une donation à son fils aîné le 30 avril 1566. Elle en avait eu trois et une fille :

Raimond : d'azur, à 6 besants d'or.

1° Antoine, dont on va parler ;

2° Maffre d'Albignac ;

3° Charles d'Albignac ;

---

(1) Cette branche portait : *Écartelé aux 1 et 4 d'Albignac ; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or.*

4° Jeanne d'Albignac, mariée avec Jean *de Fonbesse*, écuyer. Celui-ci donna quittance de partie de la dot de sa femme à son beau-père, le 12 novembre 1542, et une autre à Antoine d'Albignac, son beau-frère, le 28 septembre 1560.

DE BELCASTEL : écartelé aux 1 et 4 d'azur, à la tour donjonnée de 3 pièces d'argent, ajourée et maçonnée de sable, qui est *de Belcastel*; aux 2 et 3 de gueules, à 3 lances rangées d'or, qui est *de Montvaillant*.

IV. Antoine D'ALBIGNAC, écuyer, seigneur de Carnas, co-seigneur de Bedos, épousa, par contrat du 19 février 1555, Catherine DE BELCASTEL DE MONTVAILLANT, fille de Raimond de Belcastel, chevalier, et de Jeanne, dame de Montvaillant. Il fit son testament le 15 novembre 1567, et vivait encore le 31 août 1598, date d'une transaction qu'il passa avec Jeanne d'Albignac, sa sœur. De son mariage avec Catherine de Belcastel sont provenus :

1° Pierre, qui suit;

2° François d'Albignac;

3° Jean d'Albignac;

4° Abraham d'Albignac.

DE CALADON : d'azur, à l'aigle d'argent, membrée d'or, accostée en pointe de 2 chiens bassets affrontés du même, chacun assis sur un monticule de sinople.

V. Pierre D'ALBIGNAC, écuyer, seigneur de Bedos, épousa, par contrat du 3 octobre 1594, Jeanne DE CALADON, dame en partie d'Arre, laquelle étant veuve, fit son testament le 31 mai 1631. Elle l'avait rendu père de quatre fils dont les noms suivent :

1° Charles, dont l'article viendra;

2° Jean d'Albignac, seigneur de la Baume, marié, le 20 avril 1637, avec Flore *du Claux*. Il mourut le 30 juillet 1647, laissant de ce mariage :

* Charles d'Albignac, seigneur d'Arrigas, baptisé le 18 avril 1638, et maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Besons, intendant de Languedoc, du 7 septembre 1669. Il eut pour fils :

  Louis d'Albignac, seigneur de la Fabergue, capitaine au régiment de Castres, marié avec demoiselle Marie *de Jean*, et père de deux fils :

  Louis d'Albignac, seigneur de la Fabergue, capitaine d'infanterie, qui a laissé de son mariage avec Isabeau *de Quatrefages* :

  a. Louis-Alexandre, baron d'Albignac, lieutenant-général des armées du roi,

né à Arrigas, près du Vigan, le 22 mars 1739. Il s'est signalé à la défense de Pondichéry en 1774, puis en 1783, à celle de Gondelour, la seule place qui restait à la France dans l'Inde et qu'il sut conserver. Il fut nommé maréchal de camp le 9 mars 1788 et lieutenant-général le 22 mai 1792. Il a continué de servir jusqu'en 1801, et a été fait commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 27 décembre 1814(1). Il avait épousé avant la révolution Marie-Anne *de Boisserolle*, dont il n'a pas eu d'enfants;

b. Susanne d'Albignac, morte sans alliance;

c. Marie-Elisabeth d'Albignac, mariée à M. *de la Tour de Licide*;

II. Jean d'Albignac, capitaine au régiment de Cordes, tué au service;

3° Fulcrand d'Albignac, seigneur de Madières et de Recoulettes, qui fut maintenu dans sa noblesse avec son frère Jean le 7 septembre 1669. Il avait épousé, le 4 avril 1666, Isabeau *de Ginestous*;

4° François d'Albignac, nommé capitaine d'une compagnie de gens de pied français, le 8 juillet 1635.

VI. Charles d'Albignac, seigneur baron d'Arre et de Saint-Michel, institué héritier de Jeanne de Caladon, sa mère, servit avec la plus grande distinction dans les guerres de son temps. Il fit une capitulation fort honorable avec le duc de Rohan, chef des religionnaires, en lui rendant le château du Pont en 1627. Le roi Louis XIII lui écrivit au sujet de la défense qu'il avait faite au château de Creissel. Il leva 100 hommes de pied par commission du 8 septembre 1635, et fut nommé, le 17 mars 1648, capitaine au régiment d'Enghien, dont il fut depuis lieutenant-colonel. Il avait épousé, le 27 août 1630, Françoise d'Arnal. Il fit son testament le 13 mars 1667. Ses enfants furent :

D'Arnal : d'azur, au noyer de sinople; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

1° Jean, dont l'article suit;

(1) Voir le *Dictionnaire historique des généraux français*, in-8°, 1820, t. I, p. 58, et t. VII, p. 484.

2° Gabriel, Ier du nom, auteur du RAMEAU DE FERRIERES, rapporté ci-après;

3° Philippe d'Albignac, chevalier d'Arre, vivant en 1676;

4° Joseph d'Albignac, vivant en 1669 (1);

5° Jeanne d'Albignac, mariée avec Jean *de Fonbesse*, seigneur de Cantobre.

DE MANDAGOUT : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules : parti de gueules, au pal d'hermine; une cotice de sinople; brochante sur le tout.

VII. Jean D'ALBIGNAC, baron d'Arre et de Mandagout, seigneur de la Bernède, etc., fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères, par M. de Besons, intendant de Languedoc, le 7 septembre 1669 (2). Il épousa Iolande DE MANDAGOUT, fille de Pierre, dernier seigneur de Mandagout, d'une très ancienne famille dont était Guillaume de Mandagout, archevêque d'Embrun et cardinal en 1321. Jean d'Albignac vivait encore en 1698, époque à laquelle il fit registrer ses armes à l'*Armorial général de Montpellier* (fol. 221). De son mariage sont issus :

1° Alexandre, dont l'article suit;

2° Pierre d'Albignac, baron d'Arre, mestre de camp de cavalerie. Il rendit hommage pour la terre de Pourcaires le 4 septembre 1726. Il épousa Marie *de Maillan*, et mourut sans postérité en 1732;

3° N... d'Albignac, capitaine au régiment de Lenoncourt, cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort célibataire;

4° Henri d'Albignac, baron de Mandagout, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, marié avec Marie *d'Arennes*.

DU PONT : d'or, à l'ombre de soleil d'azur.

VIII. Alexandre D'ALBIGNAC D'ARRE, seigneur en partie de Ferrières, épousa Marie DU PONT, fille de

---

(1) Marc-Antoine *d'Albignac*, seigneur de Saint-Michel, témoin au contrat de mariage de François d'Albignac, marquis du Triadou, avec Marie-Louise du Buisson de Ressouches (12 août 1708), était né de Joseph ou de Philippe d'Albignac.

(2) La production de cette branche et de celle d'Arrigas, est imprimée dans les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, du marquis d'Aubais, *Jugements sur la noblesse du Languedoc*, seconde partie, p. 8.

noble Pierre du Pont, capitaine au régiment de la Reine. Elle le rendit père de :

1° Jean-Charles, qui suit ;

2° Alexandre d'Albignac, prêtre, curé du Manoublet au diocèse de Nismes ;

3° Cinq filles.

IX. Jean-Charles d'Albignac, baron d'Arre et de Mandagout, né le 5 mai 1748, entra volontaire dans la légion de Condé le 22 décembre 1767 et y fut fait sous-lieutenant, le 12 novembre 1768. Réformé le 9 décembre 1776, il fut attaché au régiment des chasseurs des Cévennes, où il fut breveté sous-lieutenant en premier le 1er septembre 1782.

RAMEAU DE FERRIÈRES, *éteint.*

VII. Gabriel d'Albignac, Ier du nom, seigneur de Ferrières, capitaine au régiment de Rouergue, infanterie, second fils de Charles d'Albignac, baron d'Arre, et de Françoise d'Arnal, fut maintenu dans sa noblesse par l'intendant du Languedoc, le 7 septembre 1669. Il mourut à 51 ans et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Affrique le 22 janvier 1708. Il avait épousé par contrat passé devant Lafleur, notaire royal en la même ville, le 9 juillet 1676, Marie du Cros, fille de feu David du Cros, seigneur de Gages, et de Catherine de Fabre. Leurs enfants furent :

du Cros : d'or, au sanglier de sable.

1° Gabriel, IIe du nom, qui suit ;

2° Anne d'Albignac, épouse de Charles *de Rouquairol*, mort sans postérité ;

3° Elisabeth d'Albignac, mariée par contrat du 17 novembre 1711, passé devant Crebassa, notaire à Saint-Affrique, avec messire Pierre *Floris*, écuyer, lieutenant au régiment de Tiraqueau ;

4° Hélène d'Albignac, épouse de messire Guillaume-Gabriel *de Galatrave*, seigneur de Vendeloves. Elle fut instituée héritière de Jeanne d'Albignac de Cntobre, sa tante, le 9 avril 1720, et vivait le 11 août 1727.

DE CHAPELAIN : d'argent, au levrier rampant de sable ; au chef du même.

VIII. Gabriel D'ALBIGNAC, IIe du nom, seigneur de Ferrières, d'Arre, etc., officier au régiment de la Marine, épousa avec dispense du second au 3e degré, en l'église de Saint-Affrique, le 29 mai 1724, (le contrat grossoyé par Crebassa, notaire, en 1736) Madelaine DE CHAPELAIN, fille de noble Charles de Chapelain, seigneur de Bedos, et de dame Marthe de Galatrave. Gabriel d'Albignac fut inhumé en l'église de Saint-Affrique le 21 août 1750. Il avait eu de son mariage :

1° Gabriel d'Albignac, mort jeune ;

2° Pierre d'Albignac, *dit* l'abbé d'Arre ;

3° Hélène d'Albignac d'Arre, née à Saint-Affrique le 21 novembre 1725, mariée par contrat du 16 mai 1748, passé devant Cousin, notaire royal à Liaucous, avec Jacques *de Maillan* ;

4° Marie d'Albignac d'Arre, mariée à M. *de Cazabonne*.

DE BENOIST DE LA PRUNARÈDE

Seigneurs DE ROUJAN, DE TOURBES, DE LA CISTERNETTE, DES CAYRES, DE NOVACELLE, DE LA VALETTE, DE LA VAYRARIÉ, DE SAINT-JEAN DE FOS, etc., *marquis* DE LA PRUNARÈDE, *en Languedoc.*



ARMES : *D'azur, à 3 bandes d'or.*
Couronne de marquis.
Supports : deux lions.
Légende : VOCA ME CUM BENEDICTIS.

La famille qui fait l'objet de la présente notice, tient un rang distingué parmi la noblesse du Languedoc par une ancienneté de sept cents ans, dont elle a eu le bonheur de conserver les titres, et par des services qui remontent sans interruption jusqu'aux temps de la chevalerie. Les cartulaires de cette province ont conservé la trace de ses auteurs jusque vers le milieu du XIe siècle, et la montrent dans le siècle suivant divisée en deux branches, ayant leurs possessions dans les diocèses de Maguelonne et de Béziers. La position de ces deux branches fut également avantageuse jus-

qu'à l'époque de la croisade contre les Albigeois. L'une d'elles, pour avoir embrassé leur cause, partagea les malheurs et la ruine de la maison de Toulouse, et s'éteignit au milieu des persécutions qui suivirent cette guerre impitoyable. L'autre branche, favorisée par plusieurs inféodations et par de nobles alliances, s'est continuée jusqu'à nos jours, ses auteurs ayant eu héréditairement, pendant plusieurs générations, le titre d'avoués ou défenseurs de l'abbaye d'Aniane, où ils avaient leur sépulture, ainsi que dans l'église de Saint-Saturnin de Tourbes, où, suivant un procès-verbal du 17 décembre 1788, on voyait encore leurs armoiries.

Ameil *de Benoist*, le premier dont on ait connaissance, était religieux dans le monastère de Lezat. Il est nommé dans une notice sur l'origine de l'abbaye de Peyrissas, au diocèse de Toulouse, dépendante de ce monastère, vers l'an 1075. (*Cartulaire de l'abbaye de Lezat*, D. Vaissète.)

Pierre DE BENOIST, qui vivait à la même époque, fut témoin avec deux seigneurs, nommés Raimond Guifred et Bernard Aton, à la charte d'établissement des chanoines réguliers dans la cathédrale de Toulouse, vers l'an 1077. (*Arch. de l'abbaye de Moissac*; *Mémoires de Catel*, pp. 869, 870.)

Un autre Pierre *de Benoist*, religieux de l'abbaye de Psalmodi, est nommé dans la charte d'union à ce monastère de l'abbaye de Saint-Romans, du IV des calendes d'avril (29 mars) 1102. (*Histoire de Languedoc*, par D. Vaissète, t. II, *Preuves*, col. 358.)

En 1168, Pons de Bermond, Bermond de Sommières et Pierre d'Auterive *(de Ripalta)*, confirmèrent le don que feu Guiraud de Sommières avait fait à l'abbaye de Franquevaux, des fiefs qu'il possédait dans le territoire du château de Boisesson, et reçurent pour droit d'amortissement 1200 sous melgoriens de l'abbé Bertrand. Gilles DE BENOIST fut présent à cette charte avec Bernard d'Orton, Guillaume de Limosins, etc. (*Ibid.* fol. 608; *Manuscrits du marquis d'Aubais*, n° 77.)

Jourdain DE BENOIST, frère ou proche parent de Gilles, et de Guillaume Ier dont nous parlerons plus bas, eut pour fils :

Guillaume-Jourdain (1) DE BENOIST, qui fut témoin avec Déodat de Boussagues, Arnaud de Saint-Martin, Durand-Bon Mancip, etc., à la charte d'une transaction passée, au mois de mars 1182, entre Bernard, évêque de Béziers, et Bérenger, abbé de Villemagne, au sujet de la possession de l'église de Saint-Pierre de Reddes. (*Titres de l'évêché de Béziers*, *Recueil du président Doat*, t. LXI, fol. 298.)

B. DE BENOIST, énoncé fils de Pons, et probablement petit-fils de Guillaume-Jourdain, se trouve compris dans le rôle des nobles du bourg d'Anician de Béziers, entre autres G. P. de Corneillan, R. Guillaume de Thezan, P. de Saint-Martial, Pons de Quarante, Anger de Servian, etc., dont les biens furent confisqués par sentence des inquisiteurs contre l'hérésie des Albigeois, en 1220. (*Titres de la ville de Béziers, même Recueil*, t. LX, fol. 3,4 et 5.)

I. Guillaume DE BENOIST (*Benedicti*) Ier du nom, chef de la branche actuelle, fut témoin avec plusieurs seigneurs, entre autres Guillaume-Amalric de Boisesson (2), à la concession, faite au monastère de Silvanès par Aimeri de Pons, du droit de pâturage dans sa terre de Pojol, par charte de l'année 1164, et vivait encore en 1183. (*Cartul. de l'abbaye de Silvanès*, t. II, fol. 92, 98.) Dans un hommage, rendu le 3 des nones de juillet 1209, à Raimond, évêque de Béziers, par Pons de Bessan, pour ce qu'il tenait

(1) Guillelmus *Jordani*, c'est-à-dire, Guillaume fils de Jourdain. Il portait ce double nom pour indiquer sa filiation et probablement aussi pour se distinguer de Guillaume de Benoist, son proche parent, chef de l'autre branche.

(2) Il est nommé Guillaume-Amiel *de Boscsedon* dans une charte de l'abbaye de Villemagne de l'année 1147. Le nom latin de cette ancienne famille est *Boisedone*, *Boissadone*, qu'on a traduit par *Boisesson*. Le château de Boisesson est situé en Albigeois. (*D. Vaissète*).

en fief de ce prélat dans le château de Bessan, il est fait mention des mas de Guillaume de la Bastide, de Guiraud de la Mathe, de Raimond del Puech ou de Puy *(de Podio)*, de Guillaume de Florensac, de Guiraud de Bessan, de Pons du Caylar, de feu Guillaume de Benoist, de Pons de Fenouillet, etc. (*Recueil de Doat*, t. LXII, fol. 30). Guillaume Ier eut deux fils :

1° Pons, Ier du nom, dont nous allons parler ;

2° Raimond de Benoist, marié avec une dame nommée *Cécile*. Au mois de février 1194 (*v. st.*) ils acquirent d'Arnaud de Campagnolles, maître de l'hôpital de St-Jean de Jérusalem dans les diocèses de Béziers et d'Agde, d'Etienne de Caritat, commandeur de la maison de St-Serniu de Béziers, et des frères Guillaume Provençal et Pierre Gairaud, du même ordre, un champ situé à la Côte-Sèche (*Costam Siccam*), devant l'alleu d'Aurcillac, pour le prix de 100 sous melgoriens, en présence d'Etienne de Bessan, de Pierre Pellipar, etc. (*Titres de la ville de Béziers, vol.* LX *de Doat. fol.* 1). Raimond de Benoist intervint encore comme témoin dans deux chartes importantes, premièrement avec Raimond d'Anduse, Guillaume et Hugues de Baux, Etienne Burgondion, chanoine de Maguelonne, Pierre et Berenger de Conques et plusieurs autres seigneurs, à l'hommage rendu par Pierre, roi d'Aragon, à Guillaume, évêque de Béziers, le jour des calendes (1er) de juillet 1204, pour la seigneurie de Montpellier, en présence de Raimond, comte de Toulouse, d'Alphonse, comte de Poitiers, et du comte Sanche ; puis le jour des calendes (1er) de mars de la même année (*v. st.*) il fut présent avec Pierre de Bisages, Bérenger Amic, Astorg d'Aurillac, G. de Rabastens, Jean de Lattes, etc., à la promesse faite par le même roi aux consuls et à la ville de Montpellier, de ne jamais séparer de la seigneurie de cette ville les terres et châteaux qui en dépendaient, entre autres les château et ville de Lattes, Châteauneuf, et toutes les villes et châteaux que la reine Marie de Montpellier, son épouse, lui avait apportés en dot. (*Hist. de Languedoc, t. III, Preuves, fol.* 201, 202.) On ignore si Raimond de Benoist a eu postérité.

II. Pons de Benoist, Ier du nom, chevalier, seigneur de Roujan au diocèse de Béziers, reçut ce fief en inféodation de Raimond-Roger, vicomte de Béziers, suivant acte reçu par Bernard de Martin, notaire de Béziers, en 1204. Ce seigneur prit une part marquante aux événements militaires de son temps,

dont les principaux furent la croisade prêchée par le pape Innocent III, en 1198, et la défaite des Sarrasins d'Espagne, en 1212, par le roi de Castille et par Pierre II, roi d'Aragon, seigneur de Montpellier. C'est ce que rappellent implicitement une charte d'inféodation de l'année 1235, au profit de Jean de Benoist, son fils, et le contrat de mariage de Pons II, son petit-fils, de l'année 1263, actes dans lesquels il est qualifié chevalier renommé (*inclytus*) d'outre-mer et d'outre-monts.

III. Jean DE BENOIST, Ier du nom, chevalier, seigneur de Roujan, avoué de l'abbaye de Saint-Benoît d'Aniane, au diocèse de Maguelonne (1), fut marié avec noble Cécile DE MONTPEZAT. Le 7 des calendes d'octobre (25 septembre) 1235, il reçut en fief de Guillaume, abbé d'Aniane, qui le qualifie fidèle avoué de son monastère, les métairies de la Perrière et du Puech-Rorquier, situées à la Boissière, sous le cens annuel de trois émines de froment, payable à la fête de Saint-Geniès, et pour le prix de cent livres tournois que l'abbé déclare avoir reçu des deniers de la dot de noble Cécile de Montpezat. Cet acte fut passé au monastère d'Aniane devant Raimond de Martin, notaire public de Gignac, en présence de D. Dieudonné *de Yssida*, recteur de l'église d'Aniane, et de Pierre du Pian. (*Original en parchemin, aux archives de la famille.*) Jean Ier eut pour fils Pons II, dont nous allons parler.

DE MONTPEZAT : de gueules, à la balance d'or.

IV. Pons DE BENOIST, IIe du nom, chevalier, sei-

(1) L'office des avoués ou défenseurs des monastères, le même que celui des vidames dans d'autres provinces, était héréditaire et inféodé à des familles considérables. (Voir l'*Hist. de Languedoc*, par D. Vaissète, t. II, pag. 176, 191, 206, 218, 293, 590 col. 2, 609 col. 2, et à la table, au mot *Avoués.*) Les avoués, nommés quelquefois *abbés chevaliers*, étaient les chefs nés des hommes d'armes et des vassaux des communautés religieuses. Ils les conduisaient et commandaient à la guerre, de même que dans toutes les occasions où ils avaient à protéger les églises dans les droits et biens de leur temporalité.

gneur de Roujan, avoué de l'abbaye d'Aniane, est qualifié vaillant chef de guerre, *strenuo belli duce* (1), dans le contrat de son mariage passé devant Raimond Vitalis, notaire public de Gignac, le 23 novembre 1263, avec Agnès DE CLERMONT, fille de Pierre de Clermont (2), chevalier, co-seigneur du château de Gignac, et de Gausserande, fille de noble Pons d'Aumelas (3). Par ce contrat, passé dans la maison de Pierre de Clermont à Gignac, en présence de Pierre, abbé d'Aniane, de Michel du Pian, chevalier, et de Guillaume de Vic, prêtre, Pierre de Clermont assure à sa fille tous ses biens et droits dans le château de Gignac. Amalric de Clermont, chevalier, co-seigneur du même château de Gignac, oncle de la future, lui fit don de la propriété de son fief de Jornac et des droits qu'il avait sur la partie du fleuve de l'Hérault contiguë à ce fief, se réservant l'usufruit du tout pendant sa vie. De son côté, noble Pons de Benoist se constitua l'universalité de ses fiefs, droits et biens paternels, et entre autres le domaine de son château de Roujan, que Raimond-Roger, vicomte de Béziers, du consentement de l'évêque de Béziers, avait donné en acapte (fief) à noble Pons de Benoist, son aïeul, en 1204. Noble Cécile de Montpe-

DE CLERMONT :

(1) Ces qualifications assez rares dans les autres provinces, l'étaient moins en Languedoc, où il y avait deux sortes de chevalerie : celle née du privilége immémorial qu'avaient les nobles et les barons de ce pays, et particulièrement de la sénéchaussée de Beaucaire, d'en conférer les honneurs et priviléges aux bourgeois notables ; et celle des armes qu'on devait naturellement tenir à distinguer de la première. (*D. Vaissète*, *t. III*, *p.* 530, *et Preuves*, *col.* 607.)

(2) Cette maison tirait son nom du château de Clermont, dans le Razès. Elle fut dépouillée de ses riches domaines pour avoir pris part aux erreurs des Albigeois, et les châteaux de Clermont, Chavanac, la Bastide de Surlac, Villar, Villetritoul et Taurisac, que Pierre de Clermont, chevalier, avait possédés dans le Razès et le Minervois, furent donnés en fief par le roi Philippe-le-Hardi à Raimond d'Aban, en 1272. (*D. Vaissète*, *t.* IV, *p.* 9.)

(3) Illustre et puissante famille alliée à la maison de Montpellier, et dont il est fait une fréquente mention dans l'histoire de Languedoc.

zat, mère de Pons, s'engage à payer à son fils la somme de 2000 sous melgoriens dans un an. (*Original en parchemin, aux archives de la famille.*) Du mariage de Pons II de Benoist, et d'Agnès de Clermont, décédés après l'année 1298, sont issus, entre autres enfants, deux fils :

1° Pons de Benoist, chevalier, seigneur de Roujan, avoué de l'abbaye d'Aniane. Il était viguier de Carquarès, lorsqu'il fut témoin, le 7 des calendes de juillet (25 juin) 1297, à un acte passé devant Barthélemi *de Mansso*, notaire public à Aumelas, par lequel Bérenger de Saint-Martial, archiprêtre de Cabrières, fixa la division et confrontation des paroisses et dîmes des églises de St-Baudile et de St-Martin de Carquarès. Il y avait eu à ce sujet, entre ces deux églises, des contestations, dans lesquelles étaient intervenus pour les terminer, Raimond de Peret, procureur de l'évêque de Béziers, comme prieur de St-Baudile, Bérenger de Morèze, religieux et procureur de l'abbaye d'Aniane, et Raimond de Restinclières, procureur du prieuré de Carquarès. (*Titres de l'évêché de Béziers, Rec. de Doat, t.* LX, *fol.* 260, 261.) Pons de Benoist a laissé, entre autres enfants :

Déodat de Benoist, prêtre, bénéficier de l'église de Saint-Aphrodise de Béziers, vivant le 7 mai 1359. (*Titres de la ville de Béziers, Rec. de Doat, t.* LX, *fol.* 148);

2° Guillaume-Olivier, dont l'article suit.

V. Guillaume-Olivier DE BENOIST, chevalier, coseigneur du château de Tourbes, au diocèse de Béziers, épousa, par contrat passé devant Paul Peret, notaire public de Béziers, le 7 des ides (9) de mars 1298, noble Yolande de ROQUEFEUIL, fille d'illustre seigneur Humbert de Roquefeuil, chevalier, comte de Rodez. Parmi les biens qu'Yolande avait eus en dot, il y avait une pièce de terre située au lieu dit *al Calmelli* que Guillaume-Olivier de Benoist donna en emphythéose, par acte du 5 mars 1341, à Jean-Jourdain, habitant du château de Margon, pour le prix de 28 livres tournois, et sous le cens annuel de 25 deniers payable à la Saint-Michel, soit à lui, soit à son épouse (et à tous ses enfants et héritiers légitimes), à laquelle cette terre avait été donnée avec d'autres biens *per illustrem dominum Humbertum de Rocafolio militem comitem Rhutenensem ejus pa-*

DE ROQUEFEUIL : d'azur, à la cordelière d'or.

trem, cette disposition ayant été souscrite à son contrat de mariage par ses père et mère, *inclytus miles nobilis Poncius Benedicti et Agnes de Claromonte.* Cet acte fut passé au château de Tourbes, en présence de dom Hilarion de la Vie, prêtre, de Jean Nigri et de Paul du Four, habitants de Tourbes, et reçu par Guillaume Bedos, notaire public de Béziers. (*Original en parchemin.*) Guillaume-Olivier eut pour fils Pons III, qui suit.

DU CAYLAR : d'or, à 3 bandes de gueules; au chef d'or, chargé d'un lion issant de sable, lampassé et armé de gueules, et soutenu d'une divise d'or, chargée de 3 trèfles de sable.

VI. Pons DE BENOIST, IIIe du nom, chevalier, co-seigneur de Tourbes, reçut l'aveu que Pierre Jourdain, du château de Margon, lui rendit au château de Tourbes le 13 juillet 1387, suivant acte reçu par Guillaume Dalmas, notaire public d'Aspiran, pour la pièce de terre que Guillaume-Olivier avait donnée en emphythéose à Jean Jourdain, père dudit Pierre. Celui-ci promit en outre à Pons de Benoist, chevalier, de lui remettre cette pièce de terre, moyennant 25 livres des 28 livres tournois qui avaient été payées pour son acquisition. (*Original en parchemin.*) Pons III avait épousé noble N.... DU CAYLAR, fille de Bernard du Caylar, co-seigneur de Roujan et d'Espondeilhan (1), laquelle, entre autres biens, lui apporta une maison à Tourbes, où leurs descendants continuèrent d'habiter. Pons a eu de ce mariage, entre autres enfants, un fils du même nom qui lui succéda, et dont nous allons parler.

VII. Pons DE BENOIST, IVe du nom, chevalier, co-

(1) Issu d'une branche puînée de la maison de Bermond d'Anduse, et qui a formé d'illustres rameaux, entre autres celui de Toyras, qui a donné un maréchal de France en 1620, et fut substitué aux noms et armes de Saint-Bonnet et de Montferrier. Les ancêtres de Bernard du Caylar possédaient en partie le château de Roujan dès 1296, avec ceux de Pons de Benoist. C'est à cette co-propriété qu'on doit attribuer les alliances fréquentes entre les deux familles, et peut-être aussi la presque similitude des armoiries, à l'exception du chef qui, dans l'écu des seigneurs du Caylar, indique leur extraction de la maison d'Anduse. (Voir l'*Histoire des grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 482.)

seigneur de Tourbes, épousa, peu après l'année 1400, Hermessende D'ALBERT (*Alberti*), sœur de noble Thomas Alberti, viguier royal de la ville du Pont-Saint-Esprit (1). Le 2 janvier 1429 (*v. st.*), noble damoiselle Hermessende Alberti, veuve de noble Pons de Benoist, fit donation à ses fils, nobles Pierre et Jean de Benoist, le premier présent et acceptant, de tous les biens meubles et immeubles qu'ils devaient tenir comme héritiers dudit noble Pons, sous la réserve de 300 livres tournois qu'ils durent lui payer tous les ans, tant pour les droits à elle réservés que pour l'usufruit de biens qui lui avait été donné à titre de dot par noble homme Thomas Alberti. Cet acte fut passé à Tourbes devant Pierre de la Fosse, notaire public de la ville de Béziers, en présence de noble homme Pierre de Patau, habitant de Roujan, de Louis Andréossi, du château de Margon, et de Guillaume-Bringuier de Tourbes. (*Original en parchemin.*) Pons IV a laissé, comme il a été dit, deux fils :

D'ALBERT : d'or, au lion couronné de gueules.

1° Pierre de Benoist, dont la destinée ultérieurement à l'acte de 1429 n'est point connue ;

2° Jean, IIe du nom, qui a continué la postérité.

VIII. Jean DE BENOIST, IIe du nom, chevalier, coseigneur de Tourbes, est dit dans une enquête de 1501 avoir été tué à la guerre, où il avait conduit nombre d'hommes d'armes, ses vassaux, en 1450. Il avait épousé noble Marguerite DE POURPRIÈRES (*de Pourpreriis*), dame de Margon et de Magalas, fille de Raimond de

DE POURPRIÈRES : d'argent, au lion de gueules : au chef du même, chargé de 3 croissants d'argent.

(1) Villaret, *Histoire de France*, t. XIV, p. 64, en parlant de Thomas Alberti (1419), ancien viguier du Pont-Saint-Esprit, à propos de la défense et du commandement de cette place, dont il fut chargé, et qu'il conserva pendant plus de quarante ans, ajoute en note : « Les Alberti, forcés par les troubles de Florence d'a» bandonner leur patrie, vinrent se réfugier dans le comté d'Avi» gnon sur la fin du XIVe siècle. Thomas Alberti, dont il est ici » question, s'attacha au dauphin Charles, qu'il servit utilement » jusque dans un âge avancé. Il est l'auteur de la maison que nous » verrons, sous le règne de Louis XIII, parvenir au dernier degré » d'illustration, par les honneurs réunis dans la personne du con» nétable de Luynes. »

Pourprières, chevalier, seigneur des mêmes lieux, laquelle lui survécut, et assista, en 1467, au mariage de Jean III, leur fils, qui suit. Jean II fut inhumé dans la chapelle de sa famille, en l'église de Saint-Saturnin de Tourbes, où l'on voyait ses armes avec celles de son épouse.

IX. Jean DE BENOIST, III[e] du nom, damoiseau, servit aussi le roi à la guerre. Il se maria, du consentement de Marguerite de Pourprières, sa mère, et d'Hermessende d'Albert, son aïeule, par contrat passé à Lodève le 4 mai 1467, dans la maison de noble Pierre du Puech, co-seigneur de Soubès, et devant Dieudonné Baldin, notaire public de cette ville, avec damoiselle Henriette DE CARCASSONNE, fille de noble Arnaud de Carcassonne, seigneur de Madières et de Fosières, co-seigneur de Soubès, et de Rixende de Bousigues, du diocèse de Lodève. *(Original en parchemin.)* Jean de Benoist a laissé de ce mariage trois fils et une fille :

DE CARCASSONNE : d'or, à 3 pals de gueules.

1° André, I[er] du nom, dont l'article suit;

2° Roger de Benoist, marié avec Louise *d'Hugry*, dont il eut entre autres enfants :

Jean de Benoist, baptisé en l'église de Villeneuve, au diocèse de Béziers, le 7 décembre 1501, et tenu sur les fonts par nobles Jean et Marie de Thezan. *(Original sur papier, signé de Pierre Villa, vicaire de cette paroisse;)*

3° François de Benoist,
4° Marguerite de Benoist, } vivants en 1501.

X. André DE BENOIST, I[er] du nom, écuyer, servit dans les armées du roi au ban et arrière-ban de la noblesse de Languedoc. Il se maria deux fois : 1° vers 1490, avec N....; 2° en 1500, avec Françoise-Anne DU CAYLAR, fille de Jacques du Caylar, seigneur de Bessan. Le 7 août 1501, un violent incendie ayant consumé en partie leur maison de Tourbes, et en totalité les chartes et titres de leurs archives, André de Benoist et son fils aîné firent faire une enquête sur cet événement par devant le bailli de Tourbes, le

DU CAYLAR : comme à la page 8.

3 septembre de la même année. Huit consuls et notables habitants dudit lieu, déclarèrent que la famille de Benoist avait toujours été réputée noble, et existé noblement, ayant pour indice remarquable de sa noblesse toujours eu l'écu de ses armoiries timbrées sur la porte d'entrée de sa maison (1), et le père et l'aïeul dudit André de Benoist, servant dans les armées du roi, où à la connaissance des témoins ils menaient nombre d'hommes d'armes. *(Original en parchemin, signé de Jean de Montarel, bailli royal de Tourbes, et des témoins.)* André de Benoist ne vivait plus le 20 janvier 1539 (*v. st.*), date du testament de Françoise-Anne du Caylar, sa veuve. Elle voulut être inhumée en la sépulture de la noble famille de Benoist, et près du corps de son mari. Elle fit un legs à l'église de Tourbes, et voulut que 25 setiers de grains fussent distribués aux pauvres le jour de son enterrement. Elle donna à Jeanne d'Amat, sa belle-fille, ses joyaux et ceux qu'elle avait reçus de noble damoiselle Henriette de Carcassonne, veuve de Jean de Benoist, et que celle-ci tenait de la même manière de noble Marguerite de Pourprières, pour lors veuve d'autre Jean de Benoist, et aïeule de son mari, lesquels joyaux la testatrice voulut qu'ils restassent et se transmissent de la sorte dans la famille de Benoist, excepté un anneau d'or garni d'un rubis qu'elle donna à sa filleule, Françoise du Caylar, fille de noble Simon, seigneur d'Espondeilhan, son neveu. Ce testament fut fait à Tourbes, en présence de noble homme Berenguier de Thezan, et reçu par Bernard Henry,

(1) Elles y existaient encore le 17 décembre 1788, date d'une autre enquête faite par devant M. de Grasset, capitaine châtelain de Pézenas, dans le but de faire lever le dessin de ces armoiries, ainsi que celles qui se voyaient encore à la même époque dans la chapelle Notre-Dame de l'église paroissiale de Saint-Saturnin de Tourbes, chapelle fondée par la famille de Benoist, et où se trouvaient ses sépultures. L'écu de ces armes est surmonté d'un casque de chevalier, ayant un panache de trois plumes. (*Original en papier.*)

notaire public de Servian. *(Original en parchemin.)* André de Benoist eut pour fils ;

Du premier lit :

1° Jean de Benoist, mort jeune, peu après l'enquête de 1501.

Du second lit :

2° Autre Jean, IVe du nom, qui a continué la postérité.

D'AMAT :

DE REGIS : d'or à 3 losanges de sable.

XI. Jean DE BENOIST, IVe du nom, seigneur de la Cisternette, né le 9 juin 1501, et baptisé le 12 du même mois, dans l'église paroissiale de Tourbes, épousa 1° vers l'année 1525, Jeanne D'AMAT, fille de noble Pierre d'Amat (1) et de Jeanne de Thezan; 2° Philippine DE REGIS, à laquelle il survécut. Il fit son testament au château de la Cisternette, devant Pierre Regnally, notaire royal du lieu de Saint-Maurice, le 24 décembre 1557, et voulut être inhumé dans l'église paroissiale de Tourbes, en la chapelle Notre-Dame, au tombeau de noble André de Benoist, son père. *(Original en papier.)* Jean de Benoist mourut la même année, laissant ;

Du premier lit :

1° André, IIe du nom, qui a continué la postérité ;

2° Louis de Benoist, dit le capitaine de Tourbes, parce qu'il eut le commandement d'une compagnie de 100 hommes de pied. Il épousa, par contrat passé à Roujan le 23 février 1578, devant Faugières, notaire à Pézenas, en présence de nobles François de la Vergne, seigneur de Tressan et Gabriel de Plantavit, seigneur de Margon, noble Marguerite *de Patau*, fille de défunts nobles Denis de Patau, seigneur de Roquebrune, et Françoise de la Vergue de Tressan. *(Expéd. en forme délivrée le 5 septembre 1668.)* Louis de Benoist fit deux partages avec André, son frère aîné, de leurs biens situés dans la paroisse de Tourbes, par actes des 7 mars 1584 et 29 octobre 1604. *(Orig. en papier et grosse en parch.)* Il eut de son mariage : Anne de Benoist.

3° Marguerite de Benoist;

Du second lit :

4° Jean de Benoist, mort en pupillarité.

---

(1) Descendu de Pons d'Amat, mentionné dans une charte de l'église d'Alby, de l'année 1140.

XII. André DE BENOIST, II[e] du nom, écuyer, seigneur de la Cisternette, passa une obligation le 25 avril 1558. Il vendit deux maisons sises à Bessan, suivant contrats passés devant Pierre Belmont, notaire de ce lieu, les 15 juillet 1568 et 10 juin 1570. Il fit un arrentement de biens fonds dans la même paroisse le 16 juillet 1578, et un échange de biens situés à Tourbes le 12 août 1580. *(Orig.)* Il se maria deux fois : 1° le 7 février 1564, avec noble Agnès DE DURAND, fille de noble N.... de Durand, et de Catherine de Peyran, sœur de Guillaume de Peyran ; 2° par contrat du 26 novembre 1581, passé devant André Faugières, notaire royal de Pézenas, avec damoiselle Françoise DU CAYLAR, fille de feu noble Simon du Caylar, seigneur d'Espondeilhan, gouverneur de Béziers, et de Marguerite du Plessis, la future assistée de nobles Antoine et Guillaume du Caylar, ses frères, et de Jacques du Caylar, son oncle. *(Grosse en parchemin.)* André de Benoist porta longtemps les armes pour le service du roi, durant les troubles religieux du Languedoc. Le maréchal duc de Damville lui accorda, ainsi qu'à son frère Louis, à raison de leur présence à l'armée, des lettres de sauvegarde pour leurs biens, le 27 mars 1574. Le 30 novembre suivant, le duc d'Uzès, lieutenant de roi dans le bas Languedoc, donna commission à André de Benoist, pour qu'il levât et prît le commandement d'une compagnie de 200 hommes de pied français, pour le service de Sa Majesté. *(Arrêt de la chambre des francs fiefs à Montpellier du 5 octobre* 1658.) André fit son testament à Tourbes le 27 mars 1603. Il voulut être inhumé dans l'église dudit lieu, en la chapelle Notre-Dame, où ses prédécesseurs avaient anciennement leur tombeau ; ordonna que son héritier fît placer sur le sien une grande pierre avec ses armoiries, et légua à Françoise du Caylar, sa femme, l'usufruit de tous ses biens, pour en jouir tant qu'elle vivrait en viduité. *(Original en parchemin.)* André de Benoist vivait encore le 29 novembre 1604. Ses enfants furent ;

DE DURAND : d'azur, au rocher d'argent, surmonté de 3 étoiles d'or.

DU CAYLAR : comme à la p. 8.

Du premier lit :

1° Jean, Ve du nom, dont nous allons parler ;

2° Sébastien de Benoist, mort avant le testament de son père.

Du second lit :

3° Henri de Benoist, institué héritier universel de son père, mort sans postérité ;

4° Charles de Benoist, religieux bénédictin de l'abbaye de St-Tibery et prieur de St-Martin de Fenouillet en 1603 ;

5° Marguerite de Benoist, mariée, avant l'année 1603, avec noble Nicolas *de Malbosc*, de Puisserguier ;

6° Marie de Benoist, mariée après l'année 1603, avec noble François *Fabre*, de Pézenas.

XIII. Jean DE BENOIST, Ve du nom, seigneur de la Cisternette, embrassa de bonne heure le parti des armes, qu'il suivit pendant plus de 30 ans avec distinction. Le 7 juin 1586, le maréchal de Montmorency, gouverneur pour le roi en Languedoc, lui donna commission pour commander en chef la compagnie de gens de pied qu'avait eue le feu capitaine d'Espondeilhan, et dont Jean de Benoist avait été lieutenant. Il reçut deux autres lettres du même général, relatives au service de sa compagnie, les 19 septembre et 1er novembre 1590, et fut nommé gouverneur de Saint-Jean de Fos et commandant de sa citadelle le 1er juin 1591, gouvernement dans lequel il fut confirmé par commission du 5 mai 1621. Le seigneur de la Cisternette reçut de nouveaux ordres du duc de Montmorency pour commander des gens d'armes pour le service du roi, les 18 janvier 1613, 12 octobre 1615, 2, 8 et 11 janvier et 6 février 1616 (1), 8 février 1619 et 8 septembre 1626. On était alors dans le feu de la guerre civile qui désolait depuis si longtemps le Languedoc. Il paraît que ses propriétés avaient été dévastées par les religionnaires, car le roi, par lettres patentes du

(1) Pendant les années 1615 et 1616, Jean de Benoist servait comme chef de brigade dans la compagnie des ordonnances du roi, ayant, suivant deux rôles, vingt-deux gentilshommes sous ses ordres. Il rendit un service important, selon des lettres que le roi daigna lui écrire, en contribuant à faire prisonnier le vicomte de Panat, l'un des chefs les plus actifs des religionnaires.

13 septembre 1622, lui accorda une somme de 3,000 livres, par droit de représailles, à prendre sur les rebelles, et, en considération de ses services, l'exempta du logement des gens de guerre par autres lettres datées du camp devant Montpellier, le 27 du même mois. (*Arrêt de la Chambre des francs fiefs de Montpellier du 5 octobre* 1658.) Il avait épousé, par contrat du 10 décembre 1593, passé devant Jean Bonhomme, notaire royal à Montdardier, Jacquette DE GINESTOUS, fille de noble Pons de Ginestous (1), seigneur de la Jurade, co-seigneur de Saint-Maurice et de Montdardier, et de Jacquette de Capluc. (*Original en papier.*) Jacquette de Ginestous fut légataire de son père le 17 mai 1608. Jean de Benoist, dans la prévision qu'il pût mourir durant la présente guerre, fit son testament à Saint-Jean de Fos le 7 juin 1621, et le déposa pour minute le 27 du même mois entre les mains de Causse, notaire royal. Il demanda à être inhumé en la chapelle de N. D. du Saint-Rosaire de l'église de Saint-Jean de Fos, et ordonna que ses armes fussent gravées sur sa tombe. Ce testament, dont il confia l'exécution à sa femme et à son frère Henri de Benoist, fut ouvert, après qu'on eut reçu la nouvelle de sa mort à Paris, au mois d'août 1627, par devant Michel d'Hugues, écuyer, viguier de Gignac, le 20 novembre de la même année. (*Procès-verbal en parch.*) Jacquette de Ginestous vivait encore le 5 mai 1638. De leur mariage sont provenus :

DE GINESTOUS : d'or, au lion de gueules.

1° Charles, dont on va parler ;

2° François, *alias* Jean-François de Benoist, vivant en 1621 ;

3° Jacques de Benoist, seigneur de la Vayrarié. Étant sur le point de partir pour la guerre, il fit son testament le 14 octobre 1633, devant Reynalh, notaire à Saint-Maurice, et institua sa mère son héritière. (*Orig. en papier;*)

4° Françoise de Benoist, épouse de noble Louis *de Beaulac;*

5° Isabeau de Benoist, épouse de noble Louis *de Clauzel ;*

---

(1) Descendu de Guillaume *de Ginestous*, mentionné dans une charte de l'église de Sainte-Cécile-d'Alby, de l'année 1106. Cette ancienne famille possédait alors la terre et le château de Ginestous, situés à une petite lieue de Ganges.

6° Henriette de Benoist;

7° Jeanne de Benoist.

XIV. Charles DE BENOIST, seigneur des Cayres, de la Cisternette, de la Prunarède, etc., commença à servir dans les gardes du roi, ainsi qu'il résulte d'un congé qui lui fut donné le 28 juin 1619. Nommé capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied au régiment de Saint-Aunez le 6 juin 1637, il servit à l'armée du maréchal de Schomberg, gouverneur de Languedoc, contre les ennemis du roi à Leucate, suivant un certificat de ce général du 28 juillet 1639. Le prince de Condé lui écrivit, le 5 août 1642, pour l'inviter d'aller servir le roi en Roussillon et s'opposer aux secours que les ennemis voulaient donner à la ville de Perpignan. Il fut déchargé de la taxe du ban et arrière-ban le 31 décembre 1643, puis de celle des francs fiefs par arrêt de la chambre établie à Montpellier du 5 octobre 1658. Il avait épousé, par contrat du 30 juillet 1623, passé devant Jean Revelhon, notaire du lieu de Saint-André, Isabeau DE PEYRAN, dame de la Prunarède, fille de feus nobles Balthazard de Peyran, seigneur du Sauzet et de la Prunarède, et Isabeau d'Assas. (*Original en papier.*) Charles de Benoist fit son testament le 23 novembre 1659 devant Poujol, notaire royal à Saint-Guilhem-le-Désert. Il mourut avant le 3 décembre suivant et fut inhumé dans l'église de Saint-Jean de Fos. (*Copie collationnée.*) Il laissa, de son mariage avec Isabeau de Peyran, qui lui survécut, trois fils et quatre filles :

DE PEYRAN : d'or, au prunier de sinople ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

1° Henri, dont l'article suit;

2° Balthazard de Benoist de la Prunarède, prêtre. Il fit son testament devant Jean Hérail, notaire royal à St-Jean de Fos, le 12 avril 1662, en faveur de Jean-François de Benoist, son frère, et demanda à être inhumé dans l'église paroissiale de ce lieu, au tombeau de sa famille;

3° Jean-François de Benoist de la Prunarède, chevalier, seigneur de la Vayrarié, brigadier des gardes du corps du roi, compagnie de Luxembourg. Il fit les campagnes de Flandre et eut un cheval tué sous lui au combat de Leuse. Il mourut à Senlis, le 28 décembre 1692, et fut inhumé dans l'église St-Roch;

4° Françoise de Benoist, mariée à N... *de Gazel*;

5° Jeanne de Benoist, morte le premier août 1661;

6° Jacquette de Benoist, mariée avec M. *de Fesquet de Saint-Bauzile*;

7° Isabeau de Benoist.

XV. Henri DE BENOIST, seigneur de la Prunarède et de la Cisternette, seigneur direct de Saint-Jean de Fos, donataire de Jacquette de Ginestous, son aïeule, le 5 mai 1638, suivant acte reçu par Pons, notaire royal à Gignac, commença à servir comme volontaire dans le régiment de Lunas et se trouva au siége et à la bataille de Pavie le 3 août 1648. Il fut ensuite volontaire dans les gardes du roi suivant un congé qu'il obtint le 10 septembre 1660, et l'année suivante il servait dans les mousquetaires. Lui et ses frères Balthazard et Jean-François furent maintenus dans leur noblesse d'extraction par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 20 décembre 1669. (*Original en parchemin.*) Il avait épousé, par contrat du 19 juillet 1661, passé devant Michel Martin, notaire à Lodève, Gabrielle DE LA TREILLE, fille de noble Jean-Philippe de la Treille de Fosières (1) et de Jeanne de Joubert. Ils firent leurs testaments devant Pierre Oullier, notaire royal à Saint-Jean de Fos, savoir : lui le 2 mai 1692, et sa veuve (qui vivait encore en 1714), le 27 janvier 1693. Tous deux furent inhumés dans l'église de Saint-Jean de Fos, en la sépulture de la famille. Leurs enfants furent :

DE LA TREILLE : d'or, à une treille de sable ; au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'or.

---

(1) Son frère, Arnaud de la Treille, était chevalier de l'ordre de Malte et commandeur de Grezan en 1630. Leur sœur, Diane de la Treille, épousa noble Jean *de Fleury*, seigneur de Valquières et de Vernazobre, dont elle eut entre autres enfants, André-Hercule, cardinal *de Fleury*, ministre d'état, précepteur et premier ministre de Louis XV ; et Marie *de Fleury*, mariée en 1680 avec Bernardin *de Rosset*, seigneur de Rocozel et de Ceilhes, dont le fils aîné, héritier présomptif du cardinal de Fleury, son oncle, fut créé duc et pair de France, sous la dénomination de duc de Fleury, en 1736, et fut la souche de la dernière famille de Fleury, éteinte en 1815, dans la personne du duc de Fleury, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de Louis XVIII.

1° Philippe de Benoist, seigneur de la Prunarède et de la Cisternette, seigneur direct de St-Jean de Fos, capitaine de dragons au régiment de Saint-Fremont, major des dragons de Cilly, puis colonel-lieutenant commandant du régiment de Broglio. Il servait, en 1690 et 1691, sous le marquis de Boufflers, et prit part, en 1692, au combat livré près de la rivière d'Ourthe. En 1693 et 1694, il faisait partie de l'armée chargée de la défense des lignes de Flandre. Détaché de l'armée du maréchal de Boufflers, et se trouvant au camp de Fosse, commandé par M. de Tallard, il fit un testament autographe le 2 juillet 1696. La paix de Ryswick le ramena momentanément dans ses foyers, où il fit un dernier testament devant Oullier, notaire à St-Jean de Fos, le 9 mars 1700, et dans lequel, après avoir institué sa fille son héritière universelle, il établit une substitution graduelle au profit de ses frères. L'avènement de Philippe V au trône d'Espagne ayant engagé la France dans une nouvelle guerre européenne, il rejoignit avec son régiment l'armée commandée en Allemagne par M. de Tallard. Il s'y trouva en 1703 au siége de Brisach, au combat de Spire et à la prise de Landau, et fut tué l'année suivante à la bataille de Hochstædt. Il avait eu de son mariage avec Catherine *de Ginestous de Saint-Maurice*, dame de Saint-Maurice, du Castelet, etc., fille unique et héritière de Pierre de Ginestous, seigneur de Saint-Maurice, et de Marie d'Autrivay :

Gabrielle de Benoist de la Prunarède, dame de la Cisternette, de Saint-Maurice, du Castelet, etc., mariée, par contrat du 10 février 1719, avec Antoine *de Barbeyrac*, seigneur de Maureillan, et par elle de St.-Maurice, etc., laquelle fit un testament, devant Bellonnet, notaire à Montpellier, le 6 juin 1720;

2° Charles de Benoist de la Prunarède, né le 22 avril 1665, cornette de la compagnie de son frère aîné dans le régiment de Saint-Fremont, le 15 janvier 1689, ensuite lieutenant de cuirassiers, tué dans une escarmouche, peu avant la bataille de Hochstædt, en 1704 (1);

3° Henri, *alias* Gabriel-Henri de Benoist de la Prunarède, ondoyé le 23 février 1669, et baptisé le 2 juin 1671, prieur de Lunas en 1695, prieur commendataire de Saint-

---

(1) On voit par une lettre de M. Chamillard, ministre de la guerre, écrite à son frère Henri, le 14 août 1706, qu'il devait passer au commandement du régiment de milice du diocèse de Lodève.

Antoine d'Agen, chanoine et archidiacre de Lodève et vicaire général de ce diocèse, le 18 avril 1732. Il fit un testament mystique le 20 mai 1733, et mourut à la fin de cette année;

4° Gabriel, qui a continué la postérité;

5° Henri de Benoist de la Prunarède, cornette au régiment de Berthel, dragons, en 1692, lieutenant réformé au régiment Mestre-de-camp-général, dragons, par brevet du premier mai 1702, puis capitaine d'une compagnie dans le régiment Dauphin, dragons, le 21 juin 1712. Le roi Louis XIV l'avait nommé chevalier de l'ordre de St-Louis, le 21 septembre 1714. La mort de ce monarque fit ajourner sa réception dans cet ordre, et elle eut lieu sur un ordre de Louis XV, où ces faits sont rappelés, par le prince de Tingry, à Valenciennes, le 5 mai 1716. Henri de Benoist avait fait un testament à Orange, devant Charles Reyne, notaire de cette ville, le 23 août 1710. Il en fit un dernier devant Bonafous, notaire royal à Lodève, le 10 mai 1724, et institua son frère Gabriel son héritier universel. Il mourut à Paris le 28 décembre de la même année, et fut inhumé dans l'église de St-Séverin, en la chapelle du St-Sacrement;

6° Jeanne de Benoist de la Prunarède;

7° Gabrielle de Benoist de la Prunarède, religieuse ursuline à Montpellier;

8° Hélène de Benoist de la Prunarède, morte jeune.

XVI. Gabriel DE BENOIST DE LA PRUNARÈDE, chevalier de la Prunarède, fut d'abord cornette de la compagnie de son frère aîné dans le régiment de dragons de Saint-Fremont (depuis Cilly), à la formation de ce corps le 20 août 1688, et y obtint une lieutenance le 30 novembre suivant. Il fit les campagnes de 1691 et 1692 en Allemagne et sur la Sarre et la Moselle, et celles de 1693, 1694, 1695 et 1696 en Flandre, où il se trouva avec la cavalerie qui couvrit le siége d'Ath en 1697. Le régiment de Cilly ayant été réformé le 23 décembre 1698, le chevalier de la Prunarède fut nommé sergent-major du régiment de Nuaillé, nouvellement levé, avec rang de capitaine, par commission du 26 avril 1702. Il fit les guerres de Flandre et se distingua au siége d'Ostende en 1706. Après la prise de Bruges et de Furnes, il remplit les fonctions de

major dans ces places en 1706 et 1707. C'était un officier d'un grand mérite, comme on le voit par plusieurs lettres du comte de la Mothe-Houdancourt (depuis maréchal de France), des 29 juillet 1706 et 1er février 1707. Il épousa, par contrat du 27 avril 1716, avec l'agrément de Mgr. Jacques-Antoine Phélypeaux, évêque de Lodève et comte de Montbrun, contrat déposé pour minute en l'étude de Bonafos, notaire royal à Lodève, le 20 novembre 1723, Isabeau DE LA TREILLE DE FOSIÈRES, fille de feus nobles Gabriel de la Treille, seigneur de Fosières, du Cros et autres places, et Isabeau de Calmès de Montirat. Ils firent un testament conjonctif le 1er mars 1726 (1) devant le même notaire. Gabriel de Benoist mourut le 1er décembre suivant. Isabeau de la Treille lui survécut jusqu'au 3 avril 1764 et fut inhumée auprès de lui dans l'église de Saint-Fulcrand de Lodève. De leur mariage sont issus :

DE LA TREILLE : comme à la p. 17.

1° Jean-Gabriel de Benoist de la Prunarède, né le 21 mars 1717, docteur en théologie, bénéficier majeur de l'église de Lodève, chanoine de l'église de Saint-Sernin, abbé commendataire de Saint-Guilhem-du-Désert en 1741, chanoine-sacristain et grand-vicaire à Montpellier en 1748;

2° Henri de Benoist, marquis de la Prunarède, seigneur de Novacelle, de Serisières, etc., né le 27 décembre 1720. Il fut successivement cornette dans le régiment Royal, dragons, le 15 décembre 1735, lieutenant le 1er avril 1739, capitaine le 15 avril 1742, et chevalier de l'ordre de St-Louis le 21 mai 1748. Il fit avec une grande distinction les guerres d'Allemagne. Le 22 août 1760, lors de l'attaque de l'arrière-garde de l'armée de réserve, commandée par le chevalier du Muy, par l'armée du prince de Brunswick, M. de la Prunarède, à la tête d'un escadron et soutenu de deux piquets du régiment Royal, dragons, chargea sept escadrons ennemis, et soutint un combat opiniâtre, dans lequel il reçut quatre blessures et fut fait prisonnier. Le but de cette charge brillante était atteint; le régiment de Thianges et les trois autres escadrons du régiment Royal furent sauvés et purent continuer leur retraite dans les défilés du Ziezemberg. Le marquis de la Prunarède fut créé lieutenant-

(1) On a de lui un testament militaire qu'il fit durant la guerre de Flandre devant Jean Nicolas Fidenhoven, notaire, en la ville d'Arlon, comté de Chiny, le 7 mars 1693.

colonel en récompense de cette action de valeur, le 23 mars 1762. Le 10 septembre 1777, le roi le convoqua, comme gouverneur-châtelain de Cateau-Cambrésis, aux états de Cambray et du Cambrésis. En 1786, il était lieutenant de roi de la province de Languedoc et gouverneur de Lodève (1). Il mourut en 1788. Il avait épousé, par contrat passé devant Salase, notaire à Lodève, le 14 octobre 1748, demoiselle Marie *Evesqué*, dame de Novacelle, fille de Joseph Evesqué, seigneur de Novacelle et de Serisières, et de dame Marie Bonastier. Il resta veuf avant le 4 mars 1755, date d'un testament autographe qu'il fit à Montpellier, et par lequel, après avoir réglé la légitime de sa fille, il institua son frère Jean de Benoist son héritier universel;

Marthe-Henriette de Benoist de la Prunarède, fille unique de Henri, épousa, par articles du 18 et contrat du 30 janvier 1777, passé devant Salase, notaire royal à Lodève, Jean-François *Peyrot*, seigneur de Vailhaury et de Lugagnac, baron de Brousse, co-seigneur du mandement de Peirallade, conseiller au parlement de Toulouse, fils de défunt messire Pierre-François de Peyrot, seigneur des mêmes lieux, trésorier de France, et de dame Marie-Susanne de Tauriac. Elle mourut sans enfants;

3° Guillaume-Gabriel de Benoist de la Prunarède, docteur de Sorbonne, doyen de Saint-Martin de Tours et vicaire-général de ce diocèse, abbé commendataire de l'abbaye royale de Jouy, décédé à Montpellier le 17 décembre 1793;

4° Jean, VI[e] du nom, qui a continué la postérité;

5° Marie-Henriette de Benoist de la Prunarède, mariée, par contrat passé devant Salase, notaire à Lodève, le 8 septembre 1749, avec François-Armand *de Ginestous*, fils de Jean-Joseph de Ginestous, seigneur de Maron, et de dame Marie-Anne de Jougla de Lauzières. Elle mourut sans enfants avant l'année 1760;

6° Anne-Isabeau de Benoist de la Prunarède.

XVII. Jean DE BENOIST DE LA PRUNARÈDE, VI[e] du nom, chevalier, puis comte de la Prunarède, seigneur de Novacelle, de la Valette, etc., né le 15 novembre 1725, entra cornette dans le régiment Royal, dragons, le 12 octobre 1739, et devint successivement lieute-

(1) Arrêt du parlement de Toulouse du 31 janvier 1786, qui reconnaît au marquis de la Prunarède et à sa famille le droit de sépulture dans l'église cathédrale de Saint-Fulcrand de Lodève. Ce droit, ainsi que celui de banc et de litre, avait déjà été reconnu par une délibération du chapitre de Lodève, en date du 11 octobre 1754.

nant au même régiment le 14 septembre 1742, capitaine d'une compagnie de chevau-légers de nouvelle levée le 1er août 1743, capitaine dans le régiment des Salles, cavalerie (ci-devant Brancas et depuis Royal-Lorraine), le 3 octobre 1753 et chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 6 avril 1757. Il fit la campagne de Bohême, se trouva à la prise de Prague en 1741, puis à la célèbre retraite sous le comte de Belle-Isle en 1742, eut une jambe cassée à la bataille de Dettingen en 1743, et combattit à Minden en 1759. Il fut premier capitaine au régiment Royal-Lorraine, avec grade de lieutenant-colonel de cavalerie, puis gouverneur de Lodève. Le comte de la Prunarède est décédé en 1799. Il avait épousé, par contrat passé devant Lenoir, notaire royal à Paris, le 7 janvier 1772, demoiselle Marie-Gabrielle DE MAUPOINT, née à l'île Saint-Domingue le 28 juillet 1759, décédée à Montpellier le 11 juin 1838. De ce mariage sont issus :

DE MAUPOINT : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 6 étoiles d'argent, 2, 2 et 2 ; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or.

1° Jean-André-Hercule de Benoist de la Prunarède, né le 30 juin 1774, mort dans la campagne de Russie en 1814 ;

2° Marie-Charles-Jules-Auguste de Benoist de la Prunarède, né le 22 mars 1780, adjudant-major au 10e régiment de hussards, mort à Chambéry (Savoie) le 29 juillet 1808 ;

3° Marie-Jean-Hypolite-Nestor, dont l'article suit ;

4° Fulcrand-Henri-Marie-Eugène de Benoist, comte de la Prunarède, né le 26 janvier 1784, inspecteur général des relais de France, chargé du service des voyages de la cour, chevalier de la Légion-d'Honneur, de l'ordre de Charles III d'Espagne et de l'ordre de St-Maurice de Sardaigne, marié, le 4 avril 1827, avec Adèle-Joséphine-Vivante *Quarré de Chelers*, née à Chelers, arrondissement de Saint-Pol (Pas de Calais), fille de Joseph-Pierre-Alexandre Quarré de Chelers, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier des ordres de St-Louis et de la Légion-d'Honneur, et de dame Françoise-Louise Scott ;

5° Marie-Pierre-Auguste-Ferdinand de Benoist de la Prunarède, né le 25 février 1787, décédé à Saint-Paul (Bouches-du-Rhône) le 25 décembre 1836 ;

6° Marie-Susanne-Henriette de Benoist de la Prunarède, mariée, en 1802, avec Aimé-Vincent-Gaspard, comte *de Pingon*, morte sans enfants à Chambéry (Savoie), le 23 mars 1823 ;

7° Marie-Gabrielle-Pauline de Benoist de la Prunarède, morte en bas âge;

8° Fortunée-Marie-Laurence de Benoist de la Prunarède ;

9° Marie-Rose-Laurence-Alexandrine de Benoist de la Prunarède, mariée, le 30 septembre 1805, à don Fidèle *de Margarit et de Bruyères*, comte de Montagut d'Aguilar;

10° Marie-Jeanne-Paule-Albertine de Benoist de la Prunarède, mariée, par contrat passé devant Barthélemi-Pascal Peridier, notaire à Montpellier, le 9 mai 1827, avec Adrien-Prudent *de Villiers*, fils de Claude-François de Villiers, écuyer, et de feue dame Marie-Marguerite-Félicité Treil de Pardailhan.

XVIII. Marie-Jean-Hypolite-Nestor DE BENOIST, marquis de la Prunarède, né le 15 août 1781, a épousé, le 29 octobre 1829, Jeanne-Frédérique-Athénaïs PANDIN DE SAINT-HYPOLITE, fille de feu Jacques-Philippe Pandin de Saint-Hypolite, contre-amiral honoraire, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Jeanne-Frédérique-Antoinette Vignolle de la Farelle. De ce mariage sont issus :

PANDIN : d'azur à 3 pals d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 2 faces d'or; à la bande du même brochante sur le tout.

1° Marie-Antoine-Henri de Benoist de la Prunarède, né le 10 octobre 1830;

2° Marie-Fulcrand-Joseph de Benoist de la Prunarède, né le 21 janvier 1833.

DU BOIS DES COURS,

Seigneurs D'AUNOY, DE FAVIÈRES, DE LA POTHERIE, DE LA FERRIÈRE, DE CHATENAY, *marquis* DE LA MAISON-FORT; *seigneurs* DE LA MOTTE, DE L'ÉTANG, DE SAINT-COSME, DE CHAMPESSANT, DE NOGENT-LE-BERNARD; *comtes* DU BOIS DES COURS, *au Perche, au Maine et en Nivernais.*



ARMES : *d'argent, à 5 coquilles de gueules, en orle*, 2, 2 *et* 1.
Couronne de marquis.
Supports : Deux lions.

La maison DU BOIS DES COURS est originaire du Perche et une des plus anciennes de cette province. Elle était divisée, dès le XIVe siècle, en trois branches principales:

1° Celle *du Bois-Rouvray*, seigneurs de Brazais, au Perche et en Beauce, fondue vers la fin du XVIe siècle dans la maison d'Esparbez de Lussan;

2° La branche *du Bois des Cours*, qui s'est subdivisée au commencement du XVIe siècle et avait ses possessions dans les provinces du Perche, du Maine et du Nivernais;

3° Celle *du Bois des Arpentis*, possessionnée en

Dunois et en Touraine, laquelle a donné un chevalier des ordres du roi, et s'est éteinte vers la fin du xvie siècle dans la maison de Balzac.*

La généalogie de cette famille est dressée d'après un inventaire de titres produits en 1786, au cabinet du Saint-Esprit, pour l'admission du comte du Bois des Cours dans l'ordre de Saint-Lazare. Elle a été supplémentée sur les originaux mêmes, visés dans ces preuves et sur des extraits tirés de divers dépôts publics et autres sources indiquées.

---

* BRANCHE DES ARPENTIS.

La branche du Bois des Arpentis portait, d'après le P. Anselme : *d'or à* 8 *coquilles de sable en orle, et un écusson de gueules en cœur*. D'après les registres de l'ordre de Malte, prieuré d'Aquitaine, à la bibliothèque de l'Arsenal, elle portait le même écu, mais avec 6 coquilles seulement, posées en orle, ainsi qu'elles sont décrites dans le *César armorial* (fol. 178).

Cette branche a dû se former vers le commencement du xive siècle.

DE BEAUVILLIERS. fascé d'argent et de sinople les fasces d'argent chargées de 6 merlettes de gueules, 3, 2 et 1.

Philippon DU BOIS, écuyer, seigneur des Arpentis, épousa, avant l'année 1392, Marguerite DE BEAUVILLIERS, fille de Jean, *dit* Gaucher de Beauvilliers, chevalier, seigneur du Plessis, de Morsans, du péage de Friaize, etc., et de Catherine de Courbanton. Elle eut en dot une partie de ce péage à raison de laquelle Philippon est dit, dans un aveu rendu le 28 août 1406, le premier des 25 vasseurs de Geoffroi de Beauvilliers, à cause de son hébergement de Morsans relevant de la châtellenie de Châteaudun. *(De Villevieille)*. Philippon du Bois et Alart de Beauvilliers, son beau-frère, seigneurs du péage de Friaize, sont nommés dans un acte du 11 juin 1410 *(Hist. des Grands-Officiers de la Couronne*, t. IV, p. 729.)

Jean DU BOIS, seigneur des Arpentis, petit-fils de Philippon et frère de Françoise du Bois, mariée avec Antoine *Chauveron*, chevalier, seigneur de la Motte-Chauveron, s'entremit comme arbitre dans un partage fait le 2 décembre 1482, par Philippe de Menou, chevalier, avec Abel de Brizay et Lancelot de la Touche, maris de ses nièces, filles de feu Trigan de Menou, son frère, des successions de dé-

I. Jean du Bois-Rouvray, Ier du nom, écuyer, rappelé comme défunt dans des aveux rendus les 20 juillet 1385 et 26 juillet 1399, laissa deux fils :

1° Colin, qui suit ;
2° Gillet du Bois-Rouvray, vivant en 1399.

II. Colin du Bois-Rouvray, écuyer, nommé dans les aveux des 20 juillet 1385 et 26 juillet 1399, eut entre autres enfants :

SEIGNEURS DES ARPENTIS.

funts Jean de Menou et Jacquette de Chamborant, leurs père et mère. (*Arch. du château de Boussay*, *liasse* 4e). Jean du Bois fit hommage pour son hôtel des Arpentis, et pour les fiefs en dépendants, en 1486. (Les *Noms féodaux*, par D. Bettencourt, t. I. p. 129.) Il eut entre autres enfants :

1° Louis, Ier du nom, qui suit ;

2° Louise du Bois des Arpentis, mariée avec François *Serpillon*, écuyer, seigneur de Maligné ;

3° Prégente du Bois des Arpentis, femme de Pierre *de Marconnay*, seigneur de la Barbelinière.

Louis du Bois, Ier du nom, chevalier, seigneur des Arpentis, fils de Jean, fut père de Louis II qui suit.

Louis du Bois, II du nom, chevalier, seigneur des Arpentis, de Chastillon, de Monteclerc, etc., épousa Marquise d'Argence. Il fit hommage, en 1521 et 1538, pour les terres des Arpentis, de Lorsey, de Clervaut et du Plessis-Briochet. (Les *Noms féodaux*, fol. 129.) Il fut père de :

D'Argence : de gueules, à une fleur de lys d'argent.

1° Louis, IIIe du nom, qui suit ;

2° Françoise du Bois des Arpentis, mariée, vers 1550, avec André *le Moine*, seigneur de Sourdeval, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, gouverneur de Mortain.

Louis du Bois, IIIe du nom, seigneur des Arpentis et de Belleville, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes des ordonnances, épousa Louise de Surgères, fille de René de Surgères, écuyer, seigneur de la Flocelière, et de Philippe, dame de Belleville. Il en eut :

de Surgères : de gueules, fretté de vair.

1° N.... du Bois-Rouvray (1), dont est descendu par divers degrés :

Jean du Bois-Rouvray, seigneur de Brazais, marié, vers l'année 1510, avec Hélène *de Carville*, dont il eut :

A. Robert du Bois-Rouvray, écuyer, seigneur de Brazais, qui épousa, vers 1535, Alix *du Hamel*, laquelle en était veuve le 24 août 1554. Elle en avait eu deux fils :

a. Robert du Bois-Rouvray, seigneur de Brazais vivant le 23 novembre 1564 ;

b. Pierre du Bois-Rouvray, seigneur de Brazais, qui laissa de son mariage avec Barbe *de Crèvecœur :*

Jeanne du Bois-Rouvray, mariée, le 4 février 1579, à Joseph *d'Esparbez de Lussan*, gentilhomme ordinaire de la chambre du

(1) Ici s'arrêtent les renseignements de la preuve de Saint-Lazare sur la branche du Bois-Rouvray.

SEIGNEURS DES ARPENTIS.

1° Louis, IVe du nom, qui suit ;

2° François du Bois des Arpentis, seigneur de Belleville, chevalier de l'ordre du Roi, chambellan du duc d'Anjou. Il prit pour femme Olive *de Théligny*, fille de Charles de Théligny, chevalier, seigneur de la Salle, et de Françoise de Varie, et laissa :

Claude du Bois des Arpentis, mariée à Roch *du Puy*, baron de Saint-Médard, fils de Louis du Puy, baron de Saint-Médard, et d'Isabeau des Orbiers ;

3° Avoie du Bois des Arpentis, mariée avec Antoine *Petit*, écuyer, seigneur de Bois-Fichet et des Deffends.

ROBERTET. d'azur, à la bande d'or, chargée d'un demi-vol de sable, et accompagnée de 3 étoiles d'argent.

Louis du Bois, IVe du nom, chevalier, seigneur des Arpentis, épousa Claude Robertet, fille de Claude Robertet, général des finances en Normandie, et d'Anne Briçonnet. Louis du Bois fut maître de la garde robe du roi Henri III, qui le créa chevalier de ses ordres le 31 décembre 1585, et gouverneur de Touraine. (*Hist. des grands Off. de la Couronne*, t. IX p. 97.) Il ne laissa que des filles :

1° Anne du Bois, dame des Arpentis, mariée, en 1588, avec Barthélemi *de Balzac*, seigneur des Chabots ;

2° Claude du Bois des Arpentis, femme de François *le Bascle*, seigneur du Puy-Bascle et de Soubreuil.

roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 459;)

B. Jacqueline du Bois-Rouvray, mariée, par contrat du 22 janvier 1536, passé au tabellionnage d'Illiers en Beauce, avec Mauri *Absolut*, écuyer, seigneur du Bas-Motteux ;

2° Jean, IIe du nom, auteur de la BRANCHE DU BOIS DES COURS, dont nous allons parler.

III. Jean DU BOIS DES COURS, IIe du nom, écuyer, donna une quittance le 15 mai 1422. Jeanne DE VOISINS, dame de Favières, sa veuve, représentée par Menault du Bois des Cours, son fils, partagea les biens de ses père et mère, le 21 décembre 1452. Elle fit une donation au même Menault le 5 juillet 1460. Elle était alors remariée avec Jacquetin de Venisy, écuyer.

DE VOISINS : d'or, à la croix engrêlée de gueules, cantonnée de 4 canettes d'azur.

IV. Menault DU BOIS DES COURS, écuyer, seigneur d'Aunoy-sur-le-Loir, de Favières, etc., intervint dans des actes des 30 mars 1443, 21 juin 1444, 22 janvier 1445, 21 décembre 1452, 26 janvier et 23 février 1456 (*v. st.*), 5 juillet 1460, 11 juillet et 17 février 1464 (*v. st.*), 16 septembre 1471, 16 juillet 1477, 14 février 1483 (*v. st.*), 2 mai 1492 et 7 janvier 1494 (*v. st.*). Il rendit un hommage le 16 février 1494 et en reçut plusieurs les 29 mars et 7 octobre 1483, et 8 janvier 1485 (*v. st.*) Lui et Jacquette DE CHARNACÉ, sa femme, firent une acquisition le 17 décembre 1472. Menault du Bois des Cours mourut avant le 25 février 1498 (*v. st.*), laissant six enfants :

DE CHARNACÉ : d'azur, à 3 croix pattées d'or.

1° Pierre, dont l'article suit ;

2° Louis du Bois, curé de Sainte-Opportune en 1490, vivant en 1506 ;

3° Olivier du Bois, vivant à la même époque ;

4° Jeanne du Bois, mariée, avant le 25 février 1498, avec Humbert *de Tascher* ;

5° Catherine du Bois, femme de Pierre *Oriart* ;

6° Antoinette du Bois, mariée, par contrat du 7 juillet 1490, avec noble homme Regnauld *Marie*.

V. Pierre DU BOIS DES COURS, écuyer, seigneur de Favières, assista, le 24 mars 1482, à un contrat d'ac-

DE BRICHANTEAU : d'azur, à 6 besants d'argent.

quisition de son père, et s'allia, par contrat du 31 octobre 1487, avec Guillemette DE BRICHANTEAU, fille de Belot de Brichanteau, seigneur de Pontheau, et de Marguerite de Girolles. *(Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, t. VII, p. 902.)* Pierre du Bois des Cours assista au mariage de sa sœur Antoinette, le 7 juillet 1490. Il paraît dans divers actes des 2 mai 1492, 7 et 28 janvier, 20 février et 19 avril 1494 *(v. st.)* et 13 juillet 1506. Il avait fait le partage de la succession de son père, le 25 février 1498 *(v. st.)*, et avait rendu deux hommages les 5 juillet 1497, et 28 mai 1499. De son mariage avec Guillemette de Brichanteau sont provenus :

1° Loup, dont on va parler ;

2° Antoine du Bois de Favières, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1512 (1). Le 10 octobre 1519, par acte passé devant Bastard, notaire apostolique et royal à Rhodes, il fit donation de tous ses biens à Loup, son frère, moyennant une rente de 40 écus d'or au soleil qu'il toucherait jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'une commanderie (*Orig. en parchemin*). En 1522, il défendit le bastion de France lors du fameux siége de Rhodes par Soliman ;

3° Jacques, Ier du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA MOTTE, DE L'ETANG, DE SAINT-COSME, etc., rapportée ci-après ;

4° Anne du Bois. }
5° Gillone du Bois. } Elles firent un partage avec leurs frères le 24 mars 1517;

6° Hélène du Bois, qui épousa, le 23 décembre 1519, Alain *Gauron*, écuyer.

VI. Loup DU BOIS DES COURS, écuyer, seigneur de Favières, fit hommage au duc d'Alençon pour cette terre, mouvante de la châtellenie de Châteauneuf-en-Thimerais, le 16 mai 1520. *(Original en parchemin.)* Le 16 février 1539 *(v. st.)* Il rendit un autre hommage tant pour lui que pour Catherine LE VOYER, sa femme, dame de Chatenay, de Glelore et de la Potherie en partie. Il existe un autre hommage de Loup du Bois des Cours, du 13 août 1545. Il mourut avant

LE VOYER : d'azur, à 3 fasces d'argent, accompagnées de 3 molettes d'éperon du même.

(1) L'abbé de Vertot, t. VII, p. 193, a mal décrit ses armoiries.

le 12 avril, 1551. Catherine le Voyer qui lui survécut l'avait rendu père de deux fils et d'une fille, savoir :

1° Antoine, qui suit;

2° François du Bois des Cours, prieur commendataire de Tanu en 1551, vivant en 1563 ;

3° Adrienne du Bois, mariée par ses père et mère le 17 janvier 1545, avec noble homme Jean *le Velu*. Elle vivait en 1560.

VII. Antoine du Bois des Cours, chevalier, seigneur de Favières, d'Autron, de la Potherie, etc., épousa, par contrat du 12 avril 1551, Marguerite Vipart, de la maison des marquis de Silly (1). Ces époux donnèrent une procuration le 31 juillet 1553, et intervinrent dans un partage du 15 mai 1556. Antoine du Bois des Cours fit divers partages avec Antoine, son oncle, entre autres un le 31 octobre de la même année 1556, passé devant Giboult, notaire à Châteauneuf. Antoine était chef des montres sous le connétable de Montmorency. Il rendit un hommage le 19 novembre 1560, et fit un partage avec son frère le 18 juillet 1563. Le 4 décembre suivant il obtint l'autorisation de faire placer un pont-levis à sa maison forte de Favières. Il rendit un autre hommage le 8 juillet 1569, et ne vivait plus le 12 juin 1573. A cette époque Marguerite Vipart était tutrice de leurs enfants, nommés :

Vipart : d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

1° Adrien, dont l'article suit ;

2 Jeanne du Bois des Cours. Elle fut mariée; son frère était tuteur de ses enfants le 29 septembre 1599.

VIII. Adrien du Bois des Cours, chevalier, seigneur de Favières, de la Ferrière, de Châtenay, de Villard-le-Chêne, de Brichanteau, etc, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances, gouverneur du château de Dreux, rendit d'importants services aux rois Henri III et Henri IV, dans la guerre que ces deux princes soutinrent contre la ligue, ainsi qu'on le voit

---

(1) Le dernier marquis de Silly, lieutenant-général et chevalier des ordres du roi, est mort sans postérité en 1727.

par plusieurs lettres des plus honorables, conservées dans la famille (1). Adrien fit un partage avec sa sœur

---

(1) Ces lettres sont, entre autres, une du roi Henri III, datée de Tours le 13 avril 1589, immédiatement après le traité d'alliance de ce prince avec le roi de Navarre, quatre de Henri IV, datées de Senlis le 11 janvier 1591, durant le siége de Paris, 4 février et 17 avril 1592, du camp devant Rouen, lorsque le duc de Parme vint avec son armée faire lever le siége de cette place, et de Saint-Denis le 26 octobre de la même année, où Henri IV lui témoigne le regret qu'il éprouve de sa blessure, et le conjure de promptement faire parachever les fortifications de sa maison, pour la mettre en état de favoriser la retraite et le passage de ses troupes, et pour que les ennemis ne pussent s'en emparer; une (sans date) de François de Bourbon, duc de Montpensier (qui se qualifie affectionné et fidèle ami du seigneur de Favières), l'invitant à se mettre à la poursuite du vicomte de Thouars, qui, se retirant blessé de Vernon, se dirigeait vers Chartres ou Dreux; une de Charles de Bourbon, comte de Soissons, datée de Noyon le 29 octobre (1591) lors du siége de Rouen et de la défaite des Espagnols; enfin une du premier maréchal de Biron, du 26 novembre 1590, où il convie M. de Favières, comme l'un des principaux gentilshommes du pays, de venir l'assister avec ses amis au siége qu'il a mis avec l'armée du roi devant la ville d'Evreux. Nous rapporterons textuellement ici deux de ces lettres. La première de Henri III et l'autre de Henri IV :

« Monsieur de Fauvières, se présentent maintenant de telles occasions de me faire service en vos quartiers, je m'asseure que vous » serez aussy promt et disposé de les embrasser, comme l'affection » que vous avez toujours montré au bien de mes affaires m'en a » rendu de bons témoignages. Je vous prie donc, continuant en » icelle, que vous assemblez les meilleurs et plus grand nombre de » vos amis et de mes subjects que vous pourrez pour faire la guerre » à mes ennemis et les endommager le plus qu'il vous sera possible, comme vous en aurez le moyen, que pour favoriser et tenir en service assez bons et loyaux subjects, vous tenant au reste » prêt pour aller joindre mon cousin le comte de Soissons, lorsqu'il » vous en donnera avis, vous asseurant que vous me ferez service » agréable, duquel je me sauray bien souvenir de vous gratifier, » quand il s'en présentera quelque occasion, avec autant de bonne » volonté que vous le sauriez désirer de vostre roy, qui prie Dieu » qu'il vous ait en sa saincte et digne garde. A Tours le 13e jour » d'avril 1589. Signé HENRY. Au dos est écrit : *A mons. de Fauvières, gentilhomme de ma chambre.* »

« Monsieur de Fauvières, je vous ay escript que l'armée des » ducs de Parme et de Mayenne devoit passer la rivière de Somme, » maintenant je vous advertis qu'elle l'a passée et qu'elle marche » droit a moy. Et pour ceste cause je vous prie et conjure sur

le 31 octobre 1579. Il épousa, en premières noces, Madelaine LE FORT, dont l'inventaire des biens meubles par elle délaissés fut fait le 15 juillet 1592. Il prit pour seconde femme, par contrat du 24 juin 1592, Marie DE BOULLEHART. Il est qualifié *noble et puissant seigneur* (qualité portée par ses descendants), dans un hommage à la baronnie de Châteauneuf pour la terre et seigneurie de Favières, le 11 novembre 1593, hommage rendu conjointement par Adrien, Jacques du Bois des Cours, seigneur de l'Étang et de la Motte-Mouchard, son cousin issu de germain, ce dernier agissant pour lui et pour ses frères et sœurs. (*Original en parchemin*). Adrien du Bois des Cours fut dispensé du service du ban et arrière ban le 15 juillet 1597. Il est qualifié gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, dans des lettres des 14 novembre 1598, 17 décembre 1599 et 26 octobre 1600. Il rendit un hommage le 15 juillet 1602, et fit son testament le 7 mai 1616, et mourut le 31 janvier 1617. Marie de Boullehart fit le sien le 1er novembre 1623. Elle avait eu la garde noble de ses enfants le 14 février 1617, et vivait le 13 septembre 1624. Adrien avait eu :

LE FORT : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 croissants d'argent.

DE BOULLEHART : de gueules au lion d'or, lampassé, armé, et couronné de sable.

Du premier lit :

1° Adrien du Bois des Cours, chevalier, qui fit son testament le 15 décembre 1604, et vivait encore en 1625 ;

2° Madelaine du Bois des Cours, mariée, le 16 avril 1603, avec Philippe *de Villereau ;*

Du second lit :

3° Gédéon, Ier du nom, qui a continué la postérité;

4° Jacques du Bois des Cours, } mineurs en 1617, morts avant l'année 1623 ;
5° Georges du Bois des Cours, }

» toute l'affectyon que vous portez au byen de mon estat et à » moy en particulier, de me venir treuver en toute diligence, » avec toutes les troupes que vous commandez pour mon service » et le plus de vos amis qu'il vous sera possible pour me servir à » la bataille dont je ne fais plus de doute. Je ne vous écriray plus » que ce mot de lettre, pour l'assurance que j'ay de vous voir bien- » tost auprès de moy, priant sur ce le seigneur vous avoir, Mon- » sieur de Fauvières, en sa saincte garde. Escript au camp devant » Rouen le 17e jour d'avril 1592. Signé HENRY. »

6° Antoine du Bois des Cours, chevalier, seigneur de Chatenay, vivant le 27 octobre 1668 ;

7° Marie du Bois des Cours, } mineures en 1617, mentionnées
8° Rachel du Bois des Cours, } en 1623 ;

9° Isabeau du Bois des Cours, mariée, le 22 mai 1618, avec Alexandre *de Chaumont*, seigneur d'Athieules, fils de Louis de Chaumont-Quitry (1) seigneur d'Athieules, et d'Isabeau du Breuil de Montaud.

DE BEAUJEU : de gueules à 5 triangles d'argent.

IX. Gédéon DU BOIS DES COURS, Ier du nom, chevalier, seigneur de Favières, de Saint-Maurice, du Chesne-Brichanteau, etc., baron de la Maisonfort, guidon puis lieutenant de la compagnie de 100 hommes d'armes des ordonnances du roi sous la charge du marquis de Rosny, grand-maître de l'artillerie de France, épousa, au château de la Maisonfort, par contrat du 18 septembre 1624, passé devant Christophe Lefebvre, notaire et tabellion juré sous le scel de ladite châtellenie, Éléonore DE BEAUJEU (2), dame de la Maisonfort en Nivernais, légataire de Catherine de Beaujeu, sa sœur, le 2 mai 1625, toutes deux filles de feu messire Claude de Beaujeu, chevalier, baron de la Maisonfort, et de dame Marthe de Regnault. Le 20 novembre 1625 Gédéon fit, au nom de sa femme, foi et hommage au roi, entre les mains du chancelier de France, pour moitié de la terre de Saint-Maurice, mouvante du château de Montargis, par droit successif de Madelaine de Beaujeu, sa nièce. Il est qualifié commissaire ordinaire de l'artillerie, dans un acte du 31 décembre 1626. Il rendit de nouveau deux hommages au nom de sa femme, les 24 juin 1628 et 27 novembre 1629. Il fut fait lieutenant de la compagnie de 100 hommes d'armes du prince de Henrichemont, le 20 août 1632, et joignit à ce commandement celui d'une compagnie de 50 hommes d'armes, dont il fut

---

(1) Descendu de Guillaume de Chaumont, chevalier, seigneur de Quitry, grand-maître des eaux et forêts de France en 1418. (*Hist. des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 885, 890.)

(2) Il y avait parenté entre cette dame et la grande *Mademoiselle*, qui la qualifiait de cousine.

nommé capitaine par commission du 1er juillet 1635. Le 8 octobre de cette année, Louis XIII lui permit de s'absenter de la cour pour aller servir à l'armée commandée par le duc d'Angoulême et le maréchal de la Force, et il s'y trouva la même année au siége de Saint-Mihiel. Le 16 mai 1639, il fut exempté du ban et arrière-ban, en sa qualité de lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du prince de Henrichemont. Il obtint deux sentences de maintenue dans son ancienne noblesse de race, l'une en l'élection de Verneuil, le 1er février 1634, l'autre des commissaires généraux départis en la généralité d'Alençon, du 22 mars 1641. Il mourut en 1648. Ses enfants furent :

1° Gédéon, IIe du nom, dont l'article suit;

2° Maximilien du Bois des Cours, dont était veuve, le 17 janvier 1665, Elisabeth *Augier*, ayant un fils et une fille :

A. Maximilien du Bois des Cours, qui fut maintenu dans sa noblesse par M. de Marle, intendant de la généralité d'Alençon en 1666. Il passa à Londres, et fut père de deux fils et d'une fille :

a. N..... du Bois des Cours ;

b. N..... du Bois des Cours ;

c. N..... du Bois des Cours, mariée avec M. *du Théraud;*

B. Marthe du Bois des Cours, épouse de Claude *de Teillier*;

3° Amos du Bois des Cours ;

4° Elise du Bois des Cours ;

5° Eléonore du Bois des Cours.

X. Gédéon du Bois des Cours, IIe du nom, chevalier, seigneur de Favières, baron de la Maisonfort, souvent mentionné dans les Mémoires de Bussy-Rabutin, épousa, par contrat du 15 octobre 1649, Marie-Anne Sarrau, fille de Claude Sarrau, conseiller au parlement de Rouen, puis au parlement de Paris, si connu par ses liaisons scientifiques et littéraires (1) avec la reine Chris-

Sarrau : de sable, à 3 serres de griffon d'or.

(1) Voir le *Dict. de Moréri*, t. IX, p. 163, et la *Biographie universelle*, t. XL, p. 436. Marie-Anne Sarrau joignait à beaucoup d'esprit et de goût une grande instruction. C'est à elle que le grand Corneille dédia sa comédie de *la Veuve*.

tine de Suède, et de Françoise du Candal. Gédéon fut maintenu dans sa noblesse par M. de Marle, intendant d'Alençon, en 1666, avec Susanne de Jarry, veuve de M. du Bois des Cours, (sans doute Amos), et Yves du Bois des Cours, seigneurs de Beaumanoir, paroisse de Favières. Il obtint une sentence le 27 octobre 1668 et intervint dans deux actes des 15 janvier et 5 août 1679. Ses enfants furent :

1° Gédéon, IIIe du nom, qui suit ;

2° Susanne du Bois des Cours.

DE ROCHECHOUART : fascé nébulé d'argent et de gueules.

GILLOT D'ALLIGNY : d'azur, à 3 papillons d'or.

XI. Gédéon DU BOIS DES COURS, IIIe du nom, chevalier, baron de Favières et de la Maisonfort, lieutenant au régiment des gardes-françaises, puis colonel du régiment de Picardie, servit longtemps sous le maréchal de Turenne. Il épousa, 1° Anne DE ROCHECHOUART, qui mourut sans enfants un an après son mariage ; 2° par contrat du 15 janvier 1679, Catherine GILLOT D'ALLIGNY. Gédéon III fit enregistrer ses armes à l'Armorial général de France le 30 octobre 1697, et mourut avant le 14 août 1700. Catherine Gillot lui survécut jusqu'après l'année 1720. Ils ont laissé :

1° Alexandre, dont on va parler ;

2° François du Bois des Cours, officier de marine, mort le 25 juin 1729 ;

3° Geneviève du Bois des Cours, mariée, par contrat du 9 juillet 1703, avec Humbert *de la Bussière*.

XII. Alexandre DU BOIS DES COURS, marquis de la Maisonfort, seigneur de Favières, de Bitry, d'abord page du comte de Toulouse le 25 mars 1696, ensuite garde de la marine en 1702, fut nommé successivement enseigne de vaisseau le 18 juin 1703, major le 15 août 1712, chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 28 juin 1718, lieutenant de vaisseau le 25 novembre 1719, puis capitaine de vaisseau en 1730, et mourut le 8 octobre 1754 (1). Il obtint l'érection de la baronnie

---

(1) Voir l'*Etat de la France*, 1749, t. IV, p. 281, et des années suivantes jusqu'en 1754, même volume, état de l'amirauté.

de la Maisonfort en marquisat par lettres patentes du 9 novembre 1743, enregistrées en 1745, savoir, au parlement le 10 février, à la chambre des comptes de Paris le 6 avril et au bureau des finances d'Orléans le 1er septembre. Elles le furent aussi à la chambre des comptes de Nevers *(fol.* 110.*)*, le 30 mars 1746. Il avait épousé, 1° par contrat du 3 mars 1707, Anne-Marguerite Laurens-Renieri, noble vénitienne. La succession de cette dame fut inventoriée le 26 janvier 1711; 2° Catherine Chicoineau. Cette dame, énoncée veuve de haut et puissant seigneur messire Alexandre du Bois des Cours, marquis de la Maisonfort, ancien capitaine de vaisseau, fut représentée au mariage de son fils (1761), par haut et puissant seigneur messire Charles de Courbon, chevalier, seigneur de Blénac, chef d'escadre. Le marquis de la Maisonfort en avait eu deux enfants :

Laurens-Renieri :

Chicoineau : de gueules, à 3 écotis d'or.

1° François-Alexandre-Philippe, dont l'article suit ;

2° Demoiselle du Bois des Cours de la Maisonfort, mariée à M. *Pascal de Saint-Félix*, gentilhomme de Languedoc.

XIII. François-Alexandre-Philippe du Bois des Cours, marquis de la Maisonfort, seigneur de Bitry, de la Bretauche et autres lieux, lieutenant de vaisseau, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort en 1784, avait épousé, le 28 février 1761 (le contrat passé chez les notaires royaux au siége de Brest), Marie-Gabrielle-Charlotte-Anne de Kergadiou, dame de Tromabian, de Trevidy et autres lieux, née le 24 juin 1739, décédée à Nevers le 12 décembre 1828, fille unique de haut et puissant seigneur messire Michel-Jean-Baptiste de Kergadiou, chevalier, seigneur dudit lieu de Tromabian, etc., dernier chef de nom et d'armes de cette ancienne famille, et de haute et puissante dame Françoise-Louise-Marie le Borgne. De ce mariage sont issus :

de Kergadiou : d'argent, à 3 fasces ondées d'azur ; au franc canton d'hermine.

1° Antoine-François-Philippe, dont l'article suit ;

2° Françoise-Nicole-Marie du Bois des Cours de la Maisonfort, née à Brest le 22 janvier 1762, mariée, par contrat du 18 avril 1780, avec Etienne-François-Denis, comte *du*

Coetlosquet, né le 24 septembre 1756, capitaine au régiment Royal-Piémont, cavalerie, fils de Jean-François-Yves, vicomte du Coetlosquet, ancien colonel en second du régiment Dauphin, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Denise-Françoise de Tréanna, héritière de Pensornon, sa première femme;

3° Marie-Elisabeth-Eléonore du Bois des Cours de la Maisonfort, née au mois d'avril 1768, mariée, le 1er avril 1793, avec André-François *Gonyn de Lurieu*, ancien officier et ancien magistrat, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. Elle est décédée au mois de septembre 1836;

4° Rose-Esther du Bois des Cours de la Maisonfort, née le 22 mai 1771, mariée, le 2 juin 1790, avec messire François-Ignace *Carpentier*, comte de Changy, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine au régiment de Mestre de Camp-général, dragons, fils de messire François Carpentier, marquis de Changy, chevalier, seigneur de Vanzé-les-Pavillons et autres lieux, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Marie-Jeanne d'Astier, dont postérité.

XIV. Antoine-François-Philippe du Bois des Cours, marquis de la Maisonfort, maréchal de camp, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, etc., etc., naquit en 1764. Il entra au service dans le régiment de *Monsieur*, dragons, où il fut fait capitaine en 1786. Émigré en 1791, il fut à l'armée de Condé se vouer à la cause des princes, à laquelle il rendit de grands services, et fut nommé par Louis XVIII (alors le comte de Lille), colonel et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. En 1806, il entra au service de Russie dans la diplomatie, et fut successivement nommé commandeur de l'ordre de Saint-Wladimir et conseiller d'état. Rentré en France en 1814, il fut secrétaire de la lieutenance générale du royaume de *Monsieur* (Charles X), puis conseiller d'état et maréchal de camp. Après les *cent-jours* il fut nommé député par le département du Nord (Lille), en 1815, et fut secrétaire de la chambre. Ayant cessé d'être député, il fut nommé intendant-général du domaine extraordinaire de la couronne. Envoyé en 1820 en mission extraordinaire en Toscane, et près des cours de Parme, Modène et Lucques, il y résida sept ans, fut fait chevalier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et grand'croix de

l'ordre de Saint-Joseph de Toscane. Le marquis de la Maisonfort est auteur d'un grand nombre d'ouvrages politiques et littéraires. Il mourut le 2 octobre 1827, à Lyon, en retournant de Paris à son poste à Florence. Il a laissé de son mariage avec demoiselle Pierre-Louise-Adelaïde LE GASCOING DE BERTHUN, sa veuve, d'une ancienne famille noble de Normandie, deux enfants :

LE GASCOING: d'argent, à 3 grappes de raisin de gueules pamprées de sinople.

1° Maximilien, dont l'article suit ;

2° Louise-Sarah du Bois des Cours, mariée, en 1809, à Jules-Barbon *de Pron*.

XV. Maximilien DU BOIS DES COURS, marquis de la Maisonfort, né le 11 juin 1792, entra, en 1808, au service de Russie dans les guides de l'empereur. Il fit les guerres contre les Suédois et contre les Turcs, jusqu'en 1812, et parvint au grade de major en Russie. Sur la demande de Louis XVIII, il fut fait chevalier de l'ordre de Malte, en 1807, et il reçut les ordres russes de Saint-Georges, de Sainte-Anne, de Saint-Wladimir et de l'Épée. Il fut ensuite attaché au prince royal de Suède (Bernadotte), et rentra en France en 1814. Il avait été créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis par Louis XVIII, le 14 février de cette année. Il fut nommé sous-lieutenant des gardes du corps, compagnie de Grammont, avec le grade de lieutenant-colonel. Il devint lieutenant (grade de colonel), et aide-major-général de tout le corps en 1829. Nommé maréchal de camp le 11 août 1830, il fit partie du cadre de la réserve jusqu'en 1838. Placé alors dans le cadre d'activité, il reçut le commandement du département des Hautes-Alpes, et le 30 juin, il fut placé à la tête d'une brigade d'infanterie dans la division active des Pyrénées-Orientales. Il a commandé plusieurs fois cette division et la 21e division militaire. A la suppression de la division active, il a été nommé, le 9 janvier 1841, au commandement du département de la Manche. Le marquis de la Maisonfort, en outre, est commandeur de la Légion-d'Honneur, et grand-officier de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier du Mérite de Prusse et de l'Épée de Suède.

SEIGNEURS DE LA MOTTE, DE L'ÉTANG, DE SAINT-COSME, ETC.

VI. Jacques DU BOIS DES COURS, Ier du nom, seigneur de la Motte-en-Favières, fils puîné de Pierre du Bois des Cours, seigneur de Favières, et de Guillemette de Brichanteau, fit un partage suivant acte passé devant Jean Barbe, clerc, substitut de Louis Tison, tabellion à Châteauneuf-en-Thimerais, le 24 mars 1517, avec Louis du Bois des Cours, seigneur de Favières, Antoine du Bois de Favières, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et Anne et Gillonne du Bois, ses frères et sœurs, des successions de leurs père et mère. (*Original en parchemin.*) Jacques Ier épousa, par contrat du 28 juillet 1530, passé devant Eschauvron, substitut du tabellion d'Epernon, Jeanne LE VAUNIER, fille de feu Gui le Vaunier, écuyer, seigneur de Cotinville, et de Marguerite de Courtray. (*Orig. en parchemin.*) Le 12 avril 1551, Jacques du Bois des Cours assista au contrat de mariage d'Antoine du Bois des Cours, son neveu, avec Marguerite Vipart; et, le 31 octobre 1552, il comparut en personne (Antoine du Bois des Cours y comparut par procureur) au procès-verbal des coutumes de Châteauneuf-en-Thimerais. (*Coutumier général*, t. III, p. 693). Jacques Ier fit un partage avec Antoine du Bois, son neveu, seigneur de Favières, par acte du 12 juin 1553, passé devant Challenge, tabellion juré sous le scel de la v comté et baronnie de Châteauneuf. (*Orig. en parchemin.*) Jeanne le Vaunier ne vivait plus lors d'une sentence obtenue par son mari le 28 août 1554. Celui-ci rendit un aveu le 27 janvier 1560, et mourut peu après 1568. Ses enfants furent :

LE VAUNIER :

1° Jean, IIIe du nom, dont l'article suit ;

2° Claude du Bois des Cours,
3° Antoine du Bois des Cours, } nommés dans un hommage rendu à la seigneurie d'Arbouville par leur frère aîné, le 23 décembre 1569 ;

4° Anne du Bois des Cours, mariée par contrat du 21 avril 1556, passé devant Giboul, tabellion juré en la châtellenie

de Châteauneuf, avec Jean *du Hamel*, écuyer, seigneur de Boisroger et des Grés. (*Orig. en parchemin.*)

VII. Jean du Bois des Cours, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Motte-en-Favières, de l'Étang et autres lieux épousa, par articles du 8 et contrat du 27 juin 1567, passés devant Guillebert, notaire à Brezolles, et Giboult, tabellion à Châteauneuf, Marguerite de Villiers, dame de l'Étang-Saint-Cosme (1), fille de feu noble Jean de Villiers, seigneur de l'Étang, et de Marguerite de Mézières. Le 15 juin 1571, suivant acte passé devant Martin André, clerc, tabellion juré sous le scel de la vicomté et baronnie de Châteauneuf, Jean du Bois, seigneur de la Motte-Mouchard, tant pour lui que pour Claude du Bois, son frère, fit aveu et dénombrement à Antoine du Bois, écuyer, seigneur de Favières, son cousin-germain, pour les manoir, terre et seigneurie de la Motte-Mouchard, mouvant en plein fief, foi et hommage de la seigneurie de Favières (*Or. en parch.*) Jean III mourut peu après l'année 1584.

De Villiers: d'or, à la croix de sable, cantonnée de 4 quintefeuilles de gueules.

(1) Elle hérita de cette terre de sa sœur aînée Marie *de Villiers*, femme de Jacques *de Laval* l'aîné, seigneur de Bussu et d'Ancrebellemer, mort sans enfants en 1579. Celle-ci avait pour belle-sœur sa mère, Marguerite *de Mézières*, dame de Montreuil, laquelle, après le mort de Jean *de Villiers*, leur père s'était remariée, le 22 janvier 1554, avec Jacques *de Laval*, le jeune, chevalier, seigneur de la Faigne, frère puîné du seigneur de Bussu, et en avait eu, entre autres enfants, Susanne *de Laval*, première femme, en 1587, d'Esprit *d'Allonville*. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. III, p. 643, 648.) Jean de Villiers, seigneur de l'Etang, père de Marie et Marguerite de Villiers, était fils de Rubeclerc *de Villiers*, seigneur de l'Etang, et de Louise de Cordouan. Son frère aîné, Jean de Villiers, seigneur des Mezangères, laissa de son mariage avec Marguerite *de Saint-Madour*, Françoise *de Villiers*, dame des Mezangères et de Riverelles, épouse de François, seigneur *de Baif*, en Anjou, qui en eut, entre autres enfants, deux filles, Catherine *de Baif*, épouse de René *de Laval*, seigneur de Bois-Dauphin, et mère de Françoise *de Laval*, femme d'Hercule *de Rohan*, duc de Montbazon, pair et grand-veneur de France, et Marguerite *de Baif*, épouse de Félix *de Chourses*, seigneur de Malicorne, et mère de Marguerite *de Chourses*, mariée à Charles *de Beaumanoir*, seigneur de Lavardin, qui en eut Jean *de Beaumanoir*, premier marquis de Lavardin, maréchal de France. (*Ibid.*, t. III, 650, et t. VII, p. 383.)

Marguerite de Villiers, sa veuve, passa nombre d'actes jusqu'en 1608. De leur mariage sont provenus :

1° Jacques, IIe du nom, qui suit;

2° Jean du Bois des Cours, seigneur de la Motte-Mouchard, qui eut pour fille :

Renée du Bois des Cours, mariée à Jean *de Baigneux*, écuyer, seigneur de Saint-Mars ;

3° Adrien du Bois des Cours, écuyer, seigneur de Cotinville. Uni à sa sœur Madelaine, il fit un partage avec Jacques et Jean du Bois, leurs frères, par acte passé devant Deschays, notaire à Perray-en-Sonnois, le 20 novembre 1608. Il eut un fils et deux filles :

A. Jean du Bois des Cours, mort sans postérité ;

B. Renée du Bois des Cours, épouse de René *le Breton*, écuyer, seigneur de Franville;

C. Denise du Bois des Cours, mariée avec Gabriel *de Fontenay*, écuyer, seigneur de la Noue;

4° Paul du Bois des Cours. Il est rappelé comme décédé sans postérité dans un acte de partage passé devant Sciret, notaire et tabellion sous le scel de la châtellenie d'Ydeville, le 27 août 1602, entre ses frères et sa sœur Madelaine, celle-ci ainsi qu'Adrien assistés de Marguerite de Villiers, leur mère et tutrice naturelle, et d'Adrien du Bois des Cours, seigneur de Favières, leur cousin remué (issu) de germain et curateur. (*Orig. en parchemin.*)

5° Madelaine du Bois des Cours, mariée avec Jean *de Villereau*, écuyer, seigneur de Champrond et du Mesnil, qui fit un accord sur partage le 29 mars 1612, devant Lallier, notaire en la cour de Sonnois, avec Jacques, Jean et Adrien du Bois des Cours, ses beaux-frères. (*Orig. en parchemin.*);

6° Susanne du Bois des Cours, mariée avec Esprit *d'Allonville*, seigneur de Louville, de Herville etc., veuf de Susanne de Laval, et fils de Jean d'Allonville, chevalier de l'ordre du Roi, et de Jeanne de la Rochette, dame de Bruyères-le-Châtel. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. III, p. 648.)

VIII. Jacques du Bois des Cours, IIe du nom, chevalier, seigneur de l'Étang, de Saint-Cosme-de-Vair, de la Gadelière, de la Motte, etc., né en 1568, gentilhomme de la maison et archer de la compagnie de François de Bourbon, prince de Conty, en 1587, homme d'armes de la compagnie du prince de Condé,

en 1592 (1), servait en la même qualité sous le seigneur de Marolles en 1594. ainsi qu'il paraît par des lettres d'exemption données en sa faveur au présidial de Chartres, le 23 décembre 1594. Le 14 octobre de l'année suivante le maréchal de Bois-Dauphin lui donna commission pour lever et commander une compagnie de 100 arquebusiers à pied français pour le service du roi. (*Originaux.*) Il épousa, par contrat du 14 octobre 1596, passé devant Picau, notaire au Mans, Marguerite DE TRAGIN, de la maison du Plessis-Marolles, avec laquelle il passa un accord le 25 décembre 1603. Le 31 janvier 1605, Jacques du Bois, seigneur de la châtellenie de l'Étang, obtint du roi Henri IV, en considération de ses services, des lettres patentes portant établissement de foires et marchés au bourg de Saint-Cosme, lettres qui furent confirmées par Louis XIII le 28 mars 1621 (*Originaux en parchemin.*) Jacques II, ses frères Jean et Adrien, et Madelaine, leur sœur, firent l'inventaire des biens de leur mère, le 10 septembre 1608. Jacques rendit un hommage le 30 octobre suivant, et reçut, le 7 octobre 1611, un aveu de messire Jacques de Rouville, chevalier, comte de Clinchamps, pour partie de la terre de Saint-Père mouvante de la seigneurie de l'Étang (*Orig.*) Il passa des actes les 14 mars 1613, 11 et 12 décembre 1614, et 8 juillet 1620, obtint un arrêt le 14 avril de cette année, reçut un hommage le 25 juin 1626, et obtint une sentence de maintenue de noblesse en l'élection de Châteauneuf-en-Thimerais, le 7 juin 1634. François, seigneur de Rouville, comte de Clinchamps, lui fit aveu et dénombrement pour partie de la seigneurie de Saint-Père, le 17 mars 1635 (*Orig. en parch.*) Jacques du Bois vivait encore le 21 août 1645. Marguerite de Tragin en était veuve lors de la déclaration des biens de sa succession, faite le 9 février 1652. Leurs enfants furent :

DE TRAGIN.

(1) Certificat de René de Vouziers, gentilhomme de la chambre du roi, enseigne de cette compagnie, du 22 septembre 1592.

1° Jacques, IIIe, du nom, dont nous allons parler ;

2° Yves du Bois des Cours, chevalier, seigneur de Beaumanoir, de la Motte, etc., homme d'armes de la compagnie du prince Maurice de Savoie en 1645 ; il était au service dès 1635 avec son frère aîné. Il se maria, par contrat du 2 janvier 1652, avec Antoinette *de Rimbert*, de laquelle il eut :

Joachim du Bois des Cours, seigneur de Beaumanoir et de la Motte, mort sans postérité ;

3° Marie du Bois des Cours, mariée, par contrat du 5 février 1629, avec Jacques *de Tullières*, écuyer, seigneur d'Argençon, des Brières et de la Charmoie ;

4° Renée du Bois des Cours, mariée avec Piérre *de Collas*, écuyer, seigneur de Chazé, morte avant le 9 février 1652 ;

5° Elisabeth du Bois des Cours ;

6° Louise du Bois des Cours, mariée avec François *de Graffart*, écuyer, seigneur de Mainville ;

7° Gabrielle du Bois des Cours, femme de Jacques *de la Rivière*, écuyer, seigneur de Châteaufort.

IX. Jacques du Bois des Cours, IIIe du nom, chevalier, seigneur de l'Étang, de Saint-Cosme-de-Vair et autres lieux, fournit un gentilhomme armé et équipé pour le service du roi, au ban et arrière-ban, en 1639. Il épousa, par contrat passé devant Pottier, notaire au Mans, le 15 janvier 1643, Marie Eveillard, fille de noble Jacques Eveillard, sieur du Gage, et de dame Anne Boullay. Jacques III donna une décharge à ses père et mère le 2 août 1645. Il fit faire l'inventaire des biens délaissés par Marie Eveillard son épouse, le 23 juillet 1660, fit son testament le 13 novembre 1664, mourut le lendemain et fut inhumé le 15 dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Cosme, où avait été enterrée Marie Eveillard. Marie Petitgars, qu'il avait épousée en secondes noces, et dont il n'eut pas d'enfants, se qualifie sa veuve dans l'acte de baptême de Jacques V, son petit-fils, du 29 octobre 1676. Il avait eu de sa première femme :

Eveillard : d'argent, au chevron de sable, accompagné en chef de 2 molettes d'éperon du même, et en pointe d'une rose de sinople

Petitgars :

1° Jean, IVe du nom, dont l'article suit ;

2° N.... du Bois des Cours, mariée avec N.... *du Bois-Tussé*.

X. Jacques du Bois des Cours, IVe du nom, chevalier, seigneur de Saint-Cosme, de l'Étang et autres

lieux, baptisé en l'église de Nogent-le-Bernard le 24 juillet 1651, était sous la tutelle de son père en 1660. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Marle, intendant de la généralité d'Alençon, le 1[er] juillet 1667, et, le 21 février 1670, M. Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, lui donna acte de la représentation de ses titres de noblesse. Il s'allia, par contrat du 7 décembre 1675, avec Madelaine LE TESSIER. Il fit foi et hommage et fournit aveu et dénombrement pour les terres et seigneuries de l'Étang et de Saint-Cosme, situées dans le Sonnois, en 1677 et 1680. Parmi les seigneurs cités comme relevant de lui, on remarque Marie de Bourbon, princesse de Carignan, Louise d'Orléans, princesse de Nemours, dames de la baronnie de Bonnétable; Pierre de Baigneux, chevalier, seigneur de Courcival; François, comte de Clinchamps René de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, etc., etc. (Voir les *Noms Féodaux*, par D. Bettencourt, t. I, fol. 131.) Jacques du Bois des Cours comparut au ban et arrière-ban les 1[er] avril 1689 et 2 avril 1691, et fit registrer ses armes à *l'Armorial général de Tours*, en 1698. Il vivait encore le 23 juin 1704, et mourut avant le 30 août 1706, laissant Madelaine le Tessier veuve, avec neuf enfants, quatre garçons et cinq filles. Les successions desdits Jacques IV et Madelaine le Tessier, furent partagées le 6 septembre 1737 *(Orig.)* Leurs enfants furent :

LE TESSIER : d'argent, à l'ancre de sinople en pal, le trabs de gueules; au chef cousu d'or, chargé d'un cœur de gueules entre 2 étoiles d'azur.

1° Jacques, V[e] du nom, dont l'article suit ;

2° Julien du Bois des Cours, chevalier, co-seigneur de Saint-Cosme, né en 1678. Il entra au service sous-lieutenant dans le régiment des Feugerets, infanterie, suivant un certificat du colonel, daté de Namur le 19 mars 1703, y fut fait lieutenant l'année suivante, puis lieutenant de la compagnie colonelle le 8 mars 1705, et passa, le 27 juin 1706, capitaine d'une compagnie dans le régiment d'infanterie de Girardin, alors à Nieuport. (*Originaux.*) Il se maria deux fois: 1° avec Madelaine *Brochetel,* dame des Noés-Sèches, par succession de messire Gui Brochetel, son cousin-germain, capitaine des gardes du maréchal de Tessé, suivant un acte du 17 mars 1718, signé Bainville, notaire royal au Mans; 2° le 21 septembre 1722, avec Marie-Renée *Arsanger.* Il mourut le 7 décembre 1747, et fut inhumé le 9

dans l'église paroissiale de Nogent-le-Bernard. Il laissa de son second mariage :

A. Julien du Bois des Cours, chevalier, seigneur de Saint-Blacet et autres lieux, né en 1725, marié avec dame Anne-Gabrielle *Hatton de la Goupilière*, et décédé sans postérité le 3 mars 1783;

B. N.... du Bois des Cours, mentionnée avec son frère Julien dans un acte du 8 janvier 1769. Elle était veuve alors de messire François *de Neveu*, seigneur du Plessis-Dorin;

3° N.... du Bois des Cours, nommé enseigne de la compagnie de Buranlure, au régiment de Bourbon, le 10 mai 1705. (*Orig.*);

4° N.... du Bois des Cours. Il étudiait en théologie à l'université d'Angers en 1706;

5° Simonne du Bois des Cours;

6° Madelaine du Bois des Cours, morte avant le partage de 1737;

7° Charlotte-Françoise du Bois des Cours, née au château de l'Etang le 28 décembre 1694; elle était veuve, en 1737, de messire René-François *de Berziau*, chevalier, seigneur de la Marzelière. Elle fit son testament le 26 mars 1765;

8° N.... du Bois des Cours, } Elles vivaient en 1706 (1).
9° N.... du Bois des Cours. }

XI. Jacques du Bois des Cours, V^e du nom, chevalier, seigneur de Saint-Cosme, de la haute justice de l'Étang, des fiefs et seigneuries de la Taille, de la Carlière, d'Ainay-le-Gazon et autres places, né le 26 et baptisé le 29 octobre 1676, était lieutenant au régiment des milices de la généralité de Tours le 4 août 1694. Il passa enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Bourbon, infanterie, le 14 mars 1702, fut fait lieutenant de la même compagnie le 14 mars 1706 (2), avec commission de capitaine du 17 octobre suivant, et prit le commandement de la compagnie de Fombrun, au même corps, le 7 juin 1710. Il se trouva à

---

(1) Il y a une alliance de cette branche de la maison du Bois des Cours avec celle de Courtarvel; mais on n'a pu en découvrir la date.

(2) Certificat du comte de Laval, daté du Mans le 21 août 1706, et scellé de ses armes. (*Original.*)

l'attaque des lignes de Weissembourg le 3 juillet 1705, puis vers la fin de cette année à la prise de Soncino et de Montmélian en Savoie, à celle de Nice le 4 janvier 1706, enfin, en 1709, au siége de Tournay, où le régiment de Bourbon fut chargé pendant 18 mois de défendre l'ouvrage à corne des Sept-Fontaines. Jacques du Bois des Cours fit encore les campagnes d'Arleux et de Denain en 1711 et 1712. Il épousa en premières noces, par contrat du 25 février 1713, passé devant Joliet, notaire royal à Chartres, Marie-Elisabeth BAZIN DE FRESNE, fille de feu messire François-Marie Bazin, chevalier, seigneur comte de Fresne, conseiller du roi en ses conseils, maréchal de ses camps et armées, grand-bailli de Soissons et du Soissonnais, et de dame Catherine Bregent *(Orig. en parch.)* Marie-Elisabeth Bazin de Fresne fit son testament devant Moriceau, notaire royal à Bonnétable, le 24 janvier 1715, et voulut être inhumée dans l'église de Saint-Cosme, sépulture ordinaire de la famille de son mari. *(Orig.)* Celui-ci épousa en secondes noces, le 20 avril 1722, Anne LE MAIRE. Le 16 novembre 1726, Charles de Baigneux, seigneur de Courcival, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lui fournit aveu et dénombrement pour le fief de Chemilly, mouvant de la haute justice de l'Étang-Saint-Cosme, et le 3 août 1729, il en reçut un autre pour partie de la seigneurie de Saint-Père, rendu par messire Abraham Peirenc de Moras, chevalier, seigneur du marquisat de Saint-Priest, de Saint-Étienne et de Laurière, premier baron de Forez, comte de Clinchamps, etc., etc. *(Originaux.)* Jacques du Bois des Cours mourut au château de l'Étang le 22 mars 1742, et fut inhumé le lendemain dans l'église paroissiale de Saint-Cosme. Ses enfants furent ;

BAZIN DE FRESNE : écartelé aux 1 et 4 d'or, au lion de sable lampassé et armé de gueules; aux 2 et 3 de vair.

MAIRE : d'argent au sautoir de sable.

Du premier lit :

1° Jacques-Marie-Guillaume, dont l'article suit ;

2° Marie-Catherine du Bois des Cours ;

Du second lit :

3° Jacques du Bois des Cours, chevalier, seigneur de Saint-Cosme, né le 30 mars 1726, marié, par contrat du 17 fé-

vrier 1755, avec Agnès-Françoise *du Paty*, et décédé sans postérité.

XII Jacques-Marie-Guillaume, comte DU BOIS DES COURS, chevalier, seigneur de l'Étang, de Saint-Cosme, de Champessant, de Roupéroux, de Nogent-le-Bernard, etc., né au château de l'Étang le 15 juillet 1716, fut nommé, le 1er juillet 1734, lieutenant en second au régiment de la Fère, infanterie, où il devint enseigne le 10 juin 1735, et lieutenant le 15 juin 1738. Après la mort de son père il quitta le service avec un certificat des plus honorables, daté du camp de Liben, sous Prague, le 12 octobre 1742. *(Orig.)* Il épousa, par contrat du 29 juillet 1743, Charlotte-Renée DE GUIBERT, fille d'Étienne de Guibert, chevalier, et de demoiselle Charlotte-Renée de Baigneux de Courcival. De ce mariage sont nés :

DE GUIBERT : de gueules, à 2 chevrons d'argent, accompagnés de 3 besants d'or.

1° Jacques-Marie-Etienne, qui suit ;

2° Anne-Charlotte du Bois des Cours.

XIII. Jacques-Marie-Étienne, comte DU BOIS DES COURS, chevalier, seigneur de Saint-Cosme, de l'Étang, de Champessant, de Roupéroux, de Nogent-le-Bernard, etc., né le 14 juin 1750, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, fit ses preuves de noblesse pour l'ordre de Saint-Lazare, en 1786, au cabinet du Saint-Esprit, et mourut à Tittmonning en Bavière, laissant de son mariage avec Angélique-Louise-Félicité-Marie-Perrine BELIN DE LANGLOTIÈRE, dame de Langlotière et de Brèche, deux filles :

BELIN DE LANGLOTIÈRE : d'or, à la fasce de sable, accompagnée de 3 roses de gueules.

1° Aglaé-Marie-Félicité du Bois des Cours, mariée, le 27 janvier 1807, avec messire Alexandre-Louis *Lignaud*, marquis de Lussac, ancien sous-lieutenant des gardes-du-corps de *Monsieur*, gentilhomme honoraire de la chambre du roi Charles X, et chevalier de la Légion-d'Honneur ;

2° Charlotte-Séraphine du Bois des Cours, mariée an 1809, avec messire René-Louis-Ambroise *de la Poëze*, chevalier, seigneur de la Collessière.

DE BRUNET DE CASTELPERS,

Seigneurs DE VIMENET, DE MONTLÉAL, DE LESTELLE, *barons* DE CASTELPERS et DE PUJOLS, *vicomtes* D'AMBIALET, DE PANAT, DE CADARS et DE PEYREBRUNE, *marquis* DE VILLENEUVE, *barons des états de Languedoc*, *comtes* DE MONTREDON, *vicomtes* DE LAUTREC; *barons* DE SEPT-FORGES, *etc.*, *etc.*, *en Rouergue, en Agénais, en Languedoc et au Maine.*



ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au sautoir de gueules,* qui est DE PANAT; *au 2 d'azur, au château à 3 tours d'argent,* qui est DE CASTELPERS; *au 3 d'or, à 3 chevrons de sable,* qui est DE LEVIS; *sur le tout d'or, au lévrier rampant de gueules; à la bordure componée d'argent et de sable de 16 compons,* qui est DE BRUNET (1).

---

(1) Il y a eu des cachets écartelés aux armes de *la Rochefoucauld*, de *Toulouse-Lautrec* et de *Saint-Chamans*. La branche de Villeneuve portait en 1698, *écartelé, au 1 d'argent, à 3 fasces de sinople, la première chargée de trois étoiles d'argent; au 2 d'or, à 3 chevrons de sable; au 3 de gueules, au lion couronné d'or;*

Couronne de vicomte : cimier: une foy.

Supports : deux griffons.

L'écu posé sur deux bannières, l'une aux armes *de Brunet,* l'autre écartelée *de Panat*, *de Castelpers* et *de Levis.*

Légende : *En bonne foy.*

Devise : FIDELITATE ET AUDACIA LUCET.

La maison DE BRUNET DE CASTELPERS est originaire de Rouergue, et possédait des fiefs dans la baronnie de Sévérac dès le milieu du XIIe siècle. Son nom se voit fréquemment dans les chartes de cette province avec ceux des plus nobles familles. Vers le milieu du XIVe siècle, ses auteurs quittèrent le Rouergue pour aller s'établir dans la sénéchaussée d'Agen, en Guienne. Les descendants de ceux-ci, par un heureux concours de riches substitutions recueillies, d'illustres alliances et de services distingués, s'y sont maintenus pendant trois cents ans au rang des familles les plus marquantes et les plus considérables.

Pierre DE BRUNET, le premier dont il soit fait mention dans les chartes, fut témoin, avec Pierre de Belcastel, à l'hommage rendu à Raymond Trencavel, vicomte de Beziers, le 2 des calendes de juillet (30 juin) 1165, par Arnaud, seigneur du château de Clermont, fils d'Aldeburge. (*Archives du château de Foix*, *cartul. caisse* 15; *Hist. de Languedoc*, *par D. Vaissète,* t. II, *preuves*, col. 602.)

Guilherme DE BRUNET est nommé avec Hugues de Conques, Pierre de Prades, Étienne d'Agen, Pierre de Montréal, Sanche de Morlane, etc., parmi les chevaliers qui prêtèrent serment de fidélité au vicomte de Beziers, dans le château de Carcassonne, au mois

---

au 4 d'azur, à la tour d'argent; et sur le tout DE BRUNET. (*Armorial de la généralité de Montpellier*, fol. 63.) Depuis, cette branche a porté aussi l'écu de Brunet sans écartelures. (Voir l'*Armorial des états de Languedoc*, par Gastelier de la Tour, in-4°, 1767, p. 132.)

de mai 1191. *(Hist. de Languedoc, t. III, preuves, col.* 171.)

Vers le milieu du XIIe siècle, Begon, seigneur de Calmont, ayant fait abandon aux religieux d'Aubrac du mas ou village de Melet, en reçut en retour, pour rendre cette cession irrévocable, 400 sous rodanois, valant huit marcs d'argent. Cette transmission eut lieu en présence et par l'entremise des nobles de Brunet *(ens Brunets)*, des nobles Berols, de Hugues Folquelms, d'Étienne Berenguier, de Hugues Durand et Guillaume de Salelles, d'*en* (noble) Bernard Folquems et Ide Rasa, etc. *(Charte en idiôme roergat, Domerie d'Aubrac, t. I. fol.* 6, *verso.)*

P. DE BRUNET, Archambaud d'Auzits, P. de Cuzac, et plusieurs autres furent témoins, en 1243, de la donation faite par Gui de Sévérac à l'abbaye de Conques, de tous les droits qu'il avait sur le village de la Prade, que les seigneurs de Panat avaient donné à la même abbaye. Cependant Gui de Sévérac contestait le legs fait à Guillaume, abbé de Conques, par Hector de Panat, de la moitié du village *del Boisso*, comprise dans son testament avec le village de la Prade. Il y eut à ce sujet une transaction en la même année 1243, entre l'abbé Guillaume et le seigneur de Sévérac, en présence de P. de Brunet, de Raimond d'Entragues et de Bertrand de Melet. *(Recueil de Doat, titres de l'abbaye de Conques, t. II, fol.* 17 *et* 18, *verso.)*

On trouve au fol. 38 du même cartulaire, l'acte d'inféodation de plusieurs mas ou villages accordée par Hugon, abbé de Conques, à Déodat Mancip, seigneur de Bournazel, sous la réserve de l'hommage. Cette charte est datée du 2 des nones de juillet 1262, et Raimond DE BRUNET y figure comme témoin avec Guillaume Aynard, Bertrand de Baratier et plusieurs autres.

Noble Bernard DE BRUNET, uni à nobles Mathieu de Goleime et Echer del Peirou, consuls de Villefranche, transigea, le 1er juillet 1279, avec nobles Orgouilloux et Fortanier de Morlhon, frères, sur l'usage

des eaux et des bois de certains terroirs dépendants de la commune de Villefranche. *(R. de Doat, t. 147, fol. 10.)*

Pierre DE BRUNET, seigneur de Vimenet, près Sévérac, est nommé avec Bertrand de Combettes, Pierre de Poiol, tous sergents d'armes du roi, dans des lettres de sauve-garde accordées à l'abbaye de Bonneval, par Philippe de Valois, le 28 septembre 1335. *(Cartul. de l'abb. de Bonneval, t. II, fol. 232, verso.)*

Ce fut vers le milieu du XIVe siècle que cette famille quitta le Rouergue pour s'établir dans la sénéchaussée d'Agen, soumise, ainsi que les autres contrées de la Guienne, à l'autorité des rois d'Angleterre.

DE NOBILIS ;

I. Arnaud DE BRUNET, 1er du nom, seigneur de Montléal, co-seigneur de Beauville, au diocèse d'Agen, vivant en 1380, avait épousé Béatrix DE NOBILIS, de laquelle il eut :

1° Arnaud, IIe du nom, qui suit :

2° Pelegrine de Brunet, mariée, en 1399, avec Raimond *de Durfort*.

DE LA BORNE :

II. Arnaud DE BRUNET, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Montléal, épousa Comtesse DE LA BORNE. Il eut, entre autres enfants :

DE SANDONVILLE :

III. N..... DE BRUNET, seigneur de Lestelle et de Montléal, qui, de son mariage avec Jeanne de SANDONVILLE, a laissé :

1° Arnaud, IIIe du nom, qui suit ;

2° N.... de Brunet, seigneur de Montléal, marié avec Anne *de Raimond de Folmont* ;

3° N.... de Brunet, seigneur de la Borde, marié avec N.... *de Faure*, dont il eut :

N.... de Brunet, seigneur de la Borde.

DE LAUGNAC : de gueules, à 3 bandes d'argent.

IV. Arnaud DE BRUNET, IIIe du nom, seigneur de Lestelle, au diocèse d'Agen, en 1480, avait épousé Jeanne DE LAUGNAC. Il en eut, entre autres enfants :

1° Arnaud de Brunet, seigneur de Lestelle, marié avec Régine, dame *de Galapian*, et décédé sans enfants ;

2° Jean, qui a continué la postérité;
3° Marguerite de Brunet.

V. Jean DE BRUNET, seigneur de Lestelle et de Galapian, après son frère aîné, épousa, en 1506, Marguerite DE STUER, dame de Hauterive (branche de la maison de Saint-Mégrin), Il reçut une reconnaissance féodale en 1513. De concert avec sa femme et leur fils aîné, il rendit hommage au roi, le 3 juillet 1539, à raison des fiefs, terres et seigneuries qu'il possédait dans le comté d'Agénais. Ses enfants furent :

DE STUER; d'argent, au sautoir de gueules, cantonné de 4 roses du même pour brisure.

1° Gui, dont l'article suit;

2° Jean de Brunet, seigneur de Montléal, marié avec N.... *de Maizières*, mort sans postérité;

3° Guillaume de Brunet;

4° Armande de Brunet, mariée avec René *d'Esnois*, seigneur de la Blanchardaye.

VI. Gui DE BRUNET, seigneur de Lestelle et de Montléal, vicomte de Monbahus, épousa, par contrat du 22 juillet 1544, passé devant Regons, notaire à Beauville, Bertrande DE GUERRE, fille de noble Louis de Guerre, écuyer, seigneur de Guerre, en présence et du consentement de François, baron de Beauville et de Jean de Beauville, seigneur de Massanes. De ce mariage sont provenus (1):

DE GUERRE; d'argent, au chevron de sable.

1° Louis, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Arnaud, IVe du nom, auteur de la BRANCHE DE BEAUVILLE, rapportée plus loin;

3° Béraud de Brunet, seigneur de Montléal;

4° Louise de Brunet, mariée avec Hélias *de la Clergerie*, seigneur de Reignac;

5° Marie de Brunet, épouse de Martial *de la Clergerie*, seigneur de la Tour;

6° Marguerite de Brunet.

VII. Louis DE BRUNET, Ier du nom, chevalier, sei-

---

(1) Léger de Brunet, marié, en 1564, avec Jeanne *de Comarque*, fille de Jean de Comarque, seigneur de Beaumanoir en Agénais, et de Françoise de Caumont, pouvait être fils ou proche parent de Gui de Brunet.

gneur de Lestelle, baron de Pujols et de Cazeneuve, vicomte d'Ambialet et de Monbahus, conseiller et chambellan de Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV) fut en grande estime dans l'esprit de ce prince, qui, pour reconnaître son zèle et sa fidélité, lui donna successivement le gouvernement des villes de Tonneins, de Clairac et de Montpellier. Il embrassa avec ardeur la cause des religionnaires et commanda une compagnie dans la guerre d'Albigeois, en 1571 et 1572, puis en Guienne (1) au siége de la Réole en 1577, à la prise de Saint-Emilion et de Libourne en 1579, à celle de Cahors en 1580. Le roi de Navarre lui écrivit de Lectoure, le 12 décembre 1583, touchant la conservation de la ville et du château de Pujols et la reprise de la maison forte de Tombebouc. En 1586, il accompagna ce prince en Poitou et se trouva à la prise de Sauzay, de Saint-Maixent et de Fontenay, à la bataille de Coutras, en 1587, à la prise de Niort, en 1588, puis à celle des principales places de Poitou, en 1589. Le 21 avril de cette année le roi de Navarre fit proclamer à Saumur le traité d'alliance qu'il avait conclu avec Henri III, contre la ligue. Peu de jours après il écrivit au seigneur de Lestelle une lettre, entièrement de sa main, ainsi conçue : « Crapault (2) que uoulés-uous » dyre : *Il n'est pas temps peult estre de uenyr?* Vostre » frère dyt que cy et Lauardyn (3) est aussy gros (fort) « que nous pour le moyns. Layssons rallyerye, ne uous » escusés, ce n'en est pas la sayson; mays sy uous » m'aymés, et sy uous uoulés que je le croye, monstrés » l'exemple aus aultres. Je te prye, Crapault, uyen moy » treuuer et amène ce que tu pourras ou ce que tu uoul- » dras, car en quelque façon que je te uoye tu seras le

(1) Voir le *Journal de Faurin, sur les guerres de Castres*, p. 8, inséré dans les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, publiées par le marquis d'Aubais.

(2) On sait que Henri IV donnait des sobriquets aux gentilshommes qu'il honorait de sa faveur et de sa familiarité.

(3) Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, qui, dévoué à la cause des calvinistes jusqu'en 1586, était devenu depuis commandant de l'armée catholique, sous le duc de Joyeuse, et disputa longtemps au roi de Navarre le succès de la bataille de Coutras.

» byen uenu. Ce que nous auons faict jusques icy n'est » pour ryen compté au prys de ce que nous ferons asture » (à cette heure). Adyeu, Viçouse uous uerra, Vyssouse » uous dyra tout. Vostre plus affectyoné maistre et » amy. Signé Henry. A Saumur, ce 29 d'auryl. Sus- » cription : *A mons. de Lestelle.* » On conserve plusieurs autres lettres de ce prince, écrites au seigneur de Lestelle, soit à raison de son service, soit à l'occasion de ses blessures, et qui toutes témoignent de l'affection et de l'estime qu'il lui portait. Louis de Brunet continua à le servir avec le même zèle après son avénement au trône, et en reçut une pension de 300 livres par brevet du 27 novembre 1608. Il avait épousé, le 17 mai 1579, Madeleine de Lordat, fille de Bernard de Lordat, baron de la Bastide, et de Charlotte de Castelpers, vicomtesse d'Ambialet. Le 12 novembre 1604, Louis de Brunet transigea avec Jacques-Paul et Paul-Jacques de Lordat, neveux de sa femme, au sujet de la vicomté d'Ambialet, dont il demeura possesseur après un long procès que termina cette transaction. Il laissa de Madelaine de Lordat deux enfants :

de Lordat : d'or, à la croix alaisée de gueules.

1° Jean-Jacques, dont on va parler;

2° Pauline de Brunet, dame de Saussenac, mariée avec Jean-Jacques *de Lordat*, baron de Bats, seigneur de Castagnac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lequel fit son testament le 8 mars 1634. Elle vivait encore le 8 août 1640.

VIII. Jean-Jacques de Brunet, chevalier, baron de Pujols, vicomte d'Ambialet en Albigeois, seigneur de Lestelle, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur des villes de Clairac et de Tonneins après son père, servit avec beaucoup de distinction sous le règne de Louis XIII. Il s'allia, par contrat du 31 mai 1605, passé devant Monet, notaire à Pujols, en Agénais, avec Marguerite-Catherine du Faur de Pibrac, fille de feu messire Louis du Faur, seigneur de Gratens, chancelier de Navarre, et de dame Anne de Guiot de Preignan, première dame d'honneur de de la reine de Navarre. Ce mariage avait été préparé par feu dame Yolande de Lordat, baronne de Pujols, veuve

du Faur : d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de 6 besants du même, 3 en chef et 3 en pointe.

d'Arnaud du Faur, et tante respective des futurs époux. Jean-Jacques de Brunet fit son testament le 8 janvier 1646, devant Descairal, notaire à Pujols, et prescrivit sa sépulture au tombeau des seigneurs de Pujols, ses prédécesseurs. Parmi les legs portés dans ce testament, on en voit un de 300 livres avec une maison, que Jean-Jacques de Brunet fit à Louis de la Gacherie, son chirurgien, pour les bons services qu'il lui avait rendus tant en Italie, en Angleterre et en Espagne, qu'en France, et qu'il lui rendait encore. Il eut de son mariage avec Marguerite-Catherine du Faur :

1° Henri de Brunet, mort jeune ;

2° Louis, IIe du nom, qui a continué la postérité ;

3° Timoléon de Brunet, seigneur de Lestelle ;

4° Marie-Anne de Brunet, mariée avec Raimond *de Vérac*, seigneur de la Gaubertie et de la Borie, en Périgord ;

5° Olympe de Brunet, mariée 1° avec Antoine *de la Croupe*, écuyer, seigneur de Beaumanoir, dont elle était veuve en 1646 ; 2° avec François *de Montpezat*, seigneur de Poussois ;

6° Barbe de Brunet, religieuse à Rodez.

IX. Louis DE BRUNET, IIe du nom, chevalier, baron de Castelpers et de Pujols, vicomte d'Ambialet et de Panat, seigneur de Lestelle, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, comme le furent tous ses descendants, succéda à son père dans le gouvernement de la ville de Clairac. Il épousa, par contrat du 27 octobre 1631, passé devant Fabri, notaire à Touels en Rouergue, Anne DE CASTELPERS DE LEVIS, fille unique et héritière de messire David de Castelpers de Levis, baron de Castelpers, de Villeveuve-le-Cremade, au diocèse de Beziers, et des états de Languedoc, vicomte de Panat et de Peyrebrune, seigneur de Requista, de Coupiac, de Touels, de Salvian, de Pourcairagnes, de Montredon, de Villefranche, etc. ; et de dame Jeanne de Vernède de Corneillan. Par ce mariage Louis II de Brunet recueillit les substitutions établies dans les maisons de Panat, de Levis-Leran et de Castelpers, pour les terres, vicomtés et baronnies de Panat, de Castelpers et de Cadars, avec clause d'en porter les noms et

DE CASTELPERS : d'azur, au château à 3 tours d'argent, écartelé *de Levis*.

armes (1). Louis II servit avec beaucoup de distinction dans la dernière guerre de Guienne. Ayant été grièvement blessé le 26 mai 1649, il fit son testament le même jour, qui fut aussi celui de sa mort (2), devant Lafont, notaire à Libourne. Il laissa d'Anne de Castelpers trois fils et trois filles:

1° David de Brunet de Castelpers, institué héritier universel de Jean-Jacques, son aïeul, le 8 janvier 1646, mort sans postérité;

2° Jean-Samuel, dont l'article suit;

3° Louis-Joseph, auteur de la BRANCHE DE VILLENEUVE, rapportée ci-après;

4° Louis de Brunet de Pujols, vicomte d'Ambialet, mort sans postérité;

5° Marthe de Brunet de Castelpers, mariée à Claude *de Murat de Lestang*, baron de Pommerols;

6° Anne de Brunet de Castelpers, abbesse de la Salvetat;

7° Jeanne de Brunet, religieuse.

X. Jean-Samuel DE BRUNET DE CASTELPERS DE LEVIS, comte de Panat, vicomte d'Ambialet, baron de Castelpers, de Pujols, de Requista, de Touels, de Peyrebrune, de Villefranche, de Bournac, de Coupiac, seigneur de Lestelle, etc., fut nommé député aux états généraux du royaume, convoqués en 1652, lors des troubles de la Fronde. En 1674, les côtes de la Guienne étant menacées, le maréchal d'Albret, qui n'avait point de troupes à opposer aux ennemis, écrivit, le 18 mai 1674, au comte de Panat, comme à *l'un de ses amis les plus considérables et sur lequel il comptait beaucoup*, pour qu'il rassemblât en toute diligence le plus de monde qu'il pourrait, tant à pied qu'à cheval. On voit, par une autre lettre du 12 juillet, que le comte de Panat conduisit une troupe de gentilshommes à Villefranche, où il prit le commandement du ban et arrière-ban. (*Orig. aux archives de la famille*). Jean-

(1) Voir les *Tablettes historiques, généalogiques et chronologiques*, de Chazot de Nantigny, in-18, t. VII, p. 244.

(2) V. les notes du marquis d'Aubais sur le *Journal de Faurin*, p. 47, col. 2.

Samuel épousa, par contrat du 25 février 1660, passé devant Rebière, notaire à Villefranche-de-Rouergue, Jacqueline d'Espinchal, fille de feu haut et puissant seigneur messire François, comte d'Espinchal, de Dunières et de Massiac, et de dame Marie-Isabelle de Polignac, sa veuve, alors remariée avec Jean de Grimoard de Pestels de Levis, comte de Quélus. Jean-Samuel vivait encore au mois d'octobre 1700. Ses enfants furent :

D'Espinchal : d'azur, au griffon d'or, accompagné de 3 épis de blé du même.

1° Louis-David de Brunet de Castelpers, comte de Panat, capitaine de dragons, mort jeune ;

2° Louis-Joseph de Brunet de Castelpers, mort sans postérité ;

3° Joseph, Ier du nom, dont l'article suit ;

4° Gaspard de Brunet de Castelpers, prévôt de l'église d'Alby, vivant le 27 janvier 1700 ;

5° Hyacinthe de Brunet de Castelpers ;

6° Henriette de Brunet de Castelpers, abbesse de la Salvetat ;

7° Marie-Anne de Brunet de Castelpers ;

8° Marie de Brunet de Castelpers de Panat, qui était mariée en 1700 avec Jean-Felix *de Pelamourgue*, seigneur du Pouget et de Lugagnac, au diocèse de Rodez, de Peyrelade, du Cambon, de Veyrat, etc. ;

9° Marie-Elisabeth de Brunet de Castelpers de Panat, mariée, le 19 novembre 1699, avec Jacques, marquis *de Volonzac*, capitaine au régiment de Melun, cavalerie.

XI. Joseph de Brunet de Castelpers, Ier du nom, vicomte de Panat (1), baron de Castelpers, de Pujols, de Requista, de Touels, etc., épousa, par contrat du 27 janvier 1700, passé devant Dufos, notaire à Réalmont, Marie de Toulouse-Lautrec, fille de haut et puissant seigneur messire Jean de Toulouse-Lautrec, chevalier, vicomte de Montfa, et de Françoise de Saint-Maurice, dame de Plegades. Marie de Toulouse-Lautrec mourut en 1745, ayant eu du vicomte de Panat, décédé en 1739 :

Toulouse-Lautrec : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix vidée, clèchée et pometée d'or, qui est *de Toulouse* ; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or, qui est *de Lautrec*.

1° Joseph-Samuel de Brunet de Castelpers, vicomte de Panat, né le 14 octobre 1700, reçu page du roi en la petite écurie au mois de juillet 1717. Il épousa Anne-Françoise *de Roquefeuil*, fille de Henri de Roquefeuil, baron de Londres, vicomte de la Rode, seigneur de Cornonsec, etc., et de demoiselle de Lescure. Il mourut sans enfants en 1741 ;

---

(1) On conserve, dans les archives de la famille, le tableau de ses 64 quartiers de noblesse, fait vers 1720.

2° Jean-Elisabeth de Brunet de Castelpers, sacré évêque d'Evris le 1er novembre 1739, depuis archevêque de Rouen, mort à Munster au mois d'août 1800;

3° Melchior-Joseph de Brunet de Castelpers, destiné à l'ordre de Malte, mort jeune;

4° Joseph, IIe du nom, qui a continué la postérité,

5° Alexandre de Brunet de Castelpers de Cadas, mort jeune;

6° Frédéric-Joseph de Brunet de Castelpers, ecclésiastique;

7° Georges-Eugène de Brunet de Castelpers, qui se maria et eut une fille:

Marie-Anne de Brunet de Castelpers, âgée de 4 ans, en 1717;

8° Marie-Anne-Jacinthine de Brunet de Castelpers.

XII. Joseph DE BRUNET DE CASTELPERS, IIe du nom, comte de Panat, vicomte de Cadars et de Peyrebrune, baron de Pujols, etc., né en 1704, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, puis chef d'escadre, mort en 1776, doyen des officiers généraux de de la marine, avait épousé, en 1750, Françoise-Marie DE LA ROCHEFOUCAULD-LANGEAC, sœur du cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, fille de Jean-Antoine de la Rochefoucauld, marquis de Langeac, comte de Saint-Ilpize, et de dame Marie de Michel de Lachant. De ce mariage sont issus:

LA ROCHEFOUCAULD: partie, au 1 d'or, à 3 pals de vair, qui est *de Langeac*; au 2 burelé d'argent et d'azur, à 3 chevrons de gueules, le 1er écimé, brochants sur le tout, qui est *de la Rochefoucauld*.

1° Dominique-François, dont l'article suit:

2° Arnaud-Jean de Brunet de Castelpers, né le 18 août 1753, grand-vicaire de Rouen et de Pontoise, député du clergé de Rouen aux états-généraux en 1789, mort au mois d'octobre 1811;

3° Léopold de Brunet de Castelpers, chevalier de Panat, né le 14 novembre 1762, contre-amiral, chevalier de l'ordre de St.-Louis, secrétaire général de l'amirauté de France, décédé à Paris le 22 janvier 1834;

4° Marie-Eugénie-Antoinette de Brunet de Castelpers, mariée, le 16 juin 1778, avec Felix-François, comte d'*Espie*, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre de St.-Louis et de l'ordre de la Fidélité de Bade, gouverneur de Muret. Elle est décédée au mois de novembre 1837.

XIII. Dominique-François DE BRUNET DE CASTELPERS, marquis de Panat, vicomte de Cadars et de Peyrebrune, baron de Bournac, seigneur de Touels, de Requista, de Villefranche-de-Panat, et autres

places, né le 30 août 1752, fut premier député de la sénéchaussée de Toulouse aux états-généraux en 1789, et mourut à Londres en 1795. Il avait épousé, en 1786, Guillemette-Paule-Marie-Victoire DE RUDELLE D'ALZON, décédée le 14 août 1840, fille de messire de Rudelle d'Alzon, président au parlement de Toulouse, et de dame de Bônfontan de Lastours d'Andoufielle. De ce mariage sont issus :

DE RUDELLE D'ALZON : d'azur, à 3 roues d'or.

1° Dominique-Samuel-Joseph-Philippe, dont l'article suit ;

2° Pierre-Henri-François-Eugène-Amédée de Brunet de Castelpers de Panat, né le 5 avril 1788, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre militaire de Pologne, capitaine de chasseurs, tué à l'affaire de Muedyn, près Moscou, le 25 octobre 1812 ;

3° Marie-Eugénie-Elisabeth-Irène de Brunet de Castelpers de Panat, née le 4 août 1789, mariée avec Marie-Philippe-César *d'Omezon.*

XIV. Dominique-Samuel-Joseph-Philippe DE BRUNET DE CASTELPERS, vicomte de Panat, né le 21 mars 1787, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Charles III d'Espagne, fut nommé auditeur au conseil d'état le 19 janvier 1810. Le 28 novembre de cette année, il fut envoyé dans les colonies hollandaises des Indes Occidentales, à l'époque de la réunion de la Hollande à l'empire français. Il fut attaché à l'ambassade de France à Varsovie le 6 juin 1812, fut secrétaire de légation en Sicile, en 1814, et successivement secrétaire d'ambassade à Naples en 1815, et chargé d'affaires près la même cour en septembre 1817. Il a été nommé préfet du département du Cantal le 30 mars 1828, député du département du Gers en 1827 et 1839. Il a épousé, le 10 novembre 1819, Françoise-Joséphine-Éléonore HOCQUART, fille de Mathieu-Louis Hocquart, ancien avocat-général de la cour des aides de Paris, premier président de la cour royale de Toulouse, et de dame Delsuc de Cassagne. De ce mariage sont issus :

HOCQUART : de gueules, à 3 roses d'argent.

1° Henri-Hyacinthe-Philippe de Brunet de Castelpers de Panat, né le 21 février 1822 ;

2° Joseph-Léopold de Brunet de Castelpers de Panat, né le 26 juin 1824, élève de la marine royale ;

3° Antoinette de Brunet de Castelpers de Panat, née le 4 septembre 1830.

BRANCHE DE VILLENEUVE.

X. Louis DE BRUNET DE PUJOLS DE CASTELPERS DE LEVIS, baron de Villeneuve et des états de Languedoc, vicomte de Lautrec, seigneur de Montredon et de la Canourgue, sénéchal de Castres, lieutenant de roi en la province de Languedoc, fils puîné de Louis II, baron de Castelpers et de Pujols, et d'Anne de Castelpers, baronne de Villeneuve, épousa, par contrat du 6 janvier 1674, passé devant Bertrand, notaire à Pezenas, Elisabeth DE LA CROIX DE CASTRIES, morte en 1714, fille de haut et puissant seigneur messire René-Gaspard de la Croix, marquis de Castries, baron de Gourdièges, chevalier des ordres du roi, maréchal de ses camps et armées, lieutenant-général dans la province de Languedoc et gouverneur de Montpellier, et de haute et puissante dame Elisabeth de Bonzi, sœur du cardinal de Bonzi, qui assista au contrat. Louis-Joseph transigea avec son frère aîné, le 14 mai 1663, relativement à ses droits dans les successions de leurs père et mère. Il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, du 4 mai 1668, et fut admis sur les mêmes preuves comme baron de Villeneuve aux états de Languedoc, par délibération de ces états du mois de février 1669. De son mariage sont issus :

DE LA CROIX DE CASTRIES : d'azur, à la croix d'or.

1° Joseph-François de Brunet de Castelpers de Levis, né à Montpellier le 18 octobre 1681, reçu, le 27 novembre 1697, page du roi dans sa grande écurie, où il mourut peu de temps après;

2° Pierre-François de Brunet de Pujols de Castelpers de Levis, marquis de Villeneuve, comte de Montredon, vicomte de Lautrec, baron des états de Languedoc. Il fit hommage au roi, les 22 avril 1715 et 5 septembre 1712, pour les terres de Villeneuve-la-Cremade, de Montredon et de Cers. Il épousa dona Marie *de Villanova*, espagnole dont il n'eut point d'enfants;

3° Louis-Joseph, dont l'article suit;

4° Marie de Brunet de Castelpers, mariée à M. *d'Alliez*, à Toulouse;

5° Demoiselle de Brunet de Castelpers, mariée avec le seigneur *de Caseneuve*;

6° Elisabeth de Brunet de Castelpers, mariée, le 7 juillet 1708, à Pierre-Joseph-Hyacinthe, marquis *de Caylus*, baron de Rouairoux, son cousin-germain, chevalier de la Toison d'or, lieutenant-général au gouvernement de Roussillon et de la Cerdagne, décédé le 2 avril 1736, fils de Jean de Caylus, baron de Rouairoux et des états de Languedoc, et de Marie de Bonzi, sœur du cardinal Pierre de Bonzi, archevêque et primat de Narbonne.

DANTI DE VILLEGLI:

XI. Louis-Joseph DE BRUNET DE PUJOLS DE CASTELPERS DE LEVIS, vicomte de Lautrec, épousa Marie DANTI DE VILLEGLI, de laquelle il eut :

1° Marc-Antoine, dont l'article suit;
2° Louis-Joseph de Brunet de Pujols de Castelpers;
3° N.... de Brunet de Pujols de Castelpers, mariée avec N.... *Doni*, seigneur de Goult et de Beauchamp.

FARJON : d'azur, au rocher d'argent, sommé d'une tour d'or, maçonnée de sable.

XII. Marc-Antoine DE BRUNET DE PUJOLS DE CASTELPERS DE LEVIS, marquis de Villeneuve, baron des états de Languedoc, comte de Montredon, vicomte de Lautrec, etc., épousa, le 1er août 1745, Marie-Anne-Ursule FARJON, fille de Lambert Farjon, seigneur de la Lauze.

Cette branche est représentée par deux frères qui n'ont point d'enfants.

BRANCHE DE BEAUVILLE (1).

IV. Arnaud DE BRUNET DE LESTELLE, IIe du nom, *dit* DE BEAUVILLE, chevalier, baron de Sept-Forges au Maine, seigneur de Lioux, de Fontenailles, de Chemiers, de la Grande-Lente, de la Hautonnière, du Mesnil-Barry, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, cheva-

---

(1) Cette branche qui s'est éteinte dans le dix-septième siècle, portait son écu : *Partiau 1er d'or, au levrier rampant de gueules, à la bordure componée d'argent et de sable de 16 compons* qui est DE BRUNET; *au 2 d'argent, à 2 vaches de gueules, accornées, onglées et clarinées d'azur*, qui est DE BEAUVILLE.

lier de son ordre, maréchal de ses camps et armées, lieutenant pour S. M. au duché de Mayenne, s'attacha au roi de Navarre (depuis Henri IV), auquel il rendit de longs et honorables services. Par une lettre datée de Lectoure, le 14 décembre 1583, ce prince lui ordonna de marcher avec son régiment sur la terre de Duras, et par une autre datée de Bergerac, le 27 juillet 1585, il le choisit, parmi plusieurs chefs dévoués, à cause de son affection et de sa fidélité, pour commander dans la ville de Clairac. Il servait en Normandie sous le comte de Matignon, et était gouverneur de Domfront, lorsque, le 1er avril 1587, il leva un régiment d'infanterie de son nom, avec lequel il servit cette campagne et la suivante dans la même province. Il est qualifié gouverneur des ville et château de Mayenne dans une lettre de Henri IV du 23 janvier 1590, et il est porté dans les comptes de l'extraordinaire des guerres comme maréchal de camp au 1er avril de la même année. Le 5 du même mois, il marcha avec son régiment au secours du château de Mayenne, et en fit lever le siége, après avoir contribué à la défaite des ligueurs. (*Chronologie militaire*, par Pinard, t. VI. p. 33). Il avait épousé, le 23 juillet 1587, Elisabeth DE CHAUVIGNÉ, fille de Roland de Chauvigné, seigneur de Boisfron au Maine, et de Françoise Lainé. Le 18 août 1603, il fit foi et hommage au roi pour le fief de la Hautonnière, mouvant du château du Loir, qui lui appartenait du chef de sa femme, hommage qu'il renouvela le 9 avril 1606, comme ayant la garde noble de René de Beauville, son fils unique, baron de Sept-Forges. (*Chambre des comptes de Paris*, registre 352, p. 151; registre 354, p. 92). Le 6 août 1606, Henri IV lui ordonna de seconder le marquis de Courtenvaux, qu'il avait chargé de conduire du canon d'Orléans à Saumur, et d'agir avec toute la diligence possible dans cette occasion si importante pour son service. Il est qualifié chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant pour S. M. au duché de Mayenne, et mestre de camp de 3000 hommes de pied français entretenus en Poitou, dans le contrat de mariage de son fils, de l'an-

DE CHAUVIGNÉ : d'argent, à 2 fasces de gueules, accompagnées de 8 moucheture de sable, 4, 3 et 1, les quatre en chef entre 3 tourteaux de gueules.

née 1611. Le roi Louis XIII lui donna de nouvelles provisions de maréchal de camp par brevet du 7 septembre 1621. Le 27 du même mois il reçut du duc d'Angoulême une commission pour mettre en sûreté les ports et passages situés entre les villes de Montauban et de Castres, et empêcher les ennemis de S. M. de s'en emparer. C'est le dernier acte connu de sa longue carrière militaire. Il eut pour enfants :

1° René, qui suit ;

2° Gillette de Brunet, dame du Mesnil-Barry, mariée à Jean *du Mas*, seigneur du Brossay et de Montaugé en Bretagne.

DU RIVAU : de gueules, à 5 fusées d'argent en fasce

V. René DE BRUNET, *dit* DE BEAUVILLE, chevalier baron de Sept-Forges, seigneur de Fontenailles, de Chemiers, du Bois du Maine, etc., élevé page de Gaston, duc d'Orléans (1). puis gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Enghien, épousa, par contrat du 24 décembre 1611, passé devant Besnard, notaire à Loudun, Anne DU RIVAU, fille de messire René du Rivau, chevalier, seigneur de Villiers et du Plessis-Milon, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Jeanne Goulard, dame du Plessis-Milon. René a laissé de son mariage, entre autres enfants :

BERTHOT : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un perroquet de sinople.

VI. François DE BRUNET, dit DE BEAUVILLE, chevalier, seigneur de Fontenailles, marié, par contrat du 27 avril 1665, passé devant du Bois, notaire au Lude, avec Marguerite BERTHOT, fille de noble Louis Berthot, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel du Lude, et de Judith Ruau. Charles IV, duc de Lorraine, dont François de Beauville était prisonnier de guerre, lui donna un passeport daté du camp d'Epfick, le 27 novembre 1674. Il vivait en 1679, et eut, entre autres enfants :

Charles de Brunet de Beauville, né au Lude, au mois de juillet 1669, reçu page du roi en la grande écurie, au mois de janvier 1685.

---

(1) Ce prince, qui l'aimait beaucoup, lui fit une pension de 2000 livres, par brevet du 20 septembre 1633,

DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES,

Seigneurs DE GUERRE, DE BRIE, DE CHANTEMERLE, etc.; *comtes* DE SAINT-VALLIER ET DE VALS, *marquis* DE CHEVRIÈRES et DE CLÉRIEUX, *barons* DE SERVES; *seigneurs* DE FARAMANS, DES COTTANES, DE LIEUDIEU, *comtes* DE SAYVE et *marquis* D'ORNACIEUX; *seigneurs* DE CHAMAGNIEU, DE SATUZANGE, *marquis* DE PISANÇON, *en Dauphiné.*



ARMES : *D'azur, au buste de cheval d'or, animé de gueules ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 croisettes d'argent.*

L'écu placé sur deux bannières aux mêmes armes, passées en sautoir, et timbré d'une couronne de marquis.

Supports : deux chevaux affrontés (1).
Cimier : un cheval portant une bannière aux armes de l'écu.

Devise : INDOMITUM DOMUERE CRUCES.
Cri : GUERRE !
Le tout environné d'un manteau de pair de France, sommé d'une couronne de comte.

La maison DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, originaire de Voreppe, en Dauphiné, portait anciennement le nom DE GUERRE, sous lequel sa filiation est régulièrement établie depuis 1317. Celui DE LA CROIX lui est venu, en 1476, par substitution d'une très-ancienne famille de la même province (2), qui comptait parmi ses ancêtres Humbert *de la Croix*, sénéchal ou grand-maître de Dauphiné en 1334 (3), dignité la plus éminente de cet état, et depuis inféodée héréditairement à la maison de Clermont-Tonnerre.

Ce noble héritage n'a point déchu dans la famille de Guerre; car depuis l'époque de sa substitution au nom de la Croix, elle n'a cessé d'attacher à ce nom les souvenirs les plus honorables qu'on puisse recueillir dans toutes les carrières. Elle a donné deux évêques et princes de Grenoble, et un évêque de Quebec, plusieurs généraux au service de France et d'Espagne, dont l'un fut capitaine-général (maréchal) des armées de Philippe V, et grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis, plusieurs ambassadeurs et conseillers d'état, et une longue suite de présidents au parlement de Dauphiné; enfin, elle a réuni aux distinctions personnelles les plus marquantes, la richesse et la dignité des

(1) C'est par erreur qu'on a gravé deux licornes, planche 99 de l'*Armorial de la chambre des pairs*.

(2) Cette famille descend de Bernard *de la Croix*, mentionné dans un recensement, fait vers le milieu du XII[e] siècle, des services et cens dus au prieuré de Domène. (*Cartulaire de Domène*, n. 238.)

(3) *Histoire de Dauphiné*, par le président de Valbonnais, t. II, p. 281, 283.

possessions, et le lustre des alliances qui presque toutes rappellent les premières familles du royaume.

Gui Allard, président en l'élection de Grenoble, a publié une *histoire généalogique de la maison de la Croix de Chevrières* (1). Son travail plein de recherches a été analysé avec peu d'exactitude par Moréri, et par les généalogistes qui l'ont transcrit, sans remonter à la source. La généalogie que nous allons donner reproduira fidèlement celle de Gui Allard. Elle la complétera par quelques titres qu'il n'a pas connus, et par tous les faits que la succession des temps a amenés dans les diverses branches de cette ancienne famille.

I. Noble Pierre DE GUERRE, Ier du nom, du lieu de Voreppe, fut présent, avec noble Rolet d'Entremonts, à l'acte d'une acquisition de biens fonciers sis en la paroisse de Goncelin, faite le 7 mai 1317, par Artaud de Beaumont, seigneur de la Frette (2). Il est fait mention de Raymond Bertrand, chevalier, de Guigonnet de la Brive, damoiseau, et de nobles Pierre de Guerre, Bertrand Randan et Pierre Maurin, tous de Voreppe, dans un dénombrement de l'année 1335 (3). Pierre Ier eut pour fils Pierre II, qui suit.

II. Noble Pierre DE GUERRE, IIe du nom, épousa, par contrat du 22 mai 1352, Béatrix DE CHYPRE, fille de noble Guillaume de Chypre, du lieu de Chirens, près Voiron. Il vivait en 1369, et laissa de ce mariage :

DE CHYPRE : de gueules, à 3 écussons d'or.

1° Jean, Ier du nom, qui suit ;

---

(1) In-4°. Grenoble, 1678. Elle est dédiée au comte de Saint-Vallier, capitaine des gardes de la porte du roi et conseiller d'état.

(2) *Histoire de la maison de Beaumont*, in-fol. *Preuves*, page 49.

(3) Archives de la chambre des comptes de Grenoble, *Liber nobilium descriptorum R. D. Henrici de Villars, Vivariensis episcopi, ac vicarii generalis Delphinatus.*

2° Raymond de Guerre,
3° Soffred de Guerre.
} Ils donnèrent des reconnaissances au dauphin, en 1384 et 1385, pour des biens qu'ils possédaient à Voreppe.

III. Noble Jean DE GUERRE, I[er] du nom, donna deux reconnaissances au roi dauphin Charles VI, les 15 juin et 16 août 1384, pour des biens nobles qu'il possédait dans le mandement de Voreppe. Il épousa, par contrat du 13 octobre 1396, Louise DE LAMBERT, fille de noble Louis de Lambert, et de Françoise de Villeines. Il passa un acte de vente le 2 juillet 1406, et des albergements, les 22 janvier 1426 et 24 avril 1438. Il eut, entr'autres enfants, deux fils :

DE LAMBERT : d'azur, à 2 chevrons d'argent, accompagnés de 3 étoiles du même.

1° Pierre, II[e] du nom, qui a continué la postérité;

2° Hugues de Guerre, chanoine de l'insigne chapitre de Saint-Chef, au diocèse de Vienne, en 1450 (1).

IV. Noble Pierre DE GUERRE, III[e] du nom, s'établit à Romans, en Valentinois, par suite du mariage qu'il contracta, le 6 octobre 1452, avec Catherine DE CHOMARD, fille de noble Hugues de Chomard, et de Catherine de Copier. Dans ce contrat, il est énoncé fils de noble Jean de Guerre, et frère de noble Hugues de Guerre, chanoine de Saint-Chef. Pierre de Guerre était alors récemment de retour d'Italie, où il s'était distingué dans le corps de troupe que le roi Charles VII avait envoyé au roi René, pour se maintenir dans le royaume de Naples contre Alfonse, roi d'Aragon, son compétiteur. Il accompagna le dauphin Louis en Flandre, et prit part à l'armement que fit le comte de Comminges, gouverneur de Dauphiné, contre le duc de Savoie. En 1475, il commanda une compagnie de gens de pied sous Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, amiral de France, lorsque ce général fut envoyé par Louis XI en Sa-

DE CHOMARD :

(1) Les preuves de noblesse pour ce chapitre, d'après les statuts de sa réunion à l'église de Saint-Pierre de Vienne, étaient de neuf générations paternelles. (*France chevaleresque et chapitrale*, 1787, p. 194.)

voie, pour faire maintenir la duchesse Yolande de France, sœur de ce monarque, dans l'administration du duché, durant la minorité de ses fils, en quoi elle était troublée à main armée par les princes de Savoie, ses beaux-frères, à l'instigation du duc de Bourgogne. L'année suivante, il y eut à Romans une sorte de mouvement suscité par les prétentions que le pape Sixte IV élevait sur le comté de Valentinois. Le sang-froid et la fermeté que Pierre de Guerre, malgré son âge avancé, montra dans la défense des intérêts du roi, furent cités pour l'heureux effet qu'ils produisirent dans cette circonstance extraordinaire. (*Gui Allard.*) Il fit son testament le 6 août 1480, et institua Jean II, son fils, qui suit, son héritier universel.

V. Jean DE GUERRE, IIe du nom, dit DE LA CROIX, seigneur de Guerre et de la Ruinière, recueillit cette dernière terre comme légataire universel de noble Félix de la Croix, seigneur de la Ruinière, dernier rejeton de l'ancienne maison de la Croix, en Graisivaudan, lequel, par son testament du 3 mars 1476, le substitua à son nom et à ses armes (1). Jean de Guerre était jeune alors. A l'exemple de son père, il embrassa le parti des armes, et servit sous les rois Charles VIII, Louis XII et François Ier. Il se trouva aux batailles de Ravenne et de Marignan, en 1512 et 1515, ainsi qu'à la conquête du Milanais. Il commandait une compagnie de gens de pied lorsqu'il fut fait prisonnier avec le roi François Ier, à la bataille de Pavie, en 1525. Après son échange, il eut le commandement d'une compagnie de gens de guerre à cheval, sous les ordres du comte de Saint-Paul, et mourut en Italie en 1529. Il avait épousé, par contrat du 29 septembre 1482, Drevonne DE MONISTROL, d'une ancienne famille de DE MONISTROL :

(1) Jean de Guerre n'exécuta point cette substitution d'une manière absolue. Lui et ses descendants, pendant trois générations, portèrent conjointement les deux noms. Ils conservèrent les armes de Guerre dans leur écu, et placèrent celles de la Croix sur un chef.

Saint-Donat, qui s'éteignit en sa personne. Elle était fille unique de noble Ponson de Monistrol, et de noble Jeanne de Leusse. Jean de Guerre fit son testament le 15 février 1525. Drevonne de Monistrol fit le sien le 1er avril 1535. De leur mariage sont provenus :

1° Jean de Guerre, *dit* de la Croix, tué au pas de Suze, en Piémont, en 1536;

2° Pierre de Guerre, *dit* de la Croix, qui porta les armes sous les rois Louis XII et François Ier. Il s'établit en Beauce, avec sa femme, Françoise d'*Arzac*, de laquelle il eut deux fils et une fille :

A. Pierre de la Croix. Il commanda successivement deux compagnies de gens de guerre à pied et à cheval pour le service des rois Henri II et Charles IX. Il combattit à la bataille de Renty contre les impériaux en 1554. Durant les guerres civiles de la ligüe il se trouva aux batailles de Dreux, de Saint-Denis et de Jarnac, et fut tué à celle de Moncontour en 1569. Il n'eut point de postérité;

B. Claude de la Croix, seigneur de Morvilliers et de Grandville, en Beauce. Il transigea, par acte passé devant Cottereau, notaire à Paris, le 15 juillet 1584, avec Jean de la Croix de Chevrières, son cousin-germain, sur les successions de leur aïeul Jean de Guerre, *dit* de la Croix, et de Drevonne de Monistrol, son épouse. Claude de la Croix suivit aussi avec distinction la carrière des armes. Sa postérité s'est éteinte dans le XVIIe siècle;

C. Françoise de la Croix, dame de Vercors, mariée avec Pierre *d'Anselme*, seigneur de Joannas, gouverneur de Château-Dauphin en 1560, puis du Pont-Saint-Esprit en 1574, mort sans postérité;

3° Félix, Ier du nom, qui a continué la branche de Dauphiné;

4° Gérard de la Croix, *dit* de Guerre. Il fut chanoine sacristain de l'église de Saint-Bernard de Romans, chanoine de Saint-André de Grenoble et prieur de Saint-Romain. Il fit son testament le 31 août 1531;

5° Artaud de la Croix, *dit* de Guerre, chanoine de Saint-Bernard de Romans;

6° Madelaine de Guerre, *dite* de la Croix.

VI. Félix DE LA CROIX, Ier du nom, dit DE GUERRE,

chevalier, seigneur de Chevrières (1), de Brie, de Guerre, de la Ruinière, etc., avocat-général au parlement de Dauphiné, seul maître des requêtes, intendant en cette province et conseiller d'état, naquit vers la fin du XVe siècle. Il fut pourvu d'abord d'une charge de conseiller au parlement de Grenoble, le 30 avril 1543, et y fut reçu le 28 mai suivant. Le roi François Ier le choisit, le 8 février 1544, pour l'un des commissaires chargés d'instruire le procès du chancelier Poyet. Depuis, il fut membre de la chambre de justice, établie pour le jugement du maréchal de Biez et du seigneur de Vervins (Jacques de Coucy), son gendre. Dans ces diverses missions, Félix de la Croix avait montré un talent oratoire remarquable, et qui lui ouvrit dès lors une nouvelle carrière (2). Il résigna sa charge de conseiller pour celle d'avocat-général au même parlement, dont il fut pourvu par lettres du 3 janvier 1549 (*v. st.*), et dans laquelle il fut reçu le 18 décembre 1551. Le 10 août 1553, il se démit de cet office, ayant été appelé à la charge de seul maître des requêtes du dauphin et d'intendant de justice, police et finances en Dauphiné. Cette charge lui fut confirmée par lettres du 14 juillet 1554. Le 14 juin 1557, il reçut des lettres de conseiller d'état conçues dans les termes les plus honorables pour ses services et son caractère. Il fit plusieurs testaments, dont quatre sont connus. Ils sont datés des 15 novembre 1551, 15 mai 1557, 13 février 1569 et 28 juillet 1577. Il mourut en 1583. Il avait épousé, par contrat passé devant Marin, notaire à Grenoble, le 15 juin 1541, Guigonne DE PORTIER, dame de Brie, fille de Jacques de Portier, écuyer, seigneur de Brie, et de Catherine Morard d'Arces. Guigonne de Portier avait fait conjointement avec son mari son testament devant Pinard, notaire à Grenoble, le 15 mai 1557. Leurs enfants furent :

DE PORTIER : de gueules, à 2 tours d'argent, maçonnées de sable, jointes par un entremur crénelé de même, avec une porte.

(1) Il acquit cette terre de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois (avril 1560). Le roi lui fit remise des droits de lods par lettres patentes du 27 septembre 1561.

(2) Chorier, *Etat politique du Dauphiné*, t. II, p. 133.

1° Félix de la Croix, *dit* le capitaine Chevrières. Il servit avec la plus grande distinction durant les guerres civiles de la ligue, et donna des preuves signalées de sa valeur à la défaite de Montbrun dans le Diois. Nommé capitaine de 300 hommes de pied. par commission du 5 août 1575, il commanda cette compagnie dans diverses rencontres, et enleva Morestel aux religionnaires. Félix de la Croix fut atteint de sept coups de mousquet à l'attaque de cette place. Il fut nommé colonel de 6 compagnies (outre la sienne) qu'il commanda aux siéges de Monteleger, de la Jonchère et d'Hostun; et pour reconnaître ses services, le roi lui fit don d'une somme de 3000 livres par brevet du 27 juillet 1576, et le nomma la même année capitaine et gouverneur de Pisançon. Il fut tué au siége d'Issoire en 1577. Il ne s'était point marié ;

2° Jean, IIIe du nom, qui a continué la postérité ;

3° André de la Croix, seigneur de Satuzange, mort célibataire après l'année 1577 ;

4° Balthazard de la Croix, } légataires de leur père en 1557;
5° Gaspard de la Croix, }

6° Guigonne de la Croix, mariée, 1° par contrat du 6 avril 1580, avec noble Gabriel *Ode*, seigneur de Triors ; 2° avec noble Hugues *de Dorgeoise*, seigneur de la Tivolière, gouverneur des ville et château de Montélimar ;

7° Gasparde de la Croix. Elle vivait en 1557;

8° Catherine de la Croix, *dite* de Guerre, dame de Fiancays. Elle fit son testament le 4 février 1586.

VII. Jean DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, IIIe du nom, comte de Saint-Vallier et de Vals, baron de Serves et de Clerieux, seigneur de Chevrières, de Brie, de Chantemerle, des Cottanes, de Faramans, de Lieudieu, d'Ornacieux et de Pisançon (1), garde-des-sceaux de Savoie, conseiller aux conseils d'état et privé, président au parlement de Dauphiné, ambassadeur extraordinaire

---

(1) Il avait acquis de la maison de Poitiers, en 1584 et 1586, le comté de Saint-Vallier, ancien apanage d'une branche cadette des dauphins de la dernière race, ainsi que le comté de Vals, la baronnie de Clerieux et la terre de Pisançon. La maison de Chaumont lui céda les terres d'Ornacieux et de Faramans, ainsi que la baronnie de Serves. Henri IV lui fit don des droits de lods sur la baronnie de Clerieux et la terre de Chantemerle, et il fit hommage à ce prince pour celle de Lieudieu en la chambre des comptes de Grenoble le 28 février 1606.

et plénipotentiaire en Savoie, puis évêque et prince de Grenoble, est cité comme l'un des hommes illustres du xvie siècle, moins par l'éclat et la diversité des hautes fonctions qu'il a successivement remplies, que par les talents élevés auxquels il a dû ses succès, et les vertus qui ont honoré sa mémoire. Suivant les traces de son père, il débuta comme lui par une charge de conseiller au parlement de Grenoble, dont il fut pourvu avec dispense d'âge, le 25 juin 1578 (1), et comme lui il résigna cette charge pour celle d'avocat-général au même parlement, le 29 octobre 1585. Il y fut reçu le 20 décembre de la même année. Henri III le nomma, le 24 novembre 1588, maître des requêtes et intendant de justice et finances dans l'armée que le duc de Mayenne commandait en Dauphiné. Le roi Henri IV le nomma conseiller honoraire au parlement de Grenoble le 27 novembre 1591, puis, le 13 septembre 1595, conseiller d'état et surintendant de la justice et des finances de son armée, commandée dans la même province par Alphonse d'Ornano. A cette dernière époque le maréchal de Lesdiguières était occupé à la conquête de la Savoie. Le roi ayant établi à Chambéry un conseil souverain et un parlement, y appela M. de Chevrières, par lettres du mois de septembre 1600, et le nomma garde-des-sceaux. Lorsque la paix fut accordée au duc de Savoie, Jean de la Croix remit les sceaux au chancelier de France, le 26 octobre 1601, et reçut un nouveau brevet de conseiller d'état le 18 décembre suivant. Par le traité de Lyon, le duc Charles-Emmanuel avait abandonné à la France les pays de Gex, de Bugey et de Valromey. M. de Chevrières, chargé de suivre l'exécution de ce traité, s'en acquitta à l'entière satisfaction du roi, qui lui fit don en récompense d'une charge de président à mortier au parlement de Grenoble. Il y fut reçu le 31 décem-

(1) Un brevet du roi Henri III, du 25 août 1579, commet Jean de la Croix pour continuer à remplir la charge d'intendant de la province de Dauphiné au lieu de son père, auprès de M. le duc d'Aumale.

bre 1603. Il fut moins heureux, l'année suivante, dans la mission dont les états et le parlement de Dauphiné le chargèrent, avec plusieurs autres députés, pour demander au roi l'adjonction au gouvernement de cette province de la Bresse, du Bugey et des autres pays cédés par la Savoie, et que le maréchal de Biron fit réunir à son gouvernement de Bourgogne. Mais ce fut pour Henri IV une nouvelle occasion de remarquer l'habileté de M. de Chevrières, et il le nomma son ambassadeur extraordinaire près la cour de Savoie le 27 mai 1605. Le but secret de cette mission (d'après les instructions qu'il reçut en 1607), se rattachait à un vaste projet que Henri IV nourrissait depuis plusieurs années, et qui eût opéré de grands changements en Europe, si le fer d'un assassin n'eût tranché les jours de ce monarque. Il fut chargé d'arrêter les bases d'une ligue contre l'Espagne, et de pourvoir à la conquête du Milanais que le duc Charles-Emmanuel eût conservé en cédant la Savoie à la France (1). Il fut aussi chargé de stipuler les conditions du mariage du jeune prince héréditaire de Savoie, Victor-Amédée, avec Christine de France, fille du roi (mariage qui s'accomplit en 1619). Henri IV savait que M. de Chevrières, veuf depuis bien des années, désirait embrasser la vie religieuse. Voulant lui donner une marque signalée de sa satisfaction de ses services, il le nomma, l'année même de son retour de Savoie, à l'évêché de Grenoble, dont il reçut les bulles le 11 juillet 1607. Il résigna son office de président le 2 octobre suivant; mais le même jour, par une distinction spéciale qui lui fut accordée sans qu'elle pût tirer à conséquence pour l'avenir, le roi le conserva dans les rang et séance où il était auparavant, non-seulement pour le parlement de Grenoble, mais encore pour tous les autres parlements du royaume, ce qui fut vérifié et enregistré au parlement de Dauphiné au mois de décembre suivant, et à celui de Paris

(1) Les pièces et instructions relatives à cette négociation existaient, en 1678, dans les archives de la famille. (*Gui Allard.*)

le 22 février 1609 (1). Le 21 de ce même mois, il avait été appelé par le roi à la présidence des états de Dauphiné. Après la mort de Henri IV, il se rendit à Paris auprès de la reine régente Marie de Médicis. Cette princesse le nomma membre de son conseil ordinaire, par brevet du 25 juin 1611, puis conseiller d'état ordinaire avec une pension de 2000 livres, le 17 septembre 1612. Il assista aux états-généraux du royaume, tenus à Paris en 1615, puis à l'assemblée des notables, tenue à Rouen en 1618. Enfin, accablé par l'âge et par les travaux d'une vie activement remplie (2), il mourut à Paris durant l'assemblée générale du clergé de France au mois de mars 1619. Le 19 de ce mois, il y eut des lettres du roi adressées au premier lieutenant du grand prévôt de France, pour la translation du corps de ce prélat en Dauphiné, suivant qu'il l'avait prescrit avant de mourir, pour être inhumé en l'église de Saint-Bernard de Romans, au tombeau de sa famille. Son cœur, selon son vœu, resta à Paris et fut placé au milieu de la nef de l'église des frères prêcheurs réformés de la rue Saint-Honoré, sous une lame d'airain gravée de ses armoiries. Il avait épousé, par contrat du 7 septembre 1577, reçu par Sellard, notaire, Barbe d'Arzac, fille de noble Joachim d'Arzac, de Saint-Marcellin, et de Claude de Costaing de Pusignan, qui institua sa fille son héritière universelle, par son testament reçu par Borel, notaire, le 27 février 1578.

D'Arzac : d'argent, à 3 bandes de gueules ; au chef cousu d'or, chargé d'une aigle de sable.

(1) Un précédent arrêt du parlement de Paris, du 24 novembre 1608, lui avait reconnu ce droit de séance et voix délibérative.

(2) Indépendamment des travaux parlementaires et des négociations de M. de Chevrières, où il fit briller son éloquence et son habileté, il fut compté parmi les meilleurs prédicateurs et les plus savants jurisconsultes. On a de lui un *Commentaire sur le statut de Louis XI, touchant les donations entre-vifs, suivant l'usage du Dauphiné*, commentaire qui fit rendre au *statut delphinal* l'autorité qu'il semblait avoir perdue depuis un siècle, et qu'il a conservée ensuite jusqu'à la promulgation du code civil. (*Biographie universelle*, publiée par M. Michaud, tom. XXIII, page 73.)

Barbe d'Arzac fit le sien devant Ennemond Ricot, notaire royal et delphinal à Romans, le 3 février 1593, puis un codicille le 9 juillet 1594. Il existe aussi un testament de Jean de la Croix de Chevrières, reçu par le même notaire, le 23 mars 1609, et dans lequel on remarque de nombreuses libéralités envers les pauvres de toutes ses terres. De son mariage avec Barbe d'Arzac étaient issus :

1° Félix, IIe du nom, dont on parlera ci-après;

2° Alphonse de la Croix de Chevrières, chevalier, seigneur d'Ornacieux, des Cottanes, de Balbin, de Faramans, de Lieudieu, etc. Il fut nommé, le 30 avril 1611, coadjuteur de son père, auquel il succéda comme évêque et prince de Grenoble, et président perpétuel des états de Dauphiné. Il avait été sacré à Lyon évêque de Chalcédoine le 9 novembre 1616. Ses infirmités lui firent abdiquer l'épiscopat en 1620. Il reçut le brevet de conseiller d'état et les prieurés de Notre-Dame de Grâce en Normandie, de Beaulieu à Angoulême, d'Aubigny en Nivernais et de Saint-Pierre de Juigny au Perche. Il fit son testament le 18 novembre 1636, et mourut à Saint-Marcellin, en Dauphiné, au mois de juillet 1637 (1);

3° Jean, IVe du nom, auteur DE LA BRANCHE DE PISANÇON, rapportée ci-après;

4° Pierre de la Croix de Chevrières, mort avant son père, et inhumé dans l'église de Saint-Bernard de Romans;

5° Catherine de la Croix de Chevrières, mariée à noble Pierre *de la Baume*, conseiller d'état et doyen du parlement de Grenoble, dont sont descendus MM. de la Baume-Pluvinel en Dauphiné;

6° Marguerite de la Croix de Chevrières, mariée, par contrat du 24 avril 1618, à noble Laurent *de Rabot d'Orillac*, seigneur de Veyssilieu et de Buffières, conseiller au parlement de Grenoble.

VIII. Félix DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, IIe du nom, chevalier, comte de Saint-Vallier et de Vals, baron de Serves et de Clerieux, seigneur de Chevrières, de Chantemerle, de Faramans, etc., fut pourvu d'une

---

(1) *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, par le P. Richard, tome III, p. 138.

charge de conseiller au parlement de Grenoble le 24 novembre 1607, puis de celle d'avocat-général au grand conseil le 17 janvier 1613. Il devint conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel le 19 juin 1619 (charge pour laquelle il prêta serment au parlement de Paris, le 13 juillet suivant). Il rendit hommage au roi pour ses terres en la chambre des comptes de Dauphiné le 14 décembre 1620. Il fit son testament le 1er octobre 1624, reçu par Chabert, notaire à Grenoble, et mourut le 23 novembre 1627. Il avait épousé, par contrat du 10 juillet 1610, passé devant Bon, notaire, Claude DE CHISSÉ, fille de Michel de Chissé, chevalier, seigneur baron de la Marcousse, enseigne de la compagnie de 100 hommes d'armes de M. de Maugiron, et gouverneur de Gap, et de Claude de Monteynard de Marcieu. Claude de Chissé fit son testament publié devant Froment, notaire à Grenoble, le 3 mars 1637. De son mariage sont provenus :

DE CHISSÉ : Parti d'or et de gueules; au lion de sable, brochant sur le tout.

1° Jean, IVe du nom, dont l'article suit;

2° Joachim de la Croix de Chevrières, mort à Dijon en 1619 ;

3° François-Octavien de la Croix de Chevrières, baron de Clerieux, enseigne (colonel) de la compagnie, mestre-de-camp du régiment des gardes françaises, mort au siége d'Arras en 1640, et enterré à Amiens ;

4° Jeanne de la Croix de Chevrières, mariée à messire Félicien *de Boffin*, baron d'Uriage, seigneur de Revel, conseiller du roi en ses conseils et avocat-général au parlement de Dauphiné. Restée veuve de bonne heure, elle consacra le reste de sa vie à la piété, et fonda à Grenoble une congrégation pour la propagation de la foi;

5° Catherine de la Croix de Chevrières, mariée, en 1634, avec Annet *de la Baume-Suze*, comte de Rochefort en Languedoc, baron de Lupé et de Saint-Julien en Forez, mestre de camp d'infanterie, fils de Rostaing de la Baume, comte de Suze, et de Catherine de Grolée de Mevouillon;

6° Anne de la Croix de Chevrières, morte à Grenoble en 1619;

7° Barbe de la Croix de Chevrières, religieuse à la Visitation de Sainte-Marie de Grenoble;

8° Marie de la Croix de Chevrières,
9° Françoise de la Croix de Chevrières,
religieuses dominicaines au monastère royal de Montfleury, diocèse de Grenoble.

DE SAYVE: d'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 couleuvres de gueules.

IX. Jean DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, IVe du nom, chevalier, comte de Saint-Vallier et de Vals, marquis d'Ornacieux, baron de Serves et de Clérieux, seigneur de Chevrières, Chantemerle, Blanieu, Lieudieu, Saint-Véran, Brie, Beaumont, Crosé, Monteux, Faramans, Balbin et des Cottanes, conseiller d'état, président au parlement de Dauphiné, avait été reçu conseiller à ce parlement le 9 août 1633. Il épousa à Dijon, par contrat du 29 avril 1642, passé devant Claude Cassette, notaire et tabellion royal, Marie DE SAYVE, fille unique et héritière de messire Jacques de Sayve, chevalier, seigneur d'Échigey et de Chamblanc, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, président à mortier au parlement de Dijon, et de dame Barbe Giroud de Marini. Ses père et mère lui constituèrent 150,000 livres en avancement d'hoirie. Par le testament qu'il fit le lendemain, 30 avril 1642, devant le même notaire, Jacques de Sayve institua sa fille son héritière universelle; et comme il avait été stipulé dans son contrat de mariage que le second fils qui en naîtrait porterait le nom et les armes *de Sayve*, Jacques de Sayve lui donna sa terre et seigneurie d'Echigey, ainsi que la maison qu'il avait à Dijon, place Saint-Jean (1). Par suite de ce mariage, Jean IV se démit de sa charge de conseiller au parlement de Dauphiné, pour celle de président au parlement de Bourgogne, dont les provisions lui furent expédiées le 6 octobre 1642 (2), et dans laquelle il fut reçu le 15 juin 1643. Au mois de novembre de l'année suivante, il se rendit à Rome, chargé par le roi d'une négociation secrète et d'affaires importantes, et fut nommé

(1) Copie de ce testament, collationnée à Grenoble le 20 août 1757 et certifiée le 6 avril 1758, existe en nouvelle expédition authentique délivrée le 4 mai 1831, dans les archives de la famille.

(2) Voir le *Parlement de Bourgogne*, par Palliot, p. 97.

conseiller d'état à son retour, le 1er février 1645. Au mois d'avril suivant, le roi mettant en considération les importants et nombreux services rendus à l'état par la maison de la Croix de Chevrières, dans le sacerdoce, les armées, les négociations et la magistrature, et l'ancienneté de sa noblesse, érigea en faveur de Jean de la Croix de Chevrières, comte de Saint-Vallier et de Vals, la terre et seigneurie d'Ornacieux, « l'une des plus belles du Dauphiné, ayant un château » de marque, avec justice haute, moyenne et basse, » et mouvante du roi comme dauphin », en titre de *Marquisat d'Ornacieux,* avec union et incorporation à ladite terre des villages de Saint-Didier, Balbin, Jupin, Sardieu, Pinol et Marcillole, pour passer à ses hoirs, successeurs et ayant-cause, et les descendants d'iceux en légitime mariage et ligne collatérale de son nom. Ces lettres-patentes furent enregistrées au parlement et en la chambre des comptes de Dauphiné les 19 juin et 3 décembre 1646 (1). La reine mère régente appela le marquis d'Ornacieux à prendre séance et voix délibérative dans son conseil par lettres-patentes du 25 mars 1648, et il fut pourvu de la charge de président à mortier au parlement de Grenoble le 25 juin 1650. Le roi adressa des lettres-patentes, le 1er février 1654, à messieurs du parlement de Dauphiné, pour faire surseoir toutes les affaires du ressort de M. de Chevrières, Sa Majesté l'ayant envoyé à Rome pour traiter de choses importantes à son service. Le marquis d'Ornacieux fit son testament au château de Brie, le 4 novembre 1678 (2), reçu par Chabot, notaire royal. Il voulut être inhumé sans aucune pompe, sans cortége et parmi les pauvres, dans le cimetière de l'hôpital de Grenoble. Il fit des legs nombreux et considérables aux communautés religieuses, à plusieurs congrégations et établissements de

---

(1) Copie collationnée à Grenoble le 20 août 1757 et certifiée le 6 avril 1758, existe en nouvelle expédition authentique délivrée le 4 mai 1831, dans les archives de la famille.

(2) Marie de Sayve fit le sien le même jour et au même lieu.

charité qu'il avait contribué à fonder. Il mourut en 1680, et avait eu de son mariage :

1° Pierre-Félix, qui a continué la Branche de Saint-Vallier, *marquis de Chevrières*, dont nous allons parler ;

2° Jacques-Benoît de la Croix de Chevrières, comte de Sayve. Il était appelé par le contrat de mariage de sa mère à recueillir les biens de la maison de Sayve; mais il mourut jeune en Espagne, en 1667, avant d'avoir été marié ;

3° François, auteur de la Branche de Sayve, *marquis d'Ornacieux*, rapportée ci-après ;

4° Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières, né à Grenoble le 14 novembre 1653. Il fut admis de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par bref du pape Alexandre VII, du 13 octobre 1663 (1). Il fut successivement prieur de Saint-Vallier, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de l'église collégiale de Grenoble, et aumônier de Louis XIV. Il assista comme député à l'assemblée générale du clergé de France en 1675. Après avoir refusé successivement plusieurs évêchés, il accepta celui de Quebec, où toute sa vie fut une longue suite de bonnes œuvres et de mesures aussi sages qu'utiles à l'établissement récent de ce diocèse (2). Il mourut à la fin de l'année 1747, dans un hôpital qu'il avait fondé, et où il s'était retiré après avoir quitté le séjour de sa ville épiscopale ;

5° Barbe-Marie de la Croix de Chevrières, mariée par contrat du 22 juillet 1664, avec Louis *de Pontevès*, chevalier, marquis de Buous, baron de Saint-Martin, mestre de camp de cavalerie, enseigne des gendarmes de la reine-mère Anne-d'Autriche, fils d'Ange de Pontevès, seigneur de Buous, baron de Saint-Martin de Castillon, et de Marguerite de Castellane-Adhémar, comtesse de Grignan. Son père lui confirma, par son testament, le paiement intégral de 105,000 livres qu'il lui avait assignées pour sa dot ;

---

(1) Copie de ses preuves d'ancienne noblesse de nom et d'armes faites à Grenoble, le 24 juillet 1664, par devant François de Rate de Cambous, commandeur de Jalès, et Jean de Mons de Savasse, chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, députés par le chapitre du grand prieuré de Saint-Gilles, existe dans les archives de la famille. Gui Allard a donné le tableau des 32 quartiers de Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières, à la suite de ses *Généalogies des maisons de la Croix de Chevrières, de Rouvroy*, etc., p. 100.

(2) Voir l'*Etat de la France*, 1798, t. III, p. 153, et la *Biographie universelle* de Michaud, t. XXIII, p. 74.

6° Madelaine-Marguerite de la Croix de Chevrières, religieuse au grand couvent de la Visitation, à Grenoble, le 11 octobre 1665;

7° Anne de la Croix de Chevrières. Elle eut, comme sa sœur, Barbe-Marie, 103,000 livres de dot, et épousa, par contrat passé à Grenoble le 6 août 1655, Gabriel *de Prunier-Saint-André*, chevalier, baron de Saint-André en Bochaine, seigneur de la Buissière, de Bellecombe, etc., conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Grenoble, fils de Laurent de Prunier-Saint-André, baron de Saint-André, conseiller d'état, second président du parlement de Dauphiné, et de Marguerite de Bellièvre, fille de Pomponne de Bellièvre, chancelier de France;

8° Isabelle de la Croix de Chevrières, religieuse au monastère royal de Montfleury;

9° Angélique-Claudine de la Croix de Chevrières, mariée, par contrat passé à Grenoble le 7 juin 1677, avec Louis-Rostaing *de Clermont*, comte, puis marquis de Montoison, fils de François-Antoine de Clermont, marquis de Montoison, lieutenant des gardes du corps, et de Marguerite de la Boutière;

10° Thérèse de la Croix de Chevrières, morte jeune.

BRANCHE DE SAINT-VALLIER,

MARQUIS DE CHEVRIÈRES, ETC.

X. Pierre-Félix DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, chevalier, marquis de Chevrières, comte de Saint-Vallier, naquit à Grenoble le 10 juin 1644. Il embrassa de bonne heure la profession des armes, et fit sa première campagne à 20 ans dans l'expédition d'Afrique, sous le duc de Beaufort, et se trouva à la prise de Gigery. Nommé, le 20 décembre 1666 (1), sur la résignation du marquis d'Arbouville, colonel d'un régiment d'infanterie (petit vieux corps), qui prit le nom de Saint-Vallier, il le commanda à l'armée de Flandre, sous le maréchal de Créquy, puis au siége de Dôle, où il fit, avec ce régiment, le logement de la contre-escarpe en présence du roi. Passé avec ce corps au secours de

(1) Sa commission et ses lettres de service furent expédiées le 3 avril 1667.

Candie en 1669, il s'y distingua à l'attaque des retranchements des Turcs, et protégea la retraite du duc de Navailles, après que l'explosion des poudres eut fait échouer cette entreprise (1). Il avait été maintenu dans son ancienne noblesse avec ses frères et Gabriel de la Croix de Chevrières, seigneur de Pisançon, son cousin, par jugement de M. du Gué, intendant de Dauphiné, Lyonnais, Forez et Beaujolais, du 18 juillet 1667 (2). Le comte de Saint-Vallier fut nommé conseiller aux conseils d'état et privé, et pourvu, en 1670, de la charge de capitaine des gardes de la porte du roi (3), pour laquelle il prêta serment le 2 avril de la même année. Il fit les campagnes suivantes à l'armée du roi en Hollande, en Flandre et en Franche-Comté. Louis XIV voulant donner une nouvelle marque de distinction à une famille qui se dévouait depuis si long-temps au service de l'état, et avait produit tant de personnages illustres et recommandables, érigea en faveur du comte de Saint-Vallier la terre de Chevrières et celle de Blanieu en *marquisat de Chevrières*, par lettres-patentes du mois de février 1682 (4), et confirma le titre du comté de Saint-Vallier, par lettres du mois d'avril 1687, enregistrées en parlement le 18 juin, et à la chambre des comptes de Dauphiné le 5 juillet de la même année; puis le titre du comté de Vals, par autres lettres-patentes du mois de septembre 1690, enregistrées au parlement de Grenoble le 28 mars 1692 (5). Pierre-Félix avait épousé,

---

(1) On trouve les détails de cette expédition dans l'*Abrégé chronologique et historique de la maison militaire du roi*, par l'abbé le Pippre de Nœufville, t. III. p. 482, 483.

(2) Copie collationnée à Grenoble le 20 août 1757, et légalisée par le vice-bailli de Viennois, lieutenant-général au siége royal de Graisivaudan le 6 avril 1758, aux archives de la famille.

(3) Son père se porta caution pour lui de la somme de 400,000 livres pour le paiement de cette charge.

(4) Ces lettres-patentes sont rapportées textuellement à la fin de la généalogie.

(5) *Tablettes chronologiques*, de Chazot de Nantigny, t. V, p. 212-213.

par contrat du 11 mai 1675, Jeanne DE ROUVROY, fille de Charles de Rouvroy, chevalier, seigneur du Puy et de Froissy, capitaine au régiment des gardes françaises, maréchal de camp, et de Marie-Ursule de Gontery. Il mourut à Grenoble le 16 juin 1699. De son mariage sont issus :

DE ROUVROY : de sable, à la croix d'argent, chargée de 5 coquilles de gueules.

1° Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières, né à Paris le 21 avril 1676, mort jeune ;

2° Henri-Bernard, qui a continué la postérité ;

3° François-Paul de la Croix de Chevrières, chevalier de Saint-Vallier, né le 18 avril 1689. Dès l'âge de 15 ans, il leva une compagnie d'infanterie dans le régiment de la Feuillade lors de sa formation (1704), et la commanda la même année au siége de Suze et à la réduction des vaudois de Saint-Martin et de Saint-Germain, ainsi qu'à la prise de la ville et de la vallée d'Aoste. L'année suivante, il se trouva à la prise de Villefranche, de Sospello, de Saint-Ospicio, de Montalban et de Nice, et aux siéges de Chivas et du château de Montmélian. En 1706, il combattit à la bataille de Turin, et servait à l'armée du Dauphiné l'année suivante. Le 11 décembre 1707, il obtint une compagnie dans le régiment du Bessay, cavalerie, et la commanda au siége de Tortose, en Espagne, en 1708. En 1709, il servit sur les frontières du Roussillon, puis au camp du pays Messin l'année suivante. A l'armée de Flandre, en 1712, il combattit à Denain, et aux siéges de Douay et du Quesnoy, et fit la campagne de 1713 à ceux de Landau et de Fribourg. Il obtint le régiment de Saint-Vallier sur la démission de son frère, par commission du 7 avril 1714. Ce régiment ayant été réformé par ordres des 15 et 20 novembre suivant, il fut entretenu colonel réformé à la suite du régiment d'infanterie de Leuville (depuis Richelieu), par ordre du 8 décembre. François-Paul fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Lazare en 1716, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Dans la guerre d'Espagne, en 1719, il servit avec le régiment de Leuville aux siéges de Saint-Sébastien, de Fontarabie et d'Urgel. Il devint colonel du régiment de Bretagne, infanterie, par commission du 27 juillet 1720. Il commandait ce corps au camp d'Aimeries en 1732, et l'année suivante à la conquête de la Lorraine. M. de Saint-Vallier fut créé brigadier d'infanterie le 20 février 1734. Employé à l'armée du Rhin, il s'y trouva en 1735 à l'attaque des lignes d'Etlingen, au siége de Philisbourg et au combat de Clausen. Il fut promu au grade de maréchal de camp le 1er mars 1738. En 1741, il marcha avec la 3e division de l'armée du Bas-Rhin en Westphalie, sous les ordres du maréchal de Maillebois.

Parti de Dusseldorff avec la 4e division de la même armée pour se rendre sur les frontières de Bohême, il fut tué le 25 septembre 1742, par un parti de hussards ennemis, en allant visiter une garde avancée (1). Il n'était point marié ;

4° Barbe de la Croix de Chevrières, mariée, en 1703, avec François *de Prunier de Lemps*, seigneur de Lemps, de la Chèze, de Maubourg, etc., capitaine au régiment de Sauzay, fils d'Adrien de Prunier de Lemps, seigneur des mêmes terres, et de Marie de Montchenu ;

5° N..... de la Croix de Chevrières, mariée à N..... *de Bocsozel,* marquis de Montgontier.

XI. Henri-Bernard DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, marquis de Chevrières et de Clerieux, comte de Saint-Vallier et de Vals, baron de Serves et de Chantemerle, seigneur de Crose, Chanos-Curson, Beaumont, Monteux, etc., né en 1678, avait été destiné à l'état ecclésiastique. A la mort de son frère aîné, il quitta cette carrière et entra au service. Il fit avec distinction plusieurs campagnes, entre autres celle du siége de Fribourg, sous le maréchal de Villars, en 1713. Il était colonel d'un régiment d'infanterie de son nom (dont il se démit en faveur du chevalier de Saint-Vallier, son frère), et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il mourut à Grenoble au mois de janvier 1754. Il avait épousé, en 1712, Denise-Renée DE LOUVIERS-MOREVERS, fille de François, marquis de Louviers et de Vauchamps, et de Marie-Elisabeth de Louviers. Leurs enfants furent :

DE LOUVIERS : d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 têtes de loup de sable.

1° Nicolas-Amédée, dont l'article suit ;

2° Jean-Claude de la Croix de Chevrières, *dit* l'abbé de Saint-Vallier, né en 1718, docteur de Sorbonne, abbé commendataire de l'abbaye d'Ardennes, au diocèse de Bayeux, mort aux Missions-Étrangères, à Paris, le 6 juin 1765 ;

3° Jean-Baptiste-Paul-Charles de la Croix de Chevrières, chevalier de Saint-Vallier, né en 1721, seigneur de Vauchamps en Brie. Il fut d'abord cornette dans le régiment Mestre de camp général, dragons. En 1748, il obtint une

---

(1) *Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VII, pages 153-154.

compagnie de cavalerie dans le régiment de Clermont-Tonnerre (incorporé sous le nom de Noé dans Bourbon en 1761). Il a été major de ce régiment depuis 1758 jusqu'en 1762, époque à laquelle il s'est retiré avec le brevet de mestre de camp et la croix de l'ordre de Saint-Louis (1). Il a laissé de son mariage avec Henriette *de la Porte de Riantz* :

Barbe-Pierrette de la Croix de Chevrières, épouse du marquis *du Bourg*.

XII. Nicolas-Amédée DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, marquis de Chevrières et de Clerieux, comte de Saint-Vallier, baron de Serves, né en 1714, capitaine de dragons dans le régiment de Bauffremont, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, épousa, en 1755, Jeanne-Gabrielle DE GROLÉE, fille de Joseph de Grolée, seigneur de la Fourcatière, et de Marie-Rosalie de Rigaud de Laigue de Serezin. Il est décédé à Grenoble, en 1798, ayant eu de ce mariage :

DE GROLÉE : gironné d'or et de sable.

1° Jean-Dénis-René, qui suit ;

2° Jean-Claude-Marie, dont l'article viendra ci-après ;

3° Charles-Paul de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier, né le 8 février 1759, reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité le 10 avril suivant, officier de marine, député de la Drôme en 1815, marié, en 1791, avec Marie-Madelaine *de Cotte*, et décédé à Paris le 16 novembre 1835 ;

4° Amédée-René-Félix de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier, né en 1771, reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité le 25 mai 1775, ancien officier d'infanterie, mort en 1837.

XIII. Jean-Denis-René DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, comte de Saint-Vallier, pair de France, né le 6 octobre 1756, chevalier de l'ordre de Malte, était en 1787 lieutenant en second au régiment des gardes françaises (2). Nommé membre du sénat conservateur le 1er février 1805, il présida ce corps du 1er juillet 1808 au 1er juillet 1809. Le 16 septembre 1808, il

---

(1) *Table historique de l'état militaire de France*, in-18, Paris, 1766, p. 257.

(2) *État militaire*, année 1787, p. 128.

fut investi de la sénatorerie de Gênes ; puis nommé, le 28 décembre, président du grand-conseil d'administration du sénat pour 1809. Le comte de Saint-Vallier fut créé grand-croix de l'ordre de la Réunion le 3 avril 1813. Le 26 décembre de cette année, il fut envoyé en qualité de commissaire extraordinaire dans la 7e division militaire, où il arriva au chef-lieu (Grenoble) le 7 janvier 1814. Il adhéra à la déchéance de Napoléon, et fut nommé pair de France le 4 juin de la même année, puis grand-officier de la Légion d'Honneur le 6 janvier 1815. Il a été choisi pour présider le collége électoral du département de la Drôme, par ordonnances du roi des 26 juillet 1815 et 12 octobre 1820. Il est décédé à Valence de Dauphiné le 13 mars 1824, laissant de son mariage contracté en 1801, avec Marie-Louise DE MAZENOD, une fille unique :

DE MAZENOD : d'azur à 3 molettes d'éperon d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 bandes d'or.

Marie-Madelaine-Charlotte-Pauline de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier, mariée, le 28 avril 1825, avec Alfred-Philibert-Victor *Guigues de Moreton*, marquis de Chabrillan, pair de France, depuis la mort du comte de Saint-Vallier, son beau-père, auquel il avait été substitué par ordonnance du roi du 23 décembre 1823 (1).

XIII. Jean-Claude-Marie DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES DE SAINT-VALLIER, né le 1er mars 1758, reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité le 2 août suivant, chevalier de l'ordre de Saint-Louis avant 20 ans, capitaine de vaisseau avant 25 ans, a fait toutes les campagnes maritimes de la guerre qui a amené l'indépendance des États-Unis d'Amérique, et est décédé en 1810, laissant de son mariage, contracté en 1801, avec Bonne-Marie DE GRATET DU BOUCHAGE, fille de Marc-Joseph de Gratet, comte du Bouchage, et de Catherine-Bonne-Marie de Regnauld de Parcieu :

DE GRATET DU BOUCHAGE : d'azur, au griffon d'or.

1° Charles-Paul-Gabriel de la Croix de Chevrières, marquis

---

(1) *Bulletin des lois*, 1823, 7e série, t. XVII, p. 468, *Bulletin* n° 647.

de Saint-Vallier, né le 8 juillet 1803. Il est entré à l'école militaire de Saint-Cyr le 1er octobre 1820 et a été nommé, le 1er octobre 1822, sous-lieutenant au 1er régiment de carabiniers. Il passa avec le même grade dans le 2e régiment de cuirassiers de la garde royale le 2 novembre 1828, et y servit jusqu'à la révolution de juillet 1830 ;

2° Bonne-Humbert de la Croix de Chevrières, comte de Saint Vallier, né le 24 août 1804, entré aux pages le 1er juillet 1821, nommé, le 16 juillet 1823, sous-lieutenant dans le 2e régiment de dragons, où il a servi jusqu'aux événements de juillet 1830. Il a épousé, le 20 mai 1828, Marie-Eléonore-Angélique *de Maussion*, fille de Thomas-Jean-Antoine de Maussion, et de Marie-Anne-Eulalie de Berthoult d'Hautecloque. De ce mariage sont issus :

1° Charles-Raymond de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier, né le 27 septembre 1833 ;

2° Jean-Charles de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier, né le 23 novembre 1839.

BRANCHE DE SAYVE,

Marquis d'Ornacieux, etc.

X. François de la Croix de Chevrières de Sayve, chevalier, comte de Sayve et de Marigny, marquis d'Ornacieux, baptisé le 23 juillet 1647, fils puîné de Jean IV de la Croix de Chevrières, comte de Saint-Vallier, et de Marie de Sayve, succéda dans le droit de son frère Jacques-Benoît et recueillit la succession de Jacques de Sayve son aïeul maternel. Son père, par son testament du 4 novembre 1678, lui légua le marquisat d'Ornacieux, avec les terres adjacentes, seigneuries, juridiction haute, moyenne et basse de Faramans, des Cottanes et de Lieudieu, ainsi que la maison seigneuriale du Serclier. François fut conseiller, puis président à mortier au parlement de Grenoble. Il épousa, par contrat du 4 septembre 1680, Antoinette de Vidaud de la Tour, fille de Jean de Vidaud, baron d'Anthon, seigneur de la Tour, procureur-général du parlement de Dauphiné, et de Gabrielle de Sève. Le marquis d'Ornacieux fit son testament le 6 août 1694 et mourut le 21 janvier 1695. Antoinette de Vidaud fit le sien le 20 décembre de

De Vidaud : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 fleurs de lys, et en pointe d'un lion léopardé du même.

cette dernière année. De leur mariage sont provenus :

1° Jean-Dominique, dont l'article suit ;
2° Gabriel de la Croix de Chevrières, comte de Marigny, mort abbé ;

3° Pierre-Félix de la Croix de Chevrières, comte de Sayve, colonel d'infanterie. Il fit les guerres de la succession d'Espagne, passa au service de Philippe V, et devint lieutenant-général de ses armées, gouverneur et capitaine-général du royaume de Valence, président de l'audience royale dudit royaume et commandant-militaire du royaume de Murcie, commandeur de la commanderie de Arès, de l'ordre de Montessa, et grand'-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il mourut en 1775, laissant deux filles :

A. Isabelle de la Croix de Chevrières de Sayve, épouse du vicomte *de Flodorp*, seigneur de Clabeck, en Belgique ;

B. Louise de la Croix de Chevrières de Sayve, mariée au marquis *de Roben*, colonel au service d'Espagne ;

Ces deux dames moururent sans enfants en Belgique, après avoir institué pour leurs légataires universels leurs petits-neveux à la mode de Bretagne Jules et Auguste de Sayve, dont on parlera plus bas ;

4° Mathieu de la Croix de Chevrières de Sayve ;

5° Autre Mathieu de la Croix de Chevrières, chevalier d'Ornacieux, capitaine dans le régiment Commissaire-Général, cavalerie ;

6° Nicolas-Amédée de la Croix de Chevrières, chevalier de Marigny, capitaine dans le même régiment ;

7° Gabrielle de la Croix de Chevrières, religieuse à la Visitation de Grenoble ;

8° Anne de la Croix de Chevrières de Sayve, prieure perpétuelle du monastère de Saint-Benoît à Lyon.

XI. Jean-Dominique DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES DE SAYVE, chevalier, comte de Sayve, marquis d'Ornacieux, seigneur de Faramans, des Cottanes, d'Arzay, de Boissieux, etc., conseiller, puis président au parlement de Grenoble le 12 août 1709, épousa, par contrat du 9 juillet 1712, Marie-Anne DE LA POYPE DE SAINT-JULIEN, fille de messire Arthus-Joseph de la Poype de Saint-Julien de Gramont, président à mortier

DE LA POYPE : de gueules, à la fasce d'argent.

au parlement de Grenoble, et de dame Anne de Grolée-Viriville. Le marquis d'Ornacieux fit son testament le 6 mars 1734, et mourut en 1740, laissant de son mariage :

1° Arthus-Joseph qui suit ;

2° Gaspard-François de la Croix de Chevrières de Sayve, né le 14 juillet 1714, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 7 mai 1720, commandeur de Durbans et bailli de Manosque en 1775 ;

3° Demoiselle de la Croix de Chevrières de Sayve ;

4° Demoiselle de la Croix de Chevrières de Sayve.

XII. Arthus-Joseph DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES DE SAYVE, chevalier, marquis d'Ornacieux, seigneur de Faramans, de Pajay, de Boissieux, de Lieudieu, de Marcillole, de Sardieu et autres places, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Grenoble le 7 septembre 1739, épousa, par contrat du 7 novembre 1744, Anne PUPIL DE MIONS, fille de messire Barthelemi-Jean-Claude Pupil, chevalier, seigneur de Mions, de Courbas, de Saint-Symphorien d'Ozon et autres places, premier président de la cour des monnaies et lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, et de dame Marguerite de Sève de Flechères. Anne Pupil de Mions fit son testament le 25 juin 1753. Elle avait eu du marquis d'Ornacieux, mort à Véronne le 2 mai 1800 :

PUPIL DE MIONS : d'azur, à 3 larmes d'argent.

1° Barthelemi-Arthus, qui suit ;

2° Mathieu-Antoine de la Croix de Chevrières de Sayve, baptisé le 29 août 1753, reçu chevalier de l'ordre de Malte au grand-prieuré de France le 3 juillet 1778. Il a assisté en 1789, à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Romans, convoquée pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume ;

3° Demoiselle de la Croix de Chevrières de Sayve.

XIII. Barthelemi-Arthus DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES DE SAYVE, marquis de Sayve et d'Ornacieux, né en

d'Hervilly : de sable, semé de fleurs de lys d'or.

1746, président à mortier au parlement de Grenoble (1), décédé à Paris le 30 janvier 1821, avait épousé, par contrat du 24 juin 1781, passé devant Amans et son confrère, notaires au châtelet de Paris, Adélaïde-Rose-Victoire d'Hervilly, fille de haut et puissant seigneur Louis-Michel-César, marquis d'Hervilly, baron d'Iroy, seigneur de Vire, de Lechelle, du Val, de Chigny-sur-Oise, de la Capelle et autres places, et de haute et puissante dame Rose-Adélaïde-Victoire de Castille-Chenoise. De ce mariage sont issus :

1° Arthus de la Croix de Chevrières de Sayve, mort 16 à ans à Munich, en Bavière ;

2° Joseph-Louis-Jules, dont l'article suit ;

3° Auguste, mentionné après son frère aîné ;

4° Amélie de la Croix de Chevrières de Sayve, morte fort jeune à Grenoble.

de Cauvigny : d'argent, au chevron, accompagné de 3 merlettes, le tout de sable ; au chef du même, chargé de 3 croisettes du champ.

XIV. Joseph-Louis-Jules de la Croix de Chevrières, marquis de Sayve, né à Paris le 1er mai 1784, reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité en 1787 (2), ancien chef d'escadron, aide-de-camp du prince Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie, chevalier des ordres de la Légion-d'Honneur et de la couronne de Fer, a épousé, le 1er mai 1815, Célestine-Wilhelmine de Cauvigny, fille de Bernard, baron de Cauvigny de Clinchamps, et de Marie-Claude de Vauquelin. De ce mariage sont issus :

1° Arthur-Gustave de la Croix de Chevrières de Sayve, né le 20 octobre 1828 ;

2° Cécile-Isaure-Marie de la Croix de Chevrières de Sayve, née le 10 mai 1817, mariée, le 15 juin 1840, au comte Louis *du Couédic de Kergoualer ;*

3° Julienne-Elisabeth-Louise de la Croix de Chevrières de Sayve, née le 10 février 1819 ;

---

(1) *Almanach général du Dauphiné*, 1790, p. 49.

(2) Le procès-verbal de ses preuves faites au grand prieuré de France en 1788, et le mémorial de ses titres, dressés par le généalogiste de l'ordre, existent en originaux dans les archives de la famille.

4° Claire-Augusta-Stéphanie de la Croix de Chevrières de Sayve, née le 15 mai 1821 ;

5° Alix-Marie-Emilie de la Croix de Chevrières de Sayve, née le 17 octobre 1823;

6° Marie-Hyacinthe-Louise de la Croix de Chevrières de Sayve, née le 15 août 1826.

SECONDE BRANCHE DE SAYVE.

XIV. Auguste DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, comte de Sayve, né à Grenoble le 21 juin 1790, ancien officier de cuirassiers, chevalier de Malte et de la Légion-d'Honneur, a épousé, le 22 mars 1824, Louise-Emilie DU HAMEL, fille de Louis-Joseph, comte du Hamel, conseiller d'état, ancien préfet et ancien membre de la chambre des députés, chevalier de l'ordre de Malte et de la couronne de Fer d'Autriche, officier de la Légion-d'Honneur, et commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne (1) et de dame Henriette-Marie-Antoinette de Chasteignier. De ce mariage sont issus :

DU HAMEL : d'argent, à la bande de sable, chargée de 3 sautoirs ou croix de Saint-André d'or; et sur le tout brisé d'azur, à un hamel d'argent.

1° Félix-Charles-Henri de la Croix de Chevrières de Sayve, né le 28 avril 1829 ;

2° Juliette - Émilie de la Croix de Chevrières de Sayve,
3° Sidonie - Wilhelmine de la Croix de Chevrières de Sayve, } jumelles, nées le 6 avril 1825 ;

4° Félicie-Alexandrine-Henriette de la Croix de Chevrières de Sayve, née le 1er septembre 1826.

BRANCHE DE PISANÇON.

VIII. Jean DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, IVe du nom, seigneur de Pisançon, fils puîné de Jean III de la Croix de Chevrières, comte de Saint-Vallier, et de Barbe d'Arzac, embrassa le parti des armes et fut nommé successivement capitaine de 100 hommes de pied dans le régiment de Sault, par commission du

(1) Voir la généalogie de la maison du Hamel dans le IVe volume des *Archives de la noblesse*, p. 52.

13 novembre 1621, et gouverneur des ville et château de Serres. Fait prisonnier dans les guerres d'Italie et conduit à Milan, il obtint d'être échangé avec l'un des commandants de l'armée ennemie, et lors de son retour, il fut accueilli à son passage avec beaucoup de distinction par le duc de Savoie. La reine l'indemnisa de ses pertes en lui assurant la première charge qui viendrait à vaquer parmi les gentilshommes de sa maison, et il fut nommé mestre de camp d'un régiment d'infanterie, par commission du 20 septembre 1626. Il avait épousé, par contrat du 13 janvier 1610, Anne Bailly, fille unique de noble Jean Bailly, conseiller au parlement de Grenoble, et d'Olympe Allemand d'Allières. Il fit son testament reçu par Arthaud, notaire, le 19 mai 1630, et mourut en 1632, ayant eu de son mariage cinq fils et trois filles, savoir :

Bailly : d'azur, au chevron d'hermine accompagné de 3 étoiles d'or ; au chef du second émail.

1° François de la Croix de Chevrières, enseigne, puis lieutenant de la compagnie mestre de camp du régiment de Piémont. Il fut fait prisonnier au siége d'Arras, en 1640, et mourut sans avoir été marié ;

2° Jean de la Croix de Chevrières, tué au siége d'Orbitello, percé de trois coups de pique, portant l'enseigne de la compagnie mestre de camp du régiment de Vernatel ;

3° Gabriel, qui a continué la postérité ;

4° Joseph de la Croix de Chevrières, page du grand Condé, décédé à Paris en 1647 ;

5° Antoine de la Croix de Chevrières, ecclésiastique ;

6° Marguerite de la Croix de Chevrières, religieuse au couvent des filles de Notre-Dame de Tournon ;

7° Honorade de la Croix de Chevrières, religieuse à la Visitation de Sainte-Marie de Grenoble ;

8° Anne de la Croix de Chevrières, mariée, le 19 octobre 1632, avec messire Abel *de Simiane-la-Coste*, chevalier, conseiller du roi en tous ses conseils, président en la chambre des comptes de Dauphiné, fils de Jean-Baptiste de Simiane-la-Coste, seigneur de Montbivos, conseiller au parlement de Grenoble, et de Marie de Portes.

IX. Gabriel de la Croix de Chevrières, chevalier, seigneur de Pisançon, de Chamagnieu, de Satuzange,

de Guerre, de la Ruinière, de Combouin et du bourg du Péage de Pisançon, fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Grenoble le 28 juillet 1650, puis de celle de président à mortier au même parlement le 30 juin 1670. Il épousa, par contrat du 10 juillet 1652, Madelaine DE SAYVE, fille de Claude de Sayve, chevalier, comte de la Motte et de Thil, seigneur de Chavagnais, etc., conseiller au grand conseil, puis président en la chambre des comptes de Dijon, et d'Élisabeth de Jacot de Neuilly. Ses enfants furent :

DE SAYVE : d'azur, à la bande d'argent chargée de 3 couleuvres de gueules.

1° Jean-Bernard, dont l'article suit;

2° Joachim de la Croix de Chevrières, reçu chevalier de l'ordre de Malte au grand prieuré de Saint-Gilles en 1682 (1). Il fut nommé enseigne de la galère l'*Éclatante*, au service du roi en 1686. La ville de Marseille a conservé le souvenir des services qu'il rendit à son commerce contre les barbaresques, en donnant son nom (*de Pisançon*) à une de ses rues voisine de la rue Saint-Féréol;

3° Pierre de la Croix de Chevrières, conseiller clerc au parlement de Grenoble;

4° Claude de la Croix de Chevrières, chevalier de l'ordre de Malte, mort commandeur;

5° Anne de la Croix de Chevrières, épouse de M. *Borel*, seigneur de Hauterive;

6° Thérèse de la Croix de Chevrières;

7° Marie de la Croix de Chevrières;

8° Anne de la Croix de Chevrières.

X. Jean-Bernard DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, chevalier, seigneur de Pisançon, reçu président à mortier au parlement de Grenoble en 1685, vivant en 1727, avait épousé, par contrat du 18 février 1691, Françoise DE RABOT D'ORILLAC, d'une ancienne famille du Dauphiné, actuellement éteinte (2). De ce mariage sont nés :

DE RABOT : d'or, à 5 pals de gueules, 2 comètes et 3 flamboyants.

1° Louis, dont l'article suit;

(1) *Histoire de Malte* par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 29.
(2) *État politique du Dauphiné,* par Chorier, pp. 474 et suiv.

2° Demoiselle de la Croix de Chevrières, mariée à M. *de la Porte d'Amblerieux*, conseiller au parlement de Grenoble.

XI. Louis DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, chevalier, seigneur de Pisançon, du bourg du Péage, de Chatuzange, de Combouin, de Chauffat, de Montagne-sur-Châteaudouble et autres places, reçu conseiller au parlement de Grenoble en 1723 (1), épousa, le 4 juillet 1754, Marie-Gabrielle DE GROLÉE, fille de messire Joseph de Grolée, seigneur de la Fourcatière, et de dame Marie-Rosalie de Rigaud de Laigue de Serezin. Il fit son testament le 20 décembre 1778. Ses enfants furent :

DE GROLÉE : gironné d'or et de sable.

1° Jean-François, qui suit ;

2° Claude, qui a formé la SECONDE BRANCHE DE PISANÇON, rapportée ci-après ;

3° Gabriel-Alexandre-Mathieu de la Croix de Chevrières de Pisançon, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 17 octobre 1761, décédé sans postérité ;

4° Marie-Nicole de la Croix de Chevrières de Pisançon, mariée, par contrat du 14 décembre 1774, avec messire Gabriel *de Magnin*, marquis de Gaste, alors chevau-léger de la garde du roi, depuis officier dans les gardes françaises et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, fils de messire Paul-Antoine de Magnin de Gaste, seigneur de la Ramière et du Colombier au diocèse d'Uzès, co-seigneur de la ville et territoire de Bolène au comté Venaissin et de dame Gabrielle Alfanti ;

5° Hippolyte-Pauline de la Croix de Chevrières de Pisançon, mariée, le dernier février 1784, avec Gaspard *de Monts de Savasse*, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine au régiment de Bretagne, infanterie, fils de Louis, comte de Monts de Savasse et de dame Anne de Rivery.

XII. Jean-François DE CHEVRIÈRES, marquis de Pisançon, chevalier des ordres de Malte et de St-Louis, ancien capitaine de cavalerie au régiment Royal-Roussillon, a assisté en 1789, avec son frère le chevalier Alexandre de Pisançon, aux assemblées de la noblesse des bailliages de Romans et de Vizille, pour élection

(1) *État de la France*, année 1749, t. IV, p. 100.

des députés aux états généraux du royaume. Il a épousé, le 29 frimaire an XI (20 décembre 1802), Sabine DE VALLIN, fille de Laurent de Vallin, comte de Saint-Didier, et de Claudine-Ursule-Henriette de Vienne. De ce mariage sont issus :

DE VALLIN : de gueules, à la bande componée d'argent et d'azur de 6 pièces.

1° Claude-Henri de la Croix de Chevrières, comte de Pisançon ;

2° Paul-Oscar de la Croix de Chevrières, vicomte de Pisançon.

SECONDE BRANCHE DE PISANÇON,

Établie en Languedoc.

XII. Claude DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, comte de Pisançon, reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité le 17 avril 1758, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, servit dans le régiment de *Monsieur*, et était capitaine avant d'entrer dans l'armée de Condé, où il fit la campagne sous les ordres de ce prince. Il a épousé, le 12 thermidor an VI (30 juillet 1798), Marie-Jeanne-Françoise PLANTIN DE VILLEPERDRIX, fille de messire Constance-Laurétius-Charles-Régis-Plantin de Villeperdrix, et de dame Claire Bruneau d'Ornac. De ce mariage sont issus :

PLANTIN DE VILLEPERDRIX.

1° Jean-François-Léon de la Croix de Chevrières, comte de Pisançon, marié, le 10 septembre 1839, avec Marie-Amélie-Aimée *de Rostaing*, fille de Joseph-Philippe, comte de Rostaing, et de dame Adélaïde Brunel ;

2° Marie-Gabrielle-Constance de la Croix de Chevrières de Pisançon, mariée, le 27 janvier 1820, avec Louis-Joseph-François-Henri *de Cadoine*, comte de Gabriac ;

3° Marie-Catherine-Joséphine de la Croix de Chevrières de Pisançon, mariée le 10 avril 1832, avec Louis *de Magnin*, marquis de Gaste ;

4° Marie-Pauline de la Croix de Chevrières de Pisançon, mariée, le 20 mai 1833, avec Alphonse-Jules-Esplandian, baron *de Serre de Monteil* ;

5° Marie-Elisabeth de la Croix de Pisançon, mariée, le 10 decembre 1838, avec Jean-Baptiste *Lombard de Fonteron*.

LETTRES-PATENTES

DU MARQUISAT DE CHEVRIÈRES.

Février 1682.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, dauphin de Viennois, comte de Valentinois et de Diois, à tous présents et à venir, salut.

Nos prédécesseurs rois ayant toujours reconnu, par une singulière et louable prudence, que l'honneur est le plus puissant motif d'exciter leurs sujets aux belles et généreuses actions, à se porter dans les occasions les plus importantes pour le service et maintien de leur monarchie, ont pris un soin particulier de décorer et d'élever à des rangs d'honneur, selon le degré de naissance et de mérite, ceux qui s'étaient rendus recommandables par leur vertu ; en quoi voulant les imiter et mettre en considération l'ancienne noblesse de la famille *de la Croix de Chevrières,* de laquelle sont issues plusieurs personnes de grande vertu, et qui nous ont rendu, et à notre état, plusieurs services très-importants, tant dans l'épée que dans la robe et l'église, et notamment Pierre-Félix *de la Croix de Chevrières*, chevalier, comte de Saint-Vallier, conseiller en nos conseils d'état et capitaine des gardes de notre porte, qui dès ses jeunes années, et aussitôt qu'il eut été en âge de supporter les fatigues de la guerre, a commencé à nous rendre ses services, tant en qualité de volontaire de nos armées que dans l'emploi de colonel d'un régiment d'infanterie, petit vieux corps, sous le nom de *Saint-Vallier*, dans lequel emploi, après nous avoir donné des preuves de sa valeur durant plusieurs années, et notamment à la prise de Gigery, en Afrique, sous notre cousin le duc de Beaufort, au siége de Dôle, où il fit avec son régiment le logement sur la contrescarpe en notre présence, dont nous eûmes une très-particulière satisfaction, et au siége de Candie, sous les ordres de notre cousin le duc de Navailles, où il se distingua en plusieurs occasions ; nous l'aurions honoré de la charge de capitaine des gardes de notre porte, dans laquelle il nous sert actuellement avec tout le zèle, fidélité et affection possibles. François *de la Croix de Chevrières de Sayve*, marquis d'Ornacieux, son frère, dans la

fonction de la charge de président à mortier en notre cour de parlement de Grenoble, et Jean *de la Croix de Chevrières*, aussi son frère, dans celle de notre conseiller et aumônier (1), en quoi ils ont très-dignement imité leurs père, aïeul et autres leurs ancêtres, lesquels depuis quatre siècles ont été entièrement dévoués pour notre service, celui des rois nos prédécesseurs, et de notre état, savoir Jean *de la Croix de Chevrières*, baron de Serves et de Clérieux, comte de Saint-Vallier et de Vals, et marquis d'Ornacieux, leur père, tant dans la fonction des charges de président à mortier de nos parlements de Bourgogne et de Dauphiné, que dans celle de conseiller d'état et de la reine, notre très-honorée dame et mère, dans lesquels emplois il donna tant de preuves de sa capacité et de l'attachement qu'il a toujours eu pour notre service, qu'il fut choisi et envoyé à Rome, près notre Saint-Père, pour la conduite de plusieurs affaires très-importantes, dont il s'acquitta très-dignement. Octavien *de la Croix de Chevrières*, baron de Clérieux, son frère, mourut enseigne colonel du régiment de nos gardes au premier siége d'Arras. Félix *de la Croix de Chevrières*, leur aïeul, dans la charge de conseiller au parlement de Grenoble, et en celle d'avocat-général en notre grand conseil, ayant donné pendant plusieurs années des marques de sa capacité et probité, fut honoré de la charge de maître des requêtes, et mourut étant choisi pour des emplois très-importants pour le service de notre état. Alphonse *de la Croix de Chevrières*, son second frère, fut évêque et prince de Grenoble, président des états de notre province de Dauphiné, conseiller en nos conseils d'état; et Jean *de la Croix de Chevrières de Pisançon*, son troisième frère, fut fait mestre de camp d'un régiment d'infanterie, et a laissé ses enfants dans des emplois très-importants, entre autres Gabriel *de la Croix de Chevrières de Pisançon*, qui nous sert actuellement dans celui de président à mortier dans notre cour de parlement de Grenoble. Jean *de la Croix de Chevrières*, leur bisaïeul, seigneur des terres de Pisançon et autres lieux, a servi dans les emplois de conseiller et avocat-général au parlement de Grenoble, et ensuite de président à mortier audit parlement; fut envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire près notre cousin le duc de Savoie, pour des négociations très-importantes, et fut enfin par sa vertu et piété, fait évêque et primat de Grenoble, président des états de Dauphiné, où il a donné des marques sensibles d'une grande

---

(1) Les lettres confirmatives du comté de Saint-Vallier, du mois d'avril 1687, rappellent sa nomination à l'évêché de Québec en Canada.

vertu et capacité, et d'une fidélité inviolable pour le service de notre état. Félix *de la Croix de Chevrières*, son frère aîné, fut colonel d'un régiment d'infanterie. Il emporta Morestel, où il fut blessé de sept coups de mousquet, et fut enfin tué au siége d'Issoire. Autre Félix *de la Croix de Chevrières*, leur trisaïeul, chevalier, seigneur de Chevrières, de Bric et autres lieux, a pareillement servi dans l'emploi de conseiller au parlement de Grenoble, avocat-général audit parlement, et seul maître des requêtes du dauphin, intendant de justice, police et finances en ladite province de Dauphiné, et conseiller d'état; et son père Jean *de la Croix*, seigneur de Guerre, de la Ruinière et autres lieux, fut fait capitaine d'une compagnie d'infanterie et ensuite de cavalerie, et plusieurs autres, leurs ancêtres, tant dans la prélation, l'épée et la robe qu'autres emplois importants, dans lesquels ils ont toujours donné des preuves d'un attachement singulier et inviolable au service de cet état; et désirant donner au sieur comte de Saint-Vallier des marques de la satisfaction que nous avons de ses services, de ceux de sa famille, et de ceux de ses ancêtres, qui passent à sa postérité et donnent une louable émulation à ses descendants, et à nos autres sujets de les imiter et suivre leur exemple; étant d'ailleurs informé de la grandeur, qualité et noblesse de la terre et seigneurie de Chevrières, située en notre province de Dauphiné, bailliage de Saint-Marcellin, qui est de très-grande étendue, consistant en plusieurs fiefs, trois grandes paroisses appelées Villars, Saint-Apollinar et Boissieux, à laquelle il y a plusieurs édifices, châteaux, manoir seigneurial, basse-cour, écuries et autres bâtiments nécessaires, colombier, garenne, parc, prés, bois, étang, moulin, rentes, justice haute, moyenne et basse, qui s'étend sur un grand nombre d'habitants et justiciables, tant ecclésiastiques, nobles, que roturiers, et que le sieur comte de Saint-Vallier possède encore aux environs de la terre et seigneurie de Chevrières les fief, terre et seigneurie de Blanieu, consistant en château, domaine, prés, bois, étangs, haute, moyenne et basse justice, et plusieurs autres droits, laquelle étant jointe avec la seigneurie de Chevrières et dépendances d'icelle, produiront un revenu suffisant et capable de porter une dignité convenable à la noblesse, au mérite et aux services du sieur comte de Saint-Vallier et de ses prédécesseurs. *A ces causes*, savoir faisons que, désirant donner au sieur comte de Saint-Vallier une marque honorable de la satisfaction que nous avons de ses services et de ceux de ses prédécesseurs, qui passe à sa postérité, nous avons joint, uni et incorporé, et par ces présentes signées de notre main, joignons, unissons et incorporons au susdit fief, terre et seigneurie de Chevrières et

dépendances d'icelle, les fief, terre et seigneurie de Blanieu, circonstances et dépendances, pour le tout ne faire et composer à l'avenir qu'une seule et même terre, seigneurie et justice, pour être à l'avenir tenue et possédée par le sieur comte de Saint-Vallier et ses enfants et successeurs, tant mâles que femelles, nés et à naître en légitime mariage, sous les titre, nom, qualité et appellation de *marquisat de Chevrières*, relevant de nous à une seule foi et hommage, aveu et dénombrement, à cause de notre province de Dauphiné, desquels titre, dignité et qualité nous l'avons décoré et décorons par ces présentes; voulons et nous plaît qu'en tous actes et contrats, tant en jugement que dehors, le sieur comte de Saint-Vallier et ses successeurs, jouissant dudit marquisat en ligne directe et collatérale, se puissent dire, nommer et qualifier du titre et qualité de marquis, et jouissent à perpétuité des honneurs, armoiries, écussons, enseignes, droits, priviléges, prérogatives, prééminences en fait de guerre et de paix, aux assemblées de noblesse et partout ailleurs, et autres droits y attribués, tout ainsi qu'en jouissent et usent de présent, et doivent jouir et user les autres marquis de notre royaume, selon la coutume de notre province de Dauphiné et l'ordonnance locale d'icelle, sans que, advenant le décès dudit comte de Saint-Vallier sans enfants mâles ou héritiers de son nom, nous puissions, ni les rois nos successeurs, prétendre ledit marquisat nous appartenir par droit de réversion et autrement en quelque sorte et manière que ce soit, en conséquence des ordonnances faites par les rois nos prédécesseurs et nous sur le fait des érections de duchés, marquisats et comtés, auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par ces dites présentes en faveur du comte de Saint-Vallier et de ses successeurs; et à faute d'héritiers en ligne directe ou collatérale, la terre venant à passer dans une famille étrangère, elle retournera en son premier état. Voulons en outre que leurs vassaux, tant ecclésiastiques, nobles que roturiers, leur rendent leur aveu et dénombrement en la susdite qualité, et que la justice des fiefs, terres et seigneuries présentement unies, soit à l'avenir rendue par les mêmes officiers qui sont ou seront ci-après nommés et établis par le sieur comte de Saint-Vallier et ses successeurs, en l'auditoire qui est présentement établi au marquisat de Chevrières, ou en tel autre qu'il jugera à propos de faire bâtir pour la commodité publique, ainsi que bon lui semblera, et les sentences et jugements qui seront à l'avenir rendus par les officiers de la justice, intitulés en la susdite qualité de marquisat, et sans néanmoins aucun changement de ressort, et à la charge que les appellations de sentences qui seront rendues par les officiers de sa justice, ressortiront où elles

avaient accoutumé de ressortir, et que ses vassaux, justiciables et tenanciers des fiefs, terres et seigneuries présentement unis ne seront tenus à plus grands droits ni devoirs que ceux auxquels ils étaient obligés avant ces dites présentes, et de nous payer les droits et devoirs, si aucuns nous sont dus; que, au contenu de ces dites présentes, il n'y ait rien de contraire aux us et coutumes des lieux, ni préjudiciable à nos droits et à ceux d'autrui. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de parlement, aides et finances, et chambre des comptes de Grenoble, présidents et trésoriers de France, généraux de nos finances, au bailli de ville ou son lieutenant, ou autres officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent registrer, et du contenu en icelles jouir et user le sieur comte de Saint-Vallier et ses successeurs, et ayants-cause tant mâles que femelles, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre contre-scel à ces dites présentes. Donné à Saint-Germain-en-Laye, au mois de février, l'an de grâce 1682, et de notre règne le 39e. Signé LOUIS; et sur le repli, par le roi dauphin, signé COLBERT. Visa *Pelletier;* Suivent les enregistrements au parlement de Paris le 6 février 1682, au parlement de Dauphiné le 2 mars suivant, et en la chambre des comptes de Grenoble le 10 du même mois (1).

---

(1) Copie collationnée à Grenoble le 20 août 1757, légalisée le 6 avril 1758, aux archives de la famille.

DU HAMEL,

Seigneurs DU PARC, DE HARON, DES RESSUINTES, DE BEAUFORT, DE BOURGOGNE; *barons* DE BRAZAIS; *vicomtes* DE BREUIL, *en Normandie* et *en Champagne.*



ARMES : *d'argent, au chevron de gueules.*

Couronne de marquis.
Supports : deux licornes.
Devise : TOUT OU RIEN.

Cette ancienne famille est originaire de la Basse-Normandie, dans la mouvance du château et comté d'Alençon, où ses premières possessions étaient situées.

Aymar DU HAMEL, l'un de ses auteurs, fit une donation à l'abbaye des Ressuintes vers la fin du XIIe siècle, suivant un acte collationné le 28 avril 1620.

Les descendants d'Aymar, seigneurs du même lieu des Ressuintes, ont été maintenus dans leur noblesse d'ancienne race par jugement de l'intendant d'Alençon en 1666.

Guillaume *du Hamel,* abbé de Préaux, au diocèse de Lisieux, en 1266, mourut en 1284, et fut inhumé à l'entrée du chapitre de son église. (*Gallia Christiana,* t. XI, p. 839).

La filiation produite devant l'intendant d'Alençon remonte à :

I. Jean du Hamel, Ier du nom, écuyer, seigneur du Parc, des Ressuintes, etc., lequel fournit l'aveu et dénombrement de la métairie de la Chevalerie par acte du 26 septembre 1462, et fit le transport d'une rente foncière le 16 mars 1473. Il est nommé dans le registre de l'échiquier tenu à Rouen au terme de Saint-Michel 1484, avec Jean de Saffré et Guillaume de Harcourt, comte de Tancarville. (*Preuves de l'histoire de la maison de Harcourt*, t. II, p. 715.)

1° Clériadus, qui suit;

2° Roland du Hamel, qui fit une donation à M. de St-Lambert, le 15 novembre 1506, tant en son nom qu'en ceux de son frère et de sa mère.

II. Clériadus du Hamel, écuyer, seigneur du Parc, des Ressuintes, etc., reçut une cession de rente que lui fit Jean du Hamel, son père, le 28 janvier 1487 (*v. st.*), et fournit une déclaration féodale à cause de sa terre et seigneurie du Parc le 20 février 1505 (*v. st.*). Ses enfants furent :

1° Jean du Hamel, seigneur du Parc, mort sans postérité;

2° Hector, dont on va parler;

3° Alix du Hamel, mariée à M. *de Boisrouvray*. Elle lui survécut et transigea sur son douaire avec ses héritiers le 24 août 1554;

4° Christine du Hamel. Elle était veuve, en 1552, de Richard *des Fourneaux*, écuyer.

de Saillant : varié d'or et d'azur; à la bande de gueules, brochante sur le tout.

III. Hector du Hamel, écuyer, seigneur des Ressuintes, du Parc, de Haron, etc., épousa, le 30 juin 1521, Françoise de Saillant, sœur de Jean de Saillant, qui lui fit une rétrocession de bail le 30 juillet 1554. Hector du Hamel, seigneur des Ressuintes, Jean du Hamel, seigneur du Parc, son frère aîné, et Christine du Hamel, leur sœur, furent présents, le 31 octobre 1552, représentés par Samson Pigousse, leur procureur, au procès-verbal des coutumes de la baronnie de Châteauneuf-en-

Thimerais (*Coutumier général*, t. III, pp. 693, 694). Hector du Hamel rendit un aveu au vidame de la Ferté le 1er janvier 1559, et fit avec Louis de Saillant un partage qui fut ratifié le 30 mars de la même année (*v. st.*). Il laissa, entre autres enfants :

1° Roland, dont l'article suit;

2° Gilles du Hamel, écuyer;

3° Marguerite du Hamel, épouse de Gilles *de Belleau*, écuyer.

IV. Roland DU HAMEL, écuyer, seigneur du Parc, de Charençay, de Haron et des Ressuintes, partagea avec son frère Gilles les successions d'Hector et Jean du Hamel, leurs père et oncle, le 28 septembre 1564. Roland avait passé une transaction avec Gilles de Belleau, son beau-frère, le 14 juin 1556. Il en passa une autre, le 5 juin 1565, avec Louis de Saillant, son oncle. Il ne vivait plus en 1586, et avait eu de son mariage avec Françoise DE CHOISY, entre autres enfants, Jean II, qui suit.

DE CHOISY : d'azur, au chef émanché d'or.

V. Jean DU HAMEL, IIe du nom, écuyer, seigneur du Parc, des Ressuintes, de Charençay, de Bertin, de la Ridollière, de Launay, des Hayes, des Bouillons, de Haron, etc., fit le partage de la succession de son père le 12 mars 1586, et se maria, par contrat du 28 septembre de la même année, avec Françoise DES GUEZ DE LA POMMERAYE. Elle lui survécut jusqu'au 14 janvier 1658. Elle l'avait rendu père de :

DES GUEZ : d'argent, au chevron de gueules, chargé de 5 besants du champ; à la bordure de gueules.

1° Charles, Ier du nom, dont l'article vient ci-après;

2° Abraham du Hamel, seigneur de Haron et de la Ridollière, mort avant l'année 1624, laissant de son mariage avec Élisabeth *de Blondel* :

Charles du Hamel, seigneur de Haron et de la Ridollière, élection de Verneuil, dont la veuve, Marie *de Sabrevois*, fut maintenue dans sa noblesse en 1666. Leur fils :

Michel du Hamel, seigneur de Haron et de la Tasse-Ratel, vivait le 14 avril 1720;

3° Louis du Hamel, écuyer, seigneur du Saussay, des Ressuintes et du Parc, terre dont il fit le retrait le 4 mai 1624, par suite des partages arrêtés entre lui, Charles du

Hamel, son frère aîné, et feu Abraham du Hamel. Louis du Hamel fut maintenu dans sa noblesse par l'intendant de la généralité d'Alençon le 1er juillet 1667. Il avait épousé Charlotte *de Blanchouin*, de laquelle il n'eut pas d'enfants.

VI. Charles du Hamel, Ier du nom, chevalier, seigneur des Ressuintes, de Beaufort et autres lieux, obtint avec ses frères des lettres de bénéfice d'âge le 17 juillet 1614. Charles du Hamel reçut un aveu d'André de la Touche le 6 août 1624, et fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne race par ordonnance des commissaires aux francs-fiefs du 16 juin 1634. Des certificats des 22 septembre et 6 décembre 1635, 25 septembre et 3 octobre 1636, témoignent de la présence de Charles du Hamel au ban et arrière-ban pour le service du roi. Il avait obtenu un congé le 1er juin 1636, pour aller chez lui rétablir sa santé. Le 11 du même mois de juin 1636, lui et son frère Louis furent exemptés de contribuer au ban et arrière-ban, et tous deux furent maintenus dans leur noblesse par ordonnance de l'intendant d'Alençon du 12 mars 1641. Charles du Hamel fut tué à la bataille de Rocroy servant alors comme capitaine, suivant une attestation du 26 août 1657. Il avait épousé, le 16 décembre 1618, Charlotte Moreau, de laquelle il eut deux fils :

Moreau : d'argent, à 3 têtes de Maure de sable.

1° Charles, IIe du nom, qui suit ;

2° Nicolas du Hamel, écuyer, seigneur des Ressuintes, marié avec Louise-Anne *de Sabrevois*. Elle etait veuve et avait deux filles lorsqu'elle fut maintenue dans sa noblesse le 24 mai 1667.

VII. Charles du Hamel, IIe du nom, chevalier, seigneur de Beaufort et de Sauveloup, fut nommé l'un des gentilshommes servants du roi par provisions du 18 février 1647, puis lieutenant de la compagnie du capitaine Talon au mois de juin 1648. Il épousa, par contrat du 30 mars 1654, Gabrielle de Pilliers, mentionnée avec lui dans un contrat de donation du 14 janvier 1662. Charles du Hamel rendit un aveu à la châtellenie de la Ferté-Arnault le 17 juin 1664, et mourut avant le 12 juin 1665. Sa veuve fit faire l'inventaire de ses titres par Gaspard le

de Pilliers : d'or, au chevron d'azur.

Pelletier, tabellion, le 5 décembre de cette année, et la suivante elle fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne race avec ses enfants mineurs. (*Registre de la Recherche de la généralité d'Alençon* (1666) à la Bibliothèque de l'Arsenal, in-folio coté 743). D'après un acte du 4 août 1679, Gabrielle de Pilliers était remariée à Edme de Campion du Plessis. Elle avait eu de son premier mari :

1° Ferdinand, dont l'article suit;

2° Françoise du Hamel, mariée à messire Jacques *de la Plesse*, chevalier. Elle mourut avant l'année 1688;

3° Marie du Hamel, mariée, par contrat du 20 mars 1683, avec messire Henri *de Saint-Germain*, chevalier, seigneur de Grandvilliers;

4° Marthe du Hamel. Elle et sa sœur Charlotte obtinrent des lettres de bénéfice d'inventaire en la chancellerie du palais à Paris le 5 mars 1688, pour la succession de Françoise du Hamel, dame de la Plesse, leur sœur;

5° Charlotte du Hamel, épouse de Jean-Robert *de Vedeau de Grandmont*, écuyer, seigneur des Ressuintes. Elle eut acte de l'enregistrement de ses armoiries le 18 septembre 1697. Son mari donna quittance de sa dot à Ferdinand du Hamel le 23 octobre 1720.

VIII. Ferdinand du Hamel, chevalier, seigneur de Beaufort, baptisé le 3 avril 1664, transigea avec ses sœurs le 10 avril 1686, relativement aux dettes passives de leurs père et mère. Il servit au ban et arrière-ban avec la noblesse du bailliage d'Evreux en 1689, 1690, 1692, 1696 et 1698, suivant divers certificats du comte de Marles, du duc d'Estrées, du marquis de Beuvron, du duc de Chevreuse et du marquis de Cagny. Il épousa, par contrat du 7 mai 1696, Louise le Hantier, fille de messire Alexandre le Hantier, chevalier, seigneur de Rousselin, et de dame Louise de Gastel. Ferdinand du Hamel fut maintenu dans sa noblesse par M. de Gasville, intendant de la généralité de Rouen, le 1er mai 1718, et mourut le 18 avril 1722. Il avait eu trois fils :

le Hantier : d'azur, à 2 chevrons d'argent, accompagnés de 3 molettes d'éperon du même.

1° Jean, IIIe du nom, qui suit;

2° Ferdinand-Charles du Hamel, baptisé le 8 juin 1704;

3° Autre Ferdinand-Charles du Hamel, baptisé le 30 avril 1706.

DE LIMOGES : d'argent, à 6 tourteaux de gueules, 3, 2 et 1.

DYEL : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 trèfles d'azur.

IX. Jean DU HAMEL, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Beaufort et de Leynerol, puis baron de Brazais et seigneur de Bas-Motteux, baptisé le 18 mars 1698, fut lieutenant-colonel de cavalerie et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il transigea avec sa mère le 4 septembre 1723. Il fut marié deux fois : 1° par contrat du 16 août 1723, avec Marie-Thérèse DE LIMOGES DE SAQUENVILLE ; 2° par contrat du 22 décembre 1738, avec Anne-Andrée DYEL D'ENNEVAL, née le 12 novembre 1712, fille aînée de messire Gabriel-Alexandre Dyel d'Enneval, chevalier, baron de Brazais, et de dame Adélaïde-Claude de Hodenc, et sœur de Marie-Angélique Dyel d'Enneval, épouse d'Alexandre de la Boullaye, chevalier, seigneur de Fessanvilliers, avec lequel Jean du Hamel transigea, le 4 février 1746, au sujet de la succession de Claude-Ferdinand Dyel d'Enneval, baron de Brazais, leur beau-frère. Jean du Hamel fit foi et hommage pour les terres de Brazais et de Bas-Motteux le 27 juillet 1748. Il mourut le 29 janvier 1750. Le 15 septembre 1763 il y eut acte de notoriété des habitants de Marcilly constatant que madame veuve du Hamel de Beaufort et madame de la Boullaye, sa sœur, étaient les seules héritières de messire François-Alcibiade de Nollent. Du mariage de Jean III du Hamel et de dame Anne-Andrée Dyel d'Enneval sont issus :

1° Jean-Alexandre-Ferdinand du Hamel, marquis de Brazais. Il servit d'abord dans les mousquetaires gris, passa capitaine dans le régiment Dauphin, cavalerie, et fut retraité comme colonel de cavalerie et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il est décédé le 17 mars 1816, laissant de son mariage avec Yvonne *Melliny*, morte le 11 mars 1833, deux filles :

A. Yvonne-Adèle-Jeannette du Hamel de Brazais, née en 1805, chanoinesse comtesse de l'ordre de Sainte-Anne de Munich ;

B. Yvonne-Mélanie-Alexandrine du Hamel de Brazais, née en 1811, mariée, en 1831, avec Jules, vicomte *de Roquefeuil*, fils de Joseph-Augustin, marquis de Roquefeuil, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Louise-Gabrielle de Flavigny ;

2° Charles-André, dont l'article suit ;

3° Adélaïde du Hamel de Brazais, religieuse aux ursulines de Chartres.

X. Charles-André du Hamel, chevalier, vicomte de Breuil, seigneur de Bas-Motteux, de Bourgogne et autres lieux, capitaine au régiment Dauphin, cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis (1), épousa, par contrat passé devant Rivart, notaire royal à Reims, le 26 mars 1784, Louise-Anne-Gédéon de Sahuguet de Termes, fille de messire Gédéon-Anne-Jean de Sahuguet, marquis de Termes, seigneur de Rosnay, de Quatre-Champs et autres lieux, ancien capitaine de dragons au régiment d'Apchon, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et gouverneur de la ville de Fismes, et de dame Marguerite-Thérèse Maillefer de Résigny. Le vicomte de Breuil est décédé au mois de janvier 1814. De son mariage sont issus :

de Sahuguet : de gueules, à une coquille d'argent en chef et un croissant du même en pointe, accostés de 2 épées d'or, la pointe en bas.

1° Charles-André-Eugène, qui suit ;

2° Alexandre, dont l'article vient après celui de son frère aîné ;

3° Thérèse-Alexandrine du Hamel de Breuil, mariée avec François-Charles, comte *de Saint-Pol;*

4° Frédérique-Éléonore du Hamel de Breuil, mariée avec François-Pierre, comte *de Saint-Pol de Maslc.*

XI. Charles-André-Eugène du Hamel, vicomte de Breuil, né le 8 novembre 1788, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur, a épousé, le 8 mai 1832, Henriette-Marie-Geneviève de Murat l'Estang, fille de Hugues-François-Casimir de Murat, marquis de l'Estang, et d'Aglaé-Marie-Charlotte, née princesse de Broglie, fille du dernier maréchal de France de ce nom. De ce mariage sont issus :

de Murat : d'azur, à 3 fasces crénelées d'argent, la 1re de cinq créneaux, la 2e de quatre, et la 3e de trois ; celle-ci ouverte en porte ronde au milieu, le tout maraillé et maçonné de sable.

1° Charles-René-Marie du Hamel du Breuil, né le 20 avril 1833 ;

2° Paul-Hugues-Alexandre-Marie du Hamel du Breuil, né le 22 avril 1835, décédé ;

3° Eugène-Alexandre-Marie du Hamel de Breuil, né le 7 avril 1837, décédé ;

4° Edgard-Victor-Marie du Hamel de Breuil, né le 19 décembre 1838.

---

(1) Voir l'*État militaire* de 1787, p. 380.

DE MOYRIA : d'or, à la bande d'azur, accompagnée de six billettes du même en orle.

XII. Alexandre DU HAMEL, chevalier de Breuil, capitaine de cavalerie, a épousé, le 2 janvier 1826, Marie-Julie-Élisabeth DE MOYRIA-CHATILLON, fille de Benigne-Ferdinand, comte de Moyria-Châtillon, et de Marie-Armande de Balathier-Lantage, et petite-fille du marquis de Moyria-Châtillon, officier-général et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et d'Antoinette de Laye. De ce mariage sont issus :

1° Pierre-Marie-Constance-Ferdinand du Hamel de Breuil, né le 21 novembre 1827 ;

2° Marie-Alexandre-Ernest du Hamel du Breuil, né le 8 décembre 1828.

HUE DE CALIGNY,

Seigneurs DE LUC, DE LANGRUNE, DE LA DÉLIVRANDE; *marquis* DE CALIGNY, DE HERMANVILLE, DE HAMART; *seigneurs* DE COURCY, DE SAINT-CYR, D'AUVERS etc., *en Normandie*; *barons* DE CRUYNINGHEN, DE TERWAESE, etc., *dans la Flandre espagnole.*



ARMES : *D'azur, à l'aigle d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles du même* (1).
Couronne de marquis.
Supports : deux lions.
Devise : AD ASTRA FEROR.

Cette famille, dont la noblesse a été jurée à Malte et reconnue immémoriale (2), est originaire de la vi-

(1) Voir à la bibliothèque du roi, section des manuscrits, *l'Armorial de Normandie*, généralité de Caen, et *l'Armorial de Normandie*, gravé par Chevillard.

(2) *Familia* Hüe de Caligny *a tempore immemorabili est genere nobilis uti docetur exhibitis publicis scripturis* etc. (Lettre de Ximenès de Taxada, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de

comté de Caen, dans la basse Normandie, où ses premières possessions étaient situées. Elle est connue sous le nom de *Hüe,* seigneurs de Luc, dans les anciens dictionnaires de la noblesse; et l'ancien fief de Caligny, dont elle porte aujourd'hui le nom, est situé dans la commune de Luc. Parmi les titres produits devant l'ordre de Malte se trouve un extrait du cartulaire de l'évêché de Bayeux (in-folio, n° I, intitulé *Livre noir*, p. 69), où l'on voit qu'en 1387 des messires Hüe de Luc, chevaliers, tenaient *d'ancienneté*, *franchement et noblement*, *un fief sis à Bernières* (1) *et illec environs.*

La notice qui va suivre est conforme à divers arrêts du conseil d'État rendus sous l'ancienne monarchie, en faveur des *marquis de Caligny*, *ès noms et qualités, sa majesté y étant.* Nous avons aussi consulté *le prove della generosa nobilita e legitimatione del nobili signor marchese Carolo Alberto Hüe de Caligny* (2), par Barthelemi de Bar, et Marie-Gabriel-Louis Texier de Hautefeuille, grands prieurs de l'ordre de Malte et députés de la vénérable langue de France à Valognes, etc. Ces actes de l'autorité souveraine établissent la filiation de cette famille depuis Pierre *Hüe*, Ier du nom, qui siégea dans une assemblée de noblesse en 1424, et sa division en plusieurs branches dont, entre autres, celle de Caligny qui fait le sujet de cette notice, et une autre qui, durant nos guerres civiles, passa en Italie, y fut inscrite parmi les nobles du duché de Bénévent et s'allia aux meilleures familles du royaume de Naples.

Jérusalem, enregistrée à la chancellerie de Malte le 5 juin 1774).

Il résulte des preuves de cette famille et de recherches faites au greffe de la chambre des comptes de Normandie, que la note insérée t. II, p. 148 du *Dictionnaire véridique* est erronée, et doit être rectifiée et complétée conformément à la présente notice. (*Lettre de M.* Hamel, archiviste du département de la Seine-Inférieure, du 1er décembre 1840.

(1) Bernières sur la mer est limitrophe de Luc et de Langrune. Ce dernier nom a été commun à plusieurs fiefs possédés par d'autres familles, ce qu'il est bon de faire observer pour éviter toute confusion.

(2) Imprimé à Rome. in-4° 1775.

Pendant les guerres de religion, la noblesse catholique des environs de Caen eut beaucoup à souffrir des dévastations des protestants qui brulèrent tous les chartriers des églises et des familles. Ce malheur public, consigné dans toutes les histoires de la Normandie, a privé la famille Hüe de Caligny de ses plus anciens titres et notamment des contrats qui établissaient les alliances de ses auteurs. Celles de Pierre Ier et de Guillaume Hüe, entre autres, n'étant point connues, nous donnerons les noms de quelques parents paternels, dans les familles desquels les titres de ces alliances peuvent s'être conservés ; ce sont : Jean de Cahaignes, écuyer, noble homme Charles Rouxel, sieur de Bretteville, François d'Anisy, écuyer, sieur de Criqueville, Charles Bazin, écuyer, sieur de Villedan, Olivier Gohier, écuyer, sieur de Bonneville, etc.

Les descendants de Pierre Ier et de Guillaume Hüe de Caligny ont rendu d'importants services sous les derniers Valois ; ils ont fourni des officiers généraux, un commandeur de l'ordre de Saint-Louis, ordre que tous les officiers de ce nom ont eu depuis l'institution jusqu'aux dernières promotions. Cette famille a surtout marqué dans le corps du génie, où, pendant près de deux siècles elle a dirigé les fortifications sur une grande étendue des frontières de France. A raison de ses services et de ses grands travaux militaires, elle est souvent citée dans différents ouvrages d'histoire et de sciences, particulièrement dans l'*Histoire du corps du génie*, par Allent ; dans l'*Histoire militaire du règne de Louis le Grand*, par Quincy ; dans la *Chronologie historique militaire*, par Pinard, etc. On peut consulter aussi la *Biographie universelle*, publiée par M. Michaud, art. Hue de Caligny, t. 67, p. 410, et une excellente *notice historique* sur les ingénieurs de ce nom, par M. le lieutenant-colonel du génie Augoyat, l'un de nos écrivains militaires les plus distingués, notice insérée dans le *Journal des armes spéciales* (t. viii, p. 729), et rédigée sur les documents conservés dans les dépôts publics, particulièrement au dépôt des fortifications.

BRANCHE DE CALIGNY.

I. Guillaume Hue, écuyer, seigneur de Caligny, vivant sous le règne de Louis XII, est rappelé dans un contrat de vente d'héritages mouvants du fief de Caligny, passé au profit d'Antoine Hüe, son petit-fils, devant les tabellions royaux de Saint-Silvain, le 16 juin 1561. Il eut pour fils :

de Bourdon : d'azur, à 2 lions affrontés d'or, lampassés et armés de gueules, tenant un bourdon d'or.

II. Pierre Hue, IIe du nom, écuyer, seigneur de Caligny, dont la noblesse fut reconnue par un jugement en 1556. Il eut pour femme Madeleine de Bourdon, et fut inhumé en l'église Notre-Dame de Saint-Lô. De leur mariage est provenu :

Yon : d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent.

III. Antoine Hue, écuyer, seigr de Caligny, qui passa un contrat d'acquisition le 30 juin 1571. Il eut le bonheur, ainsi que son fils Jean Hüe, de rendre un service considérable, en contribuant à maintenir la ville de Caen sous l'obéissance des rois Charles IX et Henri III pendant les guerres civiles. (Une rue de Caen, près du château, porte encore le nom de Caligny, et les armes d'Antoine se voyaient avant la révolution dans les églises des Corisiers et des Cordeliers de Caen). Antoine avait épousé Madeleine Yon, descendue de Gilles Yon, écuyer, dont la noblesse fut reconnue en 1423, sous Henri, VI roi d'Angleterre. De ce mariage naquit :

de la Rivière : d'argent, à 3 tourteaux de sable.

IV. Jean Hue, écuyer, seigneur de Caligny, de Luc, de Langrune, auquel, en récompense de ses services militaires, le roi Henri IV concéda une vavassorie noble en 1592. Il épousa en 1611 Marie de la Rivière de Missy (1), fille de Thomas de la Rivière, seigneur de Missy, et de Catherine de Frémont. Jean Hüe de Caligny fut père de :

V. Gilles Hue, écuyer, seigneur de Caligny, de Luc, de Langrune, du Lieu, de la Délivrande, etc.,

---

(1) Cette maison de la Rivière de Missy remonte du côté paternel, suivant la Roque, jusqu'à Richard Ier, duc de Normandie, beau-frère de Hugues Capet (*Hist. de la maison d'Harcourt*, pp. 1000 à 1006.)

marié en 1636 avec Marie HELLOUIN, fille de Jean Hellouin, baron de Ménilbus, et de Marie Brise. De ce mariage est issu :

HELLOUIN : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 3 étoiles du même, et en pointe d'une lance d'argent en pal.

VI. Jean-Anténor HUE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Caligny, de Luc, de Langrune, du Lieu, de la Délivrande, etc., directeur des fortifications de Belle-Isle et Port-Louis, etc., en Bretagne, et depuis, directeur des fortifications du Dauphiné (1), cité sous le nom *de Luc* dans l'*Histoire du corps du génie* (p. 166). Il fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Louis par Louis XIV en personne, le 9 janvier 1696. Il avait épousé, en 1656, Madeleine DE VAUQUELIN, fille d'Hercule de Vauquelin, marquis de Hermanville, conseiller d'État, et de Madeleine de Guillon de Marcousse. Jean-Anténor Hüe de Caligny ayant hérité du fief de Hermanville, en rendit hommage le 13 décembre 1687. Ses enfants furent :

DE VAUQUELIN : d'azur, au sautoir engrêlé d'argent, cantonné de 4 croissants d'or.

1° Jean-Anténor Hüe de Caligny, IIe du nom, né en 1657, brigadier des armées du roi dans le corps du génie, commandeur honoraire de l'ordre de Saint-Louis, directeur des fortifications des Flandres française et espagnole, de Franche-Comté et de Bourgogne, auteur d'un grand nombre de mémoires sur les fortifications, de la première statistique importante qui ait été faite en Europe, de plusieurs histoires spéciales qui ont été récemment l'objet de rapports favorables de M. Mignet, de l'Académie française, au comité des monuments écrits de l'histoire de France (2). On conserve douze volumes de sa correspondance avec Vauban qui l'honora de son amitié dès son admission dans le corps du génie, avec Louvois et les grands personnages du siècle de Louis XIV. M. de Caligny fut le premier ingénieur qui eut des idées justes sur les écluses de navigation. Nommé ingénieur en chef à Ypres et à la Knocke, ce fut sous sa direction que s'exécutèrent la plupart des travaux de fortification d'Ypres, qui ont fait l'admiration de Bélidor (3). Il dirigea les travaux de

(1) Ses services militaires paraissent avoir été confondus par Pinard (t. VIII, p. 330) avec ceux d'un de ses fils.

(2) On cite particulièrement parmi les ouvrages historiques de M. de Caligny une *Histoire des guerres causées par le partage de la monarchie, et des troubles suscités par les princes du sang, tant légitimes que naturels* jusqu'en 1703, un gros vol. in-folio manuscrit. On imprime en ce moment plusieurs de ses mémoires militaires chez M. Corréard.

(3) *Architecture hydraulique*, t. IV, p. 252.

défense de Calais, après le bombardement par les Anglais en 1696, puis ceux de Dunkerque, Gravelines, etc., et assista en 1704 à la bataille d'Hochstædt. On compte parmi les preuves de dévouement de cet officier illustre, la ruine qu'il fit de ses propres biens en Flandre, par la belle manœuvre d'hydraulique qui arrêta la marche victorieuse de Marlborough après la bataille de Ramillies (1706), et conserva la frontière où le maréchal de Villars sauva la France. Ce fut aussi sur ses instances que le maréchal de Villeroy, étourdi par sa défaite, conserva la place de Furnes qu'il voulait abandonner. Jean-Anténor mourut en 1731. Il avait épousé, en 1690, Marie-Madeleine *d'Esquien,* fille de Jacques d'Esquien et de Catherine de Godefroot. De ce mariage est née :

Julie-Pélagie Hüe de Caligny, mariée avec Adrien *Morel de Courcy*, gouverneur héréditaire des ville et château de Valognes, fils d'Adrien Morel de Courcy, et de Marie de Briqueville (1). La fille unique de Julie-Pélagie Hüe épousa Anténor-Louis, marquis de Caligny, son oncle à la mode de Bretagne;

2° Hercule Hüe, seigneur de Langrune, né en 1665, brigadier des armées du roi, d'abord ingénieur en chef à Grenoble, Huningue et Thionville, ensuite directeur des fortifications des places de la Provence, et enfin des places et ports de la Normandie. Il se distingua dans un grand nombre de siéges et de batailles mémorables, en Allemagne, en Italie, en Espagne et en Flandre : à l'un de ces siéges il sauta et fut brûlé par l'explosion d'un magasin à poudre. Il survécut à cet événement, guérit et reprit son service. Il mourut à Valognes en 1725. Les lettres historiques du maréchal d'Asfeld, les ouvrages de Quincy et d'Allent citent fréquemment cet officier général sous le nom de *Langrune*. Pinard a donné sa biographie militaire, t. VIII, p. 330 de son ouvrage. Il avait épousé Bonne-Charlotte *de Guerville*, dont la mère était née Morel de Putanges. De ce mariage naquit :

Bonne-Charlotte Hüe de Langrune, mariée avec Antoine *Gillain*, marquis de Bénouville, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant des gendarmes de Bretagne, mestre de camp de cavalerie. De ce mariage sont provenus :

a. N... Gillain de Bénouville tué à l'armée de Westphalie en 1761 ;

b. Thérèse-Bonne Gillain de Bénouville mariée en 1760 avec François *Sanguin*, marquis de Livry,

---

(1) Famille descendue, suivant la Roque, des comtes de Vermandois, issus de Henri Ier, roi de France (*Histoire de la maison d'Harcourt* t. II, p. 1453).

dont, entre autres enfants, une fille mariée à M. le comte de Polignac ;

3° François Hüe, chevalier de *Langrune*, capitaine au régiment de Thorigny en 1704 ;

4° Antoine Hüe, *chevalier de Luc*, qui servit comme ingénieur en 1695 au siége de Namur où il fut blessé. En 1704, il était lieutenant des maréchaux de France en Touraine où, par suite de ses blessures, il s'était retiré dans une terre de sa femme, Anne Françoise *de Dreux*, de la maison de Dreux-Brézé et Nancré ;

5° Louis-Rolland, dont l'article suit ;

6° Marie-Madeleine Hüe de Caligny, mariée le 17 janvier 1689, avec Tannegui *de Saint-Ouen* (1), chevalier, seigneur de Fresnay-sur-mer, dont elle était veuve en 1720.

VII. Louis-Rolland Hue de Caligny, chevalier de Caligny, né en 1677, hérita en 1731 des terres substituées aux descendants mâles de sa famille, tous ses aînés étant morts sans postérité masculine, et rendit aveu pour Hermanville, Hamart, Cruyninghen et Terwaese dans la Flandre espagnole. Il se distingua à plusieurs siéges et batailles mémorables, ayant fait huit campagnes en Allemagne, et assisté aux deux passages du Rhin. Il prit part au bombardement de Bruxelles, au siége d'Ath, à la défense et la reprise de Haguenau, et fit les siéges de Schorendorf, de Landau, de Fribourg, de Kehl, de Philisbourg, etc. Il commanda en chef le génie à l'armée sur la Meuse en 1741, et à l'armée de Bavière en 1743. De 1716 à 1723, il fut ingénieur en chef de Landau et composa un mémoire remarquable sur la défense de cette place. Directeur des fortifications de la Normandie, il fit exécuter beaucoup de travaux utiles dans les ports de Dieppe, du Havre et de Honfleur. Cherbourg lui dut son ancien port militaire, que M. de Caux exécuta sous ses ordres. Pendant près de quarante ans, de 1710 à 1748, ce furent les deux frères Hercule et Louis-Rolland qui firent les plans et projets de la plupart des travaux

(1) D'une ancienne famille de chevalerie de la vicomté d'Arques, en Normandie, dont une branche accompagna Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre, en 1066, et y laissa une postérité illustre (Voir la généalogie de Saint-Ouen dans le t. III des *Archives de la noblesse*).

qui s'exécutèrent dans les places et ports de la Normandie, comme on le voit par leurs mémoires, conservés au dépôt des fortifications, ainsi que leur correspondance avec le maréchal d'Asfeld. Louis-Rolland mourut à Valognes en 1748. Il avait épousé Marie-Madeleine GOUEL DE SAINT-PRÉ, fille de Pierre Gouel, seigneur de Saint-Pré, et de Marie-Madeleine d'Esquien. Il eut pour fils et successeur :

GOUEL : d'azur, à 3 pommes de pin d'or.

VIII. Anténor-Louis HUE, marquis de Caligny, de Hermanville, de Hamart, etc., baron de Cruyninghen et de Terwaese, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ingénieur en chef du génie de la côte de la Hougue et de celle de Cherbourg, commandant général des milices du pays, auteur de plusieurs mémoires estimés sur les fortifications. De 1734 à 1744, il servit dans les brigades du génie commandées par son père, notamment au siége de Fribourg. Il épousa en 1745, Bonne-Julie MOREL DE COURCY, fille unique d'Adrien Morel de Courcy, gouverneur héréditaire de Valognes, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Michel, dont nous avons parlé plus haut, et qui, en 1708, arma et équipa à ses frais plus de 900 hommes de guerre, repoussa les Anglais qui étaient venus avec une flotte nombreuse faire une descente à Tatihou. De ce mariage sont isssus :

MOREL DE COURCY : d'or, au chevron d'azur, chargé de 2 sabres d'argent et une fleur de lys de sinople en pointe.

1° Anténor Hüe, marquis de Caligny, baron de Cruyninghen et de Terwaese, capitaine de cavalerie, qui épousa Rose *Bernard d'Aubigny*, fille de M. Bernard d'Aubigny et de demoiselle de Briqueville, sœur du marquis de Briqueville, chef d'escadre, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et membre de l'association de Cincinnatus. De ce mariage sont provenus :

a. Arsène Hüe de Caligny, officier de cavalerie, tué à la bataille d'Eylau. Il ne fut pas marié ;

b. Albert-François-Chrétien Hüe de Caligny, chevalier de l'ordre de Malte le 13 juillet 1786, capitaine d'infanterie, tué à la bataille de Lutzen, célibataire ;

c. Rose Hüe de Caligny, mariée à Michel *Bauquet de Grandval*, chevalier de l'ordre de Saint-Louis ;

d. Joséphine Hüe de Caligny, mariée à Hervé *Ernault de Chantore*, chevalier de l'ordre de Saint-Louis ;

2° Charles Albert Hüe, comte de Caligny (1), reçu de minorité chevalier de l'ordre de Malte le 20 juillet 1760. Il avait fait ses caravanes et approchait de la commanderie au moment de la révolution. Capitaine de cavalerie en garnison à Caen, il se distingua dans la répression des mouvements populaires et sauva du pillage le château de Harcourt. Il mourut célibataire en 1797 ;

3° Jean-Rolland Hüe de Caligny, officier au régiment de la Reine, cavalerie, mort au service, sans avoir été marié ;

4° Bernard-Henri-Louis, qui a continué la postérité ;

5° Henriette Hüe de Caligny, mariée à Paul-François-Casimir *Sorin de Lépesse*, ancien officier d'infanterie, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 21 juillet 1794. De ce mariage est né :

Casimir *Sorin de Lépesse*, officier dans le régiment de Bergh, décoré dans la campagne de Russie. Il a épousé la fille unique du comte de Marguerie, officier supérieur de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis ;

6° Marie-Rose Hüe de Caligny, morte religieuse aux Dames de la Visitation de Caen.

IX. Bernard-Henri-Louis Hue, vicomte de Caligny (2), né à Valognes en 1763, officier au régiment de Beauce en 1783, épousa en premières noces la fille unique du comte de Moynier-Saint-Blancard, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, maréchal de camp, gouverneur des ville et château de Brest. N'ayant pas eu d'enfants de ce premier mariage, il épousa en secondes noces, en 1805, Eugénie-Marie-Léonor Avice de Fermanville, fille de Jacques-Marie Avice de Fermanville (3), président du conseil des

Moynier Saint-Blancard : de sinople, à 3 canettes d'argent, au chef de sinople soutenu d'or, et chargé de 3 molettes d'éperon du même.

Avice : d'azur, à 9 pommes de pin d'or 3, 3, 3.

---

(1) Il porte le titre de marquis dans un arrêt de la rote de Rome, d'après la coutume étrangère qui donne le même titre à tous les frères, *declaramus et definitive sententiamus D. marchionem Carolum-Albertum Hüe de Caligny tanquam debite qualificatum.*

(2) Il porte ce titre dans son premier contrat de mariage sous Louis XVI, et le conserva dans ses lettres de présentation à Louis XVIII le 17 novembre 1814, ayant eu l'honneur d'être personnellement connu de ce prince ; mais en vertu de la charte, il était devenu, par la mort de ses neveux, héritier des titres de la famille ; et sa veuve a celui de marquise de Caligny dans le brevet de chanoinesse de sa fille.

(3) Preuves de Malte du côté des Avice de Tourville (*Original en parchemin*). Jacques-Marie et Louis-Casimir étaient fils de Jacques-Louis *Avice de Tourville* et de Marie-Géneviève-Marguerite *le Cartel de Limarets*, fille d'Antoine *le Cartel*, seigneur de Limarets, et de Jacqueline *d'Auxais*. Jacques-Louis était fils de

princes de l'armée royale de basse Normandie, et nièce de Louis-Casimir Avice de Tourville, capitaine de frégate, qui s'est distingué dans la guerre d'Amérique. La mère de cette dame, Henriette le Cloutier de Tracy descendait du gentilhomme de ce nom, qui eut l'honneur de recevoir et de loger dans son hôtel, à Caen, le roi Charles VII, lorsque ce prince reprit cette ville sur les Anglais en 1450. Bernard-Henri-Louis, lieutenant colonel dans la légion de la Manche, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et aide de camp du maréchal Serrurier en 1814, est mort en 1834, dans son château de Flottemanville, laissant deux fils et une fille :

1° Anténor-Albert Hüe, marquis de Caligny, lieutenant de vaisseau, chevalier de la légion d'honneur;

2° Anatole-François Hüe, comte de Caligny ;

3° Elisabeth-Charlotte Hüe de Caligny, chanoinesse comtesse du chapitre royal de Sainte-Anne de Munich (brevet allemand signé de S. M. Louis, roi de Bavière, à Berchtesgarden le 10 octobre 1838).

Jacques-Richard *Avice de Tourville*, et d'Anne-Madeleine *Davy d'Amfreville*, fille du marquis d'Amfreville, et de demoiselle *de Pierrepont*. Jacques-Richard était fils de Pierre *Avice de Tourville* et de Jeanne *Suhart*, issue d'Antoine Suhart, et de Françoise *de Harcourt*, etc., etc.

Henriette *le Cloutier de Tracy*, femme de Jacques-Marie Avice de Fermanville, était fille de Léonor *le Cloutier de Tracy*, et de Jacobine-Susanne-Claudine *le Harivel de Maizet*, dont la mère était une demoiselle *de Saint-Germain* de celle des trois familles de ce nom, toutes alliées aux d'Harcourt, qui porte pour armes : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 besants du même*. Léonor était le fils d'une demoiselle *Petit-Cœur de Saint-Vaast*, sœur d'Alexandre-Louis *Petit-Cœur de Saint-Vaast*, maréchal de camp et commandeur de l'ordre de Saint-Louis (Voir, pour la suite de la généalogie LE CLOUTIER, le Dictionnaire de la noblesse de la Chenaye des Bois, et, pour les détails sur ces diverses familles, *l'Histoire de la maison d'Harcourt*).

Les armes de toutes ces familles se trouvent dans les nobiliaires de la Normandie.

On peut consulter sur la famille Avice, dont trois branches existent en Bretagne et deux en Normandie, la généalogie qu'en a donnée M. de Courcelles, t. I, p. 22-27 de son *Dictionnaire de la Noblesse*.

LIGNAUD DE LUSSAC,

Seigneurs DE LAGE-BERNARD, DE LA BROSSE, DE COLONGES, DE SAINT-MARTIN-LE-MAULT, DE CHAMPERON, DES FORGES, DE FLEZ, DE MAREUIL, DE BRIGUEIL; *barons* DU RYS-CHAUVERON ET DE LA BOUTELAYE; *vicomtes* DE COMBLIZY; *marquis* DE LUSSAC, *en Berry, Poitou, Champagne, Angoumois et Basse-Marche*.



ARMES : *d'argent, à 3 merlettes de sable.*

Couronne de marquis.

Supports : deux lions.

Devise : VAINCRE ET SURMONTER.

La noblesse de cette famille est ancienne et toute militaire. Elle est originaire de cette partie du Bas-Berry qui confine à la Marche, où se trouve, non loin d'Aigurande, sur la Creuse, un village de son nom. Robert de Villemartin, lieutenant-général de la Basse-Marche, dans ses Mémoires manuscrits conservés à la Bibliothèque de Poitiers, fait remonter l'ancienneté de cette famille au-delà de 1200.

Elle a eu deux chevaliers de l'ordre du Roi, gentilshommes ordinaires de Henri III et de Louis XIII, un capitaine d'une compagnie de 100 hommes d'armes, un

maréchal-de-camp, grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis, commandant de l'Hôtel royal des Invalides, et plusieurs officiers distingués. Elle a pris ses principales alliances dans les familles de Barbançois-Sarzay, Barthon de Montbas, du Bois des Cours, de la Bourdonnaye, du Breuil, de Bridieu, de Carvoisin, de Couhé-Lusignan, de la Coûture-Renon, Estourneau, de Gain, des Marais, de Montbel, du Parc, de Pressac, de Rabaine, le Roux d'Esneval, de Verines, de Villelume, etc., et par ces alliances elle tient aux maisons les plus illustres du royaume.

La généalogie qui va suivre a été dressée tant sur la preuve faite pour les honneurs de la cour en 1788 (1) par le marquis de Lussac, que sur les titres originaux visés dans cette preuve et qui existent encore dans les archives de la famille.

I. Jean Lignaud, damoiseau, stipulant dans un acte de l'année 1397, fit hommage-lige, le 13 mars 1403 (*v. st.*), à Jean, comte de Poitou, pour une dîme qu'il possédait en la paroisse de Moutiers, près Lussac, et pour une pièce de bois confinant à ceux de messire Jean de Saint-Savin, chevalier. Jean de Lignaud en fit un second, le 2 avril 1405, suivant acte reçu par Jean Chantreau, clerc, garde du scel établi en la cour du duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, à noble et puissant seigneur messire Charles d'Albret, tuteur des enfants mineurs de Gui (V), sire de la Tremoïlle, chevalier, pour la moitié de la dîme de la Jallebosse, le pré du Rys et pour d'autres biens qu'il tenait en fief dudit seigneur du chef de *Catherine,* sa femme. Il eut pour fils :

II. Pierre Lignaud, seigneur de Lâge-Bernard et autres lieux. Il est qualifié damoiseau dans le terrier du châ-

---

(1) Cette preuve se trouve à la Bibliothèque du roi, dans l'ancien fonds du Saint-Esprit, et par *duplicata* aux archives du royaume, vol. VI, fol. 547 des *Mémoires généalogiques des familles qui prétendent aux honneurs de la cour.* On voit aussi à la Bibliothèque du roi une production de titres faite par cette famille devant M. Tubeuf, intendant de la généralité de Bourges, le 18 septembre 1669. Elle y énonce la filiation depuis Pierre Lignaud, écuyer, vivant en 1453, jusqu'à Robert Lignaud en 1669.

teau de Flez, dressé et signé par Jean Chantreau, notaire, le 3 avril 1437, pour une redevance qu'il devait à raison de la part qu'il avait dans le bois des Bardons, dépendant de la châtellenie de Lussac. (*Orig. en parchemin, fol.* 19, *recto.*) Le 8 mai 1444, Pierre Lignaud, écuyer, obtint, en la sénéchaussée de Lussac, une sentence dans laquelle ses père et mère sont rappelés. Il mourut avant l'année 1449, laissant (1) :

III. Perrot LIGNAUD, écuyer, seigneur de Lâge-Bernard, de la Buxière et autres lieux. Le 3 avril 1449, il fit hommage à madame de Château-Guillaume (Catherine de l'Islé-Bouchard, veuve de Georges, seigneur de la Trémoïlle), pour le fief de la Buxière qu'il avait acquis. Le 8 septembre 1453, par acte passé devant Soreau et Derabalière, notaires, il acquit de Jean du Moulin, écuyer, seigneur de Lâge-Boutaud, une rente annuelle sur le four banal de Lussac-les-Églises. Il accensa des héritages situés dans la paroisse de Tolet le 24 avril 1456, et, le 1er octobre 1466, il fournit à Louis Ier, seigneur de la Trémoïlle, son aveu et dénombrement pour la dîme de la Jallebosse, le pré du Rys et d'autres biens qui avaient appartenu à ses père et mère. Enfin, le 20 octobre 1468, procédant au droit de feu Jean Lignaud et de Catherine, sa femme, il obtint aux assises du fief Lussaçois une sentence qui condamna Pierre de la Grange à lui payer un cens, comme seigneur foncier du pré du Rys, situé en la paroisse de Lussac-les-Églises. Il mourut l'année suivante. Il avait épousé, vers 1445, Marie JOUBERT, de laquelle il eut entre autres enfants :

JOUBERT : d'argent, à 3 pattes d'ours de sable armées d'or.

1° Perrot Lignaud, écuyer. Le 8 septembre 1469 il rendit à Louis Ier, seigneur de la Trémoïlle, son aveu et dénombrement pour sa terre de Lignaud, son hôtel de Lussac et son vieil hôtel de Lâge-Bernard, situé dans la paroisse de Brigueil, et mouvant de la châtellenie de Lussac. Il mourut sans enfants ;

2° Guillaume, Ier du nom, qui a continué la postérité;

---

(1) Un ancien cachet écartelé atteste une alliance avec la maison de Foucault-Saint-Germain-Beaupré. La femme de Pierre Lignaud était peut-être de cette famille.

3° Vincent Lignaud, écuyer. Fondé de la procuration de son frère Guillaume, il transigea le 8 octobre 1476, suivant acte passé devant Touzeau et Derabalière, notaires, avec le prieur et les religieux de la maison Dieu de Montmorillon et frère Jean du Sol, commandeur de la commanderie de Herut, dépendante de ladite maison Dieu, relativement à une rente que Guillaume Lignaud avait sur les habitants du village des Lignes, fief relevant de Lussac, et dont il se départit en faveur de ces religieux.

IV. Guillaume Lignaud, Ier du nom, écuyer, seigneur de Lâge-Bernard, de Lâge-Bardon, de la Buxière et autres lieux, succéda dans les biens de sa famille à son frère aînée en 1473. Le 15 mars de cette année (*v. st.*) il avoua tenir de Louis I, sire de la Trémoïlle, comte de Benaon, à cause de son château de Lussac-les-Églises, à foi et hommage lige et sous le devoir d'un éperon doré à chaque mutation de seigneur et de vassal, savoir : son hôtel et hébergement de Lussac, sa terre de Lignaud, le pré du Rys, la dîme de la Jallebosse, et nombre d'héritages énumérés dans son dénombrement, enfin son vieil hôtel de Lâge-Bernard, sis en la paroisse de Brigeuil-le-Chantre. On voit par un registre du 5 juin 1478, conservé dans le chartrier de Lussac, que Guillaume Lignaud servait dans la compagnie du même seigneur de la Trémoïlle. Il avait obtenu des lettres d'octroi le 20 mai 1477. Il fit un échange le 23 février 1478 (*v. st.*). Il est énoncé héritier principal de feu Perrot Lignaud, écuyer, son père, dans un accord qu'il passa, le 14 août 1481, avec les officiers de la justice de Lussac pour M. de la Trémoïlle, relativement aux terres de Bochiron et de la Chaume, qui demeurèrent à Guillaume Lignaud, et à celles des Renardières et des Perières, qui restèrent au seigneur de la Trémoïlle. Le 29 janvier que l'on comptait encore 1481 (*v. st.*), Guillaume Lignaud fit une acquisition de biens fonds. Le 9 mai 1483 il rendit hommage à Louis II, sire de la Trémoïlle, vicomte de Thouars, pour ce que lui et ses prédécesseurs tenaient en fief de la maison de la Trémoïlle à cause de la châtellenie de Lussac. Il passa un arrentement le 3 janvier 1484 (*v. st.*), obtint des lettres de chancellerie le dernier février 1486 (*v. st.*), puis une sentence le 11 juin 1489, en la sénéchaussée de Montmorillon, conjointement avec Louis de la Tré-

moïlle, vicomte de Thouars, contre le curé de Saint-Martin-le-Mault, qui fut débouté de ses prétentions sur la dîme de l'Échange. Enfin, le 28 avril 1501, il acquit une rente sur les nobles de son fief de Lussac. Il ne vivait plus en 1510. Guionne de Pressac, son épouse (1), mentionnée avec lui dans le contrat de mariage de leur fils aîné, l'avait rendu père de trois enfants :

de Pressac : d'azur, au lion couronné d'or, accosté de 8 losanges du même, 4 de chaque côté en pal.

1° François, dont on va parler;

2° Antoine Lignaud, religieux puis prieur de Saint-Exupéry de Lezignac-sur-Goyre, au diocèse de Limoges ;

3° N.... Lignaud, épouse d'Antoine *de Lâge-Hélie*, écuyer.

V. François Lignaud, écuyer, seigneur de Lâge-Bernard, de l'Épine, etc., épousa, par contrat du 8 janvier 1505 (*v. st.*), passé devant Ducourret et Derabalière, notaires, Jeanne Couraud, fille de Louis Couraud, écuyer, et sœur de Gabriel Couraud, chevalier, seigneur de Saint-Martin-le-Mault, qui fit don à la future des petites dîmes de Lussac et de la Jallebosse. François Lignaud fit hommage à Louis de Loubé, écuyer, seigneur de Reigny, pour son fief de l'Épine; et, le même jour, 6 mai 1510, il fut reçu aux assises de Lussac-les-Églises à faire foi et hommage pour ce qu'il tenait dans la mouvance de cette châtellenie. Enfin le 24 septembre suivant, il fit foi et hommage à M. de la Trémoïlle pour son fief de Lâge-Bernard. Le 11 décembre 1515, il donna une quittance à Antoine de Lâge-Hélie, son beau-frère. Louis et sa femme donnèrent quittance, le 5 novembre 1519, de la dot constituée à cette dame par Gabriel Couraud, leur beau-frère et frère. Le 8 janvier 1522 (*v. st.*), le roi François Ier accorda des

Couraud : de sable, à la croix alesée d'argent.

(1) Issue d'une très-ancienne famille du Poitou, qui tire son nom de la terre de Pressac, située à une lieue de la rive gauche de la Vienne, et qui possédait la baronnie de l'Isle en Périgord. Aymard *de Pressac* épousa Jeanne *de Cramaud*, fille de Jean, seigneur de Cramaud, près Rochechouart, chevalier bachelier, et d'Orable de Mauléon, et petite nièce de Simon *de Cramaud*, patriarche d'Alexandrie en 1390, puis cardinal, archevêque et duc de Reims, pair de France, l'homme d'état le plus marquant de son siècle. La maison de Pressac, marquis de l'Isle et seigneurs de Lioncel, existe encore en Périgord et en Angoûmois.

lettres patentes à François Lignaud pour faire le terrier de la seigneurie de Lâge-Bernard (1), et le 7 mars suivant il acquit une rente foncière sise au bourg de Lussac, de Jean et Claude Chardon, oncle et neveu, écuyers, seigneurs de Bonneuil. Le 26 décembre 1530, François Lignaud transigea avec Jean de Montbel, écuyer, seigneur de Champéron, son parent, au sujet d'un banc qui appartenait à ce dernier dans l'église de Lussac. Jeanne Couraud survivait à son mari en 1540. Elle en avait eu :

1° Guillaume, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Isabeau Lignaud. Elle fut mariée, par contrat du 4 avril 1549, passé devant Prévost et Forestier, notaires, avec Pierre *des Bastides,* écuyer, seigneur des Bastides, et fit son testament le 9 mars 1571.

VI. Guillaume Lignaud, IIe du nom, écuyer, seigneur de Lâge-Bernard, de la Brosse, de la Buxière et autres lieux, servit dans les guerres d'Italie en qualité d'homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du duc de Guise. Il intervint dans divers actes des 3 mars 1539, 10 février 1543 (*v. st.*), 14 juillet 1547 et 4 avril 1549. Le 1er mars 1547 (*v. st.*), il fit hommage au roi pour la terre de la Brosse ou fief Serpentin, relevant de S. M. à cause de la baronnie de Montmorillon. Guillaume Lignaud fut tué à la bataille de Saint-Quentin le 10 août 1557. Il avait épousé, par contrat passé au lieu noble de la Roche-Aguet devant Rozet et Prevôt, notaires, le 7 février 1540 (*v. st.*), Marguerite de Couhé, fille de messire François de Couhé, chevalier, seigneur de la Roche-Aguet, et de Renée, dame de Betz, terre située près Loches, en Touraine, possédée depuis cette époque par la famille de Couhé-Lusignan. Par acte passé à Lussac devant Prodomme, notaire, le 3 juin 1560, Marguerite de Couhé transigea avec René de Couhé, écuyer, seigneur de Châtillon, son frère. Par cet acte, ce dernier reprit l'entière jouissance de la terre de Châtillon qui avait été cédée à Marguerite de Couhé et à son mari

de Couhé : écartelé d'or et d'azur, à 4 merlettes de l'un en l'autre.

(1) Ces lettres et ce terrier fait par Derabalière et Forestier, notaires, du 12 avril au 13 mai 1523, existent dans les archives de la famille.

pour paiement de l'intérêt du restant de sa dot, que René de Couhé finit d'acquitter. Marguerite de Couhé ayant la tutelle et garde noble de ses enfants (1), fournit un dénombrement le 31 juillet 1561. Jean de Blond, écuyer, seigneur de Mareuil, ayant vendu des biens situés au lieu de la Buxière, refusait de payer le droit de lods et ventes à la maison de Lignaud. Il y fut condamné par sentence de la sénéchaussée de Montmorillon du 7 septembre 1568, et par autre sentence de la cour présidiale de Poitiers du 6 mars 1574. Ce long procès dura encore plus d'un siècle et ne fut terminé que par Françoise le Roux, veuve de Robert Lignaud, marquis de Lussac. Marguerite de Couhé avait cessé de vivre en 1576.

VII. Antoine Lignaud, Ier du nom, chevalier, baron du Rys-Chauveron dans la Basse-Marche, seigneur de Lâge-Bernard, de la Brosse, du fief Lussaçois et de Lussac-les-Églises, fut chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de la chambre (2). Il porta les armes, sous le règne de Charles IX, d'abord en qualité d'archer, puis d'homme d'armes dans la compagnie de Léonor Chabot, comte de Charny, depuis le 3 juin 1567 jusqu'au 10 juin 1574. Ce dernier, par acte du 16 mars 1568, lui fit don, en considération de ses services, du droit de prélation et retenue féodale ès juridictions de Château-Guillaume, de Lussaçois, du Courris, de Tolet et de Lussac-les-Églises. Il acquit de la maison de Vouhet, pour la somme de deux mille livres, tous les droits qu'elle pouvait prétendre en la seigneurie du fief Lussaçois, comme il résulte de la quittance qui lui fut donnée des lods et vente desdits droits féodaux le 1er octobre 1575. Antoine Lignaud épousa, par contrat du 4 mars 1576 (*v. st.*), Marie Mauclerc, dame du Rys-Chauveron, veuve de Jacques de Saint-Savin, seigneur de la Perière, chevalier de l'ordre du Roi. L'acte

Mauclerc : d'argent, à la croix ancrée de gueules.

(1) Ces enfants ne sont point nommés dans l'acte de 1561. Jean et Claude *Lignaud*, archers de la compagnie du comte de Charny, étaient peut-être frères d'Antoine. Jean ne vivait plus le 11 avril 1574.

(2) A partir d'Antoine Ier, les actes donnent aux chefs de cette famille les qualités de hauts et puissants seigneurs.

fut passé au château du Rys devant Premières et Fauconnier, notaires. Il est qualifié haut et puissant seigneur, messire Antoine Lignaud, chevalier de l'ordre du Roi, dans une transaction que lui et dame Marie Mauclerc, sa femme, passèrent le 17 mars 1582. Le roi Henri III, qui l'avait employé utilement en diverses missions, le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre par lettres de retenue du 11 août 1585 (1). Déjà, le 5 mars de l'année précédente, ce prince lui avait accordé des lettres patentes pour faire faire le terrier de ses terres du Rys-Chauveron et de Lâge-Bernard. Le 7 septembre 1585, Antoine Lignaud et Marie Mauclerc obtinrent, contre Nicolas d'Espagne, écuyer, seigneur de la Brosse, un arrêt du parlement de Paris qui les réintégra dans la terre de Mesmy. Le 4 avril 1588, Charles d'Escars, évêque, duc de Langres, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, fit don à messire Antoine Lignaud, baron du Rys et de Lâge-Bernard, des droits de lods et vente de la terre de Château-Guillaume, mouvante de la baronnie d'Angles. Il obtint, le 13 mai 1590, contre François d'Aubusson, chevalier, seigneur de la Feuillade, une sentence du présidial du Dorat (Basse-Marche) et un arrêt confirmatif du parlement lors séant à Tours, qui débouta le seigneur de la Feuillade de sa demande en retrait lignager de la terre du fief Lussaçois acquise par Antoine Lignaud. (Voir la *Coutume de Poitou*, par Constant des Chaizeaux.) De son mariage avec Marie Mauclerc sont provenus :

1° René, qui suit ;

2° Jeanne Lignaud, mariée, par contrat du 24 mai 1600, passé

---

(1) « En considération, portent les lettres, des bons et continuels » services que notre cher et bien amé le sieur baron du Rys et de » Lâge-Bernard nous a cy-devant faits et fait encore, en certains » voyages et affaires où nous l'employons pour nostre service ; » iceluy pour ces causes et pour la confiance que nous avons de » sa personne et de ses sens, suffisance loyauté, prud'hommie et » bonne diligence, avons cejourd'huy retenu et retenons en l'état » de gentilhomme ordinaire de notre chambre pour en iceluy » nous servir dorenavent aux honneurs et autorité, prérogatives, » prééminences, franchises, libertés, livraisons, hôtelages, gages, » proffits, revenus et émoluments accoutumés. Donné à Paris, le » 11 août 1585, signé, Henry. »

devant Mazeroux et Berneron, notaires, avec François *Estourneau*, écuyer, seigneur du Cros. Elle fut mariée et dotée par son frère.

VIII. René Lignaud, chevalier, seigneur châtelain de Lussac-les-Églises, de Lâge-Bernard, du fief Lussaçois, etc., baron du Rys-Chauveron, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, lieutenant de la compagnie de 100 hommes d'armes de M. de Sully, gouverneur de Poitou, puis capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances du Roi (1), naquit vers 1580. Il fit foi et hommage au roi, le 4 avril 1606, pour la seigneurie du fief Lussaçois, mouvante de S. M. à cause de son comté de la Basse-Marche. Le bourg de Lussac, assis dans un beau et fertile pays, avait été ruiné et presque entièrement abandonné durant les guerres civiles. Antoine Lignaud et son fils René n'épargnèrent aucun soin pour le repeupler et y rappeler l'aisance et la sécurité. Il y avait eu jadis des foires et marchés dans ce bourg. René Lignaud demanda au roi Henri IV et en obtint des lettres patentes portant rétablissement de ces foires et leur augmentation au nombre de six. Ces lettres sont datées de Paris au mois de février 1609, et scellées du grand sceau. René servit avec distinction durant les troubles qui s'élevèrent au commencement du règne de Louis XIII. Ce prince, qui l'honora toujours d'une confiance particulière, le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre par lettres du 2 avril 1612. On le trouve qualifié guidon de la compagnie de cent hommes d'armes de M. Sully en 1615. Le duc de Sully lui en donna la lieutenance en considération de son courage et de son expérience qui lui étaient connus. Ce sont les termes de la commission donnée par ce grand homme d'état et de guerre à René Lignaud, le 13 juin 1620. Le 6 août suivant, le roi lui écrivit de La Flèche une lettre par laquelle, après avoir fait l'éloge de son mérite, il l'exhorte à le servir avec le même zèle et la même affection qu'il avait accoutumé de le servir dans toutes les affaires qui s'étaient présentées. Durant le siége de Montauban, défendu

(1) Il a cette qualité dans l'acte baptistaire de Georges Lignaud, son fils, du 18 novembre 1619.

par le duc de Rohan, chef des religionnaires, le duc de Sully, son beau-père, voulant le ramener au roi, dans l'intérêt même des calvinistes qui devaient enfin succomber dans cette lutte inégale, chargea de cette mission son lieutenant le seigneur de Lussac, en la capacité duquel il avait une confiance entière. Les lettres de sauve-garde données par le roi à René Lignaud, pour cette mission, sont datées du camp devant Montauban, le 6 août 1621. Il continua à signaler son zèle et sa valeur dans cette guerre. Louis XIII, informé de ses nouveaux services, lui en exprima sa satisfaction dans les termes les plus honorables par une lettre datée du camp devant Saint-Jean d'Angely, le 28 juin 1622 (1). René Lignaud avait épousé, par contrat passé au lieu noble du Rieu, le 1er septembre 1605, devant Dansays et Jourdaneau, notaires, Esther DE RABAINE (2), dame de Lousmée, d'Orville et de Brezillac, fille de feu messire Jean de Rabaine, seigneur d'Usson, de la Touche, d'Orville, de Lousmée, de Brezillac, chevalier de l'ordre du Roi, et de Louise de Pons, dame d'Usson et de Brillac. René Lignaud et Esther de Rabaine sont rappelés comme défunts, le 19 août 1630, dans l'acte de tutelle de leurs enfants mineurs. Ils laissèrent trois fils et deux filles :

DE RABAINE : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 6 coquilles du même.

1° Maximilien (filleul de Maximilien de Béthune, Ier duc de Sully, ministre de Henri IV), dont l'article suit;

---

(1) « Le sieur de Saint-Germain Beaupré * (lui mande ce prince) » m'a fait entendre l'affection que vous avés au bien de mon ser- » vice, dont je vous sçais bon gré, et aurai à plaisir que vous » veniés me trouver pour vous le témoigner, vous assurant que » vous y serés toujours bien venu. »

(2) Sœur de Paul de Rabaine, seigneur de la Tour de Brillac et d'Usson, marié vers le même temps avec Diane d'Estuer de Caussade (sœur de Jacques, comte de Saint-Mégrin et marquis de la Vauguyon, dont sont issus les ducs de la Vauguyon et princes de Carency, pairs de France), fille de Louis d'Estuer de Caussade, comte de Saint-Megrin, et de Diane d'Escars, princesse de Carency. Paul eut entre autres enfants de Diane d'Estuer sa première femme, Jeanne de Rabaine, mariée le 27 décembre 1633, avec Charles de Senneterre, marquis de Saint-Victour, auquel elle porta les terres d'Usson, d'Availles et de la Tour de Brillac.

* Gabriel Foucault, gouverneur de la Marche et capitaine de 50 hommes d'armes, père de Louis Foucault, comte du Daugnon, maréchal de France.

2° Georges Lignaud, né en 1619, mort sans postérité;

3° Olivier Lignaud, chevalier, seigneur d'Orville, capitaine d'une compagnie de gens de pied, mort le 6 septembre 1652 (1);

4° Jeanne Lignaud, religieuse à l'abbaye de Notre-Dame de la Règle à Limoges, où elle prit l'habit le 4 avril 1628;

5° Esther Lignaud, mariée à messire François *Estourneau*, chevalier, baron du Rys, seigneur de la Mothe et de la Perrière, conseiller et premier chambellan de Gaston, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII. Il transigea pour les droits de sa femme avec Maximilien, Georges et Olivier Lignaud par acte passé au lieu noble de la Perrière, le 20 février 1630, devant Desbrousses et Boucquet, notaires royaux. Du mariage d'Esther Lignaud et de François Estourneau est issue, entre autres enfants :

Madelaine Estourneau, mariée, le 22 mai 1648, avec Jacques *d'Abzac de Mayac*, seigneur de Limeyrac, premier chambellan de Gaston, *Monsieur*, duc d'Orléans, et maréchal-de-camp.

IX. Maximilien Lignaud, chevalier, marquis de Lussac, baron du Rys et de Lâge-Bernard, seigneur de Tilly, de Colonges, de Saint-Martin-le-Mault, de Champéron, d'Orville, de Brezillac, épousa, par contrat passé au château de Sarzay, devant Pajot, notaire royal, le 14 février 1635, Anne de Barbançois, fille de haut et puissant seigneur messire Léon de Barbançois, chevalier, seigneur de Sarzay, de Reville, de Limauges, d'Angibaud, etc., chevalier de l'ordre du Roi, premier maître d'hôtel de S. M., maréchal-de-camp, et de Françoise du Rieux, fille de Jean du Rieux, seigneur de Villepréau, sénéchal de la Basse-Marche, et de Barbe de Rechignevoisin. Elle eut en dot 36,000 livres. Maximilien Lignaud fit un partage avec ses frères et sœurs le 25 février 1636. Le 28 octobre de cette année, Charles de Valois, duc d'Angoulême, lui donna un congé daté du camp de Mouy, et constatant qu'il avait servi comme volontaire avec armes et chevaux à l'armée de Picardie. Il servait encore en 1638, et en cette considération le roi lui donna, le 14 avril, des lettres de sauve-garde et d'exemption de logement de gens

de Barbançois : de sable, à 3 têtes de léopard d'or, arrachées et lampassées de gueules.

(1) Il avait reçu en bénéfice laïc le prieuré d'Azac, ce qui fait qu'on le trouve porté comme ecclésiastique dans quelques mémoires.

de guerre pour ses terres et paroisses de Lussac, Tilly et Colonges; et par lettres du 12 avril 1640, S. M. lui confirma le don qu'elle lui avait fait par brevet du 13 décembre 1639, des droits de lods et vente à l'occasion du rachat du fief Lussaçois. Le 3 février 1645, suivant acte passé au château de Sarzay, devant Pajot, notaire royal, messire Olivier Lignaud, chevalier, seigneur d'Orville, son frère, lui céda tous ses droits dans les successions de leurs père et mère et dans celle échue de Georges Lignaud, leur frère. Le 12 décembre 1665, Maximilien Lignaud fournit l'aveu et dénombrement de ses château, châtellenie, fort et forteresse de Lussac, où il avait droit de sénéchaussée, justice haute, moyenne et basse, foires et marchés, et encore pour les fondations, dotations et augmentations de l'église paroissiale de ce lieu et de celles des églises de Saint-Martin-le-Mault et de Colonges, et de l'abbaye de la Colombe; enfin parmi nombre d'autres fiefs, seigneuries et justices, ceux de Lâge-Bernard, de Saint-Martin-le-Mault et de Tilly, qu'il déclara tenir du roi à foi et hommage-lige à cause de sa tour de Maubergeon de Poitiers. Il fut maintenu dans sa noblesse avec son fils aîné, par jugement de M. Tubeuf, intendant de la généralité de Bourges, du 18 septembre 1669. Anne de Barbançois lui survécut jusqu'après le 26 octobre 1682. Leurs enfants furent :

1° Robert, qui a continué la postérité ;

2° Antoine-François Lignaud de Lussac ;

3° Marie Lignaud de Lussac, épouse de messire *Chauvet*, seigneur de la Villatte, de Montarin et de Sonnac en la Marche;

4° Louise Lignaud de Lussac, mariée avec messire Antoine *de la Couture-Renon*, chevalier, seigneur de la Couture, de Richemont et autres lieux. Le 23 juillet 1697, suivant acte passé au château de Lâge-Bernard devant Guineau et Rougier, notaires du marquisat de Lussac, ils vendirent à la marquise de Lussac, leur belle-sœur, les terre, fief et seigneurie de Paumet, qui était échue à la dame de la Couture, par le partage qu'elle avait fait avec ses sœurs le 25 mai 1687 ;

5° Marie-Esther Lignaud de Lussac, mariée avec messire François *de Gain*, chevalier, seigneur d'Availles, de Remeneuil, d'Aumont et de la Couture.

X. Robert LIGNAUD, chevalier, marquis de Lussac, seigneur de Lâge-Bernard, de Saint-Martin-le-Mault, de Tilly, de Colonges, de Paumet, des Forges, du fief Lussaçois, etc., lieutenant des maréchaux de France en Poitou et Basse-Marche, naquit au château de Lâge-Bernard le 19 juin 1639. Il servit d'abord à l'armée du roi en Picardie, suivant un certificat du marquis d'Hocquincourt, gouverneur de Péronne, du 5 septembre 1667. Ensuite il rejoignit comme volontaire l'armée de Flandre, et se comporta vaillamment, le 11 août 1674, au combat de Seneff, suivant un certificat que lui donna le prince de Condé, le 11 septembre de la même année. Sa commission de lieutenant des maréchaux de France et juge sur le point d'honneur de la noblesse, est datée de Paris le 26 février 1680. Le 21 août de cette année, par contrat passé devant Diette, notaire royal à Issoudun, il épousa Françoise LE ROUX, fille de haut et puissant seigneur Claude le Roux, chevalier, baron d'Acquigny, seigneur du Mesnil-Jourdain, de Cambremont et autres places, conseiller au parlement de Normandie, et de haute et puissante dame Madelaine de Tournebu, fille de feu haut et puissant seigneur messire Anne de Tournebu, chevalier, seigneur baron du Livet, seigneur de Bouges, conseiller-d'état, premier président aux requêtes du parlement de Normandie, et de haute et puissante dame Françoise de Prunelé, baronne d'Esneval, vidame de Normandie, vicomtesse de Comblizy (1), laquelle constitua en dot à sa petite fille, outre les droits maternels qui lui étaient déjà échus, la somme de 60,000 livres. Le marquis de Lussac fit hommage au roi, en 1684, pour sa terre de Lussac-les-Églises, mouvante de la tour de Maubergeon de Poitiers. (Voir les *Noms féodaux*, par D. Bettencourt, in-8°, 1826, p. 575.) Il mourut avant le 13 mars 1693.

LE ROUX : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 têtes de léopard d'o·

(1) Celle-ci était arrière petite-fille de René de Prunelé, seigneur d'Herbaut, panetier du roi, marié en 1528 avec Anne *de Dreux*, baronne d'Esneval, vidame de Normandie, descendue de Robert de France, comte de Dreux, fils puîné du roi Louis-le-Gros. Françoise de Prunelé, principale héritière de la branche aînée de sa maison, fit donation de la terre d'Esneval et du vidamé de Normandie à Robert le Roux, baron d'Acquiguy, son petit-fils, en 1677.

Le 10 juin suivant, sa veuve fit faire l'inventaire de ses biens. Elle vivait encore en 1714. De leur mariage sont provenus :

1° Étienne dont l'article suit;

2° Louis-Léon Lignaud de Lussac, né le 17 janvier 1686. Il fut présenté de minorité au grand-prieuré d'Aquitaine, et y fut reçu chevalier de Malte le 24 septembre de la même année. (Voyez l'*Histoire de Malte*, par l'abbé de Vertot, t. VII. p. 186);

3° Antoine Lignaud de Lussac, né en 1688, vicomte de Comblizy en Champagne et de Buxeuil en Berry, prieur et curé de Gremonville au diocèse de Rouen ;

4° Claude Lignaud de Lussac, d'abord, en 1712, cornette du régiment de Saint-Germain-Beaupré, cavalerie, puis en 1714 lieutenant et ensuite capitaine réformé au même corps. Il mourut sans postérité ;

5° Robert Lignaud de Lussac, mort jeune ;

6° Madelaine Lignaud,
7° Françoise Lignaud, } religieuses au monastère de Notre-Dame de la Puye, ordre de Fontevrault, au diocèse de Poitiers ;

8° Marie Lignaud, religieuse à l'abbaye de Blessac, du même ordre, au diocèse de Limoges ;

9° Geneviève Lignaud de Lussac, mariée avec N.... *du Breuil*, seigneur de Lourdoueix en Marche.

XI. Étienne LIGNAUD, chevalier, marquis de Lussac, seigneur de Lâge-Bernard, Tilly, Colonges, St-Martin-le-Mault, Paumet, du fief Lussaçois et autres lieux, né au château de Bouges, en Berry, et baptisé le 23 septembre 1683, servit dans la marine de Malte sur les galères de la Religion, et mourut, plusieurs années après son retour, des blessures qu'il avait reçues et qui s'étaient rouvertes. Il avait été maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. Foullé de Martangis, intendant de la généralité de Bourges, du 31 décembre 1714 (1), et s'était allié, par contrat passé en la maison noble du Bâtiment, paroisse de Chamboreix, en Basse-Marche, devant Augier et de Champagne, notaires, le 5 juillet 1716, avec Anne DE VILLELUME, fille de haut et puissant seigneur messire Charles

DE VILLELUME : d'azur, à 10 besants d'argent, 4, 3, 2 et 1.

(1) Cette maintenue existe à la Bibliothèque royale, section des manuscrits.

de Villelume, chevalier, seigneur du Bâtiment, et de dame Silvine de Montmorency, fille de Charles de Montmorency, chevalier, seigneur de Neuvy-Pailloux. Elle apporta dans la maison de Lignaud la terre seigneuriale de Forges. Le marquis de Lussac a laissé d'Anne de Villelume, qui vivait encore en 1751, outre plusieurs enfants morts au berceau :

1° Jean-Louis, qui suit ;

2° Robert Lignaud de Lussac, } morts jeunes;
3° Armand Lignaud de Lussac, }

4° Catherine Lignaud de Lussac, morte sans alliance, retirée au monastère des dames de l'Union Chrétienne, à Poitiers;

5° Henriette Lignaud de Lussac, prieure des dames hospitalières de Laval-Magnac, au diocèse de Limoges. Elle fit un règlement de biens avec son frère le 13 décembre 1748.

XII. Jean-Louis Lignaud, chevalier, marquis de Lussac, baron de la Boutelaye, vicomte de Comblizy, seigneur de Lâge-Bernard, Tilly, Colonges, Saint-Martin-le-Mault, du fief Lussaçois, Paumet, Champéron, Flez, Mareuil, Brigueil-le-Chantre, Buxeuil, en Berry, d'Aulnay, Chizay, Beauvoir, etc., en Angoumois et en Poitou, est né au château de Lâge-Bernard le 27 août 1723. Il fut nommé successivement gentilhomme à drapeau dans le régiment des gardes françaises le 25 avril 1737, et cornette de la 3e compagnie du régiment Colonel-Général, cavalerie, le 15 septembre 1741, et fit avec ce corps les campagnes de Bohême, d'Allemagne et de Flandre, ces dernières si glorieuses sous les maréchaux de Saxe et de Loewendahl. Le 6 mai 1761, suivant acte passé à Paris devant Martel et Mathon, notaires royaux, il acquit de Louis-Henri, marquis de Pons-d'Hostun, comte de Verdun, pour la somme de 38,000 livres, les fiefs, seigneuries et châtellenies de Flez, Mareuil et Brigueil-le-Chantre. Le 3 juillet de la même année, Louis XV lui fit remise du droit de prélation qui lui était dû à raison de cette acquisition. Il fit hommage-lige au roi Louis XVI, au bureau des finances de la généralité de Limoges, le 12 juillet 1776, pour son fief Lussaçois, mouvant de sa Majesté à cause du comté de la

Basse-Marche, et obtint du monarque l'incorporation de la châtellenie de Brigueil-le-Chantre à ses marquisat et châtellenie de Lussac-les-Églises, pour ne faire et composer à l'avenir qu'une seule et même justice, par lettres données à Paris au mois d'avril 1785 (1). Jean-Louis Lignaud avait épousé, par contrat du 26 mars 1751, passé devant Duchastenier et son collègue, notaires royaux, à Poitiers, Anne-Nicole Fumée, fille de défunt haut et puissant seigneur messire Jean-Henri Fumée, chevalier, seigneur d'Alogny, et dame Anne-Nicole de Saint-Martin, sa première femme. Elle fut assistée au contrat et autorisée par haut et puissant seigneur messire Claude-Pierre Fumée, chevalier, baron de la Boutelaye, conseiller du roi en ses conseils, sénéchal de robe courte de la sénéchaussée de Châtellerault. De ce mariage sont nés :

Fumée : d'argent, à 6 losanges de sable.

1° Antoine, IIe du nom, qui suit ;

2° Maximilien Lignaud de Lussac, qui servit d'abord dans les chevau-légers, et mourut à 22 ans lieutenant au régiment de Royal-Champagne, cavalerie ;

3° Sylvie Lignaud de Lussac, mariée par contrat du 19 décembre 1773, avec Joseph-Louis *des Marais*, seigneur du Chambon en Marche, ancien mousquetaire de la garde du roi. Elle est décédée le 9 avril 1783 ;

4° Marie-Anne-Rosalie Lignaud de Lussac, mariée à Joseph, comte *de Montbel*, seigneur de la Tâche et de Bourg-Archambaud, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et lieutenant de cavalerie ;

5° Barbe-Louise Lignaud de Lussac, chanoinesse du noble chapitre de Poulangy, au diocèse de Langres, mariée à Joseph, comte *de Vérines*, chevalier, seigneur de Combourg, ancien chevau-léger de la garde du roi et chevalier de l'ordre de Saint-Louis ;

---

(1) On voit par ces lettres-patentes qu'elles furent accordées pour établir un meilleur ordre dans l'administration de la justice à Brigueil, où il n'y avait point de sujets instruits du droit et des formes judiciaires, tandis qu'à Lussac le tribunal était composé sur un pied qui satisfaisait complètement aux besoins publics ; ce qui n'est point étonnant, ajoutent les lettres, parce que l'on compte dans le bourg de Lussac et les quatre paroisses qui en dépendent jusqu'à 4,500 habitants, et qu'il s'y tient un marché par semaine, et par an six foires des plus considérables destinées à l'approvisionnement de Paris et de la marine.

6° Anne Lignaud de Lussac, mariée à Jean-René-Aimeri, comte *de la Bourdonnaye,* seigneur de Coetcandec et de Grandchamp en Bretagne, maréchal-de-camp et chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

XIII. Antoine Lignaud, IIe du nom, comte, puis marquis de Lussac, seignr de Tilly, Colonges, Saint-Martin-le-Mault, Brigueil, Flez, Mareuil, Champeron, Foucault, Gourville, du fief Lussaçois, etc., baron de la Boutelaye et des Baudiments, vicomte de Comblizy et de Buxeuil, maréchal de camp, grand'-croix de l'ordre royal et militaire de St-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, commandant de l'Hôtel royal des Invalides, est né au château de Lâge-Bernard le 7 mars 1755. Il entra au service en 1771, dans les chevau-légers de la garde du Roi, fut nommé capitaine au régiment Royal-Champagne, cavalerie, en 1778, et chargé du commandement des écoles de cavalerie de Béthune et de Hesdin en 1787 et 1788. Le 16 février de cette dernière année, il fut admis aux honneurs de la cour d'après ses preuves faites devant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi. Le marquis de Lussac passa, en 1791, du grade de major en second du régiment colonel-général, cavalerie, auquel il avait été promu en 1789, à celui de chef de brigade des chevau-légers de la garde du roi. Il avait été chargé de la formation de ce corps, qu'il a toujours commandé depuis. Émigré en 1791, il fit la campagne de 1792, en Champagne, concourut à la défense de Maestricht en 1793, fit la campagne de Liége en 1794, puis celle de Quiberon en 1795. Il rentra en France chargé des pouvoirs *de Monsieur*. Après la restauration et lors de la réorganisation de la maison militaire du roi, il fut nommé commandant d'escadron des chevau-légers le 5 juillet 1814, et maréchal-de-camp le 3 août 1814. Il rejoignit Louis XVIII à Gand, en 1815, suivant le certificat du duc de Berry. Il devint commandeur de l'ordre de Saint-Louis au mois de novembre, et commandant en chef de la succursale des Invalides d'Avignon, le 9 décembre de la même année. Il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1816. Le 16 mars 1821, il fut appelé au commandement de l'Hôtel royal des Invalides de Paris, dont il a été gouverneur par *intérim* depuis le 19 mai 1821 jusqu'au 1er jan-

vier 1822. Il a été nommé grand-croix de l'ordre de St.-Louis le 20 août 1823, et officier de la Légion-d'Honneur le 19 octobre 1824. Mis en retraite en 1830, il est mort du choléra-morbus, à Orléans, le 20 août 1832, dans sa 78e année. Il avait épousé, 1° par contrat du 25 mai 1777, passé devant Monnot et son confrère, notaires au châtelet de Paris (mariage célébré à la Mothe-Ste-Heraye, le 1er juillet suivant), Adelaïde-Jeanne-Charlotte DE CARVOISIN (1), fille de très-haut et très-puissant seigneur Charles-Louis, comte de Carvoisin, maréchal des camps et armées du roi, premier sous-lieutenant des mousquetaires, et de feu très-haute et très-puissante dame Renée-Jeanne-Charlotte de la Hette d'Artaguette (2), fille de Jean-Baptiste-Martin de la Hette d'Artaguette-d'Iron, marquis de la Mothe-Sainte-Heraye, baron d'Aguerre, et de Marie-Victoire Guillard de la Vacherie; 2° Constance-Joséphine-Hyacinthe-Thérèse DU PARC, de la province de Bretagne, fille du comte du Parc, colonel, et de damoiselle le Rouge de Kerdavid. Il a eu;

DE CARVOISIN : d'or, à la bande de gueules; au chef d'azur.

DU PARC : d'argent, à 3 jumelles de gueules.

Du premier lit :

1° Alexandre-Louis, dont l'article suit;

2° Pauline Lignaud de Lussac, femme de Louis-Alexandre, chevalier *de Gibot*, seigneur de Lavau, de Dandesigny, de Thézé, de Bilazais et de Beaurepaire, capitaine d'infanterie. Ils sont décédés sans postérité;

3° Aline-Angadrème Lignaud de Lussac, mariée à Pierre-Antoine *Barthon*, vicomte de Montbas, chevau-léger de la garde du roi en 1814 et 1815 avec le grade de capitaine, dont un fils;

Antoine Barthon, vicomte de Montbas;

---

(1) Sa sœur aînée, Charlotte-Marie-Dominique de Carvoisin, a épousé messire Marie-Mesmin du Boueix, marquis de Villemort en Poitou. Angadrême de Carvoisin, sœur cadette de la marquise de Lussac, a épousé messire N... Yzoré d'Hervault, chevalier, marquis de Pleumartin, seigneur de la Roche-Posay en Poitou. Enfin messire Antoine-Charles-Vincent, comte de Carvoisin, leur frère, colonel de cavalerie, épousa dame Angélique-Euphrosine-Marie de Laage, et mourut sans postérité.

(2) Sœur aînée de Jeanne-Marie-Victoire de la Hette d'Artaguette, mariée, le 16 mai 1750, avec Louis-Nicolas d'Escars, marquis de Perusse, colonel au corps des grenadiers royaux et depuis lieutenant-général des armées du roi, mort en Westphalie en 1795.

4° Louise-Catherine-Adèle Lignaud de Lussac, morte sans alliance à l'âge de 22 ans ;

Du second lit :

5° Victorine-Marie Lignaud de Lussac, née à Paris, le 3 février 1824.

XIV. Alexandre-Louis Lignaud, marquis de Lussac, né au château de Lâge-Bernard le 1er juillet 1780, a été inscrit et reçu dans le corps des chevau-légers au mois d'octobre 1791. Il s'est trouvé au rassemblement de la Vendée en 1799, sous les ordres du comte Charles d'Autichamp, et faisait partie de la division du général Tranquille, dans le Maine, en 1813, avec le grade de capitaine de cavalerie. Après la restauration il fut nommé maréchal-des-logis avec brevet de chef d'escadron dans les chevau-légers de la garde du Roi, le 24 août 1814, et le même jour chevalier de la Légion-d'Honneur. Il a fait la campagne de 1815, en Belgique, sous les ordres du duc de Berry, ainsi que le constate le certificat de ce prince, daté du 1er janvier 1816. Il a été nommé sous-lieutenant des gardes du corps *de Monsieur* le 12 janvier de la même année, puis gentilhomme honoraire de la chambre du roi le 11 avril 1828. Il a prêté serment en cette qualité au mois de mai 1829. (Lettre de M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, du 1er mai 1829.) Il avait été nommé auditeur au conseil-d'état par décret du 1er août 1810. Il a été membre du conseil général d'Indre-et-Loire depuis l'année 1818 jusqu'en 1830. Il a épousé, par contrat passé devant Desvignes et son confrère, notaires à la Flèche, le 27 février 1807, Aglaé-Marie-Félicité du Bois des Cours de Saint-Cosme (1), fille de messire Jacques-Marie-Etienne, comte du Bois des Cours de Saint-Cosme,

du Bois des Cours : d'argent, à 5 coquilles de gueules, 2, 2 et 1.

(1) Sœur aînée de Charlotte-Séraphine du Bois des Cours de Saint-Cosme, mariée, en 1809, avec messire René-Louis-Ambroise de la Poëze, chevalier, seigneur de la Collessière, baron d'Harambure, capitaine dans les carabiniers *de Monsieur*, remarié en 1817 à Louise-Virginie d'Harambure, fille du baron d'Harambure, lieutenant-général des armées du roi. Il a eu des enfants des deux lits ; ceux du premier sont : A. René de la Poëze ; B. Raoul de la Poëze ; C. Marie-Amélie de la Poëze, mariée avec Arthur-Marie-Pierre, vicomte *de Quinemont*, et décédée sans enfants.

seigneur de Saint-Cosme, l'Étang, Champessant, Roupéroux, Nogent-le-Bernard, etc., au Maine, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort à Tittmonning, en Bavière, et de dame Angélique-Marie-Louise-Félicité-Perrine Belin de Langlotière, dame de Langlotière et de Brêche. De ce mariage sont issus :

1° Maximilien-Louis-Charles, dont l'article suit ;

2° Aglaé-Marie-Antoinette Lignaud de Lussac, née à la Flèche le 9 novembre 1807, mariée, le 22 juin 1829, à François-Henri-Antoine, marquis *de Bridieu*, qui fut secrétaire général de la préfecture de Calvados jusqu'aux journées de juillet 1830, fils de Cyprien-Joseph-Louis, marquis de Bridieu, et d'Elisabeth de Mallevaud de Marigny. De ce mariage sont nées 3 filles ;

A. Emma-Louise-Marie de Bridieu ;

B. Marie-Élisabeth-Louise de Bridieu ;

C. Anne-Marie-Rachel de Bridieu.

XV. Maximilien-Louis-Charles Lignaud, comte de Lussac, est né à la Flèche le 6 février 1810.

A la généalogie de Lignaud de Lussac.

On trouve dans la collection historique de D. Fonteneau, conservée à la bibliothèque publique de Poitiers (t. XLV, fol. 445, 447 et 453), deux mémoires sur la maison de Lignaud écrits vers la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, par MM. Robert, lieutenants-généraux de la Basse-Marche au siége du Dorat. Il y est fait mention de cette famille comme d'une des plus anciennes du Poitou, et l'on y cite Pierre Lignaud, seigneur de Lâge-Bernard et de Lussac-les-Eglises en 1350, fils d'autre Pierre Lignaud, seigneur de Lussac, qui vivait en 1320, lesquels, d'après l'ordre des temps, paraissent avoir été le père et l'aïeul de Jean Lignaud, damoiseau, vivant en 1397, le même qui forme le 1er degré de la preuve de cour. Il y est aussi fait mention de François *Lignaud*, Gui *Lignaud*, Jeannot ou Jean *Lignaud*, et de Guyard *Lignaud*, vivant en 1240.

Guillaume Lignaud, IIe du nom (p. 6), comme seigneur de Lussac-les-Eglises, reçut un aveu et dénombrement en 1538 de Pierre Mazeron, habitant du bourg de Lussac *(Original en papier)*.

Maximilien Lignaud, marquis de Lussac, et Anne de Barbançois, avaient eu de leur mariage, outre Robert et Antoine-François, un troisième fils, Louis Lignaud, seigneur du fief Lussaçois, filleul de messire Louis Foucaud, comte du Daugnon, qui fut depuis maréchal de France.

Dans la *Généalogie de la maison de Joubert de Cissé*, imprimée à Paris en 1782, on lit page 41 que Marguerite *Joubert*, fille de Gauvain Joubert, écuyer, lequel ne vivait plus en 1475, se maria à Louis *Lignaud*, écuyer, seigneur de la Morinière, et que de

leur mariage naquit Pierre *Lignaud*, écuyer, marié le 13 mai 1513, avec Marie *Poute de Château-Dompierre* (1), fille de Mondot Poute, seigneur de Château-Dompierre. A la p. 43 de la même généalogie est citée l'alliance de Nicole *Joubert*, fille de Jean Joubert, II[e] du nom, seigneur du Puy de Marigny, avec Léon *Lignaud*, écuyer, seigneur de la Barre.

Antoine LIGNAUD, I[er] du nom, baron du Rys-Chauveron (p. 7) chevalier de l'ordre du Roi, fut présent, en 1588, à l'assemblée de la noblesse du bailliage du Dorat; convoquée pour nommer des députés aux états généraux du royaume tenus à Blois.

---

(1) De la maison des comtes de Nieul, représentée en 1789 par un chef d'escadre et un mestre de camp, commandant du régiment de Foix, brigadier des armées du roi.

DE MONTEYNARD,

Seigneurs DE MONTEYNARD, DE ROYSSAS, DE MOIRE, DE LA MOTTE, DE LARVAS *en Trieves*; DE DOMÈNE, DE THEYS, DE TENCIN, DE LA PIERRE, DE GIÈRE, DU TOUVET, DU CHASTELARD, *en Graisivaudan*; DE PRÉBOIS, DE MARCIEU, DE GENSAC, DE CHALENCON, D'ARNAYON, DE CURNIER, DE TAULIGNAN, *en Diois*; DE L'ARGENTIÈRE *en Embrunois*; DE REMOLON, DE PIÉGU, DE CHANOUSSE, *en Gapençois*; DE MONT-EMULE, DE MONT-BAXILE, du marquisat DE CEVA, *en Piémont*; DE BEAULIEU, *en Auvergne*; du marquisat DE MONTFRIN, *en Languedoc*, etc.



ARMES : *De vair, au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'or* (1).
Supports : deux lions.
L'écu timbré d'une couronne ducale à toque de vair.
Cimier : un lion issant.
Devise : POTIUS MORI.
L'écu environné du manteau de pair de France à cercle et toque de baron.

(1) Voir l'*Armorial général de Dauphiné* et l'*Armorial général de Languedoc*, dressés en 1696, ainsi que les divers ouvra-

Le président de Valbonnais, auquel on est redevable de la meilleure histoire du Dauphiné, s'exprime ainsi sur la maison DE MONTEYNARD :

« Je remarquerai comme une chose singulière l'avan-
« tage qu'a la maison des Aynards de faire remonter les
« preuves de son origine au delà des temps où se
« bornent toutes nos connaissances sur l'ancienneté des
« familles. C'est un sentiment assez commun qu'avant
« l'année 1000, les noms de famille n'étaient pas hé-
« réditaires et ne passaient pas des pères aux enfants.
« Les surnoms de terre n'étaient pas non plus en
« usage. Les armoiries n'ont été introduites que long-
« temps après. Comme il ne restait le plus souvent au-
« cune trace qui marquât la route qu'on devait tenir
« dans une antiquité si reculée, il ne faut pas
« s'étonner si l'on trouve tant d'incertitude au delà de
« cette époque. La maison des Aynards a eu en cela
« une destinée plus heureuse. Elle ne se renferme
« pas dans les limites qu'on vient de marquer. Des
« titres tirés d'anciens cartulaires lui ont conservé des
« ancêtres au milieu des ténèbres du xe siècle.
« Dans un acte du cartulaire de Saint-Hugues,
« d'environ l'an 1090 (1), Aynard de Domène déclare
« tenir de l'évêque de Grenoble la haute et moyenne
« justice dans l'étendue d'un territoire qui y est dési-
« gné. Il y comprend deux mas qu'il avait eus de la
« succession de Rodolphe son aïeul, à qui Isarn, évêque
« de la même ville, les avait donnés en fief *pro filiatico*;
« voulant s'en faire un vassal et l'attacher plus particu-
« lièrement aux intérêts de son église. On sait d'ail-
« leurs que cet évêque, qui vivait du temps de Con-
« rad, roi de Bourgogne, assembla, vers l'an 965,
« plusieurs nobles et autres personnes capables de
« porter les armes, à l'aide desquels il entreprit de
« chasser les Sarrasins des terres de son diocèse.
« Rodolphe était un de ceux qui le suivirent dans

---

ges héraldiques de César du Grandpré, du P. Ménestrier, de Palliot, Dubuisson, etc.

(1) Cette charte est de l'an 1081, après la mort d'Aynard Ier.

« cette expédition, et à qui pour récompense Isarn « fit part de quelques-unes des terres qu'il avait con- « quises sur les Sarrasins. Le même eut un fils nom- « mé Aynard (1). C'est lui qui a transmis son nom à « sa postérité (2); ses enfants furent Pons et Aynard « II, qui ajoutèrent à leur nom celui de leur père, « comme ont fait depuis tous leurs descendants, l'usage « de désigner ainsi les familles, comme par une es- « pèce de surnom, commençant dès lors à s'établir. « Pons Aynard fut père de Guigues Aynard, qui prit « le nom de Domène dont il était seigneur.

« Ces actes, dont la foi ne peut être suspecte, « donnent une suite de quatre générations et les « noms de ceux qui en ont rempli les degrés, dans un « temps où les maisons les plus illustres se dérobent « aux recherches des généalogistes. » (*Histoire du Dauphiné*, t. II, p. 337, 338.)

Cette opinion remarquable de M. Valbonnais sur l'ancienneté des Aynards n'en restreint pas la comparaison aux seules grandes familles du Dauphiné. Elle l'étend aux races les plus illustres, à celles dont la souveraineté s'est formée sur les débris du royaume

---

(1) M. de Valbonnais confond ici Rodolphe Ier avec Rodolphe II, vivant en 1027, et père d'Aynard Ier.

(2) L'adoption du nom d'Aynard comme nom héréditaire, préférablement à celui de Rodolphe, semble indiquer son antériorité dans cette famille. Deux seigneurs, nommés Aynard et Ismidon, souscrivirent après le comte Guigues, en 910, la charte de fondation de la célèbre abbaye de Cluny, faite par Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine. (Baluze, *Preuves de l'hist. de la maison d'Auvergne*, p. 12) : Les bienfaits dont les Aynards n'ont cessé de combler la congrégation de Cluny, avant et depuis la fondation du prieuré de Domène, et la transmission parmi leurs descendants du nom d'Aynard sont des indices suffisants pour qu'on puisse considérer le seigneur Aynard, signataire de la charte de 910, comme n'étant point étranger à leur famille. Nous ajouterons que soit par suite d'alliances avec les Aynards, soit à raison du lustre attaché à l'origine de ce nom, on le voit fréquemment adopté par plusieurs familles considérables. Celle de Clermont-Tonnerre, entre autres, le portait dès 1070 et le porte encore de nos jours.

d'Arles, et établit qu'aucune de ces maisons souveraines n'a été assez heureuse pour conserver des preuves historiques d'une pareille ancienneté.

Cet avantage particulier n'est pas le seul qui distingue dès son berceau cette noble famille. Elle a été la première du Dauphiné, après les comtes d'Albon, à donner l'exemple de ces grandes fondations religieuses qui ont tant exercé le zèle et la piété des princes dans les onzième et douzième siècles (1). Les alliances directes qu'elle avait alors avec les dauphins de la première race et les comtes de Die, avec les maisons de la Chambre et de Faucigny en Savoie et celle qu'elle forma plus tard avec les marquis de Montferrat, branche de la maison impériale des Paléologue, sont les signes d'une grandeur et d'un lustre originaires qu'elle n'a partagés qu'avec très-peu de familles.

Il est nécessaire de dire un mot de la position des Aynards avant leur intervention dans la guerre contre les Sarrasins, au milieu du xe siècle.

La déposition de l'empereur Charles-le-Gros avait donné lieu à des troubles dont le comte Rodolphe crut pouvoir profiter en se faisant proclamer roi dans son gouvernement de la Bourgogne transjurane (888). Ce nouvel état s'affermit pour quelque temps par l'incorporation à son territoire du royaume de Provence, et de cette réunion s'est formé le royaume d'Arles. Mais le principe qui avait servi de base à la formation de cet état devait contribuer à sa ruine. Longtemps indécis sur le pouvoir auquel ils devaient rester fidèles, les principaux seigneurs des contrées éloignées s'affranchirent aisément d'une domination incertaine; et lorsque le faible Rodolphe III, battu par ses vassaux en 1001, transmit ses états à l'empereur Conrad le Salique, ce monarque ne put que ratifier l'état d'in-

(1) Le prieuré de Moirenc a été fondé par la maison d'Albon en 1016. Toutes les autres fondations faites depuis l'expulsion des Sarrasins, soit par les comtes de Die, de Valentinois, de Salmorenc et de Maurienne, soit par les évêques et les hauts barons, sont postérieures à la fondation du prieuré de Domène par les Aynards.

dépendance et de souveraineté dans lequel s'étaient constitués les grands feudataires de la Provence, de la Savoie et du Dauphiné.

Parmi les alleus qui s'étaient formés dans ce dernier pays, celui des Aynards dut être originairement très-considérable. C'est ce que prouvent d'une part leur coopération à la guerre sainte et l'importance du fief qu'ils reçurent de l'évêque Isarn, et de l'autre leurs grandes alliances. Un autre événement que rapportent tous les historiens du Dauphiné donne une idée de ce que devait être anciennement la richesse foncière de cette famille. Dès le commencement du XIe siècle, les Aynards avaient consacré plusieurs paroisses et une grande étendue de terres à la fondation du prieuré de Domène. A cette époque et pendant plus de deux cents ans tous leurs biens patrimoniaux furent soumis à l'égalité du partage (1). Cependant, malgré ce démembrement considérable de territoire, malgré cette cause incessante de dissolution dans la fortune de cette famille, son influence était telle encore en 1335, que dans une guerre qui s'éleva entre elle et les Allemands, et qui dura plus de dix années, toute la noblesse du Dauphiné eut les armes à la main pour l'une ou l'autre cause, et que le dauphin lui-même, après de longs et inutiles efforts pour maîtriser une situation si fâcheuse à son autorité, prit parti pour les Aynards. (*Valbonnais*; *l'abbé Brizard*).

Par suite de l'investiture de 965, dont nous parlerons plus loin avec détail, il y eut dans cette famille deux sortes de propriétés distinctes, l'alleu et le fief. L'alleu des Aynards, souvent mentionné dans les

---

(1) Ce n'est que depuis 1300 environ que la maison de Monteynard commença à soumettre ses propriétés au droit d'aînesse et de masculinité. Ce changement se manifeste dans tous les testaments à partir de cette époque. Tous, jusqu'au XVIe siècle, portent invariablement substitution graduelle et perpétuelle au profit des mâles à l'exclusion des filles. Dans ces testaments et les autres actes publics, les membres de cette famille décédés sont qualifiés *de bonne*, *d'heureuse mémoire*, qualification propre aux familles comtales et aux seigneurs indépendants.

chartes, a conservé son indépendance jusqu'au milieu du XIIIe siècle; c'est depuis lors seulement, et par l'effet de plusieurs échanges avantageux, qu'ils consentirent à devenir vassaux des dauphins et à leur rendre hommage. La position qu'ils tenaient de leur fief ne fut peut-être pas étrangère à la médiatisation de leurs terres allodiales. Principaux feudataires de l'église de Grenoble, ils durent être longtemps opposés à la politique envahissante de la maison d'Albon; politique si fatale à la puissance temporelle des évêques, et si propice à l'élévation de plusieurs familles. Cette fidélité des Aynards envers l'église qui avait affranchi le pays du joug des infidèles est du moins l'unique cause qui les a éloignés de toute participation au nouvel et puissant état formé par les dauphins, et pendant longtemps, de toutes places à leur cour ou dans l'ordre de leurs barons et grands feudataires.

Il existe en Dauphiné deux montagnes appelées *Aynard*. Celle qui a reçu la première son nom des ancêtres de cette famille est située non loin de la rive droite de l'Isère, à deux lieues de Grenoble. Un ancien château qui la surmontait servait à la fois de séjour aux seigneurs et de défense au pays environnant. Plusieurs paroisses considérables dépendaient de ce château, et entre autres celles de Saint-Aynard, de Biviers et de Montbonnot. (Voir les *cartes de Cassini*, n° 119, 120.) Il est fait mention de ce mont Eynard, *mons Eynardus* (1) dans plusieurs chartes, et notamment dans une peu postérieure à l'année 1027 et dans une autre du XIIIe siècle. Vers le commencement du siècle suivant, ce château étant tombé en ruines, le chef de la branche aînée transporta sa résidence sur la rive gauche de l'Isère, dans un nouveau château

(1) Telle a été l'orthographe primitive du lieu. Elle n'a toutefois entièrement prévalu qu'à la fin du XIVe siècle. Celle d'Ainard et d'Aynard a subsisté pendant près de quatre cents ans. Lorsque le nom s'est composé définitivement de la réunion des noms du lieu et de la famille, il s'est écrit : *Montainard*, *Montaynard*, quelquefois *Montenard*, mais plus communément *Monteynard*.

qu'il fit construire sur une montagne qui dominait ses principales possessions sur le Drac et dans la Mataisine. Ce château, distant de six lieues de l'ancien et de quatre lieues de Grenoble, prit dès lors le nom de Monteynard, qu'il porte encore aujourd'hui.

Nous avons parlé de l'existence des Aynards avant et depuis la formation du Dauphiné. Cette maison s'est honorablement soutenue depuis la cession de cette province à la France, soit par les services nombreux qu'elle a rendus dans les armes et les affaires publiques, soit par les emplois éminents où elle a été appelée et par ses alliances avec les premières familles du royaume.

Il est fait mention de cette maison dans presque tous les ouvrages publiés depuis 200 ans sur la noblesse. Gui Allard, Moréri, Pithon-Curt, la Chenaye des Bois en ont spécialement parlé. Mais n'ayant eu qu'une connaissance imparfaite des sources les plus nécessaires, leurs ouvrages, en ce qui concerne cette maison, n'ont servi qu'à établir et perpétuer les erreurs les plus graves et la confusion la plus complète, dans tous les faits antérieurs à la fin du XIVe siècle. Plus heureux que nos devanciers, nous avons eu sous les yeux tous les titres de cette famille. Le cartulaire de Domène (1), que Valbonnais qualifie de monument illustre de son ancienneté, a servi de base aux sept premières générations du présent travail. La suite est établie par une série d'actes originaux existant dans ses archives, et dont de nombreuses copies ont été recueillies dans le

(1) Ce cartulaire contient 251 chartes, dont un tiers environ concernent la maison de Monteynard. Les plus anciennes pour la plupart ne sont pas datées. La première qui ait une date est de 1027, et la dernière de 1235. L'original de ce cartulaire (écriture du XIIIe siècle) existait avant la révolution dans les archives du prieuré de Saint-Denis de la Châtre à Paris. Il y en avait une copie dans les archives du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, une autre dans celles de M. de Ponat, doyen du parlement de Grenoble, et enfin une troisième, en 1679, dans le cabinet de M. du Bouchet, historiographe du roi. C'est à celle-ci, existant encore aux archives de la famille, que se rapportent les nombreux renvois du présent travail.

cabinet du Saint-Esprit et font aujourd'hui partie des manuscrits de la bibliothèque royale.

I. Rodolphe, Ier du nom, chevalier, seigneur DE DOMÈNE, de la Pierre, de Theys, vivait sous les règnes de Rodolphe II et de Conrad, rois d'Arles ou de la Bourgogne transjurane. Ce seigneur possédait en franc alleu tout le territoire qui environne l'ancien mont Eynard, et plusieurs terres situées de l'autre côté de l'Isère, dans la Savoie et le comté de Maurienne. Vers le milieu du xe siècle les Sarrasins firent irruption dans la vallée de Grenoble (1), et forcèrent les évêques à chercher un refuge à Saint-Donat, où ils établirent pendant quelque temps le siége de leur église. En 965 l'évêque Isarn, secondé par des troupes du roi Conrad et par les populations chrétiennes de son diocèse, entreprit d'en chasser les barbares. Tout ce qui se trouvait en état de porter les armes voulut prendre part à cette guerre sacrée, où l'on vit accourir des princes et des grands de la Savoie, de la Provence et des contrées limitrophes. Rodolphe Ier y prit une part glorieuse par ses exploits et par le contingent qu'il fournit parmi ses vassaux. Après l'entière expulsion des Sarrasins des vallées et des montagnes, l'évêque Isarn, pour reconnaître les services des princes et des guerriers qui l'avaient secondé et assurer des protecteurs puissants à son église, leur distribua une portion du territoire reconquis sur les infidèles. Rodolphe reçut de l'évêque, outre le château de Theys, toutes les terres situées depuis le lieu appelé la coche de Theys jusqu'au ruisseau de Domène (2), pour être tenus en fief de son

---

(1) Il est souvent question de cette irruption des *payens* dans les chartes de saint Hugues, évêque de Grenoble.

(2) Cette concession embrassait une superficie considérable. Sa longueur, en suivant le cours de l'Isère, avait plus de quatre lieues. Le Versou, Revel, Villard-Bonod, Froges étaient les principales paroisses qui en dépendaient. Au sud-est de Domène se trouvaient celles de Murianette, Gière, Saint-Martin d'Hère, Vau-

évêché, ainsi que deux mas qu'Isarn lui céda *pro filiatico* (1), c'est-à-dire pour passer héréditairement dans sa famille. Cette concession est rappelée dans une reconnaissance féodale donnée par Aynard II à saint Hugues, évêque de Grenoble, en 1081. (*Cartulaire de l'évêché de Grenoble*, fol. 49, colonne 2.) Rodolphe Ier eut, entre autres enfants :

---

naveys, Saint-Georges de Comiers, anciennes possessions des Aynards. (Voir la carte du Dauphiné dans Valbonnais, t. I, p. 12.)

Il y a eu lors de la concession du territoire de Domène une sorte de partage qui pourrait jeter quelque jour sur l'origine de la maison de Monteynard. Toute l'étendue des terres, moins le bourg et le château (à l'exception de quelques droits sur ce dernier), fut concédée à Rodolphe, et le château et le bourg inféodés au comte de Genèvois, et au contraire le château de Theys et presque tout le territoire échurent à Rodolphe; tandis que le comte n'eut que la juridiction du lieu. Cela résulte d'un accord fait en 1290 entre l'évêque de Grenoble et le comte de Genèvois, qui tenait le château de Domène sous un cens annuel de 60 livres de cire. Ce partage n'aurait-il pas été fait originairement entre les membres d'une même famille? La richesse foncière des Aynards et leurs premières alliances donnent beaucoup de probabilité à cette conjecture. L'office de vehier (viguier) à Domène et à Theys était tenu en fief du comte Genèvois, en 1353, par Pierre, fils de Rodolphe de Saint-Geoire, chevalier, et on fait remonter l'investiture de cet office à l'année 1126, que le comte Guillaume l'accorda à Rodet de Saint-Geoire. (*Mémoire pour madame de Lannion, contre le maréchal de Clermont-Tonnerre*, 1766, p. 110; *histoire du Dauphiné*, par le président de Valbonnais, t. I, p. 38, 116, 147. Voir aussi dans le *cartulaire de Domène* (n° 237) une charte où interviennent la comtesse de Genèvois et Aimon, son fils, dans une donation faite à ce prieuré par Hugues de Domène en 1147).

(1) M. de Salvaing de Boissieu, dans son *Traité de l'usage des fiefs* (pp. 488, 489), pense que ces mots *pro filiatico* doivent s'entendre d'une adoption spirituelle, différente de la défense et de la protection auxquelles les vidames et les avoués étaient obligés par rapport aux fiefs qu'ils tenaient des églises. Cette opinion, qui laisse sans objet et sans utilité réelle pour l'église de Grenoble, à peine délivrée d'une invasion, une concession de territoire considérable n'a pas été partagée par M. de Valbonnais, qui a vu dans les termes de l'hommage de 1081, toutes les conditions d'une inféodation à titre héréditaire, emportant l'obligation des devoirs et du service des fiefs. Au surplus, ces biens concédés à Rodolphe I, ne changeaient rien à la nature de ses autres domaines qu'il possédait en franc alleu.

1° Rodolphe, IIe du nom, mentionné ci-après ;

2° Arnulfe, qui de concert avec sa très-illustre épouse *Fredeburge* (1) et avec Rodolphe, leur fils, fit donation à la congrégation de Cluny et au vénérable abbé Odilon, d'un mas appelé les Aberges, situé à Vaunaveys, dans l'évêché de Grenoble. Cette charte, signée de Guigues, comte d'Albon, dut être postérieure à la fondation du prieuré de St.-Pierre et St.-Paul de Domène; car, d'après le témoignage de saint Hugues, évêque de Grenoble, les comtes d'Albon n'ont commencé à exercer quelque autorité dans le Graisivaudan qu'à partir de 1040, ou 1044, selon les auteurs de l'*Art de vérifier les dates.* (Voir le président de Valbonnais et le *cartulaire de Domène*, charte n° 27). On juge par l'ordre des temps qu'Arnulfe et Fredeburge ont laissé plusieurs enfants ci-après nommés :

A. Rodolphe. Il vivait au milieu du XIe siècle et laissa deux fils :

a. Rodolphe, } témoins, en 1081, à une charte de
b. Hugues, } de Pons Aynard, leur cousin ;

B. Pons. Il signa, avec ses frères Rodolphe et Aynard, une charte d'Aynard Ier, vers l'an 1040. (*Cartul. de Domène* n° 62). On juge par l'ordre des temps que Pons eut pour fils :

Vualard, qualifié seigneur de Domène, qui eut deux fils :

I. Vualard. Il souscrivit après Pons Aynard, vers 1090, un accord fait entre Hugues, prieur de Domène, et Girbert Vualeran, touchant le moulin de la Ferrière (n° 206). Il eut pour fils :

Vualard le jeune. Il donna au prieuré de Domène, pour le repos de son âme et de celles de tous les parents de son sang, (*consanguineorum meorum*) la moitié d'un alleu qu'avait acquis à Theys son aïeul Vualard l'ancien (*major*), seigneur de Domène. Cette charte fut souscrite par Aynard et sa femme, par Vuandal-

---

(1) La charte est ainsi signée : *S. domini Arnulfi et ejus illustrissimæ conjugis Frideburgis et filii eorum Rodulfi... S. Vuigonis comitis.* Cette qualification de très-illustre indique dans Fredeburge la veuve d'un comte. D'après l'ordre des temps, elle pouvait être nièce de Fredeburge, femme de Guigues II, comte d'Albon.

fred et son fils Aloïs, et par Vuitbert, oncle du donateur (nº 179);

II. Vuitbert. Il donna l'autre moitié du même alleu aux moines de Domène (nºs 179, 180). Sa femme et son fils, non nommés dans la charte, la ratifièrent;

C. Aynard, qui eut pour fils :

Humbert, vivant en 1055. Il avait contribué par un don à la fondation du prieuré de Domène;

D. Gautier de Domène pouvait être frère d'Aynard. Il vivait vers 1050 et laissa deux fils :

a. Boson, dit Boson-Gautier, vivant en 1078, père, par *Pétronille*, son épouse, d'un fils :

Gautier. Celui-ci approuva avec sa mère un don fait par leur père à Hugues, prieur de Domène, de sa part des dîmes de la paroisse de St.-Laurent du Versou (nº 145);

b. Rodolphe;

E. Euphémie, mariée à Guillaume *Morard*. Ce dernier, après la mort de sa femme, fit donation au prieuré de Domène d'une partie des dîmes de la paroisse de St.-Laurent du Versou, avec l'approbation de ses frères Boson et Rodolphe. Elle en avait eu deux fils :

a. Boson Morard;
b. Guillaume Morard.
} Ils confirmèrent avec leur oncle Gautier de Domène la donation faite par leur père (*Cartul. de Domène* nºs 141, 146).

II. Rodolphe, IIe du nom, chevalier, seigneur DE DOMÈNE, de Monteynard, de la Pierre, de Theys, naquit vers le milieu du xe siècle. Il succéda à son père vers 990, dans les dernières années de l'épiscopat d'Isarn, et partagea ses domaines entre ses enfants vers 1025. Deux ans après il concourut avec ses fils, Aynard Ier, Guigues et Atenulfe, à la fondation du prieuré de Domène, et mourut avant 1058. (*Cartul. de Domène*, nº 1. Pour récompenser les services d'un de ses chevaliers nommé Etienne Gers, il lui avait fait don d'un mas considérable situé dans la pa-

roisse de Saint-Jean. Celui-ci, avec l'approbation de ses fils (1), fit don de ce mas (pour en jouir après sa mort) aux religieux de Domène, vers l'an 1070, pour le repos de son âme et de celle de son seigneur le seigneur Rodolphe *senioris mei domini Rodulfi* (2), et de celle de Magne, épouse du donateur (nº 132). Rodolphe II a laissé entre autres enfants :

1º Aynard, Ier du nom, dont l'article viendra :

2º Rodolphe, évêque de Gap. Vers 1045 il souscrivit la charte de la vente faite par un clerc nommé Pons à St.-Odilon, abbé de Cluny, de ce qu'il possédait dans l'église de Saint-André, (*Gallia christiana*, t. I, col. 455);

3º Guigues de Domène, chevalier, marié avec Guillelme *de Die*, fille de Pons, comte de Die. Il concourut, en 1027, avec ses frères Aynard Ier et Atenulfe, à la fondation du prieuré de Domène. Parmi les dons qu'il fit à ce monastère

---

(1) Voici leurs noms : Aynard (nommé quelquefois Aynard-Étienne), Rostaing, chevalier, Guillaume, prêtre; Nantelme, père de Richerand ; Atenulfe, chevalier, père de Pons et Hugues par Theza, sa femme, sœur de Tolomée, épouse de Gauthier de Saint-Baudile, et Pierre. (Voir *le cartulaire de Domène*, nos 112, 118, 119, 132, 134, 135, 137). Il était nécessaire de distinguer les enfants d'Étienne Gers, non-seulement parce que la reconnaissance lui avait fait adopter pour eux les noms portés par la famille de Rodolphe, mais surtout parce qu'à raison des propriétés qui leur avaient été concédées, on les voit souvent intervenir dans les chartes de la maison de Monteynard, et quelquefois même contester des donations faites par celle-ci au prieuré de Domène, ce qui pourrait induire à les croire issus de la même souche.

(2) La qualité de *dominus*, placée devant le nom de baptême, équivalait à celle de *messire* ou *monseigneur* donnée aux ecclésiastiques revêtus de dignités et aux laïcs promus à la chevalerie. Dans les 12e, 13e et 14e siècles, le mot *dominus* se mettait deux fois pour exprimer les qualités d'un noble; l'un devant son nom de baptême, s'il était chevalier, et l'autre après son nom, pour désigner sa seigneurie : *Dominus Robertus de Bomeriis, dominus de Malavalle*, etc. Le second *dominus* a remplacé le mot *senior*, qui exprimait plus anciennement la seigneurie : *Dominus Pontius et dominus Aynardus fratres, filii Aynardi senioris de Domina...... Pontius de Turnone, nepos seniorum de Domina Pontii Aynardi et Aynardi fratris sui.* (Cartulaire de Domène nos 198, 218). La charte 179 distingue la qualité de *senior* de celle de *major* (ancien), données toutes deux à Vualard, seigneur de Domène, pour le distinguer de Vualard *junior* son neveu.

on remarque un curtil (1) situé près de l'Isère et du moulin de Domène, cession pour laquelle les religieux lui donnèrent un cheval de la valeur de 60 sous. Il leur céda aussi un grand mas situé à Lavars, pour en jouir après le décès de sa femme. Enfin étant atteint d'une maladie dont il mourut, il fit don au couvent de Domène d'une condamine (2) située près du bois des Moines, en présence de ses fils, d'Aynard, son frère et des fils de celui-ci, Pons Aynard et Rodolphe. (*Cartul. de Domène* nos 1, 16, 66, 67, 68). Pons, comte de Die, avait donné au même monastère des condamines situées à Villettes. Guillelme, fille de ce comte et femme de Guigues de Domène, avait repris ces biens depuis longtemps. Le prieur Pierre en obtint la restitution par l'entremise de Pierre de Torane, chevalier, fils de Guigues de Torane (n° 14). Guillelme intervint encore dans plusieurs chartes avec son fils aîné. Elle en avait eu deux et deux filles :

A. Guillaume de Domène, chevalier. Lui et sa mère firent don aux religieux de Domène de tout ce qui leur appartenait en dîmes et cens dans l'évêché de Grenoble, à Champrond et en Trièves. L'irrévocabilité de ces dons fut assurée par deux sommes de 50 et de 60 sous payées à Guillaume de Domène (nos 15, 71). Il fit plusieurs autres libéralités à ce monastère. Comme seigneur (*senior*) de Francon et de Boson-Gautier, il approuva les dons que ceux-ci avaient faits au même couvent ; le premier, de tout ce qu'il tenait de Guillaume de Domène à Champrond ; le second, de la dîme de la paroisse de Saint-Laurent (nos 72, 92, 105, 143). Le 21 mars 1106, jour de la fête de saint Benoît, Guillaume sentant la fin de sa vie, prit l'habit religieux dans le monastère de Domène, auquel il fit donation de son clos de Domène, de sa part du port de l'Isère (3), de quatre mas, dont trois avaient fait partie de la dot de sa mère, de toutes ses redevances en terres et bestiaux dans celles de ses terres de Domène qu'il avait inféodées, la moitié de ses bois contigus à ceux de Hugues-Atenulfe, plusieurs champs et vignes situés à Allevard;

(1) Maison de laquelle dépendait un jardin.

(2) Terre seigneuriale, champ exempt de toute contribution agraire.

(3) Il possédait le tiers de ce port qu'il avait inféodé à un seigneur nommé Aymon. Déjà, par une charte précédente, Guillaume de Domène avait cédé cette portion du port de l'Isère aux religieux de Domène, avec promesse de faire ratifier cette donation par sa sœur Guille et ses neveux. Pons Aynard et Aloïs (de Domène) s'en rendirent fidéjusseurs, et un seigneur nommé Hugues la signa comme mari de la fille d'Aymon. (*Cartul. de Domène*, n° 84).

à la Chapelle et à St.-Jean-d'Hérans. Guigues VII (III), comte d'Albon et de Graisivaudan et la comtesse Régine (1) sa femme, en présence de Guillaume de Sassenage et d'Aloïs de Domène, se dessaisirent en faveur de ce couvent (où la mère du comte avait été inhumée) de tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur les biens compris dans cette cession. Elle fut approuvée par Aynard II et Aynard III son fils, Béatrix, épouse de Pons Aynard, Hugues-Atenulfe, enfin par Guille, sœur du donateur, et par ses fils Guillaume, Pierre et Hugues de Martel, et Guigues de Beaumont, neveu de Guillaume de Domène (2). Parmi les mas compris dans cette donation (n° 17), celui de Lavars que Guigues avait assuré aux religieux après la mort de sa femme, avait été engagé par Guillaume de Domène à Guigues de Baix pour 50 sous viennois. Ce dernier ayant voulu s'emparer du mas, les religieux en appelèrent à Ismidon, évêque de Die, et à Régine, femme du comte Guigues, en 1107. Le mas fut adjugé aux moines de Domène, moyennant 100 sous viennois (5 marcs d'argent) donnés à Guillaume de Domène et à Guigues de Baix. Rodolphe de Laye, Guillaume de Sassenage et Aloïs de Domène furent présents à ce jugement. (*Cartulaire de Domène*, n° 18). Guillaume mourut sans postérité et fut inhumé dans l'église du prieuré de Domène ;

B. Pierre de Domène. Il est nommé dans plusieurs chartes et participa avec son frère Guillaume à une donation faite par Guillelme de Die, leur mère, aux religieux de Domène, après la mort de son mari (n°s 6, 12, 17, 68, 69). On juge par l'ordre des temps qu'il eut pour petit-fils,

Hugues de Domène, chevalier. Étant sur le point de partir pour la croisade prêchée par saint Bernard, en 1147, il engagea toutes ses possessions situées

---

(1) Elle s'appelait Mathilde d'Angleterre, et prenait le titre de *Regina*, comme fille du roi Guillaume-le-Conquérant.

(2) *Laudaverunt hoc donum dominus Ainardus et filius ejus Vigo, et Hugo Atenulfus, et soror domini Vuillelmi Vuilla et filii ejus Vuillelm de Martello, Petrus et Hugo, et Vuigo de Bellomonte, nepos domini Vuillelmi.* L'abbé Brizard (*Histoire de la maison de Beaumont*, in-fol. 1779, t. I, p. 24, et preuves t. II, p. 5) met en question si Guigues de Beaumont était neveu ou petit-fils de Guillaume, le mot *nepos* exprimant l'une et l'autre parenté. Il nous semble qu'il ne s'applique ici qu'à celle de neveu; car si Guillaume de Domène avait eu des enfants ou des petits enfants, il les eût certainement nommés avant ses neveux.

à Theys, à Tencin et à Domène, au monastère de ce lieu, alors gouverné par le prieur Pons Aynard. La comtesse de Genèvois garantit la charte avec Aimon, son fils, en présence de Pons et d'Aynard de Revel, de Pierre de Voissanc, de Guitfred de Tencin, etc. (n° 237);

C. Guille de Domène, mariée avec Armin *de Martel*, dont elle eut trois fils :

a. Guillaume de Martel,
b. Pierre de Martel,
c. Hugues de Martel,

nommés dans une charte de leur mère portant donation au prieuré de Domène de la part du port de l'Isère, appartenant à cette dame et qu'avait tenue d'elle Nantelme Torenc (nos 85, 86);

D. Béatrix de Domène, mariée avec Humbert *de Beaumont*, dont elle eut :

Guigues de Beaumont. En 1106, il approuva la donation faite au prieuré de Domène, par Hugues de Domène, son oncle. Sa mère devait être décédée, car elle ne paraît pas dans la charte;

4° Atenulfe, seigneur de Domène, chevalier, fondateur du prieuré de ce nom avec son père Rodolphe et ses frères Aynard Ier et Guigues en 1027. Il accorda aussi de grands biens à ce monastère. Il est qualifié parent (*cognatus*) de Guigues II, comte d'Albon (1) dans deux donations testamentaires faites aux religieux de Domène, entre les mains de saint Hugues, évêque de Grenoble, par Guigues Garin, chevalier, et sa femme Agnès de Morestel, sœur de Tetbert de Morestel, qui souscrivit ces chartes avec Aloïs de Domène et deux seigneurs nommés Pierre et Aynard. (*Cartul. de Domène*, nos 28 et 214). *Élisabeth*, femme d'Atenulfe, est nommée dans une charte de celui-ci en faveur du même monastère (n° 73). Il céda à ce couvent sa part du port de l'Isère, et reçut en échange un mas sis à Pradelles et 20 sous viennois. Il confirma le don fait aux religieux de Domène par Amélie veuve de Nantelme Torenc, de ce qu'elle et son mari avaient à Champrond, et souscrivit avec Aloïs de Domène une autre charte de Guigues d'Uriage, fils d'Arbert-le-Gras (nos 82, 94, 117). Atenulfe a eu entre autres enfants :

A. Hugues-Atenulfe, chevalier. Un grand nombre de

(1) La sœur de ce comte, Adélaïde d'Albon, avait épousé Aynard Ier, son frère.

chartes témoignent de son zèle à accroître la fondation faite par sa famille. (*Cartulaire de Domène*, nos 75, 95, 118, 139, 141, etc.). Il avait engagé pour 70 sous à Odon d'Uriage deux condamines que son père Atenulfe possédait en franc alleu depuis le partage qu'il avait fait des biens de sa maison avec ses frères. Hugues-Atenulfe permit à Hugues Ier, prieur de Domène de les rachcter d'Odon d'Uriage, ce que Sibold et Vuitfred, frères du seigneur de Domène, approuvèrent. Sous le prieur Hugues II, Hugues-Atenulfe confirma l'entière cession de ces deux condamines, ainsi que celle qu'avait faite au prieur Pierre un chevalier nommé Boson Guillaume, d'une terre qu'il tenait de lui en fief. Cette dernière charte fut faite en présence d'Aloïs (de Domène) et d'Atenulfe, chevaliers (nos 74, 95). Hugues-Atenulfe autorisa par sa sanction nombre de donations faites au prieuré de Domène par ses vassaux et entre autres celle d'une dîme dans la paroisse de Theys, donnée par Pierre et Guillaume de Morestel, fils de Bornon de Morestel. Il est nommé Hugues de Domène dans un accord qu'il passa avec Pierre de Morges et ses frères, relativement à des biens situés à Mont-Aymon (nos 171, 194). Ces dernières chartes sont de la fin du XIe siècle. Hugues-Atenulfe mourut sans postérité, et fut inhumé dans le prieuré de Domène;

B. Sibold, nommé aussi Sibold-Atenulfe. Après la mort de Hugues-Atenulfe, Sibold et Vuitfred n'approuvèrent pas toutes ses libéralités envers le couvent de Domène. Ils contestèrent surtout aux religieux la possession absolue des deux condamines situées dans ce territoire. Cette contestation fut portée aux plaids devant le seigneur Aynard II. Il y fut statué que les deux condamines resteraient aux moines, à l'exception d'un mas appelé le Fort, tenu par Ébrard, et en compensation duquel les deux frères promirent de donner une borderie située à Allevard. Aynard III, fils du seigneur Aynard, Robert d'Annonay, Eustache de la Pierre et Morard de Theys furent les arbitres de cette décision, (*Cartulaire de Domène*, no 76);

C. Vuitfred. Il approuva le don fait par son frère Hugues-Atenulfe aux religieux de Domène, du tiers des églises qui avaient été établies dans l'alleu de Domène (no 89). Lui et son frère Sibold firent don au prieur Arbert, en 1117, d'une famille composée de cinq serfs qui étaient attachés au service de leur maison, en présence du chanoine Foulques, de Morard de Theys et d'Humbert Benoît (no 64). Il est parlé du bois de Vuitfred-Atenulfe dans le recensement des redevances du

prieuré de Domène au n° 237 du même cartulaire. Il en avait fait donation à ce monastère en y prenant l'habit religieux, avec l'approbation de Guigues de Domène et de sa mère Béatrix (n° 234 *bis*). Il fut enterré dans le prieuré de Domène ;

D. Eldegard, bienfaitrice du prieuré de Domène, où elle fut inhumée. Elle fut mariée deux fois. Ottmar-Atenulfe fut son second mari. Ses enfants furent :

Du premier lit :

a. Nantelme de Villard-Bonod. Lui, sa mère et son frère Boson abandonnèrent aux religieux de Domène ce qu'ils possédaient en l'église de St.-Martin de Villard-Bonod. Gérald de Domène, seigneur dominant, et son épouse Astrude autorisèrent cette donation, en présence des chevaliers Aynard le Blanc et Aloïs. (*Cartulaire de Domène* n° 152.) Nantelme de Villard-Bonod eut pour femme une dame nommée aussi *Astrude*. Il en eut plusieurs fils (n° 243) et une fille (n° 154), nommée Lucie de Villard-Bonod ;

b. Boson de Villard-Bonod. Il approuva avec sa nièce Lucie le don que Nantelme de Villard-Bonod fit au prieuré de Domène, pour y être enterré, des dîmes qui lui appartenaient à Domène (n° 154). La charte 243 parle des fils de Boson et de ceux de Nantelme, sans les nommer ;

Du second lit :

c. Odon, dit aussi Odon-Ottmar ;

d. Étienne. Il fut vehier de Domène ;

e. Berlion. Lui et ses frères, après la mort de leur mère, cédèrent aux moines de Domène le tiers de l'alpe (montagne) du Croset, en la paroisse de St.-Jean, pour le posséder allodialement, ainsi qu'Eldegarde en avait joui par droit héréditaire, donation approuvée par Sibold et Vuitfred, frères de ladite dame, en présence de Morard d'Avalon, de Pierre du Versou, etc. (*Cartul. de Domène*, n° 225) ;

5° Gention, mentionné dans une charte de 1027 avec son frère Rodolphe :

A. Bernard était fils ou gendre de Gention. Le chanoine Foulques, son petit-fils, est qualifié parent d'Aynard II, et Guigues-Gérald, son autre petit-fils avait pour vassal Atenulfe-Étienne, fils d'Étienne Gers, auquel Rodolphe II avait inféodé des biens. Bernard

vécut jusqu'à la fin du onzième siècle et laissa trois fils et deux filles :

a. Gérald de Domène, chevalier, possessionné dans les paroisses de St.-Laurent, de Villard-Bonod et de Saumières. Il paraît dans un grand nombre de chartes avec son épouse *Astrude*. Il avait pour seigneurs dominants Aynard Ier, Pons et Aynard II, frères, et pour neveux Rostaing, Boson, Bérald, Torenc et Aloïs, chevaliers. (*Cartulaire de Domène*, n°s 120, 145, 158). Il eut cinq fils :

I. Foulques, chanoine. Il donna aux religieux de Domène ce qu'il possédait de dîmes dans la paroisse de St.-Jean, avec la partie de dîmes de Villard-Bonod que tenait de lui Nantelme de Villard-Bonod (n° 139). Par une charte postérieure (n° 153), on voit qu'il possédait ces dîmes par moitié avec Aynard II, dont il est qualifié parent, et qu'ils les donnèrent au prieur Hugues III de la Porte. Foulques vivait encore dans un âge avancé, en 1117 (n°s 12, 64);

II. Guillaume (charte 120);

III. Guigues, nommé aussi Guigues-Gérald. Il donna au prieur Hugues des dîmes à Saumières, à Mont-Severoux, à Montgarcin, et confirma ce que ses chevaliers Atenulfe-Étienne, Nantelme Torenc, Pierre Aynard, Boson-Gautier et son frère Rodolphe, avaient donné dans les paroisses de St-Laurent et de Villard-Bonod (n°s 120, 127, 138, 145);

IV. Boson, (n° 45);

V. A.... prêtre. La charte 183 porte accensement d'un jardin à Theys. Elle rappelle Gérald, père de A.... alors décédé, et son aïeul Bernard. Elle parle aussi des enfants de Gérald, et de ceux de A..., car il avait été marié, mais elle ne les nomme pas ;

b. Aynard, chevalier. Il fut présent avec Gérald de de Domène, son frère aîné, à une donation faite au prieuré de Domène par Aynard Ier, et figure encore dans plusieurs autres chartes. (*Cartulaire de Domène*, n°s 2, 145, 158, 175.) Il eut quatre fils :

I. Humbert de Theys, chevalier. Peu avant l'année 1081, il donna au prieuré de Domène la moitié d'un mas situé à Theys.

Aynard Ier et ses fils Pons Aynard, Nantelme et Rodolphe en souscrivirent la charte (nº 176). Humbert a laissé entre autres enfants :

aa. Adon, chevalier. Il donna aux religieux de Domène ce qu'il tenait à Saint-Pierre en Champsaur, en présence d'Udulard de Montorcier et d'Udulard du Pont (nº 20). Adon avait alors des enfants ;

bb. Udulard-Humbert, mentionné dans la charte précédente ;

II. Udulard, mentionné dans la charte de son frère Humbert. Il eut pour fils :

Pons-Udulard, qualifié neveu de Rodolphe et Hugues de Theys (178);

III. Rodolphe de Theys, chevalier. Sur la fin de ses jours il prit l'habit religieux dans le couvent de Domène, auquel il donna deux mas et tout ce qu'il possédait dans l'évêché de *Bellens* (peut-être Belley), du consentement d'*Anne*, sa femme et de leurs fils. Cette charte est du temps du prieur Hugues de France. Elle fut souscrite par Pons et Aynard II frères, par Richard d'Esmerud et Rotlan de Theys. (*Cartulaire de Domène*, nº 216). Rodolphe de Theys eut trois fils :

aa. Aynard de Theys ;

bb. Hugues de Theys. Par son testament, il donna aux moines de Domène un champ situé à Trefforcl, du temps du prieur Guichard, en présence d'Albert de Theys et de Morard de la Pierre. Aynard le Blanc tenait de lui en fief la huitième partie des dîmes de Theys. Il fut enterré à Domène (nºs 170, 242).

cc. Humbert de Theys, dont le fils,

Aynard de Theys, vivait en 1150 (nºs 199, 236);

IV. Hugues de Theys, chevalier. Il fit donation au couvent de Domène du tiers d'un mas situé à Theys, et en son nom Aynard II, son seigneur, donna au même couvent la moitié du mas de Vuarambert, sis au même lieu, ce qui fut confirmé par Pons Aynard, en présence d'Aynard le Blanc et d'Aloïs de Domène (nº 178) ;

c. Rodolphe. Il fut présent avec son frère Aynard à la charte d'une donation faite aux religieux de Domène, vers 1070, par Emmène, fille d'Aynard Ier (n° 175);

d. Leodegarde, mariée à N.... seigneur de *Gière*, qu'elle rendit père de :

I. Rostaing, neveu de Gérald (n° 50);

II. Nantelme de Gière, chevalier, mari d'*Adaltrude* (nos 50, 51). Il en eut quatre fils :

aa. Guillaume de Gière (n° 50);

bb. Rainier de Gière, marié avec *Guérine* et vivant en 1119 (nos 52, 56);

cc. Guigues de Gière (n° 50);

dd. Nantelme de Gière (n° 56);

III. Gérald de Gière (n° 50);

IV. Frizon, chevalier, mentionné dans la même charte;

e. N..... mariée à un seigneur appelé *Vuandalfred* (1);

B. Odda, nièce d'Aynard Ier, épousa un chevalier nommé Rotlan *de Puyboson*. Elle vivait en 1058, et avait donné un mas situé à Pradelles pour la dotation du prieuré de Domène;

---

(1) Vuandalfred intervient fréquemment dans les chartes des seigneurs de Domène; et comme on trouve son fils Aloïs avec le surnom de Domène et qualifié neveu de Gérald (n° 145), on a dû rechercher l'origine de cette parenté. La charte 158 décide cette question. Gérald et Aynard y interviennent comme frères, et Vuandalfred y paraît sans cette qualité. Son fils Aloïs était alors marié, et le fils de ce dernier approuve avec lui la charte de leur père et aïeul Vuandalfred. Celui-ci avait souscrit, vers 1070, une charte de Guigues de Domène et de Guillelme de Die, son épouse. Il vécut jusque vers la fin du onzième siècle, et laissa cinq fils :

1° Aloïs de Domène, chevalier. (Voir les chartes 18, 56, 58, 84, 96, 117, 137, 145, 197). Il paraît avoir été le seul de sa famille qui ait porté le nom de Domène. Il eut trois fils :

A. Hugues Aloïs II fut religieux à Domène du temps des prieurs Guichard et Pierre de Glecins (n° 224).

B. Gautier-Cancard (n° 248);

C. Guigues Aloïs, marié avec *Agnès*, et père de deux fils :

III. Aynard DE DOMÈNE, I[er] du nom, chevalier, seigneur de Domène, de Monteynard, de la Pierre, de Theis, de Saint-Georges-de-Comiers, de Saint-Jean-d'Herans, de Saint-Clément, de Mont-Aymon, etc., naquit vers la fin du x[e] siècle. A cette époque la vallée de Graisivaudan et les autres parties du Dauphiné étaient couvertes des ruines de l'invasion des infidèles. Les couvents surtout avaient excité le zèle dévastateur et l'avidité des barbares. Presque tous avaient été saccagés et détruits. Après avoir donné les soins les plus urgents aux contrées reconquises, les prélats et les grands dûrent songer à rétablir les monuments du culte et les asiles religieux. Les Aynards furent les premiers à donner cet exemple (1). Aynard de Domène et ses frères Guigues et Atenulfe, avec le concours de leur père Rodolphe, voulant laisser un monument durable de leur piété et le *donner pour exemple à leurs descendants ainsi qu'aux étrangers pour l'avenir* (2), fondèrent sur leur territoire de Domène le prieuré de ce nom, vers l'an 1027. La congrégation naissante de Cluny (ordre de Saint-Benoît), dont saint Odilon était chef (3), florissait dès lors dans toute la chrétienté. Les Aynards avaient offert aux religieux de cet ordre un asile généreux dans leurs terres. Ils les avaient comblés de biens et les avaient établis dans les églises qui dépendaient de

(1) C'est ce qui a donné lieu sans doute à la qualité de *premier chrétien du Dauphiné* que leurs descendants prennent dans quelques actes.

(2) Ce sont les termes de la charte 193 du cartulaire de Domène, qui rappelle cette fondation.

(3) S. Odilon fut abbé de Cluny depuis 994 jusqu'au 1er janvier 1049, date de sa mort.

---

a. Pons Aloïs, b. Hugues Aloïs, } Ils approuvèrent un don fait par leurs père et mère au prieuré de Domène (n[os] 241, 248);

2° Boson, 3° Rodolphe, } mentionnés dans une charte d'Aynard I[er] et de ses frères Atenulfe et Guigues, vers 1078 (n° 57);

4° Vuandalfred (n° 56);

5° Guigues. Des deux derniers vivaient en 1119.

leurs domaines. Ce fut pour leur former un établissement plus vaste et plus convenable qu'Aynard Ier fit construire lui-même les édifices de ce nouveau monastère, en l'honneur des apôtres Pierre et Paul. Les trois frères, jaloux de donner à cette fondation un caractère de grandeur en rapport avec leur naissance et leur fortune, affectèrent des biens considérables au prieuré, et lui soumirent leurs églises de Saint-Georges-de-Comiers, de Saint-Clément, de Saint-Jean-d'Hérans, ainsi que la chapelle de Saint-André-de-Castel, avec toutes leurs dimes et dépendances. L'église de ce prieuré fut solennellement consacrée vers l'an 1058 (1) par Léger, archevêque de Vienne, Ebon, archevêque de Tarentaise, Vuineman, archevêque d'Embrun, et Artaud, évêque de Grenoble. Les trois frères, et Élisabeth, épouse d'Aynard Ier, présents à cette consécration, déclarèrent que jamais ils ne céderaient à aucune autre église ni à qui que ce fût aucune des choses qu'ils avaient données et de celles qu'ils donnaient encore à l'ordre de Cluny, pour le prieuré de Domène, pas même les honneurs ecclésiastiques qui leur étaient dus dans les églises cédées. Ils ajoutèrent alors à leurs dons précédents les cessions qui suivent, savoir : toute la terre depuis le prieuré jusqu'à l'Isère, avec la forêt qui en dépendait, leurs droits sur ce fleuve, deux moulins et un battoir, onze mas, neuf vignes, divers curtils (métairies), borderies, champs, prés, cens et dimes situés à Domène, Froges, Theys, Montgarcin, Montfollet, la Mure, Vaunaveys, Grolles, Gière, Pradelles, Meyrieu, Saint-Ferreol, dans le pays de Champsaur, dans la Mataisine à Craponod, à Allevard, à Saint-Martin, à Mauconseil, à Mont-Aymon, ainsi que d'autres possessions spéci-

(1) Vuineman était monté sur le siége d'Embrun en 1057. Élisabeth, seconde femme d'Aynard Ier, dut mourir au plus tard vers 1060, car Adélaide, la troisième, avait un fils déjà en âge de signer les chartres en 1078. Ces deux circonstances font concorder la consécration avec l'année 1058 environ, puisqu'Élisabeth y fut présente.

fiées, au-delà des rivières de la Drôme et de l'Isère. Il est fait mention dans cette charte (*cartulaire de Domène* n° 1) d'un mas donné par Odda, nièce du seigneur Aynard, et épouse de Rotlan, chevalier, et de plusieurs vassaux de la famille, et entre autres d'Étienne Gers, d'Arderic et de Rainier, chevaliers, ainsi que d'une donation faite par Humbert, fils d'Aynard. Aynard Ier de Domène mourut en 1080, dans le cloître du prieuré, où, suivant l'usage du temps, il s'était retiré et avait pris l'habit religieux avant de mourir. La translation de son corps au chapitre, où il fut inhumé, se fit solennellement la veille de Pâques par S. Hugues, récemment élu évêque de Grenoble (1). Il avait été marié trois fois. *Fecène*, sa première femme, est nommée avec lui et avec ses frères, Rodolphe, Gention, Guigues et Atenulfe dans l'acte d'une donation qu'ils firent aux moines de Cluny, et à saint Odilon, l'an 1027, sous le règne de Rodolphe III, roi de la Bourgogne transjurane (ch. n° 61). On la voit encore approuver avec Aynard 1er une autre donation faite aux mêmes religieux (n° 188) par un seigneur nommé Elden, par sa mère Anastasie et par Inquita, sœur du donateur, pour le rachat de l'âme de Bornon, d'un mas situé dans l'évêché de Grenoble, au lieu vulgairement appelé Monteynard (*mons Eynardus*). Aynard épousa en secondes noces, vers 1030, *Elisabeth*, qui signa deux chartes de son mari du temps de saint Odilon, abbé de Cluny, l'une en faveur de l'église de Saint-Georges, et l'autre pour le prieuré de Domène (nos 62, 65). Il eut pour troisième femme, vers 1060, Adélaïde D'ALBON, fille de Guigues le Vieux, comte d'Albon, et d'Adélaïde de Suze. (Voir les chartes 2, 60, 89, 193 du *cartul. de Domène.*) Aynard Ier n'avait originairement cédé à ce couvent qu'une partie de

D'ALBON *ancien*. De gueules, au château à 3 tours d'argent, celle du milieu supérieure, ce château défendu par ane muraille droite aussi d'argent, crenelée de 12 créneaux.

---

(1) Ce dut être un fait remarquable et motivé par de hautes considérations, que l'arrivée à Domène de S. Hugues, évêque de Grenoble et prince du pays, pour présider aux obsèques du seigneur de Domène, la veille de la plus grande solennité de l'Eglise, alors que sa présence à Grenoble devait être si nécessaire.

ses biens de Mont-Aymon. Vers la fin de sa vie, par une charte (n° 193) où il est qualifié premier fondateur et édificateur du prieuré de Domène, voulant, y dit-il, accroître ce monastère et ajouter à ses premiers bienfaits des bienfaits plus grands, il donna aux religieux la totalité de ses possessions de Mont-Aymon. Cette donation devait être considérable, car quoiqu'il en eût fait souscrire la charte par son épouse Adélaïde et par ses fils Pons, Aynard, Rodolphe et Pierre, ce ne fut qu'après une longue opposition (après la mort d'Aynard Ier et de Pons) qu'Aynard II consentit à la ratifier entre les mains de S. Hugues, évêque de Grenoble, du temps du prieur Geoffroi, en présence des chanoines Foulques et Guigues de Lancey. Adélaïde, veuve d'Aynard Ier, approuva, le 8 des calendes de janvier 1081, une donation faite aux religieux de Domène par Pons, son fils aîné. Aynard Ier laissa six fils et quatre filles :

1° Pons, Ier du nom, qui a continué la branche aînée ;

2° Aynard II, dit le Vieux, auteur de la Branche de Monteynard, rapportée ci-après ;

3° Lantelme ou Nantelme. Il fut présent avec ses frères Pons, Aynard et Rodolphe à une donation faite vers l'an 1078, par leur père et son épouse Adélaïde, aux religieux de Domène, et paraît encore dans diverses chartes de ce prieuré (n°s 34, 60, 115, 170);

4° Soffred. Lui et ses frères Aynard II et Lantelme confirmèrent une charte d'Ismidon de la Chambre, leur neveu, en faveur du prieuré de Domène ;

5° Rodolphe, énoncé fils du seigneur Aynard de Domène, et frère de Pons Aynard, dans la charte d'un don qu'il fit (étant sur le point de mourir) aux religieux de Domène, d'une vigne située près du cimetière St.-Laurent et d'une redevance sur deux mas sis dans le cimetière St.-Jean, et encore dans le don qu'il leur fit d'une autre vigne située au Versou (n°s 80, 232). Il laissa un fils :

Pons. Celui-ci, après avoir contesté longtemps le don fait par son père de la vigne du Versou, finit par en accorder la confirmation entre les mains du prieur Arbert, vers l'an 1115.

6° Pierre, né d'Adélaïde, troisième femme d'Aynard Ier. Il souscrivit deux chartes de son père et de sa mère en faveur

des religieux de Domène, la dernière d'environ l'an 1079, par laquelle Aynard Ier leur abandonna tout ce qui lui appartenait dans l'alleu du château de Domène, en présence de Gerald et Aynard frères, et d'Aloïs (de Domène) chevaliers (n° 2);

7° Amaldrade, mariée à Ismidon *de la Chambre*, en Savoie. Elle en eut plusieurs fils qui avec Aynard II, leur oncle, approuvèrent la donation d'une manse que leur mère fit aux religieux de Domène, et qu'elle tenait par droit héréditaire dans la paroisse de Sainte-Marie (n° 112). Leurs noms sont :

A. Amblard de la Chambre;

B. Rostaing de la Chambre;

C. Ismidon de la Chambre. Il fit don aux moines de Domène d'un cens et d'une mesure de miel à prendre dans la paroisse de Villard-Bonod (nos 241, 243);

D. N.... de la Chambre, prévôt de Maurienne;

E. Arbert, surnommé Sodet. Ces deux derniers, après la mort de leur frère Ismidon, confirmèrent le don qu'il avait fait à l'église de Domène;

8° Aimeldie, épouse de Nantelme *de Tournon*, dont elle eut trois fils :

A. Pons de Tournon, qualifié neveu du seigneur Pons Aynard de Domène. Il donna vers 1120 au couvent de Domène tout ce qui lui appartenait du chef de sa mère dans la dîme de Theys, et en reconnaissance le prieur Arbert lui fit don de son propre palefroi (n° 218), cession confirmée par ladite Aimeldie;

B. Aynard de Tournon,
C. Guigues de Tournon. } Sibold-Atenulfe s'obligea à leur faire ratifier la donation de leur frère Pons;

9° Emmène. Cette dame avait donné une grande vigne située à Theys aux religieux de Domène, peu avant la dédicace de leur monastère vers 1058, don qu'elle confirma vers 1070, avec *Jean*, son mari, qui en souscrivit la charte ainsi qu'Aynard Ier et Pons, son fils, Aynard et Rodolphe, frères, etc. (*Cartulaire de Domène*, n° 175);

10. Guille. Elle approuva la donation faite par sa sœur Amaldrade aux religieux de Domène.

IV. Pons Aynard, Ier du nom (1), chevalier, seigneur

(1) Pons paraît être le premier qui fit du nom d'Aynard le nom propre de la famille : ...... *Ego Pontius cognomento* Aynardus (charte, n° 12).

de Domène, de la Pierre, de Gière, de Mont-Aymon, etc., contribua beaucoup par ses libéralités à la richesse et à l'agrandissement du monastère de Domène. Le jour de la translation du corps de son père, lui et son fils Guigues déposèrent sur l'autel de Saint-Pierre, en présence de saint Hugues, évêque de Grenoble, une charte portant approbation et ratification de toutes les acquisitions de dîmes que les religieux de Domène avaient faites dans l'étendue de leurs terres. L'évêque Hugues, Pons Aynard et *Béatrix*, son épouse, Guigues leur fils et Elisabeth, leur fille, Aynard II, frère de Pons et son fils Aynard souscrivirent cette charte, et après eux leurs vassaux et parents Guillaume de Domène, Rodolphe, Eldebert, Nantelme du Champ, Aloïs de Domène, etc. Le prieur Hugues, en reconnaissance d'un si grand bienfait (ce sont les termes de l'acte), fit présent à Pons Aynard d'un cheval magnifique. (*Cartulaire de Domène* n° 77). Pons se dit fils d'Aynard *de Domène* dans une charte du 6 des ides d'octobre 1081 (n° 197) portant donation au même prieuré d'un grand mas avec toutes ses dépendances situé dans la vallée d'Allevard, au lieu de Villard-le-Prêtre, ainsi que d'un champ entre l'église et la rivière tenu par Arnoul de Theys. Béatrix, femme de Pons, Aynard et Rodolphe, ses frères, Rodolphe et Hugues, ses cousins, approuvèrent cette charte par leurs signatures. La cession aux mêmes religieux de tout ce qui appartenait à Pons Aynard dans les églises d'Allevard fut l'objet d'une charte subséquente (n° 78). Ils obtinrent aussi de lui et de son frère Aynard l'abandon de tous leurs droits dans le port de l'Isère (n° 83). Rotlan de Puyboson, cousin de Pons Aynard et chevalier renommé par sa valeur, et Pons, comte de Die, avaient fait conjointement une donation au même prieuré, savoir, le comte de 12 sesterées de terre, et Rotlan de trois parts qu'il avait par droit héréditaire dans les églises de Sainte-Marie et de Saint-Jean-d'Hérans. Rotlan, fils de ce chevalier, confirma cette donation, et Pons Aynard en souscrivit la charte, avec Nantelme de Gigors et Pons de Torane (n°s 3, 4 et 5). Pons

I[er] mourut vers la fin du onzième siècle, ou au commencement du douzième. On voit par le cartulaire de saint Hugues qu'il avait reçu en fief de Pons-Claude, évêque de Grenoble, 16 mas dans lesquels son frère Aynard n'avait pas eu de part. Après sa mort, 10 de ces mas étaient tenus de Béatrix, sa veuve. par Tetbert de Morestel, et trois par Rodolphe et Boson, fils de Gautier de Domène. (*Valbonnais*, t. II, p. 338; *copie collationnée sur l'original aux archives du palais épiscopal à Grenoble*, *le* 8 *janvier* 1766, *au cabinet du Saint-Esprit*). Il laissa trois fils et une fille :

1° Guigues, seigneur de Domène. Il fut présent vers 1120 avec Amédée II, comte de Savoie, Aynard III, co-seigneur de Domène et Hugues-Bertrand de Châteauneuf, à la cession que Guigues Ascher, chevalier, fit à Arbert, prieur de Domène (1) d'un fief situé sur la frontière de Savoie. (*Cartulaire de Domène*, n° 231.) Guigues vécut jusques vers 1130;

2° Pons II, qui suit;

3° Raymond;

4° Élisabeth.

V. Pons Aynard, II[e] du nom, seigneur de Domène, fut présent avec ses frères Guigues et Raymond, Béatrix, leur mère, Aynard II, leur oncle, et Aynard le Jeune, fils de ce dernier, leur cousin, au don que leur père fit au couvent de Domène d'une condamine à Allevard, d'un demi-mas à Theys, de la moitié de Champrond et d'une vigne dont l'autre moitié appartenait à leur oncle, Aynard le Vieux. Les témoins qui paraissent à cette charte sont Berlion de Moirenc, Nantelme du Champ, Hugues, Atenulfe et Aloïs. Le jour de la mort de Pons I[er], ses fils et Béatrix, leur mère, du conseil de leurs hommes et de leurs parents (Guillaume-Hugues, Atenulfe, Nantelme du Champ (2),

(1) Arbert était déjà prieur en 1117 (*charte* 64).

(2) Nantelme du Champ, dont la veuve épousa en secondes noces Guigues Egna, chevalier, était oncle de Hugues-Arnulfe, qui tenait en fief le moulin de Trefforel de Pons Aynard et de Guillaume de Domène, vers 1090. Après la mort de Hugues-Arnulfe aux obsèques duquel assista Aloïs de Domène, Élisabeth, sa

Pierre, Aynard, Foulques, chanoine, et Aloïs), reconnurent et confirmèrent tous les dons qu'il avait faits au prieuré de Domène. Pons Aynard, Raymond, et Guigues de Domène, leur frère aîné, paraissent comme témoins dans une charte de Guigues IV, dauphin de Viennois et comte d'Albon, donnée vers 1130 en faveur d'Ulric, prieur de Domène, par laquelle ce prince lui fit une donation de dîmes et promit de protéger et de défendre son monastère (ch. nos 12 et 13). Pons II succéda à son frère Guigues vers 1130, et mourut avant 1140. Il eut entre autres enfants :

1° Guigues, dont l'article suit ;
2° Raymond Bérenger. Il est qualifié frère de Pons Aynard, prieur de Domène, dans une charte (n° 184 *bis*) par laquelle Martin de Froges, prêtre de l'église de Montreculé, et Nantelme de Maurienne, reçurent viagèrement de ce prieur et des religieux un champ appelé Laiterel pour 60 sous d'investiture et un cens annuel de 3 setiers de froment. Raymond Bérenger paraît comme témoin dans cette charte. Plus tard il approuva la donation de biens paternels que Guigues de Domène, son frère aîné, avait faite, par son testament à Exilles, en faveur des religieux de Domène ;
3° Pons Aynard, prieur de Domène en 1140 et 1147. Il fut inhumé dans ce monastère, au tombeau de ses ancêtres.

VI. Guigues de Domène, chevalier, seigneur en partie de Domène, avait succédé à son père en 1140. Ce seigneur ne dut point rester étranger à la guerre que Guigues V, comte d'Albon et dauphin de Viennois, entreprit, en 1153, contre Humbert II, comte de Savoie. Ces deux princes cédant aux prières de Hugues, archevêque de Vienne, firent la paix pour aller se réunir à l'armée que l'empereur Frédéric Ier faisait marcher vers les Alpes pour conquérir l'Italie. Guigues de Domène accompagna le dauphin dans cette expédition avec une suite nombreuse de cheva-

---

mère, consentit à l'abandon du moulin aux religieux de Domène. Guillaume de Domène et sa mère Guille cédèrent leur droit seigneurial moyennant 25 sous, et Arbert Mistral, gendre du défunt, en reçut 15 pour la cession des siens. Il paraît que Hugues-Arnulfe n'eut pas de postérité. (*Cartul. de Domène*, n° 77, 220).

liers et d'hommes de guerre levés parmi ses vassaux. Il se trouva au couronnement de Frédéric Ier à Rome le 18 juin 1155. Il avait assisté la même année, à Rivoli, à la donation que Berthold de Zeringhen fit au dauphin Guigues de ses droits sur le comté de Vienne, en présence de l'empereur. (*Valbonnais* t. I, p. 339.) Guigues de Domène tomba malade à son retour et mourut à Exilles la même année. Voici substantiellement comme cet événement est rappelé dans le cartulaire de Domène (n° 246): « Du temps « de Pierre de Glecins, prieur de Domène, un très- « noble chevalier (*nobilissimus miles*), Guigues de « Domène, fils du seigneur Pons Aynard, étant en « Italie à la cour de l'empereur, fut atteint de mala- « die, et sentant sa fin prochaine, il se fit transporter « au château d'Exilles. Là, il fit venir les cheva- « liers de sa suite, savoir : Gui de Châteauneuf, son « cousin, Garin de Gière, un savant homme nommé « Guillaume Leuz, Mathieu de la Pierre, son écuyer, « et plusieurs autres qu'il serait long d'énumérer..... « Il prit l'habit de moine de Cluny, et pour le salut « de son âme il donna (au prieuré) quelque chose de « son hérédité, savoir, toute sa portion de la conda- « mine de Domène, le champ qu'il avait acheté de « Richard le Sourd, et près du Versou le champ de « Rossillon. Sa fille, épouse de Rodolphe de Fauci- « gny, son épouse, nommée *Audisia*, et le seigneur « Raymond Bérenger, son frère, tous ceux enfin à « qui il appartenait de confirmer cette donation le « firent à Domène (1) en présence de Pierre, prieur, « d'Aymon, prieur claustral, et des chevaliers de ce « lieu : Guigues et Gui de Châteauneuf, Gérald de « Lancey (2), Odon-Ottmar, Hugues-Atenulfe, Guil-

(1) Chorier avait pensé que Guigues de Domène avait assisté à la diète de Roncaille. C'est une erreur, car cette diète ne fut tenue par l'empereur Frédéric qu'en 1158, c'est-à-dire trois ans après la mort du seigneur de Domène. (*Art de vérifier les dates*, édition in-8°, t. VII, p. 329).

(2) Gérald de Laucey éleva depuis des prétentions sur la dîme de Lancey et de Villard-Bonod, et sur les biens de Richard le

« laume du Versou, etc., etc. » Guigues de Domène n'a laissé qu'une fille :

Éléonore de Domène, mariée avec Rodolphe, baron de *Faucigny*, père de :

Guillaume, baron de Faucigny, qui n'eut qu'une fille :

Marguerite, dame de Faucigny, épouse de Thomas I[er], comte *de Savoie*, mariage dont est descendue la royale maison de Sardaigne. (*Art de vérifier les dates*).

SEIGNEURS DE MONTEYNARD.

IV. Aynard, II[e] du nom, surnommé le Vieux (1), chevalier, seigneur de Monteynard, de Theys, de la Pierre, co-seigneur de Domène, second fils d'Aynard I[er], naquit vers l'an 1035. Après la mort de son père il rendit hommage, en 1081, à saint Hugues, évêque de Grenoble, et reconnut tenir de lui en fief les terres que l'évêque Isarn avaient données à Rodolphe, son aïeul : *Habeo ego Ainardus per episcopum Gratianopolitanum omnes leges et batalas (2) a cocha quæ vocatur de Theys usque ad aquam quæ vocatur de Domina. Et habeo duos mansos quos dedit episcopus Izarnus Rodulfo avo meo pro filiatico.* Il est fait mention dans ce dénombrement d'un mas que tenait de lui Aloïs de Domène et qui provenait de la donation de l'alleu de Lancey. (*Copie collationnée sur l'original aux archives du palais épiscopal à Grenoble, le* 8 *janvier* 1766, *au cabinet du Saint-Esprit*). Aynard II et Pons Aynard, son frère, firent don de l'église de Sainte-Marie de Theys et d'un mas situé près de cette église au prieuré de Domène, construit par leur père. Aynard ajouta particulièrement à ce don celui de la *maison de Rodolphe*, avec un curtil

Sourd donnés par Guigues de Domène. Mais il s'en désista en 1160, en présence de Guillaume du Versou, d'Arbert de Revel, de Guillaume de Castel, etc. (*Cartul. de Domène*, n° 237).

(1) Il portait ce surnom même du vivant de son père (n° 153).

(2) *Cartulaire de l'évêché de Grenoble*, p. 49, n° 2. M. de Boissieu cite cette charte, et explique les mots *leges et batalas*, par la haute, moyenne et basse justice. (*Traité de l'usage des fiefs* p. 488, 489.)

(ferme) et la manse d'Adalric. Pons, sa femme Béatrix, Aynard II et son épouse *Fecène* (veuve de Rostan de Voreppe), et ses fils Arbert et Aynard souscrivirent cette charte. (*Cart. de Domène*, n° 198.) Trois frères nommés Humbert, Pierre et Bernard, ayant donné aux religieux de Domène la moitié de l'église de la Ferrière, Aynard II et son frère Pons, comme seigneurs dominants, approuvèrent cette donation (n° 211). Il n'en fut pas de même de celle que Pons de Tournon et ses frères avaient faite sans son autorisation au même monastère. Aynard le Vieux s'attribua le cens des choses cédées, prétendant qu'elles dépendaient de son fief. Il fallut la médiation de Morard de Theys, de Guigues de Chaziers et de Robert d'Annonay pour terminer ce débat. Le droit d'Aynard le Vieux fut reconnu, mais il s'en désista pour un amortissement fixé à 20 sous (n° 219). Sous le prieur Arbert, Aynard le Vieux fut chargé par Hugues, évêque de Grenoble, de l'exécution d'une sentence que ce prélat avait rendue entre Torenc, fils de Nantelme Torenc et d'Amélie, et les religieux de Domène, relativement aux droits que Torenc prétendait avoir sur une partie du port de l'Isère, et il reçut pour otage, de la part de ce dernier, Eustache de la Pierre. Le chanoine Foulques et Humbert Benoît furent présents à cette décision (n° 86). Les noms de Pons et d'Aynard, son frère, se voient au bas de la charte d'un don que Rodolphe de Theys, chevalier, fit au prieur Hugues de France, en prenant l'habit religieux au couvent de Domène, où il finit ses jours (n° 216). Un chevalier appelé Aynard le Blanc de Châteauneuf (1) avait engagé au même prieur la 8e partie de la dîme

(1) Aynard de Châteauneuf, chevalier, nommé plus communément Aynard le Blanc, tenait par quelque alliance à la maison de Monteynard, dont on le voit souscrire nombre de chartes. Il eut des enfants de deux femmes, savoir, de la première, dont le nom est ignoré, Pierre, Nicolas, Aynard, Boson, Rostaing, chanoine de Grenoble, vivant en 1107 et Freton ; et de Belleza de Brignon, la seconde, sœur d'Engilbert de Brignon et d'Elisabeth de Brignon, épouse d'Ardenc de Vinay, il laissa un fils, Olivier-Engilbert.

de Theys, avec le consentement de Pons Aynard, son seigneur. Étant tombé malade, Aynard le Blanc avait cédé entièrement cette partie de dîme aux religieux de Domène, avec le consentement de Rodolphe de Theys, chevalier, de qui il la tenait. Mais après la mort de Rodolphe de Theys, Anne, sa veuve, et ses fils Aynard, Hugues et Humbert reprirent cette dîme. Un accord qu'ils firent avec les religieux n'avait point terminé cette contestation, qui se renouvela sous le prieur Arbert. Elle fut enfin portée à un plaid tenu par Aynard II et son fils. Il y fut décidé que les religieux resteraient en possession de la dîme, à moins que les fils d'Aynard le Blanc, ou Hugues et Humbert de Theys ne leur rendissent toutes les sommes qu'ils avaient payées et dont le montant fut fixé à 200 sous. Eustache et Aynard le Vieux furent les garants de l'exécution de cette décision (170). Aynard II paraît encore dans un grand nombre de chartes avec son frère Pons. Après la mort de Fécène, son épouse, Isarn de Voreppe, né du premier mariage de celle-ci avec Rostan de Voreppe, confirma, en 1107, les donations que cette dame avait faites au prieuré de Domène, et y ajouta une métairie située près de l'église de Sainte-Marie, dans le mandement du château de Voreppe, ce qu'approuvèrent autre Isarn, fils d'Arbert, (sans doute aussi de la maison de Voreppe). Arbert, fils d'Aynard le Vieux, Aynard et Nantelme (nos 32, 33, 43). Aynard II a eu, entre autres enfants :

1° Arbert. Lui et son frère Aynard approuvèrent le don qu'Aynard II, leur père, et son frère Pons, avaient fait aux religieux de Domène de ce qui leur appartenait de l'église et de l'alleu de St-Jean de Tencin. Arbert est rappelé comme défunt dans une charte par laquelle son père et son frère Aynard confirmèrent l'abandon du 12e de la dîme de Theys fait par Nantelme de Varces, charte signée par Aynard de Varces, Aimoin de Campon et Mari (Marius) de Domène (nos 79, 173) ;

2° Aynard III qui a continué la postérité;

3 Mencie, mariée 1° avec Nantelme *d'Avalon;* 2° avec Gérald, chevalier. Il y a dans le cartulaire de Domène une charte du commencement du XIIe siècle (n° 168), par laquelle Mencie, fille d'Aynard, donne à ce monastère la 6e partie de la dîme de l'église de Sainte-Marie de Theys. Gé-

rald, second mari de Mencie, qui approuva ce don, reçut une belle mule pour laquelle il avait voulu donner 230 sous de Poitiers au prieur. Il reçut en outre 100 sous valentinois, mais il les donna immédiatement à Pierre, prieur d'Avalon, pour acheter un alleu à son monastère. Cette charte fut souscrite par Arbert de Morges, Guigues d'Ascher et Boson des Molettes (n° 168).

V. AYNARD, III[e] du nom, dit le Jeune, seigneur de Monteynard, de Theys, de Domène, de la Pierre, etc., paraît dans plusieurs chartes d'Aynard le Vieux, son père, depuis 1081, et lui succéda vers 1110. Il avait approuvé avec lui et son frère Arbert une donation faite aux religieux de Domène pour le repos de l'âme d'Ismidon de la Chambre, par Amaldrade, sa mère, et ses autres fils. (*Cartul. de Domène*, n° 243). Lorsque son frère aîné, Arbert, mourut, Aynard le Vieux abandonna à ces religieux, pour la sépulture de son fils et les prières pour le repos de son âme, une partie de sa condamine de Domène, ainsi que ses droits sur toutes les dîmes qu'ils pouvaient tenir soit de lui, soit de ses vassaux et de ses chevaliers. Ce don fut fait dans l'église de Sainte-Marie-de-Theys, en présence du prieur Hugues (III). Aynard le Jeune l'approuva, et la charte en fut signée par Romestang d'Avalon, Humbert Benoît et Rodolphe Bernard (1). Pierre Agar,

(1) Ces vassaux de la maison Monteynard appartenaient aux plus nobles familles. Celle d'Avalon tenait des Aynards des cens et dîmes à Theys, Froges, aux Adrets et à Montfollet. Romestang d'Avalon, chevalier, dont le frère Charles avait été inhumé à Domène était fils de Guillaume d'Avalon, vivant en 1069, avec Elmanda, sa femme; et Guillaume avait pour frères et sœurs: 1° Vualon, marié avant 1048 avec Teuda et père de Dalmas de Montreculé, chevalier, surnommé Bonfils, et de Rotbold, aussi chevalier, le premier père d'Ardenc, qui confirma au prieur Arbert une donation faite par son père; 2° Romestang, marié à Vualdrade, et père de trois fils, Pierre, inhumé à Domène, Bornon et Vuilis; 3° Torenc, chevalier, époux de Sufficie, remariée à Odon d'Uriage, et père de Guigues, inhumé à Domène avant 1069, de Nantelme Torenc ou de Thorenc, feudataire de Guille Aynard, épouse d'Armin de Martel, et père de Torenc et de Falcon, vivants vers 1100; et enfin de Torenc, qui approuva un don fait par ses père et mère, Torenc et Sufficie, au prieuré de Do-

chevalier, céda aux religieux de Domène et au prieur Benoît des dîmes à Allevard situées dans le territoire d'Aynard le Jeune (nos 81, 202). Aynard le Jeune a laissé de son mariage avec Livie D'ALINGES trois fils et une fille :

D'ALINGES : de gueules à la croix d'or.

1° Aynard, mort sans postérité;
2° Lantelme Ier dont l'article suit;
3° Soffred Aynard, marié avec *Vernechia*, dont il eut un fils :
Soffred Aynard, vivant en 1170;
4° Aynarde, mariée à Guigues II, seigneur de *Sassenage*, qui fit un testament en 1190.

VI. Lantelme AYNARD, Ier du nom, seigneur de Monteynard, de Theys, de Domène, de la Pierre, etc., approuva avec ses frères Aynard et Soffred une donation que feu Ismidon de la Chambre, petit-fils d'Aynard Ier avait faite au prieuré de Domène (*ch.* 241). Lantelme Aynard, ses fils, ses frères et son neveu concoururent à la fondation de la chartreuse de Saint-Hugon, vers 1170. Une charte de l'an 1173 donne les noms des fondateurs dans l'ordre qui suit : Hugues de Hautvillar, Soffred Aynard, Vernechia, sa femme et leur fils Soffred, Lantelme Aynard et ses fils Aynard, Arbert et Pierre, Béatrix, comtesse de Genève et Guigues de Châteauneuf, Edeline de Bonvillar et Jourdain d'Aiguebelle, son mari, Vellenchia de Morestel et ses fils Aimeri, Humbert, Pierre et Bermond, Hugues et Guillermin de la Rochette et Hugues, fils de ce dernier, Ismidon d'Aix, maître du

---

mène en 1069 ; 4° Vuilis, père de Vualon le Roux; 5° Tantafille, dont on ne connaît pas le mari, mais qui eut trois fils, Guillaume, Boson, marié à Vierne, et Romestang-Frambert ; 6° N.... qui fut mère de Richard de Theys, neveu de Vualon ; 7° et N.... mère d'Eustache de la Pierre, qualifié aussi neveu de Vualon. (*Cartul. de Domène*, nos 43, 47, 83, 84, 85, 86, 91, 135, 160, 161, 185, 186, 187, 195, 222.)

Humbert Benoît, chevalier, tenait ses fiefs des Aynards à Lancey et à Tencin. Il avait un fils nommé Pons, et un frère, appelé Aynard, décédé avant le même Humbert Benoît (nos 127, 165, 227, 234).

Temple (1), etc. (*Chambre des comptes de Grenoble*, *copie collationnée le* 10 *mars* 1724, *au cabinet du Saint-Esprit*). Lantelme Ier eut trois fils et une fille :

1° Aynard, } morts sans postérité;
2° Arbert, }

3° Pierre Ier qui suit ;

4° Aynarde, mariée 1° avec Aymar, seigneur *de Bressieu ;* 2° avec Odon, seigneur *de Tournon*. Le 11 des calendes de décembre 1198 (22 novembre), Aynarde, veuve d'Aymar de Bressieu, avec le conseil d'Aynard, archevêque de Vienne, d'Odon de Tournon, son second mari, et des chevaliers et prud'hommes de la cour de Bressieu, fit avec Albert de la Tour du Pin le traité suivant. Albert dut avoir pendant 8 ans la tutelle d'Aymar de Bressieu, fils d'Aynarde, et lorsque celui-ci serait en âge viril, il devait épouser la fille d'Albert, laquelle aurait 5000 sous de dot (2). En cas de mort d'Aymar, sa sœur devait épouser Albert, fils du seigneur de la Tour du Pin. Par ce traité, fait au château de Bressieu, et auquel fut présent Falcon Aynard, tous les biens du mineur, excepté le château de Montmurat, furent remis à Albert de la Tour, moyennant 10,000 sous qu'il donna pour payer les dettes urgentes de feu Aymar de Bressieu, et 300 sous de cens annuel qu'il assura à Aynarde, pendant tout le temps qu'il administrerait les biens de son fils mineur. Aymar de Sassenage, Boniface de Miribel, Guillaume de Clermont, Ismidon de Bocsozel, Aymar de Vallin furent les cautions d'Albert de la Tour, et le comte de Savoie fut garant des deux parties. (*Valbonnais*, t. I, p. 182.)

VII. Pierre Aynard, Ier du nom, seigneur de Monteynard, de Theys, de la Pierre, de Domène, de Mont-Aymon, etc., est nommé dans la charte de 1173 avec son père Lantelme et les autres fondateurs de la chartreuse de Saint-Hugon. Il vivait encore en 1224, suivant un acte où il intervint comme médiateur pour Aymar, seigneur de Bressieu, son neveu. Pierre Ier fut père de Guigues qui suit.

VIII. Guigues Aynard, dit Guigonet, seigneur de

(1) Ce grand-maître des Templiers n'a pas été connu des historiens de cet ordre ni des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*.

(2) C'est-à-dire 250 marcs d'argent.

Monteynard, de Theys, de Mont-Aymon, etc., épousa *Jordane.* Sur la fin de ses jours il se retira au monastère de Domène, où il prit l'habit religieux, et où il fut enterré. Il fit son testament en 1231, et avec le consentement de sa femme et de Pierre, son fils aîné, il fit don à ce monastère de 4 sesterées de terres arables et de 3 sesterées de prés à Mont-Aymon, paroisse de Saint-Agnès, avec une autre pièce de terre dans la paroisse de la Borgée près Saint-Jean de Maurienne. Cette charte fut signée par l'évêque de Grenoble et par Pierre Aynard, qui suit. (*Cartul. de Domène,* nº 249). Guigues avait eu deux fils et une fille :

1º Pierre, IIe du nom, dont on va parler ;

2º Guigues Aynard, mentionné avec son frère dans un hommage rendu à l'évêque de Grenoble le 2 février 1246, pour des biens situés à Domène, à Theys et à la Pierre ;

3º Aynarde, mariée avec Lantelme *de Miolans*, chevalier, avec le consentement duquel, et de leur fils Guifred, elle céda au dauphin Guigues V, par acte du 14 des calendes d'août 1248, tous ses droits quelconques dans les mandements de Theys et de la Pierre, ainsi que les terres, vignes, prés, forêts, hommes, cens et usages qui lui appartenaient depuis la coche de Theys jusqu'au château de Domène, pour le prix de 4,000 sous et 25 livres monnaie viennoise. (*Archives du château de Tencin.*)

IX. Pierre Aynard, IIe du nom, chevalier, seigneur de Monteynard, de Theys, de la Pierre, de Domène, de Savel, puis de la Motte-Saint-Martin, échangea ses terres de Theys, de la Pierre et de Domène avec le dauphin Guigues V, qui lui donna en retour les château, seigneurie et mandement de Savel, pour être le tout tenu en fief du dauphin. Guigues Aynard, frère de Pierre, abandonna tous ses droits sur les biens cédés et garantit cette cession. Pierre, évêque de Grenoble, en l'approuvant, donna au dauphin l'investiture des biens que Pierre Aynard lui transportait, et le reçut à foi et hommage-lige. Cet acte fut passé aux ides de septembre 1247 (le pape Innocent IV étant à Lyon), devant Guillaume, notaire

public. (Ch. des comptes de Grenoble, registre coté : *liber copiarum factum civitatis Gratianopolis tangentium, fol.* 299, *verso et fol.* 301.) Anselme de Laval-Sainte-Marie, chevalier, qui tenait de Pierre Aynard une maison forte ou bastide située au molard de Montanson et provenant de l'échange fait entre le seigneur de Monteynard et le dauphin, fit foi et hommage à ce prince, le 8 des calendes de mars 1249, à raison de ladite maison forte. (*Chambre des comptes de Grenoble.*) Pierre Aynard, chevalier, fut présent à l'hommage rendu à Amédée, évêque de Valence et de Die par Géraud Adhémar, seigneur de Monteil, pour les châteaux de Sauzet, de Condillac et de la Chalmette en Valentinois, par acte de la veille des nones d'avril 1280. (*Histoire de la noblesse du comté Venaissin,* par Pithon-Curt, t. I, p. 79.) En 1283, la veille des ides de juillet, il y eut un traité de mariage entre l'une des filles du dauphin Humbert Ier et le fils aîné du comte de Valentinois. Pierre Aynard fut garant de ce traité avec l'évêque de Valence, le comte de Genève, Humbert de Montluel, Roger, seigneur de Clerieu, etc. (*Valbonnais*, t. II, p. 26). Pierre Aynard se rendit encore garant pour le dauphin Humbert et la dauphine Anne, avec Aimar de Poitiers, le comte de Genève et Artaud de Roussillon, d'une transaction passée entre ce prince et Humbert, seigneur de la Tour du Pin, époux d'Anne, dauphine, et Gaston, vicomte de Béarn, mari de Béatrix de Savoie, relativement aux droits de cette dernière dans les comtés de Viennois et d'Albon. (*Id.* p. 37). Au mois de septembre 1285, Pierre Aynard, chevalier, fit un nouvel échange de ses domaines avec le dauphin Humbert Ier. Il abandonna à ce prince Savel, Mayres et Ruat avec tout ce qui lui appartenait dans ces paroisses. Il reçut en retour les château et mandement de la Motte et tout ce qui appartenait au dauphin dans les paroisses de la Motte, de Jardens et d'Avelanne avec tous les droits, domaine, haute, moyenne et basse juridiction, usages, hommes nobles et non nobles, etc. Il fut sti-

pulé entre les parties qu'en cas d'inégalité dans la valeur des territoires échangés, elles se rembourseraient mutuellement en argent, suivant l'estimation de leurs amis communs. (*Chambre des comptes de Grenoble, registre coté* 7, *fol.* 225). Pierre Aynard se rendit garant avec le comte de Valentinois, Artaud de Roussillon et François de Sassenage, d'un traité d'échange fait entre le dauphin Humbert Ier et Aimeri de Briançon, du château de Varces pour celui de Bellecombe, le mardi (10 mai) après l'invention de la sainte croix, 1289. Le vendredi (29 juillet) après la fête de sainte Marie-Madeleine, même année (1), la dauphine Anne, assurant la transmission de ses états après sa mort et celle de son mari Humbert de la Tour du Pin, à Jean, leur fils, adressa des lettres à Pierre Aynard, seigneur de la Motte, ainsi qu'aux principaux seigneurs du Dauphiné, pour qu'ils apposassent leurs sceaux à cette charte ; il en signa l'acte confirmatif en 1292, avec Charles II, roi de Sicile (*Hist. de Dauphiné*, t. I, p. 240 ; t. II, p. 52, col. 2). Pierre Aynard, IIe du nom, mourut peu après cette dernière année, laissant cinq fils et une fille :

1° Lantelme, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Antoine Aynard, chevalier. Il fut témoin avec Raymond Aynard (seigneur de la Motte), Aymon de Lucinge, Raymond Bérenger et Pierre, seigneur de Morges, à la délivrance faite le jeudi (4 janvier) avant l'Epiphanie 1303, par Guigues Allemand, seigneur de Valbonnais, d'après l'ordre de Béatrix, dame de Faucigny, de la baronnie de Faucigny à Hugues, fils du dauphin Humbert. (*Valbonnais*, t. II, p. 85, col. 1) ;

---

(1) L'*Art de vérifier les dates*, chronologie des dauphins de Viennois, date cet acte du 9 décembre 1289, le faisant concorder avec la fête de la conception de la vierge Marie, ce qui est une erreur.

3° Raymond, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA MOTTE, DE THEUS, et DE GIÈRE. *

4° Guillaume Aynard, chevalier,
5° Pierre Aynard, chevalier.
Le dauphin Jean II les recommanda à son frère Henri de Viennois (depuis régent) dans ses testament et codicille en 1318. (*Valbonnais*, t. II, p. 177);

6° Anne, dame de Belleaffaire. Elle fonda dans l'église de Theus une chapellenie à laquelle Lantelme Aynard, son neveu, seigneur de Theus et de Curnier, fit un legs en 1329.

---

* SEIGNEURS DE LA MOTTE, DE GIÈRE, *éteints.*

X Raymond AYNARD, damoiseau, puis chevalier, seigneur de la Motte et de Curnier, fut présent le vendredi 16 des ides de juillet 1293 (17 de ce mois), au traité par lequel Raymond, baron de Mevouillon, soumit toutes les terres dépendantes de sa baronnie au dauphin Humbert Ier, et les reprit de lui en fief. (*Valbonnais*, t. I, p. 38, col. 1.) Le 5 mai 1300 il fut garant avec François de Sassenage et plusieurs autres seigneurs, de l'échange des châteaux de Cornillon et d'Entragues, fait entre Guigues Allemand, seigneur de Valbonnais, et Jean, frère du dauphin Humbert Ier, et chanoine de l'église de Vienne. Le 9 juillet de la même année il fut encore témoin de l'acte où sont relatées les causes de la reddition du château de Mérindol au seigneur de Mevouillon, par Bausan de Menerbe, qui tenait ce château pour l'évêque de Vaison. Enfin Raymond Aynard rendit hommage au dauphin Jean II le 21 avril 1307. (*Id.* t. I, p. 43, col. 2; t. II. pp. 104, 130). Il est qualifié chevalier dans son testament, daté du 8 des ides de mai 1310; il y nomme ses trois fils et deux filles, savoir :

1° Pierre Aynard, chevalier, seigneur de la Motte en Mataisine. Il est qualifié noble et puissant homme dans l'acte de foi et hommage-lige qu'il fit le 23 juillet 1314 à Jean II, dauphin de Viennois, comte d'Albon, de ses château et mandement de la Motte. Le dauphin, en considération des services que ce chevalier lui avait rendus et qu'il lui rendait continuellement, lui donna, à perpétuité, sous la réserve de l'hommage, le fief du château de Theus que tenait Raimbaud de Theus. (*Chambre des comptes de Dauphiné*, registre *Tituli*, lettre J. fol. 233.) Pierre Aynard fut témoin à l'acte d'un échange fait le 2 février 1315 entre le dauphin

X. Lantelme Aynard, II[e] du nom, chevalier banneret, seigneur de Monteynard, de Chalencon, de Jardens (nommé aussi Jarzens), d'Avelanne (1), etc., est nommé parmi les barons qui, le 18 avril 1307, rendirent hommage au dauphin Jean II lors de son avénement. (*Hist. de Dauphiné*, t. II, p. 129). Le mercredi (24 mars), veille de l'Annonciation de la vierge, 1315, Lantelme Aynard transporta au même dauphin sa maison

(1) Les terres de Jardens et d'Avelanne, situées dans la Mataisine, non loin de la rive droite du Drac, à 2 lieues de la Mure, sont dominées par une montagne sur laquelle Lantelme II fit construire un château pour protéger ces paroisses. Ses descendants ayant continué d'habiter ce château, on lui donna, ainsi qu'aux terres qui en dépendaient, le nom de *Monteynard*. Mais quoique tenues en fief franc et ancien, ces terres étaient soumises à l'hommage-lige, en quoi elles différaient de l'ancien Mont-Eynard, près Grenoble, possédé de temps immémorial en fanc alleu par les ancêtres de Lantelme.

---

et Louis, seigneur d'Anthon, et fut garant avec Henri, frère du dauphin Jean, et Aimar de Poitiers, d'un compromis passé le 31 janvier 1317 (*v. st.*) entre le même dauphin et Raymond de Baux, prince d'Orange, et Anne, son épouse, relativement aux droits de celle-ci à l'hérédité de Gui Dauphin, son père. Pierre Aynard était châtelain delphinal de St-Bonnet et de Montorcier, et l'un des conseillers du dauphin Jean II, qu'il suivit au voyage que ce prince fit en Italie avec l'empereur Henri VII en 1313. A son retour, le dauphin renouvela la guerre avec Amédée V, comte de Savoie. Une trève fut conclue entre ces princes à Villard-Benoît le 10 juin 1314. L'un des articles du traité porte qu'en cas de nouvelles contestations sur l'objet dés stipulations arrêtées, elles seraient terminées par quatre arbitres, dont Pierre Aynard et Hugues de Comiers de la part du dauphin. Pierre Aynard fut choisi pour l'un des exécuteurs du testament que le même dauphin fit au château de Beauvoir le 26 août 1318, puis du codicille qu'il fit au pont de Sorgues le dimanche des Brandons (12 mars) que l'on comptait encore 1318 (*). Après la mort du roi Philippe le Long, la reine Jeanne de Bourgogne, sa veuve, s'était retirée en Franche-

(*) La fête de Pâques tombait, en 1318, le 23 avril. On voit par le testament et le codicille du dauphin Jean II, que l'on ne com-

(forte) du Châtelet, située dans la plaine de Grenoble, et reçut de lui en échange les château, territoire et mandement de Chanousse, en présence de Guigues, fils du dauphin, de Gui, seigneur de Tullins, de François de Sassenage, de Jean, seigneur de Saint-Quentin, et de Hugues de Comiers. (*Ch. des comptes de Grenoble,* registre *Tituli,* fol. 499). Lantelme Aynard fut présent, le 19 septembre 1326, à l'hommage que le comte de Valentinois (Aimar IV) rendit au dau-

---

SEIGNEURS DE LA MOTTE, DE GIÈRE.

Comté. La régence du Dauphiné députa vers cette princesse Pierre Aynard, seigneur de la Motte, Gui de Genève et Guigues de la Palu, pour solliciter la conclusion du mariage de la princesse Isabelle, fille de la reine, avec le jeune dauphin Guigues VIII, auquel elle avait été fiancée dès l'année 1316. La reine confirma les conditions de ce mariage entre les mains des ambassadeurs par lettres datées du château de Gray le 22 mars 1322, et il s'accomplit solennellement à Dôle, le 17 mai 1323. (*Valbonnais*, t. I, pp. 32, 277, 286; t. II. pp. 155, 173, 177, 193). Pierre Aynard mourut en 1329. Il avait fondé une messe perpétuelle au prieuré de Domène. Il ne laissa qu'une fille :

Gillette Aynard, dame de la Motte-St-Martin et de Moydans. Son premier mari, Guillaume *Ogier*, chevalier, seigneur de la vallée d'Oze, rendit hommage au dauphin, le 2 octobre 1330, à raison des château et mandement de la Motte-St-Martin, appartenant à ladite dame par suite de l'échange fait entre messire Pierre Aynard, son bisaïeul, et le dauphin Humbert. (*Chambre des comptes de Dauphiné*, registre *Pilati*, lettre B, fol. 4 du dernier cahier). Guillaume Ogier étant mort peu après son testament du 4 mai 1336, Gillette épousa en secondes noces Guigues *de Morges*, chevalier, seigneur de Chastelard, dont le père, appelé aussi Guigues de Morges, avait rendu hommage au nom de sa belle-fille, le 4 décembre 1337, à raison des terres de la Motte et de Moydans. Gillette fit son testament le 14 novembre 1360, et institua son fils, Pierre de

mençait pas toujours l'année à Noël dans le Dauphiné, au XIVe siècle, comme l'ont cru M. de Valbonnais et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates.* Plusieurs autres chartes, mentionnées dans le présent travail, confirment cette observation.

phin Guigues VIII dans le château de Pisançon.(*Hist. de la maison de Sassenage*, p. 192). Lantelme II fut inhumé dans le prieuré de Domène. Il avait eu entre autres enfants :

1° Pierre, IIIe du nom, dont l'article suit ;
2° Jean Eynard, chevalier banneret, seigneur de Chalencon et de Curnier. Il embrassa les intérêts des comtes de Genève contre l'ambition d'Edouard, comte de Savoie, et prit part

---

SEIGNEURS DE LA MOTTE, DE GIÈRE.

Morges, son héritier, à la charge de porter le nom et les armes des Aynards ;

2° Jean Aynard, seigneur de Curnier, terre mouvante de la baronnie de Mévouillon, et pour laquelle il rendit hommage au dauphin Jean II, le 24 septembre 1317. (*Valbonnais*, t. II, pp. 169, 170). Il mourut sans postérité ;

3° Lantelme, IIe du nom, dont l'article suit ;

4° Alix Aynard, mariée avec François *de Bardonnenche*, chevalier. Lantelme Aynard, son frère, lui légua (1329) son château de Remolon, à la charge de le tenir en fief de son héritier ;

5° Catherine Aynard épouse d'Aimeri *d'Avalon*, chevalier.

Fille naturelle de Raymond Aynard :

Aynarde. *Son frère Lantelme lui fit un legs en* 1329.

XI Lantelme AYNARD, IIe du nom, chevalier banneret, seigneur de Theus, de Curnier, de Remolon, de Montolieu, de Rohac, co-seigneur de Savel, membre du conseil de régence du Dauphiné pendant la minorité de Guigues VIII, puis, après la mort de ce prince, pendant l'absence de Humbert II (*), obtint des lettres-patentes, le 23 octobre 1327, portant autorisation de faire construire au lieu de Savel, sur le Drac, un pont de bateaux, et d'y percevoir des droits ; ce qui fut confirmé pour la branche de Monteynard, héritière de celle de Gière, par

(*) Aimar III, comte de Valentinois, Amédée de Roussillon, Agoult de Baux, et Albert de Sassenage, faisaient partie du même conseil de régence, dont Lantelme Aynard était l'un des membres les plus influents. (*Valbonnais*, t. II, p. 241, 242.)

à la victoire de Varey remportée sur ce comte par le dauphin Guigues VIII, le 9 août 1325. Aimon de Genève, seigneur d'Anthon (petit-fils d'Amédée II, comte de Genevois), dont il avait suivi la bannière, lui fit don, en récompense de ses services, de la terre de la Fare-aux-Baronnies ; ce que le dauphin confirma par lettres du 18 mars 1328. (*Inventaire des titres du Dauphiné*, à la Bibliothèque du Roi. vol. coté *Dauphiné en général*, t. I, n° 33, fol. 392.)

Le 25 juin 1337, Edouard III, roi d'Angleterre, donna des lettres datées de Stamford et portant confirmation d'un traité passé entre Olivier d'Ingham, son sénéchal de Gas-

---

SEIGNEURS DE LA MOTTE, DE GIÈRE.

lettres-patentes de Louis, dauphin de Viennois, du mois d'août 1456. (*Chambre des comptes de Grenoble*). Dans le testament de Henri, élu (évêque) de Metz et régent de Dauphiné, du 17 mars 1328, ce prince qualifie Lantelme Aynard de *dilectus miles et fidelis consiliarius suus* (Valbonnais, t. II, p. 227). Le 1er avril de la même année, ce prince fit donation à Lantelme Aynard, chevalier, son bienfaiteur et serviteur (*benefactori et servitori*), en récompense des grands et innombrables services qu'il lui avait rendus, ainsi qu'à ses prédécesseurs des château ou bastide, lieu, territoire, district et mandement de Montolieu, en sa baronnie de Montauban, avec le haut domaine et tous les fiefs et arrière-fiefs, hommes, vassaux, etc., pour être tenus de lui à foi et hommage-lige. (*Ch. des Comptes de Grenoble*, registre *Tituli*, lettre J, fol. 704). Henri étant mort peu de temps après, et ayant fait le dauphin Guigues VIII son héritier, Lantelme Aynard lui fit hommage-lige pour les châteaux, territoires et mandements de Curnier et de Montolieu le 30 mars 1330. (*Ibid.* id. fol. 705). Le 4 mai 1331, suivant acte passé devant Maynard, de Largentière, notaire de l'autorité impériale à Grenoble, Lantelme céda au dauphin ses château et mandement de Curnier, et reçut en échange la seigneurie et paroisse de Rohac, appelée depuis Marcieu. Gui de Grolée, Guigues de Morges, François de Theys, François de Bardonnenche et Soffrey Morard furent les témoins de cet échange. (*Copie collat. le* 2 *septembre* 1383, *à la Chambre des comptes de Grenoble*, *caisse des Baronnies*). En 1332, Lantelme Aynard fut député, avec trois autres seigneurs du Dauphiné, à la cour de France, pour demander au roi Philippe de Valois la délivrance des terres qui avaient été adjugées à Isabelle de France, femme du dauphin Guigues VIII, dans la

cogne, et noble et puissant seigneur Jean Eynard, seigneur de Chalencon, stipulant par Nicolas de Rochefort, son fondé de pouvoir. On voit par les clauses principales de ce traité, rappelées dans ces lettres, que Jean Eynard avait été retenu au service du roi d'Angleterre, moyennant une subvention annuelle de 100 marcs sterling (1), auquel il s'engageait à fournir 40 hommes d'armes, dont six devaient être chevaliers. En conséquence de ce traité, Jean Eynard avait fait hommage-lige à Edouard tant à raison de ladite retenue que pour le château de Curnier. (*Actes publics* de Rymer, *ad annum* 1337 ; extrait au cabinet du Saint-

(1) Le même jour, 25 juin 1337, Edouard VI ratifia un semblable traité, fait par Hugues de Genève, seigneur de Varey, pour une subvention annuelle de cinquante marcs sterling. (*Rymer*, édition de La Haye, 1745, t. II, 3e partie, pp 171, 172)

---

succession de la reine Jeanne. Après la mort de ce même dauphin (1333), Lantelme Aynard fut nommé membre du conseil de régence pendant l'absence de Humbert II, son frère et son successeur, qui était alors au royaume de Naples, où il avait épousé Marie de Baux. Lantelme alla au-devant de ce prince jusqu'à Marseille, et, après son retour, il lui fit hommage-lige pour les châteaux, mandements, districts et territoires de Theus, Montolieu, Remolon, la paroisse de Rohac, et pour ce qu'il possédait à Savel, exceptant l'hommage à lui dû par noble Isnard de Vaulserre, cet acte, passé le 2 janvier 1334, en présence de messire G., archevêque de Brindes, et de messire Amblard de Beaumont, docteur ès-lois, depuis principal ministre du dauphin. (*Chambre des comptes de Grenoble*, registre *Frumenti*, lettre Z, fol. 106). Lantelme Aynard est nommé le troisième (après Albert de Sassenage et Gui de Grolée) parmi les principaux seigneurs présents au traité de paix et de délimitations de frontières, conclu entre le dauphin Humbert II et Aimon, comte de Savoie, le 7 novembre 1335. (*Chambre des comptes de Dauphiné*, registre *Pilati*, fol. 6, 7 et 8, 3e cahier). Après la mort de Pierre, son frère aîné, Lantelme Aynard avait fait son testament le 30 mars 1329. On y remarque entre autres dispositions celles-ci. Il veut être inhumé au prieuré de Domène, au tombeau de sa famille, et ordonne que suivant l'usage observé pour les bannerets, on offre à cette église son cheval et sa bannière. Il fonde au couvent de Domène

Esprit.) Jean Eynard avait épousé Alix *Bérenger*, fille de Rodolphe Bérenger, seigneur du Gua et de Marguerite de Goncelin. Il laissa deux fils et une fille :

A. Baudon Eynard, chevalier, seigneur de Chalencon et de la Fare, qui fit un échange, le 7 septembre 1355, avec Béatrix de Piégu, femme de Guigues Isoard. Baudon fut marié avec Eléonore *Artaud d'Aix*, fille de Guillaume Artaud, seigneur d'Aix, de Grasse, de Bellegarde, etc., qui, par son testament du 2 mars 1373, fit un legs particulier à sa fille, outre la dot qu'il lui

---

SEIGNEURS DE LA MOTTE, DE GIÈRE.

une chapellenie à la présentation de son héritier, donne son cheval liard et une somme d'argent à Aymar Falcon, son écuyer, et à Aynard de Boniface, son chambrier, une robe de la livrée de M. le prince d'Achaïe, ainsi qu'un roussin liard, et institue son héritier universel messire Pierre Aynard, chevalier, seigneur de Monteynard, son cousin germain, lui substituant messire Jean Aynard, chevalier, seigneur de Chalencon, et à celui-ci Hugonet de Bardonnenche, son neveu. (*Chambre des comptes de Grenoble*, registre *Pilati*, 1329-1330, lettre B, fol. 32 du dernier cahier.) On voit par ce testament que Lantelme n'était pas encore marié. Le 29 août 1330, il épousa Humilie DE BOCSOZEL, dame de Gière, fille de Jacquemet, seigneur de Bocsozel, de Gière et de Gallicie. Lantelme fut, avec Pierre, seigneur de Monteynard, son cousin, l'un des chefs du parti des Aynards dans la guerre qu'ils eurent contre les Allemands (*). Lantelme conserva au dauphin Humbert II un dévouement égal à l'intérêt que ce prince avait pris à la querelle de sa famille. Il lui en donna des preuves lors du différent du dauphin avec Bertrand, archevêque de Vienne, relativement à l'autorité que Humbert II prétendait dans la ville de Vienne, par suite d'un traité avec le chapitre et les habitants. L'archevêque intéressa le pape Benoît XII à sa cause, et excommunia Lantelme Aynard, avec plusieurs des principaux seigneurs de la province, par lettres du 15 mai 1341. Lantelme fut l'un des seigneurs qui se rendirent garants du traité de transport du Dauphiné à la France. (Pithon-Curt, *Hist. de la noblesse du comté Venaissin*, t. IV, p. 539). Il vivait encore le 2 janvier 1347. (*Valbonnais*, t. I, p. 66.) Il laissa

DE BOCSOZEL : d'or, au chef échiqueté d'argent et d'azur de 2 tires.

(*) C'était dans le château de Gière que les Aynards renfermaient leurs prisonniers. (*Valbonnais*, t. Ier, p. 134).

avait constituée. (Eléonore était sœur de Cécile Artaud, mariée à Jean Bérenger, chevalier, seigneur de Morges). Baudon eut pour enfants :

a. Guillaume Eynard, seigneur de Chalencon, marié avec Edeline *Eynard*, sa cousine, veuve de messire Jean de Leuzon, chevalier, co-seigneur de Theys et de la Pierre. Guillaume avait eu d'un premier mariage :

Jacques Eynard, seigneur de Chalencon, co-seigneur de la Vallée de Theys et de la

---

SEIGNEURS DE LA MOTTE, DE GIÈRE.

de son mariage avec Humilie de Bocsozel Pierre, dont nous allons parler.

Fils naturel de Lantelme Aynard :

Guillot, *auquel son père légua une grange dans le territoire de Grenoble*, en 1329.

XII. Pierre EYNARD, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Gière, de Savel, de Marcieu, etc., était fort jeune quand son père mourut. En 1363, il eut un procès avec Guigues de Morges, fils de Gillette Aynard, sa cousine germaine, et le 18 juin il obtint un arrêt du parlement qui obligea les détenteurs de biens de la maison de Bocsozel à lui payer 1,200 livres viennoises à l'O rond, qui avaient été constituées en dot à sa mère. Le 17 mai 1348, il rendit hommage pour ce qu'il tenait dans la vallée et paroisse de Savel. (Registre *Pilati*, 1348-1349. fol. 12.) Dans un autre hommage du 20 juin 1360, il est qualifié chevalier. En 1370, Pierre Aynard fit le voyage de Prusse avec plusieurs autres seigneurs dauphinois, qui allaient au secours de l'ordre teutonique, et se trouva à la bataille de Rudau, où le grand-maître Winrich de Kniprode tailla en pièces 70 mille Lithuaniens, Russes et Tartares. A son retour il servit dans les guerres du roi Charles V contre les Anglais. Il existe à la Bibliothèque royale trois quittances des 20 mai et 1er juillet 1372, et 16 décembre 1373, cette dernière, datée de Cahors, d'une somme de 70 francs, pour les dépens de son voyage en cette ville vers le comte d'Armagnac, lieutenant-général en Rouergue. Celle du 1er juillet 1372 est relative à une somme de 150 francs donnée à messire Pierre Eynard, *maréchal de la compagnie du sénéchal de Beaucaire*. Les deux quittances de 1372 sont scellées de son sceau en cire rouge, représentant : *un écu vairé*,

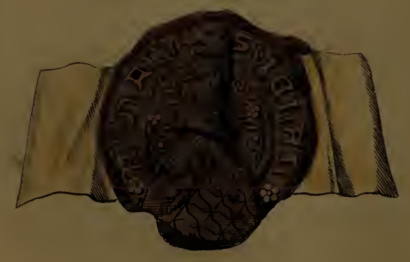
N.° 1.

Sceau de Pière Aynard. Chevalier,
20 mai et 16 décembre 1372.



N.° 2.

Sceau de Jehan Aynard.
escuier, 4 décembre 1415



Pierre. Il fut marié deux fois, 1° avec Marguerite *de Tournon;* 2° avec Catherine *de Leuzon*, fille et héritière de Jean de Leuzon, chevalier, co-seigneur de Theys et de la Pierre, et d'Edeline Eynard. Cette dame, par son testament fait à Vassieu le 4 août 1420, dans la maison de noble Didier de Varces, pardevant Jean David, notaire de la cour de Die, demanda à être inhumée dans l'église des frères mineurs de Die. Elle assigna à sa mère, outre une rente annuelle et viagère de 200 florins, une somme de 400 florins une fois payée. Dans le cas où son mari décéderait avant ladite Edeline Eynard, sa mère, elle

---

SEIGNEURS DE LA MOTTE, DE GIÈRE.

avec un chef chargé d'un lion issant. L'écu est surmonté d'un casque vairé, ayant pour cimier un lion issant. (*Cabinet du St-Esprit*, voir ci-contre la planche gravée). Pierre Eynard fut fait capitaine-général de l'arrière-ban du Dauphiné le 31 janvier 1375. Les évêques de Grenoble, par suite d'un traité fait en 1280 avec la maison de Bocsozel, avaient quelques justiciables dans l'étendue de la terre de Gière. Mais la limite de leur juridiction n'avait jamais été bien fixée, d'où il résulta pendant plus d'un siècle des contestations toujours renaissantes. Elles furent enfin terminées par une sentence arbitrale rendue en 1390, entre Aymon, évêque de Grenoble, et noble et puissant homme Pierre Eynard, chevalier, seigneur de Gière. On voit ce dernier figurer comme arbitre avec l'archevêque de Vienne, Antoine de Grolée, Artaud d'Arces, Jean de Conflans, chancelier de Savoie, etc., dans une sentence qu'ils rendirent sur le différent qui existait entre François de Sassenage et Gillette de la Tour, relativement au partage d'Aynard de Vinay. (*Valbonnais.* t. I, p. 11, 32, 33, 34, 221.) Le 22 juin 1400, Pierre Aynard fut mis en possession de la terre de Taulignan, aux droits de sa seconde femme. Par son testament du 22 mars 1404, fait dans le couvent des frères prêcheurs de Grenoble, devant Jean Saunier, notaire, il prescrit sa sépulture au tombeau qu'il a fait élever dans le milieu du chœur de l'église de Domène, devant le grand autel (*), et demande pour

(*) Il avait fait cette fondation le 1er mars 1400, ainsi que celle d'une messe journalière et perpétuelle au grand autel de Domène, suivie de processions autour de son tombeau. (*Chambre des comptes de Grenoble.*)

lègue à cette dame l'usufruit de tous ses biens, qui après elle retourneront à Françoise Eynard, sa fille. Elle substitue à celle-ci Jacques Eynard, seigneur de Montlaur, et ses enfants, et à ces derniers Pierre Eynard, seigneur de Marcieu, et choisit Guillaume Artaud, chevalier, seigneur d'Aix, et Louis Artaud, seigneur de la Roche, pour exécuteurs de ses volontés. (*Copie au cabinet du Saint-Esprit.*) Jacques Eynard lui survécut et fit son testament à Avignon, en Dauphiné, le 6 avril 1429, devant Martin Julien et Antoine Garelli, notaires de la cour de Die. Il voulut être inhumé au tombeau des Eynards, dans

---

SEIGNEURS DE LA MOTTE, DE GIÈRE.

assister à ses obsèques 500 prêtres à chacun desquels il assigne 3 gros d'argent. Il ordonne à ses héritiers d'établir la chapelle fondée par son père en l'église de St-Christophe de Rohac, et leur défend d'exiger dans tout le mandement de Gière plus de 2 gros par chaque florin d'or, à raison des lods et ventes. Il lègue à noble Jean Naturel deux champs situés dans la paroisse de Rohac, et à noble Guigues Villars, son écuyer, en récompense des services qu'il en a reçus, les biens et l'hérédité de Guillaume *Caniculi*, acquis par lui testateur, à la charge par Guigues et les siens d'en faire hommage et prêter serment de fidélité à ses héritiers. Il lègue en outre au même Guigues ses deux meilleurs chevaux tout équipés, avec son auberjon de mailles et son bacinet. Enfin il institue ses héritiers universels dans ses biens, châteaux, forteresses, mandements et territoires, Marguerite Eynard, sa fille, et noble et puissant homme Jean Eynard, seigneur de Monteynard, par égales portions, de manière que dans la part de sa fille soit comprise la dot qu'il lui avait constituée par son contrat de mariage avec feu Raymond Eynard, seigneur de Monteynard, substitue à sa fille ledit Jean Eynard et ses enfants mâles légitimes, à celui-ci, Jacques Eynard, seigneur de Chalencon, et à défaut de tous ceux du nom d'Eynard, il appelle à sa succession Antoine Albert et Henri de Sassenage, ses petits-fils et leurs descendants non engagés en religion. Il veut qu'on fasse inventaire de l'or et l'argent monnayés ou non monnayés, de sa vaisselle soit de vermeil, soit d'argent, et qu'on les vende pour acquitter ses legs, et donne ses perles à sa fille Marguerite, or-

le prieuré de Domène, et dans le cas où il décéderait dans un pays éloigné, il ordonna que son corps y fût transporté. Il demanda que tous les prêtres de Grenoble et des lieux circonvoisins, qui pourront être convoqués, assistent à ses obsèques, et qu'ils aillent en procession à l'offrande, chacun avec un cierge; que 30 cierges de cire du poids de 4 livres chaque servent à son luminaire, que l'on sonne solennellement les cloches, que 30 pauvres portant des cierges suivent son corps, et que 30 messes soient célébrées outre celle que 14 prêtres devront dire chaque jour pendant sa

---

SEIGNEURS DE LA MOTTE, DE GIÈRE.

donnant qu'elle se remarie en Dauphiné par le conseil et avec le consentement desdits Jean et Jacques Eynard. (*Copie au cabinet du St-Esprit*). Pierre Eynard vivait encore le 19 juin 1405, époque à laquelle il reconnut devoir hommage-lige au dauphin pour les châteaux et territoires de Savel et de Marcieu. (*Chambre des comptes de Grenoble, terrier de la Mure*, p. 66). Il avait épousé : 1° Alayse DE SASSENAGE, fille de Didier de Sassenage, chevalier, seigneur de Montrigaud ; 2° Jeanne DE BRESSIEU, fille de Soffrey, seigneur de Bressieu, et de Jordane de Roussillon. Ses enfants furent ;

DE SASSENAGE : burelé d'argent et d'azur : au lion de gueules et lampassé, armé et couronné d'or.

DE BRESSIEU : de gueules, à 3 fasces de vair.

Du premier lit :

1° Françoise Eynard, mariée avec Aymar *de Merlas*, seigneur d'Urtières, dont elle était veuve sans enfants lors du testament de son père, qui déclara lui avoir constitué en dot 3000 florins d'or, savoir, 2000 de son chef et 1000 provenant de la dot de feu Alayse de Sassenage, sa mère. Pierre Eynard lui légua en outre 100 florins d'or ;

Du second lit :

2° Marguerite Eynard, mariée 1° avec Raymond *Eynard*, seigneur de Monteynard, chevalier, qui testa en 1403, et n'en eut pas d'enfants ; 2° avec Guigues *Allemand*, seigneur de Champs ;

3° Humilie Eynard, mariée, en 1373, avec Aymar *de Sassenage*, seigneur de Saint-André en Royans, second fils de Henri, baron de Sassenage, et de Huguette de la Tour-Vinay. Sa dot fut de 2000 florins d'or, et Raymond, seigneur de Monteynard, fut caution de son paiement avec Guillaume, seigneur de Tournon, François, baron de Sassenage, frère d'Aymar, Hugues de la Tour, seigneur d'Illins, Falque,

neuvaine. Il lègue à l'église des frères mineurs de Die, 400 florins que lui doit noble et puissant homme Guillaume de Tournon, seigneur de la Chieze, frère de sa 1re femme, et 300 florins au couvent des frères mineurs de Grenoble ; ces deux legs pour fondation de deux messes quotidiennes et perpétuelles. Il fait don de 50 florins d'or à l'église de St. Pierre de Chalencon pour contribuer à l'achat d'une croix d'argent et d'une chasuble sur laquelle il veut que l'on mette ses armes et celles de Leuzon. Il ordonne l'exécution entière des testaments de magnifique et puissant homme Baudon Eynard, chevalier, son aïeul paternel, d'Eléonore Artaud, son épouse, des deux femmes défuntes de lui testateur, et d'Edeline Eynard, sa belle-mère, et veut que le corps de cette dame et celui de Catherine de Leuzon, sa fille, son épouse, soient transportés dans l'église de Domène. Il fait divers legs à plusieurs gentilshommes attachés à son service, affranchit les hommes de Chalencon de la corvée des bœufs, et pour ceux qui n'en ont pas, de la corvée personnelle, et ordonne la vente de ses joyaux et pierreries pour acheter des ornements à l'usage des chapelles fondées depuis longtemps par ses prédécesseurs à Chalencon, et dont le patronage appartiendra à ses héritiers. Ceux qu'il institue et qu'il qualifie ses neveux sont

---

Seigneurs de la Motte, de Gière.

seigneur de Montchenu, Aynard, seigneur de Beaumont, et plusieurs autres seigneurs laïcs et ecclésiastiques. Elle eut trois fils :

A. Antoine de Sassenage, seigneur de St-André ;
B. Albert de Sassenage, seigneur de Vinay ;
} Pierre Eynard leur légua, ainsi qu'à Henri, leur frère, à chacun 300 florins ;

C. Henri de Sassenage, gouverneur du Dauphiné, marié, le 10 août 1411, avec Antoinette *de Saluces*. Il fut tué à la bataille de Verneuil le 17 août 1424, à la tête de 300 gentilshommes du Dauphiné.

Fils naturel de Pierre Eynard.

Jean *Donné* (bâtard) *mentionné dans le testament de son père.*

Raymond Eynard, seigneur de Monteynard, auquel il donne tous les biens qui lui appartiennent dans les territoires et mandements de Theys, de la Pierre et des Adrets, et en l'universalité de ses autres biens, Jacques Eynard, seigneur de Montlaur, ou au défaut de celui-ci, Pierre Eynard, seigneur de Marcieu. Il substitue à ce dernier Guillaume Artaud, chevalier, seigneur d'Aix et ses enfants, à la charge de porter à perpétuité ses armes pures. (*Copie au cabinet du Saint-Esprit.*) Après la mort de Jacques Eynard, comme il n'avait point d'enfants mâles, le gouverneur de Dauphiné ordonna au châtelain d'Avalon de mettre sous la main delphinale une maison forte qu'il avait en ce lieu, parce qu'il la tenait en fief rendable, ce qui fut exécuté le 25 mai 1430. Jacques Eynard n'avait eu de son second mariage qu'une fille :

Françoise Eynard. Sa mère lui légua 2000 florins. Elle ne vivait plus en 1429 ;

b. Marie Eynard, femme de Raymond, seigneur *de Laudun*, chevalier du diocèse d'Uzès, lequel donna quittance de la dot de sa femme à Baudon Eynard, son beau-père, le 11 mai 1388 ;

B. Pierre Eynard;

C. Sybille Eynard, mariée, par contrat du 17 avril 1334, passé devant Brache, notaire delphinal, avec noble et puissant homme Geoffroi *d'Agoult*, damoiseau, seigneur de Baurières, de la Baume-des-Arnauds, de Valdrôme, du Pilhon, etc., fils de Raymond IV d'Agoult, co-seigneur de Pontmaravel et de Baurières. Elle eut en dot 1500 florins d'or que son fils Bertrand III d'Agoult reconnut lui devoir lors d'un contrat d'échange qu'il passa le 6 avril 1374 avec Isnard d'Agoult, son frère. (*Titres de la maison d'Agoult*) ;

3° Lantelme Aynard, chanoine de l'église de Gap. Le 24 novembre 1327 il fut présent à une convention par laquelle Guichard VI, sire de Beaujeu, se rendit homme-lige du dauphin Guigues VIII (qui l'avait fait prisonnier à la bataille de Varey, en 1325) pour le château de Miribel, et au transport de plusieurs autres châteaux et fiefs fait par le même Guichard au dauphin, pour se libérer des sommes qu'Edouard, comte de Savoie, avait payées pour sa rançon. (*Valbonnais*, t. II, p. 212, col. 1) ;

4° Laurent Aynard, mentionné dans des lettres de Henri de Villars, archevêque de Lyon, adressées aux auditeurs des

comptes de Dauphiné le 27 novembre 1347. (*Valbonnais*, t. I, p. 85, col. 1.);

5° Raymond Aynard qui eut pour fils :

Amédée Eynard, marié avec Florence *Bonnal*, nommée dans le testament qu'il fit le 26 juillet 1394 avec ses deux fils :

a. Jean Eynard;

b. Antoine Eynard;

6° Jordane Aynard, mariée avec Guillaume *d'Agoult*, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Curban, de Claret et de Saint-Genis, frère d'Isoarde d'Agoult, femme de Bertrand II de Baux, prince d'Orange.

XI. Pierre Aynard, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Monteynard, de Chanousse, de Royssas, de la Motte-Saint-Martin, de Jardens, d'Avelanne, etc., fit hommage-lige au dauphin Guigues VIII le 28 avril 1329, pour les château et mandement de Monteynard, trois parties de Chanousse et de son mandement et territoire, sa maison forte de Royssas, et pour tout ce qu'il possédait en Trièves et dans le Graisivaudan. Le jeune dauphin Humbert, Hugues de Genève et Humbert de Villars, chevaliers, furent présents à cet hommage. (*Ch. des comptes de Grenoble*, reg. *Pilati*, 1329-1330, lettre B, fol. 41 du premier cahier.) Ce fut en 1335 que s'éleva entre les Allemands et les Aynards cette querelle si célèbre dans l'histoire du Dauphiné, et qui divisa toute la noblesse de cette province. Valbonnais dit que cette guerre durait encore en 1340, sans que l'autorité du dauphin eût pu mettre un terme à ces hostilités(1), et sans qu'on en connût la cause. Humbert II finit même par favoriser ouvertement le parti des Aynards. Odebert de Châteauneuf et Antoine de Clermont,

(1) Didier de Sassenage fut l'un des principaux seigneurs de la cour du dauphin que ce prince employa pour négocier la paix entre les Aynards et les Allemands, ce qui l'occupa longtemps, dit Chorier, p. 208 de son *Histoire de la maison de Sassenage*. Pithon-Curt (t. IV, p. 540) dit que les troubles qu'avait excités cette guerre, duraient encore en 1348, et que ce ne fut qu'à l'avènement du dauphin Charles, que tous ces mouvements furent entièrement apaisés par un traité du 17 juin 1350. (*Chambre des comptes de Dauphiné*, registre coté *Pilati*, *ad annum* 1351.)

de ce dernier parti, ayant conduit et enfermé au château de Gière Humbert de Seyssel et Rollet et Antoine de Gressieu, du parti des Allemands, sommés par les baillis de Viennois et de Graisivaudan de leur remettre ces prisonniers, produisirent des lettres de sauvegarde du dauphin qui au contraire ordonnaient à ces baillis de leur prêter main-forte lorsqu'ils en seraient requis. (*Histoire de Dauphiné*, t. I, p. 305, t. II. p.266 ; *Histoire de la maison de Beaumont*, t. I, p. 417). Il ne paraît pas que Pierre Aynard ait vu la fin de cette sanglante querelle. Il fit son testament, au château de Royssas en Trièves, le 11 mai 1340, devant André Rolland, notaire de l'autorité impériale en la cour du dauphin. En voici les principales dispositions : Il prescrit sa sépulture au tombeau de ses ancêtres dans le prieuré de Domène, auquel il lègue 200 florins d'or pour acheter 10 florins de rente annuelle, à la charge par les religieux de faire construire dans l'église de ce prieuré une nouvelle chapelle dédiée à saint Antoine, et qui sera appelée la *chapelle de Monteynard ;* il accorde des bienfaits aux curés et chapelains de Jardens, Royssas, Chanousse, la Motte-Saint-Martin et Avelanne, aux frères mineurs et prêcheurs de Grenoble et de Die, et fait remise perpétuelle à ses hommes de Monteynard du droit de main-morte qu'il avait sur leurs biens. Arch. DE GAUBERT, sa femme, (fille de N..., seigneur de Gaubert près de Digne) fut nommée dame et administratrice de son hôtel et de ses enfants, tant qu'elle restera en viduité. Il substitue à Lantelme, son fils aîné et son héritier universel, Jean et Raymond, ses autres fils, à ces derniers Jean Aynard, frère du testateur, puis Pierre, fils du même Jean ; à Pierre Lantelme Aynard, seigneur de Theus, et à celui-ci Pierre Aynard de Gière, son fils, enfin le plus proche mâle de la race des Aynards (*de genere Aynardorum*) ; et au défaut de mâles de son nom, il veut que sa succession passe à l'héritier mâle de Guillaume d'Agoult, mari de Jordane, sa sœur, avec défense qu'aucune femme ne puisse lui succéder en ses biens. Jean Aynard, son

DE GAUBERT :

frère, et Lantelme, son cousin, sont choisis pour tuteurs et curateurs de ses enfants, et Guigues de Morges, chevalier et Marquis de Montjay, damoiseau, sont nommés exécuteurs de ses dernières volontés, avec les prieurs de Saint-Martin de Miseré et de Domène. (*Copie au cabinet du St.-Esprit*). Ses enfants furent :

1° Lantelme Eynard, seigneur de Monteynard, de Chanousse, etc. Le 2 février 1350 (*v. st.*), il fit hommage-lige en la maison épiscopale de Grenoble au dauphin Charles de France, fils du roi Jean II, étant debout, ayant les mains jointes dans celles du prince, et le baiser de bouche intervenant entre eux en signe de perpétuelle fidélité, d'alliance et d'amour, en présence de Henri de Villars, archevêque de Lyon. (*Ch. des comptes de Dauphiné*, registre *Pilati*, 1349-1350, fol. 56, *verso*, 4e cahier.) Lantelme Eynard n'eut point de postérité. Par son testament fait à Chanousse devant Jean de Berville, notaire de la cour delphinale à Gap, le 4 août 1361, il choisit sa sépulture dans le prieuré de Domène, lègue diverses sommes aux frères prêcheurs et mineurs de Grenoble pour des messes pendant dix ans, fonde une chapellenie à perpétuité en la chapelle du saint sépulcre de Chanousse, dont il réserve le patronage et la nomination à ses héritiers de la race des Eynards, sans que l'autorité de l'évêque de Gap puisse intervenir; et constitue aux religieux de Domène des rentes à Monteynard et à Montfleury, pour l'entretien de la chapelle de Monteynard, fondée par son père. Parmi ses autres legs on en remarque un de 30 florins d'or qu'il donne aux habitants de Romeyer, près de Die, pour les dédommager de ce qu'ils avaient souffert dans la guerre qu'il avait eue avec eux. Il institue son héritier universel Raymond Eynard, son frère, et dans le cas où il n'aurait pas d'enfants mâles, il appelle à recueillir son château de Monteynard et tout ce qu'il possède dans le diocèse de Grenoble et au-delà de la rivière de Drac, magnifique et puissant homme messire Pierre Eynard, chevalier, seigneur de Savel, et à recueillir son château de Chanousse, et tout ce qu'il possède à Royssas et dans le diocèse de Die, magnifique et puissant homme Baudon Eynard, chevalier, seigneur de Chalencon. Il renouvelle l'exclusion formelle des femmes dans l'héritage de ses biens, tant qu'il existera quelqu'un du sang des Eynards, quelque éloignée que fût sa parenté; et au défaut d'hoirs mâles de son nom, si Guillaume de l'Espine, seigneur du Poët, son neveu, réclame sa succession, il lui impose l'obligation, pour lui et ses descendants, de porter le nom et les armes des Eynards. Ce testament fut fait en présence de noble Eynard d'Ozc, écuyer du seigneur de Monteynard (Ch. des comp. de Dauphiné, registre coté *secundus homagiorum Joan. Ni-*

coleti, fol. 89, n° 54. *Copie au cabinet du Saint-Esprit.*)

2° Raymond, Ier du nom, qui a continué la postérité;

3° Jean Eynard. Son père lui légua tous ses biens de Grenoble, ainsi que les cens, domaines, et seigneuries qui lui appartenaient à la Palu, Montfleury, Trescheux, Gramont, etc. D'après le vœu de son père, il dut être élevé aux sciences et placé dans un collége de chanoines réguliers; mais peu après la mort de son père, le dauphin Humbert II ayant été nommé par le pape chef de la croisade contre les Turcs en 1346, il accompagna ce prince à Negrepont et prit part aux avantages remportés en Asie l'année suivante sur les infidèles. Il ne fut pas marié;

4° Philippine Eynard. Son père lui légua 700 florins d'or, poids de Piémont, en 1340. Elle avait épousé noble et puissant homme Marquis *de l'Espine*, chevalier, seigneur du Poët, dont elle était veuve lors du testament de Lantelme Eynard, son frère aîné, qui lui légua 100 florins d'or. Philippine Eynard rendit hommage pour la terre du Poët le 3 juillet 1348.

XII. Raymond EYNARD, Ier du nom, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Monteynard, de Chanousse, de Prébois, de Feuillans, d'Avers, de Montlaur, de l'Argentière, etc., seigneur en partie du Poët par substitution de Guillaume de l'Espine son neveu, avait été destiné à l'état ecclésiastique par le testament de son père. Mais la mort de Lantelme, son frère aîné, ayant ouvert à son profit la substitution graduelle des biens de sa famille avant qu'il eût été promu aux ordres sacrés, il entra dans le monde, prit possession de ses fiefs et suivit la carrière des armes. Il s'allia deux fois : 1° avec Galburge BÉRENGER, fille de Bertrand Bérenger, chevalier, seigneur de Prébois, Feuillans, Avers, etc.; 2° avec Marguerite DE ROCHEFORT, dame en partie de l'Argentière, fille de messire Humbert de Rochefort, chevalier, seigneur de Pelafol en Viennois, et d'Aliénor Allemand d'Uriage, dame de l'Argentière. Le père de Marguerite de Rochefort lui avait légué 1000 florins d'or, et constitué 3000 florins de dot. Cette dot fut payée, du moins en partie, par François de Beaumont, seigneur de la Frette et de Pelafol, son cousin-germain, héritier de la maison de Rochefort, suivant trois quit-

BÉRENGER : gironné d'or et de gueules de 8 pièces.

DE ROCHEFORT : d'azur, à trois fleurs de lys d'or; au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules.

tances que lui donna noble et puissant homme Raymond Eynard, les 5 novembre 1365, 14 juin 1369 et 8 février 1374. (*Hist. de la maison de Beaumont*, t. II, p. 425). Le 14 octobre 1362, Raymond Eynard, damoiseau, fit foi et hommage-lige au nom de Marguerite de Rochefort, sa femme, au dauphin Charles, pour la moitié des château, mandement et territoire de l'Argentière, au diocèse d'Embrun, en présence d'Amblard, seigneur de Beaumont, de Didier, co-seigneur de Sassenage, de Pierre Eynard, seigneur de Savel, chevaliers, et de Guichard de Saint-Germain, damoiseau. (*Chambre des comptes de Grenoble*, registre *Pilati*, 1360-1368, fol. 62, *verso*, 2e cahier). Raymond Ier fit foi et hommage-lige pour les terres de sa maison entre les mains de Rodolphe de Lupé, gouverneur de Dauphiné, le 25 septembre 1365, hommage qui contient le testament de Lantelme Eynard, son frère aîné. (*Ibid.* registre coté *secundus homagiorum Joan. Nicoleti*, fol. 89.) Raymond de Montauban lui ayant cédé la moitié qu'il possédait du château, territoire et mandement de l'Argentière pour 1200 florins, par acte du 22 juin 1371, Raymond Eynard en reçut l'investiture du gouverneur de Dauphiné (Charles de Bouville), et en fournit l'aveu et dénombrement le 31 janvier 1373.(*Ibid.* registre coté *primus homagiorum Joan. Nicoleti, fol.* 185). A cette époque, Raymond Eynard était promu à la chevalerie. Siboud Allemand, chevalier, seigneur d'Uriage et de Revel, oncle de Marguerite de Rochefort, avait cédé ses droits à cette dame et à son mari, par transaction du 3 décembre 1367, passée à Grenoble devant Humbert Granet, notaire de la cour delphinale, en retour d'une maison sise à Grenoble, que Raymond Eynard lui céda avec 250 florins d'or d'appoint. (*Copie au cabinet du Saint-Esprit.*) Ce dernier fit son testament à Prébois le 20 décembre 1839, devant Jacques de Lagier, notaire public. Il prescrit sa sépulture dans l'église du prieuré de Domène, où son père, d'heureuse mémoire, avait été enterré, demande que 100 prêtres assistent à ses obsèques, et ordonne pour eux un dîner splendide,

ainsi qu'un dîner honorable pour les clercs. Il veut qu'un cierge de cire d'un quintal (100 livres) soit placé sur son tombeau devant le maître-autel, et brûle à toutes les messes jusqu'à ce qu'il soit consommé, et ordonne que quatre de ses vassaux, vêtus de drap blanc, portent à ses funérailles chacun un cierge de 2 livres. Il lègue 100 florins aux religieux de Domène, à la charge par eux, dans l'année de son décès, de faire construire un autel de pierre bien et honorablement travaillé, sur sa tombe et sur celle de ses prédécesseurs, et leur constitue une rente en argent pour la célébration d'une messe, trois fois par semaine, sur cet autel, pour le repos de son âme et de ceux qui y reposent. Il rappelle noble Galburge Bérenger, sa première femme, et son frère Lantelme Eynard, de bonne mémoire, et fait un legs au recteur de la chapellenie fondée en l'église de Saint-Barthelemy de Prébois par messire Bertrand Bérenger, son beau-père. Il substitue à son fils Raymond, Jean, son second fils, et à ce dernier graduellement Pierre Eynard, seigneur de Gière, et Jacques Eynard, fils de Guillaume Eynard, seigneur de Chalencon. (*Copie au cabinet du Saint-Esprit.*) Marguerite de Rochefort survécut longtemps à Raymond I[er]. Elle fit son testament au château de Prébois devant Martin Margaillan, notaire, le 13 novembre 1431, et fut inhumée dans l'église de Prébois, en la chapelle fondée par Bertrand Bérenger. Raymond Eynard, son petit-fils et fils de Jean, fut son héritier universel. (*Ibid.*). Raymond I[er] avait eu des enfants de ses deux femmes, savoir :

Du premier lit :

1° Lantelme Eynard, mort sans postérité. Il avait hérité d'une partie des biens de sa mère. Raymond I[er] son père, dans son testament, ordonna expressément à Raymond, son second fils, d'accomplir toutes les conditions du testament qu'avait fait ledit Lantelme, son fils, d'heureuse mémoire ;

Du second lit :

2° Raymond Eynard, seigneur de Monteynard, de Chanousse, de Sainte-Eugénie, etc. Lui et son frère Jean furent laissés par leur père sous la tutelle de Marguerite de Rochefort, leur mère. Le 20 juillet 1391 Raymond fit foi et hommage-lige entre les mains de Jacques de Montmaur, gouverneur

de Dauphiné, à raison des château, territoire et mandement de Monteynard, qu'il déclara tenir en fief franc, noble et ancien, avec juridiction haute et basse, et justice mère et mixte impère, hommes, cens, services, plaids, domination, lods et ventes, etc., pour les deux mas ou affars de Sainte-Eugénie et de Pays, à raison desquels il était tenu de suivre le dauphin en ses chevauchées, pour la tour de Breydel, située près de la Mure, enfin pour tout ce qu'il possédait en Trièves et dans le Graisivaudan. Dans un dénombrement qu'il fournit le 24 mars 1396, de ce qu'il tenait de *son excellence delphinale*, il est fait mention, indépendamment de la terre et du château de Monteynard, confinant aux mandements de la Motte St-Martin et de Comiers, et à la rivière du Drac, du lac de Manavallas, près la Mure, de la tour de Breydel, du château de Chanousse et du mandement de Sainte-Eugénie. (*Chambre des comptes de Grenoble*, registre coté *primus homagiorum Petri Paneti*, 1388, fol. 45, 111.) Il épousa Marguerite *Eynard*, fille et héritière pour moitié de Pierre Eynard, chevalier, seigneur de Gière, de Savel et de Marcieu, et de Jeanne de Bressieu. Il fit son testament à Avalon, le 26 août 1403, devant Claude *Marchi*, notaire public à Grenoble, voulut être inhumé dans le prieuré de Domène, auquel il légua une rente annuelle et 50 florins d'or pour être employés à la construction de la chapelle fondée par son frère; fit divers legs aux frères mineurs et prêcheurs de Grenoble, au curé de Chanousse, ainsi qu'aux prêtres de l'église de Prébois. Aymar de Comiers, son écuyer, reçut de lui 15 florins d'or et son cheval Morel. Il lègue à Marguerite de Rochefort, sa mère, 100 florins d'or, et veut que sa sœur Edeline, veuve de Jean de Leuzon, chevalier, vive et demeure avec ses héritiers. Il veut que quand Marguerite Eynard se sera remariée, on lui paie 200 florins d'or, dont il fait l'objet d'un legs particulier. Dans le cas où sa femme accoucherait d'un enfant posthume, si c'est une fille elle recevra 1500 florins une fois payés, et ce sera Jean Eynard, seigneur de Montlaur, son frère, qui sera son héritier universel. Pierre Eynard, seigneur de Gière, son beau-père, fut chargé de l'exécution de ce testament, fait en présence de Guillaume de Mévouillon, chevalier, seigneur de Vaucluse et de Pomet, de Thibaud du Terrail, chanoine de St.-Georges en Savoie, et de Jacques du Terrail, d'Avalon, l'un des ancêtres du chevalier Bayard. (*Copie au cabinet du St.-Esprit.*) Raymond Eynard mourut sans enfants;

3° Jean, Ier du nom, qui a continué la postérité;

4° Edeline Eynard, mariée 1° avec magnifique et puissant homme Jean *de Leuzon*, chevalier, seigneur de Theys et de la Pierre; 2° après l'année 1403, avec magnifique et puissant homme Guillaume *Eynard*, seigneur de Chalencon (Voir p. 46);

5° Eléonore, appelée aussi Elynode Eynard. Son père lui légua

1000 florins d'or; son frère Raymond 400 florins, et Jean, son autre frère, 50 florins. Elle ne vivait plus en 1431, ou du moins elle n'est pas rappelée dans le testament de sa mère;

6° Catherine Eynard, aussi légataire de 1000 florins d'or, en 1389. Elle épousa 1° Etienne *de Romieu*, seigneur de Maillane; 2° François *de Hautvillar*, seigneur de Hautvillar en Vivarais. Sa mère lui légua 200 florins en augment de dot, et 50 florins par disposition particulière;

7° Marie Eynard, légataire de 1000 florins d'or en 1389;

8° Marguerite Eynard, qui eut aussi 1000 florins pour sa dot.

Enfants naturels de Raymond Ier :

I. *Noble Claude* Eynard, *légataire en* 1389 *et* 1403, *de la vie et de l'entretien dans la maison ;*

II. *Parise* Eynard, *légataire de* 50 *florins d'or en* 1389.

XIII. Jean Eynard, Ier du nom, seigneur de Monteynard, avait eu, par le testament de son père, les château et mandement de Montlaur et tout ce qu'il possédait dans les territoires et paroisses de Royssas et de Saint-Michel, ainsi que dans le château du Poët, et par son codicille du 22 décembre 1389, le château de l'Argentière au diocèse d'Embrun. En 1403, il hérita de son frère Raymond des terres de Monteynard, de Sainte-Eugénie, de Chanousse, de Prébois et de la tour de Breydel, et peu après il devint seigneur de Gière, de Savel et de Marcieu par succession de Pierre Eynard, chevalier, seigneur de Gière. Le 29 octobre 1407, il fit hommage-lige à Grenoble, entre les mains de messire Guillaume de Laire, seigneur de Cornillon, gouverneur de Dauphiné, pour le château de Monteynard et les autres biens qu'il tenait de ses ancêtres, hommage rendu dans les termes de celui du 28 juillet 1391, qui y est relaté. Dans un second hommage-lige qu'il rendit le 30 octobre 1413, il énonce, outre ces possessions, celles qui lui étaient échues comme héritier et successeur de feu noble et puissant homme Pierre Eynard, chevalier, savoir : les châteaux de Gière et de Savel. (*Ch. des comptes de Grenoble*, registre *tertius homagiorum Petri Paneti*, fol. 21, 173). Le 30 octobre 1415, par devant Guillaume Chauvet de Vaux, notaire delphinal à Grenoble, noble et puissant

homme Jean Eynard fait son testament par lequel il veut être inhumé en la sépulture des nobles Eynards dans le chapitre du prieuré de Domène, où 400 prêtres sont conviés à ses obsèques, leur assignant à chacun 3 gros d'argent et un dîner convenable. Il veut aussi que la chapelle fondée par son père soit construite, et il lègue 300 florins d'or pour en accroître la dotation en cens et rentes; que 13 pauvres habillés de noir et portant chacun un cierge assistent à son convoi, et qu'on présente à l'offrande ses armes, son écu et sa bannière. Il fait des libéralités à toutes les églises de ses terres, aux frères prêcheurs et mineurs de Grenoble, à plusieurs gentilshommes attachés à son service, entre autres nobles Guigon Villars, son écuyer, et Gonet de Bordelles, à chacun desquels il donne 50 florins d'or. A l'un de ses serviteurs nommé Anique, il lègue deux de ses meilleurs chevaux, avec leurs harnais, et s'il continue à rester dans son hôtel, il veut qu'il soit traité d'une manière somptueuse, selon son état et sa personne, et ce, en considération des services qu'il lui a rendus et de ceux qu'il en espère encore dans le prochain voyage qu'il compte faire à l'armée du roi de France. Il répartit ses châteaux et terres entre ses trois fils, et s'il lui en naît postérieurement à ce testament il veut que le premier-né entre dans la religion de Saint-Jean de Jérusalem, et que les autres soient élevés aux sciences et pourvus de bénéfices. Il fait un legs en augmentation de dot et gain de survie à Marguerite Allemand, sa femme, et l'institue tutrice de ses enfants mineurs. Enfin il renouvelle les substitutions de sa famille, avec clause expresse que si à défaut d'héritiers mâles de son nom, l'un des fils, soit de sa fille Marguerite, soit à son défaut de ses sœurs Catherine ou Elynode Eynard, est choisi par elles pour son héritier, il devra prendre et porter sans nul changement son nom et ses armes. (*Chambre des comptes de Dauphiné,* registre coté *Cartularium litterarum*, etc., etc., fol. 43). A l'époque où Jean Eynard faisait ce testament, la nouvelle d'un grand désastre, de la perte de la bataille d'Azincourt (25 octobre

Allemand: de gueules, semé de fleurs de lys d'or; à la bande d'argent, brochante.

1415) était parvenue en Dauphiné. Toute la noblesse en état de porter les armes vola au secours du roi Charles VI. Jean Eynard y conduisit une compagnie de gentilshommes, laquelle fut passée en revue à Paris le 28 décembre 1415 (1) et servait à la défense de cette capitale sous le gouvernement du duc de Guienne, et sous le commandement de Tannegui du Chastel, chevalier, prévôt de Paris. (*Cabinet du Saint-Esprit*, *titres scellés*.) Il paraît que Jean Eynard mourut dans cette guerre, car on ne trouve plus de traces de lui. Lors du testament de Marguerite de Rochefort, sa mère, ce furent ses enfants qu'elle nomma ses héritiers. Marguerite Allemand, sa veuve, présenta requête au conseil delphinal, en 1423, pour faire compulser les actes relatifs au don fait par le dauphin, à son mari, de l'usage de l'alpe (montagne) de l'Argentière. Lors de son testament, Jean Eynard avait trois fils et une fille :

1° Raymond II, dont l'article suit;

2° Pierre Eynard, qui eut par le testament de son père les châteaux et mandements de Marcieu et de Savel. Le 11 septembre 1431, *étant sur le point de partir pour la France avec armes et chevaux, et d'aller au secours du roi et du dauphin contre les Anglais, anciens ennemis mortels du royaume et de ses habitants*, noble et puissant homme Pierre Eynard fit son testament au lieu d'Albergues, dans la maison forte de noble Henri Allemand, et voulut être inhumé dans le prieuré de Domène, en la sépulture de ses prédécesseurs, et ordonna que le jour de ses funérailles son héritier, accompagné de deux ou trois gentilshommes, aille à

---

(1) Voici le rôle de cette compagnie : le seigneur de Monteynard, écuyer (banneret), le sire de Sassenage (Henri II, baron de Sassenage), chevalier bachelier, Guigon Terrail, Jean Allemand, Pierre de Champrouin, Jean Hugues, Pierre le Grand, Louis de la Baume, Elzeard de Molan et Jean Guibault, écuyers. A la suite se trouvent les lettres des maréchaux de France au trésorier des guerres, Simon Raguier, pour le paiement de cette compagnie de Jean Eynard, suffisamment montée et armée, pour servir à la défense de Paris. On trouve au même dossier (*Bibliothèque royale*) une autre quittance de 210 livres tournois pour le même service donnée par Jean Eynard. Elle est scellée de son sceau (ayant un lion issant pour cimier) et signée du sire *de Chassenage*. (Voir la *planche gravée*, p. 47.)

l'offrande de la messe haute et qu'on y présente ses armes. Il légua à sa mère 100 florins avec l'usufruit de tous ses biens, et à noble Hugon de Briançon, son cousin-germain, tous ses chevaux, harnais et bagages quelconques, et institua son frère Raymond son héritier universel, en renouvelant les substitutions de sa famille. Ce testament fut passé devant Pierre Goyon, clerc notaire en la cour de l'officialité de Grenoble. (*Copie au cabinet du St.-Esprit*);

3° Jacques Eynard, qui hérita de son père des terres et châteaux de Chanousse, de Montlaur et de Royssas, et devient seigneur de Chalencon en 1429, après la mort de Jacques Eynard, son cousin. En 1450 il fit le voyage de Rome pour le jubilé, et avant de partir il fit son testament le 16 avril devant Raymond Fabre, notaire public et secrétaire delphinal. Il fit des legs considérables au couvent de Domène où il choisit sa sépulture, ainsi qu'aux frères mineurs de Grenoble, et affecta pendant sept ans les revenus de ses terre et maison forte d'Avalon, au paiement de ces legs. Après avoir institué son frère Raymond son héritier universel, et prévu le cas où toutes les lignes substituées viendraient à faillir, il veut que sa succession passe pour moitié au dauphin et pour l'autre moitié aux pauvres. (*Copie au cabinet du St.-Esprit*). Jacques Eynard fut présent, le 16 juin 1460, au contrat de mariage de Guillaume de Beaumont, seigneur de Pelafol, et d'Antonie Allemand de Champs; puis le 16 février 1494, à celui d'Aimon de Beaumont avec Girarde Cassard. (*Hist. de la maison de Beaumont*, t. II, p. 119, 337);

4° Marguerite Eynard, à laquelle son père légua 1500 florins d'or. Elle épousa Antoine *de Briançon*, seigneur de Varces.

XIV. Raymond Eynard, IIe du nom, seigneur de Monteynard, de l'Argentière, de Prébois, de Chalencon, de Chanousse, de Montlaur, puis de Marcieu, de Savel, de Royssas, de Sainte-Eugénie et de Breydel, (1) etc., épousa en premières noces, par contrat du 3 mars 1427 (*v. st.*) passé à Grenoble devant Jean Bérenger, notaire delphinal, Marie d'Arces, fille de

d'Arces : d'azur, au franc canton d'or; à la cotice componée d'argent et de gueules de 8 pièces, brochante sur le tout.

(1) Raymond II avait à peine succédé à son père, lorsque Louis, dernier comte de Valentinois et de Diois de la maison de Poitiers, mourut en 1419, après avoir institué son héritier universel le dauphin, fils du roi Charles VI. Raymond Eynard essaya alors, mais sans succès, de faire revivre d'anciennes substitutions du comté de Diois faites au profit de sa famille. Il n'est resté à ses descendants que le souvenir de ces substitutions, rappelé par le titre de comte de Diois que plusieurs ont porté dans leurs actes.

Hugues d'Arces, seigneur de la Bastide de Meylan et Béatrix de Beaumont de Montfort. Elle eut en dot 2,000 florins d'or. Il fit foi et hommage au dauphin à Romans, le 12 février 1446 pour ses châteaux, terres et mandements de Monteynard, l'Argentière, Marcieu, Savel, Breydel, etc., tenus en fiefs francs et nobles. (*Archives de la famille*). Après la mort d'Aynard de Clermont, lieutenant-général au gouvernement de Dauphiné, Raymond Eynard fut appelé à cette charge par provisions du 28 juillet 1455; mais le roi Charles VII le soupçonnant dans les intérêts du dauphin Louis (depuis Louis XI), son fils, alors retiré auprès du duc de Bourgogne, le fit remplacer le 28 septembre 1458. (*Ch. des comp. de Dauph.*, *reg. des officiers* 1458, fol. 299, n° 63, fol. 2, n° 64; (*Guid. Pap. Decis. ej.* 234). Le 12 août 1476, il transigea avec Marguerite de Sassenage, veuve d'Amblard de Beaumont, et Jacques de Sassenage, son neveu, relativement à la possession du château de Montfort, dont cette dame avait disposé en sa faveur, et que son fils Hector conserva jusqu'en 1489 (1) qu'il rentra par d'autres arrangements dans la maison de Beaumont. (*L'abbé Brizard,* t. I, pp. 516, 517, t. II, pp. 340, 341). Il épousa en secondes noces Claudine Bérenger, fille de Claude Bérenger, chevalier, seigneur du Gua, et d'Antoinette de Sassenage. Le 10 décembre 1479, noble, puissant et illustre homme (2) Raymond Ey-

Bérenger : gironné d'or et de gueules, de 8 pièces

(1) Le don de ce château à Hector est confirmé par le testament de Raymond II du 24 février 1489. Le 28 mars de cette même année (et non 1488 comme l'a cru l'abbé Brizard) Hector de Monteynard céda ses droits sur le château de Montfort à Amblard de Beaumont, moyennant 1,900 écus d'or neufs, montant de tous les droits dotaux de Marguerite de Sassenage. (*Histoire de la maison de Beaumont*, t. I, p. 536; t. II, p. 546.)

(2) Ces qualifications et celles de magnifique et de haut et puissant seigneur, étant communes dans tous les actes à Raymond II et à ses descendants, comme elles l'avaient été à ses ancêtres, nous nous abstiendrons désormais de les rappeler. Par le même motif, et pour ne pas multiplier les citations, nous ferons observer que presque tous les titres cités dans ce travail existent, soit en originaux, soit en copies, dans les archives de la famille. On indiquera par des renvois ceux qui se trouvent dans d'autres dépôts.

nard, seigneur de Monteynard, reçut quittance de magnifique et puissant homme Jacques, seigneur de Sassenage, d'une somme de 500 florins, pour complément et fin d'une obligation que ce dernier avait consentie à son profit. L'acte en fut reçu par Revel, notaire public delphinal (*Archives de la famille*). Raymond II réunit sur sa tête toutes les substitutions des différentes branches de sa maison. La succession de Catherine de Leuzon, veuve de Jacques Eynard, seigneur de Chalencon, fit rentrer dans ses mains les co-seigneuries de Theys, et de la Pierre, deux des plus anciennes possessions de ses ancêtres. Accablé de vieillesse et sentant sa fin prochaine, il fit son testament au château de Prébois devant Guillaume Borelli, notaire public delphinal, le 24 février 1489 (*v. st.*) voulut être inhumé dans l'église paroissiale de saint Barthélemi de ce lieu, en la chapelle de Saint-Antoine, fondée par ses prédécesseurs, et institua ses héritiers universels ses cinq fils Lantelme, Pierre, Jacques, Hector et François. Il en avait eu huit et sept filles, savoir :

1° Lantelme de Monteynard, seigneur de Monteynard, de l'Argentière et de Marcieu, lieutenant-général au gouvernement du Dauphiné. Son père lui constitua un revenu perpétuel de 500 florins, en le mariant, par contrat du 23 février 1462, avec Bonne *Allemand*, fille de Boniface Allemand, seigneur d'Uriage et de Revel. Le lendemain, par acte passé devant Antoine, notaire delphinal, ils donnèrent quittance d'une somme de 1060 flor. d'or à valoir sur les droits de cette dame, à Aimon et Guigues Allemand, frères. Bonne Allemand et Hector de Monteynard, son beau-frère, gouverneur d'Asti, fondés de pouvoirs dudit Lantelme de Monteynard, donnèrent deux autres quittances pour partie de la dot de cette dame, aux mêmes Aimon et Guigues Allemand, co-seigneurs d'Uriage, suivant actes passés à Grenoble devant Eybert, notaire, le 12 février 1490. (*v. st.*) Lantelme avait eu un fils et trois filles :

A. François de Monteynard, mort sans postérité avant l'année 1505 ;

B. Jeanne de Monteynard, mariée avec Georges *de Laire*, seigneur de Glandage ;

C. Anne de Monteynard, mariée, 1° par contrat du 15 juin 1489 (*v. st.*), avec noble et puissant homme Jean *de Poisieu*, seigneur du Passage ; 2° avec André *de*

Morges, seigneur de la Motte. Elle transigea avec sa sœur aînée, par acte passé dans le palais épiscopal à Grenoble, devant Rovoyrie, notaire, le 2 août 1505, relativement au partage des successions de leurs feus père et mère ;

D. Antonie de Monteynard, mariée, 1° avec le seigneur *d'Urbini*, chevalier de Saint-Georges ; 2° avec Gabriel *de Grolée*, seigneur de Châteauvillain. Elle mourut le 6 des calendes d'avril 1536.

Fils naturel de Lantelme de Monteynard :

Eynard de Monteynard, *auteur de la* BRANCHE DE LA TOUR *.

---

* BRANCHE DE LA TOUR.

XVI. *Eynard* ou *Aimar* DE MONTEYNARD, *écuyer, s'établit au comté Venaissin par suite du legs que lui fit François de Monteynard, son oncle, le 15 mai 1513, de tous les biens qu'il possédait dans le diocèse d'Avignon et dans la Tour de Reu, au comté Venaissin, biens dont il put prendre possession sans recourir aux héritiers de son oncle. Il eut, entre autres enfants :*

1° Jean, Ier du nom, qui suit ;

2° Polixène de Monteynard. Louis II de Monteynard, son cousin issu de germain, lui fit un legs par son testament du 7 février 1576. Elle ne fut pas mariée.

XVII. Jean DE MONTEYNARD, Ier du nom, seigneur de la Tour, habitant de Vaison, au comté Venaissin, épousa, par contrat du 14 septembre 1541, Marthe DE VINCENS DE CAUSANS, fille d'Etienne de Vincens, seigneur de Causans, de Brantes, etc., et d'Antoinette Marcel de Blain. De ce mariage est né Antoine Ier qui suit :

DE VINCENS : d'azur, à 6 étoiles d'or, 3, 2 et 1, et 3 croissants d'argent, 2 en flancs et l'autre en pointe.

XVIII. Antoine DE MONTEYNARD, Ier du nom, seigneur de la Tour, épousa, le 26 avril 1579, Françoise DE CLARET, fille de Jean de Claret, seigneur de Saint-Félix de Palières, et de Philippine Pelet de Combas. Il en eut deux fils et une fille :

DE CLARET ; de gueules, à 3 pelles d'argent.

1° Antoine, IIe du nom, qui suit ;

2° N..... de Monteynard, chanoine de St-Sernin de Toulouse ;

3° Jeanne de Monteynard, abbesse du monastère de Vignogoul.

2° Pierre de Monteynard, co-seïgneur d'Avalon, de Goncelin et de Saint-Pierre, puis seigneur de Monteynard et de l'Argentière, après la mort de Lantelme, son frère aîné. Il fut chambellan du roi Charles VIII, qu'il suivit, en 1494, à la conquête du royaume de Naples, et dont il reçut une pension, par lettres du 6 avril 149... Il existe à la bibliothèque du roi une ordonnance de Jacques de Beaune, général des finances en Dauphiné, du 20 mai 1508, pour payer à Pierre de Monteynard la somme de 50 livres tournois à lui ordonnée pour sa pension. Le 3 février 1511 *(v. st.)*, il fit son testament à Grenoble, devant Noël Rodulfe, no-

---

Branche de la Tour.

DES SÉGUINS : d'azur, à la huppe essorante d'argent, becquée et onglée de gueules, accompagnée de 7 étoiles d'or. 4 rangées en chef, et 3 en pointe, 2 et 1.

LE BLANC : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bordure componée d'azur, et de gueules ; aux 2 et 3 d'azur, à 2 lions affrontés d'argent, colletées de gueules.

XIX. Antoine DE MONTEYNARD, IIe du nom, seigneur de la Tour, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mestre de camp du régiment de Savoie, était gouverneur d'Amboise, lorsque, par contrat passé devant Magnan, notaire à Tulette, le 20 juillet 1605, il épousa Blanche DES SEGUINS, fille de Jean des Séguins, co-seigneur de Piégon, gouverneur de Tulette, et d'Anne de Saint-Martin. Il était maréchal-de-camp et gouverneur de Casal en 1640, lorsqu'il passa de ce gouvernement à celui d'Arras, après la disgrâce de M. de Saint-Preuil. Il y mourut en 1652. Il avait épousé en secondes noces Marie LE BLANC, fille de Pierre le Blanc, seigneur du Broc et de l'Olive, au diocèse de Grasse, auditeur-général de la légation d'Avignon, et de Camille Gautier de Girenton, dame de Lirac. On ignore si Antoine de Monteynard a eu des enfants de cette seconde femme. Il n'a laissé du premier lit qu'une fille :

Louise de Monteynard, mariée, le 27 février 1627, avec François *de la Vergne*, seigneur de Tressan, lieutenant colonel du régiment de madame royale de Savoie.

SEIGNEURS DE LEYSSAUD.

Nous placerons ici une branche dont parle Gui Allard, sans qu'il ait pu en indiquer la souche, et qui par sa position peut être considérée comme branche naturelle. On n'en connaît que les quatre générations suivantes :

BROARD :

André DE MONTEYNARD, du lieu de Villars-Benoît, dans la vallée de Graisivaudan (que Chorier, dans son *État politique du Dauphiné*, dit sans aucune preuve fils de Laurent de Monteynard, seigneur de Marcieu), épousa, le 30 avril 1532, Jeanne BROARD, du lieu de Champareillan, au mandement de Belle-

taire, et prescrivit sa sépulture dans la chapelle qu'il avait fondée sous sa maison forte d'Avalon. 120 prêtres et 24 pauvres habillés de noir durent assister à ses obsèques. Il ordonna qu'il fût fait une distribution de pain, de vin et d'autres comestibles aux pauvres, et que cela fût renouvelé (avec le même nombre de prêtres) à la fin du mois, et au bout de l'an de son décès. Il fonda, à perpétuité, quatre services annuels au prieuré de Domène, et un anniversaire dans l'église de Jardens, au mandement de Monteynard. Il institue ses héritiers universels, Laurent et Louis, ses neveux, le

---

SEIGNEURS DE LEYSSAUD.

combe, ainsi qu'on le voit par le testament de cette dame du 17 mai 1558. Ils laissèrent deux fils et une fille :

1° Claude, dont on va parler;

2° Antoine de Monteynard;

3° Jeanne de Monteynard, mariée à François *de Mariot*, du lieu de Hauteville, en Savoie.

Claude DE MONTEYNARD, seigneur de Leyssaud, épousa : 1° Séraphine BECTOZ; 2° Jeanne BECTOZ, fille de Nicolas Bectoz, sieur de Vaubonnais, et de Guigonne Aurand. Il fit deux testaments les 26 février 1563 et 20 mai 1588, et laissa de sa première femme :

BECTOZ : d'azur, au chef d'argent, chargé de 3 têtes d'aigle de sable, becquées, languées et allumées de gueules.

1° Antoine, qui suit;

2° Anne de Monteynard, mariée avec David *de Gerbais*.

Antoine DE MONTEYNARD, seigneur de Leyssaud, épousa, le 27 septembre 1610, Ennemonde GARCIN, fille de Claude Garcin, du lieu de Seyssins, et de N. . . . de Sassenage. Elle survécut à Antoine de Monteynard et se remaria avec Aimé de Colombat, en Savoie. Elle avait eu de son premier mari :

GARCIN : écartelé d'or et d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 molettes de sable sur le tout.

1° Joachim, qui suit;

2° Anne de Monteynard, épouse de Gabriel *Borel*, seigneur de Ponsonnas.

Joachim DE MONTEYNARD, seigneur de Leyssaud, premier consul de la ville de Grenoble (charge à laquelle la seule noblesse était admise suivant Gui Allard), épousa, le 12 mars 1644, Catherine BAUDOT, dont il ne paraît pas avoir eu de postérité.

BAUDOT :

premier dans ses biens d'Avalon, d'Allevard et du Treuil, et dans ce qui lui appartient au château de Montlaur ; le second, dans les châteaux, terres et mandements de Monteynard et de l'Argentière, avec substitution de l'un à l'autre, et à tous deux de Jean-Jacques, leur frère ; enfin, au défaut de ce dernier, il appelle à recueillir sa succession le plus proche héritier mâle du nom d'Eynard. On ne voit point qu'il eût été marié ;

3° Jacques de Monteynard. Son père lui légua la moitié des biens d'Avalon, d'Allevard et de Saint-Pierre. Il mourut aussi sans postérité ;

4° Hector, Ier du nom, dont l'article suit ;

5° François de Monteynard, seigneur de Prébois, de Feuillans, d'Avers, de Sainte-Eugénie, de Pays, de Chanousse et de Piégu. Il transigea avec ses sœurs Bonne, Anne et Guiotte, et reçut d'elles deux quittances de leur revenu viager les 4 novembre 1493 et 4 mars 1494. Le 15 mars 1513 devant noble Antoine de Garcin, notaire public delphinal, François de Monteynard fit son testament, par lequel il voulut être enterré dans l'église de St-Barthélemy de Prébois, et devant l'autel de Ste-Catherine, fondé par ses prédécesseurs. Il ordonne qu'il soit dit trois grandes messes le jour de son enterrement ; la première au Saint-Esprit, la seconde à la Sainte-Vierge, et la troisième pour les morts. Il fait aussi des libéralités aux pauvres, dont il veut que 30 soient habillés par ses héritiers. Ils assisteront, avec des cierges, à ses obsèques, et 64 personnes convoquées parmi ses parents et amis, porteront aussi des cierges ornés de son écusson. Il fait des legs à la chapelle de Ste-Catherine, aux frères prêcheurs de Die, aux chapelles de Marcieu, Ste-Eugénie et Chanousse, et à la confrérie du Saint-Sacrement à Prébois, remet le tiers des arrérages à tous ses débiteurs de cens, et assure à Jeanne *de Chissé*, sa femme, l'usufruit d'une maison qu'il avait récemment fait construire à Savel, et les deux tiers de l'usufruit de tous ses biens et droits quelconques, dans les mandements de Prébois, Feuillans, Avers, Ste-Eugénie et Pays, tant qu'elle restera en viduité. Il renouvelle la substitution graduelle, au défaut de ses neveux, au profit du plus proche héritier mâle de son nom ; et s'il n'en existait plus, il appelle à cette substitution, son neveu, noble et puissant homme Antoine de Villette, seigneur de Crest. Il mourut sans postérité ;

6° Didier de Monteynard. Son père lui constitua un revenu annuel de 50 florins d'or, avec les droits, pendant trois ans, du château de Chanousse ;

7° Guillaume de Monteynard, chanoine et infirmier de l'église de Notre-Dame de Grenoble, légataire de ses frères, Pierre et François, en 1511 et 1513 ;

8° Gabriel de Monteynard, qui fut aussi chanoine et infirmier de la même église. Il ne vivait plus le 15 mai 1513, et avait été inhumé dans l'église des frères prêcheurs de Die, selon sa volonté;

9° Bonne de Monteynard. Gui Allard dit qu'elle fut mariée deux fois : 1° avec Angelin, *de Chissé;* 2° avec Marie-André *de Morges*, seigneur de la Motte; mais il confond peut-être cette dernière alliance avec celle de sa nièce, Anne de Monteynard. (*Voir* page 65.) Elle vivait en 1513;

10° Anne de Monteynard, légataire de son frère François, en 1513;

11° Guiotte de Monteynard;

12° Madelaine de Monteynard, } religieuses au monastère
13° Claudine de Monteynard, } de Durbons;

14° Catherine de Monteynard, mariée : 1° avec Jean *de Jossaud*, seigneur de Polemieu; 2° avec N. . . . . seigneur *de Châteauvieux*, dont elle était veuve en 1589;

15° Antoinette de Monteynard, mariée 1° avec noble et puissant homme Guillaume *de Villette*, seigneur de Crest; 2° avant 1489 avec Balthazard *Artaud*, seigneur de Volvent.

XV. Hector DE MONTEYNARD, chevalier, seigneur de Chalencon, de Montfort, de la Pierre, de Theys, etc., conseiller et chambellan du roi, capitaine de 100 hommes d'armes, lieutenant-général au gouvernement de Dauphiné, gouverneur de la ville et du comté d'Asti en Piémont, porta les armes avec beaucoup de distinction sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Il était écuyer de Louis XI en 1476, gouverneur des ville, territoire et comté d'Asti en 1488, et lieutenant-général en Dauphiné. Envoyé à la tête de quelques troupes pour réprimer des hérétiques vaudois cantonnés dans les montagnes de cette province, il s'acquitta de cette mission avec humanité, ayant dû son succès à la persuasion bien plus qu'à la force des armes. En 1494, il suivit le roi Charles VIII à la conquête du royaume de Naples et combattit l'année suivante à la bataille de Fornoue. En 1499, Hector de Monteynard fit partie de l'armée que Louis XII fit marcher en Italie pour la conquête du Milanais. L'année suivante, il prit part, sous Hu-

gues de Beaumont, à l'expédition contre les Pisans (1). Louis XII, voulant reconnaître les services d'Hector

---

(1) L'*Histoire de France* de Velly, continuée par Garnier, (t. XXI, p. 246 et suivantes), fait un récit curieux des moyens que les Pisans, autrefois alliés de la France, employèrent pour faire échouer cette expédition. « Avant de se porter à aucune hostilité, » Hugues de Beaumont députa Janot d'Arbouville et Hector de » Montenart, deux de ses principaux capitaines, pour déclarer » aux Pisans qu'ils eussent à obéir aux ordres du roi, et à rentrer » d'eux-mêmes sous le joug de leurs anciens maîtres (les Floren- » tins). Les magistrats ayant conduit en cérémonie les deux che- » valiers français à l'Hôtel-de-Ville, leur montrèrent le portrait » de Charles VIII, auteur de leur liberté. Après leur avoir de- » mandé s'ils reconnaissaient ce grand roi, et s'être étendus sur ses » louanges, ils protestèrent que, devant aux Français un bien plus » précieux que la vie, ils étaient résolus de s'exposer à tout pour » ne point se séparer d'un peuple si généreux. Ayant ensuite » prouvé par des monuments historiques que Pise, pendant une » longue suite de siècles, avait fait partie du duché de Milan, ils » demandèrent aux chevaliers si, par leur protection, ils ne pou- » vaient pas obtenir que le roi voulût bien les compter au nom- » bre de ses sujets. N'ayant pu obtenir une réponse satisfaisante » sur cet article, ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à subir toutes » les conditions qu'il plairait au roi de leur imposer, pourvu » qu'il promît de ne point les livrer à des loups ravissants, à des » tyrans impitoyables, tels que les Florentins ; et au cas où ils » ne pussent obtenir cette dernière faveur, ils le suppliaient du » moins de leur accorder un asile sur les terres de son obéissance, » préférant, disaient-ils, l'exil, la pauvreté et l'abandon, aux » horreurs qui leur étaient réservées dans leur patrie. Un spec- » tacle plus touchant encore attira les regards des deux cheva- » liers : 500 jeunes filles, vêtues de blanc, les cheveux épars, et » conduites par deux matrones, entrèrent dans la salle de l'as- » semblée, et embrassant leurs genoux, elles les conjurèrent de se » rappeler du serment qu'ils avaient fait en recevant l'ordre de » chevalerie, de se déclarer les défenseurs des dames et demoiselles, » et de ne pas les livrer à la brutale insolence de leurs ennemis. » Arbouville et Montenart, baissant les yeux et n'ayant rien à » répondre, voulaient se retirer ; la troupe innocente, leur re- » montrant, que s'ils lui refusaient le secours de leur épée, ils ne » pouvaient au moins lui refuser celui de leurs prières, les en- » traîna devant une image de la Ste-Vierge, où elles se mirent à » chanter *tant piteusement et de voix si lamentables*, que là » n'y eut ni Français ni autre à qui elles n'arrachassent des » larmes. Les députés, chargés de présents, revinrent au camp, » et rendirent compte à l'assemblée de ce qu'ils avaient dit, vu et » entendu. Il était difficile à des Français de vaincre un peuple » qui leur opposait de pareilles armes, etc., etc. »

En effet, malgré la persévérance de Hugues de Beaumont à

de Monteynard, gouverneur d'Asti, lui fit don du marquisat de Ceve, et des autres biens que ce prince avait confisqués sur le jeune marquis de Ceve, à raison de ses crimes énormes. Celui-ci sut habilement dissimuler son ressentiment et ses projets de vengeance. A Milan, au mois d'août 1501, il demanda et obtint du gouverneur d'Asti, une audience pour régler des affaires d'intérêt. Hector de Monteynard fit plus, il l'invita à souper. Soit qu'il fût sans crainte ou sans défiance, à la fin du repas, et lorsqu'on eut servi le drageoir (dessert), il fit éloigner ses gens. Le marquis de Ceve profita de ce moment pour l'assassiner. (*Chronique de Louis XII*, par Jean d'Auton; *Histoire du chevalier Bayard*, par Guyard de Berville, p. 442). Hector de Monteynard eut pour successeur dans le gouvernement d'Asti Louis II, marquis de Saluces, son beau-frère, dont les provisions furent expédiées le 23 novembre 1501. (*Ch. des comptes de Dauphiné*, caisse *Saluces*, 1501, n° 68). Il existe à la bibliothèque royale une quittance d'Hector, du 15 août 1499, de la somme de mille livres tournois pour sa pension pendant cette année. Il avait épousé, le 24 juillet 1487, Marguerite DE MONTFERRAT, fille de Guillaume VI et sœur de Boniface IV Paléologue, marquis de Montferrat. Elle eut pour sa dot plusieurs terres situées dans ce marquisat, entre autres les co-seigneuries de Barzolo, de Ceresceto et de Casorlo. Magnifique et généreux seigneur Hector de Monteynard, chevalier, seigneur de Chalencon, conseiller et chambellan du roi, gouverneur et capitaine général de la province d'Asti, fit son testament à Asti devant

DE MONTFERRAT : d'argent, au chef de gueules.

exécuter les ordres du roi, et la vigueur avec laquelle il poussa les travaux de siége devant Pise, il s'établit entre les Français et les assiégés des relations tellement amicales, que par la désertion de son infanterie, qui en fut la suite, le général français fut contraint de se retirer précipitamment à la faveur de la nuit, avec le peu de cavalerie qui n'avait point suivi cet exemple. Ce résultat, du reste, avait été secrètement préparé par le comte de Ligny et Trivulce, qui, n'ayant pu empêcher cette expédition, avaient tout mis en œuvre pour la faire échouer.

Alexis Duxis, de Villeneuve, notaire public en cette ville, le 5 mars 1500. Il ordonne, s'il meurt en Dauphiné sa patrie, que son corps soit réuni à ceux de ses ancêtres, dans leur sépulture accoutumée, et s'il décède ailleurs, dans l'église principale dédiée à la sainte Vierge. Il lègue à Marguerite de Montferrat, sa femme, outre l'usufruit de tous ses biens, 3,000 écus d'or au soleil en augment de dot, et comme il a pour elle la plus grande tendresse et vénération, il veut que ses enfants mâles habitent avec leur mère, qu'ils l'honorent et la révèrent et suivent tous ses ordres et conseils. Il veut aussi que sa fille Catherine soit élevée par sa mère, et qu'elle soit mariée par les soins et le consentement du noble marquis de Montferrat et des frères de lui testateur. Enfin il dispose de tous ses biens en faveur de ses trois fils, qu'il institue ses héritiers universels par égales parts, les substituant l'un à l'autre, et leur postérité par souche et non par tête, pour conserver le nom et la dignité de la maison. Il avait eu trois fils et une fille :

1° Louis, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Laurent, auteur de la Branche de Marcieu, mentionnée en son rang ;

3° Jean-Jacques, qui a fondé la Branche de Beaulieu, en Auvergne, rapportée plus loin ;

4° Catherine de Monteynard, dame d'Arvillars, mariée avec Michel, comte de *Gruyères*, qui, de concert avec elle, vendit une rente annuelle de 50 couronnes d'or, écus de France, à Jacques Ferren, membre du grand sénat de la ville de Lucerne. (*Original sur parchemin en langue allemande.*) Le comte Michel mourut en 1570, le dernier rejeton de l'antique race des comtes de Gruyères. Les villes de Berne et de Fribourg se mirent en possession de ses territoires, pour se garantir des sommes considérables dont le comté de Gruyères était grevé à leur profit. (*Géographie universelle*, par Büsching, t. XIV, p. 239.)

XVI. Louis de Monteynard, Ier du nom, chevalier, seigneur de Monteynard, de Chalencon, de Chanousse, de l'Argentière, d'Arnayon, de Piégu, de Vignalz, de Gumiane, co-seigneur de Theys et de la Pierre,

était enfant d'honneur du roi Louis XII en 1506, puis du roi François I[er] en 1516. (*État des maisons des rois et reines de France*, à la bibliothèque du roi, manuscrit in-fol., *suppléments français*, fol. 821, col. 1, fol. 932, col. 2.) Il accompagna ce prince dans ses guerres d'Italie et de Flandre contre les Impériaux et les Espagnols. A la bataille de Cerisolles, en 1544, combattant à l'avant-garde avec le brave Boutières, il sauva deux fois la cornette blanche portée par Rubempré, et eut un cheval tué sous lui en se faisant jour à travers l'escadron de lansquenets impériaux. Le 12 juin 1549, il fit son testament au château de Chalencon devant Barthélemi Claudi, notaire royal delphinal. Il y rappelle un précédent testament qu'il avait fait le 10 mai 1544 et un codicille le 31 octobre 1545, et les révoque. Il veut être inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Chalencon, et que 120 prêtres lui rendent les honneurs funèbres; ordonne une distribution de blé aux pauvres, dont 25, habillés de blanc, assisteront à sa messe. Parmi les legs pieux qu'il fit, on remarque celui d'une rente annuelle pour desservir une nouvelle chapelle qu'il voulut qu'on construisît dans l'église de Chalencon. Il interdit expressément tous procès entre ses enfants et toute aliénation des biens de sa succession, qu'il soumet aux substitutions établies dans sa famille. Il avait épousé à Avignon, le 19 juillet 1519, Madelaine ALLEMAND D'ALBARON, fille de feu Jacques Albaron, *dit* Allemand de Laudun de Baux, et de Marguerite de Guilhem de Castelnau de Clermont-Lodève sœur du cardinal François de Clermont-Lodève, légat d'Avignon, qui fut présent au mariage de sa nièce; cette dernière, sœur de Clément Albaron, *dit* Allemand, baron de Lers, de Montfrin et de Rochefort, qui lui avait constitué en dot 6000 livres tournois, et des joyaux parmi lesquels se trouvait une chaîne du poids de 180 ducats. Louis de Monteynard assura à cette dame, à titre de douaire, tant qu'elle resterait en viduité, un revenu

ALLEMAND: écartelé, aux 1 et 4 d'*Allemand* (comme à la p. 60); aux 2 et 3 d'azur, (*) au lambel d'or, qui est d'*Albaron*.

(*) On lit ailleurs que les armes d'Albaron de Lers sont : d'*or*, *au lion de gueules*.

annuel de 800 florins sur les terres de la Pierre et de Theys. De leur mariage sont provenus :

1° François, dont on va parler ;

2° Louis, IIe du nom, auteur de la BRANCHE DE LA PIERRE, *marquis de Montfrin et de Monteynard*, rapportée ci-après ;

3° Balthazard de Monteynard. Son père lui légua 7000 livres tournois, et le substitua à son frère Louis, dans les terres de la Pierre et de Theys ;

4° Laurent de Monteynard, protonotaire du St-Siége, chanoine de Notre-Dame de Die ;

5° Hector de Monteynard, qui fut aussi protonotaire du St-Siége et seigneur de Savel ;

6° Marguerite de Monteynard, l'aînée, mariée avec François *de Seyssel*, seigneur d'Aiguebelette ;

7° Catherine de Monteynard, épouse d'Aimar *de Rochemure*, seigneur de Besset, au diocèse de Mende ;

8° Madelaine de Monteynard, mariée : 1° par contrat du 8 décembre 1545, avec Pierre, seigneur *d'Hostun*, de Claveson et de Mercurol, décédé le 8 août 1560, et inhumé à Claveson. Le fils aîné issu de ce mariage fut substitué aux biens de la maison de Monteynard, par Louis Ier, à la charge d'en porter le nom et les armes ; 2° par contrat du 30 novembre 1568, passé devant Baffin, notaire royal et delphinal à Romans, avec Claude, seigneur *de Montchenu* et de Châteauneuf, chevalier de l'ordre du Roi, enseigne de la compagnie du comte de Suze ;

9° Marie de Monteynard,
10° Françoise de Monteynard, } religieuses au monastère de Sainte-Claire d'Avignon ;

11° Marguerite de Monteynard, la jeune, fut aussi destinée à être religieuse.

XVII. François DE MONTEYNARD, seigneur de Monteynard, de l'Argentière, de Chanousse, de Chalencon, etc., chevalier de l'ordre du Roi, guidon, puis enseigne de la compagnie du comte de Suze, fit à l'armée catholique du midi sous ce général la guerre depuis 1562 jusqu'en 1568 contre les religionnaires. Après la conclusion de la paix, le secrétaire du cardinal de Bourbon arriva à Avignon, apportant la nomination des seigneurs de Sainte-Jaille et de Monteynard comme chevaliers de l'ordre du Roi. Ils en reçurent le collier des mains du comte de Suze le dimanche 23 mai 1568.

(*Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France,* recueillies par le marquis d'Aubais, in-4° 1759, t. I, *Histoire des guerres civiles du comté Venaissin,* pp. 15, 17, 95, 241, 356). Parmi les affaires où il fut cité durant cette guerre, ces mémoires rappellent celles de l'Ouveze et de Vauréas, les 5 et 25 juillet 1562. Il existe à la bibliothèque royale cinq quittances de François de Monteynard pour ses appointements comme guidon, puis enseigne de la compagnie du comte de Suze, des 24 février, 29 septembre 1563 et 11 mai 1569. Il avait épousé Louise ALLEMAND, dame de Taulignan, fille de François Allemand, seigneur de Taulignan, de Champs, etc., et de Justine de Tournon. Il n'eut de ce mariage qu'un fils et une fille :

ALLEMAND : comme à la page 60.

1° Charles, dont l'article suit ;

2° Jeanne de Monteynard, mariée avec Alexandre *Allemand*, seigneur de Paquiers au diocèse de Grenoble, vicomte de Trièves, bailli d'épée de Viennois.

XVIII. Charles DE MONTEYNARD, seigneur de Monteynard, de Chalencon, de l'Argentière, de Chanousse, de Taulignan, etc., fut mêlé (dit Gui Allard) à des désordres de religion, et des ennemis lui suscitèrent plusieurs affaires à la cour, pendant le règne de Henri III. Mais Henri IV étant monté sur le trône, écouta ses justifications, et lui donna l'ordre de Saint-Michel. Il avait épousé Hilarie DE GADAGNE, fille de Guillaume de Gadagne, chevalier, seigneur de Bothéon, baron de Verdun, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général et sénéchal du Lyonnais, et de Jeanne de Sugny. Il mourut après l'année 1604, ayant eu de ce mariage :

DE GADAGNE : de gueules, à la croix engrêlée d'or.

1° Claude de Monteynard. Il mourut jeune, avant son père ;

2° Louise de Monteynard, dame de Chalencon, mariée, le 25 octobre 1620, avec Louis *de Simiane*, seigneur de Truchenu ;

3° Jeanne de Monteynard, dame de Taulignan, mariée, en 1613, avec François *de Grolée*, alors comte, depuis marquis de Viriville, conseiller du roi en ses conseils, capitaine de 50 hommes d'armes, et gouverneur de Montelimar.

BRANCHE DE LA PIERRE.

Barons, puis *marquis de Montfrin et de Monteynard*, en Languedoc et en Dauphiné.

De Brottin : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au château sommé de 2 tours d'argent ; aux 2 et 3 d'azur, à 3 têtes de lion couronnées d'or.

XVII. Louis de Monteynard, IIe du nom, co-seigneur de Theys et de la Pierre, chevalier de l'ordre du Roi, second fils de Louis I, seigneur de Monteynard, et de Madelaine Allemand, *dite* Albaron, reçut une donation de sa mère, le 4 janvier 1564, à l'occasion du mariage qu'il contracta avec Charlotte de Brottin, dame de Gensac, fille de Philibert de Brottin, seigneur de Paris, de Saint-Nazaire, et de Gumiane, au diocèse de Die, chevalier de l'ordre du Roi, et de Catherine de Tholon-Sainte-Jaille. Il était enseigne de la compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du roi sous les ordres du comte de Suze, lorsque Charles IX le nomma chevalier de son ordre, par lettres datées du château de Boulogne, le 23 juin 1572. Louis de Monteynard avait pris part à toutes les expéditions de ce chef des catholiques du midi, opposé pendant longtemps au trop fameux baron des Adrets, chef des religionnaires. Il fit son testament au château de la Pierre le 7 février 1576. Il y substitue ses enfants mâles les uns aux autres, à ceux-ci les enfants mâles de François de Monteynard, son frère, puis ceux de Gui de Monteynard, seigneur de Marcieu, et à leur défaut, les enfants mâles de Claude de Beaumont, seigneur de la Tour de Tencin, et de Jeanne de Rochemure, sa femme, nièce du testateur. Quelques-unes de ces dispositions les plus essentielles furent modifiées par un codicille qu'il fit le 17 janvier 1581. Il révoqua et annula les deux substitutions faites au profit de François de Monteynard, son frère, et des enfants mâles de feu Gui de Monteynard, son cousin, et dans le cas où ses fils, Mari et Bertrand de Monteynard, mourraient sans enfants, il leur substitua noble Aymar de Rochemure, seigneur de Besset, son neveu, noble Florentin de Claveson, fils de noble Charles (d'Hostun) de Claveson, son neveu, et le se-

cond fils mâle de Claude de Beaumont, chacun pour un tiers. Il avait eu deux fils et une fille :

1° Mari ou Marius, dont l'article suit ;

2° Bertrand de Monteynard. Il fut seigneur de Gensac, par substitution à sa mère, portée dans le testament de Philibert de Brottin, son aïeul maternel, et fut aussi seigneur de Rochefourcat. Il épousa, le 8 août 1593, Isabeau *de Morges*, fille de Gabriel de Morges, seigneur de la Motte-Verdeyer, et de Guigonne de la Colombière. Il en eut deux fils :

A. Gabriel de Monteynard, seigneur de Gensac, marié avec Louise *d'Hostun de la Baume*, fille d'Antoine d'Hostun de la Baume, chevalier des ordres du roi, capitaine de 50 hommes d'armes et sénéchal de Lyon, et de Diane de Gadagne de Bothéon. Il n'eut pas d'enfants ;

B. Bertrand de Monteynard, seigneur de Gensac, aide-de-camp du marquis de Gesvres, commandant une division de l'armée aux ordres du duc d'Enghien. Le 4 juillet 1643, il donna quittance en cette qualité au receveur-général de l'extraordinaire des guerres, d'une somme de 150 francs pour les frais d'un voyage qu'il venait de faire à Reims, auprès du duc d'Enghien, pour le service du roi. (*Cabinet du St-Esprit*, expédition délivrée par M. de la Cour, le 9 septembre 1776.) Il s'agissait des opérations du siége de Thionville, où le marquis de Gesvres fut tué, à l'assaut du 4 août suivant, par l'explosion d'une mine. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VI, p. 147.) On ignore si M. de Gensac périt dans la même action, mais il ne reparaît plus dans les actes de famille ;

3° Jeanne de Monteynard, mariée avec Alexandre *Allemand de Paquiers*, vicomte de Trièves.

XVIII. Mari ou Marius de Monteynard, co-seigneur de Theys et de la Pierre, puis seigneur de Monteynard, après la mort de Charles, son cousin-germain, devint baron de Montfrin, en Languedoc, par substitution portée aux testaments d'Anne et Marguerite d'Arpajon, sœurs, ses cousines, des 23 mai 1592 et 13 octobre 1598, fut chevalier de l'ordre du Roi (1), et

(1) Il a cette qualité dans le contrat de mariage de son fils aîné, en 1606.

capitaine d'une compagnie de chevau-légers, qui fit montre à Sassenage, le 7 mars 1593. Il servit avec distinction les rois Henri III et Henri IV, et reçut de ces princes les témoignages d'estime et de confiance les plus honorables (1). Il avait épousé au château de Chastelard, par contrat du 29 juillet 1582, reçu par Driet, notaire, Joachine COT DE CHASTELARD, fille de Louis Cot, co-seigneur de Chastelard et du Champ, et de Jeanne Rabot d'Illins. Ils firent leurs testaments, savoir : Joachine Cot, le 7 novembre 1618, devant Bret, notaire royal et delphinal, et de Marius de Monteynard, au château de Montfrin, devant Trinquier, notaire royal, le 15 janvier 1628. Il fut inhumé en l'église paroissiale de Montfrin, au tombeau des barons de Montfrin, ses prédécesseurs, dans une chapelle

COT DE CHASTELARD : parti émanché d'argent et de gueules.

(1) On conserve une lettre que Henri III lui écrivit de Blois le 25 janvier 1589, après la fin tragique des Guises, et deux lettres de Henri IV des 12 mars 1591 et 6 septembre 1595. La première, relative à la réinstallation d'Alphonse d'Ornano, depuis maréchal de France, comme lieutenant-général en Dauphiné, mérite une mention particulière. Nous la rapporterons textuellement ici : « Monsieur de la Pierre, la valeur et les mérites du seigneur Alphonse » d'Ornano, mon lieutenant-général en Dauphiné, le rendent si re- » commandable et tant aymé et désiré de ceux qui l'ont congnu et » pratiqué, comme a faict la plupart de ma noblesse de mondit » pays depuis qu'il est étably en ceste charge, qu'il n'est pas né- » cessaire maintenant qu'il s'y en retourne, de leur recommander le » respect et l'obéissance qui luy est due. Néanmoins, voulant que » l'estime et la considération en laquelle je le tiens soit congneue » de tous, je ne l'ai point voulu laisser retourner sans les aduertir, » en général, comme je vous fais en particulier, que c'est en quoy » vous me pouuez autant faire congnoistre vostre fidélité et affec- » tion que de le recongnoistre et lui rendre en toutes les occasions » qui se présenteront doresnavant pour mon service toute vostre » assistance auec l'honneur et reverence que vous sçavez qui luy » est due. Ce que je receuray à bon et agréable service, dont vous » devez attendre d'être bien recongneu de moy, que vous expéri- » menterez toujours pour bon roy et maistre bien affectionné. Sur « ce, je prie Dieu, monsieur de la Pierre, vous conserver en sa » sainte garde. Escript au camp devant Chartres, le 12e jour de » mars 1591. » Signé HENRY; et plus bas : *Forget*.

La lettre du même prince, datée de Lyon, le 6 septembre 1595, invite M. de la Pierre à rassembler de suite sa compagnie de gens à cheval, et à la rendre la plus forte qu'il pourra, afin qu'elle soit prête à marcher au premier ordre qu'il allait lui adresser.

qui fut dédiée, en 1840, à sainte Redempta. Leurs enfants furent :

1° François, Ier du nom, dont l'article suit :
2° Gui-Balthazard, auteur de la **Branche de Chastelard**, rapportée ci-après ;

3° Claude de Monteynard, baptisé en la chapelle de la Pierre le 25 novembre 1590. Il fut reçu chevalier de St-Jean de Jérusalem au prieuré de St-Gilles, en 1608 (1). Sa mère le substitua à ses frères Gui-Balthazard et Jean, et à son neveu Hector, pour le cas où il pourrait quitter l'ordre de Malte et se marier. Son père lui légua une pension annuelle ;

4° Jean de Monteynard, seigneur de Lusson. Il fut nommé successivement gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, le 5 janvier 1631, lieutenant-colonel du régiment de Roure, infanterie, le 31 janvier 1637, et lieutenant de roi de la place de Savillan, en Piémont le 30 mars 1642. Il avait épousé, par contrat passé à Montpellier, le 21 mars 1641, Susanne *de Rivière*, fille de feu Alexandre de Rivière, conseiller du roi, auditeur en la cour des aides de Montpellier, et de dame Pierre de Nicolas. Il fit son testament devant Durot, notaire à Valiguières, en Languedoc, le 19 septembre 1668. Il donne le tiers de ses biens à sa femme, avec l'usufruit des deux autres tiers, qui reviendront après elle à ses neveux Jean et André de Monteynard, ou à l'un d'eux, au choix de cette dame. Il fait mention de sept autres testaments qu'il avait précédemment faits et qu'il révoque, et voulut être inhumé dans l'église paroissiale de Montfrin. Il vivait encore le 1er juillet 1669, époque à laquelle lui et son neveu, Hector de Monteynard, furent maintenus dans leur noblesse, par jugement de M. de Besons, intendant de Languedoc. (*Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, publiées par le marquis d'Aubais, *Jugements sur la noblesse de Languedoc*, IIe partie, p. 218, et original sur parchemin aux archives de la famille.)

Fille naturelle de Jean de Monteynard :

Marguerite de Monteynard de Lusson. *Elle fut légitimée par lettres patentes du roi, enregistrées en la cour des comptes de Montpellier. Hector de Montey-*

---

(1) Voir ses quartiers dans le t. II, p. 209 des registres de l'ordre de Malte, *langue de Provence*, à la bibliothèque de l'arsenal. Ses preuves testimoniales avaient été faites par les commandeurs de Barras et de Saint-Sauveur et le chevalier de la Menardie le 25 juin 1607.

nard, marquis de Montfrin, lui fit un legs en reconnaissance de l'intérêt qu'elle portait à sa maison, par son codicille du 20 *août* 1686.

5° Clémence de Monteynard, mariée, le 24 août 1618, avec Louis *Langon,* seigneur de Langon, au diocèse de Vienne. Son père lui légua 3000 livres ;

6° Susanne de Monteynard, religieuse en l'abbaye de Verthon, du vivant de sa mère, puis en l'abbaye de Ste-Claire de Grenoble ;

7° Jeanne de Monteynard, religieuse, en l'Abbaye des Ayes.

DE GONDIN. d'azur au lion d'or.

XIX. François de MONTEYNARD, baron de Montfrin, épousa, par contrat passé devant Menard et Chamontin, notaires royaux en la ville de Nismes, le 16 septembre 1606, Marguerite DE GONDIN, fille de feu Jean de Gondin, seigneur de Carsan et de Boisseron, baron d'Aramon, et de Vallabrègues, et de dame Claude de Buis. Marguerite de Gondin, veuve de François de Monteynard, fit son testament devant Monteil, notaire royal à Nismes, le 20 décembre 1614, et voulut être inhumée au tombeau du baron de Montfrin, son mari. Elle institua son héritier universel, son fils unique, Hector de Monteynard, dont nous allons parler, et laissa l'administration de ses biens à dame Claude de Buis, sa mère, jusqu'à ce que ledit Hector ait atteint l'âge de 25 ans ou se soit marié.

XX. Hector DE MONTEYNARD, II[e] du nom, seigneur de Monteynard, baron, puis marquis de Montfrin, seigneur de la Pierre, de Theys, de Feuillans, de Vers, de Chanousse, de l'Argentière, de Chalencon, de Meynes, de Theziers, de Vaisse, de Lusson, etc., conseiller du roi en ses conseils, maréchal de camp, sénéchal de Beaucaire et de Nismes, fut fait capitaine dans le régiment de Languedoc, infanterie, lors de son rétablissement, le 8 juillet 1636. L'année suivante, il fut blessé à la prise des retranchements de Leucate, et à la déroute de l'armée espagnole. Hector de Monteynard, après avoir fait plusieurs campagnes avec ce même régiment, se retira en Languedoc, où il rendit d'importants services à la couronne durant la minorité

de Louis XIV et les troubles de la Fronde. Il fut nommé sénéchal de Nismes et de Beaucaire le 17 août 1651. L'année suivante, par lettres patentes du mois de mars, enregistrées au parlement de Toulouse le 17 septembre 1658, et en la cour des comptes de Montpellier le 23 novembre 1660 (1), sa baronnie de Montfrin, unie aux terres et seigneuries de Meynes, Theziers, Bassorgues et Volpilière, fut érigée en *marquisat*, et il fut promu au grade de maréchal de camp, par brevet du 4 mai de la même année. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VI, p. 360). Hector fut marié deux fois : 1° par contrat passé au château de Varennes, en Beaujolais, le 29 novembre (mariage célébré le 6 décembre) 1638, avec Françoise DE NAGU-VARENNES, fille de François de Nagu, marquis de Varennes, baron de Marzé, chevalier des ordres du roi, maréchal de camp, conseiller d'état et gouverneur d'Aiguesmortes, et d'Eléonore du Blé d'Uxelles; 2° par contrat passé au château de St-Privat, devant Jacques Boumet, notaire royal de la ville de Montfrin, le 14 avril 1653, avec Christine-Marguerite DE LA GORCE, veuve de Henri de Faret, seigneur de Saint-Privat, et fille de feu messire Pierre de la Gorce, seigneur de la Roque-Saint-Laurent, et autres places, et de dame Claude du Peloux de Gourdan. Marguerite de la Gorce mourut à Montfrin le 27 novembre 1684, après avoir testé, dès le 31 mars 1655, en faveur de son mari. Hector de Monteynard ne lui survécut que deux ans, et mourut à Montpellier le 7 janvier 1687. Il avait fait son testament le 2 mai 1679, et un codicille le 20 août 1686. Il établit, mais au profit de ses descendants seulement, une substitution graduelle et perpétuelle de ses biens, appelant les mâles de préférence, et par ordre de primogéniture; au défaut de tous les mâles, ses filles et leurs enfants mâles toujours préférés, et dans le même ordre de successibilité ; enfin au défaut de tous ses descendants

DE NAGU : d'azur, à 3 losanges rangées d'argent.

DE LA GORCE : de gueules, à 3 tours d'échiquier d'or.

---

(1) *Tablettes historiques, généalogiques et chronologiques*, par Chazot de Nantigny, t. IV, p. 110 ; *Dict. des Gaules et de la France*, par Expilly, t. IV, p. 779.

mâles et femelles, il appelle le seigneur de la Gorce, son beau-frère, à recueillir cette substitution (1). Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1° Madelaine de Monteynard, née le 4 octobre 1639, mariée le 6 septembre 1657, avec Marc-Antoine *Perrachon*, baron de Senozan, au diocèse de Macon. Elle mourut en 1709, dans sa maison de Châteauneuf, au comté Venaissin ;

2° Françoise-Clémence de Monteynard, mariée, le 16 février 1661, avec Roland II *de Foudras*, comte de Châteautiers, capitaine de chevau-légers dans le régiment d'Epernon, fils de Roland de Foudras, 1er du nom, chevalier, seigneur de Châteautiers, et de Lucrèce de Sève,

Du second lit :

3° François, IIe du nom, qui a continué la postérité ;

4° Joseph de Monteynard, chevalier de Montfrin, baptisé le 16 novembre 1661. Il fut reçu chevalier de l'ordre de Malte, page du grand-maître, le 3 novembre 1676. Il obtint une commission, le 20 août 1688, pour lever et prendre le commandement d'une compagnie de dragons, commandement qui lui fut confirmé par Louis XIV dans un brevet du 31 août 1689, portant remise en sa faveur du droit de lods et ventes. Il servait au camp de Fouville sous le marquis de Boufflers, colonel général des dragons, le 2 octobre 1691. Il fit son testament devant Coullomb, notaire royal de la ville de Montfrin, le 1er septembre 1719. Il voulut être inhumé en la chapelle des seigneurs de Montfrin, ses prédécesseurs. Ce fut François de Monteynard, son neveu, qui fut son héritier universel ;

5° Madelaine de Monteynard, } religieuses ursulines à Tarascon ;
6° Christine de Monteynard, }

7° Marie de Monteynard, religieuse ursuline à Nismes.

XXI. François DE MONTEYNARD, IIe du nom, chevalier, seigneur de Monteynard, marquis de Montfrin, baron de la Pierre, etc., né au château de Montfrin le 8 juillet 1660, succéda à son père dans la charge

---

(1) Le marquis de Montfrin n'appelle point à cette substitution la branche de Chastelard, parce qu'il était en procès avec elle pour la baronnie de la Pierre et la terre de Lusson, dont il revendiquait la possession. Ce différent fut apaisé plus tard par une alliance entre les deux branches.

de sénéchal de Beaucaire et de Nismes en 1687. Il épousa, par contrat passé devant Viot et Combet, notaires, le 21 février 1699, Louise DE LOUET DE NOGARET DE CALVISSON, fille de Jean-Louis de Louet de Nogaret de Murat, marquis de Calvisson, baron des états de Languedoc, lieutenant-général au gouvernement de cette province, et de Madelaine de l'Isle de Marivaux. Le marquis de Montfrin fit son testament le 1er mars 1726 devant Combes, notaire royal de la ville de Montfrin. En instituant son fils aîné survivant, Joseph de Monteynard, son héritier universel, il défend que rien ne soit vendu ni aliéné des terres de Monteynard, Montfrin, Meynes et Théziers, afin qu'elles passent intactes et sans aucune espèce de distraction à l'aîné de ses descendants mâles. Ce fidéicommis n'est établi qu'en faveur de sa branche. Au défaut de postérité mâle de Joseph, il substitue celle de François, son second fils; et dans le cas où les deux frères n'auraient plus de descendants mâles, il veut que les biens de sa branche passent aux filles de Joseph; à leur défaut, aux filles de François, et au défaut de celles-ci aux filles de lui, testateur, pour être également partagés entre elles, sans égard au droit d'aînesse, et de manière à ce que chacune puisse disposer de sa part à son gré. Il mourut le 12 juillet 1728, et fut inhumé en l'église paroissiale de Montfrin, dans la chapelle de sa famille. Par le testament olographe que sa veuve fit à Avignon le 23 mars 1740, elle voulut que son corps fût transporté à Montfrin et inhumé près de son mari. Ce testament fut ouvert le 13 juin suivant, le lendemain de son décès. De leur mariage sont issus :

LOUET DE NOGARET : palé d'azur et de gueules semé de roses d'argent; sur le tout un écu d'argent, chargé d'un noyer arraché de sinople.

1° Jean-Louis de Monteynard, né à Nismes le 21 décembre 1699, mort en 1705;

2° Joseph, qui a continué la postérité;

3° François, chevalier de Monteynard, né le 29 juin 1706, chevalier de l'ordre de Malte, capitaine au régiment Royal, cavalerie, avec lequel il fit la fameuse retraite de Prague en 1742;

4° Anne-Louise de Monteynard, mariée, par contrat du 25

janvier 1729 (la célébration avait précédé à Avignon le 11 janvier) avec messire Joseph-Ignace *du Blanc*, marquis de Brantes, qui fut depuis gouverneur d'Etrechaux et capitaine des portes du palais apostolique à Avignon, fils de Pierre du Blanc, marquis de Brantes, gouverneur-seigneur de la Roque-sur-Pernes, et de Susanne de Cambis, lesquels assistèrent leur fils au contrat. Elle mourut le 19 juin 1749;

5° Anne-Bathilde de Monteynard, religieuse au couvent des dames de St.-Laurent d'Avignon;

6° Françoise de Monteynard, *mademoiselle de Montfrin*, née le 19 février 1708.

XXII. Joseph de Monteynard, comte titulaire de Diois par ancienne substitution, marquis de Montfrin en Languedoc, comte de Souternon en Forez, baron de la Pierre en Dauphiné, seigneur de Meynes, de Théziers, de Saint-Germain, de Nolieu, de Saint-Julien et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, sénéchal de Beaucaire et de Nismes, naquit à Avignon le 13 février 1703, et mourut vers la fin du mois d'octobre 1793. Il avait épousé, 1° par contrat du 9 juin 1732, reçu par Chrétien, notaire à Aubais, Diane-Henriette de Baschi d'Aubais, morte le 18 mars 1755, fille de Charles, des comtes de Baschi, marquis d'Aubais, baron du Cayla, etc., et de dame Diane de Rozel; 2° par contrat du 24 novembre 1767, Etiennette du Bourg de Saint-Polgue, fille de Juste-Henri du Bourg, marquis de Bozas, comte de Saint-Polgue, en Forez, et de dame Françoise-Henriette de la Roche-Aymond, dame de Barmont. Ses enfants furent;

de Baschi : d'argent, à la fasce de sable.

du Bourg : d'azur, à 3 tiges d'épine à 5 branches d'argent, effeuillées.

Du premier lit :

1° François, IIIe du nom, dont on va parler;

2° Jacques-Hector de Monteynard, comte de Souternon, mort jeune;

3° Joseph-Raymond de Monteynard, reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité;

4° Françoise-Marie de Monteynard, née le 29 avril 1734, mariée, le 24 juillet 1755, à Louis-François, marquis *de Monteynard*, son cousin, dont elle recueillit tous les biens qu'elle légua à son neveu, Hector-Joseph, par son testament du 19 mai 1808. Elle mourut le 5 avril 1809;

5° Susanne-Françoise de Monteynard.

Du second lit :

6° Juste-Henri de Monteynard; reçu chevalier de l'ordre de Malte le 12 avril 1774, mort au mois de mars 1823;

7° Joseph-Ignace de Monteynard, reçu chevalier du même ordre le 17 avril 1774, mort le 8 novembre 1832;

8° Henriette de Monteynard, mariée, le 1er décembre 1788, avec Philippe-Angélique, comte de *Laurencin de Beaufort*;

9° Louise de Monteynard.

XXIII. François, IIIe du nom, comte DE MONTEYNARD, né au château de Montfrin le 28 août 1735, entra fort jeune au service avec le grade d'enseigne dans le régiment d'Agenois. Il passa de ce corps sous-lieutenant dans le régiment du Roi, infanterie, puis de celui-ci, cornette de la seconde compagnie des mousquetaires, avec commission de mestre de camp de cavalerie du 20 mars 1757. Au commencement de l'année suivante, il commandait sur les côtes de Picardie un détachement de mousquetaires qu'il ramena à Versailles, le projet d'une descente en Angleterre n'ayant pas eu de suite. Il reçut alors des lettres de service dans son grade de colonel pour l'armée d'Allemagne. Il y arriva le jour même de la bataille de Crewelt (23 juin 1758), à laquelle il prit part, et fit ensuite avec l'armée la retraite sur Cologne. Le comte de Monteynard devint enseigne de la même compagnie des mousquetaires le 10 février 1759. Le 29 mars suivant, il eut l'honneur d'être présenté au roi et de monter dans les carrosses de S. M.; fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 10 septembre 1760, et fut nommé, le 4 juin suivant, colonel dans le corps des grenadiers de France. Il commanda ensuite le régiment provincial de Châlons-sur-Saône, et fut promu aux grades de brigadier d'infanterie le 20 mars 1768, et de maréchal-de-camp le 1er mars 1780. Il était lieutenant-général au gouvernement de la province de Bourgogne, et gouverneur des ville et citadelle de Châlons-sur-Saône, lorsque le roi le nomma, le 24 décembre 1771, son ministre plénipotentiaire près

l'électeur de Cologne. Il est mort à Lugano, en Suisse, le 9 mai 1798. Il avait épousé, par contrat du 15 juin 1756, Henriette-Louise-Madelaine DE BASCHI, née le 20 mai 1744, présentée le 20 septembre 1767, fille de François, comte de Baschi-Saint-Estève, chevalier des ordres du roi, conseiller-d'état d'épée, ci-devant ambassadeur de France près la cour de Portugal, puis à Venise, et de Charlotte-Victoire le Normand. De ce mariage sont issus :

DE BASCHI : d'argent à la fasce de sable.

1° Louis-François-Raymond de Monteynard, reçu chevalier de Malte de minorité en 1774, mort jeune en 1784 ;

2° Hector-Joseph, dont l'article suit ;

3° Joseph-Raymond, chevalier de l'ordre de Malte ;

4° Amédée de Monteynard, } morts jeunes, chevaliers de
5° Emmanuel de Monteynard, } Malte de minorité.

XXIV. Hector-Joseph, marquis DE MONTEYNARD, chef des nom et armes de sa maison, est né le 16 mars 1770. Il commença à servir, en 1785, dans le corps des carabiniers, eut l'honneur d'être présenté au roi, et de monter dans les carrosses de S. M., le 23 mars 1789, et fut breveté capitaine de cavalerie le 26 avril de la même année. Emigré avec les princes français, il a fait sous leurs ordres la campagne de 1792. Lors de la restauration (1814), il a reçu le brevet de colonel pour tenir rang du 4 juin 1810, et la croix de l'ordre de Saint-Louis. Il a été nommé successivement maréchal de camp le 2 avril 1817, gentilhomme de la chambre du roi le 20 novembre 1820, et pair de France le 5 novembre 1827. Il a cessé de siéger à la chambre des pairs, depuis les événements de 1830. Il a épousé, par contrat du 17 août 1810, Clémentine-Henriette-Philippine DE DREUX-BRÉZÉ, fille de Henri-Evrard, marquis de Dreux-Brézé, pair et grand-maître des cérémonies de France, chevalier des ordres du roi, maréchal des camps et armées, etc., et de dame Adélaïde-Anne-Philippine de Custine. De ce mariage sont issus :

DE DREUX-BRÉZÉ : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses d'argent, et en pointe d'une ombre de soleil du second émail.

1° Henri-Raymond, dont l'article suit ;

2° Amédée-Aténulfe, vicomte de Monteynard, né le 4 juillet 1813 ;

3° Paul-Charles de Monteynard, né le 7 décembre 1819 ;

4° Marie-Hectorine de Monteynard, née le 23 avril 1815, décédée le 3 septembre 1833 ;

5° Marie-Elisabeth de Monteynard, née le 7 décembre 1819, décédée le 2 juillet 1836.

XXV. Henri-Raymond, comte DE MONTEYNARD, né à Avignon le 14 juin 1811, est entré dans la maison des pages du roi Charles X le 27 janvier 1827, et a été nommé page dauphin, le 25 août 1828. Il fut nommé sous-lieutenant dans les chasseurs de la garde royale le 29 septembre 1829. Lors de la retraite de son régiment, congédié à Dreux le 5 août 1830, après avoir pris part aux événements des jours précédents, il a continué de sa personne à escorter le roi jusqu'à son embarquement à Cherbourg, et en témoignage de la satisfaction de sa conduite, S. M. l'a nommé chevalier de la Légion d'Honneur. Il a épousé au château de Fourqueux, près Saint-Germain-en-Laye, le 12 septembre 1832, Marie-Anne-Antoinette LE CORNU DE BALIVIÈRE, décédée au même château, le 12 décembre 1838. Elle était fille de feu Benjamin-Pierre-Aimé-Théodore le Cornu, comte de Balivière, ancien officier supérieur de cavalerie, et de dame Elisa-Françoise Bouvard de Fourqueux. Il a eu de ce mariage quatre enfants :

LE CORNU DE BALIVIÈRE : d'azur, à 3 cors de chasse d'argent, enguichés d'or.

1° Hector-François-Rodolphe de Monteynard, né à Fourqueux le 23 septembre 1833 ;

2° Marie-Joseph-Hector de Monteynard, né à Tencin le 17 juillet 1835, décédé à Fourqueux le 2 juin 1837 ;

3° Marie-Humbert de Monteynard, né à Fourqueux le 13 février 1837.

4° Louis-Albert de Monteynard, né à Fourqueux le 1er décembre 1838.

BRANCHE DE CHASTELARD, *éteinte.*

XIX. Gui-Balthazard de Monteynard, co-seigneur de Theys et de la Pierre, second fils de Marius, seigneur de Monteynard, hérita des terres du Champ et de Chastelard du chef de Joachine Cot, sa mère. Il fut aussi seigneur de Prébois par acquisition. Il épousa, par contrat du 15 juin 1628, passé devant Genevel, notaire, en présence de Claude de Monteynard, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et de Jean de Monteynard, seigneur de Lusson, ses frères, Anne Allemand, fille de messire Alexandre Allemand, seigneur de Paquiers et de la Cluse, vicomte de Trièves, conseiller du roi en ses conseils, bailli d'épée du Viennois et plat pays de Dauphiné, et de dame Jeanne de Monteynard de Chalencon. Gui Balthazard fit son testament olographe le 24 juillet 1644, reçu par Jacques Froment, notaire à Grenoble. Il institua sa femme son héritière universelle, à la charge de transmettre son hérédité à celui de leurs enfants qu'elle choisirait; et dans le cas où elle mourrait *intestat*, il appela successivement ses deux fils et leurs enfants mâles, par ordre de primogéniture, leur substituant son frère, Jean de Monteynard, seigneur de Lusson, et au défaut de Jean ou de ses enfants mâles, il appela Hector de Monteynard, son neveu, baron de Montfrin, lui substituant, en cas de mort sans enfants mâles, Gabriel de Monteynard, seigneur de Gensac, son cousin-germain. Nonobstant ces substitutions, il voulut que les filles fussent dotées selon leur condition et le rang de leur maison. Il vivait encore le 5 juin 1649, et laissa deux fils et deux filles :

Allemand : comme à la p. 60.

1° Jean, IIe du nom, qui suit;

2° André de Monteynard, seigneur de Chastelard. Lui, son frère aîné et ses deux sœurs eurent chacun un legs par le testament de leur père. Il mourut sans postérité ;

3° Charlotte de Monteynard, mariée avec Mathieu *du Mou-*

lin, seigneur de la Bonnelière, capitaine au régiment de Lyonnais;

4° Gasparde de Monteynard, mariée, le 6 mars 1663, avec Jean *du Vache*, baron de Châteauneuf, seigneur de l'Albenc et de Vatilieu, président en la cour des comptes de Dauphiné.

XX. Jean DE MONTEYNARD, II[e] du nom, seigneur du Champ (1), de Chastelard et de Prébois, co-seigneur de Theys et de la Pierre, baptisé le 7 février 1629, fut émancipé le 16 mai 1654 par son père, qui l'investit en même temps de tous les droits qu'il pouvait prétendre en la succession de feu dame Anne Allemand, sa mère. Il fut marié deux fois: 1° par contrat du 27 janvier 1665, passé devant Maillet, notaire à Grenoble, avec Isabeau POURROY, fille de noble Isaac Pourroy, conseiller du roi, contrôleur-général des finances en Dauphiné, et de Florence Marnais; 2° en 1699, avec Virginie D'ARCES, à laquelle, par son testament du 29 juillet 1702, reçu par Don, notaire à Grenoble, il légua l'usufruit d'une somme de 48,000 livres jusqu'à la majorité des enfants qu'il avait eus de cette dame, ainsi qu'une maison pour sa résidence tant qu'elle vivrait en viduité. Par ce même testament, il établit entre ses enfants du premier et du second lit une substitution graduelle et perpétuelle; d'abord au profit des mâles, ensuite des filles et de leurs enfants mâles, au défaut desquels il appelle François de Monteynard, marquis de Montfrin, son cousin et ses enfants et descendants mâles par ordre de primogéniture. Jean de Monteynard fit un codicille réglementaire le 7 décembre 1707; mais comme dans les trois ans qui suivirent il lui survint deux enfants de son second mariage, il fit de nouvelles dispositions codicillaires le 8 avril 1710, devant Jourdan, notaire royal du Champ fixa le legs partageable par égales parts entre les enfants de ce second lit, et ajouta un revenu aux legs qu'il avait faits à Virginie d'Arces. Il avait eu

POURROY: d'or, à 3 pals de gueules; au chef d'azur, chargé de 5 molettes d'éperon d'argent.

D'ARCES: d'azur, au franc canton d'or.

(1) Il fit foi et hommage pour cette terre en la chambre des comptes de Grenoble le 2 avril 1680.

Du premier lit :

1° Louis-Joseph, dont l'article suit ;

2° François de Monteynard, religieux de l'observance de St.-François ;

3° Laurent de Monteynard, } morts jeunes ;
4° Joseph de Monteynard, }

5° Anne de Monteynard, mariée avec Humbert *Moret de Bourchenu*, seigneur de Valbonnais. Elle mourut sans enfants en 1710 ;

6° Anne de Monteynard, la jeune, religieuse au monastère de Montfleury ;

7° Clémence de Monteynard, religieuse au couvent des Ayes ;

Du second lit :

8° Gabriel-Justin de Monteynard, mort au berceau ;

9° François de Monteynard, qui fut reçu chevalier de l'ordre de St.-Lazare en 1725 (1). Il fut commandant de bataillon au régiment Royal des Vaisseaux, et chevalier de l'ordre de St-Louis. Il mourut sans postérité ;

10° Jean-Baptiste de Monteynard, capitaine au régiment Royal des Vaisseaux, mort aussi sans postérité ;

11° Claude-François de Monteynard, mort jeune ;

12° Marie de Monteynard, épouse de Charles-François *de Coignin*, baron de St.-Marcel en Savoie ;

13° Louise-Marie de Monteynard, baptisée le 5 novembre 1705, mariée, en 1726, avec Jacques *de Revigliasc*, seigneur de Veynes au diocèse de Gap, mort en 1762 ;

14° Jeanne-Barbe de Monteynard, mariée 1° avec N.... *de Vaujany* ; 2° avec Etienne *du Cerf*, seigneur de Croze.

XXI. Louis-Joseph DE MONTEYNARD, seigneur de Chastelard, du Champ, d'Avers, du Molard, co-seigneur de Theys, de la Pierre, des Adrets, etc., succéda à son père en 1711. Il fut président en la chambre des comptes de Grenoble, où il fit hommage au roi pour ses terres, le 9 avril 1726. Il avait épousé, le 13 août 1712, Claudine DU PRAT DE LA BATIE, dame de la Batie, au bailliage de Briançon. Ils firent leur testament mutuel devant Moreau, notaire royal à Theys, le 5 août 1725. Louis-Joseph de Monteynard mourut

DU PRAT DE LA BATIE.

(1) *Etat de la France*, année 1749, p. 76.

en 1727, et fut inhumé dans l'église du Champ. Sa veuve se remaria avec Claude-François de Guérin, comte de Tencin, mort en 1759. Elle avait eu de son premier mari :

1° Louis-François qui suit ;

2° François de Monteynard, mort ecclésiastique ;

3° Anne de Monteynard, qui fit son testament le 9 août 1740, en faisant profession dans l'abbaye des Ayes. Au mois de juin 1756, elle fut nommée abbesse de l'abbaye royale de Vernaïson, ordre de Cîteaux, au diocèse de Valence ;

4° Marguerite de Monteynard, née en 1724, religieuse aux ursulines de Grenoble. Au mois de mars 1772 elle fut nommée abbesse de l'abbaye de St.-Paul de Beaurepaire, ordre de Cîteaux, au diocèse de Vienne, puis au mois de juillet suivant à l'abbaye de St.-Pierre, ordre de Saint Benoît, au diocèse de Lyon ;

5° Jeanne-Marie de Monteynard, née le 27 juin 1727, mariée, au mois de février 1748, avec Antoine *de Guérin*, comte de Tencin, (neveu du cardinal de Tencin, ministre d'état et archevêque de Lyon), gouverneur de Die, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, morte à Grenoble le 27 avril 1771.

XXII. Louis-François, marquis DE MONTEYNARD, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, ministre secrétaire d'état au département de la guerre, gouverneur-général de l'ile de Corse, etc., naquit au château de la Pierre le 13 mai 1713. Il fut seigneur de Chastelard, du Champ, de la Pierre, d'Avers, du Molard, et co-seigneur de Theys et de Prébois (1). Entré fort jeune au service, il fut nommé lieutenant au régiment Royal des Vaisseaux le 12 janvier 1728, et, le 5 novembre suivant, il eut commission pour y lever une compagnie. Il servit à l'armée du Rhin et au siége de Philisbourg en 1734, puis à l'armée de Bavière en 1740, en qualité d'aide-maréchal général des logis surnuméraire de cette armée. Enfermé dans Lintz, avec le comte de Ségur, et compris dans la capitulation de cette place (23 janvier 1742), il rentra en France avec le régi-

(1) Il fit hommage pour toutes ces terres en la chambre des comptes de Grenoble le 18 juin 1765.

ment Royal des Vaisseaux, ne pouvant servir pendant un an. Le marquis de Monteynard fut nommé, le 1er septembre 1743, aide-major général des logis de l'armée d'Italie sous les ordres de l'infant D. Philippe, duc de Parme. En 1744 il se trouva au passage du Var, à la prise des retranchements de Montalban, et à celle des villes de Villefranche et de Nice. Le 11 mai, le roi lui donna le régiment d'Agenais, dont le colonel, le marquis de Malause, avait été tué sur les retranchements de Montalban. Il réunit ce commandement au grade d'aide-major général des logis de l'armée, et se distingua d'une manière particulière durant toute cette campagne. Après le passage des Alpes, le prince de Conty voulant attaquer les retranchements de la vallée de Sture, en Piémont, donna au marquis de Monteynard le commandement de 8 compagnies de grenadiers, formant l'avant-garde d'une colonne de 6 bataillons, qui marcha sur ces retranchements par les cols de l'Eyssalette et de Guypières, au sommet de la montagne qui sépare la vallée de Sture de celle de Muyres. Le marquis de Monteynard s'avance au pied d'un rocher qui dominait le retranchement ennemi, défendu par quelques bataillons piémontais, et pendant la nuit (18 juillet), il gravit ce rocher avec le plus grand sang-froid. Dès que le jour parut, les Piémontais, le voyant maître de ce poste, prirent la fuite et abandonnèrent le retranchement. Ce mouvement fut suivi de l'attaque et de la prise du château Dauphin, et du siége et de la réduction de Demont. Le marquis de Monteynard servit ensuite au siége de Coni, et combattit, le 30 décembre, à la bataille gagnée sur le roi de Sardaigne, sous les murs de cette place. Au mois de janvier 1745, il fut chargé par l'infant de reconnaître les chemins praticables pour pénétrer dans le Milanais par l'état de Gênes, et de prendre les dispositions pour la marche de l'armée, qui devait se réunir à l'armée espagnole, commandée par le comte de Gages. Après la jonction des deux armées, le marquis de Monteynard concourut à la prise d'Aqui, de Sarravalle, et des ville et château de Tortone. La part

brillante qu'il prit au combat de Rivaronne (27 septembre) fixa le choix que le maréchal de Mallebois fit de lui pour en porter au roi la nouvelle. Arrivé à Versailles le 5 octobre, il fut déclaré brigadier avec brevet à prendre rang du 1er mai précédent. Au mois d'avril 1746, le maréchal de Maillebois voulant marcher au secours de la ville de Valence, assiégée par les Piémontais, et couvrir la gauche de sa marche, détacha le marquis de Monteynard pour aller prendre à Savonne cinq bataillons français et des troupes que la république de Gênes devait fournir, et de là se porter dans la montagne qui verse sur la Bormida, occupée en forces par les Piémontais. A la tête de ses troupes, M. de Monteynard chassa l'ennemi de poste en poste, et ayant acculé 7 compagnies de grenadiers dans une grande maison isolée, appelée les Bains d'Aqui, il la prit par escalade, et força ces 7 compagnies à se rendre à discrétion. Deux jours après, il traversa la Bormida, s'empara de la ville d'Aqui le 4 mai, et bientôt après du château, dont la garnison se rendit prisonnière de guerre. Après la bataille de Plaisance, l'armée combinée de France et d'Espagne dut repasser le Pô, et prendre position sur la rive droite de ce fleuve; le marquis de Monteynard fut embarqué le 8 août avec trois bataillons, six compagnies de grenadiers et 300 chevaux. Après avoir balayé la rive opposée des troupes légères autrichiennes qui la défendaient, et avoir protégé la tête du pont qu'on jetait derrière lui, il eut ordre de marcher avec son détachement, renforcé de 1200 chevaux espagnols, au village de Parpanèse, à 4 lieues en remontant le fleuve, où le roi de Sardaigne faisait jeter un pont. Repoussé dans une première attaque, le marquis de Monteynard revint à la charge, emporta le village de vive force, et mit le feu à 35 bateaux du pont du roi de Sardaigne, malgré les efforts redoublés de l'artillerie piémontaise qui le canonnait de l'autre côté du fleuve. Cette action brillante, dans laquelle le marquis de Monteynard fit 600 prisonniers, eut pour effet d'empêcher le roi de Sardaigne d'attaquer les derrières de l'armée franco-espa-

gnole, tandis que l'armée autrichienne l'attaquait de front, le 10 août, sur le ruisseau le Tidon où elle fut battue. Après la sanglante et malheureuse attaque du col de l'Assiette, où périt le comte de Belle-Isle, frère du maréchal (19 juillet 1747), le marquis de Monteynard fit l'arrière-garde de la retraite, sous les ordres du comte de Mailly, et resta jusqu'à minuit sur le terrain où l'on avait été battu, sans que les Piémontais osassent sortir de leurs retranchements, d'où ils avaient repoussé les Français avec tant de pertes. Il fut créé maréchal-de-camp le 10 mai 1748. En 1756 il fut l'un des cinq généraux qui accompagnèrent le maréchal de Richelieu à la conquête de l'île de Minorque. Il montra la plus grande valeur à l'assaut du fort Saint-Philippe ; et après la réduction de Mahon, le roi le nomma commandeur de l'ordre de Saint-Louis par provisions du 23 juillet 1756. Il fut maréchal-général des logis de l'armée qui s'assembla au mois d'août 1757, en Basse-Alsace, sous les ordres du même maréchal. Cette armée marcha dans la Hesse, puis à Hanovre, où celle du maréchal d'Estrées lui fut incorporée. Le marquis de Monteynard prit part aux opérations qui consommèrent la ruine du duc de Cumberland et la conquête de l'électorat de Hanovre. Il continua à servir l'année suivante à la même armée, sous les ordres de S. A. le comte de Clermont, comme maréchal-général des logis et maréchal-de-camp, et combattit à Crewelt le 23 juin. Elevé, par promotion spéciale, au grade de lieutenant-général des armées du roi le 10 février 1759, il se trouva, le 1er août, à la bataille de Minden. (Voir pour plus de détails la *Chronologie historique militaire*, t. V, pp. 632, 633, 634, et les *Fastes militaires*, par M. de la Fortelle, in-12, 1779, t. I, pp. 313, 314, 315, 316, 317, 318). En 1762, le marquis de Monteynard fut employé dans la réserve commandée par le prince de Condé, et donné à ce prince comme lieutenant-général de confiance, ayant la faculté de désigner et choisir les officiers généraux employés sous ses propres ordres. Il prit une part active à toutes les opérations de cette réserve, à

ses marches savantes et hardies, et aux glorieux combats de Groningue et de Johannisberg, les 25 et 30 août. La paix entre la France et l'Angleterre ayant été signée le 3 novembre, et l'armée française étant rentrée en France, le marquis de Monteynard fut nommé commandant en chef sur le Bas-Rhin avec 18 bataillons et 12 escadrons, outre quelques corps de troupes et plusieurs généraux dont les lettres de service étaient à ses ordres. La paix entre l'impératrice-reine et le roi de Prusse n'était pas encore signée. Un corps de troupes prussiennes voulait profiter de la glace qui couvrait le Rhin et la Meuse pour traverser ces fleuves et se jeter dans les Pays-Bas autrichiens. Ce mouvement, s'il eût réussi, eût rallumé le feu de la guerre et éloigné l'œuvre si désirée de la pacification générale. Le marquis de Monteynard se porta au-devant de ces troupes, et sans tirer un seul coup de fusil, il arrêta leur marche. Une convention conclue avec le chef de ce corps (janvier 1763), mit à l'abri de toute invasion les duchés de Clèves, de Gueldre et de Berg. Cette convention, ratifiée par Louis XV et par le grand Frédéric, fut regardée comme un événement aussi heureux pour les conjonctures (1) qu'honorable pour l'habileté et le sang-froid du marquis de Monteynard. Il en reçut les félicitations les plus flatteuses de l'impératrice-reine, de l'électeur-palatin et du prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas. Le traité de Paris ayant terminé cette guerre, qui tenait depuis sept ans toute l'Europe en armes, le marquis de Monteynard ramena en France, au mois d'avril, les troupes et l'artillerie. A son arrivée à Versailles, au mois de mai, le roi lui donna le commandement des troupes en Provence. (*Fastes militaires,* t. II, pp. 319, 320.) Depuis il fut appelé successivement au gouvernement de Sarrelouis et au gouvernement général de l'île de Corse le 3 juillet 1772. Le 4 janvier de l'année précédente il avait été nommé ministre secrétaire d'état au département de la guerre. Son

(1) La paix fut signée à Paris le 10 février 1763.

administration fut marquée par des vues sages, des réformes urgentes et une sollicitude pleine de zèle et d'humanité pour le soldat. Ce fut M. de Monteynard qui institua les chevrons avec augmentation graduelle de paie, ainsi que les plaques de vétérance (1), sortes de récompenses à la fois utiles et honorifiques qui donnèrent un nouveau prix au métier des armes, et attachèrent à leurs drapeaux une foule de vieux soldats propres à former ceux qui entraient dans la carrière. Louis XV avait conçu la plus haute estime pour le marquis de Monteynard; il admirait son désintéressement et sa droiture, ses intentions élevées et son zèle pour le bien de l'état. Cependant ce prince n'eut pas la force de résister à une cabale puissante qui s'était formée à la cour contre son ministre; il lui demanda sa démission qui fut donnée le 28 janvier 1774. On ne peut attribuer qu'à la défaveur où il était tombé dans sa retraite, l'oubli inconcevable où furent laissés ses longs et glorieux services dans la promotion du 13 juin 1783, où sur dix maréchaux de France nommés, six étaient lieutenants-généraux moins anciens que lui. La nomination de M. de Monteynard au gouvernement de la Corse se rapporte à des circonstances qui sont un témoignage de la haute estime qu'on avait pour ce général, même dans les pays étrangers. Après la réunion de cette île à la France, Louis XV lui accorda des états particuliers. A l'une de leurs premières séances, ces états demandèrent que la Corse fût érigée en gouvernement militaire, et supplièrent le roi de leur

(1) Cette plaque était décernée aux militaires ayant 24 ans de service. Elle consistait en deux petites épées de cuivre posées en sautoir sur un fond de drap rouge, aussi bordé de cuivre. Cette plaque, de forme ovale, se portait sur la poitrine. Les hommes qui en étaient décorés la recevaient solennellement sous les armes, et on leur en expédiait le brevet avec mention du traitement qui y était attaché. Des mesures d'économie ont fait supprimer ce traitement après la retraite du marquis de Monteynard; mais les militaires qui avaient obtenu la plaque de vétérance continuèrent à la porter sous la république et sous l'empire. Quelques-uns, parmi les invalides, la portaient encore sous la restauration.

accorder le marquis de Monteynard pour gouverneur. Le roi daigna se rendre aux vœux qu'ils exprimaient, et dont il est fait une honorable mention dans les provisions de ce gouvernement ; le sceau en est enfermé dans une belle boîte d'argent, sur laquelle sont gravées les armes de France, et au revers cette inscription : *Insigne munus, virtus meruit, exoptavit Corsica, rex dedit.* Le marquis de Monteynard avait été créé grand'croix de l'ordre de Saint-Louis le 21 février 1779. Il est mort à Paris, au mois de mai 1791, frustré par les décrets de l'Assemblée nationale de la majeure partie de ses pensions et traitements. D'après ses dernières intentions, il devait être porté sans faste à la sépulture commune ; mais au départ du convoi, les pauvres auxquels il faisait de grandes charités et le peuple du voisinage s'attroupèrent et annoncèrent la volonté que son corps fût reçu dans les caveaux de l'église des Jacobins (aujourd'hui Saint-Thomas-d'Aquin), et déposé au-dessous du lieu où il avait coutume de se placer pour assister aux offices. On ne voulut pas s'y opposer, et c'est là que sont demeurées ses cendres. Il avait épousé, par contrat du 24 juillet 1753, passé devant Baumet, notaire royal de la ville de Montfrin, Françoise-Marie DE MONTEYNARD, fille de Joseph de Monteynard, marquis de Montfrin, comte de Souternon, sénéchal de Beaucaire et de Nismes, et de Diane-Henriette de Baschi d'Aubais. Le marquis de Monteynard, n'ayant pas eu d'enfants, institua sa femme légataire universelle, et celle-ci transmit, en 1808, sa succession et celle de son mari à son neveu, Hector-Joseph, marquis de Monteynard (Voir p. 84).

DE MONTEYNARD : comme à la p. I.

BRANCHE DE MARCIEU, *éteinte.*

XVI. Laurent DE MONTEYNARD, chevalier, seigneur de Marcieu, de Savel, d'Avalon, de Monterel, de Goncelin, puis des terres, châteaux et mandements de Prébois, Feuillans, Avesnes, Sainte-Eugénie et de

Pays, par le testament de François de Monteynard, son oncle, du 15 mai 1513, était le second fils d'Hector de Monteynard, gouverneur d'Asti, et de Marguerite de Montferrat. Il porta les armes dès sa plus tendre jeunesse, et se trouva, en 1521, à la défense de Mézières contre l'armée de Charles Quint, sous les ordres d'Anne de Montmorency qui fut depuis connétable de France et qui donna à Laurent de Monteynard la lieutenance de sa compagnie de 100 hommes des ordonnances. Celui-ci était échanson du roi François Ier, en 1523 (*Etat des maisons des rois et reines de France,* manuscrit in-fol., à la bibliothèque du roi, fol. 931, col. 1.) Représenté par noble Antoine Garcin, châtelain de Monteynard, Laurent acquit du roi François Ier, dauphin, par acte passé à Lyon le 4 septembre 1537, devant Dortin, notaire et tabellion royal tous les droits de juridiction et de justice que le roi avait dans les lieux de Prébois, Feuillans, Sainte-Eugénie, Avers, Pays et Cogulet. Il est rappelé comme défunt dans le testament de son frère Louis du 12 juin 1549. Il avait épousé, en 1524, Catherine DE TALARU, dame de la Grange, de Nouailly et de la Ferrière, fille unique et héritière de Guillaume de Talaru, seigneur des mêmes lieux, et de Louise de Levis-Cousan. De ce mariage sont issus :

DE TALARU : parti ; d'or et d'azur, à la cotice de gueules sur le tout.

1° Gui-Balthazard, Ier du nom, qui suit ;

2° Hector de Monteynard ;

3° Philippe de Monteynard ;

4° François de Monteynard, chevalier de l'ordre de Malte, tué en 1557, dans un combat naval contre les barbaresques. (*Martyrologe des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, par le père de Goussencourt, in-fol., t. II, p. 46) ;

5° Claudine de Monteynard, religieuse à Montfleury.

XVII. Gui-Balthazard DE MONTEYNARD, Ier du nom, seigneur de Marcieu, de Savel, de Goncelin, d'Avalon, etc., chevalier de l'ordre du Roi, épousa, en 1558, Joachime DE GUIFFREY, fille unique de Guigues de Guiffrey, chevalier, seigneur de Boutières et du Tou-

DE GUIFFREY : d'or à la bande de gueules, chargée d'un griffon d'argent.

vet, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant-général en Piémont, et commandant l'armée du roi François Ier, au-delà des monts en 1543, et de Gasparde de Berlioz. Gui-Balthazard Ier mourut en 1579, laissant de ce mariage :

1° Gui-Balthazard, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Jean de Monteynard ;

3° Lucrèce de Monteynard, épouse de Gaspard *de Baronat*, seigneur de Polemieu et de Polienas, gouverneur de Moirenc, et lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de Laurent de Maugiron ;

4° Diane de Monteynard, épouse, en 1588, d'Octavien *Emé de Saint-Julien*, seigneur du Revest et du Solier, second président au parlement de Dauphiné, fils de Barthélemi Emé de Saint-Julien, conseiller du roi en tous ses conseils, président au parlement de Grenoble, et d'Éléonore de Pélisson;

5° Claudine de Monteynard, épouse de Michel *de Chissé*, baron de la Marcousse.

XVIII. Gui-Balthazard DE MONTEYNARD, IIe du nom, baron de Marcieu et d'Arvillard, seigneur du Touvet, de Boutières, de Goncelin, de Saint-Jean d'Avalon, de la Tour d'Entremonts et des Molettes, fut chargé, sous les règnes de Henri IV et Louis XIII, de diverses missions importantes. Après la prise de Morestel, par Alfonse d'Ornano, le 11 août 1595, ce fut lui qui en fit raser les fortifications, en exécution de la trève conclue entre le duc de Savoie, par l'entremise du premier président du parlement de Grenoble, et M. de Sillery, ambassadeur de France en Suisse. Il existe à la bibliothèque royale une quittance donnée par Gui-Balthazard de Monteynard, baron de Marcieu, le 15 septembre 1618, d'une somme de 1200 livres à lui ordonnée par le roi, pour les frais du voyage qu'il venait de faire en Piémont, par le commandement du maréchal de Lesdiguières, pour le service de sa majesté. (*Orig. en parch.*) Il avait épousé Anne FLÉARD, fille de Gaspard Fléard, président au parlement de Grenoble, et de Virginie Bon de Mévouillon. Il eut pour fille unique et héritière :

FLÉARD : d'or, au chevron d'azur, chargé d'un soleil d'or et de 2 croissants d'argent.

Virginie de Monteynard, dame de Marcieu, de Boutières et du Touvet, mariée, en 1622, avec Ennemond *Emé de Saint-Julien*, son cousin-germain, dont les enfants, en recueillant les biens de cette branche, ont ajouté à leur nom celui *de Marcieu*, et induement celui de *Monteynard*.

BRANCHE DE BEAULIEU,

En Auvergne, éteinte.

XVI. Jean-Jacques DE MONTEYNARD, troisième fils d'Hector de Monteynard, et de Marguerite de Montferrat, eut, dans le partage des biens de sa famille, ceux qu'avait apportés sa mère dans le marquisat de Montferrat. François de Monteynard, seigneur de Prébois, son tuteur, acquit en son nom et au nom de ses frères Louis et Laurent, les château et territoire de Beaulieu en Auvergne, de Gabriel de Grolée, chevalier, seigneur de Châteauvillard et de Gaspard du Chariol, chevalier, seigneur de la maison forte du Chariol, par acte du 4 mai 1507, passé dans la sacristie de l'église de Grenoble, en présence de Drevon, notaire public. Jean-Jacques fut légataire de son autre oncle, Pierre de Monteynard (1511), d'une rente avec sa nourriture et son entretien, et celui de deux chevaux dans telle de ses seigneuries qu'il voudrait habiter. Jean-Jacques de Monteynard combattit à la bataille de Marignan en 1551. (*Le père Hilarion de Coste.*) Il transigea avec ses frères Louis et Laurent le 27 janvier 1517 (*v. st.*). Il fut l'un des gentilshommes qui en 1521 concoururent sous le chevalier Bayard à la glorieuse défense de Mézières contre l'armée de l'empereur Charles Quint. Il suivit Bayard dans les guerres d'Italie, et fit montre à Cassano, le 24 octobre 1523, parmi les 100 lances de sa compagnie des ordonnances. (*Hist. de la maison de Beaumont*, t. I, pp. 281, 349; t. II, p. 436.). Il ne vivait plus lors du testament de son frère, Louis de Monteynard, du 12 juin 1549. Il avait épousé Maximilienne DE MUROL, de laquelle il eut :

DE MUROL : d'or, à la fasce ondée d'azur.

1° Jean, 1er du nom, qui suit;

2° Jacques de Monteynard. Il donna une procuration à sa mère le 29 août 1566 ;

3° Anne de Monteynard, femme du seigneur *d'Auterat.*

XVII. Jean DE MONTEYNARD, Ier du nom, seigneur de Beaulieu, épousa Jacqueline DE LA SOUCHÈRE, nièce du cardinal Jérôme de la Souchère, abbé de Clairveaux, mort à Rome en 1571. Lui, son frère Jacques de Monteynard, et leur mère, transigèrent, le 4 mai 1567, avec François, seigneur de Monteynard et Gui-Balthazard de Monteynard, seigneur de Marcieu. Cet acte, reçu par Rossignol et Bernard, notaires royaux et delphinaux, rappelle nommément les substitutions testamentaires de 1341, 1361, 1389, 1403, 1415, 1427, 1431, 1489, 1500, 1506, 1511 et 1513. Jean de Monteynard a laissé de son mariage :

DE LA SOUCHÈRE : de gueules, au chevron d'or, chargé de 3 étoiles d'azur, et accompagné de 3 coquilles d'argent.

1° Jean, IIe du nom, qui suit;

2° Louise de Monteynard, mariée, par contrat passé à Nonnette le 20 février 1591, avec François *du Prat*, seigneur de Bousde, fils d'Antoine-Paul *du Prat*, seigneur de Bousde, et de Perronnelle de Saillans. (*Hist. des grands offi. de la couronne*, t. VI, p. 458.)

XVIII. Jean DE MONTEYNARD, IIe du nom, seigneur, de Beaulieu, mourut sans postérité. Par son testament, fait au château de Montfrin le 14 novembre 1634, il institua son héritier universel Hector de Monteynard, baron de Montfrin, son cousin issu de germain.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 17, ligne 6, Eldegard, *lisez* Eldegarde.

Page 40, ligne 1re : A partir de Lantelme II et pendant plusieurs générations les chefs de la branche aînée se qualifiaient seigneurs des *Monts Eynards*, ainsi qu'on le voit dans une très-ancienne généalogie, à demi détruite de vétusté.

Page 47, sceau n° 1 de la planche gravée, 20 mai et 16 décembre 1372, *lisez :* 20 mai et 1er juillet 1372.

Page 53, en marge. DE GAUBERT, ajoutez : d'or, à trois bandes d'azur.

Page 56, ligne 36, décembre 1839 ; transposition de chiffres, il faut lire décembre 1389.

Page 67, à la marge. BAUDOT, ajoutez : de sable, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

Page 75, lignes, 17, 18 et 19, article 2° à supprimer, étant répété, mais à sa place, p. 77.

Page 82, François II de Monteynard, marquis de Montfrin, a commandé l'arrière-ban de la noblesse du Languedoc dans les guerres de Louis XIV, comme sénéchal de Nismes et de Beaucaire. (Gui Allard.)

Page 86, ligne 3, Henriette-Louise-Madelaine de Baschi, *lisez :* Henriette-Lucie-Madelaine de Baschi. Il faut rétablir ainsi l'ordre des enfants issus de ce mariage :

1° Hector-Joseph, dont l'article suit ;

2° Louis-François Raymond,
3° Gui-Rodolphe-Amédée,
4° Albert-Maurice-Emmanuel,
} morts en bas âge, chevaliers de Malte de minorité.

Page 87, il faut rétablir ainsi les deux articles suivants :

4° Marie-Hectorine de Monteynard, née le 23 avril 1815, décédée le 3 septembre 1833, *lisez :* décédée le 2 juillet 1836 ;

5° Marie-Elisabeth de Monteynard, née le 7 décembre 1819, décédée le 2 juillet 1836, *lisez :* décédée le 3 septembre 1833.

DE MORETON DE CHABRILLAN,

Seigneurs DE LA PALUD, DE PIERRELATTE, DE TAULIGNAN, DE CHATEAUNEUF-DE-MAZENC, DE LA BASTIE-ROLAND, DE CHABRILLAN, DE SAINT-GERVAIS, D'OURCHES, DE VÉRONNE, DE PONET, DE CHOMÉANE, DE DIEU-LE-FIT, DE VESC, DE COMPS, DE LA MOTTE-CHABRILLAN, DU MEIN, DE BOISSON, DE SAINT-JEAN-LE-CENTENIER, etc.; *marquis et comtes* DE CHABRILLAN, *en Dauphiné et en Vivarais.*



ARMES : *d'azur, à une tour crénelée de cinq pièces, sommée de trois donjons, chacun crénelé de trois pièces, le tout d'argent, maçonné de sable; à la patte d'ours d'or, mouvant du quartier senestre de la pointe, et touchant la porte de la tour.*

L'écu sommé d'une couronne fleuronnée à toque de gueules à houppe d'or, supporté par deux lions couronnés de la même couronne, et environné d'un manteau de pair de France à couronne de comte pair. Devise : ANTES QUEBRAR QUE DOBLAR (1).

(1) *Plutôt rompre que ployer.*

« Le sentiment général de la province de Dauphiné » donne place à la maison DE MORETON parmi les » maisons de l'ancienne chevalerie de cette province. » Ce sentiment est justifié par les monuments publics » et par les titres domestiques. » *(Preuves de cour, dressées au cabinet du Saint-Esprit en 1765.)*

Les ancêtres de cette famille ont porté originairement le nom de GUIGUES (dans les actes en latin *Guigo, Guigonis*), nom que les comtes d'Albon, premiers dauphins de Viennois, ont illustré en le portant tous jusqu'à leur extinction en 1162, et qui, par une coïncidence singulière, s'est perpétué dans la maison de Guigues avec le *château à 3 tours*, que portaient ces comtes (1). Le nom de MORETON (dans les actes en latin *Moreti, Moreto, Moretonis*) est aussi fort ancien dans cette famille. On voit par le cartulaire de Saint-Hugues, évêque de Grenoble (fol. 92), qu'en l'année 1108, Guigues de Beaumont vendit à l'église de Grenoble et à celle de Saint-André, une terre qui confinait à l'occident à la terre des fils de Gerald *Moreti* (Chambre des comptes de Grenoble). Ce dernier nom était-il, dans l'origine, un de ces sobriquets généralement adoptés un siècle avant les noms de terres, ou bien vient-il d'une de ces substitutions si fréquentes dans tous les pays qui, comme le Dauphiné, suivaient la loi romaine? Cette question remonte à des temps si éloignés qu'elle ne peut être posée que comme simple conjecture. Tout ce qu'on sait, c'est que la tradition attribue aux Moreton d'Angleterre une origine commune avec les Moreton de Dauphiné (2).

---

(1) Sur d'anciens quartiers produits pour l'ordre de Malte, le château des Guigues de Moreton est absolument semblable (sauf la patte d'ours) au château des Guigues d'Albon, dauphins de Viennois, gravé t. VI, p. 726 de l'*Histoire des grands officiers de la couronne.* On ne consigne ici cette observation que pour les découvertes ultérieures qu'on pourrait faire dans les cartulaires du Dauphiné sur cette ancienne famille.

(2) Cette tradition s'est conservée ainsi dans la famille. Au moment où Guillaume, duc de Normandie, entreprit l'invasion de l'Angleterre, il fut accompagné par un cadet de la maison de

Il y a une observation à faire sur ces deux noms si anciens dans cette maison. C'est que celui de Guigues, d'abord nom de baptême, comme ceux d'Adhémar, d'Artaud, de Bérenger et tant d'autres, est devenu, comme ceux-ci surnom héréditaire, joint au prénom ou nom patronymique, avec la terminaison génitive de *Guigo* en *Guigonis* dans les actes en latin, pour indiquer la filiation ou la souche (fils ou descendant de *Guigues*). Le nom de *Moreti*, *Moreto*, *Moretonis*, devenu nom de famille, celui de *Guigues* a continué à être porté, puis il a été quitté, ensuite repris, soit comme prénom, soit comme surnom. Dans ces derniers temps, des membres de la famille y ont renoncé

Moreton de Dauphiné, qui se joignit aux chevaliers provençaux et dauphinois qui suivirent la fortune du conquérant, et sa postérité existe encore en Angleterre.

On voit, en effet, dans l'*Europe au moyen âge*, de Henri Hallam (traduction française de Dudouit et Borghers, Paris, in-8°, 1828, t. II, p. 67), Robert et Roger *de Moreton*, compagnons de Guillaume, et fils d'un chevalier provençal, nommé Corbet, employés par ce prince dans d'importantes négociations avec lord Arundel, cités comme témoignage de la politique tenue par Guillaume envers les chevaliers qu'il distinguait, et auxquels il accordait des faveurs et des terres. Selon Hallam, la dotation de Robert de Moreton, dont il énumère toutes les terres, fut une des plus considérables, et il appuie son témoignage de celui de Dugdale dans son *Baronage*, p. 25.

Orderic Vital confirme ces faits dans son *Histoire ecclésiastique*, où, au livre IV, année 1071, (édition de 1840, imprimée chez Jules Renouard, vol. II, p. 220, 221) il rappelle Corbet et ses deux fils comme s'étant particulièrement illustrés à la conquête, parmi les principaux qui suivirent le duc Guillaume ; et John Burke, dans son *Peerage and Baronetage of England*, cite plusieurs familles illustres descendues de Roger de Moreton précité, comme les Herbert of Pembroke et les Finch of Winchelsea.

Le même auteur (Burke) fait mention des Moreton Corbet de Shropshire (représentés aujourd'hui par sir Andrew Moreton Corbet) établissant leur filiation depuis Robert de Moreton, compagnon de Guillaume (édition de Londres, 1834, t. I, p. 287, 288); des Moreton, lords Ducie, dont le nom est Reynols, et qui ont pris le nom de Moreton of Tortworth par succession des Moreton of Engleton, dont ils ont épousé l'héritière en 1700 (*id.*, p. 396) ; des comtes de Moreton of Engleton de Staffordshire (*id.*, p. 396) ; enfin des lords Moreton en Ecosse, dont le nom est Douglas (*Id*. t. II, p. 194).

par acte authentique; d'autres ont continué à le porter comme surnom (et c'est ainsi qu'il s'est perpétué dans la branche aînée); d'autres enfin comme prénom. Le nom de *Moreton*, qui a prévalu seul pendant plusieurs siècles, a été donné très-anciennement à un fief situé entre Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux, près de cette dernière ville (1), fief distinct de la terre de Moreton, près Donzère, anciennement appelée les Granges-Gontardes, commune de Chartrousas (Drôme), et qui passa par alliance de la maison de Moreton dans celle de Pelet, au commencement du XVII[e] siècle (2).

Sous les règnes de saint Louis, de Philippe-le-Hardi et de Philippe-le-Bel, la maison de Guigues de Moreton occupait une position distinguée dans plusieurs provinces limitrophes. Elle avait de riches possessions près du Pont-Saint-Esprit, à Châteauneuf-de-Mazenc, dans le territoire de Montélimar et sur le Rhône, et faisait nombre parmi les principales familles des diocèses de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Die et de Valence. La terre de Chabrillan, qui fut pendant 400 ans son principal domaine et qu'elle possède encore aujourd'hui, lui est venue par échange, en 1450, du dauphin (depuis Louis XI) auquel elle céda ses droits sur les ville, château et territoire de Pierrelatte, que ses auteurs possédaient en majeure partie. Dans la suite ce patrimoine s'est accru de plusieurs belles terres, et des distinctions nombreuses ont ajouté à l'avantage de l'ancienneté, le lustre des services et des plus nobles alliances.

Il y a eu comme un usage établi dans cette famille de vouer, à chaque génération, un ou plusieurs chevaliers à la défense de la Religion. Les annales de l'ordre de Malte et les historiens attribuent à ces che-

---

(1) Cet ancien fief de Moreton appartient actuellement à M. de Serre de Monteil.

(2) Cette terre de Moreton-les-Donzère est passée de MM. de Narbonne-Pelet-Fritzlar à M. de la Baume, qui la possède aujourd'hui avec le château de Chartrousas.

valiers beaucoup de faits honorables. La plupart sont parvenus aux premières dignités, et deux ont été portés comme candidats au magistère.

On ne trouve sur la maison de Moreton qu'une notice fort incomplète dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chenaye des Bois. Celle que nous donnons est établie sur les preuves faites par cette maison pour les honneurs de la cour et l'ordre de Saint-Lazare, sur un travail curieux contenant l'histoire de cette famille, jusqu'au 12 août 1518, travail dressé par Jean de Jarsains (1) « secrétaire de hault et puissant seigneur » messire François de Moretton, seigneur de Chabril- » lan » enfin sur les titres originaux mêmes qui ont servi à ces différentes preuves et qui existent encore dans les archives de MM. de Chabrillan. Nous avons indiqué par des renvois les sources où nous avons puisé quelques autres détails essentiels qui n'ont point été mentionnés dans ces preuves.

I. Guillaume DE MORETON, I[er] du nom, chevalier, seigneur de la Palud, de Saint-Paul, etc., vivait en 1250 (*État politique du Dauphiné*, par Chorier, t. III, p. 396; *Preuves de cour*). Jean de Jarsains rappelle son mariage avec Meinette DE MONTOISON, fille de feu messire Gonin de Montoison, chevalier, seigneur de Marsanne, près de Montelimar, et sœur de Godefroi de Montoison, seigneur de Marsanne et d'Anisin. Guillaume I[er] vécut jusque vers 1270, et laissa, entre autres enfants :

DE MONTOISON : d'azur, à la tour d'argent, doujonnée de 2 pièces et perronnée de 2 degrés.

(1) Ce travail curieux a été connu du marquis d'Aubais (Voir ses notes sur les *guerres du comté Venaissin*, pages 252, 253). C'est un gros livre contenant la généalogie et l'inventaire des principaux titres de la maison de Moreton-Chabrillan. Ce livre, écrit et signé par Jean de Jarsains, et relié en bois recouvert de basane tannée, existe en original dans les archives de la famille. Il commence à 1250 et finit à 1518. Il fut continué depuis cette époque jusqu'au 19 octobre 1631 par les chefs de la famille. Une copie de toute la partie généalogique a été faite vers la fin du 17[e] siècle, et se trouve dans le fonds de d'Hozier, à la Bibliothèque du roi. Jean de Jarsains avait fait quelques erreurs dans les premières filiations. Elles ont été corrigées dans un travail plus considérable, dressé par d'Hozier, et dans les *Preuves de cour*.

1° Pierre, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Hugues de Moreton, dont on ignore la destinée (1);

3° Guillaume *Moreti*, clerc de l'église de Die. La veille des ides d'août (31 juillet) 1294, il fut témoin d'une sentence arbitrale rendue par Raimond de Baux, prince d'Orange, entre Jean, évêque de Valence et de Die, et le chapitre et l'université de cette dernière ville. (*Mémoires pour l'histoire de Dauphiné*, par le président de Valbonnais, édit. de 1711, p. 130.)

II. Pierre Guigues, *alias* Moreton, Ier du nom, damoiseau, seigneur de la Palud, de Saint-Sauveur, etc., acquit, par acte du 12 octobre 1306, de Ricaud de l'Isle *(de la Isla)*, chevalier, et d'autre Ricaud de l'Isle, son fils, tout ce qui leur appartenait en hommes, hô-

---

(1) Jean de Jarsains s'est trompé en confondant ce premier Hugues avec un autre de même nom, son petit-neveu, lequel fit son testament en 1374. A l'époque où vivait le premier Hugues, il s'est formé, à Châteauneuf et dans les environs, une branche à laquelle appartenaient sans doute les sujets que nous allons nommer:

Noble Geraud *Moreti*, mentionné pour des biens confrontant aux siens dans une reconnaissance donnée à Godefroi *Moreti* le 18 mars 1344.

Sazie, femme de Guillaume *Guigonis*, donne l'aveu de sa maison de Châteauneuf, confrontant à celle de noble messire Pierre Moreti, chevalier, le 22 janvier 1337.

Pierre *Moreti*, fils de feu Guillaume *Moreti*, nommé dans une reconnaissance donnée au même Godefroi le 6 mai 1350. (Ce Guillaume n'étant point rappelé avec la qualité de chevalier ou celle de messire (*dominus*) qui l'exprimait, est nécessairement distinct de Guillaume II qui a continué la filiation de la maison de Chabrillan).

Eracle *Guigues*, marié avec Antonie ou Antoinette *Reinaud*, fille de Jean Reinaud, du lieu d'Alixau, au diocèse de Valence, mariage rappelé dans une quittance en diminution de dot donnée par Marguerite de Pracomtal, mère d'Antonie Reinaud, à noble Rostaing de Pracomtal, son frère, le 29 octobre 1410.

Noble Barthelemi *Guigues*, mentionné, en 1421, dans un acte de Rostaing de Pracomtal, époux de Marguerite de la Bastie-Roland.

Noble Guillemette *Moreti*, mariée, le 15 octobre 1389, avec Berard *de Berard*, seigneur de Porchères, fils de Louis de Berard et d'Hélix de Châteauvieux.

Arnaud *Guigues*, du lieu de Sauzet, vivant le 21 mai 1398.

Pierre *Moreton*, écuyer, qui servit sous Antoine de Levis, écuyer banneret, suivant le rôle d'une revue de sa compagnie faite à Viviers le 11 décembre 1418. (*Cabinet du St. Esprit, Mélanges, vol.* 8, *fol.* 72.)

tels, vignes, prés, pâturages, bois, cens, domaine, moulins, chasses, etc., dans les château, territoire et mandement de Taulignan (1), moyennant la somme de 100 livres couronnées de Provence. Cet acte fut passé près de l'église du prieuré de Notre-Dame-d'Aygu, hors des murs de Montélimar, devant Durand Valausan, notaire de l'autorité impériale et de celle de noble homme messire Geraud Adhémar, seigneur de Monteil. Pierre Ier est nommé dans un acte du 31 octobre 1325, par lequel *nobilis Guillelmus* Guigonis, *dictus* Moreto, *filius Petri* Guigonis, *alias* Moreto *de Castronovo* (Châteauneuf-de-Mazenc) représenté par Pierre de Vivants, acquit d'André Arnaud de Valréas *(de Valriaco)*, la moitié, par indivis, d'un bien situé à Taulignan, en présence de Pierre Arnaud de Valréas. Pierre Ier mourut peu après cette époque dans un âge avancé, laissant, entre autres enfants :

1° Guillaume, IIe du nom, dont nous parlerons ci-après;

2° Hugues de Moreton, chevalier du Valentinois, tué à la bataille de Varey, gagnée en 1325 par le dauphin Guigues VIII, contre Edouard, comte de Savoie. (Voir à la Bibliothèque de Grenoble le *Dictionnaire généalogique, historique, etc. de Dauphiné,* par Gui Allard, manuscrit en deux volumes in-fol., t. II, au mot Moreton, où cet auteur dit avoir dressé la généalogie de la maison de Moreton de Chabrillan depuis 1250);

3° Pierre Guigues, *alias* Moreti, qualifié noble et puissant homme et chevalier de Châteauneuf-de-Mazenc dans des reconnaissances féodales qu'il reçut en 1337, 1338 et 1342. Il eut quatre fils :

A. Godefroi Guigues, *alias* Moreton, chevalier co-seigneur de Châteauneuf-de-Mazenc. Il suivit de bonne heure et avec succès la carrière des armes, car il était déjà promu à la chevalerie en 1347. Le 4 mars de cette année, Hugues Ripert, damoiseau, seigneur du Puy-Saint-Martin, rendant hommage à Gaucher Ad-

(1) On ignore si cette charte est la première qui soit relative à la possession de Taulignan. Tout ce qu'on sait c'est que les armes de Moreton furent placées au dessus de la porte d'entrée de la ville, où elles existaient encore sous le règne de Louis XV.

hémar, seigneur de la Garde, fut assisté comme témoin par Godefroi Moreton, chevalier, Rostaing de Pracomtal, jurisconsulte, et Guillaume de Pracomtal, aussi chevalier (1). Il est qualifié haut et puissant seigneur, magnifique et puissant homme et chevalier dans des reconnaissances qu'il reçut de ses emphytéotes de Châteauneuf-de-Mazenc les 28, 29 et 30 décembre 1349, 4, 22 et 27 janvier, et 7, 10 et 21 février de la même année, 6 mai et 25 juillet 1350, et 14 septembre 1351 (2). Il avait épousé Menjone *de la Gorce*, alias *de Salavas*, fille de noble Hugues de la Gorce, *alias* de Salavas, et d'Alise d'Auriol. En 1349 il rendit hommage au comte de Forez au nom de sa femme et d'Ermessinde de la Gorce, sa sœur, pour les châteaux, terres et seigneuries d'Auriol et de Revinant, situés au diocèse de Vienne (3) et, le 10 août de la même année, suivant acte passé à Châteauneuf-de-Mazenc, en présence de Pons Alpays de Sabran, de Bertrand Burgondion de Salavas, de messire Barthelemi d'Aleyrac et de Mathieu d'Aleyrac, clerc, il reconnaît avoir reçu de son beau-père, et de Pierre et Raymond de la Gorce, ses beaux-frères, la somme de 700 livres pour la dot de Menjone de la Gorce, sa femme. On le trouve encore nommé et qualifié noble et puissant homme, messire Godefroi Moreti, chevalier, dans une reconnaissance d'emphythéoses qu'il reçut le 25 août 1353 de plusieurs de ses tenanciers des lieux de Roynac et de Chantemerle, dépendant de Châteauneuf-de-Mazenc, suivant acte passé devant Geoffroi Dominici, notaire public de l'autorité impériale et de celle du comte de Valentinois et de Diois. On ne voit plus d'actes postérieurs dans lesquels Godefroi Moreton soit intervenu. Menjone de la Gorce lui survécut longtemps. Par le testament qu'elle fit à Châteauneuf-de-Mazenc le 24 décembre 1387, elle voulut être inhumée dans le cimetière de l'église du couvent des frères mineurs de Montelimar, en la sépulture de messire Roland, seigneur de la Bastie, son premier mari. Elle fit plusieurs fondations

---

(1) Cet acte de foi et hommage en latin, passé au château de Montelimar devant Pierre Gumberti, notaire, est rapporté textuellement dans l'*Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, par Pithon-Curt, t. III, p. 68.

(2) Registre terrier de l'écriture du temps, intitulé sur la couverture : *Recongnoissances ancienes de Châteauneuf en faveur de noble Godefroy de Moretton*, conservé en original dans les archives de la famille.

(3) *Chambre des comptes de Paris*, registre 492, fol. 38, 145, registre 495, fol. 61.

pieuses, et comme elle n'avait pas eu d'enfants de Godefroi Moreton, elle légua à Claire et Catherine, filles de noble Pierre Moreti de Châteauneuf, la moitié de tout ce qu'elle pouvait prétendre dans les successions de feu messire Pierre Moreti et de feu messire Godefroi Moreti, son mari, de Hugues Moreti et d'autre Pierre Moreti, chanoine, tant à raison de sa dot que par les legs à elle faits par les sus-nommés. Elle légua en outre 200 florins d'or à noble Béatrix, femme dudit noble Pierre Moreti, pareille somme à Geraud de la Gorce, chevalier, neveu de la testatrice, et 50 florins d'or à Geraud de Mirabel, seigneur de Laupie, et institua son héritier universel noble Geraud, seigneur de la Bastie-Roland. Ce testament fut reçu par Rostaing *Vulturis*, notaire public de l'autorité impériale. Menjone de la Gorce ne vivait plus le 2 juillet 1406, date d'un acte où elle est qualifiée *noble et puissante dame* ;

B. Gonet Guigues, *alias* Moreti. Il dut mourir sans enfants avant le testament de son frère Hugues, puisqu'il n'y est pas nommé. Il est rappelé dans un acte du 10 novembre 1389, dont nous parlerons plus bas ;

C. Hugues Moreti. On n'a d'autre acte de lui que le testament qu'il fit à Châteauneuf-de-Mazenc, devant Pierre *Vulturis*, le 1 septembre 1374. Il légua 60 florins d'or à noble dame Menjone de la Gorce, sa belle-sœur, donna à noble Geraud, seigneur de la Bastie-Roland, la 3e partie des actions qu'il avait à la Tour, située dans le territoire de Montboucher, et nomma ses héritiers nobles Raymond et Pierre Moreti, ses cousins. Ce testament fut fait en présence de Guillaume Raynaud, prieur d'Alanson et de François de Sales, clerc ;

D. Pierre Moreti, chanoine de Die et de Mende. Il est rappelé comme défunt dans un acte du 10 août 1349, qui fait voir que lors de son testament il avait fait un legs de 100 florins d'or à noble dame Menjone de la Gorce, femme de noble et puissant homme messire Godefroi Moreti, chevalier ;

4° Guigonne Guigues, mariée avec noble N... *Arnaud de Valréas*. Elle eut un fils : Pierre Arnaud de Valréas (*de Varriaco*) habitant du lieu de Sauzet, au diocèse de Valence, qui, par acte du 10 novembre 1389, passé à Châteauneuf-du-Rhône, céda à noble Raymond Guigues, *alias* Moreti, son cousin, tout ce qu'il pouvait prétendre sur les biens et héritages de noble seigneur Pierre Guigues, *alias* Moreti, chevalier, et de messire Godefroi Guigues, *alias* Moreti, aussi chevalier, et Gonet Guigues, *alias* Moreti, l'un et l'autre fils dudit noble Pierre.

III. Guillaume Guigues, *alias* Moreton et Moreti

II[e] du nom, chevalier, seigneur de la Palud, co-seigneur de Taulignan, acquit quelques biens fonds, situés dans le territoire de Taulignan, par acte du 7 janvier 1324 (*v. st.*), passé devant Hugues Bolgrelli, notaire public de l'autorité impériale, le même qui reçut l'acte d'acquisition du 31 octobre 1325, mentionné sur le degré précédent. Il est qualifié *nobilis dominus* (1) *Guillelmus Guigonis* dans l'acte de cession que lui fit, le 12 novembre 1331, Pons de Vivants, d'un jardin relevant en fief franc de la seigneurie de Taulignan et du domaine de magnifique et puissant homme Amédée de Poitiers, seigneur supérieur dudit lieu de Taulignan, pour le prix de 10 florins de Piémont, acte passé sous la forteresse de Taulignan, devant Bertrand Guérin, notaire public de l'autorité impériale. Il est qualifié *noble homme et puissant seigneur, chevalier*, dans l'acte d'une transaction passée le 3 janvier 1340 (*v. st.*), entre magnifiques et puissants hommes Géraud et Lambert Adhémar, seigneurs de Monteil (Montelimar), au diocèse de Valence, touchant l'administration de la justice de ce lieu; acte où furent présents avec lui Amédée de Poitiers, Gaucher Adhémar et Bertrand de Taulignan, aussi chevaliers, Guigues Adhémar, chanoine de Valence, frère de Géraud, Rostaing et Pons de Pracomtal, frères, Guillaume de Passemar (*Passamarii*), etc. Vers la même époque Guillaume II épousa Doyenne, nommée aussi Decane, Doyenesse et Deganesse DE PIERRELATTE, dame en partie de Pierrelatte, fille d'Azemaret de Pierrelatte, chevalier. Cette dame est nommée avec lui dans un acte de biens mouvants du domaine et de la seigneurie dudit Guillaume Moreti, du 25 février 1346 (*v. st.*). Elle était veuve lorsque, par acte du 30 novembre 1347, agissant pour elle et pour ses enfants, elle acquit d'Antoine de Ripert, une terre située dans le territoire de Taulignan, proche Crest,

DE PIERRELATTE : d'azur, à 3 bandes d'or.

(1) *Dominus* devant un nom de baptême signifiait *messire* ou *monseigneur*, c'est-à-dire chevalier.

confrontant avec la terre de Raybaud de Rostaing, chevalier, et tenue en fief franc pour messire Amédée de Poitiers, ainsi que deux maisons situées dans le château de Taulignan, avec tous leurs droits et dépendances; ledit acte, passé devant Arnaud de Montbrison, notaire public, fut confirmé le même jour dans l'hôtel de feu messire Guillaume Moreti, chevalier, en présence dudit Raybaud de Rostaing, de Bertrand Mangot et de Rostaing Faramond, notaire. Decane de Pierrelatte vivait encore le 18 novembre 1361. Elle avait eu de Guillaume II :

1° Raymond, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Pierre Guigues, *alias* Moreti, de Châteauneuf-de-Mazenc. Le 9 septembre 1392, il fit une obligation de la somme de 27 florins d'or, au profit de noble Giraud de Bologne, seigneur d'Alanson, à raison de pareille somme que ce dernier avait payée pour lui dans le temps qu'il avait été pris et mis dans les prisons du seigneur de Grignan, par les gens de sa garnison, et ce pour sa rançon, suivant acte devant Pierre Barasc, notaire, en présence de nobles hommes Pierre Fayn, Aimar de Puygros, fils de noble Gaucher de Clansayes, et Bernard de Grignan. Il avait épousé, avant le 10 juin 1362, noble Béatrix *de Roynac*, laquelle fut héritière de grands biens situés au Poet, à Savasse et à Roynac. Elle était fille de Jean de Roynac, du lieu d'Andran, près Montelimar, et bailli de Cléon, lequel était héritier de noble Jarenton-Hugues de Savasse, suivant une quittance que Pierre Guigues donna pour quelques meubles de ce dernier, le 23 novembre 1401. Béatrix fut légataire de 200 florins d'or, en 1387, par le testament de noble dame Menjone de la Gorce, veuve de Godefroi Moreti, chevalier. Pierre Guigues fit son testament en 1404, et mourut avant le 27 février de cette année (*v. st.*). Béatrix testa en 1417, et voulut être inhumée dans l'église de Notre-Dame-de-Marthole à Châteauneuf-de-Mazenc. Ils laissèrent trois enfants :

A. Martin Moreti, damoiseau de Châteauneuf-de-Mazenc, marié par contrat du 27 février 1404 (*v. st.*) passé devant Jean Dupuy, clerc, notaire public de l'autorité de l'évêque de Viviers, en présence de noble Giraud de Mirabel, seigneur de Laupie, avec noble Marie *de Maulmont*, du diocèse d'Uzès, habitant au château de Banes en Vivarais, à laquelle magnifique et puissante dame Hélis de Beaufort, comtesse de Valentinois, dont elle était demoiselle, donna 200 écus d'or. Le 24 avril 1410, Martin Moreti consentit une obligation au profit de noble Giraud de Bologne, seigneur d'Alanson. Il

ne vivait plus en 1420, date du testament de Marie de Maulmont, laquelle voulut être inhumée dans l'église de Notre-Dame-de-Marthole, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés Jean Girot, religieux de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, et Pierre Olivier. De leur mariage étaient provenus :

a. Martin Moreton qui fut tué à la bataille de Verneuil, le 7 août 1424, servant à l'arrière-ban de Dauphiné, commandé par Henri de Sassenage. (*Dictionnaire historique et généalogique de Dauphiné*, par Gui Allard, t. II, au mot *Verneuil*) ;

b. Jean Moreton, légataire de Pierre Guigues, son aïeul, en 1404, et institué héritier de Béatrix de Roynac, son aïeule, en 1417. Il mourut avant le 23 août 1444, jour auquel noble Guichard de Robiac céda à noble Antoine Moreton, co-seigneur de Pierrelatte, tout ce qu'il pouvait prétendre dans les successions dudit Jean Moreti, dit le petit Moreton, de Martin, son père, et de Pierre, père de Martin ;

c. Marguerite Moreton, légataire de Béatrix de Roynac, son aïeule, en 1417 ;

B. Claire Moreti. Menjone de la Gorce lui légua, ainsi qu'à noble Catherine, sa sœur, en 1387, la moitié de tout ses droits dans l'héritage de messire Pierre Moreti, de feu Godefroi Moreti, son mari, et de noble Hugues Moreti et Pierre Moreti, chanoine. Claire mourut sans alliance avant le 2 juillet 1406 ;

C. Catherine Moreti, qui fut mariée suivant le même acte de 1406 ;

3° Béatrix Guigues, *alias* Moreti, mariée, par contrat passé à Taulignan le 18 novembre 1361, devant Guillaume Fulconis, de Dieu-le-Fit, notaire public de l'autorité impériale, avec noble homme messire Raymond *de Chavanon*, dit *de Truinas*, chevalier, seigneur de Truinas au diocèse de Die. Sa mère et noble Raymond Guigues, son frère, lui constituèrent en dot la somme de 600 florins d'or, en présence de Dalmas de Vesc, de Jordan d'Urre, etc.

IV. Raymond Guigues, *alias* Moreti et Moreton, Ier du nom, seigneur de la Palud et co-seigneur de Pierrelatte au diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, était majeur de 18 ans lorsqu'il assista au contrat de mariage de sa sœur en 1361. Le 10 novembre 1389 il reçut la donation que lui fit noble Pierre Arnaud de Val-

réas, son cousin, habitant de Sauzet, de tous les droits et actions qu'il pouvait avoir sur l'hérédité de Pierre Guigues, *alias* Moreti, frère de la mère du donateur, et sur celles de feus Godefroi et Gonet Guigues *dits* Moreti, ses fils, à raison de la dot de Guigonne, mère dudit Pierre Arnaud. Le 5 janvier 1391 (*v. st.*), Raymond Guigues, *alias* Moreton, consentit une obligation de 65 florins de bon or, valant 24 sous chacun, au profit de noble Giraud, seigneur de la Bastie-Rolland. L'acte en fut passé à Taulignan devant Jean Bernard, notaire de l'autorité impériale, en présence de nobles Hector, bâtard du Cheylar, de Guillaume de Bernard, capitaine de Châteauneuf-de-Mazenc, d'Armand de Vesc et de Jean Fabri, châtelain de Taulignan. Raymond Ier consentit une autre obligation le 23 février 1392 (*v. st.*), au profit de Simon de Cassanhes. Il acquit par échange tout ce que noble homme Pons, seigneur de Beaumont, possédait dans les château, lieu et territoire de Pierrelatte, soit tours, hôtels, juridiction, domaines, lods, hommes, hommages, terres, bois, métairies, cens, services, etc., ainsi que l'énonce un accord passé le 22 septembre 1396 devant Pascal Cluzel, notaire public de l'autorité de l'évêque de Viviers, en présence de noble Jean de Planzolles, *dit* de Mérindol; cet échange fut définitivement effectué le 4 septembre 1397, jour auquel, en retour, Raymond transporta au seigneur de Beaumont tout ce qu'il possédait dans les lieu, territoire, mandement et district de la Palud, au diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, avec 120 écus d'or d'appoint, suivant acte passé devant Pons de Nuce, de Viviers, notaire public de l'autorité apostolique. Le 14 septembre même année, noble Raymond Moreti de Taulignan, obtint la ratification de cet échange de noble et puissant homme Pierre d'Uzès, seigneur dominant de Pierrelatte, celui-ci représenté par son tuteur noble Raymond de Barjac, seigneur du Bousquet; et, par cet acte, reçu par Pierre Pagès, notaire public de l'autorité royale, Raymond s'engagea envers le seigneur d'Uzès, duquel le château de Pierrelatte était tenu en fief franc et noble

à la même reconnaissance que ses prédécesseurs avaient faite, savoir, de l'alberge de 50 chevaliers *(equitantibus)* par an, dans ledit château, et de ne point l'aliéner à des personnes prohibées par le droit. Raymond Ier avait épousé, avant le 23 février 1392 (*v. st.*), noble Agnès D'AUDIGIER, dame en partie de l'île de Formigières, sur le Rhône, avec laquelle il vendit à noble Jancelme de la Porte, du Bourg-Saint-Andéol, une terre située dans le territoire de Saint-Just, par acte du 29 mars 1397 *(v. st.)* Cette dame, par acte du 15 avril 1398, engagea ses biens à la garantie du paiement de 50 francs d'or que son mari devait à Pons d'Uzès, pour les lods de l'acquisition du château de Pierrelatte. Le 15 mai suivant, Raymond Ier et Agnès d'Audigier passèrent une obligation au profit de noble Bermond de Barjac, co-seigneur de Lussan; et, par acte du 7 juin suivant, Raymond reconnut devoir à noble Guillaume d'Hostun, capitaine et châtelain de Châteauneuf-de-Mazenc, une somme de 110 francs d'or, à raison de l'investiture à lui faite par le dauphin de Viennois, des successions de noble messire Godefroi Moreti, chevalier, et noble Gonet Moreti, son frère. Le 18 novembre de la même année 1398, Raymond et Pierre Moreti, comme héritiers de messire Pierre Moreti et de ses fils, les mêmes Godefroi et Gonet, transigèrent avec les frères mineurs de Crest, par la médiation d'Aimar Berlion et d'Antoine d'Hostun, arbitres choisis par les parties. Agnès d'Audigier fit son testament à Bourg-Saint-Andéol, le 18 novembre 1399, devant Hugues de Chays, notaire public de l'autorité épiscopale en Vivarais, et demanda à être inhumée dans le cloître de l'église de Saint-Andéol, en la sépulture de sa famille. Elle institua Antoine et Pierre ses fils, ses héritiers, les substituant l'un à l'autre, et à ceux-ci leurs sœurs, enfin à ces dernières, noble Raymond d'Audigier et nobles Pierre et Jean Gilles. Le 1er décembre suivant noble Raymond Moreti, co-seigneur de Pierrelatte, céda pour deux ans à noble Giraud de Bologne, co-seigneur d'Alanson, tous les fruits qu'il percevait dans les lieux de Taulignan et de Mont-

D'AUDIGIER;

brison. Agnès d'Audigier vivait encore le 8 juin 1405. Ce jour, par acte passé au château de Pierrelatte, devant Guillaume Ymbert, clerc notaire public de l'autorité apostolique, elle transporta à noble Jancelme de la Porte, père de noble Pierre de la Porte, mari de Guillemette Moreton, sa fille, un péage sur le sel qui passait par l'île de Formigières, sur le Rhône, à la charge de le tenir d'elle en fief franc, sous son domaine direct, et ce pour paiement de 80 francs d'or, qu'elle et son mari avaient constitués à leur fille. Raymond, devenu veuf avant le 15 novembre 1412, épousa en secondes noces noble Aleysette Liourate, qualifiée dame de Chalençon par Jean de Jarsains. Elle était veuve de noble Mathieu de Laye. Par le testament qu'elle fit le 24 août 1424, devant François Gras, clerc du lieu de Châteauneuf-sur-le-Rhône, elle voulut être inhumée, selon le lieu de son décès, soit dans l'église paroissiale de Chalençon, au diocèse de Viviers, en la chapelle de Sainte-Marguerite, fondée par ses prédécesseurs, soit à Beauchâtel, dans l'église de Saint-Laurent, chapelle de Sainte-Croix, et dans le cas où elle décéderait à Châteauneuf-de-Mazenc ou à Pierrelatte, dans l'église dudit Pierrelatte; et comme elle n'avait pas eu d'enfants de ses deux mariages, elle institua ses héritiers les fils de son mari, laissant à celui-ci l'usufruit de ses biens. Raymond Ier avait eu d'Agnès Audigier les enfants qui suivent : LIOURATE.

1° Antoine, Ier du nom, qui a continué la branche aînée et dont l'article suit ;

2° Pierre, IIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DES GRANGES-GONTARDES ; *

---

* **SEIGNEURS DES GRANGES-GONTARDES.**

V. Pierre Moreton, IIe du nom, damoiseau, co-seigneur de Pierrelatte, porta les armes dès sa plus tendre jeunesse, et s'attacha à la personne du dauphin (depuis Charles VII), qui l'honora de sa faveur et de son amitié *(Gui Allard)*. Il fut tué par Amieu de Barjac, vers l'an 1429, suivant les lettres patentes que le roi envoya

3° Deganesse Guigonis, *alias* Moreton, mariée avec Louis *d'Audigier*, auquel elle fit un legs de 100 florins d'or par le testament qu'elle fit le 7 septembre 1390 à Bourg-Saint-Andéol, devant Hugues de Chays, notaire public de l'autorité de l'évêque de Viviers. Comme elle n'avait point d'enfants, elle institua son père son héritier universel. Elle voulut être inhumée dans le cimetière de l'église de Saint-Andéol, en la tombe de Giraud d'Audigier. Ce testament fut fait en l'hôtel de Pierre d'Audigier, en présence de Jean d'Audigier et de Raymond de Tournon, sacristain de l'église de Saint-Andéol ;

4° Guillemette Moreton, mariée, par contrat passé à Bourg Saint-Andéol, le 11 novembre 1399, devant le même Hugues de Chays, notaire, avec noble Pierre *de la Porte*, fils de noble Jancelme de la Porte, de Bourg-Saint-Andéol. Elle eut en dot 600 francs d'or. Les témoins de ce contrat furent : noble Guillaume de Barjac, chevalier, co-seigneur de Bourg-Saint-Andéol, noble Raymond de Barjac, son fils, nobles Pierre Aliney, Alzias de Saint-Paul, Louis de Chames, Jean et Raymond d'Audigier, etc ;

---

* Seigneurs des Granges-Gontardes.

cette année au comte de Villars, pour se saisir de la personne et des biens du meurtrier. Voici en quels termes Jean de Jarsains rapporte les circonstances de cet événement : « Les deux frères (Antoine et Pierre » Moreton), seigneurs de Pierrelate d'une part, et le » noble Amyeu de Barjac, seigneur de Sainct-Remeze » avecque ses frères d'aultre part, hurent débat et grosse » noyse ensemble, en telle manière que lesdits seigneurs » de Pierrelate tenoyent une armée de 200 hommes, » comme il apart aux informacions d'ung gros procès » entre le Pape et ledit noble Anthoyne Moreton, sei- » gneur de Pierrelate; et ceulx de Sainct-Remeze, « d'aultre part, avoyent leur armée et se fayson guerre » tous les jours. Je n'ay jamays sceu trouvé escripture » qui face mancion pourquoi vint débat, toutesfoys ils » mirent tant la guerre qui en y hut beaucop de tués, » tant d'ung costé que d'aultre, entre lesquieulx fut le » noble Pierre de Moreton, seigneur de Pierrelate, » frère de noble Antoyne, seigneur dudit lieu de Pier- » relate, et n'ay jamays sceu trouvé par escript le lieu

5° Catherine Moreton, mariée, par contrat du 15 novembre 1412, avec noble Arnaud *Audoard*, fils de noble Raymond Audoard, du lieu de Marsanne, au diocèse de Valence. Son père lui constitua pour dot la viguerie de Sauzet avec 600 florins d'or. Ce contrat fut passé devant Girenton Gras, notaire public de Montelimar, en présence de nobles François de Cléon (*de Clivo*), Jean de Berenger, Maximin de Saint-Gal, etc. Elle est nommée dans une quittance que son mari donna à Antoine Moreton, son frère, le 25 décembre 1443.

Seigneurs des Granges-Gontardes.

» où il fut tué. Après la mort dudit noble Pierre Moreton, les novelles vindrent en court à cause qui estoit » congnu, et quant le roi Charles le sceut, il bailla à » son cousin le conte de Vilars et au chenechal de Beaucayre, mandement pour prendre le corps et les biens » dudit seigneur de Sainct-Remeze, pour en fayre » incontinent justice, lequel mons. le conte de Vilars » bailla sa commission pour l'exequter à plusieurs seigneurs du Dalphiné, entre lesquieulx le noble Anthoyne Cornillane en estoit, aussy en estoit le noble » Odoart de Marsane, comme il apart par la commission. Quant ledit seigneur de Sainct-Remeze oyt dire » que le roy avoit donné commission de le prandre, » il vint par devers M. le conte de Vilars, luy priant » qui fit son apoinctement, lequel M. le conte, du consentement dudit noble Anthoyne Moreton, seigneur » de Pierrelate, fit l'apoinctement (vers 1434) en la » manière qui s'ensuyt. Et premièrement a ordonné » ledit M. le conte, que ledit seigneur de Sainct-Remeze fera apourter les os dudit noble Pierre Moreton » à ses despans, de là où ils sont jusques à la plus prochêne ville de Pierrelate, et quand les os du deffunt » seront là, ledit de Sainct-Remeze sera tenu de mander » à tous les parans dudit deffunt qui luy viegnent fayre » compaignie, et doit ledit de Sainct-Remeze fayre » accompaygner les os par 60 prestres faysant l'office à » tel cas apertenant. *Item*, dessus lesdits os dudit deffunt aura ung drap d'or armoyé des armes dudit » deffunt, et aura 24 torches alumées, et en un tel estat

V. Antoine MORETI, *alias* MORETON, Ier du nom, co-seigneur de Pierrelatte, puis seigneur de Chabrillan, qualifié *noble et puissant homme*, comme le furent depuis tous ses descendants, fut institué héritier universel de sa mère en 1399, pour les biens qu'elle avait à Antissac et au port d'Erieu. Il épousa en premières noces, par contrat du 8 novembre 1403, passé à la Tourette, devant Antoine Frugier, notaire public de l'autorité du comte de Valentinois, Bonne DE MAILLAN, (1) fille et héritière universelle de feu noble Pons de Maillan de Viviers et de noble Guigonnette de Benefici, alors remariée à noble Durand

DE MAILLAN : parti, au premier d'azur, à 3 chevrons d'argent ; au 2 de gueules au lion d'or.

(1) Le nom de cette famille est écrit indifféremment *de Malian*, *de Malhan* et *de Maillan*.

SEIGNEURS DES GRANGES-GONTARDES.

» yront jusqu'à l'église de Pierrelate, là où ledit deffunt sera enterré. *Item*, tous lesquieulx 60 prestres » doivent dire messe, et ledit de Sainct-Remeze leur » doit donner à chacun deux gros, et à diner à toute » la compaygnie. *Item*, M. de Joyeuse doit pourter » le deul et doit offrir une torche armoyée des armes » dudit deffunt. *Item*, ledit Barjac doit fonder en la » chapelle en laquelle sera enterré ledit deffunt, deux » messes la semaine, et pour icelles donner de pencion » tous les ans perpétuellement, treze florins. *Item*, » ledit Barjac, seigneur de Sainct-Remeze, doit re« mettre une partie de la seigneurie de Pierrelate, de« là il est conseigneur, au noble Anthoyne Moreton et » à son nepveu Bermond. » Parmi les choses dont Amieu de Barjac dût se dessaisir au profit de la famille du défunt, se trouvait aussi une tour dite de la Campanne, qu'Amieu avait acquise du seigneur de Saint-Paulet. Pierre Moreton avait épousé Dauphine GONTARD, fille et héritière de noble Antoine Gontard, de Donzère, au diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Cette dame fit son testament le 28 juin 1437, devant

GONTARD :

de la Chalm. Le contrat fut passé en présence de nobles Firmin de Lambert, de Bourg-Saint-Andéol, de Pierre de Benefici, de Privas, de Pierre *de Raco*, de Châteauneuf-sur-le-Rhône, de Jean Gilles et de Mondon de la Chalm *(de Calma)*. Bonne de Maillan fit son testament à Châteauneuf, au diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, devant Pierre Amelhe, prêtre, notaire public de l'autorité de l'évêque de Viviers, le 23 mai 1410, et voulut, soit qu'elle mourût dans l'empire, soit qu'elle décédât en France, que son corps fût inhumé dans le cimetière de Saint-Vincent de Viviers, au tombeau de son père et de sa famille. Elle fit

---

Seigneurs des Granges-Gontardes.

Raymond Fabri, notaire du lieu du Serre, puis un codicille le 9 novembre suivant devant Martin Portier, notaire impérial et royal à Bourg-Saint-Andéol. Par ses dernières dispositions elle changea le lieu de sa sépulture qu'elle avait désignée dans l'église du Serre, en la chapelle des Gontards, ses prédécesseurs, et voulut que son corps fût inhumé dans l'église Saint-Jean de Pierrelatte, en la chapelle Sainte-Marie, qui appartenait à son beau-frère noble Antoine Moreton. Elle révoqua une donation de ses biens qu'elle avait précédemment faite à noble Raymond de Saint-Just, et institua son héritier universel son fils qui suit.

VI. Bermond Moreton, co-seigneur de Pierrelatte et seigneur des Granges-Gontardes, succéda à son père vers 1429. En 1443, le bâtard de Valentinois s'étant emparé de la ville de Châteauneuf-de Mazenc, où Bermond demeurait, il en confia la garde à ce seigneur. Trois mois après, le seigneur de Saint-Vallier ayant repris cette ville, menaçait de faire mourir Bermond Moreton, et se saisit de ses terres. Sur la requête de Bermond au dauphin Louis, ce prince ordonna à ses officiers, par lettres du 7 février 1447 *(v. st.)*, d'informer sur cette affaire; et après une enquête, il fut remis en possession de ses biens de Châteauneuf-de-

un legs de 100 florins d'or à noble Guigonnette, sa mère, femme de noble Durand de la Chalm, et un de pareille somme à Anne sa fille (de la testatrice), qu'elle avait eue de son mariage avec noble Eustache de Favan; légua également 100 florins d'or à son mari, et institua noble Deganesse Moreton, sa fille, son héritière universelle, ce qu'elle confirma par un codicille du 12 octobre de la même année. Nobles Antoine et Pierre Moreton acquirent, par acte du 22 août 1413, passé devant Sobeyrani, notaire impérial à la Garde-Adhémar, de noble Jean de Bressac, de Bourg-Saint-Andéol, deux parties de ses biens situés dans le terri-

---

Seigneurs des Granges-Gontardes.

Mazenc, par lettres patentes du 11 mai 1449. Dès l'année 1446, il avait passé un acte avec nobles Étienne et Isnard Moreton, ses cousins-germains, touchant la cohabitation et la communauté de vie et d'intérêts de toute leur famille dans le château de Pierrelatte. Bermond transigea, le 11 septembre 1449, avec noble Antoine de Moreton, son oncle, sur le partage des biens qu'ils possédaient indivis; ils convinrent que les biens de Pierrelatte et de Châteauneuf-de-Mazenc demeureraient à Antoine, et que Bermond aurait pour sa part tous ceux qu'ils possédaient dans les lieux, juridictions et mandements de Beauchastel, Pierregourde, le Caylar, Rochemaure, Chalençon, Garanson, Solonhac, de Bourg-Saint-Andéol et de Saint-Marcel d'Ardêche, enfin tous les autres à eux appartenants dans le royaume de France, tant en deçà qu'au delà du Rhône et dans les lieux et mandements de Taulignan, Montbrison et Pontaujard. Bermond fit son testament à Beauchastel devant André d'Aoust, notaire de la Voulte, le 15 août 1451, par lequel il prescrivit sa sépulture dans l'église de Saint-Laurent de Pierregourde, au tombeau et en la chapelle de ses prédécesseurs, par eux fondée en ladite église, voulant qu'on tînt exactement la main à cette fondation, telle qu'elle avait été faite par

toire et la juridiction de Pierrelatte, sous le domaine et la seigneurie de noble Raymond Moreti, leur père, pour en jouir jusqu'au remboursement de 37 florins d'or que leur devait ledit de Bressac. Antoine paraît dans divers actes des 9 juin 1422, 24 août 1424, 21 février 1425 (*v. st.*), 9 juin 1426, 14 octobre et 7 novembre 1433, 18 août et 11 novembre 1434 et 7 juin 1435. Le 26 juillet de l'année suivante, représenté par Jean d'Audigier, son fondé de pouvoirs, il acquit de noble Amieu (Amédée) de Barjac, frère de noble Gonon de Barjac, et tous deux fils de messire Raymond de Barjac, chevalier, quelques biens situés

---

SEIGNEURS DES GRANGES-GONTARDES.

feu Guillaume de Hauteville, chevalier. Il institua noble Claude MERÈS, (qu'il avait épousée par contrat passé devant Pierre Chapuis, notaire d'Urre, le 5 septembre 1441), tutrice de ses enfants, dont les noms suivent: Mérès.

1° Charles, qui a continué la postérité;

2° Antoine de Moreton, auquel son père légua 200 francs. Il avait été destiné à l'église, mais lorsqu'il fut majeur, il prit le parti des armes. Dans une montre du 20 octobre 1490 il est porté comme l'un des 50 hommes d'armes commis à la garde de la ville de Saint-Malo. (*Cabinet du Saint-Esprit, vol.* 277 *des Sceaux, fol.* 299, A.)

3° Louise de Moreton,
4° Antoinette de Moreton,
5° Dauphine de Moreton,
} leur père leur légua à chacune 400 florins payables lors de leurs mariages;

6° N... de Moreton, née après le testament de son père.

VII. Charles DE MORETON, seigneur des Granges-Gontardes et de Sauzet, héritier universel de son père en 1451, puis de sa mère, par le testament qu'elle fit le 20 juillet 1460, devant Philippon, notaire, transigea par acte du 20 mars 1495, passé devant Michel, notaire, avec noble Geoffroi de la Chapelle et noble François Mérès, à raison de 600 florins d'or, restant de la dot de noble Claude Mérès, mère dudit Charles

dans le territoire de Pierrelatte, à raison d'une obligation qu'il lui avait faite pour une chapellenie, ordonnée par le comte de Villars, lors de la mort de Pierre Moreton, et pour dépenses faites à l'occasion du procès qu'il avait eu contre ledit de Barjac; tant à Avignon qu'à Montpellier. Antoine Ier intervint dans d'autres actes des 9 novembre 1437, 17 août 1438 et 25 décembre 1443. Guichard de Robiac lui céda, le 23 août 1444, tous les droits qu'il avait dans les biens de feus nobles Pierre Moreti, Martin Moreti, son fils, et Jean, dit le petit Moreton, fils de ce dernier. On conserve encore plusieurs actes

---

Seigneurs des Granges-Gontardes.

de Moreton. Celui-ci fit son testament devant Pierre Nogier, prêtre, notaire et secrétaire de l'évêque de Viviers, le 30 juin 1504. Il avait épousé noble Isabeau

Syney Syney, qui lui survécut, et dont il eut, entre autres enfants :

VIII. François de Moreton, seigneur des Granges-Gontardes, de Sauzet, etc., héritier universel de son père en 1504. Il fut capitaine du Pont de Sorgues, et fit son testament devant Maurice Martin, notaire à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 17 septembre 1544. Ses enfants furent :

1° Jean, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Guillaume de Moreton, seigneur de Sauzet, marié avec Lucrèce *Laurens*, qui lui survécut et se remaria avec noble Jean d'Arlempde. De ce mariage sont provenus :

A. Guillaume de Moreton, prévôt de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux;

B. Jean de Moreton, seigneur de Sauzet, co-seigneur des Granges-Gontardes, nommé avec sa sœur Rachel dans une requête du 21 avril 1573, présentée au vice-sénéchal de Valentinois et Diois par noble Jean Albert, sieur de Montlehuc, pour leur nommer un tuteur à cause de l'absence du royaume de noble Pierre de Borne, seigneur de Ligonnez, jusqu'alors chargé de leur tutelle. Jean a laissé une fille :

relatifs à Antoine Moreton, des 13 juin et 25 janvier 1445 (*v. st.*), 17 juillet 1447 et 11 septembre 1449. Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 8 octobre 1417, passé devant Raymond Boisson, notaire, noble Alayse FLANDRIN, fille de noble Pons Flandrin (1), FLANDRIN : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 roses d'argent.

(1) Cette famille a donné deux cardinaux, Pierre Flandrin, élevé à cette dignité en 1371, mort à Avignon en 1381, et Gui Flandrin, vivant en 1402. (Voir les notes de Baluze, à la suite de son ouvrage intitulé *Vitœ paparum Avenionensium*, in-4°, t. I, p. 1112, 1115, et le *Dict. de Moreri*, t. V. p. 181).

SEIGNEURS DES GRANGES-GONTARDES.

Marguerite de Moreton, mariée, par contrat passé à Donzère devant Guérin, notaire delphinal, le 15 décembre 1591, avec Antoine *d'Alauzier*, fils de Pierre d'Alauzier, et de Catherine de Borne. Françoise de Moreton, tante de Marguerite, lui donna 500 écus d'or, outre 1433 écus un tiers d'or qu'elle avait eus en dot. Elle fit son testament olographe déposé chez Giraudi, notaire à Bolène, le 26 mars 1615, et comme elle n'avait pas d'enfants, elle institua son héritier Emeri Ripert, à la charge de porter le nom et les armes d'Alauzier. (Pithon-Curt. *Histoire de la Noblesse du comté Venaissin*, t. III.)

C. Françoise de Moreton,
D. Isabeau de Moreton, } elles vivaient en 1591 ;

E. Madelaine de Moreton, mariée avec Bernard *de Bologne*, seigneur de Sallent et de Cerbon. Elle vivait le 29 septembre 1593 ;

F. Rachel de Moreton ;

3° Mathieu de Moreton, prévôt de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1540. (*Gallia Christiana*, t. I, col. 736.)

4° Françoise de Moreton, mariée, par contrat du 16 octobre 1531, avec noble N... *de Laudun*, seigneur d'Aramon ;

5° Elisabeth de Moreton, mariée avec Claude *de Hautvilar*, qui, le 5 août 1545, donna quittance de 500 écus à Jean de Moreton, son beau-frère. De ce mariage est née, entre autres enfants :

Claudine de Hautvilar, mariée à François *de Mars*, seigneur de Liviers, frère de Jean de Mars de Liviers,

seigneur de Porcherolles. Antoine Ier fit son testament le 27 juin 1446. Il institua ses héritiers universels ses fils Étienne et Isnard, et comme Bermond Moreton, son neveu, avait été substitué par lui dans tous ses biens de Pierrelatte, il voulut qu'il ne pût plus rien demander sur sa succession. Il déclare qu'ayant reçu de M. de Foix et de M. le cardinal de Foix une somme de 360 florins (ce que, dit-il, Louis de Poitiers, Guillaume, bâtard de Poitiers, M. l'évêque de Viviers et M. l'abbé de Foix peuvent attester), il veut que noble Isnard, son fils, ait la moitié de cette somme. Le 7 juin 1447 il donna procuration à noble Etienne

---

Seigneurs des Granges-Gontardes

chevalier de l'ordre de Malte en 1571 et depuis grand-prieur de Saint-Gilles.

IX. Jean de Moreton, Ier du nom, seigneur des Granges-Gontardes, co-seigneur de Sauzet, institué héritier universel de son père en 1544, est dit succédant aux biens et hoirie de feu noble Bermond de Moreton, dans une expédition du testament de ce dernier, faite le 29 mars 1549. Il avait épousé, par contrat du 18 janvier 1544, passé devant Antoine Raynaud, notaire à Saint-Marcelin, noble Lionnette de la Porte de l'Artaudière, fille de Guigues de la Porte, chevalier, seigneur de l'Artaudière, et de Guigonne de Salvaing de Boissieux. Lionnette de la Porte fit son testament en 1580, devant Jacques Sablon, notaire à Donzère, puis un codicille le 24 février 1584, devant Pierre Aubert, notaire au même lieu. Jean de Moreton en avait eu :

De la Porte : de gueules, à la croix d'or.

1° Jean, IIe du nom, qui suit ;

2° Françoise de Moreton, mariée, par contrat du 5 mars 1576, passé devant Jacques Sablon, notaire à Montelimar, avec noble François *de Bonas*, seigneur de Palières ;

3° Marguerite de Moreton, à laquelle sa mère fit un legs en 1584.

X. Jean de Moreton, IIe du nom, seigneur des

Moreton, son fils, pour remettre entre les mains du cardinal de Foix, vicaire et légat apostolique, en qui il avait toujours eu de la confiance de même qu'en ceux de sa maison, toutes les causes qu'il avait pendantes au consistoire du comté Venaissin. Louis, dauphin de Viennois et comte de Valentinois (depuis Louis XI), ayant voulu réunir à son domaine les château et seigneurie de Pierrelatte, qui était une des clefs du pays, fit proposer audit noble Antoine Moreton, de

---

SEIGNEURS DES GRANGES-GONTARDES.

Granges-Gontardes, institué héritier universel de sa mère en 1580, épousa, par contrat du 17 juin 1584, passé devant Sablon, notaire à Montelimar, Martiane DE VESC, fille de Guillaume de Vesc, seigneur du Teil, de Saint-Montan, etc., et de Jeanne d'Urre d'Ourches. Jean de Moreton et Jean de Banne, seigneur de la Bastie, mari de Jeanne de Vesc, furent institués héritiers d'Alain de Pracomtal, seigneur de Château-Sablier, fils de Jacques de Pracomtal, seigneur de Château-Sablier, et d'autre Jeanne de Vesc, tante de Martiane, par testament et codicille des 28 décembre 1592 et 10 juin 1600. Laurent de Vesc, seigneur du Teil, beau-frère de Jean de Moreton, l'institua son héritier, par le testament qu'il fit devant Jacques Guérin, notaire à Donzère, le 28 mai 1596. Jean II n'a laissé qu'une fille :

DE VESC. Palé d'argent et d'azur de 4 pièces au chef d'or.

Martiane de Moreton, dame des Granges-Gontardes, qui fut mariée, par contrat du 15 novembre 1603, où elle fut assistée par noble Jacques de Moreton, seigneur de Chabrillan, avec noble Vital *Pelet*, fils de noble Louis Pelet, baron de Combas et de Montmirat, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Georgette de Barthelemy de Grammond. Martiane de Moreton et Vital Pelet transigèrent avec Paul de Ripert le 4 janvier 1623, suivant acte reçu par Roger, notaire à Bolène. Elle fit son testament le 14 octobre 1624. Les marquis et comtes de Narbonne-Pelet, descendus de ce mariage, se qualifiaient *seigneurs de Moreton*, en Dauphiné, (nom qu'ils avaient donné à la terre seigneuriale des Granges-Gontardes), en vertu de la substitution portée au contrat de 1603.

l'échanger contre les château, forteresse et seigneurie de Chabrillan. Le traité de cet échange fut fait le 6 mai 1450, et souscrit par Etienne Moreton, en l'absence de son père. Celui-ci, aux termes des stipulations, cède au prince tout ce qui lui appartenait dans les château, ville et mandement de Pierrelatte, avec juridiction haute et basse, mère et mixte impère, hommages nobles, non nobles et rustiques, tant liges que de fidélité, les cens et revenus quelconques, les bois, étangs, lacs, rivières, forêts, chasses, garennes, fours, moulins, péages, gabelles, corvées, servitudes tant d'hommes que d'animaux, et honneurs dépendants de ladite seigneurie. En retour, et sous la promesse par le dauphin de proportionner par une somme d'argent l'importance de la possession qu'il transmettait à Antoine Moreton, à celle transmise au prince, il lui céda les lieu, ville, château et mandement de Chabrillan *(de Caprillano)*, au diocèse de Valence (1) avec

---

(1) Le but politique de Louis XI, en concédant une terre de son domaine delphinal en échange de Pierrelatte, était de faire construire près de cette ville une forteresse qui couvrît la frontière de cette partie de ses états.

Chabrillan est situé sur une hauteur à une petite distance de la rive gauche de la Drôme, à cinq quarts de lieue O. S. O. de Crest, 2 lieues E. S. E. de Livron et de Loriol, 3 lieues et deux tiers N. E. de Montelimar, et 6 lieues et demie de Die. Cette terre avait eu pour premiers possesseurs des seigneurs de son nom, dont la famille était divisée en deux branches au commencement du 13e siècle. L'héritière de la branche aînée, Polie *de Chabrillan*, fille d'Aynard et nièce d'Amé *de Chabrillan*, épousa François *de Beaumont*, chevalier, seigneur de la Frette. Celui-ci vendit, vers 1360, à Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, tous les droits qu'il tenait de sa femme sur les châteaux d'Autichamp, de Chabrillan, de Saillant, de Crest et de Roche de Grane, pour la somme de 1100 florins d'or de Piémont. (*Histoire de la maison de Beaumont*, par l'abbé Brizard.)

Jean et Sébastien *de Chabrillan*, derniers rejetons de la branche cadette, moururent sans enfants après l'année 1546. Cette première maison de Chabrillan, qui n'avait pas eu d'autre nom que celui de cette terre, portait un écu *d'or, au buste de chèvre coupé de sable*. (Voir le *Dict. hist. et généal.* de Gui Allard, à la bibliothèque de Grenoble, manuscrit in-folio, t. I, au mot CHABRILLAN).

juridiction haute, moyenne et basse, mère et mixte impère, hommages, cens, revenus, maisons, terres, vignes, prés, étangs, lacs, rivières, cours d'eau, forêts, chasses, garennes, fours, moulins, tâches, obventions, pensions, péages, gabelles, corvées, servitudes et autres droits et honneurs, avec pouvoir de créer des juges ordinaires, châtelains et autres officiers, pour la charge et juridiction dudit mandement, sauf la suzeraineté (*superioritate*) et les ressort et connaissance des causes, appellations et nullités, lesquelles seraient portées devant le sénéchal de Valentinois, et de là au souverain consistoire delphinal de Grenoble, et sous la réserve des hommages nobles de Chabrillan, que le prince retint pour lui, ladite terre cédée à Antoine Moreton pour être tenue en fief franc et noble du Dauphiné. Cet acte fut passé à Alixan, devant Antoine Rolland, de Beaufort, clerc, notaire impérial et delphinal à Romans, en présence du chancelier du dauphin, de Louis de Laval, gouverneur de Dauphiné, de Jean de Girard, archevêque d'Embrun, et de plusieurs seigneurs et jurisconsultes. (Chambre des comptes de Grenoble, registre coté : *Tertius liber alienationum ab anno* 1467, n° 25, fol. 15.) Antoine Moreton ratifia cet échange par acte du 12 mai de la même année 1450, passé devant Ribotti, de Pierrelatte, clerc, notaire public de l'autorité de l'évêque de Viviers ; et, toujours dans la même année, par acte reçu par Gerard de Royssas, notaire à Puygros, il confirma les libertés et coutumes de Chabrillan. Il fit un dernier testament au château de Chabrillan, le 28 mars 1452, devant Jacques Eschaffin, clerc, notaire delphinal au lieu de Crest-Arnaud, par lequel il prescrivit sa sépulture dans l'église du prieuré de Saint-Pierre de Chabrillan. Le 25 mars 1454 *(v. st.)*, noble et puissant homme Antoine Moreton fit donation à son fils Etienne des lieu et château de Chabrillan, avec tous les biens qu'il possédait dans les lieux, châteaux et mandements de Balmes et d'Alond, et près de la rivière de Roubion, en faveur de son prochain mariage. Il mourut avant le 30 mars 1459, dans un âge avancé. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Deganesse Moreton, héritière de Bonne de Maillan, sa mère. Elle épousa, par contrat du 21 février 1425 (*v. st.*), passé devant Auger Sobeyran, notaire public de l'autorité impériale à la Garde-Adhémar, noble Eymar *de Brotin*, seigneur de Pariset et de Rochefourchat. Ces époux sont rappelés dans un acte du 13 mars 1476, par lequel noble Guillaume d'Arlempde, seigneur de Concoules et co-seigneur du Teil, au diocèse de Viviers, fils de noble François d'Arlempde et d'Antoinette de Brotin, reconnut avoir reçu de noble Eynard de Moreton, seigneur de Chabrillan, la somme de 400 florins, pour reste de la dot de noble Deganesse Moreton, son aïeule;

Du second lit :

2° Etienne Moreton de Pierrelatte, damoiseau, seigneur de Chabrillan. Le 14 juin 1451, il fit une obligation au profit de noble et puissant homme Guillaume, bâtard de Poitiers, seigneur de Soyans; puis une autre, le 3 août 1452, en faveur de noble homme François de Poitiers, seigneur d'Alond. Il épousa, peu après le 25 mars 1454, damoiselle Marguerite *de la Marette*, fille de feu noble Antoine, dit Gerenton de la Marette, seigneur de la Marette, au diocèse de Viviers. Par le testament qu'il fit à Crest, dans le couvent des Frères-Mineurs, le 30 mars 1459, devant Jacques Eschaffin, clerc, notaire delphinal, il voulut être inhumé dans l'église du prieuré de St.-Pierre de Chabrillan, en la tombe de son père. Prévoyant le cas où il n'aurait pas d'enfants, il institua son frère Eynard son héritier universel, lui substituant noble Antoine Flandrin, seigneur de Porcherolles, et à celui-ci noble Jean Audoard, fils de noble Arnaud Audoard de Marsanne, à la charge par lui de porter son nom et ses armes. Marguerite de la Marette fit aussi son testament le 13 avril de la même année 1459. Elle voulut être inhumée dans le même lieu que son mari, l'institua son héritier universel; et si elle n'en avait pas d'enfants, elle lui substitua noble Pons, seigneur de la Marette, et noble Philibert de la Marette, ses frères. Etienne Moreton survécut à Marguerite de la Marette, et se remaria avec noble Bonne *Aloïs* (1), fille de noble Jean Aloïs, seigneur de Vassieux et de Caumont, et de Cécile

(1) Très-ancienne famille qui a subsisté jusqu'au XVII[e] siècle. Il est fait mention de ses premiers titres dans la généalogie DE MONTEYNARD, imprimée dans ce volume, pages 20 et 21. La famille Aloïs, seigneurs d'Herculès, co-seigneurs de Theys, qui a donné des présidents au parlement de Grenoble et des maîtres des requêtes, n'a pas la même origine. Elle porte : *D'argent, au chevron de sinople ; au chef d'azur, chargé d'une croisette d'or.*

d'Urre. Le 24 avril 1465, suivant acte reçu par Claude Chapuis, notaire à Crest-Arnaud, il reconnut devoir 120 écus de bon or et de bon poids à noble et puissant homme Robert de Gramont, bailli du pays de Gevaudan, habitant du lieu de Crest-Arnaud, au diocèse de Die, ainsi qu'à noble dame Claude de Chasteillard, son épouse. Etienne vivait encore le 10 juillet 1466, et mourut sans postérité avant le 5 février 1470 (*v. st.*). Sa tombe se voyait dans l'église du prieuré de Chabrillan ;

3° Eynard, qui a continué la descendance ;

4° Béatrix Moreton, légataire d'Aleysette Liourate, son aïeule, le 24 août 1424 ;

5° Agnès Moreton, à laquelle son père légua 1000 florins d'or en 1446. Elle épousa, en 1456, noble Jean *Chabert*, de Châteaudouble, habitant de Coubonne. Leur fils, noble Étienne Chabert, comme donataire de ladite Agnès, reconnut, le 12 octobre 1495, avoir reçu de noble Isnard Moreton, seigneur de Chabrillan, en divers paiements, la dot qui avait été constituée à ladite Agnès.

VI. Eynard ou Ainard, appelé aussi Isnard Moreton, seigneur de Chabrillan après son frère Etienne, épousa en 1470, noble Clarette Aloïs, fille de noble Jean Aloïs, et sœur de Bonne Aloïs et de noble Louis Aloïs, seigneur de Vassieux. Eynard rendit hommage au dauphin en 1470, pour les château, terre et seigneurie de Chabrillan. Le 5 février, que l'on comptait encore 1470 (*v. st.*), il passa une obligation au profit de noble et puissant homme François de Poitiers, seigneur d'Alond. Le 14 février 1473 (*v. st.*), il passa un accord avec noble homme Eynier du Puy, seigneur de la Roche, son parent. Il fit un premier testament devant Jacques Gerente, notaire public, le 22 septembre 1483, voulut être inhumé dans l'église du prieuré de Saint-Pierre de Chabrillan, sépulture de sa famille, fit plusieurs fondations pieuses et des legs à nobles Eynard et Eymar Audoard, frères, du lieu de Marsanne, ses cousins, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés, noble Antoine d'Urre, dit de Cornillon, seigneur du Puy-Saint-Martin, et le curé et le châtelain de Chabrillan. Il confirma et étendit les dispositions de ce testament par le dernier qu'il fit le 13 juillet 1497, devant Clément Barrier, notaire public à Crest, en présence

Aloïs de Vassieux : de sinople au double trêcheur fleuronné d'or ; au chevron d'azur, brochant

du même Antoine d'Urre, seigneur du Puy-Saint-Martin, et de Louis Aloïs, seigneur de Vassieux. Il mourut peu après. Clarette Aloïs, sa veuve, fonda à cette occasion, par acte du 16 décembre 1499, passé devant le même notaire, une chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste, dans l'église du prieuré de Chabrillan, à la nomination de ses fils et de leurs successeurs portant le nom et les armes de Moreton. Le 6 octobre 1511, elle fit son testament, dont furent exécuteurs Claude d'Urre, seigneur du Puy-Saint-Martin, et Arnaud Audoard de Marsanne, puis un codicille le 21 août 1517. Elle fut inhumée près de son mari, dans l'église du prieuré de Saint-Pierre de Chabrillan. Leurs enfants furent (1) :

1° François, dont l'article suit;

2° Claude de Moreton de Chabrillan, auquel son père légua ses biens situés à Châteauneuf-de-Mazenc, à Saint-Gervais et ceux situés au delà du Roubion. Sa mère le substitua à son frère aîné dans les droits de patronnage de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fondée par elle en 1499, devant le tombeau d'Eynard, son père. Il fit son testament le 27 août 1510, par lequel il ordonna sa sépulture dans la grande église de Parme, et institua son frère aîné son héritier;

3° Simonette de Moreton de Chabrillan, } légataires de leur
4° Antoinette de Moreton de Chabrillan, } père en 1483;

5° Sibylle de Moreton de Chabrillan qui était mariée, en 1504, avec noble Ponson *du Cros,* seigneur du Cros, de la ville de Montelimar.

Fils naturel d'Eynard.

Albert de Moreton, *bâtard de* Chabrillan, *légataire de son père, en* 1483, *de* 100 *écus d'or et de revenus qu'il avait coutume de lever sur les lieu, tenement et territoire de Châteauneuf-de-Mazenc. Eynard lui fit encore don de* 100 *florins d'or en* 1497. *Il fit son testament le* 28 *mai* 1533, *choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Pierre de Chabrillan, et institua François de Moreton, son frère, son héritier.*

(1) Pithon-Curt, dans son *Hist. de la Noblesse du comté Venaissin*, t. III, p. 375, cite comme fille d'Isnard de Moreton, seigneur de Chabrillan, Marguerite *de Moreton*, mariée avec Aymar *d'Urre*, co-seigneur d'Urre, mais aucun titre ne fait mention de cette dame, qui n'est nommée dans aucun des deux testaments d'Isnard.

VII. François DE MORETON, seigneur de Chabrillan, co-seigneur de Châteauneuf-de-Mazenc et de la Bastie-Roland, épousa, en 1506, Dauphine DE SEYTRES, fille de noble Olivier de Seytres, seigneur de Caumont et de Verquières, et de Jeanne de Galiens des Issarts. François de Moreton fit hommage au roi dauphin, pour la seigneurie de Chabrillan, le 14 décembre 1541. Le 30 août 1551, par acte passé au château de Chabrillan, devant Vital Brunel, notaire delphinal à Crest-Arnaud, messire François de Moreton fit donation à Sébastien, son fils, d'une somme de 4000 livres payables après son décès; savoir : 450 livres par son héritier des biens de Châteauneuf-de-Mazenc et de la Bastie-Roland, et 3550 livres par son héritier de la terre et seigneurie de Chabrillan, pour tous ses droits paternels seulement et sans préjudice de ceux qui lui viendront de sa mère (1). François de Moreton fit son testament au château de Chabrillan, le 27 août 1555, devant Claude Terras, notaire royal et delphinal. Il demanda à être inhumé dans l'église du prieuré de Saint-Pierre de Chabrillan, en la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Parmi les legs qu'il fit, on en remarque un de 15 écus d'or au soleil, de pension annuelle, à François de Moreton, son fils, chevalier de Rhodes, et comme il était prisonnier entre les mains des Turcs, son père lui légua, outre cette pension, 500 écus d'or au soleil pour le paiement de sa rançon. Il fit un codicille au même château le 28 septembre 1558, devant Claude Terras, notaire, et mourut avant le 1er août 1563. Il avait eu de son mariage :

DE SEYTRES : d'or, au lion de gueules ; à la bande de sable, chargée de 3 coquilles d'argent, brochante sur le tout.

1° Charles de Moreton, seigneur de Chabrillan, homme d'armes de la compagnie du chevalier Bayard (2) sous lequel il

(1) Une lettre du roi Henri II, datée de Fontainebleau le 20 décembre 1553, et adressée à son amé le seigneur de Chabrillan, par laquelle S. M. lui mande de se trouver aux états de Dauphiné avec les autres gentilshommes de la province, paraît se rapporter à François de Moreton.

(2) Son nom est inscrit parmi ceux qui eurent l'honneur de combattre sous ce héros, sur le monument élevé à sa mémoire place Saint-André de Grenoble, sous le règne de Louis XVIII.

fit ses premières armes dans l'expédition du Milanais. Il est cité avec le brave Boutières et plusieurs autres seigneurs du Dauphiné parmi ceux qui, par leur courage, contribuèrent particulièrement au gain de la bataille de Cerisolles, sous François Ier, en 1544 (1). Charles de Moreton épousa avant le 23 août 1551, Agnès *du Puy*, fille de messire Honoré du Puy, seigneur de la Roche, de Rochefort et de Hauteville, et de Pyronne de Claveson. Il fit son testament le 21 décembre 1561, en faveur de son frère Sébastien, conformément aux substitutions établies dans la famille, et fut inhumé dans l'église du prieuré de Chabrillan. Il avait eu cinq filles :

A. Hélène de Moreton de Chabrillan, héritière de son père, mariée avec noble César *de Briançon*, seigneur de Celerin. Elle mourut sans enfants ;

B. Louise de Moreton deChabrillan, mariée, par contrat du 20 janvier 1582, avec Charles *de Latier de Bayane*, seigneur d'Orcinas et de Souspiere, alors maréchal des logis de la compagnie d'hommes d'armes de M. de Maugiron, depuis capitaine et sergent-major du régiment deLivarot, fils de Louis de Latier, seigneur de Bayane, et d'Alix de Brotin (2). Ellevivait encore le 20 juin 1620 ;

C. Eynarde de Moreton de Chabrillan, mariée à noble Pierre *de Chaboud*, de la Côte-Saint-André ;

D. Ragonde de Moreton de Chabrillan, qui fut abbesse de Saint-André de Ramières, au diocèse de Vaison (pricipauté d'Orange), après Claire de Moreton, sa tante ;

E. Jeanne de Moreton de Chabrillan, mariée avec Humbert, seigneur *de Chapolier* ;

2° Christophe de Moreton de Chabrillan, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 3 mai 1535 (3).

3° Emard, alias Morard de Moreton de Chabrillan, mort jeune ;

---

(1) Voir l'*Histoire de Dauphiné* par Chorier, seconde partie, p. 97, et l'*Annuaire du département de la Drôme* de l'an XIII, p. 160.

(2) *Quartiers des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, Langue de Provence, t. II, fol. 162, à la Bibliothèque de l'Arsenal.

(3) *Pièces fugitives*, du marquis d'Aubais, IIIe partie, p. 176. Cette version paraît préférable à celle de l'abbé de Vertot qui indique la reception de Christophe en la même année que celle de François et dans un ordre qui tend à faire supposer que François était aîné, tandis que Christophe est né 9 ou 10 ans avant lui.

4° Sébastien, qui a continué la postérité;

5° François de Moreton de Chabrillan, qui fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au prieuré de Saint-Gilles en 1546 (1). Fait prisonnier par les Turcs à l'entreprise de Zoara en 1552, il resta 14 ans en esclavage. Après sa délivrance, qu'il n'obtint qu'après les plus grandes difficultés, à cause de la réputation de valeur qu'il s'était acquise, il s'éleva successivement aux premières charges de l'ordre, dans lesquelles il déploya une haute capacité unie à une grande valeur. Il fut successivement commandeur de Montpellier ou de Launac, et de Bordeaux, général des galères et bailli de Manosque. En 1570, le commandeur de Chabrillan se rendit au camp de l'armée catholique à Avignon. Nommé gouverneur de Carpentras au mois d'avril de cette année, il déjoua une tentative des religionnaires pour surprendre Mourmoiron (2). L'édit de paix, proclamé sur le pont du Rhône le 17 août et la prise récente de 3 galères de la Religion, où se trouvaient 200 chevaliers, rappelèrent à Malte le commandeur de Chabrillan. Jean l'Evêque de la Cassière, maréchal de l'ordre, appelé au magistère dans un âge avancé, en 1572, avait eu la douleur de voir sous son gouvernement plusieurs princes s'attribuer, à l'exemple du pape, le droit de nommer aux grands prieurés de leurs états. L'impossibilité de remédier à cet abus autrement que par d'inutiles remontrances, fut taxée de faiblesse. La Cassière ne laissa pas longtemps ses ennemis dans cette opinion. Mais les mesures énergiques qu'il prit pour mettre un frein à la licence et aux désordres d'un grand nombre de chevaliers, furent le signal d'une révolte ouverte (1581). Romégas (Mathurin de Lescour), grand homme de guerre, mais esprit brouillon et mauvais politique, se mit à la tête des conjurés, qui déposèrent la Cassière, et nommèrent Romégas lieutenant-général pendant la vacance du magistère. Chabrillan, général des galères, était éloigné de Malte au moment où cette révolution venait de s'accomplir. Deux jours après, il rentre dans le port avec les chevaliers qui l'avaient suivi. A peine est-il informé des événements qu'il se rend au château Saint-Ange, où l'on avait enfermé le grand-maître, et presse instamment ce prince d'accepter l'offre qu'il lui fait de le rétablir dans son autorité à la tête de 2000 hommes, tant des troupes qu'il avait sur ses galères que d'un grand nombre de chevaliers et de gens de bien qui détestaient cette sédition. Mais le généreux

(1) Quartiers des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, langue de Provence, t. II, fol. 229.

(2) *Histoire des guerres du comté Venaissin, de Provence, etc.*, par Louis de Pérussis, publiée dans les *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais, pp. 116, 120, 121, 297.

vieillard, sensible à cette preuve de dévouement, répondit qu'il aimerait mieux finir ses jours en prison que de souffrir que ses religieux, qu'il regardait toujours comme ses enfants, en vinssent aux mains pour sa cause personnelle et qu'il attendait son rétablissement de l'autorité du souverain pontife, chef suprême de la Religion(1). La Cassière, appelé à Rome, y fut reçu à la tête de 800 chevaliers comme en triomphe. Comblé de marques d'honneur et rétabli dans son autorité, il était sur le point de son départ pour Malte lorsque la mort le surprit à Rome le 21 décembre 1581. On dut s'occuper aussitôt de l'élection de son successeur. Le roi Henri III avait cru voir dans la déposition de la Cassière une injure faite au nom français, et s'en était plaint hautement. Le pape, pour donner satisfaction au roi, nomma trois sujets français, et voulut que l'élection se fît à Malte et non à Rome. Les proposés par Grégoire XIII furent Jean-François de Panisse, grand-prieur de Saint-Gilles, François de Moreton-Chabrillan, bailli de Manosque, et Hugues de Loubens-Verdalle, grand-commandeur. « Le pape penchait beaucoup pour » Panisse, non-seulement parce qu'il était pacifique et pieux, » mais encore parce qu'il était Avignonnais, agréable au roi » Henri III et suspect aux ministres du roi d'Espagne. Mais, » pour tenir la chose secrète, le pape donna un bref par » lequel il déclarait l'élection nulle si elle ne tombait sur » l'un des trois, et entendait que Panisse fût élu, même du » jour de la date de ce bref. Panisse s'étant tenu tranquille, » et Verdalle ayant su le mystère, ne manqua pas d'en pro- » fiter. Il se prévalut de la modestie de l'un et de l'absence » de l'autre (Moreton), et fit tant par ses menées qu'il fut » élu grand-maître. » (Fantoni, *Histoire italienne du comté Venaissin et d'Avignon,* t. I, p. 437; Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, t. I, p. 324.) (2).

6° Blanche de Moreton de Chabrillan, mariée avec Raymond *d'Arces*, chevalier, seigneur de Burlet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, enseigne de la compagnie de 50 hommes d'armes des ordonnances sous la charge du chevalier de Boutières. Il fit son testament en 1565, et mourut sans postérité;

7° Claire ou Clarette de Moreton de Chabrillan, légataire de Clarette Aloïs, son aïeule, le 6 octobre 1511. Elle était en 1555 religieuse, et fut depuis abbesse du monastère de Saint-André de Ramières;

---

(1) *Histoire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, par l'abbé de Vertot, t. VII, pp. 157, 158, 159; *Martyrologe des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, par le P. de Goussencourt, t. II, p. 336.

(2) D'Hozier, dans son travail, cite encore comme un des fils de François, Ennemond de Moreton de Chabrillan, qui vivait en 1555.

8° Jeanne de Moreton de Chabrillan, } mortes jeunes.
9° Miracle de Moreton de Chabrillan, }

VIII. Sébastien DE MORETON DE CHABRILLAN, chevalier, seigneur de Chabrillan, de Châteauneuf-de-Mazenc, de la Bastie-Roland, de Cernon et de la Borde-Grapin en Brie, né après l'année 1518, succéda à Charles, son frère aîné, dans tous les biens de sa maison en vertu des substitutions et fidéicommis contenus aux testaments de ses prédécesseurs. Il fut chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre et capitaine des gardes de la porte de S. M. Ce seigneur servit avec beaucoup de distinction dans les guerres de son temps et fut fort aimé des rois Henri II et Charles IX. Il fut d'abord capitaine (gouverneur) des ville et château de Provins, par provision du 24 novembre 1549. Il était aussi écuyer de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, lors d'une donation que lui fit François de Moreton, seigneur de Chabrillan, son père, le 31 août 1551, en contemplation d'un mariage que cette duchesse voulait lui faire contracter, projet qui n'eut point de suite. Il fut fait lieutenant des gardes de la porte, après la mort du seigneur du Motet, arrivée le 12 octobre 1558, et il a cette qualité dans des lettres de Henri II du 19 avril 1559. Le roi Charles IX, à son avènement (10 juillet de la même année), le nomma l'un des 100 gentilshommes de sa maison. C'est avec cette qualité qu'il se maria le 1er août 1563, par contrat passé devant Mathurin Rossart, tabellion juré de la prévôté et châtellenie de Brys, avec Louise DU MOULIN, fille de Jacques du Moulin, écuyer, seigneur de Brys, de Cernon, de la Borde-Grapin, de Varette, etc., échanson ordinaire du roi, et de Marguerite Hébert. Elle eut en dot la terre et seigneurie d'Eaubonne, mouvante en fief de la terre de Montmorency. Le roi Charles IX prenant en considération les bons et agréables services que Sébastien de Moreton de Chabrillan lui avait rendus au fait des guerres, le retint en l'état de gentilhomme ordinaire de sa chambre le 5 juin 1568. Étant sur le point de partir pour l'armée du roi et considérant les grands

DU MOULIN : d'or, à la croix de sable, chargée d'une coquille d'argent.

troubles qui agitaient le royaume de France, Sébastien fit son testament au château de Chabrillan, le 24 novembre de la même année 1568, devant Terras, notaire royal et delphinal. Après la mort de Charles IX, le roi Henri III l'honora du collier de son ordre et le nomma capitaine des gardes de la porte. Il a cette qualité et celle de chevalier de l'ordre dans des lettres du duc de Mayenne, lieutenant-général de l'armée du roi en Dauphiné, du 30 août 1581, portant commission audit Sébastien de Moreton, de faire procéder à la démolition des murailles des lieux de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Restituit et Tulette, et de les mettre en tel état que les perturbateurs du repos public ne pussent s'en emparer et s'en servir au préjudice du roi; commission, dit ce prince, qu'il ne pouvait confier à une personne plus affectionnée au service de S. M. et qui aimât tant le bonheur de ses sujets. Les instructions portent que le seigneur de Chabrillan pourra se faire assister, dans l'exécution de ces ordres, par des personnes à son choix, auxquelles il eut pouvoir de délivrer des lettres sur ce nécessaires. Sébastien de Moreton fut gouverneur de Provins et de Château-Gaillard, et capitaine de 100 hommes d'armes (*Dictionnaire des Gaules et de la France*, t. II, p. 160). Lui et sa femme firent leur testament mutuel au château de Chabrillan, le 6 août 1586 (1), devant Guillaume Terras, notaire. Ils voulurent être inhumés dans la chapelle de l'église de Saint-Julien de Chabrillan, à droite, vis-à-vis des fonts baptismaux, et que 12 prêtres vêtus de drap noir assistassent à leur convoi, portant chacun une torche avec les armoiries du seigneur de Chabrillan. Il est rappelé comme défunt le 6 février 1592. Louise du Moulin fit un dernier testament le 27 octobre 1613, mourut le 22 mars 1619, et fut inhumée le lendemain dans

---

(1) Les ancêtres de Sébastien de Moreton se qualifiaient *nobles et puissants hommes, magnifiques et puissants seigneurs*. Dans ses actes il est qualifié *haut et puissant seigneur*, qualité qu'on retrouve dans tous ceux passés par ses descendants.

l'église collégiale de Saint-Sauveur de Crest. De leur mariage sont provenus :

1° François de Moreton de Chabrillan, né le 7 janvier 1567. Il fut institué héritier universel de son père en 1568, et mourut avant l'année 1586 ;

2° Jacques, qui a continué la postérité ;

3° Charles de Moreton de Chabrillan, né le 21 mars 1571, (frère jumeau de Jacques), mort jeune ;

4° Louise de Moreton de Chabrillan, née le 21 juillet 1568, mariée 1° par contrat du 3 juillet 1583 avec François-Antoine *de Clermont*, baron de la Roche-Montoison, seigneur de Vaunaveys, de la Roche-Baudin, de Félines, de Gigors, de Beaufort et autres lieux (frère de la connétable de Montmorency), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, mort sans enfants, à Libourne, le 31 mai 1586, d'un coup de carabine qu'il avait reçu dans la tranchée devant cette place ; 2° par contrat du 22 juillet 1587, passé devant Jean Morel, notaire, avec noble Hercule *de Tholon de Sainte-Jaille*, seigneur de la Laupie, co-seigneur de Vinsobres, fils de Jean de Tholon de Sainte-Jaille, seigneur des mêmes lieux, et de Fleürie du Puy-Montbrun. Elle eut en dot 31,000 livres ;

5° Blanche de Moreton de Chabrillan, à laquelle ses père et mère léguèrent également une dot de 31,000 livres, et en outre, comme à sa sœur, une somme de 500 écus d'or au soleil.

IX. Jacques DE MORETON DE CHABRILLAN, chevalier, seigneur de Chabrillan, de Ponet, de Roche, d'Ourches, de Choméane, de la Motte, de Saint-Gervais, etc., né le 21 mars 1571, entra fort jeune dans la carrière des armes et y obtint un avancement rapide. Le roi Henri IV, dont il avait embrassé la cause avec chaleur, lui écrivit cette lettre à l'occasion de la réinstallation de M. d'Ornano dans la lieutenance-générale du Dauphiné : «Monsr. de Chabrillan, le seigr. Alphonse d'Ornano a si bien mérité de tout mon païs de Dauphiné, » pour l'avoir gouverné soubz mon auctorité avec » tout le soing, honneur et prudence qui si pouvoit » desirer, que je suis bien asseuré que si en retournant » maintenant continuer sa charge qu'il y sera recueilly autant de contentement que l'accident qui luy

» advint dernièrement(1), fut plainct et regretté mesmes » de ceulx de la noblesse qui luy ont toujours monstré » affection particulière, comme de sa part il s'en revanche en tous les offices qu'il leur peult rendre, » n'ayant manqué de me tesmoigner la bonne assis- » tance qu'il en a tous jours receue, et entre autres » de vous à qui je n'ay pas voulu taire que je vous en » sçay très-bon gré, et par mesme moyen vous dire » que vous ne me pouvez mieulx confirmer en la bonne » oppinion que j'en ay prinse, que continuant de l'as- » sister et vous tenir près de luy, rendant tous jours » l'honneur et respect que vous sçavez estre deu à la » dignité qu'il tient en ladite province et à sa personne » plaine de vertu et de mérite; de quoy je vous tiens » pour assez adverty, qui me gardera de vous en dire » aussi davantage, sinon pour vous asseurer que ce » faisant, vous ressentirez les fruicts de la bonne vo- » lunté d'un bon roy et maître bien affectionné, tel » que vous me congnoistrez tous jours. Sur ce je prie » Dieu, Monsr. de Chabrillan, vous avoir en sa saincte » garde. Escript au camp devant Chartres, ce XIIe jour » de mars 1591. Signé HENRY, et plus bas *Forget.* »

Ledit seigneur de Chabrillan fut nommé mestre de camp de 8 compagnies de 100 hommes de pied chacune, de nouvelle levée, par commission de M. d'Ornano, datée de Romans le 25 juillet 1592, en récompense de sa valeur et de son expérience au fait des armes.

Jacques de Moreton s'allia, par contrat passé à Saint-Gervais, le 17 janvier 1595, devant Bernardin Brisset, notaire royal et delphinal à Montélimar, avec Guigonne D'URRE, dame d'Ourches, de Saint-Gervais et de la Motte, fille de haut et puissant seigneur messire Rostaing d'Urre, *dit* Berlion, chevalier, seigneur d'Ourches, de Ponet, de Saint-Gervais, de la Motte-Chalençon, de Saint-Vincent, de Véronne, etc., chevalier de

D'URRE : d'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 étoiles d'or.

(1) Nommé lieutenant-général en Dauphiné en 1589, après la mort de Laurent de Maugiron, il fut fait prisonnier par le duc de Nemours, chef des ligueurs, le 19 avril 1590.

l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, colonel des bandes de Dauphiné, et de dame Laurence de Simiane de Gordes. Guigonne d'Urre reçut de sa mère 30,000 livres en faveur de ce mariage. Jacques de Moreton fit son testament le 26 octobre 1613, et fut inhumé le 8 novembre 1614 dans l'église collégiale de Saint-Sauveur de Crest, conformément à ses dernières volontés. Par acte du 17 août 1626, passé au château de Chabrillan, devant Poncet, notaire royal, Guigonne d'Urre appela Antoine de Moreton, seigneur de Chabrillan, son fils aîné, à recueillir la succession de Jacques d'Urre, son frère, décédé *intestat* en 1621, à Toulouse, en revenant du camp de Montauban, succession à laquelle cette dame se trouvait appelée en vertu d'une substitution portée dans le testament de Rostaing d'Urre, du 29 août 1577. Du mariage de Jacques de Moreton et de Guigonne d'Urre, il est provenu une nombreuse postérité, savoir :

1° Antoine, IIe du nom, qui a continué la branche aînée, dite des Marquis de Chabrillan, dont nous allons donner la suite ;

2° Georges de Moreton de Chabrillan, né le 29 octobre 1600. Son père lui légua les biens de Châteauneuf-de-Mazenc. Il mourut sans postérité avant l'année 1628;

3° Laurent de Moreton de Chabrillan, né le 18 juin 1603, mort jeune;

4° Charles, qui a donné origine à la branche de la Motte-Chabrillan, rapportée plus loin ;

5° Bertrand de Moreton de Chabrillan, né le 21 juin 1609. Il fit ses preuves de noblesse le 16 avril 1621, pour être reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, devant les commissaires à ce députés: Jean-Pierre de Ruynat, commandeur de Valence, et Charles de Marcel-Crochain, chevaliers du même ordre. Il fut grand-prieur de Saint-Gilles, après avoir été commandeur d'Eschirolles le 2 mai 1652, puis par permutation d'Avignon le 4 juillet 1664, de Saint-Aulaire en Rouergue et de Marseille. Après la mort du grand-maître Nicolas Cotoner (1680), il obtint pour le magistère des voix qu'il donna volontairement en faveur du grand-maître Caraffa (1). Il mourut à Malte en 1682 ;

(1) Preuves d'Antoine-Apollinaire de Moreton de Chabrillan.

6° Louis de Moreton de Chabrillan, seigneur de Saint-Gervais et de Véronne, né le 6 mars 1613, destiné à l'église. Il fit son testament le 14 janvier 1666, en faveur de son neveu, Joseph, seigneur de Chabrillan ;

7° Charlotte de Moreton de Chabrillan, née le 30 mai 1597, religieuse puis abbesse du couvent de Saint-André-de-Ramières ;

8° Anne de Moreton de Chabrillan, née le 28 juin 1598, mariée, par contrat du 4 mai 1615, avec haut et puissant seigneur messire Fabien *de Gélas de Leberon*, chevalier, seigneur d'Upie, de Barcelonne, de Mont-Savignac et de Beaumont ;

9° Marguerite de Moreton de Chabrillan, née le 29 août 1599, religieuse à Saint-André-de-Ramières ;

10° Catherine de Moreton de Chabrillan, née le 7 février 1606, mariée, par contrat du 18 août 1625, avec Alexandre *de Sibeud*, seigneur de Saint-Ferréol, alors gouverneur pour le roi de la ville et citadelle de Romans, depuis gouverneur de Die, fils d'Hercule de Sibeud, seigneur de Saint-Ferréol, gouverneur de Die, et de Susanne de Giraud, dame de Divajeu ;

11° Gasparde de Moreton de Chabrillan, née le 6 février 1608, religieuse à Saint-André-de-Ramières ;

12° Jeanne de Moreton de Chabrillan, née le 8 septembre 1610, religieuse en l'abbaye de Vernaison ;

13° Laurence de Moreton de Chabrillan, mariée, le 29 mars 1639, avec messire Gabriel *Dangerès*, seigneur du Main, frère de Marie Dangerès, alliée le même jour à Charles de Moreton de Chabrillan, frère de Laurence.

Fille naturelle de Jacques :

Marguerite de Moreton, *à laquelle son père légua* 1000 *livres le* 26 *novembre* 1613.

On trouve, vers le même temps, une Marguerite de Moreton qui fut mariée, le 3 octobre 1633, avec Jacques *de Narbonne*, seigneur de Lunas et de Valjoyeuse, gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, fils de Jean de Narbonne, baron de Faugères, et d'Antoinette du Caylar.

---

son petit-neveu, du 27 novembre 1725. Le tableau de ses huit quartiers (de Moreton-Chabrillan, de Seytres-Caumont, du Moulin, Hébert, d'Urre, Fain, de Simiane et Alleman), se trouve dans le 2e volume, fol. 230 des *Quartiers des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, langue de Provence, à la bibliothèque de l'Arsenal. Voir aussi le *Nobiliaire de Dauphiné* de Gui Allard, p. 240.

MARQUIS DE CHABRILLAN.

X. Antoine DE MORETON DE CHABRILLAN, IIe du nom, chevalier, seigneur de Chabrillan, de Saint-Gervais, de Choméane, d'Ourches, de Ponet, de Véronne, de Saint-Paul, de Bas-Lambres, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (1) syndic de la noblesse de la province de Dauphiné, naquit le 18 mars 1596. Il fut institué héritier universel par le testament de son père en 1613, et s'allia, par contrat passé à Grenoble le 6 février 1628, devant Pierre Mourfin, notaire royal delphinal, avec Isabeau DE CHAPONAY, fille unique de feu noble Laurent de Chaponay, seigneur d'Eybens et de Bresson, avocat-général au parlement de Grenoble, et de dame Gasparde Expilly, alors remariée à noble Claude de Fassion, seigneur de Brion, conseiller du roi en ses conseils, avocat-général au parlement de Dauphiné. Isabeau de Chaponay se constitua en dot 90,000 livres. Elle mourut avant le 22 octobre 1664. Antoine II fit son testament le 25 février 1667, et vivait encore le 7 juillet 1668, époque à laquelle il produisit devant M. de Gué, intendant de Dauphiné, Lyonnais, etc., ses titres de noblesse et justifia de sa filiation depuis Raymond, son 5e aïeul, vivant en 1399. *(Cabinet du Saint-Esprit, Dauphiné, vol. 10, fol. 197.)* Il avait eu de son mariage :

DE CHAPONAY : d'azur, à 3 coqs d'or, crêtés et barbés de gueules.

1° Claude de Moreton de Chabrillan, né le 1er mars 1630, mort jeune ;

2° Laurent de Moreton de Chabrillan, seigneur d'Ourches, né le 6 avril 1631, nommé, le 30 mai 1653, capitaine d'une compagnie dans le régiment de la Marcousse, cavalerie. Il fut tué au siége de Pavie ;

3° Jacques de Moreton de Chabrillan, né le 25 juillet 1633,
4° Antoine de Moreton de Chabrillan, né le 4 septembre 1635,
5° Gaspard de Moreton de Chabrillan, né le 22 septembre 1636,
morts avant leur père;

---

(1) Il est ainsi qualifié dans plusieurs actes, dès le 21 juin 1621.

6° Joseph, qui a continué la postérité ;

7° Autre Gaspard de Moreton de Chabrillan, né le 22 février 1639, mort à Grenoble en 1640 ;

8° François de Moreton de Chabrillan, chevalier, seigneur de la Poype, né le 16 février 1640, capitaine de cavalerie dans le régiment de la Reine, mort des blessures qu'il reçut à la bataille de Sintzheim le 16 juin 1674;

9° Louis de Moreton de Chabrillan, capitaine de cavalerie, tué au service du roi en Italie ;

10° Autre Louis de Moreton de Chabrillan, né le 1er octobre 1644, prieur d'Ourches;

11° Autre Claude de Moreton de Chabrillan, né le 13 décembre 1645. Il fit ses preuves pour l'ordre de Malte, au grand-prieuré de Saint-Gilles, les 22 octobre et 24 décembre 1664, devant César de Villeneuve-Beauregard, commandeur de Paliès, et Jean de Monts de Savasse, chevaliers du même ordre, et y fut reçu le 11 janvier 1666. En 1688 il était bailli de Saint-Paul. Depuis il fut grand-croix et général des galères de la Religion, commandeur de Renneville, ensuite par permutation, en 1690, commandeur de la Capelle-Livron en Quercy et du temple de Bordeaux. Le pape Alexandre VIII lui avait aussi donné le commandement de ses galères (1). Il était connu sous le nom de *bailli de Chabrillan ;*

---

(1) On trouve un précis de ses campagnes dans l'acte de consécration qu'il fit, le 6 janvier 1702, à l'église Notre-Dame-de-l'Osier, en Dauphiné, de son étendard de bataille qu'il porta solennellement dans cette église à la tête de 300 hommes qui l'avaient suivi dans ses expéditions. Ce fut lui-même qui en dressa le procès-verbal, dont voici la teneur : « D. O. M. Le jour des rois
» de l'année 1702, l'illustrissime et vénérable frère seigneur Claude
» de Moreton de Chabrillan, chevalier, bailli, grand-croix de
» l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des comman-
» deries du Temple de Bourdeaux, de la Chapelle de Livron en
» Quercy, ci-devant général des galères de Malte et de celles de
» notre saint-père le pape Alexandre VIII, est venu ici pour offrir
» et présenter à cette église son grand étendard de bataille, en
» mémoire et reconnaissance de la protection et des grâces que
» Notre Seigneur Jésus-Christ a répandues sur lui par l'interces-
» sion de la très-sainte Vierge, sa glorieuse mère, en laquelle il a
» eu toute sa vie une parfaite confiance et une singulière dévotion,
» et particulièrement sous le titre de Notre-Dame-de-l'Osier, dont
» il fit, à cet effet, représenter le miracle sur ledit étendard de
» bataille qui lui a servi pendant le temps de son généralat et
» commandement des galères de Malte et du Pape, afin d'obtenir

12° Isabeau de Moreton de Chabrillan, née le 20 décembre 1628, mariée avec Pierre-Louis *de Veynes*, seigneur dudit lieu, de Prayet, de l'Isle-Adam, etc., conseiller au parlement de Dauphiné (1);

» de cette puissante protectrice la victoire sur les terres ennemies » du nom chrétien, à la plus grande gloire de son saint et illustre » ordre, à l'avantage de la république de Venise, aux armes de » laquelle il unit celles qu'il avait l'honneur de commander aux » siéges fatigants et périlleux de Naples (Napoli) et Malvoisie dans » le royaume de la Morée, et à ceux de la Vallone, de la Cannina » en Dalmatie, en l'année 1690, places qui furent conquises mal- » gré mille périls et difficultés qui semblaient s'y opposer, tant à » cause de leur situation avantageuse qui, jusqu'alors, les avait » rendues imprenables, que par le grand nombre et la fierté » étonnante des Turcs qui les défendaient; ce qui en fit attribuer » tout le succès à Notre-Dame-de-l'Osier, sous l'étendard de la- » quelle combattait ledit seigneur général, aussi bien que l'épou- » vante et la crainte effroyable qu'il porta l'année suivante jus- » qu'aux portes de Constantinople, capitale de l'empire ottoman, » où il fut défier, uni aux mêmes forces, les armées navales du » grand seigneur, dont les Turcs furent obligés de sortir toutes » leurs troupes pour les jeter incessamment dans les îles et forte- » resses de Ténédos, Mételin, Chio et autres places dont ils crai- » gnirent qu'on ne fît les siéges; précaution qui les en mit à cou- » vert et qui leur servit à leur faire éviter la destruction et la » déroute de leur armée navale qu'on avait dessein de combattre, » et qui fut le fruit de cette campagne.

» Ledit seigneur bailli prie instamment la sainte Vierge, mère » de Dieu, Notre-Dame-de-l'Osier, de lui accorder la continua- » tion de sa puissante protection auprès de son fils, pendant le » cours de sa vie, et de le maintenir toujours dans sa sainte et digne » grâce.

» *Vidimus stellam ejus in Oriente, et venimus cum muneribus* » *adorare Dominum.*

» Signé à l'original, le bailli de Chabrillan. »

Cet étendard de soie, très vieux et très usé, existe encore dans le chœur de l'église de Notre-Dame-de-l'Osier. (Voir le *Pèlerinage à Notre-Dame-de-l'Osier*, Grenoble, 1837, chez Baratier frères et fils, imprimeurs de l'évêché, pp. 97, 98, 99 et 100.)

(1) Elle est peut-être la même qu'Isabeau de Moreton de Chabrillan que cite l'abbé Robert de Briançon, dans son *Etat de la Provence*, tome II, pp. 28, 29, comme ayant épousé, en 1647, François *d'Etienne*, seigneur de Rousset, fils de Gabriel d'Etienne, seigneur de Montfuron, en Provence, président à mortier au parlement d'Aix, et de Philippe de Rousset, dame de Rousset et de Prunières, en Dauphiné.

13° Guigonne de Moreton de Chabrillan, née le 21 juillet 1652;

14° Anne de Moreton de Chabrillan, née le 4 septembre 1654, morte sans alliance;

15° Gasparde de Moreton de Chabrillan, née le 22 septembre 1656;

16° Marie de Moreton de Chabrillan, née le 1er août 1642.

XI. Joseph DE MORETON DE CHABRILLAN, chevalier, marquis de Chabrillan, seigneur de Saint-Gervais, de Ponet, d'Ourches, de Bas-Lambres, de Choméane, de Fourches, de Saint-Paul, de la Raye, de Véronne, du Mas, etc., syndic de la noblesse de la province de Dauphiné, naquit le 11 novembre 1637. Le 30 décembre 1661 il fut nommé pour exercer la charge de commis de la noblesse aux états de Dauphiné, pour cause d'absence de son père, charge pour laquelle il prêta serment entre les mains de l'évêque de Grenoble. Il porta les armes sous le duc de Beaufort, au siége de Gigery, en 1664, et fut nommé ensuite cornette de la compagnie mestre de camp du régiment de la Reine. Il épousa, par contrat passé à Lyon, le 20 novembre 1668, devant Croiselle, notaire royal et apostolique de ladite ville, Antoinette DE VICHY, fille de haut et puissant seigneur messire Gaspard de Vichy, comte de Champrond, seigneur de Chevenizet, de Trezettes, de Rosne, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, maréchal de camp et gouverneur pour S. M. des ville et citadelle du Pont-Saint-Esprit, et de feu dame Hilaire d'Albon de Saint-Forgeux. Au mois d'octobre 1674, il obtint du roi des lettres patentes portant érection en dignité de *marquisat de Chabrillan*, des terres de Chabrillan et de Choméane, sur les considérants les plus honorables pour ses services et l'ancienneté de sa famille (1), les-

DE VICHY : de vair de 4 tires.

(1) La teneur de ces lettres patentes est imprimée à la fin de cette généalogie. Il en est fait mention dans le *Dictionnaire des Gaules et de la France*, t. II, p. 160, dans les *Tablettes historiques et chronologiques*, par Chazot de Nantigny, t. IV, p. 155, et dans le *Tableau historique de la Noblesse*, par Waroquier, t. II, p. 149.

dites lettres enregistrées au parlement de Grenoble, le 18 juillet 1676, à la chambre des comptes le 27 desdits mois et an, et au bureau des finances le 15 janvier 1677. Le marquis de Chabrillan fut nommé lieutenant de roi au département de Valentinois, Diois, Saint-Paul-Trois-Châteaux et des Baronnies le 25 avril 1692, et prêta serment pour cette charge au mois de mai suivant (*Cabinet du Saint-Esprit*, *Mélanges*, vol. 287, fol. 561). Il reçut cinq lettres de Louis XIV, datées des 2 décembre 1692, 10 juin et 13 juillet 1694, 14 septembre 1696, et 19 février 1697, au sujet des fonctions de sa charge et du commandement dans son département. Il fit son testament au château de Saint-Gervais, le 30 octobre 1695, devant Imbert, notaire royal héréditaire à Châteauneuf-de-Mazenc, par lequel il demanda à être inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Gervais, s'il n'en était pas éloigné de plus de huit lieues lors de son décès. Ce testament en annulle un précédent qu'il avait fait devant Vitet, notaire à Saint-Gervais, le 20 juin 1685, et en rappelle deux, savoir : le testament d'Antoinette de Vichy, du 5 juin 1678, et celui fait au profit de lui, testateur, par Gasparde d'Expilly, présidente de Brion, le 22 octobre 1665. Il vivait encore en 1698, et laissa cinq fils et deux filles :

1° Antoine, IIIe du nom, dont on va parler;

2° Bertrand de Moreton de Chabrillan, né à Lyon le 7 mai 1671. Il fut admis page du grand-maître de l'ordre de Malte le 12 octobre 1682. Ses preuves furent faites au grand-prieuré d'Auvergne le 5 juillet 1683, et reçues le 20 mars 1686. Il fut commandeur de Salins en 1695, de Saint-Paul-les-Romans, par permutation, le 23 juin 1696, de Salmonsens en Franche-Comté et de Lobis dans la Marche;

3° Bertrand-Joseph de Moreton de Chabrillan, baptisé le 31 août 1672. Il fut aussi admis page du grand-maître de l'ordre de Malte le 5 septembre 1684. Ses preuves furent faites au grand-prieuré d'Auvergne le 28 octobre suivant, et reçues le 20 mars 1687. Il fut nommé capitaine dans le régiment du Roi, puis colonel du régiment de Chabrillan, infanterie. Il périt à la tête de ce régiment qui fut entièrement détruit à la bataille d'Hochstædt en 1704. (*Histoire de la Milice Française*, par le P. Daniel, t. II, p. 429.)

4° Claude de Moreton de Chabrillan, dit d'abord *l'abbé de Chabrillan.* Il fut ensuite chevalier de l'ordre de Malte et capitaine de grenadiers dans le régiment de Chabrillan. Il fut tué à la bataille d'Hochstædt;

5° Dominique-Antoine de Moreton de Chabrillan, baptisé le 27 octobre 1676, inscrit le 31e mai 1679 comme chevalier de minorité de l'ordre de Malte. Ses preuves furent faites au grand-prieuré d'Auvergne le 28 octobre 1684. Il fut aussi capitaine au régiment de Chabrillan, et périt avec ses frères Bertrand-Joseph et Claude à la bataille d'Hochstædt;

6° Anne-Marie de Moreton de Chabrillan;

7° Louise-Françoise de Moreton de Chabrillan, légataire de de 30,000 livres le 30 octobre 1695. Elle épousa, le 30 mai 1698, messire Etienne *d'Aiguebelle,* comte de Montgardin.

XII. Antoine DE MORETON DE CHABRILLAN, IIIe du nom, marquis de Chabrillan, seigneur de Choméane, de Saint-Gervais, d'Ourches, de Véronne, de Ponet, de Bas-Lambres, et autres places, né le 7 août 1669, fut reçu page de la grande écurie du roi le 16 août 1685. Il obtint, le 20 août 1688, une commission de capitaine d'une compagnie de cavalerie, incorporée depuis dans le régiment du Roi, et fut nommé, le 7 octobre 1698, lieutenant de roi en Dauphiné, au département de Valentinois, Diois, Saint-Paul-Trois-Châteaux et des Baronnies. Il reçut quatre lettres du roi, les 27 octobre 1702, 22 mars 1703, 7 mai et 24 octobre 1706, à l'occasion de ses fonctions et du commandement dans son département. Le 28 juillet 1706, il fut commandé par le duc de la Feuillade, gouverneur de Dauphiné, pour une expédition secrète, ayant sous ses ordres le 2e bataillon du régiment de Sourches. Le roi lui donna deux commissions, l'une le 10 janvier 1721, pour commander à Montélimar, tant aux habitants qu'aux troupes; l'autre du 9 octobre de la même année, étendant son commandement sur toute la ligne du Rhône, Queue d'Isère, jusqu'au Pont-Saint-Esprit, durant l'affreuse contagion qui désolait la Provence et le Dauphiné. Le marquis de Chabrillan fut revêtu, pour cette mission, de tous les pouvoirs civils et militaires dans l'étendue des pays soumis à son commandement. Il fit son testament le 19 décembre 1747. Il avait épousé,

par contrat du 30 mai 1698, passé devant Claude Aubert, notaire royal à Grenoble, Antoinette DE GROLÉE-VIRIVILLE, sœur de la maréchale de Tallard, et fille de feu haut et puissant seigneur Charles de Grolée, comte de Viriville, seigneur de Taulignan, Chatonnay, Beaurepaire et autres places, gouverneur pour le roi des ville et citadelle de Montélimar, et de haute et puissante dame Catherine de Dorgeoise de la Tivolière, dame de Voiron et de l'île d'Abeaux. De ce mariage sont provenus :

DE GROLÉE : gironné d'or et de sable de 8 pièces.

1° César-François, *alias* François-César, dont l'article suit;

2° Antoine-Apollinaire de Moreton de Chabrillan, né le 5 juillet 1707, reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité le 25 janvier 1709. Ses preuves furent faites le 27 novembre 1725. En 1752 il était capitaine des gardes de S. A. S. le prince de Conty et premier écuyer de ce prince, grand'-croix de l'ordre de Malte et bailli du Temple. Il mourut à Paris en 1783, alors bailli de Manosque;

3° Joseph-Toussaint de Moreton, chevalier de Chabrillan de Saint-Gervais, reçu en 1711 chevalier de l'ordre de Malte de minorité, successivement commandeur, mestre de camp de cavalerie, colonel d'un régiment de grenadiers royaux, créé brigadier de dragons le 10 février 1759, mort à Montélimar en 1768;

4° Louis de Moreton, chevalier de Chabrillan de Ponet, né le 10 août 1712. Il fut admis de minorité dans l'ordre de Malte en 1713, et reçu page du grand-maître le 19 janvier 1727. Il était commandeur de Saint-Luce en 1776, et de Gap-Francès en 1779, et bailli. Il avait commencé à servir, dès l'âge de 14 ans, dans la compagnie des cadets gentilshommes, d'où il était passé lieutenant dans Royal-Vaisseaux, en 1728. Il fut nommé successivement capitaine au régiment de Flandres le 1er novembre 1733, et capitaine de grenadiers le 15 juillet 1747, breveté lieutenant-colonel en 1748, commandant de bataillon le 2 février 1753, puis major commandant pour le roi la ville et citadelle de Montélimar en 1761. Il mourut à Montélimar en 1787;

5° Anne-Josèphe de Moreton de Chabrillan, mariée, le 25 janvier 1725, avec Jacques *d'Hilaire*, marquis de Joviac, vicomte de Mélas, etc., commandant pour le roi en Vivarais;

6° Marie-Claude de Moreton de Chabrillan,
7° Demoiselle de Moreton de Chabrillan,
} religieuses carmélites à Lyon.

XIII. César-François Guigues de Moreton de Chabrillan, marquis de Chabrillan, seigneur de Saint-Gervais, d'Ourches, de Véronne, de Dieu-le-Fit, de Vesc, de Comps, de Truinas, de Ponet, de Bas-Lambres de Lérigey (1) etc., maréchal de camp, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, naquit le 22 août 1701. Entré dans les mousquetaires en 1717, il obtint, le 20 février 1719, une commission de capitaine réformé à la suite du régiment du Roi, cavalerie, et fit avec ce corps la campagne d'Espagne. Il fut depuis capitaine au régiment de Turenne, cavalerie. Le 27 février 1722, il prit le commandement d'une compagnie dans le régiment de Gramont, cavalerie, il la commandait au camp de la Meuse en 1727; le 10 décembre de cette année, il reçut la commission de la lieutenance de roi du château de Saint-André de Villeneuve d'Avignon. Il fit les campagnes de 1733, 1734 et 1735 en Allemagne, et se trouva aux siéges de Kehl et de Philisbourg, à l'attaque des lignes d'Etlingen et à l'affaire de Clausen. Le marquis de Chabrillan fut nommé mestre de camp du régiment de cavalerie de la Tour qui prit son nom le 16 avril 1738, et le commanda dans la guerre qui éclata, en 1740, après la mort de l'empereur Charles IV, pour l'élection de son successeur. L'année suivante il se trouva à la prise de Prague, puis en 1742 au combat de Sahay et au ravitaillement de Frauenberg; à la fin de cette même année il prit part à la belle retraite de Prague, sous le maréchal de Belle-Isle. En 1743 il combattit à Dettingen et fut employé à l'armée qui couvrit les siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes. Le marquis de Chabrillan se distingua à Fontenoy (2) et se trouva au siége et à la prise de Tournay, et à ceux

(1) Plusieurs actes de lui sont signés *de Chabrillan de Lérigey*, ayant recueilli la succession de sa tante, la marquise de Vesc-Lérigey.

(2) Voltaire, dans son *Poème de Fontenoy*, rappelle la part qu'il prit à cette journée glorieuse par ces deux vers :

Guerriers, que Chabrillan avec Brancas rallie,
Que d'Anglais immolés vont payer votre vie!

d'Oudenarde, de Dendermonde et d'Ath en 1745. Le 1er mars de cette année il fut promu au grade de brigadier de cavalerie. Employé à l'armée du roi par lettres du 1er mai 1746, il fut détaché le 1er juin pour aller servir au Mans, sous le prince de Conty. Ayant ensuite rejoint l'armée du roi, il combattit à la bataille de Raucoux le 11 octobre, sous le maréchal de Saxe. Pendant les années 1747 et 1748, le marquis de Chabrillan fut employé sur les côtes du pays d'Aunis et du Poitou. Il fut créé maréchal de camp le 10 mai 1748 (1). Le marquis de Chabrillan fit ses preuves de cour et eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi le 12 janvier 1767. Il mourut à Montélimar le 27 septembre 1776, et fut inhumé dans l'église des Recollets. Il avait épousé, 1° par contrat du 4 juillet 1729, passé devant Villaret, notaire à Alais, (mariage béni le lendemain) Marguerite-Charlotte de la Fare, morte de la petite vérole à Montpellier le 21 mai 1730, et inhumée dans l'église Notre-Dame, fille de haut et puissant seigneur François, marquis de la Fare, vicomte de Montclar, lieutenant de roi en Gévaudan, gouverneur d'Agde, et de dame Marie de la Fare-Laugère. Elle avait fait son testament le 19 précédent, devant Antoine Bellonnet, notaire royal; 2° par contrat du 1er février 1738, passé devant Joseph Fournerie, notaire public apostolique à Carpentras, Marie-Catherine-Louise d'Astuaud de Murs, décédée le 19 décembre 1755, fille de haut et puissant seigneur Jean-Baptiste-François d'Astuaud, marquis de Murs, baron de Romany, seigneur de Séderon, de Lioux et autres places, et de dame Eléonore de Castagnière de Châteauneuf, fille de Pierre-Antoine de Castagnière (2), marquis de Châteauneuf et de Marolles, conseiller d'état, ambassadeur de France à Constantinople, en Hollande, etc. Les enfants du marquis de Chabrillan furent;

de la Fare : d'azur, à 3 flambeaux rangés d'or, allumés de gueules.

d'Astuaud : de gueules, à l'aigle couronnée d'or, au vol abaissé, becquée et membrée d'azur.

---

(1) *Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VII, p. 296.

(2) Ce nom est aussi orthographié *Castaguer* et *Castanière*.

Du premier lit :

1° Marie-Antoinette de Moreton de Chabrillan, née à Montpellier le 25 avril 1730, morte le 30 mai suivant;

Du second lit :

2° Joseph-Dominique, dont l'article suit;

3° François Guigues de Moreton de Chabrillan, né en 1745, chevalier de Malte de minorité, mort en bas âge;

4° Louise-Catherine de Moreton de Chabrillan, née le 3 septembre 1741, mariée par contrat passé devant Andraut, notaire à Montélimar, le 8 mai 1768, avec Flodoard-Éléonore, comte *de Bally*. Elle survécut à son mari et mourut sans enfants à Grenoble le 8 avril 1829;

5° Françoise de Moreton de Chabrillan, née le 30 mai 1742, mariée par contrat passé devant le même notaire, le 25 janvier 1763, avec Joseph-François-Régis-Camille *de Serre-Saulnier*, marquis de Gras, grand-bailli d'épée du Vivarais, morte sans enfants à Bourg-Saint-Andéol le 20 mai 1812;

6° Jacqueline de Moreton de Chabrillan, née le 4 octobre 1748, mariée par contrat passé devant le même notaire, le 27 juin 1763, avec Pierre-Paul-Antoine *de Gras*, marquis de Preigne, morte à Tarascon le 8 octobre 1809, laissant des enfants;

7° Autre Françoise de Moreton de Chabrillan, née le 24 septembre 1749, mariée par contrat du 14 mars 1779, reçu du Tertre, notaire à Paris, avec Louis-Angélique-Marie *de Remigny*, marquis de Joux. Elle est décédée veuve et sans enfants, à Tarascon, le 28 septembre 1825.

XIV. Joseph-Dominique GUIGUES DE MORETON DE CHABRILLAN, marquis de Chabrillan, seigneur de Saint-Gervais, d'Ourches, de Véronne, Ponet, Bas-Lambres, Choméane, Dieu-le-Fit, Vesc, Comps, Truinas, etc.; né le 8 août 1744, fut nommé à vingt ans colonel commandant du régiment de Conty (1), infanterie, qui prit le nom de Barrois en 1776, à la mort du prince de Conty, et successivement chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1778, brigadier d'infanterie le 1er mars 1780, chevalier commandeur de l'ordre de Saint-Lazare le 16 juillet 1783. Il avait été nommé

(1) *État militaire de France*, année 1772, p. 297.

premier écuyer de madame la comtesse d'Artois, en 1773. Il fut promu au grade de maréchal de camp le 1er janvier 1784. Le marquis de Chabrillan est mort à Saint-Vallery (Somme), le 9 mars 1793. Il avait épousé, par contrat passé devant Hocque de Cerville, notaire au châtelet de Paris, le 18 novembre 1766, Innocente-Aglaé DE VIGNEROT DU PLESSIS-RICHELIEU D'AIGUILLON, décédée au château d'Aiguillon le 13 juin 1776, fille d'Emmanuel-Armand de Vignerot du Plessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, pair de France, comte de Condomois, marquis de Montcornet, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général des armées, commandant en chef en Bretagne, puis ministre des affaires étrangères et de la guerre, et de Louise-Félicité de Bréhan, comtesse de Plélo, dame du palais de la reine Marie Leczinska. De ce mariage sont issus :

DU PLESSIS - RICHELIEU : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à 3 hures de sanglier de sable, qui est *de Vignerot*; aux 2 et 3 d'argent, à 3 chevrons de gueules, avec un lambel d'azur qui est *du Plessis-Richelieu*.

1° Hippolyte-César, dont l'article suit ;

2° Hector Guigues de Moreton de Chabrillan, mort en bas âge ;

3° Pierre-Charles-Fortuné, auteur de la SECONDE BRANCHE DE CHABRILLAN, rapportée ci-après ;

4° Louis-Armand-Casimir-François-Marie Guigues de Moreton de Chabrillan, né au mois d'avril 1776, chevalier de Malte de minorité, décédé à Paris le 9 septembre 1779.

XV. Hippolyte-César GUIGUES DE MORETON DE CHABRILLAN, marquis de Chabrillan, né à Paris le 6 novembre 1767, entra à l'école militaire des chevau-légers. Il en sortit pour passer officier au corps des carabiniers, où il fut fait capitaine en 1786. Le 3 novembre de l'année précédente il avait eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi et de chasser avec S. M. Il fut nommé premier écuyer de madame la comtesse d'Artois, en survivance du marquis de Chabrillan, son père. La révolution le força de quitter la France et de chercher un asile en Espagne. Se rendant de Barcelonne en Angleterre, il fut fait prisonnier, le 22 décembre 1794, ainsi que madame la marquise de Caumont-la-Force, sa belle-mère, madame de

Chabrillan, son épouse, et ses deux enfants en bas âge, par la frégate *la Minerve,* et conduit et incarcéré à Toulon. Il fut sauvé, par les généraux Bizanet et Bonaparte, du massacre des prisons qui eut lieu dans cette ville le 11 mars 1795 (1). Transféré à Grasse, il est resté prisonnier jusqu'au 18 mars 1797, époque à laquelle un arrêté de l'administration centrale des Basses-Alpes, séant à Digne, le rendit à la liberté ainsi que sa famille. Après la restauration, Louis XVIII le créa chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 11 octobre 1814. Il fut nommé gentilhomme d'honneur de *Monsieur*, frère du roi, en janvier 1815, puis le 15 novembre suivant, chef d'escadrons, pour prendre rang du 31 décembre 1797, et fut promu au grade de lieutenant-colonel le 29 juillet 1816. Le marquis de Chabrillan a été député de la Drôme en 1815, 1816 et 1824, et président du collége départemental de la Drôme, par ordonnances royales des 24 décembre 1823 et 5 novembre 1827. Le roi Charles X le nomma gentilhomme de sa chambre le 26 octobre 1824. Il est décédé à Paris le 16 octobre 1835. Le marquis de Chabrillan avait épousé en cette ville, paroisse de Saint-Sulpice, le 18 février 1784 (le contrat passé les 8 et 16 du même mois, devant Boulard et son collègue, notaires au châtelet), Antoinette-Françoise-Marie NONPAR DE CAUMONT-LA-FORCE, née le 1er juillet 1771, dame pour accompagner *Madame*, comtesse de Provence, fille de Bertrand Nonpar, marquis de Caumont-la-Force, gentilhomme de la chambre de *Monsieur*, et d'Adélaïde-Luce-Madelaine de Galard de Béarn-Brassac. La marquise de Chabrillan

DE CAUMONT LA FORCE : d'azur, à 3 léopards d'or l'un sur l'autre, lampassés, armés et couronnés de gueules.

(1) On trouve des détails sur cet évènement dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, édit. de 1823, t. I, p. 195; dans la *Vie de Napoléon Bonaparte*, par Walter Scott, édit. in-12, 1827, t. V, p. 64, et dans la *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte*, par M. le baron de Coston, 2 vol. in-8, 1839, t. I, chap. XX, *pièces justificatives*. Voir aussi le *Moniteur* des 28 nivôse, 1er, 2 et 10 germinal an III (17 janvier, 21, 22 et 30 mars 1795), nos 118, 181, 182, 190 et 198.

a été présentée le3 février 1786. De ce mariage sont issus :

1° Alphonse-Louis-Isidore-César-Hippolyte Guigues de Moreton de Chabrillan, né à Bayonne le 22 décembre 1790. Il entra élève à l'école de Saint-Cyr le 10 mars 1809, et fut nommé, le 14 août 1810, sous-lieutenant au premier régiment de carabiniers. Il est mort à Doroghobusz, en Russie, dans les premiers jours de septembre 1812, des blessures qu'il avait reçues le 27 août précédent à la bataille de Wiasma;

2° Amédée Luc-Victor Guigues de Moreton de Chabrillan, né à Saint-Sébastien en 1793, mort à Barcelonne, en 1794;

3° Alfred-Philibert-Victor, dont l'article suit;

4° Joséphine-Marie-Zoé Guigues de Moreton de Chabrillan, née à Paris le 19 août 1788, mariée le 6 mai 1818 (le contrat passé les 5 et 10 devant Péan de Saint-Gilles, notaire), avec Antoine-Joseph *Godart*, comte de Belbeuf, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, major de la légion départementale de la Seine-Inférieure, n° 75;

5° Aglaé-Marie-Éléonore Guigues de Moreton de Chabrillan, née à Grasse (Var) le 9 prairial an IV (28 mai 1796), morte à Saint-Maurice d'Agaune, en Valais, le 29 janvier 1798;

6° Fortunée-Louise-Innocente-Malvina Guigues de Moreton de Chabrillan, née à Paris le 26 décembre 1801, mariée le 30 avril 1821 (le contrat passé le 28 devant Péan de Saint-Gilles), avec Auguste-Victor, comte *de Masin de Bouy*, alors officier supérieur des gardes du corps de *Monsieur*, depuis officier supérieur des gardes du corps du roi, et jusqu'en 1830 lieutenant-colonel du 4e régiment de cuirassiers;

7° Louise-Marie Guigues de Moreton de Chabrillan, née à Paris le 1er septembre 1806, morte le 27 juin 1807;

8° Aimée-Sophie-Léontine Guigues de Moreton de Chabrillan, née à Paris le 8 février 1809.

XVI. Alfred-Philibert-Victor Guigues de Moreton de Chabrillan, marquis de Chabrillan, pair de France, né à Paris le 4 octobre 1800, a épousé, le 28 avril 1823 (le contrat passé le 24, devant Péan de Saint-Gilles), Marie-Madelaine-Charlotte-Pauline de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier, née à Saint-Vallier le 7 nivôse an XII (29 décembre 1803), fille de Jean Denis-René de la Croix de Chevrières, comte de Saint-Vallier, pair de France, grand-croix de l'ordre de la Réunion, grand-officier de la Légion-d'Honneur, etc.,

De la Croix de Chevrières : d'azur, au buste de cheval d'or, animé de gueules; au chef cousu de gueules, chargé de 3 croisettes d'argent.

et de dame Marie-Louise de Mazenod. Le marquis de Chabrillan est pair de France depuis le 13 mars 1824, en vertu de l'ordonnance royale du 23 décembre 1823 (1). Les lettres patentes d'institution de son majorat sont datées de Saint-Cloud le 4 juin 1827. De ce mariage sont issus :

1° Louis-Hippolyte-René Guigues de Moreton de Chabrillan, né à Paris le 19 novembre 1824 ;

2° Paul-François Guigues de Moreton de Chabrillan, né à Paris le 26 mars 1826 ;

3° Louise-Françoise-Eulalie Guigues de Moreton de Chabrillan, née à Saint-Vallier le 22 octobre 1827 ;

4° Marie-Fortunée-Marguerite Guigues de Moreton de Chabrillan, née à Saint-Vallier le 30 septembre 1837.

SECONDE BRANCHE DE CHABRILLAN.

COMTES DE CHABRILLAN.

XV. Pierre-Charles-Fortuné Guigues de Moreton de Chabrillan, comte de Chabrillan, né à Paris le 12 juillet 1771, fils puîné de Joseph-Dominique, marquis de Chabrillan, et d'Innocente-Aglaé de Vignerot du Plessis-Richelieu d'Aiguillon, fut reçu chevalier de Malte de minorité le 6 septembre 1771, et fut commandeur de Ballisy sans avoir fait de vœux (2). Il entra surnuméraire dans les chevau-légers de la garde du roi le 20 août 1784. Reformé le 1er octobre 1787, il passa sous-lieutenant dans les carabiniers le 19 août 1789, et donna sa démission le 1er juillet 1791. Il avait eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi le 17 février 1789. Le 1er avril 1814, il fut fait lieutenant en premier dans la garde nationale à cheval

(1) *Bulletin des lois*, 1823, 7e série, t. XVII, p. 468, *bulletin* n° 617.

(2) En se mariant, il renonça à cette commanderie, laquelle appartenait au grand-maître, et était administrée par un chevalier non profès au choix de S. A. E. Mais il obtint de porter la croix de dévotion de l'ordre.

de Paris (mobilisée), 4[e] escadron, 2[e] compagnie. Après la restauration, il fut nommé successivement sous-lieutenant aux chevau-légers de la garde du roi avec rang de major (lieutenant-colonel), le 5 juillet 1815, colonel de cavalerie et chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 24 août suivant. Le comte de Chabrillan est décédé le 1[er] septembre 1817, à Grenoble, où il était en garnison avec la légion de la Drôme (n° 24) qu'il avait formée (1). La reconnaissance et l'affection des officiers, sous-officiers et soldats de cette légion (tous ou presque tous compatriotes de leur chef), lui élevèrent, dans le cimetière de la ville de Grenoble, un monument en pierre, sur lequel on lit :

La légion de la Drôme
à son premier colonel,
M. Pierre-Charles-Fortuné-Guigues de Moreton,
comte de Chabrillan,
décédé à Grenoble le 1[er] septembre 1817.

Il avait épousé à Paris, par contrat passé devant Péan de Saint-Gilles, notaire, les 5 et 10 avril 1791, et 7 brumaire an IX, Charlotte-Robertine Coustard, née à l'île Saint-Domingue (Haïti), habitation Duvivier-Bourgogne, paroisse de la Croix-des-Bouquets, canton du Port-au-Prince, le 11 janvier 1770, décédée à Paris le 11 pluviôse an IX; fille de Gui-Pierre Coustard, ancien capitaine de dragons, depuis maréchal de camp, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, commandant pour le roi la partie sud de l'île Saint-Domingue, décédé au Port-au-Prince le 14 avril 1793, et d'Anne-Laurence Duvivier-Bourgogne, décédée le 14 décembre 1786, et sœur puînée de Sophie-Guillelmine Coustard, mariée à Hélion, marquis de Barbançois, et décédée au château de Villegongis (Indre) le 28 février 1826. Le comte de Chabrillan avait eu de son mariage deux fils :

Coustard : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 losanges du même, celle en pointe surmontant un croissant d'argent.

(1) Sa nomination au commandement de cette légion départementale d'infanterie est du 25 octobre 1815.

1° Charles-Fortuné-Jules-Guigues, qui suit ;

2° Adalbert-Joseph-Fortuné Guigues de Moreton de Chabrillan, mort le 22 nivôse an IX, six jours après sa naissance.

XVI. Charles-Fortuné-Jules-Guigues DE MORETON DE CHABRILLAN, comte de Chabrillan, né à Fontainebleau le 9 frimaire an V, fit partie de la garde nationale à cheval de Paris (mobilisée), même compagnie que son père, le 1er avril 1814. Il entra chevau-léger surnuméraire des 12 de la garde du roi, avec brevet de lieutenant de cavalerie, le 1er juillet 1814 et passa sous-lieutenant dans les hussards de la garde royale le 10 octobre 1815. Il y fut fait lieutenant en second le 23 janvier 1821, lieutenant en premier le 12 mars 1823, capitaine en second le 30 avril 1826, et adjudant-major capitaine le 28 janvier 1827. Il a été licencié par l'ordonnance du 11 août 1830, reconnu chef d'escadrons en solde de congé le même jour. Il a épousé à Paris, le 27 février 1826 (contrat passé devant Tourin et Péan de Saint-Gilles le 26), Joséphine-Philis-Charlotte DE LA TOUR-DU-PIN DE GOUVERNET DE LA CHARCE, née à Paris le 8 prairial an XIII, fille de René-Louis-Victor, marquis de la Tour-du-Pin de Gouvernet de la Charce, lieutenant-colonel au corps royal d'état-major, ancien membre de la chambre des députés, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et de dame Honorine-Camille-Athénaïs Grimaldi, princesse de Monaco. De ce mariage sont issus :

DE LA TOUR-DU-PIN : écartelé aux 1 et 4 d'azur, à la tour à 3 créneaux d'argent, maçonnée de sable; au chef cousu de gueules, chargé de 3 casques d'or de profil; aux 2 et 3 d'or, au dauphin d'azur, crêté et oreillé de gueules.

1° Hippolyte-Camille-Fortuné-Guigues de Moreton de Chabrillan, né à Fontainebleau le 11 septembre 1828;

2° Louis-Robert-Fortuné-Guigues de Moreton de Chabrillan, né à Paris le 6 janvier 1832.

BRANCHE DE LA MOTTE-CHABRILLAN.

SEIGNEURS DU MEIN, BARONS DE CHABRILLAN.

X. Charles DE MORETON DE CHABRILLAN, chevalier, seigneur de la Motte-Chabrillan et autres lieux, fils puîné de Jacques de Moreton de Chabrillan, seigneur de Chabrillan, et de Guigonne d'Urre, naquit à Crest le 2 juin 1607, et fut baptisé le 19 août suivant. Il est qualifié capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de Montoison dans une procuration qu'il donna le 26 septembre 1628, et commandait un régiment de son nom en 1632, suivant une commission accordée par le roi, le 18 août de cette année, au baron de Viriville, pour commander une compagnie de 100 hommes de pied au régiment de la Motte-Chabrillan. Il épousa, par contrat du 29 mars 1639, passé devant Fayn, notaire royal héréditaire à Saint-Gervais, Marie DANGERÈS, dame du Mein, de Bruzon, du mandement d'Alègre, de Saint-Jean-le-Centenier, en Vivarais, fille de feu messire Guillaume Dangerès, seigneur des mêmes lieux, et d'Anne de Hautefort de Lestrange. Charles de Moreton fit son testament le 2 septembre 1667. Marie Dangerès, sa veuve, fit le sien à Villeneuve-de-Berg, le 2 septembre 1680, devant Terrasse, notaire. Elle voulut être inhumée dans l'église paroissiale de Saint-Jean-le-Centenier. Elle fit un codicille le 30 des mêmes mois et an, et vivait encore en 1683. De leur mariage sont provenus :

DANGERÈS : échiqueté d'or et d'azur de 4 tires.

1° Gabriel, qui suit ;

2° Laurent, auteur de la branche des COMTES DE MORETON-CHABRILLAN, rapportée ci-après ;

3° Annet-Gabriel de Moreton de Chabrillan, né en 1643, baptisé à Félines le 24 novembre 1647, mort en bas âge.

XI. Gabriel DE MORETON DE CHABRILLAN, chevalier, seigneur de la Motte-Chabrillan, du Mein, de Bruzon et autres places, né le 3 février 1640, baptisé à Félines le 24 novembre 1647, fut maintenu dans sa noblesse

par jugement de M. du Gué, intendant de Dauphiné, du 9 août 1668, et par M. de Besons, intendant de Languedoc, le 14 février 1671. Il épousa, par contrat du 16 août 1689, passé devant Georges Chataignier, notaire royal à Saint-Sorlin-de-Serrières, Anne DE FAY DE VILLIERS, fille de noble Pierre de Fay de Villiers, écuyer, seigneur du Port, de Serrières, etc., et de dame Pierrette de l'Espinasse. Elle testa devant Chalendar, notaire à Serrières, le 16 septembre 1706. Gabriel de Moreton fit son testament à Félines, le 21 janvier 1721, devant P. Chomel, notaire royal, et fut inhumé le surlendemain dans l'église paroissiale du même lieu. Il avait eu d'Anne de Fay de Villiers :

DE FAY-VILLIERS : de gueules, au chevron d'or; au chef du même, chargé d'une fouine d'azur.

1° Joseph-Zacharie de Moreton de Chabrillan, né en 1691, mort en 1699 ;

2° Charles-Gabriel, dont l'article suit ;

3° André-Gabriel de Moreton de Chabrillan, né le 3 janvier 1704, reçu chanoine au chapître de St.-Pierre de Vienne le 26 juillet 1734;

4° Marie-Anne de Moreton de Chabrillan, religieuse au couvent de Ste.-Colombe de Vienne ;

5° Dorothée de Moreton de Chabrillan, religieuse ursuline à Vienne ;

6° Louise-Marguerite de Moreton de Chabrillan, mariée, le 9 novembre 1716, avec Alexandre-François de *Jacquemont*, seigneur de L'Horme et du Mouchet en Forez, dont postérité ;

7° Claudine de Moreton, morte en bas âge.

XII. Charles-Gabriel DE MORETON DE CHABRILLAN, chevalier, seigneur du Mein, de la Motte-Chabrillan, etc., né au château du Mein, le 25 janvier 1699, épousa, par contrat passé devant Fontaine, notaire, à Saint-Vallier, le 25 novembre 1736, Marie-Anne-Nicole DE SAINTE-COLOMBE DE L'AUBÉPIN, née le 7 septembre 1721, fille de François-Benoît de Sainte-Colombe, marquis de l'Aubépin, seigneur de Saint-Just-la-Pendue, de Fourneau, etc., et de dame Diane d'Izeran. Charles-Gabriel fit son testament le 6 mars 1762, devant Boriol, notaire au bourg de Serrières, où il

DE SAINTE-COLOMBE : écartelé aux 1 et 4 d'azur, à 3 bandes d'or, aux 2 et 3 d'or, à une tour de gueules.

mourut le 11 avril suivant, et fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame de l'église de Saint-Sorlin du même lieu. Sa veuve fit le sien au château du Mein, devant le même notaire, le 27 novembre de la même année. Elle mourut le 8 décembre suivant, et fut enterrée dans l'église de Félines, caveau de la chapelle du Mein. Leurs enfants furent :

1° Claude-Marie de Moreton de Chabrillan, mort à l'âge de 3 ans;

2° Benoît-Marie, dont on va parler ;

3° Autre Claude-Marie de Moreton de Chabrillan, né en 1742. Il fut nommé cornette dans la compagnie de Volney, régiment de Chabrillan, le 24 septembre 1757. Il mourut de la petite vérole en la même année ;

4° Charles-Alexandre de Moreton de Chabrillan, né à Tournon le 4 novembre 1747, chevalier de l'ordre de Malte le 11 janvier 1774, commandeur de Sales et de Monseugny. Entré au service en qualité de garde de la marine le 1er octobre 1764, il suivit cette carrière jusqu'en 1787, époque à laquelle il se retira avec le grade de major de vaisseau. Il est décédé le 18 juillet 1822. Il avait épousé, en 1793, Joséphine *Lambert*, morte à Félines le 7 mars 1834. De leur mariage sont issus :

A. Charles-Alexandre de Moreton de Chabrillan, né à Félines le 7 janvier 1797. Entré au service dans la marine le 1er mars 1812, il fut nommé aspirant de 2e classe sur le vaisseau *le Trident* le 13 mai 1813. Licencié le 10 mai 1814, il entra en 1816 comme sous-officier dans le 4e régiment d'infanterie de la garde royale, passa au service de la Hollande en 1819, et fut tué le 18 octobre 1824 dans une affaire à Macassar, île de Célèbes ;

B. Eugène-Alexandre de Moreton de Chabrillan, né à Félines le 4 septembre 1801. Entré au service le 9 novembre 1820 dans le 5e régiment de dragons, avec lequel il fit la campagne d'Espagne en 1823, il y fut nommé successivement sous-lieutenant le 28 octobre 1827, et lieutenant le 5 février 1832. Mis en non activité par ordonnance royale du 11 février 1836, il s'est retiré à Félines;

C. Joséphine de Moreton de Chabrillan, née à Félines le 22 octobre 1794, mariée au mois de septembre 1832, à N.... *Boudin*;

D. Alexandrine-Charlotte de Moreton de Chabrillan, née à Félines le 19 juin 1798, mariée, le 24 décembre 1824,

à N.... *Béringer*, morte à Saint-Étienne le 10 mai 1829, laissant quatre enfants;

E. Laurette-Colombe de Moreton de Chabrillan, née à Félines le 23 septembre 1803;

5° Diane-Marie de Moreton de Chabrillan, née le 12 mars 1738, reçue chanoinesse au chapitre noble de Leigneux le 20 mars 1750. Elle fit ses vœux le 29 août 1754, et mourut à à Clermont-Ferrand au mois de janvier 1811;

6° Marie-Henriette de Moreton de Chabrillan, reçue, le 4 juin 1764, chanoinesse au même chapitre de Leigneux, où elle est morte en 1783;

7° Marie-Hilaire de Moreton de Chabrillan du Mein, reçue aussi chanoinesse au chapitre royal de Leigneux le 9 janvier 1760, morte en Suisse en 1797;

8° Marie-Hélène de Moreton de Chabrillan-Dangerès, chanoinesse au même chapitre, mariée, au mois d'août 1774, avec Ignace *de la Fayolle de Mars*, de Joux, paroisse de Tence en Velay, morte en 1791, laissant postérité;

9° Marie-Anne de Moreton de Chabrillan, morte en bas âge.

XIII. Benoît-Marie, baron DE MORETON DE CHABRILLAN, seigneur du Mein, de Bruzon, etc., maréchal de camp, né à Tournon le 12 octobre 1746, fut nommé successivement garde du corps du roi, compagnie de Luxembourg, le 2 octobre 1763, sous-lieutenant au régiment Royal-Lorraine, cavalerie, le 16 avril 1767, exempt des gardes du corps de *Monsieur*, frère du roi, compagnie de Levis, le 1er avril 1771, enseigne, puis second lieutenant en 1774, mestre de camp de cavalerie le 2 février 1779, chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 18 octobre 1781, et maréchal de camp au mois de janvier 1815, pour prendre rang du 2 février 1794. Il a fait son testament devant Graillat, notaire à Tournon, le 12 juillet 1824, et mourut dans la même ville le 24 décembre suivant. Il avait eu de son mariage, contracté le 23 mai 1778, devant les conseillers du roi notaires au châtelet de Paris, avec Antoinette-Charlotte DE LONLAY DE VILLEPAIL, fille de Henri-Emmanuel de Lonlay, baron de Villepail, seigneur de Saint-Cyr, de Montchavoust, etc., écuyer cavalcadour de Louis XV, et de dame Louise-Renée-

DE LONLAY : d'argent, à 3 sangliers de sable, et une fleur de lys de gueules en cœur.

Pulcherie de Gauné de Cazeau, trois fils et deux filles :

1° Henri-Marie, qui suit ;

2° Charles-Alexandre-Henri, auteur de la SECONDE BRANCHE DE CHABRILLAN DU MEIN, rapportée ci-après ;

3° Jules-Edouard de Moreton de Chabrillan, né au château du Mein le 29 avril 1784, et reçu chevalier de Malte de minorité le 4 septembre 1785. Le 6 fructidor an XII (24 août 1804) il entra au service dans le dixième régiment de cuirassiers, ci-devant Royal-Cravattes, dans lequel avait été incorporé en 1761, l'ancien régiment de Chabrillan. Il passa rapidement par les premiers grades, se trouva aux batailles d'Austerlitz et d'Iéna, en 1805 et 1806, au combat de Hof, en Prusse et à la bataille d'Eylau en 1807. Il fut blessé de deux coups de feu dans cette dernière bataille. Il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur par décret impérial daté du camp de Fenckenstein le 14 avril 1807, et nommé sous-lieutenant audit régiment le 25 mai suivant. L'année suivante il se trouva à la bataille de Friedland, puis, en 1809, à celle d'Ekmühl et à la prise de Ratisbonne et de Vienne. Il fut promu au grade de lieutenant le 16 mai de cette année. Cinq jours après il fut blessé légèrement d'une balle à la cuisse et eut un cheval tué sous lui à la bataille d'Essling. Dans la même compagne il se trouva encore aux batailles de Wagram et de Znaïm. Il fit la campagne de Russie et combattit à la Moskowa le 7 septembre 1812. Criblé de blessures à l'affaire du 4 octobre suivant sur la route de Kalouga, il mourut le lendemain, universellement regretté pour sa bravoure et pour les espérances qu'il donnait (*Lettre du capitaine quartier-maître du régiment, datée de Sarrelouis le 12 juin* 1813) ;

4° Louise-Claudine de Moreton de Chabrillan, née au château du Mein le 3 juillet 1779, mariée, par contrat passé devant Duguest, notaire à Lyon, le 26 février 1808, avec Gabriel-César *de la Fayolle*, morte sans enfants à Saint-Vallier (Drôme) le 22 août 1838. Par son testament du 22 avril même année, elle avait institué son frère aîné son héritier pour tout ce qui lui revenait dans la succession de sa mère ;

5° Jeanne de Moreton de Chabrillan, née à Paris le 26 mai 1786, morte à Lyon le 30 mars 1792.

XIV. Henri-Marie, baron DE MORETON DE CHABRILLAN, né au château du Mein le 16 octobre 1780, entra dans les gardes du corps du roi, compagnie de Luxembourg, le 18 juin 1814, reçut le brevet de lieutenant le 27 janvier 1821, puis d'après l'ordonnance sur les gardes du corps, il eut rang de capitaine le 15 juin 1822.

Il a fait avec les escadrons de ce corps les campagnes d'Espagne en 1823 et 1824, et s'est trouvé à la prise de Madrid. Le 11 août 1823, il fit partie d'un détachement de 25 gardes du corps choisis à l'ancienneté avec sept officiers destinés à se rendre au port Sainte-Marie, pour y recevoir le roi d'Espagne au moment où il serait délivré de l'espèce de captivité où il était retenu à Cadix, et lui servir d'escorte jusqu'à sa rentrée dans sa capitale (1). Le 20 novembre suivant, le roi lui accorda la décoration de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand de première classe. Rentré en France au mois d'août 1824, il a quitté le service le 24 décembre de cette année. Nommé, dès le 29 juillet 1816, maire de la commune de Saint-Cyr-en-Pail, arrondissement de Mayenne, il n'a pas cessé de remplir ces fonctions jusqu'à ce jour. Il a épousé à Guadalaxara, en Espagne, le 2 octobre 1825, Marie-Thérèse-Romaine-Laurence-Joséphine-Jeanne-Manuelle DE RODRIGUEZ, fille de don Manuel-Basile de Rodriguez, ancien officier, puis alcade de Madrid, décédé le 21 janvier 1814, et de Jeanne de Torrado, décédée le 14 juillet 1817. De ce mariage sont issus :

DE RODRIGUEZ :

1° Henri-Théodore de Moreton de Chabrillan, décédé le 6 mars 1839 ;

2° Charles-Alexandre de Moreton de Chabrillan, né à Paris le 7 juin 1827 ;

3° Marie-Thérèse-Henriette de Moreton de Chabrillan, née le 24 décembre 1829.

---

(1) Il y eut dans cette mission une particularité honorable pour le baron de Chabrillan. Pendant un séjour de Ferdinand VII à Cordoue, le 26 octobre 1823, ce prince se rendit, pour recevoir les bénédictions, dans deux églises séparées l'une de l'autre par une rue si étroite, qu'aucune voiture ne pouvait y passer. En sortant de la première église pour aller à la seconde, le roi fut donc obligé de faire le trajet à pied, suivi de son escorte qui mit pied à terre pour l'entourer ; mais cette rue se trouva tellement encombrée d'une multitude de personnes qui attendaient le passage du prince, et les vivats et les cris d'allégresse devinrent si bruyants et si confus,

SECONDE BRANCHE.

DE CHABRILLAN DU MEIN.

XIV. Charles-Alexandre-Henri DE MORETON DE CHABRILLAN, né au château du Mein le 25 mai 1782, reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité le 25 février 1783 (autorisé par le roi à porter la décoration le 22 août 1824), fut admis élève à l'école polytechnique le 1er vendémiaire an XII (24 septembre 1803), et passa sous-lieutenant élève à l'école d'artillerie et du génie à Metz le 1er vendémiaire an XIII (23 septembre 1804). Il fut nommé lieutenant au 5e régiment d'artillerie à pied le 17 novembre 1806, se trouva cette année à la bataille d'Iéna, puis aux deux combats et à la bataille d'Eylau, les 5, 6, 7 et 8 février 1807. Il fit aussi la campagne suivante en Prusse et en Pologne. Le 25 février 1809 il fut nommé lieutenant en premier. Le 3 mai suivant, au combat d'Ebersberg, où la division Claparède, forte de 7000 hommes, se couvrit de gloire en luttant pendant 3 heures contre 30,000 hommes, M. de Chabrillan, attaché à la brigade d'avant-garde du général Coohrn, passa la Traun avec deux pièces de canon, sous un feu meurtrier, et par ses bonnes dispositions et son intrépidité, il contribua principalement à faire maintenir la division Claparède dans Ebersberg. Sur le rapport du général, M. de Chabrillan fut nommé en même temps chevalier de la Légion-d'Honneur et capitaine au même régiment. Quatre jours avant sa promotion il avait pris part, le 12 mai, au feu d'obusiers qui provoqua la prompte reddition de la ville de Vienne. Il combattit à Wagram au mois de juillet de la même année. Le 14 avril 1810, il eut ordre du général Gassendi de se rendre à Vincennes pour chercher à augmenter la portée des fusées à la congrève; et, l'année

---

qu'ils étaient vraiment effrayants. Le roi, surpris de ce tumulte, prit le bras de M. de Chabrillan, et le retint pendant tout le parcours de ladite rue jusqu'à l'église.

suivante, il fut envoyé à Toulon pour y diriger la confection de ces fusées destinées à la marine. Sur la fin de cette année il fut attaché, comme capitaine d'artillerie, à l'ambassade du général Audréossy près la porte Ottomane. Il reçut à Constantinople, le 1er octobre 1812, sa nomination de capitaine en premier, y resta pendant tout le séjour du même ambassadeur. Il revint par mer à Marseille le 31 mars 1815, et de là à Paris, au mois de juin. Il eut alors mission de faire dresser des batteries pour la défense de cette capitale, sur toute la rive gauche de la Seine. Nommé capitaine commandant de la première compagnie du régiment à pied d'artillerie de la garde royale le 20 septembre 1815, avec rang de chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1822, chef de bataillon, il a fait avec sa compagnie, en 1823, la campagne jusqu'à Madrid, où il a reçu sa nomination de major dudit régiment, en date du 10 avril, avec grade de lieutenant-colonel, ainsi que l'ordre de revenir à Vincennes. Il a été nommé successivement chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1822, chef de bataillon du même régiment en 1825, officier de la Légion-d'Honneur le 22 mai de cette année, lieutenant-colonel au 4e régiment d'artillerie à pied en 1827, enfin adjoint au commandant de l'école d'artillerie à Toulouse le 11 juin 1832. Le 11 mai précédent il avait épousé en cette ville, Maly-Victoire DE LA BARTHE-GISCARO, fille de Marie-Antoine, comte de la Barthe-Giscaro, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Françoise-Perette-Caroline Pagès de Beaufort. De ce mariage sont issus :

DE LA BARTHE-GISCARO : écartelé aux 1 et 4 d'or, à 4 vergettes de gueules, qui est *de la Barthe* ; aux 2 et 3 d'azur, à 3 pals flamboyants d'or, qui est *de Fumel*.

1° Henri-Paul-Edouard de Moreton de Chabrillan, né le 20 avril 1835, mort le 31 mai 1836 ;

2° Ernest de Moreton de Chabrillan, né à Toulouse au mois d'octobre 1838, mort au mois de juillet 1839.

COMTES DE MORETON-CHABRILLAN.

XI. Laurent de Moreton-Chabrillan, chevalier, seigneur de Saint-Jean-le-Centenier, de Boisson et autres places, baptisé à Crest le 16 juin 1641, second fils de Charles de Moreton de Chabrillan, et de Marie Dangerès, fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. du Gué, intendant de Dauphiné, du 9 août 1668, puis par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 14 janvier 1671. Sa mère l'institua son héritier universel en 1680. Il épousa, par contrat passé au château de Servas le 1er septembre 1683, devant Bernard, notaire royal, noble Marguerite de Rozel de Servas, fils de Jean de Rozel, seigneur de Servas, de Sauzette, de la Serboure, etc., conseiller du roi, lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de Nismes, et de dame Louise de Caffarel. Laurent de Moreton fit son testament le 21 septembre 1721, et mourut la même année. Marguerite de Rozel testa le 28 novembre 1733, et mourut à la fin du mois d'août 1736. Il en avait eu les enfants ci-après nommés :

de Rozel : de sinople, à 3 chevrons d'argent.

1° Claude, dont l'article suit ;

2° Laurent-Henri de Moreton-Chabrillan, *dit* le chevalier d'Alègre, capitaine au régiment de Bauffremont, dragons, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, marié à Bruxelles, le 28 avril 1747, avec Caroline *Quielquin de Mortier*, fille de M. Quielquin de Mortier, capitaine au service du roi. Il mourut dans un âge avancé au château de Saint-Jean-le-Centenier. Caroline Quielquin lui survécut jusqu'au 21 avril 1778. Il en avait eu un fils et une fille :

A. Louis-Joseph-Henri de Moreton-Chabrillan, né en 1750 à Versailles, qui fit ses preuves pour l'école militaire en 1760, et mourut à Cayenne à l'âge de 17 ans, le 11 novembre 1766;

B. Marie-Charlotte-Joséphine de Moreton-Chabrillan, reçue à Saint-Cyr en 1757. Elle s'était retirée à Privas où elle se maria, en 1820, avec M. *d'Arnaud*. Elle est morte en 1822, après 14 mois de mariage, dans un âge avancé;

3° Louis-Joseph-Henri, *dit* le chevalier de Moreton, né le 6 juillet 1689, au château de Saint-Jean-le-Centenier, chevalier de l'ordre de Malte, lieutenant-colonel des grenadiers de France, mort dans un âge avancé au château de Saint-Jean-le-Centenier;

4° Laurent de Moreton-Chabrillan, seigneur de Servas, lieutenant au régiment de Bauffremont en 1727, marié, en 1730, avec Marie-Jeanne *de Missol*, dont il eut :

A. Laurent-Joseph de Moreton-Chabrillan, né à Beaucaire en 1733. Il entra enseigne au régiment de Flandre, infanterie, le 29 décembre 1749, et y obtint une lieutenance en 1753. La même année il passa cornette au régiment de Chabrillan, cavalerie. Il y fut fait aide-major en 1758 et capitaine le 7 mars 1761 (1). Il fut ensuite major du régiment de Conty, et mourut sans enfants au fort Saint-Pierre à la Martinique;

B. Henri-Charles de Moreton-Chabrillan, né le 19 décembre 1736;

C. Charles de Moreton-Chabrillan, né le 17 février 1743. Nommé aumônier du roi Louis XV en 1775, prieur d'Ardres, au diocèse de Boulogne, en 1778, puis de Saint-Jean du Mans, aumônier de Louis XVIII en 1814, chanoine honoraire du chapitre royal de Saint-Denis et des siéges épiscopaux de Valence et de Viviers, il est décédé à Rochemaure (Ardèche), le 23 mars 1831;

D. N... de Moreton-Chabrillan, archidiacre d'Avignon, doyen de Tarascon, grand-vicaire d'Arles, prieur de Frigolet en Provence, décédé à Beaucaire en 1813;

E. Louise de Moreton-Chabrillan, mariée avec François, baron *de Rochefort*, chevalier, seigneur du Bijoux, près Privas, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, dont postérité. Elle est morte à Rochemaure (Ardèche), en 1824;

F. Marie-Anne de Moreton-Chabrillan, née le 17 octobre 1749;

5° Joseph de Moreton-Chabrillan, *dit* le chevalier de Boisson;

6° Louise de Moreton-Chabrillan, mariée, par contrat du 8 juin 1716, avec noble Jérémie *du Pré d'Albouy*, lieutenant-colonel du régiment de Médoc, infanterie. Elle vivait le 19 octobre 1745;

7° Marguerite de Moreton-Chabrillan, religieuse (2);

8° Thérèse de Moreton-Chabrillan,
9° Marie-Anne de Moreton-Chabrillan,
} religieuses au couvent du Verbe incarné d'Anduse.

---

(1) *Table historique de l'état militaire*, p. 51.

(2) Dans le même temps vivait Mme de Chabrillan, religieuse professe en l'abbaye de Chelles, nommée par le roi le 8 octobre 1769, abbesse de l'abbaye du Parc-aux-Dames, ordre de Citeaux, diocèse de Senlis.

XII. Claude, comte DE MORETON-CHABRILLAN, chev[r], seigneur de Boisson, de Saint-Jean-le-Centenier, du mandement d'Alègre, de Lampare, etc., lieutenant de dragons, puis capitaine de cavalerie, épousa, par contrat passé à Uzès, le 25 mai 1727, devant Martin, notaire, Marie VERDELHAN DES FOURNIELS, fille de feu Annibal Verdelhan des Fourniels, et de feu dame Françoise le Vieux. Le 6 mars 1737, Claude de Moreton fit hommage au duc d'Uzès pour le fief et seigneurie de Lampare, mouvant de son duché-pairie. Il fit son testament à Paris, devant Perret, notaire, le 19 novembre 1748, et mourut le même jour. (*Mercure de France*, année 1748, décembre, t. I. p. 232.) De son mariage sont issus :

VERDELHAN : Ecartelé, au 1[er] de sable, à une étoile d'argent; au 2 d'azur, à 3 coquilles d'or; au 3 d'azur, au lion d'or; au 4 de gueules, à 6 besants d'argent.

1° Jacques-Aimar (1) dont on va parler ;

2° Marie-Anne de Moreton-Chabrillan, chanoinesse comtesse de Largentière;

3° Jeanne-Madelaine de Moreton-Chabrillan, chanoinesse comtesse du même chapitre ;

4° Marie-Madelaine-Emilie-Victoire de Moreton-Chabrillan, née le 11 juin 1731, reçue le 28 mars 1741, dans la maison royale de l'Enfant-Jésus, à Paris, où, le 20 septembre 1756, elle reçut le voile noir de la main de *madame Louise*, 4[e] fille de Louis XV. Elle fut nommée abbesse de l'abbaye aux Bois en 1770, et mourut en 1798 ;

5° Jeanne-Marie-Louise-Thècle de Moreton-Chabrillan, née le 24 septembre 1733, mariée 1° avec N... *de Boucaud*, receveur-général de la ville de Paris; 2° en 1772, avec François-Louis-Antoine, comte *de Bourbon-Busset*, gentilhomme de la chambre de M[gr] le comte d'Artois, lieutenant-général des armées du roi, décédé le 16 janvier 1795. Elle fut nommée dame d'atours de madame la comtesse d'Artois. Elle n'eut point d'enfants de ses deux mariages et mourut à Paris le 24 avril 1812.

XIII. Jacques-Aimar, comte DE MORETON-CHABRILLAN, seigneur de Boisson, de Saint-Jean-le-Centenier, du mandement d'Alègre, de Saint-Nazaire, de Guisans, de Paris, de Merlet, de Montanègues, etc., lieute-

(1) Il est nommé aussi quelquefois Jacques-Aynard. Il a les noms de Jacques-Henri dans le travail de M. d'Hozier.

nant-général des armées du roi, capitaine des gardes de *Monsieur*, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, naquit au château de Saint-Jean-le-Centenier, en Vivarais, le 10 janvier 1729. Il entra dans les pages de Louis XV le 5 décembre 1742. Il accompagna ce prince en Flandre en 1744, et y fit le service aux tranchées des siéges de Menin, d'Ypres, de la Knocque, de Furnes et de Fribourg en Brisgau, en qualité d'aide-de-camp des aides-de-camp du roi. Il fut légèrement blessé à l'attaque du chemin couvert à ce dernier siége. Il passa au commandement d'une compagnie dans le régiment de Talleyrand, cavalerie, le 2 janvier 1745, combattit à Fontenoy le 11 mai suivant, et continua à servir pendant toute cette campagne en qualité d'aide-de-camp du duc de Richelieu. Il suivit ce général à Boulogne-sur-Mer, lorsqu'il alla prendre le commandement d'une armée de débarquement pour une expédition en Angleterre, expédition qui ne put s'effectuer. Il reprit le commandement de sa compagnie en 1746, et se trouva au siége de Mons et à la bataille de Raucoux, puis l'année suivante à celle de Laufeldt. Après le siége de Berg-op-Zoom il passa, avec la permission du maréchal de Saxe, à l'armée que le duc de Richelieu commandait à Gênes, et s'y trouva aux combats livrés aux Austro-Sardes à Arenzano le 7 novembre, puis à Voltri, où le général Nadasti, qui tenta d'enlever les quartiers de l'armée française, fut complètement battu. Le comte de Moreton-Chabrillan se distingua dans cette dernière affaire, et fut choisi pour en porter la nouvelle au roi. Le 1er février 1749, il fut nommé mestre de camp du régiment de cavalerie de Chabrillan, en remplacement du marquis de Chabrillan (César-François), son cousin, et le commanda au camp de la Sambre en 1755. L'année suivante il suivit en qualité d'aide-de-camp le duc de Richelieu dans l'expédition de l'île de Minorque, et fit le siége de Mahon. Il commanda son régiment à l'armée du même maréchal, qui fit l'expédition de Hanovre, et s'empara de Brunswick, Wolfenbuttel et Zell, en

1757. L'année suivante, il fit la retraite de l'électorat de Hanovre, combattit à Crewelt, où son régiment, en couvrant la retraite, essuya le feu d'une vive canonnade, et contribua beaucoup au gain de la bataille de Lutzelberg, le 10 octobre 1748, en exécutant plusieurs charges heureuses sur l'armée Anglo-Hanovrienne. Il fit partie de l'armée expéditionnaire assemblée en Bretagne pour l'Irlande, dans le mois d'octobre 1759. Cette expédition ayant manqué par la perte du combat naval de Belle-Isle, par le maréchal de Conflans, le comte de Chabrillan alla joindre l'armée du duc de Broglie, et combattit à Corback et à Rhinberg en 1760. Le 20 février 1761, il fut fait brigadier de cavalerie et obtint un régiment de dragons de son nom le 30 novembre de la même année. Il le commanda en Bretagne en 1762, et fut promu au grade de maréchal-de-camp le 25 juillet de cette année. Il devint capitaine des gardes du corps de *Monsieur*, comte de Provence (depuis Louis XVIII), le 10 novembre 1770, et fut reçu chevalier commandeur de l'ordre de Saint-Lazare le 16 juillet 1779, (ses preuves avaient été faites le 7 mai précédent). Enfin, il fut nommé inspecteur du corps des carabiniers le 23 septembre 1781, et créé lieutenant-général le 5 décembre 1782 (1). Il fut nommé commandant de la 22e division militaire en 1792, puis commandant de la 4e division de l'armée du centre en 1793. Au mois de mai de cette année, il passa avec son grade de général de division à l'armée de l'intérieur. Il est décédé au château de Pierre, le 29 vendémiaire an XI (21 octobre 1802). Il avait épousé, en l'église Saint-Eustache, à Paris, le 1er mars 1752, Bathilde-Madelaine-Félicité VERDELHAN DES FOURNIELS, sa cousine-germaine, dame de Saint-Nazaire, de Guizans, de Paris, de Montanègues, etc.; née le 30 janvier 1732, décédée à Paris le 6 mars 1765, fille de Jacques Verdelhan des Fourniels, fermier général, et

VERDELHAN : comme à la pag. 67.

(1) *Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VII, p. 592; *Tableau historique de la noblesse*, par Waroquier, t. II, p. 153.

de Marie-Madelaine Morin de la Sablonnière, dont il est souvent fait mention dans les mémoires de Marmontel. Le comte de Chabrillan en a eu un fils unique, dont l'article suit.

XIV. Jacques-Henri-Sébastien-César, comte DE MORETON-CHABRILLAN, est né à Paris le 5 décembre 1752. D'abord capitaine au régiment Royal-Roussillon, cavalerie, il fut nommé capitaine des gardes du corps de *Monsieur*, en survivance de son père, le 22 décembre 1777, puis mestre de camp commandant du régiment de la Fère, infanterie, le 3 août 1785, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Depuis il fut général de brigade et commandant à Douay ; où il mourut au mois d'avril 1795. Il avait épousé, en la paroisse Saint-Sulpice, le 13 avril 1779, Marie-Elisabeth-Olive FROTTIER DE LA COSTE-MESSELIÈRE, décédée le 24 mai 1807, âgée de 46 ans et 8 mois, fille de Joseph FROTTIER, comte de la Coste-Messelière, maréchal-de-camp, ancien premier sous-lieutenant des chevau-légers de la garde du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Jacqueline-Eléonore de Reclesne de Digoine. De ce mariage sont issus deux fils et une fille:

FROTTIER : D'argent, au pal de gueules, accosté de 10 losanges du même, cinq de chaque côté, posées 2, 2 et 1.

1° Aimé-Jacques-Marie-Constant, dont l'article suit;

2° César-Louis-François de Guigues de Moreton, comte de Chabrillan, né le 24 juillet 1791. A la restauration il fut l'un des 12 surnuméraires des chevau-légers de la garde du roi, avec brevet de lieutenant de cavalerie;

3° Marie-Éléonore Aglaé de Moreton-Chabrillan, née le 9 juin 1784, mariée au château de Digoine le 2 nivôse an X (23 décembre 1801), avec Auxonne-Théodose, comte *de Thiard de Bissy*, maréchal de camp, député, etc.

XV. Aimé-Jacques-Marie-Constant DE GUIGUES DE MORETON, comte de Moreton-Chabrillan, né le 4 juillet 1780, fut nommé chambellan de l'empereur Napoléon par décret du 21 décembre 1809, et créé comte de l'empire par lettres patentes du 19 janvier 1811. Le 13 du même mois il avait été nommé sous-lieutenant de cavalerie, quoiqu'il n'eût jamais servi, et par le même décret officier d'ordonnance de l'empereur.

Il fit près de sa personne toute la campagne de Russie en 1812, assista à toutes les batailles et toutes les affaires où Napoléon se trouva, et fut plusieurs fois envoyé par l'empereur, de Moscou aux avant-postes de l'armée, sur les bords de la Nara. Il fit aussi toute la retraite auprès de la personne de Napoléon, jusqu'au moment de son départ de l'armée, où il fut laissé pour continuer à servir sous les ordres du roi de Naples, appelé alors au commandement en chef. Le 21 décembre il en reçut l'ordre à Kœnigsberg d'aller rendre compte à l'empereur de ce qui se passait à Varsovie et dans cette partie de la Pologne. Il avait été nommé lieutenant de cavalerie à Moscou le 13 septembre 1812, puis capitaine à Smolensk, et créé chevalier de la Légion d'-Honneur à la fin de cette campagne (1). De 1809 à 1813, le comte de Moreton-Chabrillan fut presque sans interruption de service auprès de la personne de l'empereur, soit comme chambellan, soit comme officier d'ordonnance, et fut assez heureux pour être constamment honoré de témoignages de sa haute bienveillance. Promu au grade de chef d'escadrons en 1813, il fit en cette qualité une partie de cette campagne dans le 24e régiment de chasseurs à cheval. Fait prisonnier à Dresde lors de la reddition de cette place, et envoyé en Hongrie, il y resta jusqu'à l'abdication de l'empereur. Il revint alors en France, et quitta le service le 3 mai 1816. Le roi Charles X le nomma l'un des gentilshommes honoraires de sa chambre par ordonnance du 31 décembre 1826. Le comte de Moreton-Chabrillan a épousé, par contrat du 27 juin 1803, Alexandrine-Françoise-Eugénie-Zéphirine-Olympe DE CHOISEUL-GOUFFIER, fille de Marie-Gabriel-Florent-Auguste, comte de Choiseul-Gouffier, ancien ambassadeur à Constantinople, ministre d'état, pair de France, membre de l'Institut, etc.; et

DE CHOISEUL-GOUFFIER : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de 20 billettes du même qui est *de Choiseul* : sur le tout un écusson d'or, chargé de 3 tierces de sable, qui est *Gouffier*.

---

(1) Par une marque de faveur particulière, l'empereur daigna envoyer chez lui le brevet de sa nomination, avec ordre aussitôt son arrivée d'en prendre la décoration pour se rendre auprès de lui.

d'Adélaïde-Marie-Louise de Gouffier. De ce mariage sont issus :

1° Auguste-Olivier-Edmond de Guigues de Moreton-Chabrillan, né le 23 mai 1804, décédé le 29 juillet 1830 ;

2° Marie-Louis-Olivier-Théodose de Guigues de Moreton-Chabrillan, né le 6 mai 1811. Il fut nommé sous-lieutenant au service de Bavière le 8 mai 1830, avec autorisation du roi Charles X. Démissionnaire le 10 juin 1833, il rentra en France. Il fut attaché au ministère des affaires étrangères le 15 juin 1837 et nommé auditeur au conseil d'état par ordonnance royale du 2 décembre de la même année ;

3° Paul-Josselin-Lionel de Guigues de Moreton-Chabrillan, né le 30 novembre 1818, attaché à la légation de Copenhague le 28 avril 1838 ;

4° Marie-Louise-Martiane de Guigues de Moreton-Chabrillan, mariée, le 6 juillet 1829, avec Edouard-Auguste-Victurnien, marquis *de Colbert-Maulevrier*, fils d'Edouard-Victurnien-Charles-René Colbert, comte de Maulevrier, maréchal de camp, et d'Anne-Marie-Louise de Quengo de Crenolle;

5° Marie-Jacqueline-Sidonie de Guigues de Moreton-Chabrillan, mariée, par contrat du 9 juin 1831, avec Louis-François-Alphonse, comte *de Montholon-Sémonville*, chevalier de la Légion-d'Honneur, fils de Louis-Désiré, marquis de Montholon-Sémonville, officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre civil de Bavière, et de dame Elisabeth-Henriette-Marguerite de la Cour de Pavant.

LETTRES PATENTES

DU MARQUISAT DE CHABRILLAN.

OCTOBRE 1674.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, dauphin de Viennois, comte de Valentinois et Diois, à tous présents et avenir, salut. Les rois nos prédécesseurs ayant jugé qu'il était de leur justice et de la gloire de leur couronne de récompenser les actions généreuses de leurs sujets par des marques d'honneur qui passent à la postérité; nous, à leur exemple, ayant mis en considération les fidèles et recommandables services qui ont été rendus à cet état en plusieurs importantes occasions par la maison *de Moreton de Chabrillan*, l'une des plus anciennes de notre province de Dauphiné, et voulant honorer notre amé et féal Joseph *de Moreton*, seigneur de Chabrillan et de Choméane, d'un titre convenable aux services de ses ancêtres, des siens et de ses frères, qui tous, suivant les exemples de leurs pères, ont, par des actions dignes de leur naissance et d'un zèle particulier attaché à cette famille pour notre service et la grandeur de notre état, fini leurs jours les armes à la main dans des emplois considérables pour leur âge, le frère aîné dudit sieur de Chabrillan ayant été tué au siége de Pavie, capitaine de cavalerie dans le régiment de la Marcousse, et son cadet, aussi capitaine de cavalerie dans le régiment de la Reine, notre très chère épouse, étant mort depuis peu de jours des blessures par lui reçues à la bataille de Sintzeim, dans le Palatinat, dont la victoire a été si glorieuse pour nos armées; ledit sieur de Chabrillan ayant été empêché de continuer les services qu'il avait commencé de nous rendre dans l'action de Gigery, et depuis en qualité de cornette de la compagnie mestre de camp du même régiment de la Reine, par l'accident d'un bâtiment tombé sous lui, qui l'avait incommodé pour le reste de ses jours; savoir faisons qu'étant bien informé que les terres de Chabrillan et de Choméane, situées en notre dite province de Dauphiné, à la sénéchaussée de

Crest, sont des plus considérables du pays, et qu'elles sont en toute justice haute, moyenne et basse, relevant de nous, à cause de notre comté de Valentinois, et qu'elles consistent en plusieurs beaux revenus capables de soutenir un titre honorable. A ces causes et autres considérations à ce nous mouvants, avons de notre grâce spéciale, pleine puissance, autorité royale delphinale, créé, érigé, élevé et décoré, créons, érigeons, élevons et décorons, par ces présentes, signées de notre main, ladite terre de Chabrillan, jointe à celle de Choméane, en titre, nom, dignité et prééminence de marquisat, qui sera tenu de nous à une seule foi et hommage à cause de notre dit comté de Valentinois, pour en jouir et user par ledit sieur de Chabrillan et ses enfants, et postérité mâle en loyal mariage auxdits nom, titre et dignité de *marquisat de Chabrillan;* voulons et nous plaît que tels ils se puissent dire et qualifier en tous actes, tant en jugemens que dehors, qu'ils jouissent de pareils honneurs, droit d'armes, blasons, autorité, prérogatives, prééminences en fait de guerre, assemblées d'état de noblesse et autrement, tout ainsi que les autres marquis de notre royaume et province de Dauphiné, encore qu'ils ne soient ici particulièrement spécifiés, que tous les vassaux, de quelque qualité et condition qu'ils soient, tenant noblement et en roture dudit marquisat de Chabrillan, le reconnaissent pour marquis, fassent leur foi et hommage, baillent leur aveu, dénombrement et déclaration, le cas échéant, sous le nom de marquis de Chabrillan, comme aussi que les officiers exerçant la justice en icelui, intitulent les sentences, jugements et autres actes dudit nom et titre de marquisat, sans toutefois, aucune mutation et changement de ressort, ni contrevenir aux cas royaux dont la justice appartient à nos baillis et sénéchaux; ni que, pour raison de la présente érection et changement de titre, ledit sieur soit tenu envers nous, et ses vassaux et tenanciers envers lui, à autres et plus grands droits que ceux qu'ils doivent à présent, et sans aussi déroger ni préjudicier aux droits et devoirs si aucuns sont dus à autres qu'à nous, et en cas que désunion fût ci-après faite de quelque partie dudit marquisat, voulons que les choses ainsi désunies relèvent immédiatement des seigneurs auxquels la mouvance en appartiendra, ni qu'à défaut d'hoirs mâles en loyal mariage, ledit marquisat puisse être réuni à notre couronne, en vertu de nos ordonnances, notamment celle du mois de juillet 1566, à quoi nous avons pour ce regard dérogé et dérogeons par ces présentes, ains retourneront lesdites terres et dépendances en leur première nature et seigneurie, ainsi qu'elle

était auparavant la présente érection, sans laquelle condition ledit sieur de Chabrillan n'eût accepté la présente grâce; voulons en outre que si ledit marquisat venait à tomber ès mains d'aucune personne de la religion prétendue reformée, il n'y puisse être fait aucun prêche ni exercice de ladite religion à peine de nullité des présentes. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de parlement et chambre de nos comptes à Grenoble, présidents et trésoriers généraux de France audit lieu, et sénéchal de Valentinois, au siége de Crest, et son lieutenant et autres nos officiers et justiciers à qui il appartiendra, que ces présentes ils aient à faire registrer, et du contenu en icelles jouir et user ledit sieur de Chabrillan et ses successeurs mâles en loyal mariage, pleinement, paisiblemeut et perpétuellement, en faisant cesser tous troubles et empêchements au contraire; car tel est notre bon plaisir, nonobstant quelconques ordonnances etrestrictions, mandements, défenses et lettres à ce contraires, auxquels et aux dérogations y contenues nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à icelles, sauf en autres choses notre droit et l'autrui en toutes. Donné à Saint-Germain-en-Laye, au mois d'octobre l'an de grâce mil six cent soixante quatorze, et de notre règne le trente-deuxième. Signé Louis, et sur le repli, par le roi dauphin, signé *Letellier*. A côté *visa*, signé d'*Aligre*, et scellé du grand sceau en cire verte.

Lesdites lettres patentes enregistrées à la chambre des comptes et cour des finances de Dauphiné, le 27 juillet 1676, en présence de MM. Abel de Gautereau, premier président, J. de la Porte, F. Pourroy de Quinsonnas, F. de Manisy, de Ferrière, présidents; H. de Lionne, J. de Ponnat, J. de Garnier, A. Maximin, P. de Guiffrey, F. de Sambin, L. Montaigne, J. Duchon, Ph. du Vivier et Jean-Augustin de Loulle, tous conseillers du roi maîtres ordinaires en ladite chambre.

Extrait du cahier du registre coté : 27 *generalia*, étant aux archives de la ci-devant chambre des comptes de Dauphiné, collationné par le soussigné, préposé auxdites archives, ensuite de l'autorisation de M. le procureur-général du roi près la cour royale de Grenoble, à la disposition duquel se trouvent ces archives. Grenoble, le 27 février 1826, signé *Crozet*. Vu par nous, procureur-général près la coûr royale de Grenoble, signé *Achard*.

DE MOSTUEJOULS,

Seigneurs barons DE MOSTUEJOULS, DE VORS, DE LIAUCOUS, DE COADAZE, DE PINET, DE SAINT-ROME DU TARN, DE SAINT-MARCELLIN, DE MONTBRUN, DE CASTELBOUC, DE ROQUEVIELLE, DE SAINT-GEORGES, DE LÉVEJAC, DE CAPLUC, *etc.*, *comtes* DE MOSTUEJOULS, *en Rouergue.*



ARMES : *De gueules, à la croix fleurdelysée d'or, cantonnée de 4 billettes du même.*

Couronne de comte.

Supports : deux lys au naturel.

L'écu environné du manteau de pair sommé de la toque de baron.

La noblesse du Rouergue est peu nombreuse; mais elle est renommée par son ancienneté et par des faits brillants de chevalerie. Parmi les familles qui florissaient dans cette contrée dès le milieu du 11e siècle, celle DE MOSTUEJOULS * tenait un rang distingué.

---

* Le nom de cette maison a éprouvé de nombreuses variations dans les actes ; on le trouve écrit *de Mostojol*, *de Mestojol*, *de*

La première charte qui la fasse connaître (1075) est celle de la fondation du prieuré de Rosier, au diocèse de Mende, à laquelle on la voit concourir avec les premiers barons du Gévaudan et de l'Auvergne. Elle habitait dès-lors le château de Mostuejouls, chef-lieu d'une paroisse située sur le Tarn, à 3 lieues nord-nord est de Milhau(1), château qu'elle a possédé sans interruption depuis 800 ans et qu'elle possède encore de nos jours.

Les ancêtres de cette famille appartenaient à l'ordre des bannerets. Leur domaine, que tout indique avoir été dans l'origine un franc-alleu (2), avait une juridiction étendue, distincte et indépendante de la juridiction royale et comtale. Ils ont pris part aux croisades et aux guerres des comtes de Rodez dont ils étaient devenus feudataires. Plusieurs, parmi leurs descendants, ont marqué par les hautes dignités dont ils ont été revêtus. Deux frères, entr'autres, vers la fin du 13e siècle et le commencement du suivant, ont

---

Mostujol, de Mostigol, de Moustuenghols, de Moustuejol, de Moustuejouls, de Mostuejol, de Mostuejols, de Mostuejolz, de Mostuejoulz, et enfin *de Mostuejouls,* orthographe la plus généralement suivie et la plus conforme au nom en latin *de Mostuejolis.*

(1) *Dictionnaire des Gaules et de la France,* par l'abbé Expilly, t. IV, p. 935.

(2) Voir la charte de 1075. C'est à cette possession en franc-alleu qu'il faut rapporter la formule *Dei gratia,* que l'abbé Roy, dans son *Histoire du cardinal Raimond de Mostuejouls,* dit avoir remarquée dans plusieurs des anciennes chartes de cette maison. L'opinion commune, suivie par l'abbé Roy, ne considère cette formule dans les 11e, 12e et 13e siècles, que comme une expression de gratitude envers Dieu ; mais cette interprétation est démentie par les chartes, car celles qui portent cette formule sont d'une grande rareté, tandis qu'elles eussent été très communes dans ces siècles religieux, si la formule *Dei gratia* eût été à l'usage de tous les possesseurs de fiefs. Au reste, les prohibitions sévères de Charles VII et de Louis XI ont décidé cette question, et fait voir que cette formule toute politique était un signe d'indépendance que des familles puissantes ont pu seules s'arroger. Nous ajouterons que les vassaux nobles du château de Mostuejouls indiquaient dans leurs chartres quel était le seigneur de Mostuejouls vivant à l'époque où elles étaient passées.

été, l'un sénéchal du comté de Rodez, l'autre cardinal et évêque de St-Papoul.

Les principales alliances de Mostuejouls sont avec les maisons de Buisson-Bournazel, de Cadoine-Gabriac, de Caissac, de Cardaillac, de Cazillac, d'Izarn de Fraissinet, de Landorre, de Lastic, de Lauzières-Thémines, de Levezou de Vezins, de Levis-Quélus, de Livron, de Loubeyrat, de Mandagout, de Montferrand, de Montvallat, de Pérusse d'Escars, de Rabastens, de Rochefort d'Aurouse, de Saint-Martial, de Saint-Maurice, de Saunhac, de Séverac, de Solages, de Tournemine, de Toulouse-Lautrec, etc.

La généalogie qui va suivre est extraite en majeure partie des preuves de cour faites par feu M. l'abbé de Mostuejouls, sous-précepteur des enfants de France, devant M. Chérin, généalogiste des ordres du roi (1). On y a ajouté quelques faits puisés à des sources qu'on a indiquées par des renvois en bas de page.

I. Raimond, Ier du nom, seigneur du château DE MOSTUEJOULS, né dans les premières années du 11e siècle, est nommé avec les seigneurs de Canillac, Hugues Comptor (d'Apchon), et Bernard de Peyrelau, tous fondateurs du prieuré du Rosier (Entraigues), dans une charte du 4 des ides (12) de juillet 1075, par laquelle on apprend que Raimond de Mostuejouls et ses fils firent don à l'abbaye de St-Sauveur d'Aniane (diocèse de Montpellier), d'un mas en franc-alleu, qu'ils possédaient au village de Vors (2), pour la fondation du prieuré de Rosier, en Gévaudan. (*Histoire générale de Languedoc*, par D. Vaissète, t. II, p. 233, et *Preuves*, col. 287.)

II. Raimond DE MOSTUEJOULS, IIe du nom, seigneur du château de Mostuejouls, intervint avec son père dans la charte de 1075, qui précède. En 1132, après

(1) Ces preuves existent dans l'ancien fonds du cabinet du Saint-Esprit, à la Bibliothèque du Roi.

(2) La majeure partie de ce lieu appartient encore à la famille.

la mort de Bernard IV, comte de Melgueil, il y eut un traité conclu entre Bérenger-Raimond, comte de Gévaudan et marquis de Provence, et Guillaume VI, seigneur de Montpellier, touchant l'administration du comté de Melgueil pendant la minorité de la comtesse Béatrix. Parmi les seigneurs qui jurèrent solennellement d'en soutenir l'exécution contre tous, on remarque Raimond de Mostuejouls et son fils Raimond, Raoul et Raimond de Provenchères, Geoffroi des Porcellets, Hugues, Gui et Guiraud-Raimond de Montferrand, Etienne de Nogaret, Rigaud de Calms, Ratier et Raimond de Compeyre, Guillaume-Raimond d'Avignon, Raimond de Salers, Geoffroi de Marseille, Henri de Pierrelate, Bernard de Lusençon, Hugues-Bertrand Mancip, Bernard-Geoffroi de Milhau, Geraud-Guitard de Severac et plusieurs autres. (*Hist. de Languedoc*, t. II, *Preuves*, col. 470.)

III. Raimond DE MOSTUEJOULS, III[e] du nom, seigneur du château de Mostuejouls, paraît avoir succédé à son père vers 1134. Après le mariage de Bérenger-Raimond, comte de Provence, et de Béatrix, comtesse de Melgueil (1135), il y eut un nouvel accord entre ces époux et Guillaume VI, seigneur de Montpellier, oncle maternel de Béatrix, touchant le comté de Substantion (Melgueil); Raimond de Mostuejouls en fut l'un des témoins, avec Ligier, évêque d'Avignon, Raimond de Baux, Raimond d'Anduse, Rostaing d'Arsac, Pons de Montlaur, Bernard de Sauve, etc. (*Hist. de Languedoc*, t. II; *Preuves*, col. 478.) On juge par l'ordre des temps que Raimond III eut pour fils :

IV. Pierre DE MOSTUEJOULS, I[er] du nom, seigneur du château de Mostuejouls, qui fut présent avec Pons de Cassanhes, en 1155, à la charte d'une donation faite aux religieux de Silvanès, par Guillaume, prévôt de Beaumont (1). Pierre de Mostuejouls eut pour successeur immédiat :

(1) *Titres de l'abbaye de Silvanès*, tome I, p. 245.

V. Aimeric DE MOSTUEJOULS, Ier du nom, chevalier, seigneur des châteaux de Mostuejouls et de Liaucous, né vers 1160. Il épousa une dame nommée *Aigline*, qui était veuve de lui en 1214. Il est rappelé avec la qualification de *monseigneur Aimeric de Mostuejol*, dans une sentence arbitrale rendue entre Englès, *alias* Richard de Mostuejouls, son petit-fils et Pierre, oncle de ce dernier, le 10 des calendes de juin (23 mai) 1252, sentence qui fait voir qu'Aimeric Ier avait possédé des biens et droitures à Peyrelau. Il est encore rappelé dans une reconnaissance féodale donnée au même Englès de Mostuejouls, son petit-fils, le 17 des calendes de février (16 janvier) 1272. Aigline, veuve d'Aimeric Ier, paraît dans deux chartes de 1220 et et 1232. Par la dernière elle mit en liberté une femme qui avait été arrêtée comme prévenue de vol, et conduite au château de Mostuejouls. C'est ce que rappelle une information faite le mercredi après la fête de Saint-Gilles 1262, au sujet de la justice et de la possession du mas de Peyrat, et insérée dans une sentence obtenue sur icelle par Richard, surnommé Englès de Mostuejouls, son petit-fils, le lundi après la fête de Saint-Thomas, apôtre, de la même année. Du mariage d'Aigline et d'Aimeric étaient issus quatre fils :

1° Guillaume, Ier du nom, dont l'article suit ;
2° Pierre, IIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE LIAUCOUS, puis DE MOSTUEJOULS, rapportée ci-après ;
3° Aimeric de Mostuejouls, décédé avant le 23 mai 1252 ;
4° Raimond de Mostuejouls, rappelé dans l'information de l'année 1262.

VI. Guillaume DE MOSTUEJOULS, Ier du nom, chevalier, seigneur du château de Mostuejouls, de Liaucous, etc., fit un échange le 2 avril 1225 avec Raimond d'Anduse, chevalier, baron de Floirac, et par acte du même jour, passé devant Jean *de Campo Albaldo*, notaire royal, Guillaume de Montségur, damoiseau, s'obligea envers lui à contraindre les tenanciers du mas de la Vieille-Baume de lui fournir reconnais-

sance du cens par eux dû sur ledit mas à lui cédé par le seigneur de Floirac. Guillaume de Mostuejouls fut présent avec Pierre de Senaret, chevalier, à un hommage rendu par Gui de Severac à l'évêque de Mende, le 3 des ides (12) de mai 1244. (*Hist. de Languedoc*, t. III; *Preuves,* col. 435.) Levezone (DE LEVEZOU), veuve de Guillaume de Mostuejouls (1), fut présente à la sentence arbitrale du 23 mai 1252. L'information de 1262 avait pour objet de constater que la haute, moyenne et basse juridiction dans le château de Mostuejouls et dans le mas de Peyrat appartenait à Guillaume de Mostuejouls, et que le comte de Poitiers et de Toulouse n'y en avait aucune. C'est ce qui résulta du témoignage de la plupart des témoins, lesquels déposèrent avoir vu ledit feu messire Guillaume de Mostuejouls, chevalier, exercer différents actes de justice, et faire exécuter le jugement du fer chaud, pendre, brûler et fouetter, tant hommes que femmes, pour vols et autres crimes et délits commis dans le château de Mostuejouls et son ressort. Il laissa huit enfants :

DE LEVEZOU : d'azur au lion couronné d'or, armé, allumé et lampassé de gueules.

1° Richard, *dit* Englès, dont nous allons parler;

2° Guillaume de Mostuejouls, } vivants le 23 mai 1252;
3° Aimeric de Mostuejouls, }

4° Dauphine de Mostuejouls, mariée avec Gaucelin, seigneur *d'Altier* en Gévaudan, qui autorisa l'abandon qu'elle fit à son frère Richard de tous ses droits paternels, par acte du 11 mai 1253;

5° Jacquine de Mostuejouls, } mentionnées dans la sentence arbitrale du 23 mai 1252. Richardette épousa Gui, seigneur *de Severac*;
6° Richardette de Mostuejouls, }
7° Ferrande de Mostuejouls, }

8° Lavezone de Mostuejouls, femme de Jean *de Landorre*, chevalier, seigneur de Salmiech.

(1) Elle descendait de Raimond de Levezou, chevalier, qui fut présent, en 1112, à la charte de donation faite à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, des églises de Saint-Pierre et de Saint-Léonce, par Richard, comte de Rodez, et était arrière-petite nièce d'Arnaud de Levezou, archevêque de Narbonne, mort en 1149.

VII. Richard, *dit* Englès DE MOSTUEJOULS, chevalier, seigneur en partie de Mostuejouls et de Liaucous, eut un différent avec Pierre de Mostuejouls, son oncle, relativement aux successions de feu Guillaume de Mostuejouls, père d'Englès, et d'Aimeric, son oncle, tous deux frères du même Pierre. On convint de s'en rapporter à la décision d'un arbitre choisi, et d'exécuter son jugement sous peine de 100 marcs d'argent. Ce jugement, du 10 des calendes de juin (23 mai) 1252, régla ainsi le partage. Englès conserva le château de Mostuejouls et toute la part que son père avait eue dans les paroisses de Saint-Pierre de Mostuejouls, de St-Jean de Clauzelles et de Noviz, ainsi que tous les biens et droitures de feu Aimeric, son aïeul, *sobre Peiraleu dans la broa esus uel Mairoissel.* Son oncle Pierre eut pour sa part tous les biens qui avaient appartenu audit Aimeric, son frère, et dont ce dernier lui avait fait donation, et de plus le mas de Franquiran. Cette sentence, prononcée à Creyssel, devant la porte de l'église de St-Julien, fut ratifiée par les parties, en présence de Hugues, comte de Rodez, de frère Roger de Cabarès, Pons d'Albes, P. Gaucelin de Folaquier, Guillaume Rostaing, Boson de Monestier, Berenger d'Auriac, Berenger de la Fare, etc. Ce fut en faveur de Richard de Mostuejouls, chevalier, surnommé Englès, que fut rendue en la cour de Milhau la sentence du lundi après la fête de Saint-Thomas 1272 (1), qui renvoie à sa juridiction un homme prévenu d'avoir frappé jusqu'à effusion de sang Bernard de Pinadel, et qui déclinait cette juridiction pour être renvoyé à celle du comte de Poitiers et de Toulouse. Par acte du dimanche avant la Nativité de N.-S. 1266, passé devant Ytier, notaire public, Bertrand de Barre, prieur de la Canourgue, stipulant pour l'église de St-Pierre de Mostuejouls, reconnut que messire En-

---

(1) Guillaume de Mostuejouls, son père, et Aimeric, son aïeul, sont nommés dans une reconnaissance féodale que lui donna Deodat Benoît, prêtre, en la même année 1272. (*Original aux archives du château de Mostuejouls.*)

glès de Mostuejouls avait la justice mère et mixte impère sur toutes les terres que possédait ladite église, dans la mouvance du château et lieu de Mostuejouls, à l'exception d'un héritage légué à cette église par Guillaume Benezeg. Noble Englès de Mostuejouls, chevalier, seigneur du château de Mostuejouls en partie, vendit le 5 des calendes de juillet (27 juin) 1276, à Alamande de Mostuejouls, au nom et comme mère et tutrice de Pierre de Mostuejouls, les trois parts des lieu et paroisse de Liaucous, avec les cens, seigneurie, directes, ventes, lausimes, droits d'investiture, terres, prés, pâturages, etc., qu'il avait acquis de noble Saur de la Canourgue, fille de feu Foulques de la Canourgue et femme de Guiral *Aerra* de Sainte-Colombe. Cet acte fut reçu par Guillaume Nicolas, notaire à Chirac. Englès possédait le château de Mostuejouls par indivis avec Richard de Mostuejouls, damoiseau. Quelques débats s'étant élevés au sujet de leurs prétentions respectives, elles furent réglées par un accord fait le lundi après la fête de Ste-Catherine 1283, par la médiation de Raimond de la Roque, chevalier, et de Guillaume Grimoard, damoiseau. Par cet acte, passé devant Raimond de Morières, notaire public de l'autorité épiscopale en la ville de Mende, en présence de l'évêque Etienne et de Lordet de Chirac, chevalier, il fut arrêté que Englès aurait la tour du château de Mostuejouls, à condition qu'il ne pourrait lui donner plus de hauteur que celle qu'elle avait actuellement; que le moulin situé sur le Tarn appartiendrait à Richard, sans qu'il pût le vendre ni l'hypothéquer, non plus que sa portion du château, à nulle personne plus puissante, *aut nobiliorem aut meliorem honore vel divitiis*, principalement à Pierre de Mostuejouls; mais seulement à lui, Englès, et à ses successeurs; enfin, qu'ils jouiraient en commun et par indivis de la vigne del Contrast. Englès ne vivait plus le 6 mars 1285. Il avait eu de son mariage avec *Guillelmine*, légataire d'Aimeric II de Mostuejouls, son petit-fils, le 4 octobre 1322 :

1° Guillaume, IIe du nom, mentionné ci-après;

2° Raimond de Mostuejouls, cardinal du titre de Saint-Eusèbe, premier évêque de Saint-Flour, puis évêque de Saint-Papoul, etc. Il naquit au château de Mostuejouls, et entra dans l'ordre de Saint-Benoît, en l'abbaye de Saint-Guilhem du Désert, au diocèse de Lodève. Il devint docteur en decret, chapelain du pape Jean XXII, prieur de Saint-Martin, de Londres au diocèse de Maguelonne, puis abbé de Saint-Tiberi en 1316. D'après Baluze, suivi par l'abbé Fleury, Raimond de Mostuejouls était aussi pourvu du prieuré de Saint-Flour, lorsque le pape, ayant fait de Saint-Flour le siége d'un nouvel évêché, l'en nomma premier évêque au mois de juillet 1317 (1). Il passa de ce siége à celui de Saint-Papoul au commencement de l'année 1319. Le 16 juillet de cette année le pape le nomma avec Jean de Comminges, archevêque de Toulouse, et Jacques Fournier, évêque de Pamiers, pour juger Bernard Délicieux, de l'ordre des frères mineurs, l'un des principaux promoteurs du schisme des *spirituels*, et qui par sentence des évêques de Pamiers et de Saint-Papoul, assistés des évêques de Carcassonne, de Mirepoix et d'Aleth, du 8 décembre 1319, fut dégradé des ordres sacrés et condamné à une prison perpétuelle. Raimond de Mostuejouls s'occupa avec zèle des soins nombreux que réclamait l'évêché de Saint-Papoul, dont l'érection datait à peine de deux années (1317). Les statuts qu'il établit pour ce diocèse sont cités comme un monument de haute sagesse et de charité pastorale. Il fit don à sa cathédrale d'une grande croix et de plusieurs ornements, et unit au grand prieuré de son église le prieuré de Montferrand, situé dans son diocèse et qui dépendait de la collation de l'évêque. En 1323 il fonda en l'abbaye de Saint-Guilhem du Désert une chapellenie dont il réserva le patronage à son neveu, Aimeric de Mostuejouls. La même charte rappelle les père et mère de ce prélat, Englès de Mostuejouls et Guillelmine, pour lesquels il fonda un anniversaire. Honoré par le pape Jean XXII d'une haute estime pour ses vertus et ses lumières, il fut élevé par ce souverain pontife au cardinalat, le 18 décembre 1327. L'année suivante, les religieux de Saint-Guilhem du Désert, qu'il n'avait cessé de combler de bienfaits, établirent pour lui un anniversaire dans leur couvent. Il fit son testament en 1334. Parmi nombre de dispositions pieuses, on remarque la fondation de six chapellenies dans l'église de Mostuejouls, sous l'invocation de la sainte Vierge ; et le roi Philippe de Valois, par lettres données à Chartres, au mois d'octobre 1335, lui permit d'affecter à la dotation de ces chapellenies jusqu'à cent livres tournois de rente. Il mourut en la même année, et fut inhumé selon ses dernières volon-

(1) Voir au sujet de ces diverses nominations les savantes observations de D. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 564, 565.

tés dans l'église de l'abbaye de Saint-Guilhem du Désert, sous une tombe de marbre noir qu'on y voyait encore en 1788 (1);

3° Garcinde de Mostuejouls, mariée avec Arnaud III, seigneur *de Lauzières,* chevalier (2), mariage dont sont sorties les diverses branches de la maison de Lauzières-Thémines;

4° Guise de Mostuejouls
5° Vassadelle de Mostuejouls, } légataires de leur frère aîné en 1307. Vassadelle épousa Lordet *de Chirac,* chevalier (3).

VIII. Guillaume DE MOSTUEJOULS, II[e] du nom, damoiseau, puis chevalier, seigneur du château de Mostuejouls, en partie sénéchal du comté de Rodez, qualifié noble et puissant homme, amortit quelques cens que Bernard de Prunet, damoiseau, possédait dans le ressort des château et mandement de Mostuejouls, suivant acte passé devant Jourdain Catalan, notaire public de la baronnie de Severaç, du 2 des nones (6) de mars 1286. Guillaume II, de concert avec Richard de Mostuejouls, damoiseau, fit hommage à Guillaume, évêque de Mende, en 1292, pour le château de Mostuejouls. Guillaume de Mostuejouls, chevalier, concourut par son entremise à une transaction passée le 5 des ides de juin (9) 1296, entre Henri II, comte de Rodez, et les consuls et habitants de Milhau, relativement aux tailles que le comte prétendait sur les terres possédées par la commune de Milhau, en la vicomté de Creissel (4). Guillaume de

---

(1) *Histoire générale de Languedoc; Gallia christiana; Histoire des Cardinaux français,* par l'abbé Roy, t. IX, où se trouve avec l'article de ce cardinal une notice généalogique très-détaillée sur sa famille.

(2) *Histoire des Grands Officiers de la Couronne,* t. VIII, p. 413.

(3) Lordet de Chirac, leur fils, est appelé à la substitution graduelle portée au testament d'Aimeric de Mostuejouls, II[e] du nom, son cousin-germain, du mois d'octobre 1322.

(4) Bibliothèque royale, *Recueil de Doat, titres de la ville de Milhau,* fol. 71, 729.

Mostuejouls fut présent à un hommage rendu au comte de Rodez par Déodat de Levis, chevalier, le samedi après l'octave de la Pentecôte 1298 (1). Il fut encore présent avec Bernard de Berenguier, aussi chevalier, à des lettres du même comte de Rodez, du 14 des calendes d'avril (19 mars) 1299, portant confirmation de la donation faite par Bertrand *de Subertio* et son fils, des cens, droits et possessions, qu'ils avaient dans la vicomté de Creissel, au couvent de Sainte-Claire de Milhau (2). Le 23 septembre de la même année 1299, Guillaume de Mostuejouls assista avec Arnaud de Landorre, seigneur de Salmiech, G. de Lusençon, Guibert Eralh, chevalier, et G. de Scorailles, damoiseau, à une charte de Henri II, comte de Rodez, en faveur de l'abbaye de Bonneval (3). Le samedi après la fête de la Madelaine 1303, Guillaume de Mostuejouls signa et scella du sceau de ses armes, avec Bérenger d'Arpajon, damoiseau, l'acte d'adhésion des barons et des principales villes du Rouergue à l'appel du roi Philippe le Bel au futur concile contre les entreprises du pape Boniface VIII (4). Guillaume II fit un accord avec le prieur de la Canourgue; et, du consentement de noble Richard de Mostuejouls, damoiseau, seigneur en partie du château de Mostuejouls, il céda à ce prieur divers cens et droits dans ce château et son mandement, sans toutefois déroger ni préjudicier à l'accord précédemment fait entre son père et le même Richard. Le consentement de celui-ci, passé devant Tournier, notaire royal, est daté du lundi après la fête de Sainte-Foy 1304. Guillaume de Mostuejouls fit son testament le jeudi (5 janvier) avant l'Épiphanie 1307 (*v. st.*), devant Tadée, notaire public à Creissel. Il voulut être

---

(1) *Bureau des finances de Montauban, registre d'hommages du comté de Rodez*, n° 13, fol. 20.

(2) *Recueil de Doat, titres de Milhau*, fol. 96, verso.

(3) *Recueil de Doat, titres de l'abbaye de Bonneval*, tom. II, p. 51.

(4) *Archives de la Sainte-Chapelle à Paris.*

inhumé dans l'église de Saint-Pierre de son château de Mostuejouls ; fit divers legs pieux aux églises et chapelles de Mostuejouls, de Liaucous, de Clauzelles, à la chapelle du château de Peyrelau, aux pauvres de son château de Coadaze et du lieu de Vébron et à divers monastères. Il ordonne qu'au premier voyage d'outre-mer qui serait fait, son héritier choisît un bon et vaillant guerrier (*bonum et idoneum bellatorem*) pour aller combattre les Sarrasins et venger la mort de N.-S. et la foi catholique, et qu'il lui fût payé 100 sous pour ses travaux et les dépenses de son voyage. Il déclara avoir reçu d'Aigline, sa femme, 5000 sous pour sa dot ; légua à dame Guillemette, sa belle-mère, sa nourriture et son entretien dans sa maison, et institua son fils aîné son héritier universel, lui substituant ses frères, et à ceux-ci leurs sœurs, et enfin, au défaut de ces dernières, les sœurs de lui, testateur, et son neveu Lordet, fils de Lordet (de Chirac), chevalier. Aigline AYCELIN, veuve de Guillaume de Mostuejouls, fit deux testaments, les 9 des calendes d'août (24 juillet) 1311 (1) et 8 des calendes de novembre (25 octobre) 1328. Par ce dernier, reçu par Laurent, notaire royal public de Milhau, elle demanda, pour le cas où elle décéderait avant la consécration de la chapelle qu'elle faisait construire sous le titre de Saint-Blaise, dans l'église du château de Mostuejouls, que son corps fût déposé dans le cimetière de la même église, au tombeau de son mari et de sa mère, et lorsque la chapelle serait terminée, que son corps y fût transporté. Elle avait eu de son mariage avec Guillaume II de Mostuejouls :

AYCELIN : de sable, à 3 têtes de lion d'or, lampassées de gueules.

1° Aimeric, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Guillaume de Mostuejouls, religieux au couvent de Saint-Guilhem du Désert en 1307. Il était prieur de Saint-Martin en 1311 ;

---

(1) *Bureau des finances de Montauban, registre des Testaments,* n° 250, fol. 15. Dans ce testament de 1311, Aigline fait un legs à Ayceline, fille de Jean Aycelin, son neveu.

3° Raimond de Mostuejouls, chanoine de l'église de Maguelonne;

4° Pierre de Mostuejouls, destiné par son père à l'état ecclésiastique, légataire de sa mère en 1311;

5° Marquès de Mostuejouls, seigneur des château et chatellenie de Pinet. Il était chanoine de l'église de St-Firmin d'Amiens en 1318, chanoine des églises de Lodève et d'Urgel en 1328, et prieur de la Becède. Le 12 juillet 1335 il fit don de son château de Pinet à Guillaume de Mostuejouls, son neveu, ne s'en réservant que l'usufruit. Comme tuteur de Guillaume et de Maralde de Mostuejouls, ses petits neveux, il donna deux quittances le 14 mars 1337 à Jean, comte d'Armagnac et de Rodez; la première pour des sommes avancées pour caution de Henri, comte de Rodez, par feu Guillaume de Mostuejouls, son père, sénéchal du comté de Rodez; la seconde de 1500 florins, pour solde de plus grande somme due au feu cardinal de Saint-Eusèbe, son oncle (1);

6° Fine de Mostuejouls, mariée avec Guillaume-Étienne *de Saint-Martial*, chevalier, seigneur de Saint-Martial, dont elle avait cinq fils et deux filles en 1328;

7° Guisète de Mostuejouls, mariée avec Pierre *de Montjuzieu*, qui avait cinq filles à la même époque;

8° Aigline de Mostuejouls épouse de Pierre *Jourdain de Tournemire*, chevalier, seigneur du château de Tournemire en Rouergue, dont elle était veuve en 1328.

IX. Aimeric DE MOSTUEJOULS, IIe du nom, damoiseau, puis chevalier, seigneur du château de Mostuejouls, de Vors, de Vébron, etc., obtint de Richard de Mostuejouls, fils de feu Richard de Mostuejouls, damoiseau, la cession de ses droits de juridiction mère et mixte impère, et de justice haute, moyenne et basse, dans le château de Mostuejouls, pour l'abandon qu'il lui fit de la paissière *(pacceriam)* d'un moulin qui lui appartenait sur le Tarn. Cet acte fut reçu en 1315 par Bernard Grimaldi, notaire public du château de Mostuejouls. Aimeric fit son testament au château d'Aulas, au diocèse de Nismes, le 4 octobre 1322, devant Guillaume des Rosiers, clerc de Maguelonne, notaire public de l'autorité apostolique et royale. Il

---

(1) *Bureau des finances de Montauban, comté de Rodez*, L. 5. *Hist.* cotes 364, 365.

prescrivit sa sépulture au tombeau de ses ancêtres; fit des legs aux églises de Mostuejouls, de Peyrelau, de Liaucous, de Clauzelles, du Rosier, de Pinet, ainsi qu'à ses hommes du château de Coadaze, de Vébron et du mandement de Mostuejouls ; et ordonna qu'au premier passage général pour la terre sainte, il fût choisi un vaillant chevalier pour faire ce voyage, et qu'il lui fût payé 100 sous pour ses travaux et ses dépenses. Aimeric II survécut plusieurs années à ce testament. Le 19 des calendes de janvier (24 décembre) 1327, il fit don à Bernard de Capluc, damoiseau, d'un habit de drap, sa vie durant, et, pour garantie de ce don, il affecta la somme de 3000 livres, qu'il avait sur le fief de Saint-Rome du Tarn, et qu'il avait reçue dudit Bernard de Capluc. Aimeric de Mostuejouls fut institué héritier universel de sa mère, le 25 octobre 1328, et ne vivait plus le 12 juillet 1335. Il laissa de *Bérengère*, son épouse :

1° Raimond IVe du nom, mentionné plus bas;

2° Guion de Mostuejouls, prieur d'Arres, vivant en 1347;

3° Guillaume de Mostuejouls, destiné à l'état ecclésiastique en 1322, seigneur du château de Pinet en 1327. Il est qualifié chanoine de l'église cathédrale de Rodez dans une charte du 30 juin 1343 (1);

4° Arnaud de Mostuejouls, qui fut aussi destiné à l'église;

5° Marguerite de Mostuejouls, légataire de 800 livres en 1322 (2). Elle était mariée, en 1348, avec Matfred, seigneur *de Cazillac*, chevalier;

6° Aigline de Mostuejouls, légataire de 700 livres;

7° Levezone de Mostuejouls, religieuse à Elne;

8° Vassadelle de Mostuejouls, }
9° Richarde de Mostuejouls, } destinées à être religieuses;
10° Guise de Mostuejouls, }

11° Fine de Mostuejouls, qui fit son testament le 16 avril 1355.

---

(1) *Recueil de Doat, titres de Rodez*, fol. 171, verso.

(2) Elle ou sa sœur Aigline était mariée, en 1327, avec Jean *de Barre*, damoiseau.

Fils naturel d'Aimeric II.

Jean, *bâtard* de Mostuejouls, *légataire de son père.*

X. Raimond DE MOSTUEJOULS, IVe du nom, damoiseau, seigneur du château de Mostuejouls, et en partie de Saint-Rome du Tarn, était à Avignon lorsqu'il ratifia le testament de son père le 16 janvier 1324. Le jeudi après la fête de St-Laurent de l'année précédente, il fournit l'aveu et dénombrement de ce qu'il tenait à St-Rome du Tarn, du chef de Jacquette DE SAINT-MAURICE, sa femme, à Géraud d'Armagnac, vicomte de Creissel et seigneur de la baronnie de Roquefeuil (1). Le 15 des calendes de juin (18 mai) 1325, Raimond de Mostuejouls, au droit de Jacquette de St-Maurice, paya à Raymond de Sénégrade, chevalier, seigneur des château et lieu d'Avène, au diocèse de Béziers, et à Raimond, son fils émancipé, la somme de 1000 livres, pour la cession qu'ils lui avaient faite de leurs droits en la succession de feu Raimond d'Auriac, damoiseau, seigneur en partie de Saint-Rome du Tarn. Raimond de Mostuejouls n'avait pas encore d'enfants mâles, lors d'un testament qu'il fit à Avignon, dans la maison de Raimond de Mostuejouls, son grand-oncle, évêque de St-Papoul, devant Guillaume des Rosiers, clerc du diocèse de Maguelonne, notaire public de l'autorité impériale et royale, la onzième année du pontificat de Jean XXII (1327). Jacquette de St-Maurice étant morte cette année, Raimond de Mostuejouls épousa en secondes noces, le 21 décembre 1328, Catherine DE LASTIC, dame de Pauliac, de Saint-Bodeil, de Saint-Saturnin, de Champetières, etc., fille de Pierre-Bonpar, IIe du nom, seigneur de Lastic, de Valeilles, de Champetières, chevalier, et de Maragde de Pauliac, sa première femme. Il lui fut assigné en dot, et pour sa part dans la succession de sa mère, l'hôtel ou hospice de Pauliac, situé dans la ville de Brioude, la forêt de Boschaut, sise devant le château de Vernières, avec ses

DE SAINT-MAURICE : d'azur au paon passant d'or, surmonté de 3 étoiles d'argent.

DE LASTIC : de gueules, à la fasce d'argent.

(1) *Bur. des fin. de Montauban. Regist. d'hommages du comté de Rodez*, n° 3, folio 130.

appartenances et tout ce que Maragde de Pauliac possédait à Saint-Bodeil, avec réserve du retour de ses biens à son père, dans le cas où elle mourût sans enfants. Le 21 avril 1333, Raimond de Mostuejouls rendit hommage au chapitre de Brioude pour l'hôtel de Pauliac. Catherine de Lastic étant morte peu après, il épousa en troisièmes noces Bérengère DE SAINT-MARTIAL, tante du cardinal, Hugues de Saint-Martial, fondateur du collége de Saint-Martial à Toulouse. Elle est qualifiée *magna, nobilis et potens domina*, dans une transaction qu'elle passa, comme veuve de Raimond de Mostuejouls et tutrice de Guillaume, leur fils, le mercredi (11 octobre) avant la fête de St-Luc, évangéliste, 1345, avec les habitants de Mostuejouls, qui s'engagèrent à contribuer pour un tiers aux frais et dépenses que les seigneurs de Mostuejouls seraient tenus de faire toutes les fois qu'ils seraient appelés par le roi pour se mettre en armes et aller à la guerre. Raimond IV avait laissé:

DE SAINT-MARTIAL : d'azur, au ray d'escarboucle d'or.

Du premier lit :

1° Levezone de Mostuejouls, légataire de son père en 1327, religieuse à Elne en 1364 ;

Du second lit :

2° Marie de Mostuejouls, dame de Pauliac, mariée avec N.... *de Rochefort*, seigneur d'Aurouse en Auvergne (1);

Du troisième lit :

3° Guillaume, IIIe du nom, qui suit ;

4° Gui de Mostuejouls, prieur d'Arres;

5° Raimond de Mostuejouls ;

6° Arnaud de Mostuejouls, chanoine de Maguelonne et prieur de Cornonteral ;

7° Maralde de Mostuejouls, mineure en 1337 ;

8° Lordette de Mostuejouls, prieure de Sainte-Praxède en 1364 ;

9° Marguerite de Mostuejouls, religieuse de Sainte-Claire.

XI. Guillaume DE MOSTUEJOULS, IIIe du nom, da-

---

(1) *Archives de la maison de Lastic.*

moiseau, seigneur des châteaux de Mostuejouls et de Pinet, de la ville de Saint-Rome du Tarn, co-seigneur de Vébron, etc., était sous la tutelle de Marquès de Mostuejouls, son oncle, qui lui fit donation de la terre et du château de Pinet, par acte du 22 avril 1335, confirmé par lettres du roi Philippe de Valois, du mois d'août de la même année. Guillaume III obtint du roi, le 27 septembre 1337, des lettres de sauvegarde pour sa personne, sa famille, ses châteaux et seigneuries (1). En 1347, il fit hommage à l'évêque de Mende pour le château de Castelbouc et pour Montbrun, et transigea la même année avec les habitants de Mostuejouls au sujet des quatre cas seigneuriaux pour lesquels ils devaient contribuer, savoir pour la guerre, sa promotion à la chevalerie, sa rançon, s'il était fait prisonnier, et le mariage de ses filles. Il épousa le 3 ou 23 avril 1342, par contrat passé à la Capelle-Marival, devant Jean de Borne, notaire royal public, Sibylle DE CARDAILLAC, fille de noble homme messire Bertrand de Cardaillac, chevalier, ladite demoiselle assistée de noble et puissant homme messire Guillaume de Cardaillac, chevalier, seigneur du château de la Capelle-Marival et co-seigneur de Cardaillac, au diocèse de Cahors, lequel lui constitua en dot 3000 florins d'or, et s'engagea à lui donner des habits de noces, selon son état, et au gré de noble et égrège dame madame la comtesse d'Armagnac. Le 16 décembre 1363, Guillaume de Mostuejouls fit foi et hommage à Jean, comte d'Armagnac et de Rodez, seigneur de la baronnie de Roquefeuil pour les mandement et juridiction plénière du lieu de Saint-Rome sur le Tarn, avec les maisons, tours, forteresses, terres, fiefs, alleus, hommages, cens, etc., qu'il reconnut relever de ce prince en fief franc et honoré. Il fit son

DE CARDAILLAC : de gueules, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or, accompagné de 13 besants d'argent en orle.

---

(1) Ces lettres sont insérées dans le procès-verbal d'exécution d'icelles et d'apposition des panonceaux royaux sur les tours et à la porte du château de Mostuejouls et dans les mas du Vet, de Cezet, de Comeyras et de Bellevielle, dépendant dudit château en toute juridiction mère et mixte impère, dressé le 21 novembre 1340, par le juge de Mende.

testament à Avignon le 20 octobre 1364, devant Pierre Chauvé, clerc du diocèse de Gap, notaire public de l'autorité impériale et apostolique, institua Bertrand de Mostuejouls, son fils aîné, son héritier universel, lui substituant Gui, son second fils ; et, dans le cas où ses deux fils décéderaient sans enfants, il substitua les châteaux de Mostuejouls et de Coadaze, ainsi que le lieu de Vébron, à messire Azemar de Barre, seigneur de Rossès, son (petit) neveu, et les châteaux de Pinet et de Saint-Rome du Tarn à messire Jourdain de Jourdain, seigneur de Tournemine, son cousin, puis après lui, en cas de décès sans enfants, à Fine de Mostuejouls (1), fille de feu son très-cher neveu messire G. de Mostuejouls, seigneur de Mostuejouls, à la charge par son mari de porter le nom et les armes *de Mostuejouls*, et à cette dernière, dans le même cas, Jeanne de Mostuejouls, sa sœur, sous la même condition ; il laissa à Gui, frère de ces dames, prieur de Saint-Léon, l'usufruit du château de Saint-Rome du Tarn. Sibylle de Cardaillac survécut à son mari et fit son testament le 27 juillet 1375. Ils laissèrent :

1° Bertrand, qui suit ;
2° Gui de Mostuejouls, auquel son père légua 2000 florins d'or.
3° Sibylle de Mostuejouls, religieuse au monastère de Nonenque. Elle vivait encore le 7 octobre 1418.

XII. Bertrand DE MOSTUEJOULS, seigneur des châteaux de Mostuejouls et de Coadaze, seigneur de Vébron et de Saint-Rome du Tarn, fit donation par acte passé devant Bernard Fontès, notaire royal public à Milhau, le 9 septembre 1378, à noble homme Gui de Mostuejouls, seigneur de Liaucous, de son château de Mostuejouls, avec toute justice, haute, moyenne et basse, mère et mixte impère, les maisons, casaux, forteresses, terres, prés, pâturages, bois, vignes, cens, et autres revenus quelconques en dépendant, sous

(1) Fine de Mostuejouls épousa Pierre *du Puy*, chevalier, seigneur de Moreze et Casany. Gui de Mostuejouls lui paya une somme de 100 florins d'or, le 4 décembre 1397.

la réserve des cens avec le domaine direct, les ventes et autres droits dans les mas de la Combe-Creuse, de la Beyssière, de la Teule et de la Pinède, en la paroisse de Saint-Rome de Cernon, diocèse de Mende, d'une somme de 200 florins d'or pour être employée à l'acquit de legs par lui faits par son testament, fait devant le même notaire, et de l'usufruit d'une chambre dans ledit château; sous la condition que, s'il avait des enfants légitimes à son décès, cette donation serait nulle. Cette donation est motivée sur la sincère affection que le donateur portait à Gui de Mostuejouls, et sur ce que tous deux avaient le même surnom et portaient les mêmes armes, à la différence seulement d'une brisure ou liste *(bordure) d'or* ou *d'azur* que les seigneurs de Liaucous avaient coutume de porter (1); enfin sur ce que par leurs prédécesseurs ils étaient issus d'un même chef, seigneur des châteaux de Mostuejouls et de Liaucous, dont étaient nés deux fils, et que, par le partage qu'ils avaient fait de ses biens, ledit château de Mostuejouls était échu à l'auteur des prédécesseurs dudit Bertrand, et de même le château de Liaucous était advenu à l'auteur des prédécesseurs dudit Gui. Et après que Bertrand eut affirmé devant le juge du château de Mostuejouls avoir fait cette donation sans induction et par pure libéralité, elle fut homologuée pour avoir sa pleine et entière exécution. Bertrand de Mostuejouls avait épousé Dauphine DE MONTLAUR, dont il n'eut point d'enfants.

DE MONTLAUR : d'or, au lion couronné de vair.

SEIGNEURS DE LIAUCOUS PUIS DE MOSTUEJOULS.

VI. Pierre DE MOSTUEJOULS, IIe du nom, chevalier, seigneur du château de Liaucous, de Lueyses, de la Condamine, de Vébron, de Verceil, de Mostuergues, de Mostuejolengue, co-seigneur de Montbrun, second fils d'Aimeric Ier, seigneur de Mostuejouls, fut pré-

(1) Bertrand oblige le donataire à quitter cette brisure et à porter les armes pleines de Mostuejouls.

sent avec Guillaume de Veyrières, Gaucelin de Follaquier, etc., le 11 des calendes de mai (21 avril) 1246, à l'abandon fait par Raimonde de Roquefeuil à Hugues, comte de Rodez, qui l'avait récemment dotée, en la mariant avec Bertrand d'Anduse, de tous ses droits paternels et maternels. Bertrand d'Anduse confirma cet abandon, du consentement de Raimond d'Anduse, son père, par une autre charte du 12 des calendes d'octobre (20 septembre) 1247, en présence du même Pierre de Mostuejouls, de Guillaume de Roquefeuil, abbé de Saint-Guilhem du Désert, de Pierre-Jourdain et Raimond-Jourdain de Creissel, de Bernard de Levezou, de Pierre-Astorg de Castillon, d'Adelbert de Senaret, de Géraud de Fontanilles, etc. (*Histoire de Languedoc*, par D. Vaissète, t. III, col. 457,458). Pierre de Mostuejouls est instancié dans une sentence arbitrale rendue entre lui et son neveu Englès de Mostuejouls, le 10 des calendes de juin (23 mai) 1252, au sujet du partage des successions de ses deux frères, Guillaume et Aimeric : le premier père d'Englès et le second son oncle, sentence qui adjugea à Pierre de Mostuejouls les biens qui avaient appartenu audit Aimeric, et dont celui-ci lui avait fait donation, ainsi que le mas de Franquiran. Le 18 des calendes de décembre (14 novembre) de la même année 1252, suivant acte passé devant le portique de l'hôpital de Saint-Jean, à Milhau, et reçu par Hugues Pierre, notaire de cette ville, Pierre de Mostuejouls et Gui de Severac accordèrent à Guiraud Pagès l'investiture d'une pièce de terre située au territoire d'Inos, et confrontant avec le mas de Franquiran. Le 4 des nones (2) d'avril 1253 il y eut un accord fait entre Pierre de Mostuejouls, chevalier, et Bernard et Hugues de Capluc, frères ; par cet accord, dû à la médiation de Gaufred de Compeyre et de noble N..... de Roquevair, chevaliers, les deux frères de Capluc s'engagèrent à tenir en fief franc du seigneur de Liaucous le mas de Beysse et tout ce qui en dépendait dans la paroisse de Liaucous. Pierre I avait épousé une dame nommée *Laurette*, rappelée comme veuve dans un aveu

rendu par Gui Ier, leur fils, dont on va parler, du 13 juin 1254.

VII. Gui DE MOSTUEJOULS, Ier du nom, chevalier, seigneur du château de Liaucous, de Vébron, de Montbrun, etc., rendit l'aveu, dont on vient de parler, des ides (13) de juin 1254, pour raison des biens qu'il possédait du chef de sa mère et des ancêtres de cette dame, dans le mandement et les appartenances de Brigas, qu'il tenait du comte Derodez en fief *honoratum,* et fit hommage à l'évêque de Mende pour ses autres terres en 1255. Noble Alamande DE MOSTUEJOULS, sa veuve, comme tutrice de Pierre de Mostuejouls, leur fils, fit une inféodation de biens situés en la combe du mas de Franquiran, au mois de novembre 1276, et reçut un aveu et dénombrement du fils de feu Guiral Gui, chevalier de Liaucous, pour le mas de Verceil, en la paroisse de Liaucous, qu'il tenait en fief franc de Pierre de Mostuejouls. Alamande paraît encore avec son fils dans un acte du samedi après la fête de Nativité de saint Jean-Baptiste 1283, passé devant Pierre Airald, notaire public de l'autorité du pape. DE MOSTUEJOULS : comme à la p. 1.

VIII. Pierre DE MOSTUEJOULS, IIIe du nom, damoiseau puis chevalier, seigneur du château de Liaucous, de Brigas, de Vébron, etc., reçut avec sa mère l'hommage de plusieurs de ses vassaux du lieu de Verceil en 1278. Le samedi après la fête de l'Ascension 1283, il acquit de Raimond de Mostuejouls et de Guillelmine, sa femme, une pièce de vigne située sous le château de Liaucous. Il reçut un aveu le samedi avant la fête ancienne de Carême-prenant 1288, acquit le mas de Franquiran, paroisse du Rosier, le 12 des calendes de juillet (22 juin) 1288, fit un échange en 1292, et transigea, le mardi après l'Épiphanie 1298, avec Olric de la Chapelle, au sujet de leurs prétentions respectives dans le château de Peyrelau et dans les mas de Pierre-Mousse, del Batut, sur le territoire de Lascombes, et dans les paroisses du Rosier et de Saint-Sauveur au-delà du Tarn, acte passé devant Guillaume Molenerii,

notaire public à Milhau, que Pierre s'engagea à faire ratifier par sa mère, par *Alde*, sa femme, et par Bremond, son oncle. Il ne vivait plus en 1305, et est rappelé dans des actes de sa veuve et de son fils aîné, Gui II, des 8 septembre et 19 novembre 1313. Il avait eu de son mariage :

1° Gui de Mostuejouls, IIe du nom, damoiseau, puis chevalier, seigneur du château de Liaucous, qui transigea, le 6 des ides (8) de septembre 1313, avec Bernard de Capluc, damoiseau, auquel il céda un cens à prendre sur ses tenanciers du château de Peyrelau. Il mourut avant le 12 des calendes d'octobre (20 septembre) 1322, laissant une fille unique :

Hélène de Mostuejouls, mariée, par traité du 18 février 1350 (*v. st.*), avec noble homme messire Aimeric *de Garseval*, chevalier, fils émancipé de noble homme messire Aimeric de Garseval, chevalier du diocèse de Rodez. Les tuteurs de Bertrand de Mostuejouls, cousin-germain d'Hélène, lui constituèrent en dot la somme de 14 deniers d'or, outre des habits de noces selon le gré de messires Raimond-Bérenger de Bertholène et Gui de Senhoret, seigneur du château de la Roche-Sainte-Marguerite;

2° Guillaume, qui a continué la postérité;

3° Alazacie de Mostuejouls, étant sur le point de se marier avec noble Pierre *de Senhoret* le jeune, damoiseau, seigneur en partie du château de la Roche-Sainte-Marguerite, fils et héritier universel de messire Gui Senhoret, seigneur du même château, renonça en faveur de son frère aîné, le 19 novembre 1314 à tous ses droits paternels et maternels, au moyen de 16 mille sols tournois qu'il lui avait constitués en dot. Pierre de Senhoret donna quittance pour partie de cette dot à Gui de Mostuejouls le 18 avril 1317, puis une autre à Guillaume de Mostuejouls le 20 septembre 1322. Alazacie ne vivait plus le 30 novembre 1325;

4° Lordette de Mostuejouls, prieure du couvent de Sainte-Praxède, au diocèse d'Avignon. Elle vivait encore le 21 juin 1395, date du testament de Gui de Mostuejouls, son neveu.

IX. Guillaume DE MOSTUEJOULS, damoiseau, puis chevalier, seigneur du château de Liaucous, de Brigas, de Vébron, de Franquiran, de Verceil, de Montbrun, etc., après la mort de Gui II, son frère aîné, eut de vifs démêlés avec Pierre de Capluc, chevalier, et

Richard, Astorg et Gaucelin de Capluc, damoiseaux. Ayant assemblé ses amis et ses vassaux, il marcha, étendard déployé, vers le château de Capluc, dont il s'empara de vive force, et où il fit arborer son étendard sur le haut de la tour. Ces détails sont consignés dans une plainte aux bailli et lieutenant du bailliage du comté de Gévaudan, par laquelle on apprend que, pendant l'occupation de ce château par Guillaume de Mostuejouls, il y avait exercé plusieurs actes de justice. Cependant une sentence des mêmes officiers, du 13 mai 1329, renvoya le seigneur de Liaucous des poursuites dirigées contre lui. Il avait en effet sur le château de Capluc des droits qui avaient été longtemps méconnus, et qui furent consacrés par un accord qu'il passa le 9 des calendes de juin (24 mai) 1329, avec nobles Rigaud, Bernard et Gaucelin de Capluc, damoiseaux. Par cet acte passé devant Jacques Gui, notaire royal public de la sénéchaussée de Rodez, il fut arrêté que Guillaume de Mostuejouls et ses successeurs, seigneurs de Liaucous, auraient à perpétuité, durant tout le mois d'août de chaque année, la garde du château de Capluc, avec l'administration de sa justice. Le 20 novembre 1331, suivant acte passé devant le même notaire, Guillaume Bernard reconnut tenir de toute ancienneté de Guillaume de Mostuejouls et de ses prédécesseurs, des héritages situés dans le mandement et sous la juridiction haute et basse du château de Liaucous, moyennant différents cens. Guillaume mourut avant le 18 février 1350, laissant deux fils et trois filles :

1° Bertrand de Mostuejouls, damoiseau, mort jeune, avant le 18 mars 1355 ;

2° Gui IIe du nom, qui a continué la postérité ;

3° Maralde de Mostuejouls, mentionnée dans deux quittances dotales des 1er avril 1365 et 16 juillet 1377, avec son mari noble homme Guillaume *de Benne*, damoiseau, co-seigneur du château de Pradelles ; elle se remaria depuis à N-.... *de la Roche*, seigneur du Mesnil au diocèse de Vabres ;

4° Alde de Mostuejouls, } religieuses au monastere de Blesle.
5° Alamande de Mostuejouls, }

X. Gui de Mostuejouls, IIe du nom, damoiseau,

puis chevalier, qualifié *noble et puissant homme* (1), seigneur des châteaux de Mostuejouls de Liaucous, de Brigas, de Vors, de Vébron, de Montbrun, etc., fut laissé avec son frère Bertrand sous la tutelle de Déodat Eralh, chevalier. Il épousa Sibylle de Montferrand, énoncée fille de feu messire Guillaume de Montferrand, dans un acte de Gui de Mostuejouls du 14 novembre 1366. Celui-ci devint seigneur de Mostuejouls par suite de la donation que lui fit de ce château Bertrand de Mostuejouls, le 9 septembre 1378. Gui servit dans les guerres contre les Anglais, en la compagnie de Jean III, comte d'Armagnac et de Rodez, et contribua sous ce prince à l'extermination des compagnies de brigands qui désolaient les provinces méridionales. Des quittances qu'il donna en 1386 et 1387, pour ses appointements militaires, sont scellées de son sceau représentant *une croix cantonnée de quatre billettes*. Étant dans l'intention de faire le voyage d'outre-mer, pour visiter le saint sépulcre et les autres lieux saints, Gui de Mostuejouls fit son testament à Milhau, devant Jean de Borne, notaire royal public, le 21 juin 1395. Il ordonna que, dans quelque endroit qu'il mourût, son corps fût inhumé dans la chapelle du château de Mostuejouls, fondée par feu messire Raimond de Mostuejouls, prêtre-cardinal du titre de Saint-Eusèbe, au tombeau que ce même cardinal et ses prédécesseurs avaient fait construire en la chapelle de St-Antoine et St-Blaise; seulement, s'il décédait hors du diocèse de Rodez, son corps, déposé dans l'église la plus proche, devra, dans l'espace de deux années, être transporté à Mostuejouls. Il fonda dans son château une chapelle sous le vocable de N.-S. J.-C., de Notre-Dame et de St-Jean l'Évangéliste, dans la même forme et sous les mêmes conditions que les six chapellenies fondées par le cardinal de Mostuejouls, pour y être célébrée tous les jours une messe pour le repos de son âme et de celles de ses parents, feu no-

De Montferrand : d'or à 4 pals de gueules.

---

(1) Cette qualité et celle *de haut et puissant seigneur* ont été communes à tous ses descendants, seigneurs à haute justice.

ble Sibylle de Cardaillac et son mari feu Guillaume de Mostuejouls, et ses prédécesseurs, seigneurs dudit château, et de noble Sibylle de Montferrand, femme du testateur. Parmi les legs nombreux qu'il fit, on en remarque pour les églises, les couvents et les pauvres de ses châteaux et mandements de Liaucous, Mostuejouls, Montbrun, Pinet, Castelbouc, et de ses autres terres. Il établit une substitution graduelle entre ses fils, et à leur défaut il appelle successivement à la recueillir noble Béraud de Berald, fils d'Hélène de Mostuejouls, sa fille, les enfants de Sybille, son autre fille, épouse de Vesian de Vezins, Sibylle de Mostuejouls, sa petite-fille, Hugues et Jean de Benne, ses neveux, noble homme Grimoard de Senhoret, surnommé Grimoard, seigneur de Grisac, et enfin noble homme Gui de St-Baudile, co-seigneur dudit lieu, sous la condition par ces derniers, ou par Béraud de Bérald, de porter le nom et les armes de Mostuejouls. Gui de Mostuejouls est rappelé comme défunt dans une quittance que son fils aîné reçut, le 9 novembre de la même année 1395, de noble homme Raimond de la Roche, damoiseau, seigneur du Mesnil, au diocèse de Vabres, pour partie de la dot de défunte noble Maralde de Mostuejouls, tante de Gui et mère dudit Raimond de la Roche. Il avait eu quatre fils et trois filles :

1° Gui IIIe du nom, dont l'article suit ;

2° Aimeric de Mostuejouls, destiné par son père à l'état ecclésiastique ;

3° Bertrand de Mostuejouls, religieux de Saint-Victor de Marseille ;

4° Guillaume de Mostuejouls, grand archidiacre de Lectoure et chanoine de Mende ;

5° Hélène de Mostuejouls, mariée, par contrat du 25 janvier 1385, avec noble Marquis *de Berald,* seigneur de Pauliac ;

6° Sibylle ou Cébélie de Mostuejouls, mariée avec noble et puissant seigneur Vesian *de Vezins*, chevalier, seigneur de Vezins, lequel donna quittance de la dot de Cébélie à Gui III de Mostuejouls, son beau-frère, en 1406. De ce mariage sont issus entre autres enfants :

A. Guillaume de Vezins, mort sans postérité ;

B. Helix ou Felise, dame de Vezins, mariée, en 1420, avec Bérenger III, seigneur *de Levezou*, dont les descendants ajoutèrent à leur nom celui de Vezins et ecartelèrent leurs armes de celles de cette ancienne famille;

7° Alde, ou Aude de Mostuejouls, religieuse au monastère de Saint-Saturnin, au diocèse de Rodez. Elle fut légataire de son père, ainsi que ses frères et sœurs, le 21 juin 1395.

DE SAUNHAC : coupé, au 1er d'or, au lion de gueules; au 2 de gueules, au lion contourné d'or.

XI. Gui DE MOSTUEJOULS, IIIe du nom, chevalier seigneur des châteaux de Mostuejouls, de Liaucous et de Pinet, épousa Jausiande DE SAUNHAC, fille de noble Guillaume de Saunhac, du bourg de Rodez. Le contrat de ce mariage avait été passé, mais la célébration n'en avait pas encore été faite lors de la dotation que Gui II fit à son fils de la moitié de ses biens, par acte du 19 mai 1389, passé en présence du juge des montagnes de Rouergue, et reçu par Barthélemi Ferras, notaire public des autorités apostolique, impériale et épiscopale à Rodez. Gui III intervient dans deux autres actes des 6 décembre 1397 et 24 novembre 1406. Le 4 février 1426 (*v. st.*) les habitants de Mostuejouls reconnurent devant le bailli de noble et puissant homme messire Gui de Mostuejouls, lui devoir chaque année deux journées: l'une *de fossagnas*, et l'autre aux vendanges.

DE CARDAILLAC : comme à la p. 17.

Il épousa en secondes noces, en 1404, Barane DE CARDAILLAC, fille de Pons de Cardaillac baron de Vareyre, vicomte de Murat, seigneur de Privasac, etc., et d'Ermengarde d'Estaing, et nièce de François de Cardaillac, évêque de Cahors. Il fit son testament au château de Mostuejouls, devant Étienne Bompar, notaire public du lieu de la Roquette, le 1er juillet 1448. Il prescrivit sa sépulture en la chapelle de ce château, au tombeau de ses ancêtres, et fit des libéralités aux maisons religieuses et aux pauvres de ses châteaux et mandements de Mostuejouls, de Liaucous, de Montbrun et de Pinet. Il nomme et substitue graduellement tous ses enfants, et à leur défaut il appelle successivement à recueillir ses biens les fils de Marquès de Bérald, ses neveux, Guillaume de Vezins, fils puîné de messire Vesian de Vézins, aussi son neveu, le fils puîné de noble Jean de Provenquières et de Bonne, sa femme, noble

Antoine Grimoard, seigneur de Grisac, noble Aimeric de Garseval, et noble Guillaume de Capluc, à la charge pour ceux à qui échoirait cette substitution, de demeurer dans sa terre de Mostuejouls et de porter son nom et ses armes. Il ne vivait plus le 13 septembre 1452. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1° Jeanne de Mostuejouls, mariée, vers 1420, avec Guillaume *de Cadoine*, chevalier, seigneur de Gabriac et de Barre, dont elle était veuve en 1448 ;

2° Sibylle de Mostuejouls, légataire de son père en 1448 ;

Du second lit :

3° Aimeric de Mostuejouls, co-seigneur de Mostuejouls et de Liaucous, etc., marié, par articles du 1er octobre 1437, reconnus au château de Pérusse, dans la Marche, le 7 janvier de la même année (*v. st.*), devant Etienne Bompar, notaire, avec noble dame Sobeirane (Souveraine) *de Pérusse d'Escars*, fille de noble et puissant messire Audouin de Pérusse, seigneur d'Escars, de la Vauguyon, de Juillac, de Saint-Bonnet, etc., chambellan du roi Charles VI, et de Marguerite de Pompadour. Elle fut assistée de messire Ranulfée de Pérusse, évêque de Mende et comte de Gévaudan, son frère. Elle eut en dot 3000 florins d'or, valant chacun 16 sous tournois, pour tous ses droits paternels et maternels. Aimeric fit son testament le 12 mars 1460. Par celui que fit Souveraine de Pérusse, le 5 octobre 1479, elle voulut être inhumée en la chapelle du château de Mostuejouls. Elle fit des legs à Sobeirane d'Albignac, sa filleule, fille de noble Gui d'Albignac, à Hélène et Marguerite d'Albignac, filles de feu noble Bertrand d'Albignac, et à noble Pierre d'Albignac leur frère, à noble et puissant homme Gauthier de Pérusse, seigneur d'Escars, frère aîné de la testatrice, aux enfants de noble et puissant homme Audouin de Pérusse, seigneur de Saint-Bonnet, ses neveux, à noble Aimeric de Mostuejouls, prieur de Creissel, à Bertrand de Mostuejouls, seigneur de Montbrun, beau-frère de la testatrice, et aux enfants de ce dernier. Elle laissa l'usufruit de ses biens à son mari, et institua son héritier universel, noble Gui de Mostuejouls, fils aîné dudit Bertrand, avec substitution graduelle au profit de ses frères, et, au défaut de ceux-ci, au profit de l'héritier universel de la maison de Mostuejouls. Bernard de Senhoret, chevalier, seigneur de Senhoret, comptor de Montferrand, Astorg de Senhoret, chanoine et prévôt de l'église de Mende, ses neveux, Aimeric de Mostuejouls, son mari, et Jean, seigneur de Ve-

zins, furent nommés exécuteurs de ses dernières volontés. Aimeric mourut sans enfants ;

4° Bertrand, qui a continué la postérité ;

5° Blanche de Mostuejouls, mariée avec noble Galabert *de Montjuzieu*, seigneur de Montjuzieu ;

6° Sibylle de Mostuejouls, épouse de noble Antoine *de Mandagout*, seigneur de Roquetaillade.

XII. Bertrand DE MOSTUEJOULS, damoiseau, coseigneur des châteaux de Mostuejouls, de Liaucous, de Montbrun, de Pinet, etc., fut substitué dans la moitié des biens de son père, par disposition portée aux articles du mariage d'Aimeric de Mostuejouls, du 1er octobre 1437. Le 13 septembre 1452 il reçut quittance de noble Jean de Berald, seigneur de Pauliac, petit-fils de Marquès de Berald et d'Hélène de Mostuejouls, de la dot qui avait été constituée à cette dame par Gui de Mostuejouls, son père. Il épousa Felicie, *alias* Philippe DE LIVRON, légataire de Sobeirane de Pérusse, en 1479. Elle était fille d'Antoine de Livron, seigneur d'Ojac et de Vart, et de Marguerite de Noailles. Le 20 août 1483, Bertrand de Mostuejouls nomma un des six servants à l'une des chapelles fondées dans l'église de Mostuejouls par feu de bonne mémoire messire Raimond de Mostuejouls, prêtre-cardinal du titre de Saint-Eusèbe ; puis le 5 janvier 1488, il désigna Raimond Pesseglas, prêtre, pour desservir la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, fondée dans le même château par Gui de Mostuejouls, chevalier, son aïeul. Il laissa quatre fils :

DE LIVRON : d'argent à 3 fasces de gueules ; au franc canton d'arg., chargé d'un roc d'échiquier de gueules.

1° Gui IVe du nom, qui suit ;

2° Jean de Mostuejouls, prieur de Saint-Laurent de Rivedolt, vivant le 7 avril 1520 ;

3° Guillaume de Mostuejouls, chevalier de l'ordre de Malte le 5 avril 1492 (1) ;

4° Bernard de Mostuejouls, prieur de St.-Laurent de Combes ;

5° Aimeric de Mostuejouls, prieur de Creissel.

---

(1) Voyez les *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, recueillies par le marquis d'Aubais, à la fin de la seconde partie, p. 173.

XIII. Gui de Mostuejouls, IVe du nom, écuyer, seigneur des châteaux de Mostuejouls, de Liaucous et de Pinet, passa un accord le 27 août 1503, suivant acte reçu par Antoine Boysset, notaire royal public du château de Liaucous, avec les habitants de Mostuejouls, qu'il déchargea des réparations à faire actuellement ou à l'avenir à son château et forteresse de Mostuejouls, sur leur désistement du droit de refuge qu'ils avaient, pour eux et leurs biens, dans le donjon ou forteresse du même château. Il avait épousé Antonie, *alias* Falvie de Rabastens, morte avant le 26 novembre 1512, fille de Pilfort de Rabastens, vicomte de Paulin, baron de Mezens et de Campagnac. Il fit son testament devant Antoine Boysset, le 17 septembre 1541, et fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame de Mostuejouls, sépulture de ses ancêtres. Ses enfants furent :

De Rabastens : d'azur au lion d'argent, lampassé et armé de gueules.

1° François, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Bertrand de Mostuejouls, prieur de Saint-Pierre de Combes, vivant le 7 avril 1520 ;

3° Antoinette de Mostuejouls, mariée, 1° par contrat du 29 janvier 1506, avec noble Gaspard *du Jou*, co-seigneur de Peyrelau ; 2° avec noble Gaspard *du Claus de Campet*, avec lequel elle vivait le 17 septembre 1541 ;

4° Gabrielle de Mostuejouls, mariée, par contrat du 29 novembre 1523, avec noble Antoine *de Ricard*, seigneur de Montflor et de Saint-Geniez de Verteillac, co-seigneur de Peyrelau. Elle ne vivait plus le 17 septembre 1541;

5° Helips, ou Helix de Mostuejouls, mariée, par contrat du 27 août 1500, avec Antoine *de Montvallat*, seigneur de Montvallat, de Mornac et de Miremont, fils de Guillaume, seigneur de Montvallat, et d'Helix de Vallon (1). Il fit son testament le 19 septembre 1539, et Helips de Mostuejouls en était veuve le 17 septembre 1541 ;

6° Dauphine de Mostuejouls, abbesse de Sainte-Marie des Olieux, au diocèse de Narbonne, en 1539, sur la démission d'Anne d'Arpajon. (*Gallia Christiana*, t. VI, col. 218);

7° Helips de Mostuejouls, religieuse.

---

(1) Preuves de la maison de Montvallat.

XIV. François DE MOSTUEJOULS, Ier du nom, seigneur du château de Montbrun, épousa en premières noces, le 27 novembre 1512, Madelaine DE LEVIS, fille de feu Gui de Levis, baron de Quélus, seigneur de Villeneuve-la-Cremade, de Perigny, etc., et de Marguerite de Cardaillac, dame de Vareyre. Madelaine de Levis fit son testament devant Aimeric Boysset, notaire royal, le 7 avril 1520 (1), et voulut être inhumée dans la sépulture de la maison de Mostuejouls. François de Mostuejouls se remaria, par pactes passés au château de la Capelle près Moissac, le 6 octobre 1521, devant Boysset, notaire royal, avec Madelaine DE LAUZIÈRES-THÉMINES, veuve d'Alexandre de la Vorme, écuyer, seigneur de Saint-Sernin, et fille de messire Guion de Lauzières, chevalier, seigneur de la Capelle, de Montesquieu, etc.. sénéchal d'Armagnac puis grand-maître de l'artillerie de France, et de dame Jeanne de la Roche, dame de Pezènes. Elle se constitua en dot 3000 écus petits, qui lui avaient été donnés lors de son 1er mariage, ainsi que tous les droits qui lui étaient échus dans les successions d'Alexandre de la Vorme et de ses fils François et Antoine de la Vorme, décédés après leur père en pupillarité. François de Mostuejouls mourut avant son père : il laissa de sa 2e femme :

DE LEVIS : d'or à 3 chevrons de sable.

DE LAUZIÈRES : écartelé au 1 d'argent à un osier de sinople; au 2 de gueules, à 2 chèvres passantes d'argent; au 3 *de Cardaillac* (comme à la p. 17) au 4 d'or à 3 fasces de sable ; au chef d'hermine, qui est *de l'Estrange*.

1° Gui Ve du nom, dont l'article suit :

2° Bertrand de Mostuejouls, seigneur de Saint-Marcellin et de la Caze, vivant le 29 avril 1582;

3° Jean de Mostuejouls l'aîné. Lui et son frère Jean le jeune, furent légataires de Gui IV de Mostuejouls, leur aïeul, le 17 septembre 1541 ;

4° Jean de Mostuejouls, le jeune, qui fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au prieuré de Toulouse en 1554 (2).

---

(1) Il est fait mention dans ce testament d'un *bâtard* nommé Bertrand de Mostuejouls, et d'autre Bertrand de Mostuejouls, prieur de Saint-Pierre de Combes.

(2) Voir l'histoire de Malte, par l'abbé de Vertot, t. VII, les registres des *Quartiers des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean*

XV. Gui V, dit Guion DE MOSTUEJOULS, seigneur de Mostuejouls, de Liaucous, de Franquiran, de Montbrun, de Castelbouc, de Bombès, de Vors, de Vébron, etc., épousa, par contrat passé le 13 février 1556, devant Geraud Vermenose, notaire royal sous le scel établi dans le haut pays et bailliage des montagnes d'Auvergne, Jacquette DE CAISSAC, veuve de Louis de Beauclerc, seigneur de Beaucler et de la Voute, et fille de Nicolas de Caissac, seigneur de Sedages. Il passa deux actes, conjointement avec Madelaine de Lauzières, sa mère, en 1540 et 1546. Guion de Mostuejouls, « voyant en » ce présent royaulme la guerre ouverte, et prest à aller » au camp, » fit son testament à Mostuejouls, le 2 février 1570, et en fit le dépôt le lendemain à Antoine Yrinhac, notaire. Dans un mémoire que M. de Fourquevaux adressa au roi, en 1574, sur la situation politique du Languedoc, il cite M. de Mostuejouls parmi les principaux gentilshommes de cette province qui embrassèrent la cause des religionnaires (1). Il dut mourir peu après dans cette guerre funeste, car il est rappelé comme défunt dans le contrat de mariage de sa fille Marguerite, du 21 juin 1576. Jacquette de Caissac lui survécut. Il en avait eu deux fils et deux filles :

DE CAISSAC : d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'un lion du même.

1° Marc-François de Mostuejouls, seigneur de Mostuejouls, institué héritier universel de son père en 1570, mort célibataire avant le 29 avril 1582 ;

2° David, qui a continué la postérité ;

3° Marguerite de Mostuejouls, mariée, 1° par contrat du 21 juin 1576, passé devant Antoine Yrinhac, notaire, avec noble Jean *de Grangier*, seigneur de Lareyse et de Montmejan ; 2° par contrat passé devant le même notaire, le 29 avril 1582, de l'agrément du cardinal d'Armagnac et de l'évêque de Rodez, avec noble Pierre *du Jou*, seigneur du Jou en Rouergue ;

---

de Jérusalem, langue de Provence, t. I, p. 484, à la bibliothèque de l'Arsenal. Le marquis d'Aubais a imprimé les quartiers de ce chevalier de Malte, p. 169, après la seconde partie de ses *Pièces fugitives*. Il portait sur son écu *une bordure componée ou denticulée d'argent de 8 pièces*, pour brisure.

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 230.

4° Judith, *alias* Jacquette de Mostuejouls. Son père lui légua ainsi qu'à sa sœur à chacune 3000 livres pour leur dot. Elle fut aussi mariée deux fois : 1° par contrat du 12 novembre 1570, avec Jean *de Maillan de Granlac*, écuyer, seigneur de la Caze, de Passades, de Malleville, habitant de la Canourgue, fils de Gilbert de Maillan, seigneur de Grandlac, et d'Anne des Gois (1) ; 2° par contrat du 1er septembre 1591, avec Jean *de Loubeyrat*, seigneur de Muret, et de Saint-Saturnin, fils d'Antoine de Loubeyrat, seigneur de Muret en Auvergne, et de Louise de Chavagnac (2).

Enfants naturels de Guion de Mostuejouls :

I. *Jean de Mostuejouls*,
II. *Léon de Mostuejouls*, } *légataires de leur père en* 1570.
III. *Georges de Mostuejouls*,

de Lautrec : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix *de Toulouse* d'or ; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or, qui est *de Lautrec.*

XVI. David de Mostuejouls, seigneur de Mostuejouls, de Liaucous, de Saint-Georges, de Franquiran, de Bombès, co-seigneur de Capluc (3) épousa, par contrat du 19 avril 1583, passé au château de Senevières en Quercy, devant Louis Fornier, notaire royal, Brunette de Lautrec, fille de feu noble Antoine de Lautrec, seigneur de Plecy en Genevois, conseiller à la cour souveraine du parlement de Toulouse, et d'Antoinette de Vabres. Cette dame constitua à sa fille, pour tous ses droits paternels, 2333 écus un tiers (7000 livres) avec une robe de velours noir, une autre de satin noir, et une de taffetas velouté, et lui fit donation de tous ses biens, sauf l'usufruit et une somme de 5000 livres, pour payer les légitimes de Rachel de Lautrec, femme de noble Raimond du Puy, seigneur de Peyrens, et de demoiselle Marie de Lautrec, ses autres filles. Antoine, baron et vicomte de Gourdon, fit don à Brunette de Lautrec de 1333 écus un tiers, revenant à 4000 livres. Guion de Mostuejouls, père de David, avait aliéné les châteaux, places et seigneuries de Montbrun et de Castelbouc, au

(1) *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais ; Jugements sur la noblesse de Languedoc, seconde partie, p. 195.

(2) *Ibid.*, p. 192.

(3) Il était seigneur de Capluc pour un 12e, et y exerçait son autorité pendant le mois d'août. Voyez p. 25.

profit de Léon de Chappelu de la Vigne. David appela au parlement contre cette vente, qu'il prétendait que son père n'avait pas eu le droit de faire, attendu que les biens cédés étaient grevés de substitution. Cependant pour terminer ce procès, il ratifia cette vente en faveur de Gasparde de Paris, veuve de Léon de Chappelu, et d'Anne de Chappelu, sa fille, par acte du 7 juin 1606, passé devant Pierre Maurin, notaire et tabellion royal à Florac. Il eut pour fils Jean Ier qui suit.

XVII. Jean DE MOSTUEJOULS, Ier du nom, chevalier, baron de Roquevieille, seigneur de Mostuejouls, de Liaucous, de Saint-Marcellin, de Saint-Georges de Levéjac, Inos en Paréage, de Franquiran, de Vors, co-seigneur de Capluc, épousa, par traité passé au château de Montvallat, le 15 août 1610, devant Jean Moisset, notaire royal et tabellion en la ville et baronnie de Chaudesaigues, Jeanne DE MONTVALLAT, fille de Guillaume, seigneur de Montvallat, de Miremont et autres lieux en Auvergne, et de feu Jeanne de Bourbon-Malause. Le seigneur de Montvallat constitua en dot à sa fille 16,600 livres, et promit de lui donner des habits de noces suivant la qualité des deux maisons. Jean de Mostuejouls nomma, le 6 août 1632, à l'une des quatre chapellenies fondées en l'église abbatiale de Saint-Guilhem-le-Désert, au diocèse de Lodève, par feu révérendissime Raimond de Mostuejouls, cardinal du titre de Saint-Eusèbe. Jean de Mostuejouls et Jeanne de Montvallat se firent don mutuel, à titre de gain de survie, outre leur part afférente dans leur communauté, d'une somme de 10,000 livres, suivant acte passé devant François Vitalis, notaire royal à Liaucous. Jean Ier fit son testament devant le même notaire le 7 juillet 1654, (1) et prescrivit sa sépulture dans la chapelle de Notre-Dame de Mostuejouls, au tombeau de ses prédécesseurs, lieu où fut aussi inhumée sa veuve, suivant son vœu consigné dans son testament du 18 avril 1675. Leurs enfants furent :

DE MONTVALLAT : d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 couronnes de laurier d'argent, liées chacune de 4 liens de gueules.

(1) Il avait déjà fait un premier testament le 3 novembre 1626.

1° François IIe du nom, dont on va parler ;

2° Dominique de Mostuejouls, seigneur de Liaucous, marié, par contrat du 12 février 1648, passé devant Jean Raoul et François Vitalis, notaire à Compeire, avec Dorothée *de Graille*, fille de noble Jean-François de Graille, seigneur de Graille, de Seilles, etc. Il vivait en 1675 ;

3° David de Mostuejouls, seigneur de Verceil. « Ayant reçu » ordre du gouverneur de la province, comme le reste de la » noblesse de Guienne, de venir pour la défense des frontières » du gouvernement que les ennemis de l'État venaient d'at- » taquer, et n'ignorant pas qu'il peut y avoir danger de » mort dans le service qu'il s'en va rendre », il fit son testament le 3 juin 1674. Il mourut le 29 septembre 1676, après avoir institué son frère aîné son héritier universel par un second testament qu'il avait fait à Toulouse le 14 du même mois;

4° Honoré de Mostuejouls, seigneur de Polinhac, institué héritier universel de sa mère le 18 avril 1675. Il fit son testament le 23 avril 1695, en faveur de Jean de Mostuejouls, son neveu; il mourut sans avoir été marié le 22 décembre 1705 ;

5° François de Mostuejouls, seigneur de Bombès, mort avant le 18 avril 1675;

6° Jean de Mostuejouls, seigneur de Franquiran, prieur de Liaucous, vivant en 1695;

7° Jean-Charles de Mostuejouls, seigneur de Saint-Georges, vivant en 1695 ;

8° Jeanne de Mostuejouls, femme de noble Jean *de Pascal*, seigneur de Saint-Juery, morte avant l'année 1675 ;

9° Marguerite de Mostuejouls, } religieuses au prieuré de
10° Renée de Mostuejouls, } Lavaudieu.

DE LEVEZOU : écartelé au 1 *de Levezou*, au 2 d'azur à 3 rocs d'échiquier d'argent, et une bordure engrêlée du même, qui est *de Castelnau* ; au 3 de gueules à 3 clefs d'or, qui est *de Vezins* ; au 4 d'argent à la tour de sable, accompagnée au 1er canton d'une croix fleuronnée et fichée de sable, qui est *de Roquefort*.

XVIII. François DE MOSTUEJOULS, IIe du nom, baron de Roquevieille et de Saint-Marcellin, seigneur de Mostuejouls, de Liaucous, de Vet, de Franquiran, de Capluc et autres places, épousa par contrat du 14 avril 1654, passé au château de Vezins en Rouergue, devant Galibert, notaire à Saint-Léon, et Vitalis, notaire à Liaucous, Marie-Madelaine DE LEVEZOU DE VEZINS, fille de feu messire Jean de Levezou-Roquefort-Morlas de Vezins, seigneur et baron de Vezins, Castelmey, Comprinhac, la Vaisse, Engarrevaques, Saint-Anian, Nogaret et autres places, et de feu dame

Anne de Garseval. Marie-Madelaine de Vezins fit son testament au château de Mostuejouls le 26 janvier 1692, devant Vitalis, notaire royal à Liaucous, et fut inhumée dans la chapelle de Notre-Dame dudit lieu de Mostuejouls, au tombeau de son mari. Elle en avait eu trois fils et trois filles :

1° Jean, IIe du nom, dont nous allons parler :

2° Joseph de Mostuejouls, légataire de David, son oncle, le 14 septembre 1676 et de sa mère le 26 janvier 1692 ;

3° Honoré de Mostuejouls ;

4° Marie-Anne de Mostuejouls, mariée : 1° avec noble Jacques *de Bonnal*, seigneur de la Jonquière ; 2° par contrat passé devant Rames, notaire à Saint-Affrique, le 22 décembre 1698, avec François-Paul *de Solages*, marquis de Carmeaux, fils de Paul de Solages, chevalier, seigneur de Robal, de Saint-Etienne de Nocoules, de Lauras, de Saint-Privat, etc., et de Geneviève-Catherine de Moustier. Par le testament qu'elle fit le 21 mars 1700, devant Cros, notaire royal à Saint-Affrique, elle institua son mari son héritier ;

5° Gabrielle de Mostuejouls, religieuse à Milhau ;

6° Françoise de Mostuejouls, religieuse au monastère de Nonenque ;

XIX. Jean DE MOSTUEJOULS, IIe du nom, chevalier, seigneur baron de Mostuejouls, de Roquevieille, de Liaucous, de Vet, de Franquiran, de Bombès, de Cèzes, de Verceil, de Polinhac, de Saint-Georges de Lévejac, de Saint-Marcellin, d'Inos en Pareage, coseigneur de Capluc, s'allia, par contrat du 15 juin 1694, passé devant Antoine Vitalis, notaire royal, avec Jeanne d'IZARN DE FRAISSINET, fille de messire Bernard d'Izarn de Fraissinet, comte de Valady, seigneur de Servières, de Golinhac, de Saint-Saturnin, de Saint-Jean, de Muret et autres places, et de dame Marie de Loubeyrat, dame de Muret. Jean II paraît ou intervient dans divers actes des 23 avril 1695, 20 juillet 1717, 6 mars 1718 et 28 janvier 1719. Ses enfants furent :

D'IZARN DE FRAISSINET : d'azur, au levrier d'argent ; au chef du même, chargé de 3 étoiles de gueules.

1° Joseph-Honoré, dont l'article suit :

2° Jean-Charles de Mostuejouls, né le 20 mai 1698, baptisé le

24 dans l'église paroissiale de Mostuejouls. Il fit ses preuves de noblesse pour être reçu chevalier de justice de l'ordre de Malte, le 20 juillet 1717;

3° Marie-Anne-Charlotte de Mostuejouls, épouse du seigneur *de Peirelade*;

4° Marie-Jeanne de Mostuejouls, épouse de M. *du Caylar de Taussac.*

XX. Joseph-Honoré DE MOSTUEJOULS, chevalier, baron de Mostuejouls, seigneur de Liaucous, de Saint-Marcellin, de Vet, de Franquiran, de Bombès, Vors, Inos en Pareage, Massegros, Cèzes, Saint-Georges de Lévejac, Montvergues, Bonnevielle, Capluc et autres places, épousa, par contrat passé au château de Bournazel, au diocèse de Rodez, le 28 janvier 1719, devant François Brunet, notaire royal à Bournazel, et Jean Vitalis, notaire royal à Liaucous, Jacquette DE BUISSON DE BOURNAZEL, fille de feu haut et puissant seigneur messire Raimond de Buisson, chevalier, comte de Bournazel, seigneur de Mirabel, Belcastel, la Motte, Roussenac, etc., et de la haute et puissante dame Marie-Anne de Loubens-Verdalle. Le baron de Mostuejouls reçut un aveu le 9 mai 1741. Il est rappelé avec son épouse dans nombre de titres concernant leurs enfants, dont les noms suivent :

DE BUISSON-BOURNAZEL : d'or à un buisson de sinople: au chef cousu d'argent, chargé d'un lion de sable, lampassé de gueules, issant du buisson

1° Jean-Pierre, mentionné ci-après;

2° Claude-Charles de Mostuejouls, prieur, seigneur de Catus en Quercy, sous-précepteur des enfants de France en 1760, premier aumônier *de Madame,* en 1772, place qu'il a remplie jusqu'en 1790, chanoine-comte de Brioude en 1775, abbé commendataire de Saint-Vincent de Senlis, puis de Saint-Nicolas d'Angers, chanoine du chapitre de Saint-Jean de Lyon. Pendant l'éducation des princes, fils du Dauphin, l'abbé de Mostuejouls fut spécialement attaché à M. le comte de Provence (depuis Louis XVIII). Ce prince l'honora toujours de sa confiance, et continua de s'entretenir souvent avec lui de sciences et de littérature, qu'il avait cultivées avec ardeur et succès pendant tout le temps de son éducation. L'abbé Proyard, dans la *Vie du Dauphin, père de Louis XVI* (1), raconte que ce prince, attentif à donner,

(1) Quatrième édition, impr. à Lyon en 1781, chez Bruisset-Pontus, p. 185,186.

en présence des jeunes princes, des marques de considération et d'estime aux personnes qui avaient part à leur éducation, ayant lu un jour dans l'*Histoire ecclésiastique* que Saint-Flour avait été érigé en évêché en faveur d'un abbé de Mostuejouls (Raimond) qui fut ensuite cardinal, il fit venir le duc de Berry, et après avoir lui avoir fait lire l'article, il lui dit : « Vous voyez, mon fils, qu'il y a longtemps que les talents et la vertu sont réunis à la naissance dans la famille de M. de Mostuejouls, votre sous-précepteur. Celui dont il est ici question, était un de ses grands oncles ; »

3° Jean Godefroi de Mostuejouls, baptisé en l'église de Mostuejouls, le 22 janvier 1741. Il fit ses preuves de noblesse, le 10 juin 1766, pour être reçu chanoine-comte du chapitre royal de Saint-Julien de Brioude ;

4° Marie de Mostuejouls, mariée, par contrat du 16 août 1742, avec Jean-Baptiste *de Maillan*, chevalier, seigneur de la Caze et de Grandlac, fils de Jean-Baptiste de Maillan, chevalier, seigneur de Maillan, de la Caze, de Malleville etc., et de dame Jeanne de Brun de Montesquieu ;

5° Marguerite de Mostuejouls, mariée à M. *de la Deveze*, seigneur de Naujac ;

6° Marguerite de Mostuejouls, reçue en 1771 chanoinesse-comtesse de l'insigne chapitre de Remiremont ; quelques années après elle fut nommée lieutenante de l'abbesse (1), madame la princesse Charlotte de Lorraine, fille de la comtesse de Brionne et sœur du prince de Lambesc, grand écuyer de France, sous Louis XVI. Après la mort de la princesse de Lorraine, S. A. S. la princesse Louise de Condé, qui lui succéda, continua la comtesse de Mostuejouls dans la dignité de lieutenante qu'elle remplit jusqu'en 1790, époque de la révolution et de la destruction des établissements religieux. Elle émigra et passa quelques années en Allemagne. Rentrée ensuite dans sa famille, elle y est décédée au mois de mai 1813.

XXI. Jean-Pierre, marquis DE MOSTUEJOULS, seigneur baron de Saint-Marcellin, de Liaucous et autres places, né à Mostuejouls le 18 mai 1721, fut nommé lieutenant en second de la compagnie de Langle, au régiment du Roi, infanterie, par lettres du 15 avril 1744, et aide-de-camp du prince de Clermont. Un certificat du duc de Biron, pair de France, chevalier

---

(1) Cette dignité donnait le droit de présider un tribunal, chargé de rendre la justice à tous les vassaux de l'abbaye, et de la représenter dans toutes les occasions importantes.

des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, et colonel du régiment des gardes-françaises, daté à Paris le 9 février 1747, porte que M. de Mostuejouls avait servi avec distinction dans le régiment du Roi, et notamment à la bataille de Fontenoy, où il avait montré autant de valeur que de bonne volonté, quoiqu'il ne fût pas obligé de s'y trouver, n'étant plus alors dans ledit régiment. Il épousa, par contrat passé devant Collet et Chomel, conseillers du roi, notaires au châtelet de Paris, le 14 février 1765, haute et puissante demoiselle Marie-Françoise-Adelaïde LE FILLEUL DE LA CHAPELLE, fille de feu haut et puissant seigneur Alexandre le Filleul, marquis de la Chapelle et de haute et puissante dame Jeanne-Françoise-Hélène Chardon de Tilliers, et sœur d'Alexandre-François-Marie le Filleul, comte de la Chapelle, lieutenant-général des armées du roi, grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis, mort en Angleterre en 1810, près de Louis XVIII, dont il était ministre. Le marquis de Mostuejouls fit foi et hommage au roi, au bureau des finances de la généralité de Montauban le 22 février 1771, pour la terre et seigneurie de Liaucous, avec toute justice, haute, moyenne et basse, mouvante de S. M. à cause de son comté de Rouergue. Il fut nommé par le roi, le 11 août 1779, comme membre de la noblesse, pour faire partie de l'assemblée provinciale de la Haute-Guienne. Il est mort au mois de février 1805. Sa femme est décédée le 23 mars 1823. De leur mariage sont issus :

LE FILLEUL DE LA CHAPELLE : d'azur, au lion d'or sur lequel brochent une tierce en fasce et un franc canton du même émail.

1° Charles-François-Alexandre, dont l'article suit ;

2° Jean-Raimond-Auguste de Mostuejouls, né le 24 novembre 1773. Entré dans les pages de la chambre de *Monsieur* (depuis Louis XVIII), en 1785, il fut nommé officier au régiment de la Fère, infanterie, en 1787, et passa avec les officiers de ce régiment à l'armée de Condé, où il servit jusqu'à la retraite de ce corps en Russie. Il fut blessé à l'affaire d'Ober-Kamlach en Bavière. Retiré à Vienne en Autriche, il est décédé en 1811, sans postérité ;

3° Victor-Louis-Joseph de Mostuejouls, né le 19 mars 1775, ecclésiastique, mort en 1820 dans sa famille ;

4° Louis-François-Guion-René de Mostuejouls, né en 1777.

En 1814, il entra dans les gardes du corps du roi, compagnie de Wagram, où il resta jusqu'au licenciement de cette compagnie;

5° Antoine Hippolyte-Amédée, dont l'article viendra après celui de son frère aîné;

6° Joséphine de Mostuejouls, mariée, en 1786, avec Antoine-Alexis *de Levezou de Lusençon de Vezins*, vicomte de Vezins;

7° Constance-Adélaïde de Mostuejouls, } chanoinesses de l'insigne chapitre de Remiremont en 1787;
8° Charlotte de Mostuejouls, }

9° Agathe de Mostuejouls, morte sans alliance au mois d'octobre 1815;

10° Alexandrine de Mostuejouls, née en 1791.

XXII. Charles-François-Alexandre, comte DE MOSTUEJOULS, pair de France, né le 16 janvier 1769, baptisé le même jour en l'église paroissiale de Mostuejouls, entra aux pages de *Madame* en 1783. Il fut nommé officier au régiment de Bassigny, dont son oncle, le comte de la Chapelle, était colonel, en 1788, puis au régiment de Champagne; passa en Allemagne avec les officiers de son corps, et fit la campagne de 1792 comme aide-de-camp de son oncle, le comte de la Chapelle, alors major-général de l'armée des princes français. Il passa ensuite au corps de Condé, où il fit les campagnes suivantes jusqu'en 1796. Il se retira à Vienne en Autriche, alla à Moscou avec le maréchal comte Rzewski, hettman de Pologne, et y assista au couronnement de l'empereur Alexandre en 1801. Rentré dans sa famille, en 1803, il epousa en premières noces, le 31 août 1808, Virginie DE MONTCALM-GOZON, morte sans enfants le 28 novembre 1811. Il fut élu en 1812 membre du conseil général du département de l'Aveyron, et, comme président, chargé, en 1814, de porter aux pieds de Louis XVIII l'hommage et les félicitations de ce département. En 1820, le comte de Mostuejouls fut élu membre de la chambre des députés, et réélu successivement jusqu'en 1827. A cette époque il fut appelé à la chambre des pairs, où il est resté jusqu'à la révolution de 1830. Il avait été nommé

DE MONTCALM-GOZON: écartelé aux 1 et 4 d'azur, à 3 colombes d'argent, becquées et membrées de gueules, aux 2 et 3 de sable, au château à 3 tours d'argent, maçonné de sable.

chevalier de l'ordre de Saint-Louis, le 4 novembre 1814, inspecteur des gardes nationales en 1816, et chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur, le 11 août de cette année. Il a épousé en secondes noces, le 30 juillet 1816, Edmée-Louise DE NANTEUIL, décédée aussi sans enfants le 12 avril 1836. Le comte de Mostuejouls, se voyant sans postérité, a appelé auprès de lui le fils aîné de son frère Amédée, dont l'article suit.

DE NANTEUIL :

XXII. Antoine-Hippolyte-Amédée DE MOSTUEJOULS, né en 1778, a été élu en 1827 membre de la chambre des députés, où il a siégé jusqu'en 1830, et a été nommé membre de la Légion d'Honneur en 1829. Il habite le château de l'Arcade près de Gignac (Hérault). Il a épousé, en 1802, Henriette DE GRANDSAIGNE D'HAUTERIVE, morte en 1839. De ce mariage sont issus :

DE GRANDSAIGNE :

1° Armand, dont l'article suit;

2° Dieudonné de Mostuejouls ;

3° Raimond de Mostuejouls ;

4° Aimé de Mostuejouls;

5° Alazacie de Mostuejouls, née en 1806, mariée, en 1823, avec Edouard, baron *de Leyrolle*, conseiller à la cour royale de Montpellier;

6° Emilie de Mostuejouls, née en 1808.

XXIII. Armand, vicomte DE MOSTUEJOULS, né en 1812, a épousé, le 9 août 1834, Mélanie-Stéphanie DE LEVEZOU DE VEZINS, née le 31 octobre 1812. De ce mariage sont issus :

DE LEVEZOU-VEZINS comme à la p. 34.

1° Louis-Charles-Ferdinand de Mostuejouls, né le 23 juin 1840.

2° Cécile de Mostuejouls ;

3° Aigline de Mostuejouls, née en 1836.

PANDIN,

Seigneurs DE BEAUREGARD, DES PAILLANDIÈRES, DES JARRIGES, DU TREUIL, DE ROMEFORT, DES MARTRES, *barons* DE TONNAY-BOUTONNE, *comtes* DE NARCILLAC, *seigneurs* DE BIARGE, DE SAINT-HYPOLITE, DU CHAIL, DU PEUX, DE CHATEAUNEUF, DE LUSSAUDIÈRE, *etc. en Poitou, Angoumois, Saintonge, au pays d'Aunis et en Languedoc.*



ARMES : *d'azur, à trois pals d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 2 fasces d'or; à la bande du même, brochante sur le tout* (1).
Couronne de comte.
Supports : deux licornes.

La famille PANDIN est originaire du Poitou, et passe pour très-ancienne dans cette province. Un arrêt contradictoirement rendu par la cour des aides de

---

(1) *Armorial de la généralité de Poitiers*, dressé en exécution de l'édit de 1696, fol. 115, 116, 413; *Armorial de la généralité de Limoges, id.*, fol. 204, à la Bibliothèque du roi.

Paris, le 23 février 1764 (1), pour l'exécution d'un précédent arrêt du 13 août 1751, porte qu'à cette dernière époque, cette famille a fait preuve de sa noblesse d'extraction sur une filiation bien suivie et circonstanciée de plus de 480 ans. Le malheur des temps a rendu cette mention précieuse, car, à l'exception des arrêts du conseil, visés dans celui de la cour des aides, toutes les preuves supplémentaires produites à l'appui ont été perdues ou brûlées dans la révolution.

Au milieu du 16e siècle, les auteurs de cette famille embrassèrent la réforme religieuse. Cette position nouvelle a écarté pendant long-temps (2) leurs descendants des emplois et des honneurs auxquels ils auraient eu droit par leurs services et leur naissance. Une branche, fuyant les persécutions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes (1685), se réfugia en Prusse, où elle a rempli, sous le grand Frédéric, les premières dignités de la couronne.

I. Gilbert Pandin, écuyer, est porté avec son père (non nommé), sur le rôle de l'arrière-ban de la noblesse de Poitou, convoquée par ordre du roi Charles VIII, par M. de Beaumont, sénéchal de Poitou, le 26 novembre 1491 (orig. en papier signé *Jacques de Beaumont*). Gilbert Pandin eut pour fils Jean Ier qui suit.

II. Jean Pandin, Ier du nom, écuyer, sieur de Beauregard, est nommé comme défunt dans un contrat de vente du 28 mars 1525. Il avait épousé Jeanne

---

(1) Cet arrêt, collationné par la cour des aides et signé *Verne*, scellé le 29 février 1764, signé *Gaudin*, a été imprimé d'après le permis signé *Terray*, procureur-général de la cour des aides, du 14 avril de la même année. Cette pièce et un arrêt du conseil d'état de 1667, dont il sera parlé plus loin, sont les deux titres les plus importants que la famille possède aujourd'hui.

(2) Jusqu'à la fin du dernier siècle pour la branche aînée ; depuis lors a elle professé la religion catholique.

DE LA LANDE, avec laquelle il est rappelé dans le contrat de mariage de Jean IIe, leur fils unique, qui suit.

DE LA LANDE : d'or, à l'arbre terrassé de sinople : au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent.

III. Jean PANDIN, IIe du nom, écuyer, seigneur de Beauregard, épousa, en sa maison noble dudit Beauregard, par contrat du 4 mai 1536, signé Barreau, notaire, Marie SAPINAUD. Il fit foi et hommage et fournit aveu et dénombrement au marquis de Nesle et à la dame de Martreuil, les 7 mars et 7 juin 1547, et le 11 novembre 1569. De son mariage sont issus :

SAPINAUD : d'argent, à 3 merlettes de sable.

1° Jean, IIIe du nom, qui suit ;

2° Marie Pandin. Elle était veuve de noble Jacques *Charlet*, lors d'un partage qu'elle fit avec son frère le 16 juin 1587.

IV. Jean PANDIN, IIIe du nom, écuyer, qualifié sieur des Paillandières du vivant de son père, et depuis seigneur de Beauregard, est nommé dans divers actes des 30 mai et 20 septembre 1577, 7 juin 1583, 25 février 1585, 12 juin et 17 août 1592. Il avait épousé Marie DU JAU, avec laquelle il vendit une maison par acte du 8 février 1608. Il mourut avant le 4 mars 1609. Sa veuve rendit un aveu, le 18 juin 1614, au chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers, à cause de la terre et seigneurie de Courcosme. Leurs enfants furent :

DU JAU : fascé ondé d'or et d'azur.

1° Jean, IVe du nom, dont on va parler ;

2° Josias Pandin, écuyer, mort avant l'année 1636 ;

3° Gaspard Pandin, écuyer, sieur des Marlots. Il fit un partage avec son frère aîné le 2 septembre 1612. On juge par l'ordre des temps qu'il peut avoir eu pour fils :

Josias Pandin, écuyer, seigneur des Jarriges, marié par contrat passé devant Pigeon, notaire à Poitiers, en 1625, avec Esther *Picquet* (1).

---

(1) Josias Pandin a été l'auteur d'une branche qui, lors de la révocation de l'édit de Nantes (1685), s'expatria et se retira en Prusse, où elle existe encore aujourd'hui. Cette branche avait alors pour chef Joseph *Pandin des Jarriges*, marié avec Françoise *Boileau* (famille également réfugiée), sœur de Henri Boi-

Barbade :

V. Jean Pandin, IVe du nom, écuyer, sieur des Paillandières, puis de Beauregard après la mort de son père, épousa, par contrat du 12 mars 1594, Marie Barbade. Tous deux, de concert avec Élisabeth Barbade, sœur de Marie, et son époux Jean Barberin, sieur du Bost, passèrent une transaction, le 23 juillet 1603, avec les religieux carmes de Mortemart. Jean Pandin fit une acquisition d'héritages, par contrat passé devant Permel, notaire, le 27 janvier 1609, et vivait encore en 1632. Sa succession et celle de sa femme furent partagées, par acte signé Gallais, le 10 novembre 1636, entre leurs enfants, savoir :

1° Jean, Ve du nom, qui suit ;

2° Josué, 1er du nom, auteur de la branche de Lussaudière, rapportée à son rang;

3° Gaspard Pandin, écuyer, sieur des Loges, vivant le 1er avril 1664 ;

4° Josias Pandin, écuyer. Sa succession et celle de son oncle Josias firent aussi l'objet du partage de 1636.

VI. Jean Pandin, Ve du nom, écuyer, seigneur de Beauregard, fut déchargé, comme noble de race, de la cotisation du ban et arrière-ban, par ordonnance des commissaires députés sur ce fait, rendue à Paris le 10 mars 1643, sur la production de ses titres. (*Cabinet du Saint-Esprit.*) Il avait épousé à Poitiers, par contrat du 29 avril 1628, passé devant Gaultier

---

leau de Castelnau, capitaine des grenadiers à cheval de Brandebourg, et de Louise Boileau, épouse d'Abel de Ligounier, frère du lord de Ligounier, général des armées britanniques. De ce mariage était issu M. *Pandin des Jarriges*, chancelier du grand Frédéric. (*Dictionnaire de la noblesse*, par la Chenaye des bois, in-4°, t. II, p. 583.) Pierre *Pandin*, écuyer, sieur des Jarriges, frère de Joseph, resta en France et fit registrer ses armes à l'armorial général de Poitiers (fol. 413) en 1698. Il les portait, sans doute en signe de brisure, comme il suit : *Coupé, au 1 de gueules, à 2 fasces d'or ; au 2 d'azur, à 3 pals d'argent ; à la bande d'or, brochante sur le tout.*

et Johanne, notaires royaux, Hélène LE COCQ, fille de messire Pascal le Cocq, et de Françoise de Saint-Vertunien. Ils firent un testament mutuel le 24 juillet 1663. Hélène le Cocq resta veuve avant le 15 décembre 1670. Elle obtint deux ordonnances de MM. Bidé de la Grandville et Jubert de Bouville, intendants de la généralité de Limoges, des 26 juin 1675 et 22 juillet 1677. Elle avait eu de Jean Pandin cinq fils :

LE COCQ : d'argent, au coq hardi de gueules, sur une terrasse de sinople.

1° Pascal, dont l'article suit ;

2° Jean, VIe du nom, auteur de la BRANCHE DE ROMEFORT et DE NARCILLAC, rapportée ci-après ;

3° Gaspard Pandin, écuyer, seigneur des Vaux ;

4° Théodore Pandin, écuyer, seigneur des Tessonnières, capitaine au régiment de la Fère. Il fut tué à la bataille de Seneff en 1674, ainsi que le rappelle un partage de 1675 ;

5° François Pandin, écuyer, seigneur du Parc et des Martres, lieutenant dans le régiment de la Reine. Il eut entre autres enfants :

A. Jean Pandin, écuyer, sieur des Martres ;

B. Marie Pandin, qui était veuve de David *de Bechet*, écuyer, sieur des Forgettes, lorsqu'elle assista au contrat de mariage de Gaspard Pandin, écuyer, sieur du Chail, son cousin issu de germain, avec Anne Brunet, le 15 août 1674.

VII. Pascal PANDIN, écuyer, seigneur des Paillandières, du vivant de son père, puis de Beauregard, fut maintenu avec son père dans leur noblesse de race, par arrêt du conseil d'état du 27 juillet 1667, en produisant ses titres depuis Jean Pandin, écuyer, quatrième aïeul dudit Pascal, lequel était décédé avant l'année 1525. Pascal avait épousé, par contrat du 25 juillet 1663, passé devant Marchant et Gallais, notaires à Ruffec, Louise MASSON, fille de Jean Masson, sieur de Besse, et de défunte Catherine le Cocq. Pascal Pandin vivait encore le 10 juin 1675, date d'un partage qu'il fit avec ses frères. Il laissa trois fils :

MASSON : d'argent, à 5 losanges de gueules, 3 et 2.

1° Jean Pandin, seigneur de Beauregard, mort sans postérité ;

2° Alfé Pandin, qui succéda à son frère Jean dans la seigneurie de Beauregard, et mourut aussi sans enfants, le dernier de sa branche ;

3° Gaspard Pandin, mort sans postérité avant son frère Alfé.

BRANCHE DE ROMEFORT ET NARCILLAC.

VII. Jean Pandin, VIe du nom, écuyer, seigneur de Boisgrand, du Treuil, de Romefort, etc., second fils de Jean V^e, seigneur de Beauregard, et d'Hélène le Cocq, épousa, par contrat passé à Saint-Jean d'Angely, le 15 décembre 1670, devant Senède, notaire royal, Quezia du Sauvage, fille de feu Samson du Sauvage, écuyer, seigneur de Romefort, et de feu Elisabeth Gourlatier, et sœur et héritière de Léonard du Sauvage, seigneur dudit lieu, mariage qui fut célébré d'après les cérémonies de la religion réformée. M. Colbert du Terron, intendant des provinces d'Aunis et d'Angoumois, certifia, le 28 juin 1674, que Jean Pandin, seigneur de Boisgrand, s'était rendu à Rochefort avec armes et chevaux, pour s'opposer aux entreprises que les ennemis auraient pu former, soit d'une descente, soit du siége de quelque place dans l'étendue des côtes desdites provinces. Jean Pandin et sa femme firent leur testament mutuel sous seings privés au lieu du Treuil, paroisse de la Faye, le 25 septembre 1694. Ils ne vivaient plus en 1704, et avaient laissé deux fils :

Du Sauvage :

1° Gaspard Pandin, écuyer, seigneur de Romefort. Il servit au ban de la province d'Angoumois en 1702, avec son frère Charles, et fit avec lui un partage, puis un échange les 5 janvier 1704 et 12 janvier 1705. Il mourut sans avoir été marié ;

2° Charles, qui a continué la descendance.

VIII. Charles Pandin, chevalier, seigneur de Romefort, du Treuil, de Beauregard, de Biarge, des Martres, etc., servit au ban de la province d'Angoumois, dans l'escadron commandé par M. de Rulle, suivant un certificat du marquis de Villette-Marsay, lieutenant-général des armées du roi, daté de Rochefort le 24 août 1702. Il épousa, par contrat du 8 avril 1704, passé en la ville de Cognac devant Roux et J. de

Mondion, notaires royaux en Angoumois, Marie Lériget, fille de feu François Lériget, seigneur des Bouchères, et de Marie L'Homme, sa veuve. Le 27 novembre de la même année 1704, Charles et Gaspard Pandin, son frère aîné, reçurent la donation que leur fit dame Marie du Sauvage, leur tante, veuve de Charles de Pressac, chevalier, seigneur de Puy-Arnaud, de tous les biens qu'elle possédait, sous la réserve d'une rente viagère de 500 livres. Charles Pandin fut capitaine dans le régiment de Mailly et mourut avant le 14 avril 1738. Ses enfants furent :

Lériget : d'azur, à la bande d'or, chargée de 3 aiglettes de gueules.

1° Jean-Gaspard, dont l'article suit ;

2° Pierre-Gaspard, auteur de la BRANCHE DE BIARGE, rapportée ci-après ;

3° Pierre Pandin, chevalier, seigneur de la Preuille, des Martres, puis du Treuil, capitaine de grenadiers au régiment de Mailly, depuis Talaru, infanterie, marié avec dame Françoise *de Saint-Martin*. Ils vivaient le 14 avril 1769 ;

4° Charles Pandin, chevalier, seigneur de Boisgrand, capitaine au même régiment et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Lui et son frère Pierre-Gaspard reçurent de leur frère aîné la terre de Romefort ;

5° François-Henri Pandin, écuyer, seigneur du Treuil, capitaine au régiment de Languedoc, infanterie, mort avant l'année 1751 ;

6° Marie-Jeanne Pandin, demoiselle du Treuil ; sa succession fut partagée entre ses frères et sœur en 1760 ;

7° Marie-Anne Pandin, mariée avec haut et puissant seigneur Charles *de Blois de Roussillon*, capitaine au régiment de Mailly.

IX. Jean-Gaspard Pandin, chevalier, seigneur de Romefort, de Beauregard, du Treuil, de Bernac et de Mouchedure, baptisé en la paroisse de la Faye le 17 octobre 1712, épousa, par contrat passé devant Couroy, notaire royal à Jarnac, en Angoumois, le 14 avril 1738, Marie-Elisabeth-Henriette Green de Saint-Marsault, fille aînée et principale héritière de feu haut et puissant seigneur Louis-Auguste Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur du Roullet, de Tignon, etc., et de dame Henriette Formel. Jean-Gaspard Pan-

Green de Saint-Marsault : parti, au 1 de gueules, à 3 demi-vols d'or ; au 2 de gueules, à 3 M couronnés d'or.

din fut reconnu noble de race par arrêt de la cour des aides de Paris du 13 août 1751. Il survécut à sa femme et mourut après le 22 mai 1766, laissant :

1° Louis-Pharamond, qui a continué la postérité ;

2° Charles-Pierre Pandin, chevalier, seigneur de Romefort, lieutenant-colonel du régiment d'Agénais, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, marié avec Mademoiselle *Fleuriau de Bellevue*, et décédé sans enfants le 11 novembre 1823 ;

3° Demoiselle Pandin de Romefort, mariée à M. *de la Porte*. Elle est morte en 1778, laissant un fils et une fille qui ont eu des enfants.

X. Louis-Pharamond Pandin, chevalier, baron de Narcillac et de Tonnay-Boutonne * (première baronnie de Saintonge), seigneur des Deffends, de Mouchedure, de Beauregard, de Bernac et autres lieux, né le 17 juin 1739 et baptisé le lendemain dans l'église paroissiale de Saint-Léger de Cognac, servit dans la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi, avec laquelle il fit les campagnes de 1761 et 1762, et fut ensuite aide-de-camp du maréchal prince de Soubise. Il épousa, par contrat du 21 mai 1766, passé devant Dupont et Armet, notaires au châtelet de Paris, Élisabeth-Adélaïde Cottin, fille de messire Henri-Daniel Cottin, écuyer, seigneur de Fontaine-Notre-Dame, de Fieulaine, etc., et de dame Marie-Anne Poupart. Le 31 juillet 1771, il y eut un partage entre M. et Mme de Narcillac et leur belle-mère. Cet acte, passé à Saint-Quentin, fut reçu par Armet, notaire au châtelet de Paris.

Cottin : d'azur, à 2 chevrons d'argent, accompagnés de 3 hures de sanglier d'or.

XI. Charles-Pharamond Pandin, baron de Narcillac, fils unique de Louis-Pharamond et d'Elisabeth-Adélaïde Cottin, baptisé le 13 mars 1768, dans l'église paroissiale de Saint-Germain du Sendre, en Saintonge, fut successivement sous-lieutenant au régiment d'Agénais en 1785, et capitaine au régiment du Roi, cavalerie, en 1788. Emigré en 1791, il fit à l'armée de

(*) Il acquit cette baronnie, en 1772, du duc d'Uzès, et en rendait hommage directement au roi.

Condé les campagnes de 1792, 1793, 1794, 1795 et 1796. Il fut nommé chef d'escadron dans la garde nationale à cheval de Paris au mois de janvier 1815, commandant de la garde nationale de l'arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise) le 20 mars 1816, et fut breveté chef d'escadron dans l'armée, par ordonnance du 4 février 1815, pour tenir rang du 6 avril 1797. Il avait été décoré de la Légion-d'Honneur le 28 août 1814, et de la croix de l'ordre de Saint-Louis le 14 février 1815. Le baron de Narcillac mourut à Pau le 22 juin 1828. Il avait épousé, par contrat passé devant Gallabert et son collégue, notaires à Paris, le 3 floréal an V (22 avril 1797), Antoinette-Mélanie DE LA BRIFFE, décédée à Paris le 4 juin 1823, fille d'Arnaud-Barthélemi, marquis de la Briffe, baron d'Arcis-sur-Aube, ancien colonel en second des dragons de la Reine, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Catherine de Laverdy. De ce mariage issu :

DE LA BRIFFE : d'argent, au lion de gueules : à la bordure d'argent, chargée de 6 merlettes de sable, 3, 2 et 1.

XII. Louis-Pharamond-Léonce PANDIN, comte de Narcillac, né le 17 février 1798. Il entra au service en 1814, et fut nommé le 1er juillet de cette année l'un des douze surnuméraires privilégiés dans la compagnie des chevau-légers de la garde du roi, avec brevet de lieutenant de cavalerie. Il passa lieutenant dans les dragons de la Manche (7e régiment) le 16 décembre 1815, puis le 13 novembre 1819 lieutenant dans les hussards de la garde royale, où il fut nommé capitaine le 31 août 1825. Il fut admis en réforme pour cause de santé, le 29 octobre 1828. Il a épousé, le 4 mai 1825, Claudine-Renée-Christine TERRAY, fille de Claude-Hypolite Terray, ancien préfet, et de Claire-Marie Morel de Vindé, fille de M. le vicomte Morel de Vindé, pair de France. Le titre de comte héréditaire a été accordé à Louis-Pharamond-Léonce Pandin de Narcillac, par ordonnance du roi du 4 avril 1830. De son mariage sont issus :

TERRAY : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 5 mouchetures d'hermine de sable, et accompagnée de 3 croix trefflées d'or : au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules.

1° Ernest Pandin de Narcillac, né le 23 avril 1828 ;
2° Carles Pandin de Narcillac, né le 17 avril 1832 ;
3° Agathe Pandin de Narcillac, née le 31 décembre 1829.

BRANCHE DE BIARGE.

Seigneurs de Saint-Hypolite en Languedoc.

IX. Pierre-Gaspard Pandin, seigneur de Biarge, second fils de Charles Pandin, chevalier, seigneur du Treuil, de Romefort, etc., et de Marie Leriget de la Faye, fut successivement capitaine-aide-major et major du régiment de Flandre, lieutenant-colonel d'infanterie et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il épousa à Saint-Hypolite de Caton, en Languedoc, par articles du 18 juillet 1760, reçus le 29 novembre suivant par Chervau, notaire royal, Jeanne de Montolieu, fille de messire Jacques de Montolieu, seigneur de Saint-Hypolite, de Saint-Jean de Leyzergues, de Teillant, etc., et de feu dame Françoise-Henriette d'Albenas. Pierre-Gaspard fut reconnu noble de race, par arrêt de la cour des aides de Montpellier du 23 décembre 1761. Ses enfants furent :

De Montolieu : d'azur, à la fleur de lys d'or, accompagnée en chef de 3 croissants d'argent, et en pointe de 3 étoiles du même.

1° Jacques-Philippe, dont l'article suit ;

2° Charles-Hubert Pandin, né le 27 août 1765, lieutenant de vaisseau, mort sans postérité au mois de janvier 1788 ;

3° Alexis-François-Gabriel Pandin de Biarge, né le 14 mars 1771, baptisé le 19 du même mois dans l'église paroissiale de Saint-Castor de Nismes. Il obtint avec son frère Ceran-Philippe un certificat de leurs preuves de noblesse pour leur admission comme officiers au service militaire, délivré par M. Cherin père, généalogiste du roi, le 22 mars 1783. Rentré en France après l'émigration, il fut tué en Espagne à la tête de sa compagnie, le 14 novembre 1809, et n'eut point de postérité ;

4° Ceran-Philippe Pandin de Biarge, né le 28 septembre 1774, baptisé le 9 octobre suivant dans l'église paroissiale de Saint-Hypolite, au diocèse d'Uzès, mort aussi sans postérité à l'île Bourbon ;

5° Anne-Marie-Thérèse Pandin de Biarge, veuve de M. *Pérouse ;*

6° Charlotte-Madelaine Pandin de Biarge, non mariée ;

7° Alix-Marie Pandin de Biarge, veuve de M. *de Seynes.*

X. Jacques-Philippe Pandin de Saint-Hypolite, chevalier, seigneur de Saint-Hypolite, né le 31 octobre 1762, entra dans la marine en 1776, et fit la guerre d'Amérique. En 1789 il a assisté avec son frère à l'assemblée de la noblesse des gentilshommes de la sénéchaussée de Nismes, convoquée pour l'élection des députés aux états généraux du royaume. Jacques-Philippe Pandin de Saint-Hypolite quitta le service lors du renversement de la royauté, au moment de recevoir la croix de l'ordre de Saint-Louis. Elle lui fut accordée à la restauration, et il parvint successivement aux grades de capitaine de vaisseau et de contre-amiral honoraire. Il est décédé à Montpellier le 31 octobre 1829, ayant eu de son mariage, contracté le 3 septembre 1793 avec Jeanne-Frédérique-Antoinette Vignolle de la Farelle : Vignolle de la Farelle :

1° Un fils, mort en bas âge ;

2° Jeanne-Frédérique-Athénaïs Pandin de Saint-Hypolite, mariée, le 29 octobre 1829, avec Marie-Jean-Hypolite-Nestor *de Benoist*, marquis de la Prunarède ;

3° Cornélie-Jenny-Gabrielle Pandin de Saint-Hypolite, mariée, le 24 août 1831, à Eugène *de Bosc*.

BRANCHE DE LUSSAUDIÈRE *.

VI. Josué Pandin, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Potardière et de Lussaudière, second fils de Jean Pandin, écuyer, seigneur de Beauregard, et de Marie Barbade, partagea, par acte passé à Beauregard le 10 novembre 1636, devant Hillaire et de Lause, notaires à Ruffec, avec ses frères Jean et Gaspard, les successions de leurs père et mère et celle de Josias et autre Josias Pandin, leurs frère et oncle. Josué fut marié deux fois, 1° avec damoiselle Gabrielle d'Ozy des Granges; 2° avec damoiselle Anne des Francs, fille et héritière bénéficiaire de feu Abraham des Francs, écuyer, seigneur de Reperon, et de Crispe Chabot.

D'Ozy :

Des Francs : d'argent, à 2 fasces de sable.

(*) La preuve de cette branche a été dressée par M. Chérin fils, au mois de mai 1788. (*Cabinet du Saint-Esprit.*)

Josué Pandin et Anne des Francs, par acte du 21 décembre 1670, passé devant Bertromme et Tixier, notaires royaux à Saint-Maixent, certifièrent le partage fait entre eux et Daniel des Francs, écuyer, sieur des Moulins, et Jean de Guespron, écuyer, seigneur de Beauregard, mari de Renée des Francs. Josué Pandin mourut avant le 7 novembre 1672. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1° Gaspard, dont on va parler ;

2° Pierre Pandin, écuyer, seigneur du Peux, qui a laissé de son mariage avec Marie *le Cocq* :

A. Pierre Pandin, écuyer, seigneur du Peux et de Châteauneuf. Il fit hommage pour cette dernière terre, mouvante de la baronnie de Melle, en 1688 et 1716. (*Noms féodaux* par D. Bettencourt, p. 721.) Il avait épousé Angélique *Pandin de Lussaudière*, sa cousine germaine ;

B. François Pandin, écuyer, seigneur de Rouillé ;

C. Marie-Jeanne Pandin. Elle, ses frères et leur mère furent maintenus dans leur noblesse par ordonnance de M. de Richebourg, intendant de Poitiers, du 16 février 1715 ;

Du second lit :

3° Josué Pandin, écuyer, marié avec Anne-Aimée *Tagot*.

VII. Gaspard Pandin, écuyer, seigneur du Chail et de Lussaudière, paroisse de Goux, épousa, par contrat passé à la Rochelle devant Billon, notaire, le 15 août 1674, Anne Brunet, fille de feu Nicolas Brunet, écuyer, seigneur de Lussaudière en partie, et d'Anne Broussard, remariée à Jacques Bernard, écuyer, seigneur de Javrezac, capitaine au régiment de la Marine. Gaspard Pandin fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Maupeou d'Ableiges, intendant de la généralité de Poitiers, du 30 juillet 1698. Son neveu, Pierre Pandin de Châteauneuf, rendit hommage en son nom pour le fief seigneurial du Chesne, mouvant de Chizay, en 1706 et 1716. (*Noms féodaux*, p. 720.) Gaspard a eu de son mariage :

Brunet : d'azur, à une colombe d'argent tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople et accompagnée de 3 étoiles d'or.

1° Josué, IIe du nom, dont l'article suit;

2° Anne-Madelaine Pandin;

3° Marie Pandin, mariée avec messire Jacques-Alexis *de Bosquevert*, écuyer, seigneur de Vaudelaigue;

4° Angélique Pandin, épouse de messire Pierre *Pandin*, écuyer, seigneur de Châteauneuf.

VIII. Josué Pandin, IIe du nom, écuyer, seigneur de Lussaudière, enseigne au régiment de Craon-Prince, au service des États Généraux, épousa, par contrat passé à Maëstricht en 1722, devant F.-B. de Malinne, notaire public, Marie de la Vierre, fille d'Abraham de la Vierre, natif du Perron, au pays de Gex, capitaine au service du roi de Prusse, et de dame Judith Bassenge. Josué II n'est rentré en France qu'après un exil de 21 ans. Le 18 octobre 1727, suivant acte passé à Lussaudière devant Banlier et Breffard, notaires à Saint Maixent, il fit avec Anne-Madelaine Pandin, Jacques-Alexis de Bosquevert (tutèur d'Amable-Louis, Joseph et Marie-Jeanne de Bosquevert, ses enfants mineurs, et de feu dame Marie Pandin, son épouse) ses sœur et beau-frère, le partage des successions de Gaspard Pandin et de dame Anne Brunet, leurs père et mère. Josué II mourut à Lussaudière le 11 septembre 1731. Marie de la Vierre lui survécut long-temps et mourut après l'année 1769. Elle en avait eu deux fils et cinq filles : DE LA VIERRE :

1° Gaspard Pandin, écuyer, seigneur de Lussaudière par partage avec ses frère et sœurs, le 2 avril 1760, mort sans postérité;

2° Josué, IIIe du nom, qui suit;

3° Angélique Pandin;

4° Marie Pandin de la Cibaudière;

5° Henriette-Madelaine Pandin;

6° Elisabeth Pandin de la Touche;

7° Angélique-Marguerite Pandin.

IX. Josué Pandin, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Lussaudière et autres places, épousa, par contrat du 4 avril 1769, passé au Breuil-Broussard, devant

Balland et Prat, notaires royaux en Angoumois, Julie-
Broussard : Elisabeth Broussard, fille de feu messire Théodore Broussard, sieur de Villairet et en partie du Breuil-Broussard, et de dame Marie-Madelaine de la Porte. Josué III est décédé à Lussaudière au mois de décembre 1798. Sa veuve est décédée au même lieu le 27 avril 1825. De ce mariage sont issus :

1° Gaspard-Jacques dont l'article suit ;

2° Josué-Louis, mentionné après la postérité de son frère aîné ;

3° Madelaine-Elisabeth Pandin, née le 28 juillet 1770, morte au mois d'avril 1771 ;

4° Aimée-Julie-Françoise Pandin, née le 6 août 1781, morte le lendemain.

X. Gaspard-Jacques Pandin de Lussaudière, chevalier, né le 20 janvier 1772, émigra au commencement de la révolution, et épousa à Amsterdam, au mois
Haagen : de janvier 1796, Anna-Christina Haagen, décédée à Lussaudière le 6 novembre 1831. De ce mariage il a deux enfants :

1° Carolina-Christina-Elisabeth Pandin de Lussaudière ,. née au mois d'avril 1797, mariée en février 1820, avec M. *de Laubier*, avocat à la cour royale de Paris ;

2° Charlotte-Louise-Germaine Pandin de Lussaudière , née à Lussaudière le 24 juillet 1801, mariée 1° avec M. *Guille des Buttes*, chevalier de la Légion-d'Honneur et ancien officier, décédé à la Mothe-Sainte-Heraye le 15 novembre 1831 ; 2° le 8 septembre 1834, avec M. *Poinsignon*, alors chef de bataillon, aujourd'hui colonel du 14e régiment de ligne, ancien capitaine des grenadiers de la garde royale, officier de la Légion d'Honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Louis , et de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne de seconde classe.

X. Josué-Louis, chevalier Pandin de Lussaudière, né le 17 mai 1777, a fait, avec son frère aîné Gaspard-Jacques, les preuves requises pour leur admission comme officiers au service militaire devant M. Chérin fils, généalogiste des ordres du roi, le 19 mai

1788 (1). Josué-Louis a épousé en Saintonge, en février 1802, Emilie Basset, décédée dans sa terre de Chavroux près Pons, en 1832. De leur mariage sont issus un fils et trois filles : Basset :

1° Théodore-Charles Pandin de Lussaudière, né en 1807, non marié ;

2° Pauline Pandin de Lussaudière, mariée en février 1829, avec M. *Maillard*, ministre président de l'église consistoriale de Bordeaux. Elle est décédée au mois de janvier 1830;

3° Nelly Pandin de Lussaudière, non mariée ;

4° Ermance Pandin de Lussaudière, mariée, en octobre 1834, avec M. le chevalier *de Court*.

La famille de Pandin tient par ses alliances à celles de Boscal de Réal, de Saint-Legier, de Lescours, de Baccalan, le Tonnellier de Breteuil, d'Agrain, de Sesmaisons, de Lambilly, de la Tour du Pin-Chambly, Godard de Belbeuf, de Pazzis, des Monstiers de Mérinville, de Harcourt, Choppin d'Arnouville, d'Aitz de Meymy, d'Orfeuille de Saint-Georges, etc.

---

(1) Ces preuves et celles faites en 1785 par la branche de Biarge, existent à la Bibliothèque royale, ancien fonds du cabinet du Saint-Esprit.

DE LA TOUR D'AUVERGNE,

Vicomtes DE TURENNE, *ducs* DE BOUILLON, D'ALBRET et DE CHATEAU-THIERRY, *comtes* D'APCHIER, etc.



ARMES : *D'azur, semé de fleurs de lys d'or; à la tour d'argent, maçonnée de sable, brochante* (1). L'écu timbré d'une couronne de prince souverain.

Je n'ai pas ici le projet de donner un éloge de la maison de la Tour d'Auvergne ; ce que j'en pourrais dire ne rappellerait qu'imparfaitement ce qui est écrit à grands traits dans nos annales, et n'apprendrait à personne que le nom de cette race illustre est un des plus nobles échos de notre histoire.

Appelé par le plan de mon ouvrage à parler des la

(1) Ce semé de fleurs de lys d'or en champ d'azur, paraît pour la première fois sur un sceau de 1233. Ce fut vraisemblablement une concession du roi saint Louis, qui en accorda de semblables à beaucoup de grandes familles. Antérieurement, l'écu des seigneurs de la Tour était : *de gueules, à une tour d'argent, maçonnée de sable*. On peut voir dans *l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. IV, p. 529 à 546, les diverses écartelures et brisures adoptées dans les différentes branches de cette maison.

Tour d'Auvergne, ma tâche sera plus modeste; elle se bornera à retracer les principaux faits de deux procès qui ont eu beaucoup de retentissement, et à signaler quelques erreurs d'un livre souvent consulté, et qui m'a beaucoup servi à moi-même pour le *Nobiliaire d'Auvergne*. Simple narrateur d'événements qui, selon les époques, ont soulevé les passions ou excité la surprise, je dirai avec modération et franchise les causes de ces erreurs et les arrêts qui sont intervenus sur une des plus graves questions de titres et de propriété de nom qui aient encore été agitées.

Les deux causes dont il est ici question diviseront naturellement cette notice en deux parties. Dans la première on expliquera sommairement les prétentions de la maison de la Tour d'Auvergne, les erreurs de Baluze, et l'opinion des savants sur son ouvrage. La seconde résumera les arrêts récemment rendus.

MAISON DE LA TOUR D'AUVERGNE.

Il existait en Auvergne, dans le XIII[e] siècle, des familles illustres par les dignités de leurs fiefs et puissantes par leur fortune et leur vasselage. Tels étaient après les vicomtes de Polignac, de Murat et de Thiers (ces derniers puînés des vicomtes, puis comtes d'Auvergne), les seigneurs de Montboissier, d'Apchon, de Mercœur, de Langeac, de la Tour, d'Aurillac, d'Oliergues, etc. Tout allait de pair dans ces familles, l'ancienneté, l'influence politique, l'éclat des fondations ou des faits d'armes, le lustre des alliances, tout était commun entre elles, et les plaçait sur le même rang, celui des premières maisons de la province après les deux branches dauphine et comtale.

Les seigneurs de la Tour demeurèrent dans cette position de simples barons, soit du comté d'Auvergne, soit de l'église de Clermont, jusqu'en 1422. A cette époque, Marie d'Auvergne, veuve de Bertrand IV, seigneur de la Tour, recueillit la succession de sa cousine Jeanne II, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, succession qui passa, en 1437, à son fils Bertrand V

de la Tour, Ier du nom, comme comte d'Auvergne et de Boulogne. Ce dernier eut deux fils, Bertrand VI (II) de la Tour, comte d'Auvergne et de Boulogne, (père du comte Jean III, dont la fille, Anne de la Tour, légua le comté d'Auvergne à la reine Catherine de Médicis, sa nièce, en 1524), et Godefroi I de la Tour, seigneur de Montgascon, dont le fils Godefroi II, mort en 1497, ne laissa que deux filles.

Une seule branche de la maison de la Tour survivait à celle qui avait gouverné pendant 3 générations le comté d'Auvergne, c'était celle des seigneurs d'Oliergues, formée par Bertrand de la Tour, second fils de Bertrand II, seigneur de la Tour, et de Béatrix, dame d'Oliergues, et arrière grand oncle de Bertrand IV, seigneur de la Tour, marié en 1389 avec Marie d'Auvergne. Une alliance porta dans cette branche d'Oliergues le comté de Beaufort et la vicomté de Turenne, en 1444, puis une autre, en 1591, le duché de Bouillon et la principauté de Sedan, en échange de laquelle Louis XIV donna à Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, les comtés d'Auvergne (1) et d'Évreux, avec les duchés d'Albret et de Château-Thierry, en 1651. Le dernier duc de Bouillon, qui fut aussi le dernier rejeton mâle de cette branche, est décédé en 1812 (2).

---

(1) C'est ce même comté d'Auvergne dont Vic était le chef-lieu, qu'avait possédé la branche aînée. La portion de territoire la plus considérable de cette province, appelée la terre ou grand comté d'Auvergne, dont Clermont était la capitale, fut l'apanage de princes de la maison de France depuis Alfonse, comte de Poitiers, jusqu'à sa réunion définitive à la couronne, en 1551. Lors de l'échange avec la principauté de Sedan, le ministère attachait un si haut prix à cette cession, qu'il avait songé un moment à céder au duc de Bouillon la totalité de la province d'Auvergne. Mais il y eut une si énergique opposition de la part des habitants et du gouverneur, le duc de Chaulnes, qu'on renonça à ce projet, en donnant au duc de Bouillon, avec le petit comté d'Auvergne, celui d'Évreux et les duchés pairies d'Albret et de Château-Thierry. L'abbé Expilly, dans son *Dictionnaire des Gaules et de la France*, t. I, p. 407 et 408, a imprimé la protestation du duc de Chaulnes.

(2) Le rameau des comtes d'Auvergne, formé par Frédéric-

Antoine-Raimond de la Tour, seigneur de Murat-le-Quaire, fils puîné d'Agne IV, seigneur d'Oliergues, et d'Anne de Beaufort; vicomtesse de Turenne, a formé la branche des comtes d'Apchier, la seule de cette illustre famille qui se soit continuée jusqu'à nos jours, car celle de la Tour d'Auvergne de Planchat, qui en était une ramification, a cessé d'exister au commencement du XVIIIe siècle.

La maison de la Tour, riche de plusieurs principautés en France, exerçant la souveraineté sur le duché de Bouillon, alliée aux maisons de Bourbon, de Stuart, de Médicis, d'Orange, de Lorraine et de Bavière, et tenant par celles-ci à presque toutes les têtes couronnées, ne dut point résister à un sentiment de famille très-naturel et très-louable, celui de connaître son origine et de recueillir et conserver les titres qui honorent la mémoire de ses ancêtres. Justel, chargé de ces recherches par Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, publia, en 1645, une *Histoire de la maison d'Auvergne* avec celle *de la maison de Turenne*. Vingt ans après, l'historiographe du Bouchet, très-versé dans la connaissance des titres et des familles de l'Auvergne, sa patrie, fit paraître une *Table généalogique des comtes d'Auvergne*, en six feuilles in-fol. Le cardinal de Bouillon (Emmanuel-Théodose de la Tour), fils du duc Frédéric-Maurice, homme éminent par son esprit et son savoir, mais haï à la cour par sa hauteur et les prétentions excessives qu'il prêtait à sa famille, peu satisfait de ces deux ouvrages, engagea le savant Baluze, qui partagea depuis son amitié et ses disgrâces, à le seconder dans de nouvelles recherches. Cette dernière exploration dut les occuper pendant plusieurs années, si l'on en juge par les immenses matériaux recueillis par Baluze. L'objet fondamental de ces recherches était d'établir, non plus sur de vagues

---

Maurice, second fils de Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, et d'Éléonore-Catherine-Febronie, comtesse de Berg, s'était éteint à la seconde génération en 1747.

inductions ou des témoignages plus ou moins douteux, mais sur des titres positifs, l'origine de la maison de la Tour de celle des comtes d'Auvergne. Ce résultat fut publié en 1695, un an après la mort de du Bouchet. C'est un procès-verbal dressé en l'abbaye royale de Saint-Germain des Prés, et signé de Baluze et des frères Jean Mabillon et Thierri Ruinart, hommes les plus versés dans la diplomatique, attestant que Geraud de la Tour, mari de Gausberge, était fils de Bernard, mari de Berthelde, ce dernier fils de Bertrand Ier, comte d'Auvergne, époux de Blitsende, et frère d'Acfred II et de Guillaume, successivement ducs d'Aquitaine et comtes d'Auvergne, et fils du duc et comte Acfred Ier. Cette filiation était expressément justifiée par trois chartes des années 928, 937 et 960, qu'on disait extraites du cartulaire de Brioude, et contenues dans 6 feuillets détachés de ce même cartulaire, représentés après la mort de du Bouchet, comme trouvés dans son cabinet par un sieur Pierre-Jean de Bar, son secrétaire.

Cette publication causa un grand étonnement parmi les savants et les gens du monde. On ne put pas comprendre comment du Bouchet aurait eu un seul moment dans les mains, et à plus forte raison pendant le long temps que l'on suppose, ces prétendus feuillets détachés d'un cartulaire de Brioude, sans en faire part à la maison de la Tour d'Auvergne, lui qui n'avait jamais cessé ses recherches sur cette grande famille, et qui, quoique différant d'opinion avec Justel, écrivait encore en 1681, dans sa *Table généalogique de la maison de Scorailles*, que Bernard de la Tour, époux de Béatrix de Rodez, était issu d'un puîné des comtes héréditaires d'Auvergne.

L'autorité des noms de Baluze, de D. Mabillon et D. Ruinart, ne put pas balancer les soupçons qui s'élevèrent de toute part contre l'authenticité de ces titres. Leur examen ouvrit le champ à une polémique dans laquelle Baluze fit briller toutes les ressources d'une érudition profonde et d'un esprit exercé. Mais il ne put pas parer tous les coups portés à son système, et

les chartes de 928, 937 et 960 qui en faisaient la base, furent déclarées fausses par arrêt du 11 juillet 1704, rendu en la chambre souveraine établie à l'Arsenal.

Après cette décision, il semblait que cette affaire dût s'assoupir. Mais le but du cardinal de Bouillon n'était point rempli. Baluze cédant à ses instances et peut-être aussi à l'espoir de ramener ses adversaires par de nouveaux arguments, publia, en 1708, son *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, en deux volumes in-folio, l'un de texte et l'autre de preuves. Cet ouvrage étant le développement du système condamné en 1704, et les pièces déclarées fausses y étant imprimées (p. 24, 25 et 475 des *Preuves*) un arrêt du conseil du mois de juin 1710 en ordonna la suppression, et Baluze, qui jusques là avait conservé ses places, les perdit et fut exilé.

Ces faits éloignés de nous de plus d'un siècle avaient à leur époque une importance telle qu'ils suffisaient pour captiver tous les esprits. On peut voir dans les écrits du temps, le *Journal des Savants*, juin 1709; le *Journal de Verdun*, juillet de la même année; les *Mémoires du P. Niceron*; le *Journal de Leipsick*, 1710; la *Bibliothèque de Clément*, t. II, p. 283; les *Mémoires de Trévoux*; les *Mémoires pour et contre la maison de Bouillon*, imprimés à Cologne, in-4°; le *Supplément à la méthode pour étudier l'histoire*, par l'abbé Lenglet du Fresnoy, in-4°, 1729, seconde partie, p. 181, avec quelle réserve les amis de Baluze défendirent son ouvrage, et quel emportement les critiques mettaient dans leur réfutation. On disait bien d'une part que l'arrêt de 1704, ne devait être considéré que comme une mortification infligée par Louis XIV à l'inflexible orgueil du cardinal de Bouillon; mais de l'autre, on ne voulait voir que corruption ou malhabileté dans la déclaration de 1695, et qu'une coupable témérité dans la reproduction de pièces dont la fausseté disait-on, sautait aux yeux des connaisseurs, indépendamment de leur condamnation juridique.

Aujourd'hui qu'on est, sinon entièrement indifférent, du moins de sang froid, pour apprécier ces sortes

de matières, on peut résumer en peu de mots ce qu'il y a de fondé dans les objections et les éloges qui reviennent à Baluze.

On ne peut mettre en doute que l'amitié qui liait Baluze au cardinal de Bouillon n'ait quelquefois voilé cette admirable sagacité qu'il portait si loin dans les questions les plus ardues. Son travail en fournit plus d'une preuve. Mais Lenglet du Fresnoy a été beaucoup trop loin en disant qu'il avait trompé D. Mabillon et D. Ruinard, à l'égard de l'authenticité des titres. En réduisant au néant une foule d'objections, en apparence les plus accablantes, Baluze a fait voir que des hommes savants pouvaient se tromper sur la validité des chartes, et lui-même a pu de très bonne foi en donner un mémorable exemple, sans que sa réputation de savoir et de probité en ait souffert la moindre atteinte. En effet, malgré les clameurs d'une malveillance intéressée à rabaisser un écrivain si supérieur à tant d'autres, Baluze a pu voir qu'en dehors du champ litigieux sur lequel le combat s'était livré, tout le terrain lui était resté, et qu'il n'avait pas cessé un moment de conserver l'entière confiance et l'admiration des érudits et des gens de lettres. Aussi, malgré cette vive contestation, son livre est-il resté une source précieuse et sûre où ont puisé abondamment nos meilleurs historiens, et nommément les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*.

Disons maintenant un mot du système de Baluze et des difficultés qu'il présente. Nous suivrons l'ordre des filiations.

I. Acfred Ier, comte DE CARCASSONNE et de Razès, mentionné dans des chartes de 873 et 883, mort en 904, était frère d'Oliba II, et tous deux, selon D. Vaissète, petits fils d'Oliba Ier, comte de Carcassonne en 819, de la famille de saint Guillaume, prince de la race de Charlemagne. D. Vaissète partage l'opinion de Baluze et des autres savants qui admettent la parenté d'Acfred avec Wifred ou Acfred, comte de Bourges en 828, et les raisons que donna l'abbé de Camps pour com-

battre ce sentiment n'ont aucune solidité. Acfred I mourut en 905, laissant de son mariage avec *Adelinde*, sœur de Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine :

1° Guillaume II, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine en 910, après le duc Guillaume le Pieux, son oncle, mort sans postérité le 16 décembre 926 ;

2° Acfred II, qui succéda à son frère, et mourut aussi sans enfants ;

3° Bernard Ier du nom, dont l'article suit.

Il se présente ici une grave difficulté que Baluze paraît avoir pressentie; c'est que Bernard qu'il place le 3e des fils d'Acfred Ier (p. 19 du texte), était l'aîné de Guillaume et par conséquent d'Acfred II, comme le prouvent plusieurs chartes, où il est rappelé, et entre autres celles de 927 et 930, rapportées p. 21 et 24 de ses *Preuves*. Or, ce Bernard n'ayant succédé ni aux droits de son père dans les comtés de Carcassonne et de Razès, ni à ceux du duc Guillaume le Pieux sur l'Aquitaine et l'Auvergne, a dû nécessairement mourir sans postérité, soit avant son père, soit avant son oncle, puisque, selon la remarque de D. Vaissète, ce sont ses frères, Guillaume II et Acfred, qui ont succédé immédiatement l'un après l'autre, sans qu'il soit fait mention de lui.

II. Bernard Ier du nom, comte, que Baluze fait intervenir dans la charte supprimée de 928, épousa *Blitsende*, rappelée avec lui dans une charte de 930, et seule dans une autre de 937, dans laquelle Joseph, prévôt de Brioude, se qualifie parent de cette comtesse. Dans ces deux chartes authentiques, il n'est fait nulle mention de leurs enfants. Baluze leur donne trois fils, mentionnés dans cet ordre :

1° Bernard, IIe du nom, dont nous allons parler;

2° Astorg, vicomte d'Auvergne, ainsi qualifié par du Bouchet. Baluze cite une charte de cet Astorg en faveur de l'église de Brioude, datée du règne de Louis d'Outremer (de 956 à 954). Il fut marié avec *Ascendane*, dont il eut cinq fils :

A. Robert Ier, vicomte d'Auvergne, vivant en 927, allié, 1° avec *Adalgarde*; 2° avec *Hildegarde*. De la première sont provenus trois fils :

a. Robert II, vicomte d'Auvergne, marié avec *Ingelberge*, dame de Beaumont en Châlonnais, et père de quatre enfants :

I. Gui Ier, qui fut établi comte d'Auvergne en 979, par Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, et mourut sans enfants en 989;

II. Guillaume V, successeur de son frère dans le comté d'Auvergne, qu'il transmit à sa postérité. Il mourut vers l'an 1015;

III. Robert III vicomte d'Auvergne, mort sans lignée;

IV. Bertrand, vicomte;

b. Eustorge;

c. Étienne, évêque d'Auvergne dès 937. Il fit son testament en 976;

B. Eustorge;

C. Matfroid, tige des vicomtes de Thiers. L'évêque Étienne, son neveu, le rappelle avec ses frères Eustorge, Gui et Armand dans une charte de 945;

D. Gui;

E. Armand, nommé avec son fils Amblard, dans la charte de 945;

3° Guillaume vivant sous le règne de Louis le Débonnaire.

On a vu par les observations qui précèdent que le comte Bernard et son épouse Blitsende n'ont pas dû laisser de postérité, puisque tous les droits de ce comte sont échus à ses frères puînés, Guillaume et Acfred. C'est donc ailleurs qu'il faut désormais chercher l'origine de la maison de la Tour et celle des vicomtes d'Auvergne, devenus plus tard comtes d'Auvergne, dont nous venons d'esquisser la filiation d'après Baluze. Les chartes de cette filiation auraient besoin d'être revues, car c'est quelque chose de prodigieux qu'une suite de 6 générations pleines de virilité, dans un intervalle de moins d'un siècle. C'est ce que présente le tableau ci-dessus, en y ajoutant Robert Ier, comte d'Auvergne en 1016. (fils de Guillaume V) et

Guillaume VI (fils de Robert), lequel gouvernait déjà l'Auvergne en 1032, et avait pour quatrième aïeul le vicomte Astorg, vivant de 937 à 954.

III. Bernard II, surnommé D'AUVERGNE par Baluze. Sa filiation, son mariage avec *Berthelde*, et ses enfants ne sont connus que par les chartes de 937 et 960 supprimées, et qui lui donnent deux fils :

1° Geraud Ier, dont l'article suit ;

2° Étienne.

Justel, en faisant aussi descendre la maison de la Tour des anciens comtes d'Auvergne, avait bien senti qu'une pareille extraction supposait un apanage considérable. Aussi avait-il considéré la baronnie de la Tour, comme un fief démembré du comté d'Auvergne. Cette opinion, au moins très-rationnelle, est combattue par Baluze. Selon lui (p. 31 de sa défense), la terre de la Tour, dont Geraud Ier prit le nom, lui aurait été apportée par sa femme, opinion qui réduit à rien Bernard II, qu'il fait cependant aîné des vicomtes d'Auvergne, et lui retranche le seul bien qu'on pouvait supposer lui être provenu d'une aussi grande succession paternelle, car on ne voit pas que ce Geraud ni ses descendants aient eu pendant plus de deux cents ans aucune autre possession dont l'importance valût la peine qu'on la citât avec celle de la Tour.

IV. Geraud DE LA TOUR, Ier du nom. Les chartes de 937 et 960 qui marquaient sa filiation par Bernard II, Bernard Ier comte jusqu'à Acfred Ier, ont été supprimées par l'arrêt de 1704. Cependant une charte authentique de Sauxillanges prouve que son père s'appelait Bernard, et sa femme *Gasuberge*. Baluze la fait fille de Berlion, vicomte de Vienne, et lui donne pour enfants :

1° Bernard IIIe du nom, qui suit ;

2° Berlion, vicomte de Vienne en 1004, auteur de la maison *de la Tour du Pin*, en Dauphiné;

3° N.... de la Tour, duquel sont descendus les *Torriani* ou *della Torre*, souverains de Milan dans le XIIIe siècle;

4° Rotberge de la Tour, mariée à Dalmas, seigneur *de Baffie*.

Les Torriani prétendaient descendre de la maison de la Tour du Pin, et cela sur une simple ressemblance d'armoiries, comme si presque toutes les familles du nom de la Tour ne portaient pas des armes parlantes.

La charte de 1004 mérite quelque attention. Chorier, historien d'une véracité suspecte, et zélé pour toute espèce de système, avait dit expressément dans la première édition de son *Histoire de Dauphiné*, (1661, p. 809), que les seigneurs de la Tour du Pin n'étaient point descendus de la maison de la Tour d'Auvergne. Dans la seconde édition (livre II, p. 84), on fut fort étonné de lui voir citer cette charte de 1004, qui ruinait sa première assertion et établissait le contraire sans qu'il indiquât la source où il avait puisé la pièce qui l'obligeait à un si grave changement. Par cette charte, Berlion de la Tour donne à l'église de Vienne, pour sa construction, mille sous et un mas situé auprès de l'église Saint-Jean, et ce pour la rédemption de son âme et de celles du vicomte Geraud, son père, de Bernard de la Tour, son aïeul, et des comtes Guillaume et Acfred, et de tous ses parents. L'abbé de Camps ne doute point que cette charte ne soit fausse et n'ait été envoyée à Chorier pour une rectification jugée importante. Le président de Valbonnais, qui avait tant d'intérêt à éclaircir cette question pour son *Histoire des dauphins de la maison de la Tour du Pin*, et qui fit de longues et inutiles recherches dans les archives de l'église de Vienne, déclare également cette charte imaginaire et proteste avec force (t. I, pp. 556, 557), contre le faux système qu'on en voulait faire dériver.

Quant à l'alliance avec la maison de Baffie, elle ne repose sur aucun titre.

V. Bernard DE LA TOUR (IIIe du nom), est énoncé fils de Geraud et petit-fils de Bernard dans la charte de donation qu'il fit au monastère de Sauxillanges de la moitié des revenus de l'église de Planzat.

Cette charte fut donnée du temps que S. Odilon

gouvernait l'abbaye de Cluny (994 à 1049), et comme il y est fait mention de Dominique Caslans, de Léotald Cazapol, de Bernard Almerat, de Geraud de Sportiac et de Geraud Betserre, et qu'on ne trouve de noms de famille en si grand nombre dans les chartes que vers le milieu du XIe siècle, on peut avancer avec une presque entière certitude que celle-ci n'est pas antérieure à 1030. Bernard III devait être vieux à cette époque si en effet son père Geraud eût vécu en 937, et cependant il ne parle dans cette donation importante ni de sa femme, ni de ses enfants, quoique leur présence eût été nécessaire pour la valider ou que leur mort dût y être rappelée, puisque Bernard fait surtout cette libéralité pour ceux de sa famille qui ne sont plus et qu'il nomme expressément dans la charte (1). Baluze lui donne quatre fils :

1° Geraud, IIe du nom, qui suit ;

2° Étienne } moines,
3° Bertrand }

4° Bernard.

VI. Geraud II de la Tour, chevalier, seigneur de la Tour, château situé dans la vallée de Tauves, dut naître au plus tard vers 1020, en admettant que son père eût été frère aîné de Berlion vicomte de Vienne, en 1004, et que ces deux derniers eussent été fils de Geraud Ier vivant en 937. Geraud II fit des donations considérables à l'abbaye de Sauxillanges, dont la plus ancienne est du temps de l'évêque Etienne (1056 à 1073), la seconde du temps de l'épiscopat de Guillaume de Chamalières (1074 à 1076), et la dernière souscrite par Durand, évêque de Clermont, en 1077, et qui eut pour successeur, en 1096, Guillaume de Baffie. Dans ces 4 chartes Geraud II intervint constamment avec ses frères. Dans aucune il n'est fait

(1) Cet argument est employé par Baluze, p. 485, des *Preuves*, pour la charte *Omnipotentis Dei*, etc., de la fin du XIe siècle. Il fait observer que puisque Bernard IV n'y nomme ni sa femme ni ses enfants, c'est qu'il n'en avait pas et n'était pas encore marié.

mention de sa femme ni de ses enfants. Malgré ce silence extraordinaire, Baluze lui donne trois fils et une fille :

1° Bernard IVe du nom, qui suit ;

2° Bertrand;

3° Guillaume;

4° Petronille de la Tour, mariée en 1112, avec Bernard, vicomte *de Comborn* (rien ne prouve que cette Pétronille soit de la maison de la Tour en Auvergne, plutôt que de celle de la Tour en Rouergue, famille également puissante. D'ailleurs Pétronille, comme fille de Geraud II, aurait eu plus de 50 ans en 1112.)

VII. Bernard DE LA TOUR, IVe du nom, est qualifié chevalier dans une charte d'environ l'an 1090, par laquelle il confirma les donations faites au prieuré de Sauxillanges par son aïeul, son oncle et son père, qu'il ne nomma pas, non plus que sa femme ni ses enfants. Il était cependant en âge d'être marié et il est peu probable que si Geraud II eût eu des enfants, il se fût retiré dans un cloître à la fin de ses jours (comme c'était alors l'usage) avant d'avoir pourvu à leur établissement. Baluze le croit le même qu'un Bernard de la Tour, non qualifié chevalier, mais marié et ayant des enfants, et énoncé fils de feu Geraud de la Tour, dans une charte d'environ l'an 1120, portant donation aux religieux de Sauxillanges de la moitié d'un mas que tenait de lui Aymar de la Salzède. Baluze lui donne deux fils :

1° Bertrand Ier, qui suit ;

2° Guillaume de la Tour.

VIII. Bertrand Ier du nom, seigneur DE LA TOUR, fonda le couvent des dames de la Vaissy, ordre de Citeaux en Auvergne. L'obituaire de ce couvent porte qu'il eut pour femme *Matheline*, sœur de Bernard-Aton, vicomte de Béziers. D. Vaissète II (t. , p. 470) établit que Matheline de Beziers était déjà nubile en 1105, puisqu'elle fut mariée cette année avec Guillaume-Arnaud de Béziers. Elle vivait encore en 1152,

alors établie en Vivarais. Elle a pu postérieurement épouser Bertrand de la Tour, mais certainement ce n'est pas d'elle que naquit, peu d'années avant l'an 1169, Bernard V, seigneur de la Tour, comme l'a cru Baluze. Bertrand Ier eut d'après cet historien :

1° Bernard V, seigneur de la Tour, qui renouvela, en 1191, en présence du roi Philippe-Auguste, l'hommage que son père et son oncle avaient fait à l'abbaye de Cluny. Il eut pour femme N... de Clermont, fille de Dauphin, comte de Clermont, et de G. comtesse de Monferrand;

2° Bertrand de la Tour, seigneur de la Tour en 1206, que tous les généalogistes, à partir de *l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, ont considéré comme le premier auteur certain de la maison de la Tour d'Auvergne;

3° Guillaume de la Tour, chantre de l'église de Brioude et doyen de Notre-Dame du Port, à Clermont, que Bernard VI appelle son oncle dans un acte de 1233;

4° Guillaume de Tour, prévôt de l'église de Brioude. Le roi Saint Louis, dans des lettres du mois de décembre 1226, dit que les *prédécesseurs* dudit Guillaume de la Tour, les ducs d'Aquitaine et comtes d'Auvergne, avaient été les défenseurs de cette église et de son royaume. Il mourut le 17 mars 1246.

L'authenticité de ces lettres de saint Louis a été vivement contestée. Baluze les a défendues avec une grande supériorité; mais il n'a satisfait personne quand il a dit que le mot *prédécesseurs*, pris même dans le sens plus précis d'*ancêtres*, devait, dans l'esprit de ces lettres s'entendre exclusivement des ancêtres paternels. Il y avait aux XIII, XIV et XVe siècles, des formules en apparence bien plus claires et bien plus positives, par exemple, celle *du sang royal*, qui ne signifiait pas qu'on en fût plutôt du côté paternel que du côté maternel; ainsi aux échiquiers tenus à Rouen en 1466 et 1469, Guillaume de Harcourt, comte de Tancarville, eut séance immédiatement après le président, non pas parce qu'il était comte, mais parce qu'il était *du sang royal* et parent du roi (La Roque, *Histoire de la maison de Harcourt*, t. I, pp. 641, 642 et 644; t. III, pp. 707, 709.)

Or, cette extraction du sang royal du comte de

Tancarville lui venait de Catherine d'Artois, sa trisaïeule, mère de Blanche de Ponthieu, femme, en 1340, de Jean V, comte de Harcourt. On en peut dire autant de ce passage de Pétrarque qui, en parlant du cardinal de Boulogne, vivant en 1350, dit qu'il était *regia stirpe progenitus* (préface de Baluze), parce qu'en effet ce prélat était fils de Marguerite de Flandre, petite-fille d'Alix de Dreux, princesse de sang royal, et qu'il était en outre arrière petit-fils de Mahaut de Bourgogne, fille du duc Eudes II, prince du sang royal.

En résumant les observations qui précèdent, on voit que la maison de la Tour en Auvergne, ne prouve ni par titres ni par traditions incontestables, une origine commune avec les anciens comtes d'Auvergne comme l'ont avancé Justel et Baluze, et que son extraction des vicomtes d'Auvergne, suivant le système de du Bouchet, n'est pas mieux fondée; que cette maison, quoique devenue par suite de riches héritages, la première de l'Auvergne, était cependant primée dans les XI, XII et XIIIe siècles, par plusieurs autres alors plus considérables par leurs possessions et le rang de leurs fiefs, comme les vicomtes de Polignac, de Murat, de Carlat et de Thiers, etc., que les premières alliances alléguées à l'appui de cette prétention à une origine souveraine, entre autres celles avec les maisons de Comborn, de Béziers et de Toulouse (1), ont été rejetées par tous les historiens comme plus que douteuses, de même que la communauté d'origine des maisons de la Tour d'Auvergne, de la Tour du Pin et de la Torre de Milan; qu'enfin si l'ancienneté de cette maison se manifeste par des monuments hors de doute depuis le commen-

(1) Voir sur cette prétendue alliance de Bernard VI de la Tour, avec Jeanne de Toulouse, sœur de Raymond VII, les observations de D. Vaissète, t. III, de son *Hist. de Languedoc*, p. 550, col. 1, qui trouve douteux l'extrait d'un ancien obituaire du couvent de Vaissy, dont Baluze appuyait cette alliance. Quant au contre-scel à la croix de Toulouse, joint aux sceaux de Bernard VII et Bertrand de la Tour, en 1253 et 1280, plusieurs anciennes maisons portaient une croix semblable, et entre autres celle de Lille-Jourdain en Languedoc, et celle d'Oradour en Auvergne.

cement du xie siècle, il est également certain que dès ce même siècle et dans les suivants, elle était subdivisée en plusieurs branches, ainsi que le prouvent le cartulaire de Sauxillanges (1) et les pièces nombreuses rapportées par Baluze, d'où est résultée la difficulté jusqu'à présent insurmontable d'établir une filiation certaine et suffisamment justifiée au delà de Bertrand, seigneur de la Tour en 1206, point d'arrêt de tous les historiens qui se sont donné la peine d'examiner cette question. Mais nonobstant ces erreurs assez nombreuses, dont la source fut dans un dévouement trop aveugle, ennobli par le malheur et l'exil, on ne saurait trop répéter que cet essai de Baluze dans un genre au-dessous de la portée de son esprit et de ses lumières, restera comme un monument précieux pour l'histoire d'Auvergne, et on lui saura toujours un gré infini d'avoir publié ses savantes recherches, malgré le déchaînement des rivalités scientifiques et nobiliaires et les disgrâces de la cour.

MAISON DE LA TOUR SAINT-PAULET.

On lit ce qui suit dans le *Dictionnaire de la noblesse*, publié par la Chenaye des Bois, in-4° t. XII. p. 666, 1778:

« De la TOUR, en Lauraguais, maison qui a l'avan-
» tage peu commun de remonter, par titres authenti-
» ques, ses filiations dans la plus haute antiquité (2).
» Elle est redevable de cette *faveur* à la piété de ses
» ancêtres et à leur bienfaisance envers l'église.

» En effet, cette maison, établie depuis environ 600
» ans en Lauraguais, a recouvré la plus grande partie
» de ses titres dans les archives du prieuré de Notre-
» Dame de Prouille, dont les seigneurs de la Tour ont
» été les bienfaiteurs dans les siècles les plus reculés (3).

---

(1) Voir à la Bibliothèque du roi une copie de ce cartulaire revue et corrigée sur l'original, par Baluze.

(2) C'est-à-dire depuis le commencement du xiiie siècle

(3) C'est-à-dire depuis 1207, date de la fondation de l'abbaye de Prouille par S. Dominique.

NOBILIAIRE

DE LA PROVINCE

D'AUVERGNE,

DRESSÉ

D'APRÈS LES JUGEMENTS DE MAINTENUE DE NOBLESSE
RENDUS PAR M. DE FORTIA, INTENDANT
DE CETTE PROVINCE,
DURANT LA RECHERCHE DE 1666 ET ANNÉES SUIVANTES,

AVEC

Des notices sur diverses familles éteintes, et des extraits du Provincial de Guillaume Revel, héraut d'armes du roi Charles VII *en* 1450.

GÉNÉRALITÉ DE RIOM.

PARIS,
IMPRIMERIE DE MOQUET ET COMPAGNIE,
90, RUE DE LA HARPE.

1841.

INTRODUCTION

AU NOBILIAIRE D'AUVERGNE.

La province d'Auvergne (*Alvernia*, *Arvernia*) est bornée au nord par le Bourbonnais et le Berry, au sud par le Rouergue et le Gévaudan, à l'est par le Vélay et le Forez, et à l'ouest par la vicomté de Turenne, la Marche et le Quercy.

Les géographes divisent cette province en haute et basse Auvergne.

La haute Auvergne, hérissée de montagnes parmi lesquelles on distingue le Puy-de-Dôme et le Mont-d'Or, est située au midi de la rivière de Rue, qui la sépare de la basse. Elle ne renferme que quinze villes, Saint-Flour, Chaudesaigues, Pierrefort, Murat, Allanche, Mauriac, Salers, Pléaux, la Roquebrou, Aurillac, Maurs Montsalvy, Arpajon de Séverac, Carlat et Massiac.

La basse Auvergne, beaucoup plus étendue et plus fertile, est située au nord et à l'est de la rivière de Rue. On la divisait en trois districts : la Limagne, regardée comme le pays le plus délicieux de la France, les Montagnes (à l'orient et à l'occident de la Limagne) et le Brivadois et le Langendois, qui s'étendent depuis l'Alagnon jusqu'au Vélay. Les principales villes de la basse Auvergne sont : Clermont, Montferrand, Riom, Beaumont, Combronde, Aigueperse, chef-lieu du comté de Montpensier, Vodable, Vieillebrioude, Thiers, Ambert, Maringues, Saint-Pourçain, Artonne, Cusset, Ebreuil, Pontgibaud, Hermenc, Arlenc, Pont-du-Château, Billom, Lezoux, Besse, Issoire, Vic-le-Comte, Sauxillanges, Usson, Saint-Germain-Lembron, Ardes (chef-lieu du duché de Mercœur), Blesle, Auzon, Brioude, la Chaise-Dieu, la Voulte et Langeac.

L'Auvergne fut sans contredit le pays le plus célèbre de la Gaule Celtique par les longues guerres que ses rois firent aux Romains, et par les colonies que ses peuples fondèrent dans la Lombardie, la Bohème, la Frise et la Westphalie. Lorsqu'après avoir balancé longtemps la fortune de César, la nation arvernienne succomba enfin avec Vercingetorix, et fut réduite en province romaine (46 ans avant J.-C.), elle conserva de beaux privilèges: entre autres l'établissement d'un sénat à l'instar de Rome. Elle obtint aussi le droit de bourgeoisie romaine pour *Augustonemetum*, sa capitale, patrie d'Avitus, qui fut élevé à l'empire en 455.

Comme province romaine, l'Auvergne comprenait avec son territoire le Vélay et le Bourbonnais. C'est assez dire qu'elle avait perdu la plus grande partie des états soumis à sa domination, qui s'étendait sous ses rois de la Loire à la Méditerranée, y compris Narbonne jusqu'aux confins de Marseille, et des Pyrénées jusqu'à l'Océan et au Rhin. Cette province était passée sous la domi-

nation des Visigoths depuis l'an 474, lorsque Clovis la conquit en 507. Incorporée au royaume d'Austrasie en 511, elle en fut séparée en 630, pour faire partie du duché d'Aquitaine, et fut gouvernée par des comtes amovibles, soit au nom de la maison d'Aquitaine jusqu'en 770, soit depuis cette époque pour les rois de France.

Lorsque l'hérédité commença à s'introduire dans les grands fiefs de la couronne, l'Auvergne eut pour 1er comte héréditaire Bernard II, dit Plantevelue, père de Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne en 886, mort sans postérité, et d'Adelinde, mariée avec Acfred, comte de Carcassonne, et dont le fils aîné, Guillaume II, dit le Jeune, succéda à son oncle Guillaume le Pieux en 918. Guillaume II et son frère Acfred, qui gouverna pendant deux ans après lui, étant morts sans enfants en 926 et 928, Ebles, comte de Poitiers, fut investi du comté d'Auvergne par le roi Charles le Simple. Raimond-Pons, comte de Toulouse, lui succéda en 932. Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, donna en 979 à Gui I, vicomte d'Auvergne, l'investiture du comté d'Auvergne, dont il se réserva la suzeraineté comme duc d'Aquitaine.

Cette nouvelle dynastie, continuée par Guillaume V, frère et successeur de Gui, s'est divisée en deux branches principales au milieu du XIIe siècle, après une querelle de succession qui arma la France contre l'Angleterre. Guillaume VII, comte d'Auvergne, avait eu deux fils, Robert III et Guillaume IX, dit le Vieux. Le premier mourut avant le second, laissant de Marquise d'Albon, sa femme, fille de Guigues IV, dauphin de Viennois, un fils, Guillaume VIII, dit le Jeune. Celui-ci avait à peine succédé à son père qu'il vit son oncle, Guillaume IX, lui disputer le comté d'Auvergne, prétendant que la représentation n'avait point lieu en ce pays. Dépossédé en 1155, Guillaume VIII, secondé par l'Angleterre, continua la guerre contre son oncle jusqu'en 1169. Elle fut terminée à cette époque par un traité qui garantit à Guillaume IX la possession du comté d'Auvergne, et restreignit comme nous allons l'indiquer l'apanage de la branche aînée.

DAUPHINS D'AUVERGNE.

Guillaume VIII, comme comte d'Auvergne, et Ier comme dauphin, conserva le comté de Vélay, et eut dans le partage de l'Auvergne la châtellenie de Vodable, Ludesse, Issoire, le Cheyla, Tourzel, Meilhaud, Saint-Ilpize, Combronde, Langeac, Saint-Herem, Saligny, ainsi que la moitié de la ville de Clermont. Longtemps avant ce partage et dès 1149, Guillaume le Jeune avait adopté du comte Guigues d'Albon, son aïeul, le titre de dauphin, et pris pour armoiries un *dauphin* au lieu du *gonfalon* d'Auvergne, conservé par les descendants de Guillaume le Vieux, son oncle. A partir du traité de 1169, Guillaume Ier, et ses successeurs portèrent le titre de comtes de Clermont et de Montferrand avec celui de dauphins d'Auvergne. C'est cette portion de territoire qu'on appelait la principauté d'Auvergne, pour la distinguer du comté d'Auvergne proprement dit, de la *terre d'Auvergne* dont nous parlerons plus bas, et du comté de Clermont dont jouirent les évêques de cette ville (1) depuis 1202 jusqu'en 1552, qu'un arrêt du parlement, rendu en faveur de Catherine de Médicis, les en dépouilla sur ce fondement, que Robert, évêque de Clermont, n'ayant eu ses droits sur la ville de Clermont qu'à titre de dépôt de Gui II,

(1) Ce comté se composait d'une partie de la ville de Clermont et de sa banlieue et des châtellenies de Chamalières et de Montrognon.

comte d'Auvergne, son frère, les successeurs de ce prélat ne pouvaient invoquer le bénéfice de la prescription.

La branche dauphine d'Auvergne s'éteignit en 1436. Jeanne, héritière de cette branche, en légua le patrimoine à la maison de Bourbon-Montpensier. Celle-ci s'éteignit au commencement du XVIIe siècle. Marie de Bourbon-Montpensier, dauphine d'Auvergne, ayant épousé en 1628, Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, en eut la célèbre *mademoiselle de Montpensier*, morte en 1693, après avoir laissé le duché de Montpensier et le dauphiné d'Auvergne au duc d'Orléans (Philippe Ier) frère de Louis XIV, qui les a transmis à ses descendants.

COMTES D'AUVERGNE.

Guillaume IX, dit le Vieux, comte d'Auvergne, eut par le traité de 1169 fait avec son neveu, la portion la plus considérable de la province d'Auvergne. Le comte Gui II, son second fils, soit en prenant le parti de l'Angleterre contre la France, soit par ses querelles sanglantes avec son frère, l'évêque de Clermont, perdit cent vingt places qui lui furent successivement enlevées par le roi Philippe Auguste et par Gui de Dampierre, sire de Bourbon, lieutenant général de ce monarque. Un traité avec le roi saint Louis, en 1229, régla entre la couronne et le comte Guillaume XI, fils de Gui II, un nouveau partage de l'Auvergne. Le comte demeura possesseur des château et ville de Vic-le-Comte et des châtellenies de Mirefleur, la Chype, Besse, Clavières, Montredon, Artonne et Lezoux. Vic fut le chef-lieu de ce petit état que l'on continua d'appeler le comté d'Auvergne. La portion la plus étendue du territoire, appelé la *terre d'Auvergne*, fut donnée par le roi saint Louis en 1241, à Alfonse, son frère, comte de Poitiers (1).

La postérité de Guillaume XI a subsitsé jusqu'en 1437. A cette époque le comté d'Auvergne et celui de Boulogne (dont le comte Robert V avait hérité en 1260), échurent à Bertrand Ier de la Tour, fils de Bertrand, seigneur de la Tour, et de Marie, comtesse d'Auvergne. Ce comté passa de la maison de la Tour par testament d'Anne, comtesse d'Auvergne (1524) à la reine Catherine de Médicis, sa nièce, et fut réuni à la couronne en 1615. Louis XIV l'en détacha en 1651, et le donna à la branche de la Tour-Bouillon, avec les duchés d'Albret et de Château-Thierry et le comté d'Evreux, en échange des principautés de Sédan et de Raucourt. Cette branche de la Tour-Bouillon a possédé ce comté d'Auvergne jusqu'à la révolution.

Après les diverses familles qui ont gouverné les différentes portions de l'Auvergne par droit de souveraineté, celles qui ont le plus marqué dans l'histoire de cette province, sont les vicomtes de Polignac, les princes de Montboissier, les vicomtes de Murat, de Carlat et de Thiers, les seigneurs d'Apchon, de

---

(1) Clermont était la capitale de la terre ou grand comté d'Auvergne. Après la mort d'Alfonse elle revint à la couronne. Le roi Jean l'érigea en duché en 1360, en faveur de Jean, duc de Berry, son fils. Les nouveaux ducs d'Auvergne établirent leur résidence à Riom, où la noblesse la plus considérable d'Auvergne vint former leur cour et faire construire de magnifiques hôtels. Ce duché passa dans la branche des ducs de Bourbon en 1416, et fut définitivement réuni à la couronne en 1531, après la mort de Louise de Savoie, mère du roi François Ier. Ce riche apanage, convoité par cette princesse ambitieuse, avait été la cause de ce procès funeste, intenté au connétable de Bourbon, et qui avait exaspéré ce prince jusqu'à trahir son sang et sa patrie.

Mercœur, de Langeac, d'Oliergues et plusieurs autres qui avaient assez de puissance et de crédit pour entraîner une partie de la noblesse et des populations dans leurs guerres privées.

J'ai encore quelques mots à dire sur l'Auvergne, considérée par rapport à l'ouvrage que je publie.

Aux subdivisions que cette province a subies dans l'ordre politique, il faut ajouter les restrictions plus récemment opérées dans un but purement administratif. Ainsi le Vélay a été séparé de l'Auvergne et incorporé au gouvernement général de Languedoc et à la généralité de Montpellier. Le comté de Montpensier, le pays de Combrailles, celui de Franc-Alen furent compris dans la généralité de Moulins, avec 80 paroisses détachées de celle de Riom, en 1630, pour former l'élection de Gannat (1).

Considérée comme généralité, l'Auvergne n'embrasse que sept elections : Aurillac, Brioude, Clermont, Issoire, Riom, Saint-Flour et Mauriac. Le siége de cette généralité était à Riom, quoique Clermont fût la capitale de la province (2).

Le *Nobiliaire d'Auvergne*, que je publie dans le 7e volume des *Archives de la noblesse,* est extrait en majeure partie des registres de ces sept élections, contenant les maintenues et condamnations rendues par M. de Fortia, intendant de cette province, en 1666 et années suivantes.

J'ai pensé qu'on verrait avec plaisir dans ce même nobiliaire quelques renseignements sur plusieurs familles autrefois considérables et éteintes avant la recherche. J'ai puisé ces renseignements à beaucoup de sources, quelques-uns dans des cartulaires, le plus grand nombre dans deux manuscrits précieux de la Bibliothèque du roi. Le premier est un *Armorial d'Auvergne, de Bourbonnais et de Forez* (un vol. in-fol. sur parchemin vélin), peint en 1450 par Guillaume Revel, héraut d'armes du roi Charles VII et du duc de Bourbon. Le second est une *Histoire d'Auvergne* par Audigier (6 volumes in-4°, reliés en 4 tomes), ouvrage rempli de recherches sur les familles, mais qui demande à être consulté avec précaution, si l'on veut se mettre en garde contre le penchant de cet auteur à faire valoir les traditions les moins vraisemblables. Au reste, j'ai eu l'attention de distinguer par un astérisque toutes les notices puisées à d'autres sources que dans les maintenues de M. de Fortia.

Les registres des productions faites devant cet intendant, que j'ai eus longtemps sous les yeux, n'indiquent pas toujours les armes des familles et moins souvent encore leurs origines. J'ai fait beaucoup de recherches pour compléter cette partie si importante de mon travail. Si je n'ai comblé toutes les lacunes, on verra par un assez bon nombre de notes curieuses que mes soins n'ont pas été entièrement perdus.

Dans un ouvrage où les mêmes formules reviennent à tout moment, il était nécessaire d'adopter une classification qui évitât des redites fastidieuses. On a

---

(1) C'est dans les *Nobiliaires de Languedoc* et *de Bourbonnais* qu'on devra consulter les maintenues des familles qui habitaient ces parties de l'Auvergne.

(2) Cette supériorité de ressort était antérieure à l'établissement des généralités. Le sénéchal de Riom portait seul le titre de *sénéchal d'Auvergne,* celui de Clermont prenait simplement la qualité de *sénéchal de Clermont.* C'était à Clermont-Ferrand que se tenaient anciennement les assemblées des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem de la langue d'Auvergne, l'une des trois qui divisaient les établissements de cet ordre en France.

en conséquence exprimé la latitude de chaque production par deux dates, celle du plus ancien titre produit et celle de la maintenue. Lorsque deux branches d'une même famille ont produit séparément, et remonté à une époque différente, on a cité d'abord la date de l'acte le plus ancien de chaque production, puis celle de la maintenue. Ainsi par exemple, ces signes 1522-1542-1670, signifient qu'il y a eu deux branches; que l'une a produit depuis 1522 et l'autre depuis 1542, et que toutes deux ont été maintenues en 1670.

Dans les registres que j'ai compulsés, il s'est trouvé sous la date de 1656, différents arrêts rendus par la cour des aides de Clermont-Ferrand. En citant ces arrêts il est bon d'avertir qu'ils n'avaient force que pour les exemptions et priviléges de la noblesse, ces cours n'étant point instituées pour connaître de la possession d'état des familles, sur laquelle les intendants et le conseil d'état pouvaient seuls prononcer souverainement. Pour être maintenu noble, il fallait produire ses titres avec filiation suivie depuis 1550, soit devant les commissaires départis et intendants des généralités, soit au conseil d'état, tandis que pour être déchargé de la taille et maintenu dans les priviléges et immunités nobiliaires, il suffirait de prouver devant la cour des aides qu'on était noble depuis quelque époque que ce fût, ou même qu'on exerçait actuellement une charge ou un office donnant droit, même viagèrement, à ces exemptions et immunités.

Ces arrêts des cours des aides n'ont donc qu'une valeur restreinte et relative. S'ils décident souverainement sur le fait des préviléges à exemptions, c'est que les parties ont produit les décisions du conseil d'état ou des commissaires généraux départis qui ont statué sur leur possession d'état, ou bien montré les lettres de provisions des charges et offices qui leur attribuaient les priviléges ou exemptions de la noblesse; la compétence des cours des aides et chambres des comptes ne s'étendait pas au-delà.

Les curieux remarqueront que parmi les sources où j'ai puisé, je cite fréquemment l'illustre chapitre de Brioude dont presque tous les chanoines appartenaient aux plus nobles familles de l'Auvergne. J'aurais pu m'étendre davantage sur ces citations, si je n'eusse déjà publié le *catalogue des chanoines-comtes du chapitre de St-Julien de Brioude* dans le tome IV du présent ouvrage. Il sera bon d'y recourir pour compléter des renseignements dont il m'a suffi d'indiquer la source.

Je terminerai par une observation essentielle sur la noblesse d'Auvergne. C'est qu'il n'y a eu dans cette province ni anoblissements municipaux, ni charges de judicature attributives de noblesse. Les seuls secrétaires du roi en la chancellerie de la cour des aides de Clermont-Ferrand jouissaient de ce privilége, que n'avaient ni les conseillers ni les présidents. Ces secrétaires du roi peu nombreux, et les charges de trésoriers de France à Riom, dont l'établissement remonte à 1551, sont les seules sources vénales de noblesse connues en Auvergne. Il y a donc eu beaucoup moins de ces sortes d'anoblissements dans cette province que dans beaucoup d'autres; aussi la noblesse y est-elle relativement moins nombreuse; mais elle y est généralement ancienne, et malgré les guerres continuelles qui moissonnaient les familles d'épée, on y trouve encore beaucoup de ces noms connus dans l'histoire et qui rappellent les plus brillantes époques de la chevalerie.

NOBILIAIRE
D'AUVERGNE.

A

ADEMAR, *voyez* D'ANGLARS.

D'AIDAT. Guillaume d'Aidat fut présent au mois de décembre 1196 à la vente faite par Guillaume, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne et par Huguette de Chamalières sa femme, du château de Chamalières à Robert, évêque de Clermont. La terre d'Aidat, qui a donné son nom à cette famille, éteinte depuis fort longtemps, est située à 3 lieues de Clermont-Ferrand.

* DES AIX (1), seigneurs de Veygoux et d'Ayat. Cette famille avait été condamnée par jugement de M. d'Herbigny, intendant de la généralité de Moulins, du 20 juillet 1667. Elle en appela au conseil d'état, où sa preuve, remontant à Gabriel *des Aix*, qui vivait en 1509, fut contradictoirement reçue par arrêt du 3 décembre 1672. Le général *des Aix*, tué à la bataille de Marengo, appartenait à cette famille. *D'argent, à la bande de gueules, chargée de* 3 *coquilles d'or.*

D'ALBIAT DE PONTCHARRA (Pierre) fut maintenu sur production remontant à 1585. *De sable, à* 6 *flanchis d'argent.*
Michel *Albiat*, consul de la ville de Montferrand, comparut pour le tiers état au procès-verbal de la coutume d'Auvergne le 30 juillet 1510.

D'ALBIN, seigneurs de l'Hôpital, de la Prade, etc., 1533-1666. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *de sable, au lion d'or qui est* D'ALBIN; *aux* 2 *et* 3 *d'argent, à trois tourteaux de gueules*, qui est DU MAS DE NAUSSAC, *au lambel d'or brochant sur les deux premiers quartiers.*

La terre d'Albin, berceau de cette famille, est située en Rouergue, où la branche aînée, dite des seigneurs de Valzergues, avait une position distinguée avant 1359.

(1) Le nom se prononce *de Zaix, Dezaix*, et est souvent orthographié ainsi dans les actes.

D'ALÈGRE, seigneurs barons d'Alègre. La première maison d'Alègre, éteinte en 1361, avait eu pour apanage une terre considérable située à 4 lieues du Puy en Velay, et à 3 lieues de la célèbre abbaye de la Chaise-Dieu. Le château d'Alègre, bâti au sommet d'une haute montagne et au bord d'un lac qui dominait la petite ville d'Alègre, était le chef-lieu de la baronnie du même nom. L'*Hist. des Grands Offic. de la Couronne* (t. VII, p. 702), fait mention d'une Antoinette d'Alègre, mariée en 1122 avec Pierre de Beauvoir, qui testa au château du Roure en 1153. Cette citation est erronée, le château du Roure n'étant entré dans la maison de Beauvoir que postérieurement à 1180. Armand, seigneur *d'Alègre*, vivant en 1200, est le premier depuis lequel la filiation soit régulièrement établie. Casto II *de Saint-Nectaire* ayant épousé, en 1339, Oudine *d'Alègre*, sœur aînée d'Armand III, dernier seigneur *d'Alègre*, leur fils Bertrand recueillit en 1361 la baronnie d'Alègre, qu'il vendit à Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne. Ce prince en fit don en 1385 à Morinot, seigneur de Tourzel. Les descendants de ce dernier prirent le nom d'Alègre, et fondèrent la seconde famille de ce nom en Auvergne. (Voyez TOURZEL.) La première portait : *de gueules, semé de fleurs de lys d'or*. Dans deux sceaux de 1345 et 1367, il n'y a que *six fleurs de lys*, *posées* 3, 2 *et* 1 ; mais les sceaux au *semé* sont plus nombreux.

Ce *semé de fleurs de lys* paraît être une concession royale postérieure à 1254, car sur deux sceaux de Joriet et Hugues d'*Alègre*, frères, au bas d'un acte de vente qu'ils firent à Bertrand-Boniface de Vissac, damoiseau, de plusieurs rentes qui leur appartenaient à Chamalières, non loin d'Alègre, on remarque *une croix*, et comme ces deux frères étaient des cadets de la maison d'Alègre, ils portaient *un croissant* pour brisure, placé l'un au premier canton, l'autre au second.

Il existe en Languedoc, à 4 lieues et demie nord-ouest d'Uzès, une autre terre d'Alègre, qui a donné son nom à une famille jadis considérable et éteinte depuis longtemps. Elle est connue depuis Pierre, seigneur *d'Alègre*, qui fut présent, en 1174, au serment que le comte de Toulouse fit à Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, de lui conserver la vie et la liberté. Cette famille portait : *d'azur*, *à* 3 *pommes de pin d'or*.

D'ALEXANDRE, seigneur de Rouzat, de la Chapelle-d'Andelot, de Luzillac, 1520-1666. *D'argent*, *à l'aigle éployée de sable*.

Il y a eu des preuves faites pour le service militaire par cette famille en 1784.

D'ALZON, seigneurs de la Coste, 1656. *De gueules*, *fretté d'or*, *semé de fleurs de lys du même dans les claires-voies*. Cette famille est originaire du Languedoc, où une branche, dite des seigneurs de Colomiers, s'est fondue, en 1542-1567, dans la famille de Foucaud, qui en a relevé le nom et les armes.

* AMARITON, seigneurs de Beaurecueil, de Montfleury, etc. Cette famille tire sa noblesse de Jean *Amariton de Beaurecueil*, pourvu d'une charge de secrétaire du roi en la chancellerie de la cour des aides de Clermont-Ferrand le 18 mai 1706, charge dont il obtint les lettres d'honneur le 14 mars 1729. Il était fils de Henri Amariton, procureur du roi en l'élection d'Issoire. *De gueules, au lion d'or; au chef d'argent, chargé de* 3 *étoiles d'azur.*

* ANDRÉ DE LA RONADE, Jacques *André de la Ronade*, docteur ès-droits, bailli d'Apchon, fils de Jean *André de la Ronade* et de Jeanne de Sartiges, fut anobli par lettres patentes du roi Henri III du mois de juin 1582. Cette famille ayant depuis dérogé, par l'exercice des charges de judicature, n'a point figuré dans la recherche de 1666. Mais elle a été relevée de cette dérogeance et maintenue par arrêt du conseil d'état du 7 mai 1743. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de* 2 *flanchis d'or, et en pointe d'un soleil du même.*

Dans son testament du 20 octobre 1586, Jacques *André de la Ronade* recommande ses enfants au seigneur d'Apchon, son bon seigneur, à la famille duquel la sienne était attachée depuis plus de 300 ans. Cette famille est en effet fort ancienne. Son nom se trouve écrit indifféremment *Andreu*, *André*, *Andrieu* dans les anciens actes. G. *Andreu* figure parmi les témoins de la vente du château de Chamalières, à Robert, évêque de Clermont, en 1196, par le dauphin Guillaume et Huguette de Chamalières, sa femme. Le nom de Jean *André* se lit au bas du traité de mariage (14 mars 1333) de Beraud I Dauphin, seigneur de Mercœur, avec Marie de la Vie-Villemur.

ANDRODIAS. Philibert *Androdias*, seigneur du Chastel, fut anobli par lettres du mois d'avril 1659, registrées en la chambre des comptes et en la cour des aides de Clermont les 3 février 1660 et 27 janvier 1661. *D'azur, à la licorne d'argent, passant sur une terrasse de sinople; au chef cousu de gueules, chargé de* 3 *étoiles d'or.*

D'ANGLARS, seigneurs de Bassignac, 1543-1666. *De sable, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné de gueules, accompagné de* 3 *étoiles d'argent.*

Audigier s'est trompé sur l'origine de cette famille. Elle n'est point du Limosin et ne descend pas d'un puîné des vicomtes de Ventadour. Elle est originaire du Quercy, et son nom primitif était *Ademar* (quelquefois *Aymar*), ainsi que le prouvent ses plus anciens titres. Les alliances de cette famille sont toutes très-distinguées.

D'ANJONY, marquis de Merdogne, 1439-1666. *D'argent, à* 3 *fasces ondées de gueules; au chef d'azur, chargé de* 3 *coquilles d'argent.*

Le château d'Anjony, situé dans la Haute-Auvergne, était pos-

sédé, en 1403, par Louis I *d'Anjony*, chef de cette famille. La terre de Merdogne lui advint, en 1557, par le mariage de Michel, seigneur *d'Anjony*, avec Germaine *de Foix*, dame de Merdogne.

* ANNE. Pierre *Anne*, vivant en 1450 à Rochefort, suivant l'*Armorial de Forez et d'Auvergne* de Guillaume Revel (fol. 320), portait : *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de* 6 *étoiles d'azur*, 3 *rangées en chef, et* 2 *et* 1 *en pointe*. Pour cimier : un maure habillé de gueules, et pour cri LES ROCHES DE COFFINS.

* D'ANTEROCHE, seigneurs d'Anteroche, de Laval, de Combrettes, de Peyrusse. Cette famille originaire de la vicomté de Murat paraît ancienne, et elle est bien alliée. Elle a été admise dans le chapitre de Brioude des 1577, et à Malte en 1654. Alexandre-César *d'Anteroche*, nommé évêque de Condom en 1763, était de cette famille. *D'azur, à la bande d'or, chargée de* 3 *mouchetures d'hermine de sable, et accompagnée de* 2 *croisettes d'or ; en chef trois burelles ondées d'argent.*

D'APCHIER (1), seigneurs de la Valette, de Montbrun, de Trezen, etc., 1539-1666. *D'or, au château à* 3 *tours de gueules, maçonné, ajouré et coulissé de sable, la tour du milieu plus élevée et accostée de deux hallebardes d'azur.*

La branche d'Apchier de Gironde a produit depuis 1529. Elle porte les mêmes armes.

D'APCHON. La terre d'Apchon était la première baronnie de la Haute-Auvergne en concurrence avec celle de Pierrefort, qu'elle primait sous ce rapport, qu'on appelait le baron de Pierrefort une seule fois et le baron d'Apchon deux fois. Apchon était aussi un ancien *comptorat*, dignité attachée à ce qu'on croit à la recette des deniers royaux. Cette dignité, non personnelle, mais féodale, était assez relevée pour que des seigneurs aussi puissants que ceux d'Apchon en fissent leur nom propre, et ils sont connus sous ce nom depuis Amblard *Comptor*, seigneur d'Apchon, qui vivait en 998, sous le roi Robert, et donna une terre considérable pour fonder le monastère de Saint-Flour, en rémission d'un crime qu'il avait commis. La terre d'Apchon, distante de 7 lieues d'Aurillac, relevait en fief de l'évêché de Clermont (2). Le château, l'une des

---

(1) C'est une branche de l'illustre maison de Châteauneuf-Randon aînée de celle de Joyeuse, dont la généalogie est mentionnée t. III, p. 808 de l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne.*

(2) Apchon était un fief de cette église. C'est peut-être à ce fief qu'était atchée dans la première maison d'Apchon la dignité de comptor, c'est-à-dire de receveur de deniers, droits et tributs dus par les vassaux de l'église de Clermont dans toute l'étendue de sa mouvance et de son territoire. Le cri d'armes pourrait dans ce cas se rapporter à l'origine de cette dignité et faire allusion au nom de *Clairmont* (comme on l'écrivait autrefois) *Claromonte*.

plus fortes places de la Haute-Auvergne, est bâti au sommet d'un rocher très élevé et escarpé de toutes parts. C'est sans doute de sa situation que les seigneurs d'Apchon avaient pris leur cri d'armes *hault* et *clair*, qu'ils furent toujours soigneux de conserver.

Il y a eu dans les armes diverses portées par cette illustre famille une confusion qui réclame quelques éclaircissements. On lit dans un *factum* de 1459 que la maison d'Apchon descendait de celle *des Ursins*, à Rome, et qu'elle portait anciennement *son écu bandé d'argent et de gueules de* 6 *pièces; au chef d'argent, chargé d'une rose de gueules, boutonné d'or et soutenu de même, à une engrêlure d'azur.* (Chez les Ursini c'était *une anguille d'azur.*) Mais cette tradition remonte à une époque où les titres des anciennes familles étaient ensevelis dans les chartriers sans qu'il y eût personne en état de les lire et de les comprendre, de manière que par ignorance de ces monuments et de leur ancienneté, elles cherchaient leur origine dans les traditions les plus éloignées et les plus chimériques. Celle que nous venons de citer est de ce nombre. Les armes primitives de la maison d'Apchon étaient 4 *fasces* ou *burelles*. C'est ainsi qu'elles sont figurées sur le scel et contre-scel de Bertrand *Comptor*, seigneur d'Apchon, appendus à une charte du 3 décembre 1233, rapportée dans les preuves de l'*Histoire de la maison d'Auvergne* (p. 496), par Baluze; autour du sceau est la légende : *Sigillum Bertrandi Comptors.* Dans le même temps on trouve un autre sceau attribué à la maison d'Apchon, représentant *une croix accompagnée aux* 2 *premiers cantons de* 2 *pièces de monnaie, au* 3ᵉ *d'une hache d'armes, et au* 4ᵉ *d'une nonne en habits de chœur.* Les insignes de ce sceau ont beaucoup d'analogie avec les attributs du comptorat que la maison d'Apchon étendait peut-être aussi à la châtellenie royale de Nonette. Quant à l'écu *d'or, semé de fleurs de lys d'azur*, Audigier en rapporte la concession au dauphin, régent du royaume pendant la captivité du roi Jean, en faveur de Guillaume Comptor, IVᵉ du nom, bailli et capitaine souverain d'Auvergne, en 1357, comme récompense des services signalés qu'il rendit contre les Anglais, pendant les malheurs de la France.

Louise *d'Apchon*, petite-fille de Guillaume IV, épousa, le 20 avril 1414, Artaud *de Saint-Germain* (1), chevalier, seigneur de Montrond et de Rochetaillée. Louis Comptor d'Apchon, père de Louise, par son testament du 15 février 1415, substitua à ses fils les enfants de sa fille, qui recueillirent la succession d'Apchon, et, en vertu de la substitution, en prirent le nom, les armes et le cri. Cette seconde maison d'Apchon, titrée comtes d'Apchon et de Montrond, marquis de Saint-André, maintenue en 1666, a noble-

---

(1) Descendu de Chatard de Saint-Germain, vivant en 1292, avec Alix de la Motte-Saint-Jean, son épouse, et celui-ci fils d'Artaud de Saint-Germain, qui vivait en 1241. La maison de Saint-Germain portait : *d'azur, au chef d'argent, chargé de* 3 *roses de gueules.*

ment continué les illustrations de la première. Elle a fini en la personne d'Antoine-Marie, comte d'Apchon, créé lieutenant-général en 1780, et chevalier des ordres du roi en 1784. *D'or, semé de fleurs de lys d'azur.*

Les familles D'AUBIÈRES et DE MUROL étaient des branches apanagées de la première maison d'Apchon.

* ARAGONÈS, seigneurs d'Orcet, de Durtol, de Laval. Cette famille descend de Gilbert *Aragonès*, lequel obtint du roi Louis XIV, au mois de février 1647, des lettres de noblesse qui furent confirmées par arrêt du conseil-d'état du 9 décembre 1667. *De sable, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de 2 étoiles et en pointe d'un croissant du même.*

D'ARAQUY, seigneurs d'Ussel, 1506-1666. *D'azur, au lion d'or, accompagné de 10 besants du même en orle.*

Cette ancienne famille est originaire du Quercy. Pierre *d'Araquy* rendit hommage au vicomte de Turenne, en 1444.

* D'ARBOUSE. Thibaud, seigneur *d'Arbouse*, assista avec la haute noblesse d'Auvergne, en 1169, au traité de paix conclu entre Pierre, seigneur de Blot, et Archambaud de Bourbon (*Spicilège*, par D. Luc d'Achery). Cette ancienne famille s'est fondue au XVe siècle dans celle de Veyny, en Bourbonnais. *D'or, à un arbousier de sinople.*

* D'ARCHES, seigneurs d'Arches, terre située à 2 lieues de Mauriac. Cette maison, éteinte depuis longtemps, a donné 8 chanoines à l'église de Brioude depuis Armand d'Arches, en 1262, jusqu'à Dalmas d'Arches, en 1489.

* ARLENC, ancienne châtellenie, située dans la Haute-Auvergne, qui fut au commencement du XIIe siècle l'apanage d'une branche cadette de la maison de Montboissier formée par :

I. Guillaume *Maurice*, seigneur D'ARLENC, fils puîné de Hugues Maurice, IIIe du nom, seigneur de Montboissier. Il est fait mention de lui et *d'Antoinette*, sa femme, dans une charte de l'année 1114. Il en eut trois fils :

1° Pons, 1er du nom, seigneur d'Arlenc, qui fit donation de l'église de Saint-Martin-d'Artonne à l'abbaye de Saint-Michel-de-la-Cluse, en Piémont, fondée par les seigneurs de Montboissier, ses ancêtres ; il laissa :
Pierre d'Arlenc, chevalier, vivant en 1170, et décédé sans postérité ;

2° Etienne, dont l'article suit ;

3° Geraud d'Arlenc.

II. Étienne D'ARLENC, co-seigneur d'Arlenc, épousa, vers 1140, N.... DE POLIGNAC, sœur du vicomte Pons III, de laquelle il eut, entre autres enfants :

1° Pons, IIe du nom, qui suit;

2° Etienne d'Arlenc ; } mentionnés dans des chartes de 1180 et
3° Guillaume d'Arlenc ; } 1195.

III. Pons, IIe du nom, seigneur D'ARLENC, prit une part active à la guerre que Pons III, vicomte de Polignac, son oncle, fit à l'évêque du Puy, à raison des péages que prétendait son église, même sur les grands chemins qui traversaient la vicomté de Polignac. Le roi Louis-le-Jeune ayant conduit une armée en Auvergne au secours de l'évêque, en 1169, fit prisonnier le vicomte Pons dans le château de Nonette, et l'emmena à Paris. Dans le traité qui lui rendit la liberté, en 1171, il fut stipulé que Pons d'Arlenc, ainsi qu'Heracle de Polignac, frère du vicomte, et le prévôt de Brioude seraient tenus de réparer les dommages causés à l'église du Puy durant cette longue guerre. (*Archives de l'église du Puy*, 3e livre des compositions.) Pons d'Arlenc et ses frères Etienne et Guillaume, furent témoins d'un traité de paix conclu en 1195, entre Hugues Dalmas, seigneur de Cousan et Agnon de Maymont, seigneur d'Oliergues. Pons II eut, entre autres enfants :

1° Pons, IIIe du nom, qui suit :

2° Heracle d'Arlenc, chanoine de l'église du Puy, vivant en 1229 ;

3° Étienne d'Arlenc, chevalier. On le trouve inscrit en 1255, parmi les barons d'Auvergne qui demandèrent à Alphonse, comte de Poitiers, à être maintenus dans leurs anciens priviléges. On juge par le rapport des temps qu'il a eu pour fils :

A. Gérard d'Arlenc, chanoine de Brioude en 1277 ;

B. Pierre d'Arlenc, chanoine du même chapitre en 1282.

IV. Pons, IIIe du nom, seigneur D'ARLENC, épousa Béatrix, DE LA ROCHE-EN-REGNIER, dont il n'eut qu'une fille :

Guigonne, dame d'Arlenc, terre qu'elle porta à son mari Etienne, seigneur *de Vissac*, vivant en 1278.

Armes. Voyez Montboissier.

ARNAUD, seigneurs de Lespinasse, de Loubinet et du Feu. Guillaume *Arnaud*, exempt des gardes du corps du roi, fut anobli pour ses services, par lettres patentes du mois de mai 1656, confirmées par arrêt du conseil d'état du 4 avril 1668. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 palmes adossées et en pointe d'un rocher de 6 coupeaux, le tout du même.*

La famille de MM. Arnauld de Pomponne et d'Andilly, qui se prétendait originaire d'Auvergne, portait les mêmes armes, ainsi que celle de MM. Arnauld d'Artonne et de la Ronzière, dont l'un, Pierre Arnauld de la Ronzière, fut reçu chanoine de Brioude en 1606.

Le nom d'Arnaud ou d'Arnauld est fort ancien en Auvergne. Pierre *Arnaud*, clerc, est nommé dans une charte de Béatrix d'Oliergues, mère et tutrice de Bertrand de la Tour, de l'année 1294. Pierre *d'Arnaud*, chanoine d'Ennezat, signa, le 20 avril 1314, le testament de Robert VI, comte d'Auvergne, et y apposa son sceau.

* ARTASSE (Jean), domicilié à Vissac, en 1450, portait : *De gueules, à 3 fasces ondées d'argent.*

* ARTAULT DE NESCHERS (Pierre) vivait en 1450, et portait : *De gueules, au lion d'argent.*

* AUBERT, seigneurs de Monteil-Gelat, de Roche-d'Agoux, de Pionsat, etc., famille originaire de Pompadour, en Limosin, anoblie en la personne de Gui *Aubert*, frère d'Étienne *Aubert*, évêque et comte de Noyon, pair de France, en 1337, et de Pierre *Aubert*, abbé de Grandmont. Les lettres de noblesse sont datées du bois de Vincennes au mois de mars 1338, et Gui *Aubert* est rappelé avec la qualité de chevalier dans un acte du 27 février 1351, passé en faveur d'Audouin *Aubert*, l'un de ses fils, évêque de Maguelonne, puis cardinal en 1353 et évêque d'Ostie. Cette famille s'est éteinte vers la fin du XVe siècle. *De gueules, au lion d'argent, à la bande d'azur, brochante sur le tout; et au chef de gueules, chargé de* 3 *coquilles d'argent, et soutenu d'azur.*

* AUBIER, sieurs de la Monteilhe, de Condat et de Rioux. M. Chérin ayant eu à examiner les titres de cette famille, dont le plus ancien remonte au 15 juin 1615, et n'ayant trouvé dans ces titres qu'absence de qualifications nobles, ou qualités de la bourgeoisie, avait conclu, le 27 octobre 1778, à ce que la demande faite par Antoine et Emmanuel *Aubier de la Monteilhe*, père et fils, le premier conseiller au conseil supérieur de Clermont-Ferrand, le second avocat du roi en la même sénéchaussée (depuis gentilhomme de Louis XVI, chambellan du roi de Prusse et gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XVIII), tendante à ce qu'ils fussent maintenus nobles par un arrêt du conseil-d'état, ou que subsidiairement ils obtinssent des lettres d'anoblissement en tant que de besoin, fut écartée au premier chef, attendu que cette famille, d'ailleurs fort honorable, ne faisait pas preuve d'une noblesse d'extraction. Cependant un arrêt du parlement de Paris, du 26 février 1780, la maintint comme telle, ce qui fut confirmé par arrêt du conseil-d'état du 15 septembre suivant; en conséquence, de ces deux décisions, M. Chérin dut délivrer à cette famille, le 17 mars 1782, un certificat pour le service militaire. *D'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de* 2 *molettes d'éperon d'azur, et en pointe d'un croissant du même.*

* AUBIÈRES, terre qui dépendait anciennement de la châtellenie de Chamalières. Elle passa de la maison d'Apchon dans

une branche de celle de Damas, qui plus tard prit le nom d'Aubières, ainsi que les armes de cette famille. Elles sont : *d'or, à la fasce de sable.*

D'AUBUSSON, seigneurs de Banson, 1293-1669. *Écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la croix ancrée de gueules*, qui est D'AUBUSSON ; *aux 2 et 3 de gueules, au massacre de cerf d'or*, qui est DE BANSON.

Les auteurs de l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne* (t. V, p. 362) semblent mettre en doute le témoignage de du Bouchet et de d'Hozier, qui font descendre cette branche de celle de la Borne, qui a été la souche de toutes les branches de la maison d'Aubusson dans la Marche, après l'extinction de la branche aînée des vicomtes. On ne voit pas trop sur quoi ce doute est fondé, car la branche de Banson était non-seulement avouée par les autres branches, mais elle fut même appelée à la substitution de la terre de la *Feuillade*, ce qui prouve que le doute du P. Anselme et de ses continuateurs n'existait point dans la famille.

S'il y a en France plusieurs maisons plus considérables que celle d'Aubusson, il n'y en a pas de plus anciennes, du moins parmi celles dont l'origine ne remonte point à une souche souveraine. Celle-ci a eu pour premier auteur, selon Baluze, Ranulfe *d'Aubusson*, créé vicomte de la Marche par le roi Eudes, en 887, et frère de Turpion, élu évêque de Limoges en 898, qu'Adémar de Chabanais dit issu d'une race très-illustre. C'est d'après ce témoignage, sans doute, qu'on avait cru reconnaître les auteurs de ce premier vicomte d'Aubusson, dans un Ebon, qualifié *prince d'Aubusson*, par une charte d'environ l'an 752, et dans un *Turpion*, nommé sans surnom dans un diplôme de Charlemagne de l'année 803. Mais l'authenticité de ces chartes a été reconnue suspecte, à l'occasion de démarches récemment faites pour faire revivre ce titre de prince, démarches qui dès-lors ne pouvaient point avoir de résultat (1). Au reste, l'histoire de cette famille n'a rien à perdre en écartant un lustre équivoque et quelques ornements étrangers. Ceux dont elle fait preuve par bons titres depuis près de mille ans, et qui la placent au niveau des maisons de Comborn, de Ventadour, de Brosse et de Rochechouart, toutes d'origine vicomtale, offrent d'amples compensations à ce titre de *prince*, dont la valeur n'est peut-être pas bien comprise, et que portaient nombre de possesseurs d'alleux dans les 10e, 11e et 12e siècles, entre autres, les princes de Chabanais et de Chalais (1re race), auxquels probablement la maison d'Aubusson n'eût jamais songé à envier ce titre.

---

(1) J'ignorais cette particularité lorsque je fournis l'article du grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem, Pierre d'Aubusson, pour le *Dictionnaire de la Conversation*.

J'ai à parler d'une rectification plus sérieuse (1). Il est dit dans un nobiliaire, que je me dispense de citer, que la famille d'*Aubuisson*, en Languedoc, descend d'Antoine d'*Aubuisson*, chevalier, qui, d'après la Colombière, figura, en 1444, dans un tournoi près la ville de Saumur, où se trouvaient le roi René et plusieurs comtes et princes du sang. La Colombière a estropié le nom. Il s'agit ici d'Antoine d'*Aubusson*, seigneur de Monteil-au-Vicomte, bailli de Touraine, lequel n'a eu qu'un fils, du même nom, mort sans postérité avant le 4 mars 1507.

La famille qui, sur le fondement de cette légère erreur de la Colombière, a changé l'orthographe de son nom en celle d'*Aubuisson*, et ajouté des *croisettes ancrées* dans ses armes, s'appelait d'abord *Aubisson*. Elle descend de Géraud *Aubisson*, qui fut capitoul de Toulouse en 1640, et que M. de Besons, intendant de Languedoc, déclare avoir été anobli par cette charge, dans son jugement du 30 septembre 1670 (2). Géraud laissa deux fils : Germain *Aubisson*, habitant de Toulouse, et Géraud *d'Aubisson*, avocat au parlement de Toulouse. Tous deux se nomment et qualifient ainsi dans l'enregistrement qu'ils firent en 1698, à *l'armorial général de Toulouse* (3), fol. 27 et 1455, de leurs armoiries ainsi décrites : *d'argent, à une aigle de sable, fondant vers un buisson, accompagnée en chef de 2 étoiles de gueules.* Celles de Géraud ont de plus en pointe *un lézard de sinople.* C'est de ce dernier que sont descendus MM. d'Aubuisson de Nailhoux et de Ramonville. Il y a encore en Languedoc une branche dite des *d'Aubuisson de Voisins.*

D'AUDEBRAND, seigneurs de Prades, 1470-1666. *D'azur, à 2 fasces d'or, accompagnées en chef de 3 besants d'argent.*

* AULHAT, seigneurie située près d'une petite rivière, à une lieue et demie d'Issoire, était possédée par Hugon *d'Aulhat*, damoiseau, en 1285.

* D'AUREILLE, barons de Villeneuve. Cette famille n'est pas ancienne. Elle a produit un personnage marquant en la personne de Rigaud *d'Aureille*, baron de Villeneuve, que les rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier chargèrent de diverses ambassades : sa postérité s'est éteinte en 1572. *D'or, à la bande fuselée de sable.*

D'AUREL, seigneurs de Lolière, de Varvasse, etc., 1566-1666.

---

(1) Il s'agit ici d'un passage du *Dictionnaire véridique* (tom. I, p. 35), où la famille d'*Aubuisson* est énoncée d'origine chevaleresque. J'étais fort jeune lorsque ce livre parut (1818), et l'on ne doit pas s'étonner si une longue expérience m'a fait découvrir des erreurs qu'il est de mon devoir de signaler.

(2) Voir les *Jugements sur la noblesse du Languedoc,* publiés par le marquis d'Aubais, 2e partie, p. 6.

(3) Voir aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

De gueules, au croissant d'or, accompagné de 3 *molettes d'éperon d'argent.*

D'AURELLE, quelquefois D'AUREILLE, seigneurs de Colombines et d'Alleret, 1360-1666. *Parti, au* 1 *d'azur, à* 3 *chevrons d'or; au chef d'argent, chargé de* 5 *mouchetures de sable; au* 2 *d'azur, à* 2 *étoiles d'argent et une coquille du même sous* 2 *besants d'or.*

Il y a eu sous les noms d'Aurelle et d'Aureille de nombreuses admissions dans le chapitre de Brioude depuis Bernard *d'Aurelle*, en 1256, jusqu'en 1613.

On ne connaît point de terre de ce nom en Auvergne. Mais il y avait près de Saint-Geniez, en Rouergue, un ancien château d'Aurelle, dont Pons de Castelnau et son fils Bertrand étaient seigneurs dominants, car ils vendirent la moitié de la seigneurie de ce château à Astorg de Villaret, pour la somme de 2012 sous, au mois de juillet 1244. L'autre portion de ce château appartenait à Jean *d'Aurelle*, auquel Aldebert *de Mandagout*, prieur et administrateur de l'église de Sainte-Marie de Milhau, abandonna certaines rentes et redevances en échange d'autres biens plus à proximité de son église, par acte de la veille des calendes de juillet (30 juin) 1234. (*Titres de la domerie d'Aubrac*, t. I, fol. 53, 67.)

D'AURELLE, sieurs de la Fredière. Cette famille avait d'abord été condamnée par défaut à 2,000 livres; mais ayant fait depuis une production suffisante, elle fut maintenue. *D'or, au chevron d'azur, surmonté d'un lambel renversé de gueules.*

Un Pons *d'Aurelle*, sieur du Croset et de la Garde, paroisse de Bort, s'est désisté de la qualité d'écuyer, en 1667, et a payé 200 livres d'amende. (*Registre de l'élection de Clermont, fol.* 126.)

D'AURELLIE, seigneurs de Tribouillon et de Favard, 1546-1666. *D'azur, à la bande d'or, chargée de* 7 *losanges de gueules.*

Pierre *Aurellie*, qui vivait à Vodable en 1450, portait : *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, à* 5 *losanges de sable accolées en bande; aux* 2 *et* 3 *de sable, à* 3 *molettes d'éperon d'or; à la bordure de gueules.*

* AURILLAC, ville considérable et ancienne baronnie, située dans une vallée fertile sur la Jordane, et qui disputait à Saint-Flour le titre de capitale de la Haute-Auvergne. S. Géraud, qualifié comte d'Aurillac, né en 855, fils de Géraud, comte de Limosin en 847, et de la comtesse Adeltrude, fonda, en 894, la célèbre abbaye de Saint-Géraud d'Aurillac, dont les abbés ont toujours conservé le titre de comtes d'Aurillac, que portait leur fondateur. Saint Géraud n'avait qu'une sœur, mère de Rainald et de Benoît, vicomtes de Toulouse en 900, ce dernier, père d'Aton-Benoît, vicomte de Toulouse en 940. Audigier fait sans aucune vraisemblance Géraud, baron d'Aurillac en 1040, et Rancon,

évêque de Clermont, fils du vicomte Benoît, faisant ainsi descendre la seconde maison d'Aurillac de la première. Mais ce système est insoutenable. Baluze pense que les barons d'Aurillac sont une branche de la maison d'Auvergne, sans avancer aucun fait à l'appui de cette conjecture. Quoi qu'il en soit, ces barons étaient puissants ; ils faisaient leur séjour dans un château bâti sur un rocher escarpé. Leur famille a subsisté jusqu'au XVe siècle. Elle portait : *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de* 6 *coquilles d'argent en orle.*

D'AURIÈRES DU VIGNAU, famille de valets de garde-robe et porte-manteau du roi, etc. *D'azur, à la tour d'argent, ajourée de sable, sommée d'une aigle d'argent.*

* AUROUSE, terre située à quatre lieues de Brioude. Elle appartenait à la maison de Rochefort, qui en portait souvent exclusivement le nom dans les XIIIe et XIVe siècles. *Losangé d'or et d'azur ; à la bordure de gueules.*

* D'AUTERAT (Robert), vivant en 1450, portait : *D'argent, au lion de sable, accompagné en chef de* 3 *couronnes de gueules.* La terre d'Auterat est située à deux lieues de Langeac.

AUTIER DE VILLEMONTÉE, seigneurs de la Grange, 1459-1666. *D'azur, au chef denché d'or, chargé d'un lion léopardé de sable* Voyez DE CHAZERON.

On trouve un chevalier nommé *Autier*, parmi les témoins d'une charte de l'année 1075, par laquelle Géraud de la Tour, et ses frères Étienne, Bertrand et Bernard firent donation de diverses églises au prieuré de Sauxillanges.

* D'AUTRESSAL, anciennement D'OLTRASSAIL ou D'OLTRASSALH, famille originaire de la ville de Mauriac. Elle est connue depuis Jean, Étienne et Jacques *d'Oltrassail*, frères, qui firent une vente au doyen de Mauriac en 1267. L'héritière, Catherine *d'Autressal*, épousa, en 1656, Annet *de Combarel de Gibanel.* Une autre branche, séparée avant 1631, existe en Périgord. *D'argent, à* 3 *chevrons de gueules.*

D'AUZOLLES, seigneurs du Bouscherat, de Durbiac, etc., 1533-1666. *D'azur, à la bande d'argent, chargée de* 3 *roses de gueules.*

* AUZON, ancienne baronnie de la Haute-Auvergne, située dans les montagnes, à peu de distance de la rive droite de l'Allier et à deux lieues de Brioude. Elle était dès le onzième siècle l'anage d'une très-noble famille, à laquelle appartenait Bernard *d'Auzon*, abbé de Brioude en 1100.

Bompar, seigneur *d'Auzon* (*de Alzonio*), le dernier de la branche aînée de cette maison, vivait en 1292. Sa fille unique, Bom-

pare, dame *d'Auzon* et de Rillac, porta ces terres en dot à Hugues, seigneur de Montmorin. *Écartelé d'or et d'azur.*

* AYCELIN DE MONTAIGU, seigneurs de Montaigu, près Billom, de Bressolie, de Chateldon, de Listenois, etc. Pierre *Aycelin*, chef de cette illustre famille, vivait en 1207. Jeanne *Aycelin*, dame de Montaigu, de Listenois et de Chateldon, la dernière de son nom, épousa, en 1410, Jean *de Vienne*, seigneur de Roulans, maréchal de Bourbonnais. De cette ancienne famille étaient provenus : Hugues *Aycelin*, créé cardinal en 1288, évêque d'Ostie, mort à Rome en 1297; Gilles *Aycelin*, son frère, archevêque de Narbonne en 1290, puis de Rouen en 1311, garde-des-sceaux de France, parrain du roi Charles-le-Bel; Jean *Aycelin*, leur frère, évêque de Clermont en 1298; Albert *Aycelin*, neveu du précédent, aussi évêque de Clermont en 1307; Gilles *Aycelin*, évêque de Lavaur, puis de Therouenne, chancelier de France en 1357, créé cardinal en 1361, et évêque de Tusculum, mort en 1378. Ce prélat combattait à Poitiers, en 1356, à côté du roi Jean, dont il partagea la captivité en Angleterre. Revêtu alors du caractère de son principal ministre, il aima mieux abdiquer ses dignités que de consentir aux dures conditions que les vainqueurs mettaient à la paix et à la liberté du roi. Son frère, Pierre *Aycelin*, élu, en 1371, évêque et duc de Laon, et créé cardinal, en 1384, a montré aussi un beau caractère, en s'opposant avec force à toutes les entreprises du duc de Bourgogne contre l'autorité royale. *De sable, à 3 têtes de lion arrachées d'or, lampassées de gueules.*

D'AYROLLES, seigneurs de Vergnenègre et de la Salle, etc., famille anoblie sous le règne de Henri III, par l'échevinage de Bourges, et maintenue sur ce principe de noblesse en 1666. *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'argent; au 2 de sable, à l'aigle d'or; au 3 d'or, à une gerbe de branches d'olivier de sinople.*

B

DE LA BACHELERIE DE BUGES, 1486-1666. *De gueules, au lion d'or; à 3 barres de sable brochantes.*

Jean *de la Bachelerie*, chanoine de Rodez, au nom d'Hélix, abbesse de Saint-Saturnin, transigea, le jeudi après la Nativité de Saint-Jean-Baptiste 1308, avec Géraud Adémar, aussi chanoine de Rodez, stipulant pour l'abbaye de Conques, à raison de la juridiction sur les territoires de Monteros et la Brugière, paroisse de Senergues, revendiquée par les deux monastères. (*Recueil de Doat, titres de l'abbaye de Conques*, t. II, fol. 68.)

* DE BAFFIE. La terre de Baffie, située dans le Livradais, à une lieue S.-E. d'Ambert, a donné son nom à une maison illustre, que l'opinion commune, selon Audigier, fait descendre des vicomtes de Polignac ou de Velay. Dalmas, seigneur *de Baffie*, vi-

vait en 960. Guillaume *de Baffie*, évêque de Clermont en 1095, donna à l'abbaye de Sauxillanges, en 1101, sa terre du Puy et l'église de Viverols. Les prétentions de cette maison au comté de Forez, en 1244, par suite du mariage de Guillaume-le-Vieux, seigneur *de Baffie*, avec Aliénor, fils de Gui, comte de Forez et d'Ajuranne, sa première femme, furent sur le point d'occasionner une guerre. Ce différent fut aplani par la médiation du roi saint Louis. Eléonore *de Baffie*, fille de Guillaume-le-Vieux, épousa Robert V, comte d'Auvergne et de Boulogne. La maison de Baffie s'est éteinte à la fin du XIIIe siècle. *D'or, à 3 molettes d'éperon de sable.*

DE BAILE, seigneurs dudit lieu, 1518-1666. *De gueules, au lion d'argent.*
Étienne *de Baile* était chanoine comte de Brioude en 1400.

DE BALLERIN, 1486-1666. *Parti, au 1 d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un lion du même, lampassé, armé et couronné de gueules; au 2 d'azur, à 3 pals d'argent, chargés de 3 étoiles de gueules.*

* DE BALSAC OU DE BALZAC *(de Balciaco)*. Cette maison a joué un rôle brillant dans l'histoire, et son nom se retrouve dans les titres des plus illustres familles. Elle l'avait reçu d'une terre située à deux lieues de Brioude, et où s'est élevée la petite ville de Balsac. Audigier dit qu'on lui donne pour auteur un Hildebert *de Balsac*, qui vivait en 965. Un mémoire certifié le 12 septembre 1609, par les chanoines de Brioude et leur archiviste, contient une foule d'extraits dont le premier rappelle un Odon, seigneur *de Balsac*, qui fit un don pour une fondation dans ce chapitre, par charte du mois de mars 814, sous le règne de Louis-le-Débonnaire. On trouve ensuite des Rodolphe, Ferdinand et Raimond *de Balsac*, chanoines de Brioude en 948 et 1150. Mais ces faits, ingénûment rapportés dans l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne* (t. II, p. 435), ne sont point confirmés par la chronologie des chanoines de Brioude, publiée d'après un travail à fond, fait en 1788, sur le Cartulaire, la Chronique et les Annales de ce chapitre, par une commission d'hommes éclairés choisis parmi les chanoines. On voit par cette liste que le plus ancien chanoine de cette maison fut Hugues *de Balzac*, en 1232, et il y en eut onze jusqu'à Jacques *de Balzac*, en 1609. Il faut conclure de ce rapprochement, et de la citation on ne peut plus suspecte de la charte de 814, que le chapitre de Brioude faisait comme l'ordre de Malte, c'est-à-dire qu'il vendait de l'ancienneté aux familles qui croyaient en avoir besoin. Celle de la maison de Balsac, aussi favorisée sous ce rapport que les plus nobles du royaume, eût pu suffire à une ambition légitime; mais la fortune et la faveur avaient aveuglé cette famille, et ce n'était pas trop pour la maîtresse d'un successeur de Hugues Capet (la marquise de Ver-

neuil) de remonter le berceau de sa race jusqu'au règne de Louis-le-Débonnaire. La maison de Balsac pouvait se passer de cette ancienneté postiche, et encore plus de cette prétendue faveur de la marquise de Verneuil, qui ne put point ternir la considération longuement acquise par les diverses branches de son nom. Il y en eut trois principales, d'Entragues, de Clermont-Soubiran et de Montagu, toutes éteintes dans le XVII[e] siècle; et une branche bâtarde, formée par Mondon *de Balsac*, fils naturel de Louis *de Balsac*, chevalier de Malte et commandeur de Chazelles, en Forez. Ce Mondon, légitimé par le roi Louis XI, fut l'auteur d'une branche dite des seigneurs de Saint-Pau, en Armagnac, que l'on croit encore existante. *D'azur*, *à* 3 *flanchis d'argent*; *au chef d'or*, *chargé de* 3 *flanchis d'azur*.

* DE BANSAT. Cette famille a pris son nom d'un château situé à trois lieues sud-sud-est d'Issoire. Raoul *de Bansat*, chevalier, vivait en 1371. Elle ne doit pas être confondue avec celle des seigneurs *de Bauzac*, en Velay, connus depuis P. *de Bauzac*, mentionné dans une transaction passée, en 1182, entre Robert IV, comte d'Auvergne, et Pierre, abbé de Saint-Michel de Cluse, en Piémont.

* DE BANSON. Le château de Banson, berceau de cette famille, est situé sur une petite rivière qui se jette dans la Sioule. Il était possédé, en 1199, par B. *de Banson* et par G. *de Banson*, chevalier en 1214 et 1229. Érard *de Banson*, fils de Carados, seigneur *de Banson* en 1362, n'ayant eu de son épouse *Alix* qu'un fils, Louis *de Banson*, abbé de Mauzac, disposa de Banson, en 1434, en faveur de Guillaume d'Aubusson-la-Borne, seigneur de Poux, à la charge de porter le nom et les armes *de Banson*. Une branche cadette existait en 1450, représentée par Guillaume de Banson. *De gueules, au massacre de cerf d'or.*

DE BAR, seigneurs de Courteix, de la Condamine, de la Garde, de Bouberolles, etc., 1416-1666. *Parti*, *au* 1 *de gueules*, *au croissant tourné d'argent*, *accompagné de* 8 *étoiles du même en orle; au* 2 *d'or*, *au chevron d'azur*, *chargé de* 3 *étoiles d'argent*.

Rostaing *de Bar* est nommé dans une donation faite par Guillaume, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, à la chartreuse du port Sainte-Marie, en 1222.

DE BARD, seigneurs de Fournial, de Crouzat, etc., 1521-1666. *D'azur*, *à la molette d'éperon d'or*, *percée de sable*; *à l'engrêlure de gueules*, *et au chef d'or*, *chargé d'un lambel de sable*.

DE BARDET DE BURC, 1429-1666. *D'azur*, *au chevron d'or*, *accompagné en chef de* 3 *étoiles et en pointe d'un lion*, *le tout du même*.

Cette famille est bien connue avec qualifications nobles depuis l'an 1362.

DE LA BARGE, seigneurs de la Barge, 1409-1666. *D'argent, à la bande de sable.*

Audigier, t. IV, p. 157, donne la généalogie de cette famille, depuis 1250, que vivait Faydit, Ier du nom, seigneur *de la Barge.* Il fait observer qu'anciennement les armes de la Barge étaient : *de gueules, à la fasce échiquetée d'or et d'azur de 2 tires; au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de sable.*

Chatard *de la Barge*, chevalier, vivait en 1288.

DE BARON, seigneurs de la Martre, de Bonnencontre, de Layat, etc., 1456-1499-1666. *De gueules, à 2 pals d'argent; à la bande de sable, chargée de 3 rocs d'échiquier d'argent, brochante sur le tout.*

Josserand *de Baron*, écuyer, vivait en 1374.

DE BARRIAC, seigneur du Cayla, du Perle, de Cardillac, 1350-1666. *De gueules, à 3 bandes d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de 2 étoiles d'or.*

La terre de Barriac, dont cette famille tire son nom, est située dans le Cantal, à deux lieues de Mauriac.

DE BEAUBOST, seigneurs de Lavens, 1656.

DE BEAUCLAIR, seigneurs de Messac, de la Gralière, coseigneurs de Glenat, 1415-1666. *D'or, à 3 chevrons de gueules; au chef d'hermine.*

Cette famille descend de Rigaud Ier, seigneur *de Beauclair*, qui vivait en 1310, et dont le fils, Rigaud II *de Beauclair*, bailli des montagnes d'Auvergne, fut fait prisonnier par les Anglais, au siége de Luzignan, en 1370.

* DE BEAUFRANCHET, seigneurs d'Ayat et de Gramont, ont fait des preuves de cour en 1784. Ives *de Beaufranchet* était chanoine de Brioude en 1557, et Julien de Beaufranchet en 1565. *De sable, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles d'argent.*

DE BEAUMONT, seigneurs de Rochemure, 1499-1666. *D'argent, à la fasce d'azur, chargée de 3 fleurs de lys d'or.*

C'est une branche de l'ancienne maison de Beaumont d'Autichamp, en Dauphiné, dont l'abbé Brizard a publié une excellente histoire généalogique.

DE BÈGUE, seigneurs de la Borde, etc., ont prouvé 4 degrés en 1666. *Losangé d'argent et de sable; à la bordure de gueules.*

DE BELCHER, *voyez* DE PESTELS.

DE BELLENAVE, *voyez* DE SAINT-FLORET.

DE BELVEZEIX, seigneurs de Vaux, 1509-1666. *D'argent, à la bande de sable, chargée de 3 étoiles d'or.*

DE BERAL, seigneurs de Lapson, des Forges, de la Fagette, de la Farge, etc., famille anoblie au mois de décembre 1625, et confirmée par arrêt du conseil d'état du 18 juillet 1667. *D'azur, à 2 torches d'argent, allumées de gueules et passées en sautoir, surmontées d'une fleur de lys d'or.*

DE BÉRENGER, marquis de Montmouton, barons de Murat-l'Arabe, etc., 1431-1666. *D'azur, au griffon d'argent.*

Cette famille est originaire de Rouergue. En 1150, Pierre *de Bérenger* fut témoin, avec Arnaud de Pons et ses fils Bertrand et Guillaume d'Avignon, à la charte d'une donation faite aux religieux de Silvanès par Déodat Porcel. (*Cartulaire de Silvanès*, t. Ier, p. 160.) Raimond *de Bérenger*, seigneur de Montmouton, fils émancipé d'un autre Raimond de Bérenger, seigneur de la Gléole, vendit à Déodat, abbé de Bonneval, des rentes qu'il avait au village d'Almon, près Rignac, par acte du 26 juillet 1358 (*Cartulaire de Bonneval*, t. II, p. 298).

* DE BÉRAUD, seigneurs de Corbières. Pierre *de Béraud* fut présent, en 1249, à un traité passé entre Gui de Dampierre, seigneur de Saint-Just, et Béraud, seigneur de Mercœur.

Corbières était un château mouvant du dauphiné d'Auvergne, possédé, en 1455, par Jean *de Béraud* et Béatrix *de Bar*, sa femme. Leur postérité existait encore en 1664. *D'or, à la fasce de gueules.*

DE BERNARD DE TALODE, 1504-1666. *D'azur, à la bande d'argent, chargée d'un lion léopardé de gueules, et accostée de 2 étoiles d'or.*

Raimond *de Bernard*, chevalier, vivait en 1273.

Il y a eu cinq chanoines de Brioude de ce nom, en 1291, 1306, 1332, 1365 et 1367.

DE BERNARD DE LA CARBONNIÈRE, 1552-1666. *D'azur, à 3 chevrons d'argent.*

Cette famille est ancienne et originaire du Quercy. Raimond *de Bernard*, chevalier, transigea, en 1292, avec Guérin Grimoard, damoiseau d'Aynac.

DE BERNY, 1666. *De gueules, au sautoir d'or, bordé de sable, cantonné de 4 besants du second émail.*

* DE BESSE, seigneurs de Besse. Cette ancienne famille tirait son nom d'une terre située dans le diocèse de Clermont, à deux lieues de la petite ville de Besse. Guillaume *de Besse* fut témoin, en 1190 et 1197, à deux donations faites par Gui II, comte d'Auvergne, la première à la chartreuse des Portes, la seconde en faveur des pauvres de l'hôpital de Saint-Amable de Riom. Le nom de Besse est fréquemment inscrit parmi ceux des nobles qui furent reçus dans le chapitre de Brioude depuis 1270. Cette maison s'est éteinte dans la famille de la Richardie, qui en a relevé

le nom et les armes. Elle portait : *d'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules.*

Pierre *de Besse*, qui vivait à Blesle en 1450, portait : *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *d'azur, au lion d'argent; aux* 2 *et* 3 *d'or, à* 3 *flanchis de gueules.* Pour cimier : une tête de loup, et pour cri : MONTGONTIER.

* DE BESSE, seigneurs de Bellefaye, dans la vicomté de Turenne. *Voyez* le *Nobiliaire de Limosin.*

BLANC DU BOST (Gaspard) fut anobli pour ses services militaires, par lettres patentes du mois de novembre 1643, enregistrées à la cour des comptes et vérifiées à la cour des aides en 1644, et confirmées le 23 décembre 1665. *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *de sinople, au cor de chasse d'or; aux* 2 *et* 3 *d'azur, à la tour d'argent, ajourée de sable.*

DE BLANCHEFORT, seigneurs de Beauregard, barons d'Asnois, en Nivernais, 1508-1666. *D'or, à* 6 *cotices de gueules.*

Moréri avait cru, sans fondement, cette famille une branche de l'illustre maison de Blanchefort, en Limosin, descendue de la maison de Comborn (1). Les barons d'Asnois, rameau des seigneurs de Beauregard, se sont éteints les derniers de cette famille, en 1775.

DE BLANCHEFORT. Cette famille a fait preuve de 6 générations, comme branche de l'illustre maison de Blanchefort, en Limosin. *D'or, à* 2 *lions léopardés de gueules.*

BLAUF, *voyez* DE GIBERTÈS.

BLICH, seigneurs de la Deyte, de Veausse, de Palebot, de Franc-Séjour. Cette famille a été anoblie en la personne de Pierre Blich, mort le 13 décembre 1667, revêtu de la charge de secrétaire du roi, dont il avait été pourvu le 12 juillet 1643. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de* 3 *étoiles du même.*

* BLOT, baronnie située près de la Scioule, sur les confins de l'Auvergne et du pays de Combrailles, a formé au commencement du XIIe siècle l'apanage d'une branche de l'illustre maison de Bourbon-l'Archambaud. Elle a eu pour auteur Aymon, surnommé *Vairevache* (cheveux mêlés), seigneur de Blot, de la Roche-Aymon et de Montaigu, second fils d'Archambaud V, sire de Bourbon. Suger, dans la Vie de Louis-le-Gros, qualifie Aymon sire de Bourbon, parce qu'ayant survécu à Archambaud VI, son frère aîné, décédé avant Archambaud V leur père, il se prétendit le successeur immédiat de celui-ci, au préjudice de son neveu Ar-

---

(1) J'ai réfuté avec détail cette erreur de Moreri dans une notice sur la maison de Blanchefort, insérée t. IV de l'*Histoire des Pairs de France.*

chambaud VII dont il contestait la représentation. Louis-le-Gros ayant prononcé sur ce différent en faveur du neveu, fut contraint, pour soumettre Aymon, de recourir à la voie des armes. Il l'assiégea dans son château de Germiny, le fit prisonnier et l'amena à Paris en 1115 (et non pas en 1125, comme le dit Audigier). Aymon épousa Aldesinde *de Nevers*, dont il eut Pierre *de Blot*, seigneur de Blot. Archambaud VII, son cousin germain, qui l'avait eu sous sa tutelle, avait profité de sa minorité pour le dépouiller du château de Montaigu en Combrailles. Ce fut le sujet d'une querelle qui dura nombre d'années et ne fut terminée qu'en 1169 par la médiation du roi d'Angleterre, d'Éléonore de Guienne, son épouse, et du prince Richard Cœur-de-Lion, leur fils. Ce traité, où furent présents l'archevêque de Rouen, l'évêque de Lisieux, chancelier d'Angleterre, et la plupart des grands feudataires d'Auvergne, est rapporté dans le *Spicilège* de D. Luc d'Achery. La postérité de Pierre de Blot s'est continuée jusqu'au commencement du XVe siècle. Catherine *de Blot*, héritière de cette maison, en porta les biens à Jean *de Chauvigny*, seigneur de Nadde en Bourbonnais, dont elle était veuve en 1417. Leurs descendants en relevèrent le nom et les armes. *De sable, au lion d'or.*

DE BLUMENSTEIN, *voyez* KAYR.

DE BOBIÈRE, sieurs de Villenune.

* BOHIER, seigneurs de Saint-Cirgues et d'Arfeuille, famille éteinte. Elle avait été anoblie par le roi Charles VIII en 1490. Elle a donné un archevêque de Bourges et cardinal. *D'or, au lion d'azur; au chef de gueules.*

DU BOIS DE PESSAT (Pons) anobli en considération de ses services militaires, par lettres du mois de mars 1645, enregistrées, et confirmées par autres lettres du mois de février 1667. portait : *d'argent, à l'arbre arraché de sinople; au chef de gueules, chargé de* 3 *casques de chevalier d'argent.*

DU BOIS DE SAINT-ÉTIENNE, seigneurs de Margeride, de Lescure, de Clavières, de Saint-Julien, etc., 1666. *D'argent, au lion de gueules, tenant une croix potencée du même; au chef de gueules, chargé de* 3 *étoiles d'argent.*

DE BOISSET DE LA SALLE, seigneurs de Toursiat, co-seigneurs de Vic, 1517-1666. *D'or, au chêne arraché de sinople; au chef d'azur, chargé de* 2 *fleurs de lys d'or.* Cette famille est originaire du Quercy et d'ancienne noblesse.

DE BOISSIEUX, seigneurs de la Genette, de Bosredon, etc., 1558-1666. *D'azur, à l'aigle d'or, accompagnée en pointe de* 3 *roses d'argent.*

* BOISSONNELLE, terre seigneuriale située près de Billons,

dans le diocèse de Clermont. Elle a donné son nom à une famille éteinte depuis fort longtemps, et dont était Guillaume *de Boissonnelle*, abbé de la Chaise-Dieu en 1233. *D'argent, au lion d'azur.*

BOLIER, *voyez* BOULIER DU CHARIOL.

BOMPAR, *voyez* DE LASTIC.

DE BOMPARAN, seigneurs de la Rivière, 1525-1666. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de* 3 *cannettes d'argent.*

DE BONAFOS, seigneurs de la Salle-Belinais et de la Roussille, de Muratel, etc., famille anoblie pour services militaires par lettres patentes du mois de septembre 1654, confirmées au mois de mars 1669. *D'azur, à* 3 *colonnes d'ordre toscan d'or; à la bordure du même.*

DE BONNAL DU LESQUET, 1520-1666. *D'azur à la bande d'argent, accompagnée de deux biches d'or.* Cette famille est originaire de Languedoc, où son nom s'écrit aussi *de Bonnail.*

DE BONNAVENT DE BEAUMEVIELLE, seigneurs d'Ambur, famille originaire de Languedoc qui paraît avoir tiré sa noblesse des offices de maître d'hôtel du roi et de grand prévôt d'Auvergne sous Henri IV, 1666. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *de sable, au lion d'argent; aux* 2 *et* 3 *de sinople, à la tierce feuille d'or* (alias : *deux trèfles d'or*).

DE BONNEVIE, voyez la généalogie de cette famille dans le tome V de cet ouvrage.

DE BONNEVILLE, seigneurs de Pouzols, de Chapteuil, etc., famille originaire de Languedoc, 1528-1666. Elle a prouvé devant M. de Besons depuis 1513. *D'azur, au lion d'or; au chef cousu de gueules, chargé de* 3 *étoiles d'argent.*

DE LA BORIE, seigneurs de Poulargues, 1462-1666. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de* 3 *étoiles d'or.*

DE BORT, seigneurs de Cheyssac, de la Courtade, 1500-1666. *D'azur, au sautoir engrêlé d'or, accompagné au* 1er *canton d'une étoile du même* pour brisure.

C'est une branche puînée de l'ancienne famille de Bort qui possédait, il y a près de 700 ans, le château de Bort, situé dans la partie du Limosin qui confine à l'Auvergne.

* DE BORT. Louis *de Bort* qui habitait à Montpensier en 1450, portait : *d'or, au lion d'azur.* Cette famille était originaire de la Marche et du Berry.

DE BOSREDON, seigneurs du Puy-Saint-Gulmier, de Manou, etc., 1436-1666. *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *d'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules; aux* 2 *et* 3 *vairés d'argent et de sinople de* 4 *tires.*

Cette maison possédait originairement le château de Bosredon près Volvic. Louis, seigneur *de Bosredon* et du Puy-Saint-Gulmier, fut premier écuyer de la reine Isabeau de Bavière et gouverneur d'Etampes. Il mourut en 1417 (1). Hugues, seigneur *de Bosredon*, chevalier, chambellan du duc de Bourbon, rendit divers hommages pour sa terre et baronnie d'Hermenc, de 1437 à 1455.

Jean-Mathelin *de Bosredon*, écuyer, baron du Puy-Saint-Gulmier, épousa, le 7 janvier 1601, Marguerite *le Groing de Saint-Avit*, dont il eut entre autres enfants : 1° François-Bertrand, dont on va parler ; 2° Gabriel *de Bosredon*, écuyer, qui a formé la branche de Vieux-Voisin.

François-Bertrand *de Bosredon*, chevalier, seigneur du Puy-Saint-Gulmier, épousa, le 29 septembre 1671, Léonarde *Bouliot*, sa maîtresse, dont il avait eu quatre enfants naturels qui furent légitimés par leur mariage, savoir : Jean *de Bosredon*, chevalier, seigneur du Puy-Saint-Gulmier, terre pour laquelle il rendit hommage en 1683 ; Gabriel *de Bosredon*, seigneur des Aymars en 1684 ; Jean le jeune et Gabrielle.

DU BOST, seigneurs de Montfleury et de Codignat, 1562-1666. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de 2 étoiles d'argent.*

DE BOUCHARD, seigneurs de Saint-Privat, de Vergezat, de Falloset, etc., 1553-1666. *D'azur, à 3 fasces ondées d'argent ; au chef cousu de sinople, chargé d'un lion léopardé d'or.*

Raoul *Bouchard*, chevalier, vivait en 1209, et Amblard Bouchard en 1273. Guillaume *Bouchard*, chevalier, fut témoin du testament de Guillaume XII, comte d'Auvergne, du 1er août 1332.

* DU BOUCHET (Agne ou Anne), bailli d'Oliergues en 1441, vivait encore en 1450 et portait : *d'argent, semé de trèfles de sinople, au lion d'or, et au filet de gueules, brochant sur le tout.*

DU BOUCHUT D'APCHIER, 1526-1666. *D'argent, à 3 têtes de maure de sable, tortillées d'or.*

DE BOULIER DU CHARIOL, 1350-1666. *De gueules, à la croix ancrée d'argent.*

Cette maison est une des plus anciennes et des mieux alliées de la province d'Auvergne. Il y a des chartes dans le *Cartulaire de Sauxillanges* qui la font connaître depuis le milieu du XIe siècle, temps auquel Ildin *Boulier*, fils de Bernard, fit une fondation dans le prieuré de Chauriat, dépendant de Sauxillanges, pour l'entretien d'un religieux qui y célébrerait perpétuellement l'office divin pour le salut de son âme et de celles de ses parents.

---

(1) Un Gilbert *de Bosredon*, seigneur de Salles, a été condamné par défaut à 2000 livres qu'il n'a pu payer, étant pauvre (fol. 44 *de l'élection de Riom.*).

DE BOULIEU (1), seigneurs de Montpensier, de la Valette, de Saint-Bonnet, etc. Cette famille, originaire du Vivarais, a produit depuis Albert *de Beaulieu* ou *de Boulieu*, seigneur de Jarnieux, anobli par le roi Philippe de Valois le 30 avril 1347. *Losangé d'or et d'azur*. Alias : *échiqueté d'or et de gueules*.

* DE BOURBON-BUSSET, comtes de Busset et de Chaslus, barons de Vézigneux. On a prétendu que Louis de Bourbon, élu évêque et prince de Liége à l'âge de 18 ans, en 1456 (2), n'ayant reçu les ordres de la prêtrise qu'en 1466, avait épousé dans cet intervalle Catherine *de Gueldre*, dont étaient nés Pierre *de Bourbon*, seigneur baron de Busset, et Jacques *de Bourbon*, grand-prieur de France. Mais l'existence de cette Catherine de Gueldre est fort douteuse. Il n'en est pas de même de la position des enfants de l'évêque de Liége. J'ai eu entre les mains le contrat de mariage de Jean d'Albon, baron de Saint-André, avec Charlotte de la Roche, dame de Tournoelle. Il est du 22 janvier 1509, passé devant Jean Pestre et Claude Bordon, notaires à Montferrand. Le fils aîné de l'évêque de Liége y assiste comme témoin avec ces qualités : « Pierre, *bâtard* de Bourbon, seigneur et baron de Busset. » S'il eût été fils légitime, il n'aurait pas de lui-même pris cette qualité de bâtard. Cette observation n'est pas indifférente; la légitimité de cette branche admise, c'était elle qui à la mort de Henri III en 1589, eût dû succéder au trône de France, à l'exclusion de Henri IV, car la branche de Busset, issue des ducs de Bourbon, avait l'aînesse sur la branche de Vendôme issue des comtes de la Marche; mais il n'y a jamais eu rien dans la branche de Busset qui annonçât l'état d'une branche légitime de la maison de France, et l'on remarque au contraire que presque aucune autre branche naturelle n'a été si peu favorisée, quoique sa parenté fût toujours reconnue. Elle porte : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la bande de gueules brochante et au chef de Jérusalem.*

DE BOURDEILLES (*de Bordilhæ*), seigneurs de Couzance, de Circou, du Pouget, de Ferrussat, 1485-1666. *D'azur, à 3 demi-vols d'or.*

Cette famille est fort ancienne. Guillaume *de Bourdeilles* était chanoine de Brioude en 1281. François-Maurice *de Bourdeilles de Couzance* était doyen de ce chapitre en 1778.

DE BOURNAT, ou DE BOURNAC (*de Bornato*), seigneurs de la Faye et de la Croche, 1529-1666. *D'or, au chevron de gueules, accompagné de 3 cors de chasse de sable, liés de gueules.* Cette famille est ancienne et originaire de Bourbonnais. Lancelot *de Bournat*,

(1) Le nom de cette famille s'est écrit *de Beaulieu*, *de Bonlieu* et *de Boulieu.*

(2) Ce fut durant l'administration de ce prélat qu'eurent lieu les guerres sanglantes soutenues par la France et le duc de Bourgogne, pour soumettre les Liégeois révoltés. Louis de Bourbon fut tué dans une bataille, de la main de Guillaume de la Marck, surnommé le Sanglier des Ardennes, le 30 août 1482.

damoiseau, rendit hommage pour des tenements sis dans les paroisses de Saint-Léger et du Puy en 1300. Guillaume *de Bournat* était chanoine de Brioude vers 1337.

* BOUSSANT (Jean), vivant en 1450, portait : *d'or, à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'azur.*

* DE BOUZEL, seigneurs de Bouzel près Billon, famille qui subsistait en 1450, et portait : *d'or, au laurier de sinople ; au chef d'azur, chargé de* 3 *étoiles d'argent.*

* DE BOUZOLS, seigneurs de Bouzols dans le diocèse du Puy. Pierre, seigneur *de Bouzols*, est mentionné dans des chartes de 1268 et 1278. Il avait épousé Alix *de la Roue*, sœur d'Armand IIe, seigneur de la Roue. Il fut l'aïeul de Catherine *de Bouzols*, épouse, en 1309, de Guillaume, dit Armand VIII, vicomte *de Polignac*. Cette maison s'est éteinte dans le 15e siècle.

DE BOYER DE CHOISY, seigneurs de Choisy, de la Motte et de Chantoin, 1551-1666. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de* 3 *lys au naturel.*

La généalogie de cette famille est imprimée dans le premier volume de cet ouvrage.

DE BRANDON, seigneurs de Chalagnac et de Fonsainte, 1543-1666. *D'argent, à* 3 *brandons en forme de vases allumés de gueules.* Discret homme maître Adémar *de Brandon*, jurisconsulte (1), est nommé dans une procuration donnée par Henri, comte de Rodez, le samedi après l'Annonciation 1303, touchant la constitution dotale de Béatrix de Rodez, sa fille, épouse de Bernard de la Tour.

DES BRAVARDS D'EISSAT, seigneur d'Eissat, de Sollaeys, etc. 1384-1666. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de* 3 *billettes du même.*

Une branche de cette famille existe en Bourbonnais et porte le titre de comtes du Prat.

---

(1) Cette qualité de jurisconsulte n'était point incompatible avec l'exercice des droits de la noblesse, car maître Guillaume *de Montanhac*, notaire à Montrosier, qui reçut cet acte de 1303, quoique dans une position inférieure à celle d'Adémar de Brandon, était cependant d'une très noble et très ancienne famille. Il était fils légitime et héritier universel de feu Guillaume de Montanhac (Montagnac), damoiseau, et avait deux frères puînés, Raimond et Bérenger de Montanhac. Par son testament fait le 3 des calendes d'août (30 juillet) 1311, il légua 50 livres à Cécile, comtesse de Rodez, à laquelle il recommanda ses enfants. Il en avait trois, Pierre de Montanhac, son héritier universel, Raimond et Asturge de Montanhac, damoiselle. Il voulut être inhumé soit à Montanhac (terre située à 3 lieues de Rodez), soit à Montrosier. Les témoins de ce testament servent encore à prouver que Guillaume de Montanhac n'avait point dérogé à sa qualité, par l'exercice de sa charge. Ce sont Gaillard de Gibrac, chevalier ; Géraud de Gibrac, damoiseau ; Bernard d'Alboy et Gautier de Rodelle, écuyer de la comtesse de Rodez (*Bureau des finances de Montauban*, Registre des testaments, n° 250, fol. 24).

* DE BRÉON. Cette maison s'est éteinte vers la fin du 14e siècle. Elle tirait son nom d'une terre située près de Besse. Maurin, seigneur *de Bréon* et de Châteauneuf en 1220, fut père de Maurin II *de Bréon*, marié avec Françoise *de Rochefort*, dame de Mardogne, terre dont la maison de Bréon prit alors le surnom. Dauphine *de Bréon*, héritière de Mardogne, porta cette terre vers 1375 à Pierre-Guillaume *de Tinières*, son second mari. *D'or, à la croix ancrée de sinople.*

DU BREUIL, *voyez* DE COURCELLES.

BREZONS, ancienne châtellenie, située dans le Cantal à cinq quarts de lieues de Pierrefort et qui relevait de l'église de Clermont. Elle a donné son nom à une ancienne famille, connue depuis Amblard *de Brezons*, qui vivait en l'an 1000, et que les chartes de Saint-Flour désignent comme le fondateur de son monastère. Marie *de Berton-Crillon*, épouse et héritière de François *de Brezons*, décédé sans enfants en 1620, donna la terre de Brezons à Charles, comte de Brancas-Villars. La fille de ce dernier, Françoise de Brancas, dame de Brezons, porta cette terre en mariage, en 1679, à Henri-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt. La maison de Brezons portait : *de gueules, au lion losangé d'argent et d'azur, lampassé et armé de sable.*

La branche de Brezons, seigneurs de Negrebrousse de Verte-Serre, maintenue en 1666, sur une preuve filiative remontant à 1541, portait le lion *échiqueté d'or et d'azur*. Celle de Ferrières, maintenue à la même époque, descend de Jean *de Brezons*, fils naturel de Charles *de Brezons*, chevalier des ordres du Roi, lieutenant du roi en la Haute-Auvergne et gouverneur de Murat, lequel fut légitimé par lettres du mois de mai 1607. Toutes ces branches sont éteintes.

* DE BRIFFELLE (Jean), vivant à Conros en 1450, portait : *D'argent, à l'arbre de sinople, la racine accostée de 2 roses de gueules.*

DE BRIOUDE, *voyez* DE VIEILLEBRIOUDE.

DE BRIQUILLANGES, 1656.

DE BRISSON, seigneurs de la Chaumette et de la Queyrolle, famille anoblie pour services militaires, par lettres de l'année 1578, confirmées le 20 septembre 1600. *D'azur, à l'épée d'or en pal, soutenant de la pointe un livre fermé, et chargée au centre d'une rose, le tout du même émail.*

DU BROC, seigneurs du Broc, du Chambon, etc. La châtellenie du Broc, près de la rive gauche de l'Allier, à une demi-lieue d'Issoire était possédée, dans le 12e siècle, par une famille qui en reçut le nom. Bertrand, seigneur *du Broc*, se rendit caution de la fidélité du dauphin d'Auvergne, lors du traité que fit ce prince avec le roi saint Louis en 1229. Il eut pour fils Pierre Ier, seigneur

du Broc, qui, de Marquise de Tniers, dame de Busset, laissa Pierre II[e] seigneur *du Broc*, lequel fit son testament en 1273. Il avait eu de Marquise *de Vichy*, 1° Dauphine dame du Broc, mariée A avec Louis *de Beaujeu*, seigneur de Montferrand, B, en 1304, avec Briand *de la Rochebriand*; 2° Marguerite *du Broc*, mariée en 1289, avec Jean *Chauderon*; 3° Catherine du Broc, qui fut fiancée à Guichard de Beaujeu, frère puîné de Louis. Mais l'un et l'autre moururent jeunes, avant l'accomplissement de ce mariage. Le Broc est passée dans la maison de la Rochebriand. *De gueules, à 6 roses d'argent, grainées d'or.*

* DE BROSSADOL (on prononce *Brossadou*). Bertrand *de Brossadol*, chevalier, est nommé dans une charte du 6 des ides de juin 1241, par laquelle Guérin de Châteauneuf confirme une donation faite par Guérin, son père, aux religieux de l'hôpital d'Aubrac (*Titres de la domerie d'Aubrac*, t. I, fol. 63). B. et G. *de Brossadol* vivaient en 1268. Le château de Brossadol relevait de l'église de Clermont, suivant un hommage rendu en 1270 par Emond *de Brossadol*, chevalier. Cette famille qui habitait à Saint-Cirgues en 1450, et qui s'est éteinte depuis, portait : *de gueules, au griffon d'or, becqué et armé d'argent.*

DE BROUSSE, seigneurs de Sallemagne, 1538-1666. *D'azur, à 3 étoiles d'argent.*
La terre de Brousse, qui a donné son nom à cette ancienne famille, est située à cinq lieues d'Ambert.

DE BRUGIER, seigneurs du Rochain, d'Andelat, etc. Famille anoblie sous Henri III, par la charge de secrétaire du roi. *D'azur, à 4 burelles d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 2 roses d'or.*
Le nom de cette famille est ancien en Auvergne. En 1247, Guillaume *Brugier* fut présent avec Bertrand de Brossadol, chevalier, et Pierre de Tourlande, damoiseau, à la charte d'une donation faite par Guérin de Châteauneuf à l'abbaye d'Aubrac (*Recueil de Doat*, titres d'Aubrac, t. I[er], fol. 102).

BRUN (Gabriel), écuyer, sieur de Boissieux, et François *Brun*, écuyer, sieur de Pucels, maintenus comme verriers.

BRUN, seigneurs de Bosnoir et de Seveyragues, 1666. *De gueules, au cœur d'argent, accompagné de 3 croissants du même.* Cette famille a prouvé en Languedoc depuis 1519.

DE BUGES, *voyez* DE LA BACHELLERIE.

* BULHON. Terre située à une lieue et demie de Lezoux, qui a donné son nom à la famille des seigneurs de Bulhon et de Boncelles. Elle est connue depuis Testard et Geraud *de Bulhon*, frères, vivants en 1060. Elle portait : *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or, issant de 3 fasces ondées d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à la bande de*

gueules, accompagnée de 6 coquilles du même. La terre de Bulhon était possédée au 15e siècle par la famille de la Forest.

* BUSSIOL, seigneurie située à cinq quarts de lieue de Billom que possédaient au milieu du XIe siècle Étienne et Pierre *de Bussiol*, souscripteurs de la charte d'une donation faite aux moines de Sauxillanges, par Hugues de Paillerols (*Cartul. de Sauxillanges*, fol. 87). Cette famille est éteinte depuis plus de 500 ans.

* DE LA BUXIÈRE, seigneur de la Couture en Combraille. Cette famille, qui s'est fondue au commencement du 17e siècle dans la maison de Montagnac, est filiativement connue depuis Jean *de la Buxière*, dit Guillardet, marié, en 1392, avec Catherine de Châteauneuf. Antérieurement vivait Bernard *de la Buxière* en 1249. *D'azur, à la fasce d'or, sommée d'un lion issant et accompagnée en pointe de 3 coquilles mal ordonnées du même.*

C

DE CABANÉES DE COMBLAT, 1545-1666. Cette famille porte le nom et les armes *de Comblat*, par clause d'une donation faite le 4 février 1541 à Jean de Cabanées par Raimond de Comblat, son beau père. *D'azur, à 3 têtes de lion d'or.*

DE CAISSAC, seigneurs de Sédages, de Reliac, de Requiran, 1479-1666. *D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un lion aussi d'azur, lampassé et armé de gueules.*

* DE CALDAGUÈS, seigneurs de la Boissonie, de Tournal, de Comblat, de Ferval, etc. Jean *de Caldaguès*, président à la cour des aides de Clermont-Ferrand, fut pourvu, le 1er septembre 1689, d'une charge de secrétaire du roi, dans laquelle il mourut en 1694. Il était fils de François *de Caldaguès*, mort en 1654, procureur-général de la cour des aides de Clermont-Ferrand. Les offices de cette cour n'anoblissaient point. C'est ce qui explique l'acquisition d'une charge de secrétaire du roi par son frère aîné, le président de Caldaguès. Celui-ci avait un autre frère appelé François Géraud, auteur d'une branche qui a survécu à la précédente, et qui fut la plus distinguée quoique n'ayant aucun principe de noblesse. Elle était représentée en 1821 par trois frères qui n'avaient point d'enfants. Le second, Raimond, dit le comte *de Caldaguès*, était lieutenant-général des armées et commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Les auteurs de cette famille ont rempli pendant plusieurs générations la charge de lieutenants civils des vicomtés de Carlat et de Murat. *D'or, à l'arbre terrassé de sinople ; un levrier passant d'argent, colleté d'or, broché sur le fût de l'arbre ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.*

* DE CAMBEFORT. Cette famille est ancienne et fort honorable, mais elle n'est pas noble. Sa généalogie ayant trouvé place

dans le dernier volume du supplément de l'*Armorial général* de MM. d'Hozier, nous rappellerons, en forme d'additions, les faits suivants qui y sont omis. Pierre *Cambefort*, habitant du Puy, vivait en 1268. Nicolas de *Cambefort*, avocat du seigneur de Mauriac, comparut pour le tiers état à la rédaction de la coutume d'Auvergne le 30 juillet 1510. En 1666, Jean *de Cambefort*, demeurant à Aurillac, ayant été assigné par M. de Fortia, pour produire ses titres, a déclaré qu'il n'était pas noble (Fol. 9, de l'*élection d'Aurillac*). Paul *de Cambefort*, avocat au présidial d'Aurillac, vivait en 1684, et Hugues *de Cambefort*, procureur du roi en la même élection, en 1696. Cette famille faisait alors encore partie de la bourgeoisie de cette ville. *De gueules, au levrier rampant d'argent, colleté et bouclé d'or; à la bordure crénelée du même.*

DE CANILLAC, seigneurs de Lavort, du Fau et de la Tronchère. Cette famille descend de Jean-Timoléon *de Canillac*, fils naturel de Jean-Timoléon *de Beaufort-Montboissier*, marquis de Canillac, comte de Saint-Cirgues, lequel fut légitimé en 1642 et anobli par lettres du mois de mai 1658, confirmées par arrêt du conseil du 28 novembre 1667. *D'azur, au levrier élancé d'argent, onglé et colleté de gueules, sommé d'un croissant d'argent; à la bordure componée d'or.*

DE CARBONNEL, seigneurs d'Héry, 1503-1666. *De gueules, à 3 panaches d'or.*

DE CARBONNIÈRES, seigneurs de la Barthe, 1502-1666. *D'azur, à 3 bandes d'argent, celle du milieu chargée de 3 charbons de sable allumés de gueules et les autres chacun de 2 charbons de même.*

La maison de Carbonnières est originaire de la partie du Limosin qui confine à l'Auvergne et est enclavée dans de la vicomté de Turenne. Baluze, dans son *Histoire de Tulle*, en fait mention sous les années 1070, 1076 et 1092. Depuis cette époque jusqu'en 1254, que commence la filiation visée dans les preuves des carrosses de cette famille, il y a une lacune de près de deux siècles dans ses titres. La Chenaye-des-Bois a essayé de la remplir. Il a cité un Nantelin de Carbonnières comme témoin d'une charte de donation faite à Clermont en 1095, lors de la tenue du concile où le pape Urbain II prêcha la croisade, par Humbert II, comte de Savoie, au prieuré du Bourget, près de Lyon. Cette charte ne fut point donnée à Clermont. Elle est datée d'Yenne, en Bugey, en 1097, et Nantelin *de Carboneriis* qui y fut présent, était seigneur du château de Charbonnières, en Savoie, où naquit le comte Thomas, le 20 mars 1177, père du comte Amédée III, à la cour duquel vivait Ufred *de Charbonnières*, l'un des descendants de Nantelin. C'est par des recherches plus sérieuses dans les cartulaires du Limosin et de l'Auvergne qu'on peut espérer de combler la lacune considérable qui se trouve dans les titres de cette noble famille.

DE CARDAILLAC, barons de Saint-Sernin, seigneurs de la Capelle-Marival. 1537-1666. *De gueules, au lion d'argent, lampassé,*

armé et couronné d'or, accompagné de 13 *besants d'argent en orle; au lambel d'or.*

Famille originaire du Quercy et l'une des premières et des plus illustres de cette province. Elle s'éteint de nos jours.

DE CARMANTRAND, seigneurs de Besance. Cette famille a eu pour auteur Etienne *de Carmantrand*, pourvu d'une charge de secrétaire du roi le 2 décembre 1643, mort en exercice le 6 août 1648. *De gueules, à la fasce d'or, accompagnée de* 3 *besants du même.*

Le nom de cette famille paraît être une contraction de celui *de Caresmentrant*. Ce dernier était porté, en 1392, par Denis, fils de Hugues Caresmentrant et de Marguerite-Agnès Coquelet, tenanciers non nobles de la châtellenie de Souvigny en Bourbonnais.

DE CASSAGNES DE BEAUFORT, seigneurs de Miramont, 1415-1666. *D'azur, au lion d'or; à la cotice de gueules, brochante sur le tout.*

Cette famille, dont le nom s'écrivait autrefois *de Cassanhes* (dans les actes en patois *de Cassanas*), est originaire du Rouergue où elle florissait dès le commencement du XIe siècle. Deux frères, Hugues et Rigal *de Cassanhes*, seigneurs du château de Cassanhes, de concert avec les seigneurs de Panat, rétablirent et dotèrent en 1028, l'église de Saint-Pierre de Clairvaux, à la sollicitation d'un pélerin nommé Albouin, fils d'Harald, roi d'Angleterre, et avec le consentement de Pierre, évêque de Rodez, et de la comtesse Ricarde, veuve de Raymond III, comte de Rouergue (Recueil du président de Doat, *titres de l'abbaye de Conques*, t. I, fol. 144). Dans cette charte, confirmée en 1068, les deux frères rappellent Raymond *de Cassanhes* leur père et Richilde leur mère, défunts.

On trouve les signatures de Pons *de Cassanhes* et de Pons de Panat au bas d'une charte de donation faite en 1077 aux abbayes de Cluny et de Moissac par Foi, vicomtesse de Narbonne (*Hist. de Languedoc*, t. II. *Preuves* col. 295, 296).

DE CASTANÈDE, seigneurs de la Grégie, de Germes, 1436-1666. *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, à* 3 *fasces de gueules; à la bande du même, chargée de* 3 *fleurs de lys d'or, brochante; aux* 2 *et* 3 *d'azur, au lion d'or s'appuyant sur un arbre ébranché du même.*

DE CASTELAS, seigneurs de Servières, 1546-1666. *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *de gueules, à la tour d'argent, ajourée de sable; aux* 2 *et* 3 *d'azur, à* 3 *maillets d'or.*

C'est une branche de l'ancienne maison *de Casteras* en Gascogne, dont la généalogie est imprimée dans le tome IV de cet ouvrage.

* DE CÉBAZAT. Cébazat est un gros bourg de la haute Auvergne. Guillaume *de Cébazat*, doyen de Clermont, vivait en 1248, et Dalmas, seigneurs *de Cébazat*, en 1278. Sa postérité a fini dans Péronnelle *de Cébazat*, dame de Blanzat et de Lignac, mariée : 1° avec Blaise *le Loup*, seigneur de Preschonet; 2° en 1599, avec

Henri *de Beaufort-Montboissier-Canillac*, seigneur baron du Pont-du-Château. *D'argent, à 3 chevrons d'azur.*

CHABRE, famille de lieutenants-criminels à Riom, anoblie par lettres du mois d'avril 1653. *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 têtes de chèvre du même; aux 2 et 3 d'azur, à la croix d'argent et à la bordure de gueules.*

* DE CHALENÇON. La terre de Chalençon, ancienne baronnie de Velay, située à cinq lieues du Puy, a été le berceau d'une race illustre qui, en 1421, a recueilli la succession des vicomtes de Polignac, et en a relevé et continué jusqu'à nos jours le nom et les armes. Avant cette substitution, la maison de Chalençon portait: *de gueules, à 3 têtes de lion d'or.*

CHALVET DE ROCHEMONTEIX (1), seigneurs de la Roche-Vernassal, 1550-1666. *De gueules, au levrier passant d'argent, colleté de gueules.*

La branche des seigneurs de Nastrac et du Vernet ajoutait *un chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

Celle des barons de Fenouillet en Languedoc, portait *le levrier rampant, avec une bordure d'or pour brisure.*

Cette famille a puisé sa noblesse au XVe siècle dans les charges de robe et de finance. Elle a formé de nombreux rameaux.

Jean et Gui *Chalvet*, frères, marchands, demeurant à Salers, firent hommage en 1502, pour la Motte *de la Raschiegra-Sobrana* avec domaine et haute justice (*chambre des comptes de Paris*, registre 471, fol. 107).

* DE CHAMALIÈRES. Cette maison a eu pour apanage une châtellenie qui appartenait au XIe siècle au domaine de la maison d'Apchon. Guillaume *de Chamalières*, évêque de Clermont, vivait en 1074. Hélie, seigneur *de Chamalières*, vivait en 1167. Il eut pour successeur, Guillaume, dont la fille, Huguette, dame *de Chamalières*, était mariée, en 1196, avec Guillaume, dauphin d'Auvergne. Pierre *de Chamalières*, issu d'une branche cadette, est le dernier de ce nom qui paraisse dans les chartes; il vivait en 1220. *Une fasce.*

DE CHAMBEUIL, seigneurs de la Vaissière, de Farreyrolles, 1531-1666. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois épées d'or.*

DU CHAMBON, seigneurs du Chambon près Besse. Cette famille existait en 1450, et portait: *de gueules, au sautoir d'or.*

* DE CHAMBON, seigneurs de Chambon, près Ambert, famille éteinte. *D'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable.*

---

(1) Le nom s'est écrit *Chauvet, Chovet, Cholvet, Chouvet et Calvet.*

DE CHAMBON, illustre maison de Combrailles, voyez le *Nobiliaire de Bourbonnais.*

* DE CHAMPFLOUR, seigneurs de Lauredoux. Gaspard *de Champflour* était, en 1698, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Clermont, et Blaise *Champflour*, conseiller à la cour des aides de la même ville. Jean *de Champflour*, aussi lieutenant particulier à Clermont, fut anobli en 1749. *D'azur, à un vol d'argent en chef, une étoile d'or en cœur et une fleur des champs du même en pointe, tigée de sinople.*

DE CHAMPREDONDE, seigneurs de Montgranat, de Montchomel et de la Faye, 1477-1666. *D'azur à* 3 *couronnes de chêne d'or.*

DES CHAMPS, seigneurs du Chier, de Beauregard, etc., 1500-1666. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de* 6 *molettes d'éperon d'argent.*

DE CHANDIEU, seigneurs d'Appens et du Moulin, 1516-1666. *De gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable.*

Cette famille est originaire du Forez, où est située la terre de Chandieu, à une lieue de Montbrison. Elle est ancienne et distinguée.

DE CHANY, seigneurs de Lez, de la Combe, des Cottes, de la Closette, 1490-1666. *D'argent, à la tierce feuille de gueules, accompagnée de* 3 *feuilles de chêne de sinople.*

Bernard *de Chany*, chanoine de Brioude, vivait en 1294 et 1317.

DE CHAPEL, seigneurs de la Salle, etc., 1455-1666. *D'azur, à* 3 *fasces crénelées d'or, la première de quatre créneaux, la seconde de trois, et la troisième de deux.* Cri MURAT (voir l'*Armorial d'Auvergne*, dressé en 1450 par Guillaume Revel, héraut d'armes du roi Charles VII, fol. 63, 67).

Chatard *de Chapel*, chevalier, seigneur de Virsac, vivait en 1209. Beraud Dauphin, seigneur de Rochefort, légua 15 livres tournois à Geraud *de Chapel*, en 1383.

DU CHAPITRE, *voyez* DU CHATELET.

DE CHARBONNEL, seigneurs de Gouzon et de la Plagne, 1525-1666. *D'argent, à* 6 *étoiles d'azur; à la bordure denchée et au chef du même.*

Cette famille a été reçue nombre de fois dans le chapitre de Brioude, depuis Antoine *de Charbonnel* qui vivait vers 1366.

DE CHARVIL, seigneurs de Digons, 1516-1666. *D'azur, au levrier d'argent, surmonté d'une fleur de lys d'or; au chef du même, chargé de* 3 *rondelles de gueules ajourées en sautoir.*

DE CHASLUS, seigneurs de Prondines, 1417-1666. *D'azur à un leude (poisson de mer) d'or en bande, accompagné de 5 étoiles du même, 2 en chef et 3 en pointe ; à la bordure engrêlée de gueules.*
Guillaume *de Chaslus* habitait à Leotoing en 1450, et portait, d'après Guillaume Revel (fol. 62) : *d'azur, au poisson d'or en pal, accosté de 6 étoiles du même*, et pour cimier un sauvage.

DE CHASLUS-LAMBRON, seigneurs d'Apchon, de Sanssat et d'Auzat. 1290-1666. *Echiqueté d'or et de gueules* (1).
Le château de Chaslus, situé sur une montagne escarpée dans la plaine de Lambron, non loin d'Issoire, appartenait aux anciens comtes de Clermont et d'Auvergne. De là, la tradition qui fait sortir cette illustre famille de Gui, seigneur *de Chaslus*, vivant dans le Xe siècle (frère de Matfroid, auteur de la branche des vicomtes de Thiers), fils d'Astorg et d'Ascendane, et Astorg fils de Bernard I, comte d'Auvergne et de la comtesse Blissende. Audigier (t. IV, p. 223) donne la généalogie des anciens seigneurs de Chaslus, depuis Guillaume I, qui vivait en 964, jusqu'à Pierre, seigneur *de Chaslus* et d'Apchon, lequel fut maintenu en 1666.
Les archives du chapitre de Brioude constatent des admissions de chanoines de cette famille depuis 1147.

DE CHASLUS DE COUSAN, 1518-1666. *D'azur, à 3 fasces d'or, alésées et bastillées de trois pièces.*

DE LA CHASSAGNE, seigneurs du Sereix, de Piessat, de Villedieu, 1466-1666. *D'argent, à l'aigle éployée de sable ; à la bordure de gueules, semée de fleurs de lys d'or.*
Constantin *de la Chassagne*, chevalier, vivait en 1274. Guillaume *de la Chassagne*, chanoine de Brioude en 1378.

* DE LA CHASSAGNE (Pierrot), vivant à Usson, en 1450, portait : *parti, au 1 d'azur, à une tige de lys d'or ; au 2 de sable, à la croix ancrée d'argent.*

DE LA CHASSAGNOLLE, seigneurs d'Anvaux, 1546-1666. *De gueules, au lion d'or, à deux bâtons d'azur péris en barre.*

* DE CHASSAIN. Cette famille existait à Pierrefort en 1450, et portait : *d'argent, au châtaignier de sinople fruité d'or.*
Beraud *Chassain* fut témoin à l'acte d'émancipation de Jeanne Dauphine, en 1389, lors de ses fiançailles avec Randon de Polignac.

* DE CHASTELPERRON, seigneurs de Chastelperron et de Gerzat. Cette maison était puissante dans le XIe siècle (2); Etienne,

(1) Selon Audigier, *d'or, à la croix engrêlée d'azur.* Elles sont ainsi peintes dans l'*Armorial d'Auvergne* de Guillaume Revel, fol. 56.

(2) Ce n'est que postérieurement que Chastelperron fut compris dans la circonscription du Bourbonnais.

seigneur *de Chastelperron*, est qualifié baron d'Auvergne par le roi Philippe-Auguste. Ce monarque lui donna en fief la terre et le château de Gerzat, situés près de Clermont-Ferrand, pour s'assurer de cette place contre les comtes d'Auvergne. Hugues, seigneur *de Chastelperron* et de Gerzat, fils d'Etienne, vivait en 1237. Il était marié avec Jeanne *de Randan*, fille de Baudouin, seigneur de Randan. Cette maison s'est éteinte dans le xve siècle. La maison de Chabannes possédait Chastelperron en 1450. *Ecartelé d'or et de gueules.*

* DE CHATEAUNEUF. La terre de Châteauneuf, située à quatre lieues de Montaigu, a été le berceau de cette famille qui s'est éteinte dans le 15e siècle. Elle portait : *de sable, à* 3 *trèfles versés d'or.*

DU CHATELET, seigneurs du Châtelet et de la Gorce, 1525-1666. Le nom primitif de cette famille était DU CHAPITRE (*de Capitulo*) sous lequel elle était connue dans la ville de Saignes, depuis Pierre *du Chapitre*, damoiseau qui vivait en 1395. Geraud *du Chapitre*, damoiseau, vivant en 1448, ayant fait bâtir la tour carrée *du Châtelet*, dans la paroisse d'Ydes, en prit le nom qui passa à sa postérité. Elle s'est éteinte vers 1670 dans la maison *de Chaslus*. *D'azur, au pin arraché d'or; au levrier courant d'argent, colleté de gueules, brochant sur le fût de l'arbre.*

* CHAUCHAT, famille de la ville de Clermont, éteinte dans le xve siècle. Geraud *Chauchat*, bourgeois de Clermont, était panetier du roi Philippe-le-Bel en 1304. Lui et Jean *Chauchat*, valet du même roi, reçurent en don de Louis, sire de Bourbon, en 1306, cent arpents de la forêt de Giverlay. Pierre *Chauchat* vivait en 1328, et Jean *Chauchat*, bourgeois de Clermont, fils de feu Rouffet *Chauchat*, en 1350. Il est fait mention dans des lettres de Charles VI, de l'année 1404, d'un hôtel situé à Clermont en Auvergne, rue des Grands-Guès, acheté par le duc de Berry, lequel avait appartenu à feu Gérard *Chauchat*. Jean *Chauchat*, receveur général des aides en Languedoc en 1385, portait : *un écu semé de besants, au lion brochant sur le tout, et à la bordure denchée.*

* DE LA CHAUME (Jacques) vivant en 1450, portait : *d'or, au chevron d'azur, accompagné de* 3 *étoiles du même; à l'engrêlure aussi d'azur.*

DE CHAUMEIL, seigneurs de la Roche d'Ornac et de Saint-Cirgues, 1535-1666. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'azur, au chevron d'or, accompagné de* 3 *bourdons de pélerin du même; aux* 2 *et* 3 *d'azur, à* 3 *pals d'or.* Voyez DE MASSEBEAU.

DE CHAUMES (Claude), écuyer, sieur de Bordelles, 1656. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'une étoile et d'un croissant du même, et en pointe d'un poisson d'argent en fasce.*

Jean *de Chaumensis*, chanoine de Brioude, vivait en 1342. C'est

le nom de cette famille dans les actes en latin. Etienne *de Chaumensis* fut reçu dans le même chapitre vers 1376; Antoine *de Chaumensis* en 1407 et François *de Chaumes* en 1545.

DE CHAUNAC, seigneurs de Montlauzy et de Marfons, 1518-1666. *D'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.*

Il y a eu des preuves de cour faites par le marquis de Chaunac-Lanzac en 1787. L'abbé de Lanzac, son frère, est le dernier rejeton de cette ancienne famille.

* DE CHAUSSAING (Henri), vivait à Cusset en 1450. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de 2 étoiles du même; à la bordure de gueules.*

* CHAUSSARD (Jacques et Guillaume), vivaient à la Tour à la même époque, et portaient : *mi-parti au* 1er *d'or, à une demi-croix ancrée de sable, et de sable, fretté d'or.*

DE CHAUVIGNY, *voyez le Nobiliaire de Bourbonnais.*

DE CHAVAGNAC, seigneurs de Terrisses, 1542-1666. *D'argent, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.*

François *de Chavagnac* fut reçu chevalier de Malte le 12 août 1569.

Il y avait aussi la branche de Meyronne, dont était Louis *de Chavagnac*, doyen de Brioude en 1655. Cette famille passe pour très ancienne; elle est alliée aux la Rochefoucauld, de Chabannes de Beaufort-Canillac, de la Roche-Vernassal, etc.

DE CHAVAGNAC, seigneurs de Chavagnac, de Lugarde, de Blesle, d'Aubepeyre, de la Rouzière, etc., 1667. Cette famille très distinguée a pris son nom de la terre de Chavagnac, située dans la paroisse d'Auriac, et qui relevait de la baronnie de Mercœur avec la châtellenie de Blesle, dont elle dépendait. Audigier fait mention de cette famille depuis 1250. Antérieurement on trouve, Guillaume *de Chavagnac*, chanoine de Brioude en 1200, et Pierre *de Chavagnac*, abbé de Pebrac en 1229. De cette famille était le fameux Gaspard comte *de Chavagnac*, lieutenant-général des armées de l'empereur, mort dans sa terre du Bousquet en Auvergne en 1695, et qui a laissé des Mémoires sur les événements politiques et militaires de son temps. *De sable, à* 3 *fasces d'argent, accompagnées en chef de* 3 *roses d'or.* Une branche établie en Champagne portait : *d'argent à* 2 *fasces, de sable; au chef d'azur, chargé de* 3 *roses d'or.* Enfin la branche des seigneurs d'Amandine et de Biers, maintenue par M. de Fortia en 1666, portait : *de sable, à* 2 *fasces d'or, surmontées de* 3 *roses du même.*

DE CHAVAROCHE (Jean), fut anobli pour ses services avec quatre de ses fils, dont deux furent tués et deux prisonniers de guerre, par lettres du mois de septembre 1643, enregistrées le 17 juin 1644 et confirmées en 1666. *De gueules, au sautoir d'or, supporté par deux lions du même.*

* DE CHAYLUS. Cette famille existait à Vodable en 1450. *D'argent, à 14 billettes de gueules*, 5, 4, 3 et 2.

DE CHAZELLES, seigneurs de Saint-Loup, de Bugnes, de Poujols, etc., 1488-1666. *D'azur, à une tête de léopard d'or, lampassée de gueules; au chef cousu du même, chargé d'une étoile et d'un croissant d'argent.*

Geraud *de Chazelles* vivait en 1266; Pons *de Chazelles*, chevalier, en 1285. Bertrand et Jacques *de Chazelles* étaient chanoines de Brioude en 1323 et 1325. Une branche de cette famille existe en Languedoc.

DE CHAZERON, seigneurs de la Tiercerie, 1546-1666. *D'or, au chef émanché de* 3 *pièces d'azur* (1).

La maison de Chazeron a reçu son nom d'un ancien château situé près de Riom. Oudin, seigneur *de Chazeron* en 1260, chevalier, fut père de Jacques *de Chazeron*, qui vivait en 1290. François *de Chazeron*, damoiseau, fils de Jacques, fut présent, le mercredi avant la fête de Saint-Georges 1314, au traité de mariage d'Astorg d'Aurillac avec Dauphine de la Tour; (Baluze, *preuv. de l'hist. de la maison d'Auvergne*, p. 576.) Jean, seigneur *de Chazeron*, fils de François, vivait en 1352. Les titres des cordeliers de Riom font voir qu'il fut en grande intimité avec le pape Innocent VI. Son fils Oudard, seigneur *de Chazeron*, épousa, vers 1380, Marguerite *de Bellefaye*, dite *de Volore*, dame de Volore et de Montguerle, fille de Pierre de Besse, seigneur de Bellefaye (2) et de Marguerite de Thiers, dame de Volore, et sœur d'Agnès de Bellefaye, mariée, en 1373, avec Beraud Dauphin, seigneur de Rochefort, qui lui survécut et n'en eut pas d'enfants. La postérité d'Oudard de Chazeron a formé deux branches. La première, dite des seigneurs de Chazeron, de Roche d'Agoux et de Pionsac, s'est fondue en 1611, dans la maison *de Monestay*, qui depuis a ajouté à son nom et à ses armes, ceux *de Chazeron* (3), et la seconde, celle des seigneurs de Pélicieux et de la Tiercerie, qui fut maintenue en 1666, et qui est également éteinte.

Nota : Cette notice rectifie l'erreur de la Chenaye des Bois et des généalogistes qui avaient pensé que la maison de Chazeron était une branche de celle d'*Autier de Villemontée*.

---

(1) Les armes de cette famille sont ainsi décrites : *d'argent, au chef émanché d'azur* ; *de gueules au chef émanché d'or* ; enfin *d'or, au chef émanché de gueules*.

(2) Pierre de Besse était neveu du pape Clément VI, par Almodie Rogier, sa mère sœur de ce souverain pontife et femme de Jacques de Besse ; Nicolas de Besse, frère de Pierre, fut créé cardinal en 1344. Enfin ces deux frères étaient cousins-germains du pape Grégoire XI Pierre Rogier de Beaufort), le même qui transféra la résidence des papes à Avignon en 1376.

(3) Cette seconde maison de Chazeron s'éteint en une fille, Pauline-Henriette de Monestay-Chazeron, épouse du duc de Cèreste-Brancas, possesseur actuel du marquisat de Chazeron.

DE CHEMINADES, seigneurs de Lormet, 1516-1666. *De gueules, au chien courant d'argent; au chef d'or, chargé de 3 molettes d'éperon de sable.*

Cette famille est ancienne et fut admise dans le chapitre de Brioude dès 1330.

DE CHERY, seigneurs d'Aubagnat; cette famille a fait preuve de cinq degrés, avec réception dans le chapitre de Brioude en 1598. *D'azur, à un croissant tourné d'argent, accompagné de 6 étoiles du même, rangées 3 en chef et 3 en pointe.*

* DE CHILLAC, seigneurs de Chillac en Velay, etc. Cette famille existait encore en 1450. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même.*

DE CISTEL, seigneurs, barons de la Garde, de Bournac, de Martinanches, etc. *De gueules, à 3 lionceaux léopardés d'or; au chef denché d'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or.*

Audigier, t. I, p. 349, *verso*, fait mention de Jacques *Cistel*, qui fut l'un des commissaires du fouage imposé par les trois états d'Auvergne, en 1359; de Berthon *Cistel*, premier élu de Clermont, en 1441 et 1451; d'Étienne *Cistel*, second élu, en 1454; de Robert *Cistel*, second élu, en 1455 et 1467.

La noblesse a été acquise à cette famille en la personne de Claude *Cistel*, pourvu, le 22 septembre 1558, d'une charge de secrétaire du roi, dans l'exercice de laquelle il mourut en 1557.

* CISTERNES DE VINZELLES. Cette famille est ancienne et honorable, mais on ne lui connaît aucun principe de noblesse. Pierre *Cisternes*, l'un de ses auteurs, avait bien été reçu dans une charge de président à la cour des aides de Clermont-Ferrand, le 27 février 1690, de même que Nicolas-François *Cisternes de Vinzelles* le fut aussi, le 21 février 1731. Mais les charges de cette cour n'anoblissaient point. Pierre *de Cisternes*, prêtre, notaire, passa en cette qualité les articles de mariage de Claude de Montagu, chevalier, seigneur de la Ferté-Chauderon, avec Louise de la Tour d'Auvergne, le 25 octobre 1432. Cette famille porte: *D'argent, à une citerne de sable, chargée d'une étoile d'argent.*

*CLAVIÈRES, quelquefois CLAVIERS, seigneurie considérable, située à une lieue de Salers, qui avait donné son nom à une ancienne famille, dont les biens sont passés, en 1460, avec addition de nom et d'armes, dans la branche de Scorailles de Murat l'Arabe. Elle portait: *De gueules, au sautoir d'argent, cantonné de 4 clefs du même, les anneaux en losange.*

DE CLAVIÈRES, seigneurs de Zugues et de Couloumiergues, 1554-1666 (1). *De gueules, à la clef d'argent en pal; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

---

(1) Un Gilbert *de Clavières*, seigneur de Fosse, fut condamné comme usur-

Cette famille paraît être une branche de celle qui précède.

* DU CLUZEL (Jean), qui vivait en 1450, à Saint-Bonnet de Novacelle, portait : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de* 3 *roses d'argent.*

Arnaud et Jean *du Cluzel*, possessionnés à Saint-Cirgues, à la même époque, accompagnaient le chevron de 3 *étoiles d'argent*, et portaient *un chef cousu de gueules, chargé d'un réseau de sable.*

DU CLUZEL, seigneurs du Roughat et de la Loge, etc. Cette famille descend de Jean du Cluzel, auquel Henri IV accorda des lettres de légitimation et d'anoblissement, en considération de 27 ans de services. *D'azur, à la fasce bastillée d'or de* 3 *pièces accompagnée en pointe d'une molette d'éperon du même* (1).

* DE COISSE (Jean), habitait à Arlenc, en 1450. *De gueules, à la croix d'argent, bordée d'une engrêlure de sable.*

* DE COLOGNE. Hugues et Guillaume *de Cologne* frères, seigneurs de Moret, vivaient en 1255. Guillaume Revel fait mention, en 1450, de Jean *de Cologne*, écuyer de la ville de Vic, capitaine pour le comte d'Auvergne des château et baronnie de la Tour. Il portait : *D'or, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une rose du même.*

* DE COLOMBINES. Beraud et Louis *de Colombines* habitaient à Blesle et à Mercœur en 1450. Ils portaient : *De sable, à* 2 *étoiles d'argent et un alérion du même*; *à la bordure de gueules.*

* DE COMBAREL DE GIBANEL, famille originaire de Limosin. Elle prouve sa filiation depuis Jean *de Combarel*, co-seigneur de Noailles, qui vivait en 1400. L'un de ses fils, Hugues de Combarel, fut successivement évêque de Tulle, de Béziers et de Poitiers, en 1424. *Parti, au* 1 *d'azur, à* 3 *coquilles d'or en pal*; *au* 2 *de gueules, à une demi-molette d'éperon d'argent, mouvante de la partition.*

DE LA COMBE, seigneur du Puy, de la Guillaumie, etc., 1656.

DE COMBLAT, voyez DE CABANÉES.

DE COMBRES DE BRESSOLLES. 1454-1666. *De sinople, au chevron d'or, accompagné de* 3 *étoiles du même.*

Cette famille est fort ancienne. Guillaume *de Combres* était chanoine de Brioude en 1257.

---

pateur de noblesse à 2,000 livres. (*Reg. de Saint-Flour, bureau de Mauriac*, fol. 37.)

(1) Ce sont les armes que portait Guillaume *du Cluzel*, qui vivait à Vissac en 1450. Il avait pour cimier une hure de sanglier, et pour cri : *le Cluzel.* (*Armorial* de Guillaume Revel, fol. 507.)

* COMBRONDE, chatellenie qui appartenait à la maison d'Apchon dans les 12e et 13e siècles. Almodie *de Combronde,* fille d'Étienne d'Apchon, seigneur de Combronde, épousa, vers l'année 1320, Robert Ier Dauphin, seigneur de Saint-Ilpize. Baluze dit qu'elle portait : *D'or, à 6 fleurs de lys d'azur.* C'est une erreur, la concession de fleurs de lys pour la maison d'Apchon étant de l'année 1357.

COMPTOR, voyez APCHON.

DE CONQUANS, seigneurs de Cances, de Camburat, de Toursac, de Maurifons, de Lescure, de Mazières, de la Capelle, de la Saigne, de Mauringues, de la Garrigue, de Queyrigus, etc. 1500-1666. *D'azur, à l'aigle couronnée d'or.*

* COPEL, terre située à 3 quarts de lieue de Billom, avait donné son nom à l'une de plus anciennes familles d'Auvergne. Eustorge *de Copel* souscrivit une charte de donation faite au monastère de Sauxillanges par un prêtre nommé Hugues, au mois de décembre la sixième année du règne de Lothaire, roi des Français, c'est-à-dire de l'année 960. (*Cartul. de Sauxillanges, fol.* 107 *de l'original, et* 59 *de la copie.*)

DE CORDEBEUF-BEAUVERGER, comtes de Montgon, seigneurs de Matroux, 1430-1666. *Écartelé, aux* 1 *et* 4, *contre-écartelés d'or à* 3 *fasces de sable, et échiquetés d'argent et d'azur au chef de gueules, qui est* DE MONTGON, *aux* 2 *et* 3 *contre-écartelés en sautoir d'hermine et d'argent, à* 2 *fasces d'azur, qui est* DE CORDEBEUF.
Avant son alliance avec l'héritière de Leotoing-Montgon, la maison de Cordebeuf portait : *De sable, au lion d'argent.* En 1450, Martin *de Cordebeuf* portait : *Écartelé en sautoir d'hermine et de sable ; à la bordure contre-écartelée de même.*

DE CORNON, voyez DE COURNON.

DE CORTIAL, seigneurs de la Bâtisse, 1511-1666. *De sable, au lion couronné d'argent.*

DE COULOM, sieurs de la Combe. 1506-1666. *D'azur, à l'aigle d'argent, becquée et membrée de gueules, volant au flanc dextre de l'écu.*

DE COURCELLES, seigneurs du Breuil. La terre du Breuil, située sur le bord de la Couse, près de Saint-Germain-Lembron, appartenait au commencement du 13e siècle à Amauri *de Courcelles* (1), connétable d'Auvergne, qui, en 1238, fit assigner, pour compa-

(1) Cette maison est connue depuis Geraud et Geoffroi *de Courcelles* frères, mentionnés avec Guillaume, comte d'Auvergne, dans une charte de l'église de Saint-Yrieix, au diocèse de Limoges, de l'an 1070. (*Voir* Baluze à la table, aux mots *du Breuil* et *de Courcelles.*)

raître devant lui, Guillaume comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, pour répondre à une plainte formée par les chanoines de Brioude. La fille de ce comte, Philippie d'Auvergne, fut mariée à Robert *de Courcelles*, seigneur du Broc, fils d'Amauri. Louis II du Breuil, seigneur du Breuil, baron d'Orose et de Tinières, dernier rejeton de cette ancienne famille, n'ayant pas eu d'enfants d'Isabeau *de Langeac*, il lui fit donation de tous ses biens, qu'elle porta en mariage à Jean *d'Urfé*, dit Paillard. *De gueules, à 2 fasces d'or, accompagnées de 8 losanges du même*, 3, 3 et 2. Tel était l'ancien sceau de cette maison. Guillaume Revel, dans son *armorial d'Auvergne*, dressé en 1450, dit, p. 42, que Louis *du Breuil*, baron d'Orose, portait: *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 fasces d'argent, chacune chargée de 3 fleurs de lys d'azur ; au 2 d'azur, à la bande d'or, accompagnée de 6 fleurs de lys d'argent, au 4 d'or, à 10 fusées d'azur, rangées 5 et 5. Cimier, une femme habillée d'azur et chevelée d'or.* Cri : Courcelles.

* de COURNON. Le nom de cette ancienne famille était *Escot.* Le bourg de Cournon, dont elle a pris son surnom, est situé sur le penchant d'une colline au bord de l'Allier et à 2 lieues de Clermont. Elle est connue depuis Guillaume *Escot*, seigneur de Cournon et de Gondole, qui prit part à la guerre que Gui II, comte d'Auvergne, fit à son frère Robert, évêque de Clermont. Le château de Cournon ayant été démoli, Guillaume *Escot* fut autorisé à le rétablir par le traité de paix que firent les deux fréres, en 1199. Son fils Raoul *Escot*, seigneur de Cournon, reprit de fief la tour de Gondole de l'église de Clermont, en 1204. Guillaume de Cournon, IIe du nom, fit hommage, pour toutes ses terres, au roi Philippe-Auguste, au mois de décembre 1211, et promit de ne plus faire ni paix ni trève avec le comte Gui que par le consentement ou l'ordre de ce monarque. Raoul II *de Cournon*, chevalier, fils de Guillaume II, vivait en 1279 et laissa d'Alix *de Montgascon*, son épouse, Raoul III, seigneur de *Cournon*, chevalier, mort le 8 février 1330. Agnès, dame *de Cournon* porta cette terre à son mari Bertrand *de Lavieu.* La maison Escot de Cournon portait : *D'azur, à la croix ancrée d'or.*

de COURTAUREL, seigneurs de Rouzat, de la Tour, etc. 1511-1666. *D'azur, au lion d'or.*

de COURTEN, originaire de Suède, famille anoblie en 1651, par la reine Christine, et confirmée par lettres de Louis XIV, du mois de juillet 1654, enregistrées. *D'azur, semé de couronnes antiques d'or ; au centre un écu de sable, chargé d'un lion léopardé d'argent, avec un chef d'or, chargé d'un croissant de gueules.*

de COUSTAU, seigneurs de Tordes et de Reboul, famille anoblie par le duc de Berry et d'Auvergne, et confirmée par le roi Charles VI, suivant une sentence des élus de Clermont, du 14 jan-

vier 1396, et maintenue en 1666. *Écartelé, aux 1 et 4 vairés d'argent et d'azur de 3 tires; aux 2 et 3 de gueules, au casque grillé d'argent, taré de profil.*

* DE CRESPAT, seigneurs de Durtol et de Ludesse. Quoique cette famille n'ait pas figuré dans la recherche de 1666, elle est ancienne. Audigier en remonte l'anoblissement à 1435. Gérard *Crespat*, seigneur de Durtol, près Clermont, fut présent, le 15 février 1442, à l'acte d'émancipation de Gabrielle de la Tour, fille de Bertrand, comte de Boulogne et d'Auvergne, et Durand *Crespat*, seigneur de Durtol, fournit l'aveu des cens et rentes qu'il tenait du comte de Montpensier, en 1493 (*Ch. des comptes de Paris*, registre 471, fol. 192). Géraud *de Crespat*, chevalier, seigneur de Ludesse, fit hommage pour cette terre en 1693. *D'azur, à la bande d'or, chargée d'une étoile de gueules entre deux coquilles de sinople; à la bordure engrêlée de gueules.*

* DE CRESTES. Cette famille est éteinte depuis longtemps. Elle avait pris son nom d'une terre située à 3 lieues d'Issoire. On compte de ce nom 12 chanoines de Brioude depuis 1324 jusqu'en 1562. G. *de Crestes* vivait en 1196. *D'azur, à 3 chevrons d'or.*

DU CROC, seigneurs de Brunard, du Mas, de Chabannes, de Blanchonée, 1460-1502-1666. *D'or, à 2 fasces de sinople.*

* CROISET (Pierre) habitait à Randans, en 1450, et portait : *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 croisettes patées du même; à la bordure engrêlée de gueules:*

* DE CROS (Geraud) vivant en 1450, portait, suivant Guillaume Revel : *D'argent, à 3 chevrons de sable; au lambel d'azur.* Et pour cri : MURAT.

DU CROSET, seigneurs de Cumigniat, de Bonafous, de Javogues, 1506-1666. *D'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 roses de gueules.* Bertrand *du Croset* était chanoine de Brioude en 1491.

D

* DE DALET. La terre de Dalet, située sur la rive droite de l'Allier, à 3 lieues et demie est-sud-est de Clermont, a été le berceau d'une très ancienne famille qui se prétendait issue de la maison de Saint-Allire, quatrième évêque de Clermont, vivant dans le IVe siècle. Cette maison se fondit au commencement du XIIIe siècle dans celle de Mezet, dont une branche en releva le nom et les armes. L'héritière de cette branche, Alix, dame *de Dalet*, épousa vers 1640 Pons *de Langeac*, dont les descendants ajoutèrent à leurs noms de baptême celui d'Allire en souvenir de cette tradition et de la possession de la terre de Dalet. *Fascé d'or et d'azur de 4 pièces.*

DANTIL DE LIGONNEZ, barons de Saint-Haon, 1324-1666. *Parti, au 1 d'argent, à 3 chevrons de gueules ; au 2 d'azur, au lion d'or.*

DESAIX, *voyez* DES AIX.

DE DIENNE, seigneurs de Chavagnac, de Courbines, de Cheyladet de Saint-Eustaze, de la Rochette, de Chansac, etc., 1228-1520-1666. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 croissants d'or.*

DE DIGONS, seigneurs du Tronsay, 1480-1666. *D'azur, à 3 étoiles d'or; à la bordure de gueules.* (Voir l'*Armorial d'Auvergne*, dressé en 1450 par Guillaume Revel, fol. 170.)

DE DOUHET, seigneurs d'Auzers, du Cluzel, de Valmaison, de Combret, de Cussac, de la Coste, 1522; seigneurs de Marlat, de Boudes, de Donnezat, de Peuchaut, de la Tourette, de Montmoirat, etc., 1542, 1670. *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable ; aux 2 et 3 de gueules, à la licorne d'argent.*

Cette famille, qui fut attachée pendant plusieurs siècles à la maison de la Tour, descend d'Antoine *Douhet*, conseiller de Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, anobli par lettres patentes du mois de décembre 1483 (1).

Ses auteurs étaient notaires à Nonnette et à Riom en 1298 et 1320, et Pierre *Douhet* était procureur à la Tour en 1459.

DE DOURETTE. Guillaume de Dourette, écuyer, seigneur de Pereis, vivait en 1382. Il fut père de Jeanne *de Dourette*, mariée vers la même époque avec Bernard *de la Tour*, qui, après la mort de Jeanne, embrassa la vie religieuse au monastère de Sauxillanges. Cette famille existait encore en 1450 : *D'argent, au sautoir de sable, cantonné de 4 croix potencées du même.*

DE DROSSANGES, seigneurs dudit lieu, de la Combe, de la Roure, etc., 1510-1666. *D'azur, à la tour d'argent, maçonnée et ajourée de sable, accostée de 6 fleurs de lys d'or.*

DE DURFORT, seigneurs de Léobard, de Pestillac et de Burburon, 1539-1666. *D'azur, à la bande d'or.*

C'est une des nombreuses branches de la maison de Durfort-Duras, branche formée par Guillaume *de Durfort*, seigneur de Clermont-Soubiran, qui vivait en 1239. La terre de Durfort, située à une lieue et demie de Lauzerte en Quercy, a été le berceau de cette illustre famille, connue depuis l'année 1063. Les Durfort

(1) Michel et Annet *de Douhet*, d'une famille étrangère à celle dont nous parlons, ou issus d'une branche qui n'avait pas été anoblie, et demeurant à Monteil-Gellat, ont dénié la qualité de noble (*fol. 122 de l'élection de Clermont.*) Jacques *de Douhet*, sieur d'Auberoche, et Jean *de Douhet*, sieur de Nonalhat, ont été condamnés au conseil-d'état, le 29 décembre 1667, le premier à 600 livres d'amende, le second à 200 livres.

de Deyme et de Rouzine ont une origine aussi très-ancienne, mais différente. La terre dont ils ont tiré leur nom est située près Saverdun, dans le comté de Foix. Ils portent : *de gueules, à 3 fasces d'argent.*

E

D'ESCAFFRES, seigneurs de Trioulou, etc., 1444-1668. *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'argent, ajourée et maçonnée de sable; aux 2 et 3 coupés d'azur, au lion léopardé d'argent, et d'or, au taureau de gueules.*

Cette famille est originaire du Languedoc et l'une de celles qui figurent dans les plus anciennes chartes de cette province; elle descend de Hugues *d'Escaffres,* seigneur puissant, mentionné dans deux actes de 1010 et 1023. D'autres chartes de 1071, 1089, 1128, 1132, 1139, 1153, 1163, 1170 et 1260 constatent l'existence des descendants de Hugues dans les vicomtés de Carcassonne et d'Albi. Ils étaient déjà seigneurs de Tribulon, près Maurs, dans le Cantal, dès l'année 1274. Zecher *Escaffres*, chevalier, Geraud de Privazac et Bernard de Bez furent témoins d'une charte de Guillaume de Panat en faveur de l'abbaye de Bonnecombe, en 1172. (*Recueil de Doat, Bonnecombe, t. I, p.* 18.)

D'ESCARS, *voyez* DE PÉRUSSE.

D'ESCORAILLES, *voyez* DE SCORAILLES.

ESCOT, *voyez* DE COURNON.

D'ESCOURCELLES, *voyez* DE COURCELLES.

D'ESCOUROLLES, 1456-1666. *D'azur, à 3 lionceaux d'or, les 2 en chef soutenant un chevron d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.*

Cette famille est originaire du Bourbonnais, où est située à 2 lieues de Gannat la terre dont elle tire son nom.

D'ESPARVIER, seigneurs de Blazery, 1539-1666. *De gueules, à 2 lions affrontés d'or.*

DE L'ESPINASSE DU PASSAGE, seigneurs de Celion, de Vieille-Prade, etc., 1305-1666. *D'azur, au lion d'argent.*

D'ESPINCHAL, marquis d'Espinchal, barons de Massiac. La terre et baronnie d'Espinchal, située à 8 lieues d'Issoire, a été le berceau de cette ancienne famille, alliée aux premières maisons d'Auvergne. Elle a donné nombre de chanoines au chapitre de Brioude depuis l'an 1266. *D'azur, au griffon d'or, accompagné de 3 épis de blé du même.*

D'ESTAING. Guillaume *d'Estaing*, de la paroisse de Chambon,

élection de Clermont, fut maintenu en 1666. *D'azur, à 3 fleurs de lys d'or* (1).

Voyez dans le précédent volume, p. 40, du *Nobiliaire de Champagne*, ce que nous avons dit de cette illustre famille, actuellement éteinte.

DE L'ESTANG DE TOURTOULON, 1463-1666. *Parti, au 1 d'azur, à 3 bandes d'or; au 2 d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 étoiles d'argent.*

EYMÉ DES ROCHES, 1542-1666. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de 6 étoiles d'argent.*

F

DE LA FAGE. Jean, seigneur de Ribes et de Fournols, et Charles, seigneur de la Combe, son cousin-germain, ont été condamnés contradictoirement chacun à 2,000 livres qu'ils ont payées. (Fol. 27 *du registre de l'élection de Brioude, et fol.* 65 *du registre de l'élection de Saint-Flour.*)

Nonobstant cette condamnation, les productions des deux branches de cette famille se trouvent classées parmi les maintenues de M. de Fortia, ce qui doit être une erreur s'il n'y a pas d'arrêt du conseil d'état qui ait postérieurement relevé cette famille. *D'argent, à 2 lances éclatées de gueules, passées en sautoir, sur lesquelles broche un chevron de sable, accompagné en chef de 2 palmes de sinople.*

DE FAIDIDES, seigneurs de Chalandras et de Saint-Yvoine, 1446-1666. *D'or, à 3 taupes de sable.*

Robert, seigneur *de Faidides* et de Chalandras, vivait en 1420.

DE LA FARGE, seigneurs de Montcelar, 1529-1666. *De sable, à la bande d'argent, accompagnée en chef d'une étoile du même.*

Il y a eu, sous le nom de la Farge, plusieurs chanoines comtes de Brioude, depuis l'année 1374 jusqu'à Charles de *la Farge de Montcelar* en 1628.

* DE LA FARGE (Étienne), habitait à Roche-Savine en 1450. *D'argent, à 3 marteaux d'azur; à la bordure engrêlée de sable.*

DE FAUCON, seigneurs de Villaret. Cette famille a prouvé depuis Jourdain *de Faucon*, écuyer, seigneur de Villaret, auquel le roi Charles VII accorda des lettres de réhabilitation le 24 juillet 1450. *D'azur, au faucon d'argent, chaperonné de gueules, perché sur un tronc d'arbre d'or, et accompagné en chef de 3 tierce-feuilles du même.*

---

(1) François *d'Estaing*, seigneur de Chambon et de la Borie, a dénié la qualité d'écuyer et a été condamné. Joachim *d'Estamg*, sieur de Roquestat, paroisse de Chambon, le fut par défaut (*Registre de Saint-Flour*, fol. 81 *de Clermont*, fol. 141).

DE FAUGIÈRES, seigneurs du Croizet et de Chambaret, 1540-1666. *D'azur, à la bande d'argent; à la bordure de gueules.*

DE FAY (on prononce FAÏ), seigneurs de Saint-Quentin, de Coisse, etc., 1480-1666. *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur; aux 2 et 3 d'or, au lion d'azur.*
C'est une branche de la très-ancienne maison de Fay, originaire du Haut-Vivarais, et qui avait pour chef, en l'an 1100, Pierre, seigneur *de Fay*, au diocèse du Puy, bienfaiteur de l'abbaye de Chanac. Les marquis et comtes de la Tour-Maubourg descendent de cette branche de Saint-Quentin.

* FAYDIT (Jean) vivait en 1450 et portait : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles du même.* Voyez DE FEYDIT.

DU FAYET, seigneurs de la Borie et de la Tour, 1472-1666. *D'azur, à la tour d'argent, ajourée de sable, adextrée d'un croissant d'argent et senestrée d'une étoile d'or.*
Hugues *du Fayet*, chevalier, vivait le 17 novembre 1308, date des fiançailles d'une fille de Bernard, seigneur de la Tour, et de Béatrix de Rodez avec Astorg, seigneur d'Aurillac.

DE LA FAYETTE, seigneurs de Montluisant et de Pelacot, 1551-1666. *De gueules, à la bande d'or; à la bordure de vair.*
Cette maison a pris son surnom de la Fayette d'une terre située non loin de la baronnie de Montbossier et qui relevait de la châtellenie d'Usson. Pons *Motier*, seigneur de la Fayette, qui vivait vers la fin du XIIe siècle, eut deux fils, Gilbert et Pons *Motier*, le premier auteur de la branche des seigneurs de la Fayette, le second auteur de la branche de Champetières.

* DE FERRIÈRES (Guionnet), vivant à Massiac en 1450, portait : *d'argent, à 3 fers de cheval d'azur.*

DE FERRIÈRES-SAUVEBOEUF, 1535-1666. *De gueules, au pal d'or, à la bordure denticulée du même.*
Famille ancienne et très-distinguée, originaire de la vicomté de Turenne. Guillaume *de Ferrières* fut caution des conventions du mariage conclu vers 1210, entre Raimond IV, vicomte de Turenne, et Hélix d'Auvergne, fille du comte Gui II.

* DU FEU. Cette famille existait à Mozun en 1450. *D'azur, au levrier d'argent, surmonté de 2 roses du même.*

DE LA FEUILLADE, sieurs de Chalucet, branche naturelle de la maison d'Aubusson. *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix ancrée d'or; aux 2 et 3 d'or, à l'aigle de gueules.*

DE FEYDIT, sieurs de Regot, famille anoblie pour services militaires, par lettres du mois de mars 1647, enregistrées à la cour des aides le 24 mai 1650. *D'azur, à 3 annelets d'argent.* Voyez FAYDIT.

* DE FLAGEAT, seigneurs de Flageat. Cette famille s'est éteinte peu avant la recherche, dans la maison d'Alègre. Elle descendait de Gilles *de Flageat*, qui vivait en 1253, et négocia un accommodement fait par le roi saint Louis et le comte de Toulouse avec le connétable Humbert de Beaujeu et Hugues de la Tour, évêque de Clermont. *De sable, à la tour d'argent.*

DU FLOQUET, seigneurs de Chaméane, de Reals, de Gromont, de la Gorse, de Saint-Genest, de Dommeries, 1544-1548-1666. *D'azur, à la croix engrêlée d'or, cantonnée aux* 1 *et* 4 *d'une étoile d'argent et aux* 2 *et* 3 *d'une pomme de pin d'or.*

* FLOTTE, seigneurs de Revel; famille considérable qui a donné deux chanceliers de France, Pierre *Flotte*, chevalier, seigneur de Revel (terre que lui donna le roi Philippe-le Bel en 1294) et Guillaume *Flotte*, nommé chancelier de France en 1339, celui-ci père de Pierre *Flotte*, seigneur d'Escolle, amiral de France. Le dernier de cette famille périt à la bataille de Rosebecke en 1382. Elle était alliée aux plus grandes maisons du royaume. *Fascé d'or et d'azur.*

DE FONTANGES, seigneurs d'Aubereque, de Tinieres, de Volzic, etc., 1526-1666. *D'azur, à* 3 *fleurs de lys d'or rangées en fasce.* Les branches de Chambon et de Masclas portent : *de gueules, au chef d'or, chargé de* 3 *fleurs de lys d'azur.*

Cette maison était jadis une des plus considérables de l'Auvergne. Le château de Fontanges, dont elle a pris son nom, est situé sur un rocher escarpé à cinq quarts de lieue de Saint-Martin de Valmeroux, où on en voit encore les ruines. Jutel (p. 25 et 35, des *Preuves de la maison de Turenne*) rapporte avec détail le combat en champ-clos de Géraud *de Fontanges* contre Aimeri *de Saint-Céré*, chevalier, qui eut lieu en 1178 en présence des vicomtes de Turenne, de Comborn et de Limoges, combat dans lequel Géraud de Fontanges fut vainqueur.

DE LA FOREST DE BULHON, 1556-1666. *D'argent, à* 3 *fasces de sable.*

Chatard, seigneur *de la Forest*, damoiseau, fils de feu Arbert, seigneur *de la Forest* en partie, tenait des biens dans la mouvance de Thiers en 1325. Arbert était neveu d'un autre Arbert *de la Forest*, chanoine de Thiers en 1268.

FORGET, seigneurs de Gourdon et des Marcins, de Mons, etc.

Cette famille, originaire de Touraine, a fait preuve de quatre degrés de noblesse avec lettres de réhabilitation du mois de décembre 1608 en faveur de Paul Forget, lequel rendit des services considérables à Henri IV. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de* 3 *coquilles du même.*

* DU FOUR DE TEYSSERAS, à Carlat en 1450. *De gueules, au castor d'or.*

DE FOURNIER, seigneurs des Rioux, de Foulhoux, etc., famille anoblie par lettres du mois de mai 1654, registrées à la cour des aides le 5 mai 1655 et confirmées par arrêt du conseil d'état du 1er mai 1669. *D'azur, au chef d'argent, chargé de 3 tierce-feuilles de sinople.*

DU FRAISSE, seigneurs de Pissade, de Vernines, etc. Cette famille est originaire du village du Fraisse, situé à 5 lieues d'Ambert. Deux frères, François et Antoine *du Fraisse*, firent hommage, en 1369, pour leur maison de Bonnerive, en la seigneurie de Volore. Cette famille a rempli pendant 300 ans des charges de magistrature. *D'argent, au frêne de sinople; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

DE FREDEVILLE, *de Frigidavilla*, barons de Fredeville, du Chambon, de la Grolière, etc., 1368-1666. *D'argent, à la croix denchée de gueules.*

Hugues *de Fredeville*, chevalier, fut exécuteur du testament d'Agne II de la Tour, seigneur d'Oliergues, en 1382, avec Guillaume, seigneur de Chalencon, et Geoffroi, seigneur de Montmorin, aussi chevaliers. Le même Hugues, seigneur *de Fredeville*, est qualifié sénéchal d'Auvergne en 1389.

DE FRÉTAT, seigneurs de Varvasse, du Chassaing, de la Deyte, de Boissieux, etc.; famille anoblie par lettres patentes du 5 novembre 1576. *D'azur, à 2 roses d'or et un croissant d'argent.*

Audigier, tout en relatant les lettres d'anoblissement de Pierre *de Frétat*, chef de cette famille, en fait connaître l'ancienneté depuis 1229 et en cite plusieurs personnages sous les règnes de Charles V, Charles VI et Louis XII.

G

DE LA GARDE, seigneurs de Saignes et de Parlan, 1464-1666. *D'azur, à une épée d'argent en bande.*

La généalogie de cette famille est imprimée dans le 6e volume des *Archives de la noblesse.*

* DE LA GARDETTE, seigneurs de Fontenilles. Cette ancienne famille s'est éteinte dans celle de Senneterre, en 1500. *De gueules, à la bande componée d'or et d'azur de 6 pièces, accompagnée de 6 étoiles d'argent en orle.*

DE GAUSSERAND, seigneurs de la Motte et de Méalet, 1520-1666. *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 bandes d'or; aux 2 et 3 d'azur, à 3 rocs d'échiquier d'or.*

François *de Gausserand*, écuyer, fils naturel de noble Louis de Gausserand, écuyer, seigneur de la Motte, fut légitimé et anobli par lettres des mois d'avril et mai 1603. Son fils, François de Gausserand, écuyer, seigneur de Ferrières, fut maintenu, en 1666. Il portait ses armes comme ci-dessus.

DE GEBELIN, seigneurs de Floransolles. Filiation 1549. Ancienneté 1328. *D'azur, à la tour hersée d'argent, ajourée et maçonnée de sable, adextrée de 2 fleurs de lys d'or en fasce, et senestrée de deux flèches du même en sautoir ; en chef à dextre, une étoile d'or, et à senestre en pointe un globe impérial du même.*

*DE GIAC, seigneurs de Giac et de Châteaugay. La terre de Giac, dont cette famille a pris le nom, était une seigneurie considérable, située près des confins du Limosin et du pays de Combrailles. Le mérite de Pierre *de Giac*, chancelier de France en 1384, et dont le père, Jean *de Giac*, avait été trésorier de Beraud II, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, contribua beaucoup à l'élévation de cette famille. Elle fut précipitée du faîte de cette grandeur par les crimes et les malversations d'autre Pierre *de Giac*, petit-fils du chancelier. Placé à la tête des affaires par Charles VII, il ne songea qu'à profiter des malheurs publics pour accroître sa fortune. Ayant occasionné la perte d'une armée en Normandie, en la laissant manquer de vivres, le connétable de Richemont et Georges de la Trémoïlle, en l'absence du roi, se saisirent de Pierre *de Giac*, à Issoudun, et le traduisirent à Dun-le-Roi, devant un tribunal extraordinaire, qui le condamna à mort. Les tortures de la question lui arrachèrent les aveux les plus étonnants. Il demanda avec instance qu'on lui coupât la main droite qu'il avait vouée au diable afin de parvenir à ses intentions, craignant sans doute, s'il n'acquittait sa promesse, que le démon ne s'emparât de la totalité du corps. Son fils, Louis II *de Giac*, seigneur de Giac et de Châteaugay, né de Jeanne de Maillac, première femme de son père, que celui-ci avait fait empoisonner pour épouser Catherine de l'Ile-Bouchard, vivait encore en 1472. Rien ne donne à penser qu'il ait eu des enfants. *D'or, à la bande d'azur, accompagnée de* 6 *merlettes de sable en orle.*

DE GIBERTÈS, seigneurs de Vissac, de la Grange, etc. 1508-1656. *D'azur, à la fasce d'argent.*

La famille dont il est ici question portait originairement le nom de *Blauf*. Elle a été substituée aux nom et armes de la maison de Gibertès, dont était Guillaume, seigneur *de Gibertès*, vivant en 1290.

Pierre *Blauf*, chapelain de la maison de Bertrand de la Tour, chanoine de Clermont, reçut en legs de ce dernier, en 1281, une rente viagère de 100 sous, assise sur sa terre la plus proche de Senneterre.

En 1698, il existait un procureur du roi à Issoire, et deux avocats à Clermont, du nom de *Blauf*.

DE GIOU, seigneurs de Falcimagne, de Saint-Étienne, de Caylus, 1492-1666. *D'argent, à 3 tourteaux de gueules.*

Cette famille tire son nom de la terre de Giou, située à une lieue d'Aurillac. Esclarmonde *de Giou* était religieuse à Brageac en 1297. La filiation est bien établie depuis Pierre, seigneur *de Giou*, qui vivait en 1435, et avait épousé Marguerite *de Scorailles*.

DE GIRARD-SAINTE-RADEGONDE, seigneurs de la Tour-Vidal, de la Combaude, famille anoblie par lettres du mois de février 1583, confirmées par autres lettres du 16 février 1598. *Coupé, au 1 de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de 6 besants du même ; au 2 d'or, au lion de sable.*

DE GIRONDE, seigneurs de Montal et de Néronde 1535-1666. *D'azur, à 3 étoiles d'argent, à la colombe essorante du même, perchée sur l'étoile de la pointe.* Cimier, une colombe essorante.

Le château de Gironde, que possédait cette maison dès le XIII[e] siècle, est situé dans la paroisse de Mollède, et relevait de la baronnie de Mercœur.

DE GORCE (Tristan), écuyer, sieur dudit lieu. Sa veuve, Gabrielle de Comblat, fut maintenue en 1666.

DE GOUZELLES, seigneurs de la Roche, etc., 1487-1666. *D'argent, à 3 feuilles de sinople* (1).

* DE LA GRANGE (Geraud), vivant en 1450, portait : *D'argent, au chef émanché de gueules de 4 pièces.*

DU GREIL DE LA VOLPILIÈRE, seigneurs de la Volpilière, de Boussac, de Freissinet, de Nozerolles, de Maginzat, etc. 1550-1666. La branche des seigneurs de Feidides a prouvé depuis 1513. *De gueules, au chevron d'or, chargé de cinq tourteaux d'azur.*

GRENIER, famille de verriers, origin. de Guienne. 1552-1666.

DE GRENIER DE PLEAUX, 1252-1666. *De gueules, à la fasce d'or.*

DE GRIGNOLS, seigneurs de Caumont. 1513-1666. *D'azur, à une tige de 3 épis d'or entrelacés.*

DE GRIZOLLES DE PONSONNAILLES, 1541-1666. *D'azur, à 3 cloches d'argent, bataillées de sable.*

---

(1) Une famille *de Gouzel* a été condamnée au conseil, durant la recherche, savoir, Pierre *de Gouzel de Ségur*, sieur de la Rocherousse, paroisse de Marcenac, et Jean et Gui *de Gouzel*, le premier à 1,200 livres d'amende, et les deux autres à 800 livres, et Charles *de Gouzel*, sieur de Lauriat, paroisse de Beaumont, à 300 livres. (*Fol. 47 de l'élection de Clermont.*)

(2) Louis *du Greil*, qui vivait à Pierrefort en 1450, portait : *écartelé, aux 1 et 4* DU GREIL ; *aux 2 et 3 fascés d'argent et d'azur, la première fasce d'argent chargée de 3 merlettes de sable.* Pour cimier un loup issant, et pour cri : LA VOLPILIÈRE.

LE GROING, seigneurs de la Maisonneuve, 1530-1666. *D'argent, à 3 têtes de lion de gueules, couronnées d'or ; au croissant d'azur en abîme.*

DE GUERIN, barons de Lugeac, 1548-1666. *Losangé d'argent et de sable* (1).

* DE LA GUESLE, seigneurs de la Guesle et de la Chaux, etc. Cette famille qui a donné deux procureurs généraux et un président au parlement de Paris, s'est éteinte en la personne de François *de la Guesle*, archevêque de Tours, mort le 30 octobre 1614. Elle avait pris son nom d'un magnifique château situé près de Vic-le-Comte, et descendait de Gautier, seigneur de *la Guesle*, lequel accompagna le roi saint Louis à sa première croisade, en 1250. *D'or, au chevron de gueules, accompagné de 3 cors de chasse de sable, liés de gueules.*

DE GUIGNARD, seigneurs de Bezaudun, d'Albignac, 1487-1666. *d'azur, à 3 étoiles d'or et un soleil du même en chef* (2).

DES GUILLAUMANCHES, seigneurs du Boscage, 1511-1666. *D'argent, au taureau de gueules ; au lambel d'azur.*
Audigier (t. II, 353) dit qu'il a vu des titres de 1024, 1089 et 1115, dans lesquels les seigneurs des Guillaumanches se disent issus de la lignée masculine de la famille de Nicetius, duc d'Auvergne. Ces titres et plusieurs autres postérieurs ont été reconnus faux par M. Chérin père, généalogiste des ordres du roi, ce qui n'a pas empêché cette famille, d'ailleurs ancienne, de monter dans les carrosses du roi, en 1786, sur le rapport de Chérin fils.

DE GUILLEN, seigneurs de la Rochette, ont fait preuve de 6 degrés. *D'azur, à la fasce crénelée d'or, accompagnée en pointe d'une étoile du même.*

DE GUIRARD, seigneurs de la Gane et de Montarnal, 1535-1666. *Parti, au 1 d'azur, au lion d'or; au 2 de gueules, à l'épervier d'argent empiétant une perdrix du même, accompagné en chef d'une clochette d'argent entre deux étoiles d'or.*

---

(1) André *Guérin*, sieur de Chevrieres, paroisse de Saint-Éloi, et Pierre *Guérin*, dit *Saint-Pierre*, demeurant au château de Maubec, ont été condamnés chacun à 2,000 livres d'amende. (*Fol.* 21 *et* 27 *de Riom.*)

(2) Cette ancienne famille, celle de *Guignart*, en Bretagne, celle descendue de Jean *Guignart*, anobli par le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, en 1447, et celle de *Guignard de Saint-Priest*, anoblie par l'échevinage de la ville de Lyon en 1621 et 1622, sont toutes des familles d'origine différente, quoique portant le même nom.

H

DE LA HARBAUDIÈRE, seigneurs de la Baume.

DE LA HAYE, seigneurs de la Batisse, 1540-1666. *De gueules, au gantelet renversé d'argent.*

*DE L'HOPITAL, seigneurs de la Tour, de Vinay, etc. Charles *de l'Hôpital*, (1) épousa, vers 1470, Marguerite *du Prat*, de laquelle il eut Jean *de l'Hôpital*, premier médecin du connétable de Bourbon, qui le fit son bailli de Montpensier en 1515, puis auditeur de ses comptes à Moulins en 1522, et qui, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus depuis vingt ans, en lui sacrifiant sa clientelle, lui donna la seigneurie de la Tour-la Bussière et le domaine noble de la Roche en 1525. Il avait épousé Marguerite *de Ladiot*, dont il eut Michel *de l'Hôpital*, né à Aigueperse en 1505, chancelier de France en 1560, décédé en 1573, laissant un des plus beaux noms qui aient honoré la magistrature française et l'administration des affaires publiques. Il n'avait eu qu'une fille mariée à Robert *Hurault : D'azur*, (2) *à la tour d'argent, sommant un rocher du même; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles pointées d'or.*

D'HUMIERES (Antoine), écuyer, sieur de Loubejac et de la Celsade.

J

DE JACQUES, seigneurs de Gasches et de Belmont, famille maintenue et anoblie en tant que de besoin par lettres du mois de mars 1654 (3). *Parti, au 1 de gueules, à 3 coquilles d'argent; au 2 d'azur, à 2 étoiles et une fleur de lys d'or.*

DE JACQUES, seigneurs de Fontvergne, de la Bastide et de la Chassagne, famille anoblie par lettres du roi Charles VII du 20 août 1453. *D'azur, à 2 étoiles d'or et un croissant d'argent.*

DE JADON, seigneurs de Saint-Cirgues, de Barbessanges, 1550-1666. *D'azur, à un rocher d'or, sommé d'un oiseau du même.*

*JAR (Pierre), vivant en 1450, à Vissac, portait : *De gueules, au chevron d'argent; à la bordure d'or.*

---

(1) *La Biographie universelle*, t. XXIV, p. 412; le qualifie seigneur de Belesbat; c'est une erreur.

(2) Leur postérité s'est éteinte vers la fin du XVII[e] siècle. Elle ajoutait aux nom et armes de *Huraalt*, ceux *de l'Hôpital.*

(3) On voit au fol. 2 du registre de la prévôté de Maurs que Louis *de Jacques*, sieur de Gasches et de Belmont, fut condamné à 100 livres d'amende lors de la recherche. Peut-être les lettres d'anoblissement avaient-elles été révoquées.

DE JARRIER, seigneurs de Trachaise, 1529-1666. *Bandé d'or et d'azur.*

DE JUGEALS DE PEYRAC (originairement DE PEYRAC, famille ancienne du Périgord), seigneurs de Bassignac, 1365-1666. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 étoiles d'argent.*

K

* KAYR DE BLUMENSTIEN, originaire de la Haute-Autriche. Cette famille a reçu de l'empereur Léopold, en considération de services militaires rendus à l'empire, le 18 mars 1676, des lettres de noblesse dans lesquelles il est dit que ses auteurs étaient renommés dès l'année 1207, et qu'ils possédaient, dans la Haute-Autriche, près de la ville de Lintz, le domaine de Blumenstein. François *Kayr de Blumenstein,* né à Strasbourg, secrétaire du maréchal de Villeroy, fils de Jacob-Ferdinand, qui avait obtenu le diplôme de 1676, fut naturalisé Français par lettres patentes du mois de mai 1715; et confirmé dans sa noblesse par d'autres lettres du mois de mars 1738. *Parti, au 1 d'azur, à un monticule de sinople, sur lequel se trouve un vase rempli de fleurs au milieu desquelles domine une rose double rouge; au 2 d'argent, à un monticule de sinople, où se tient de front un homme en habit rouge, étroit et ouvert sur la poitrine, ayant la barbe de sable et la tête couronnée de lauriers de sinople. Il tient de la main dextre une flèche renversée et appuie la gauche sur sa hanche; à la champagne de sinople, chargée d'une couronne de laurier au naturel.*

L

DU LAC, seigneurs de Puydenat, 1540-1666. *D'azur, à la fasce d'or.*

Le château du Lac, qui a donné son nom à cette maison, est situé dans la paroisse de Courteserre. Étienne *du Lac*, chevalier, fut temoin et signataire du testament d'Eléonore de Baffie, comtesse d'Auvergne, du mercredi après l'Épiphanie 1285.

DU LAC, seigneurs d'Enval, 1439-1666. *D'or, au chevron de gueules, accompagné de 3 fermaux d'azur sans ardillons.*

La filiation de cette ancienne famille est bien établie depuis Béraud, seigneur *du Lac*, et de Monteil, marié, vers 1400, avec Algaye *Motier de la Fayette*, sœur de Gilbert, maréchal de France.

DE LACOME, seigneurs de Chapes, 1656.

DE LAIRE, seigneurs de Vivart, de Lavort et de Lisle, 1540-1666. *D'azur, à la bande d'or.*

Le nom de Laire (*de Area*) est fort ancien en Auvergne. *J. de Laire* fut témoin, en 1196, à la vente faite par le comte de Clermont du château de Chamalières à Robert, évêque de Clermont.

Hugues *de Laire*, damoiseau, vivait en 1384, Guillaume *de Laire*, chevalier, en 1393, et Étienne *de Laire*, aussi chevalier, vers 1420. Jean *de Laire*, cadet de cette ancienne famille, vivait à Arlenc en 1450 et portait : *D'argent, à la bande d'azur, chargée de* 3 *étoiles d'argent.*

On peut voir, dans le t. IV des *Archives de la Noblesse*, une longue liste de chanoines de Brioude du nom de Laire, depuis l'année 1268.

DE LAIZER, seigneurs de Siougeat, de Compain, etc., 1494-1666. *De sable, à la bande d'or, accompagnée de deux étoiles d'argent.*

Cette famille a fait des preuves de cour devant Cherin fils, en 1786. Elle est connue depuis Guillaume *de Laizer*, chevalier, qui fit hommage au comte d'Auvergne en 1227.

Il y a peu de familles anciennes qui n'aient leurs traditions plus ou moins fondées en probabilité, et souvent elles y tiennent plus qu'aux faits les mieux avérés et les plus honorables. Celle-ci se prétend originaire d'Allemagne, où remontent jusqu'au xe siècle les vestiges de son ancienneté. Il n'est pas besoin d'insister pour faire sentir le vide d'une pareille tradition.

DE LAMY, seigneurs de Boisconteau, ont prouvé 4 degrés. *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *d'argent, au pin de sinople; aux* 2 *et* 3 *d'azur, à la tour d'argent; sur le tout de sinople, à l'étoile d'argent.*

* DE LANDOS. La terre de Landos, située à trois lieues et demie du Puy, a donné son nom à une famille qui existait au milieu du XIIIe siècle. Guillaume *de Landos* fut témoin, avec la principale noblesse d'Auvergne, à une transaction passée le jeudi avant la fête de saint Philippe et saint Jacques, apôtres, 1249, entre Robert V, comte d'Auvergne et le seigneur de Bourbon, relativement aux mouvances des nobles du pays de Combrailles, dont partie relevait des sires de Bourbon, et partie des comtes d'Auvergne.

DE LANDRODIE, seigneurs d'Escours, 1554-1660. *Parti, au* 1 *d'argent, à* 3 *étoiles d'azur*; *au* 2 *d'azur, semé de larmes d'argent, au lion d'or, brochant.*

DE LANGEAC, comte de Dalet, etc., marquis de Coligny, 1454 1666. *D'or, à* 3 *pals de vair.*

Langeac était une ancienne baronnie limitrophe du Gévaudan et de l'Auvergne, et la ville du même nom était le chef-lieu du petit pays appelé Langeadais, régi par ses coutumes particulières. Les seigneurs de Langeac descendaient, selon Audigier, de Raymond Pons, comte de Toulouse. Une autre tradition en remonte la souche aux comtes de Gévaudan et de Forez. Sans admettre ni l'une ni l'autre de ces traditions, on peut dire que cette famille était une des plus anciennes et des plus illustres de l'Auvergne. La branche des marquis de Coligny s'est éteinte en 1746; l'aînée, celle des seigneurs de Langeac, s'était fondue par un mariage, en 1586, dans une branche de la maison de la Rochefoucauld, qui en a re-

levé le nom et les armes. Enfin la branche des barons du Crest et de Juillac subsistait encore à l'époque de la révolution ; elles descendaient toutes, par une filiation non interrompue, de Guillaume, seigneur *de Langeac*, vivant en 1105. Ce qu'Audigier rapporte au delà n'est fondé sur aucune preuve authentique.

* DE LANGES. Cette famille existait à Châteauneuf en 1450. *D'azur, au lion d'or; au lambel d'argent.*

DE LANGLADE, seigneurs de Maubec, du Chayla, etc., 1477-1666. *D'argent, à 3 taux de gueules.*

Les titres produits par cette famille ont été déclarés faux par M. Cherin. Elle est du Gévaudan.

DE LASTIC, seigneurs de la Vergnette, de Bellemure et de Sieugeac, 1537-1556-1666. *De gueules, à la fasce d'argent.*

Cette maison portait originairement le nom de *Bompar*. Elle le conserva jusqu'à la fin du XIVe siècle. Celui *de Lastic*, qu'elle a porté exclusivement depuis cette époque, lui vient d'un château situé sur une hauteur à deux lieues de la rivière d'Allier. C'était une famille puissante dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles. La châtellenie de Lastic était une dépendance de la baronnie de Mercœur. On trouve nombre de sujets de cette maison admis dans le chapitre de Brioude, depuis l'année 1161.

DE LAUDOUSE (*de Laudoso*), seigneurs de la Borie, 1470-1666. *De gueules, au rencontre de cerf d'or.*

P. *de Laudouse*, religieux de l'ordre des frères mineurs, fut témoin du testament de Guillaume de la Tour, prévôt de Brioude, en 1245.

Cette famille a donné plusieurs chanoines de Brioude depuis l'année 1498.

DE LAURIE, seigneurs de la Valette et des Plas, 1372-1666. *D'argent, à 3 roses de gueules.*

Ancienne famille, qui tire son nom d'une terre située à une lieue et demie de Massiac (Cantal).

DE LAVANDÈS, *voyez* DE SARTIGES.

DE LAYAT, seigneurs de Montaignat, 1519. 16 mars 1668. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même.*

DE LEOTOING (quelquefois mais improprement *de Léautoing*, *de Lautoin*), seigneurs de Léotoing et de Montgon. Suivant Audigier, cette maison est une branche de celle de Mercœur, formée par Beraud, seigneur de *Léotoing*, terre qui fut un démembrement de la baronnie de Mercœur et qui depuis releva du dauphiné d'Auvergne. Louis *de Léotoing*, seigneur de Montgon, l'un des seigneurs les plus braves de son temps, fut armé chevalier au siége de Bayonne, en 1469, par le comte de Dunois. Il y a eu, depuis Durand *de Léotoing*, chanoine de Brioude, en 1200, beaucoup de membres de cette famille reçus dans le même chapitre. L'héri-

tière de la branche aînée de cette maison, Louise *de Léotoing*, épousa, en 1541, François *de Cordebœuf*, auquel elle porta la terre de Montgon. *D'or, à 3 fasces de sable.* La branche des seigneurs de Charmensac et de la Borie portait *les fasces d'azur.* Elle existait en 1656.

DE LÉRETTE, seigneurs du Poet, 1535-1666. *D'argent, à 3 grues de sable, becquées et membrées de gueules, ayant les extrémités des ailes aussi de gueules.*

Cette famille, qui avait pris son nom de la terre de Lérette, située dans la paroisse de Saint-Diery, près Besse, s'est établie dans le Blésois dans le XVIIe siècle.

DE LESPINASSE, *voyez* DE L'ESPINASSE.

DE LIGNERAC, *voyez* ROBERT DE LIGNERAC.

* DE LIGNAT, seigneurs de Lignat au diocèse de Clermont. Cette famille existait en 1450. Elle portait : *D'argent, à la bande de sable, chargée de 3 coquilles d'or; à la bordure du second émail.*

DE LIGONDÈS, seigneurs de Rochefort, du Puy, de Saint-Bonnet et de Châteaubodeau, 1318-1666. *D'azur, semé de molettes d'éperon d'or; au lion du même, brochant.*

La terre de Ligondès, dont cette famille avait retenu son nom, est située dans le pays de Combrailles, près de la rivière du Cher.

DE LIGONNEZ, *voyez* DANTIL.

* DE LOBARTÈS (Raymond), habitait à Rochefort en 1450 *D'argent, au lion d'azur; au filet du même en bande.*

DE LODAN, seigneurs de Dommèse, 1666. *D'azur, à la bande d'or; à la bordure denchée de gueules.*

* DE LODIÈRES (Pierre) habitait à Mallet en 1450. *De sable, à la bande d'argent, accostée de 2 cotices d'or, et accompagnée au 2e quartier d'une étoile d'argent.*

DE LONGUA, seigneurs de Fournols, 1520-1666. *D'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or; à la cotice en barre du même, brochante.*

* DE LOUBEYRAT. Cette famille, qui s'est transplantée dans le Gévaudan au XVIe siècle, avait pris son nom d'une terre située à deux lieues de Riom. Elle existe encore en Languedoc. *Parti, au 1 d'azur, à l'aubepin d'or, soutenu d'un léopard lionné du même, chargé de 3 étoiles de gueules; au 2 d'or, à 3 rochers de gueules.*

* DE LA LOYRE (Guillaume) vivant à Gibertès en 1450, portait : *D'azur, à la bande d'argent, chargée d'une rose de gueules.*

* DE LUDESSE (François), chanoine de Brioude, en 1309, descendait de l'ancienne famille des seigneurs de Ludesse, à 3 lieues d'Issoire.

* LUGARDE, terre située dans le vicomté de Murat, possédée, en 1229, par Maurice *de Lugarde*.

* DE LUGEAC. Raoul *de Lugeac*, abbé de Brioude, vivait en 1063. La terre de Lugeac n'est distante que de cinq quarts de lieue le Brioude.
Ces trois dernières familles sont éteintes depuis bien des siècles.

M

DE MACON, *voyez* DE MASCON.

* DE MADIC. La châtellenie de Madic est située près des confins du Limosin, à une lieue de Bort. Elle paraît avoir formé l'apanage d'une branche de la maison de Bort. B. *de Madic*, chevalier, fut témoin, en 1270, aux articles du mariage projeté entre Bertrand, seigneur de la Tour, et l'une des filles de Philippe de Montfort, seigneur de la Ferté-Aleps et de Castres. Il existait encore une branche de cette famille à la Tour en 1450. Elle portait : *D'or, au sautoir de sable; à la bordure du même.*

* MADRIAT, terre située à une lieue d'Ardes, qui avait ses seigneurs particuliers dans le XIIIe siècle. Mathieu *de Madriat*, clerc, chancelier de Robert III, comte de Clermont, est nommé, dans le testament de ce prince de l'année 1302.

*MAFFREY (Astorg) habitait au Chazes, près Langeac, en 1450. Il portait : *D'argent, à 3 rocs d'échiquier de sable; au lambel d'azur.*

DE LA MAJORIE, seigneurs de Soursac, de Courdes, etc. Cette famille, qui a fait preuve, devant M. de Fortia, depuis 1533, remonte à Gérard *de la Majorie*, anobli par lettres du roi Jean le Bon du mois de novembre 1350. *D'azur, à la bande d'or.*

MALET DE VANDÈGRE, famille anoblie par la charge de secrétaire du roi, dont fut pourvu Amable Malet, le 26 décembre 1555. *D'azur, à la fasce d'or, chargée de 3 fleurs de pensée au naturel, et accompagnée de 3 mains d'argent.*
Un événement affreux a récemment porté le deuil dans cette famille et ému de pitié toute la province. Le comte de Vandègre, n'ayant pu vaincre la résolution de son fils qui, épris d'une jeune servante, voulait l'épouser, le tua d'un coup de fusil.

DE MALRAS, seigneurs d'Yollet, de Beaulieu, etc., 1540-1666. *D'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules.*

* DE MARCENAT, seigneurs de Marcenat dans la vicomté de Murat. Cette maison est connue depuis Astorg *de Marcenat*, qui, vers la fin du XIe siècle, fit donation au monastère de Sainte-Foi de Conques, de l'église de Saint-Mamet et de Saint-Jean, en présence de Bernard d'Auberoque, de Bernard Rigaud, etc. (*Recueil du président de Doat*, *Titres de l'abbaye de Conques*, t. Ier, fol. 106.) Une

branche de cette ancienne famille existait encore à Vodable en 1450, et portait : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de* 3 *roses du même.*

DE MARDOGNE, *voyez* DE BRÉON.

DE MARGALET, seigneurs du Vernet et de Laval, famille originaire de Provence. 1379-1666. *D'azur, à* 3 *croissants d'argent en pal.*

* DE MARILLAC, seigneurs de Saint-Genest, etc. Cette famille, qui a donné un garde des sceaux de France en 1624, et dont le dernier fut tué à la bataille d'Hochstædt en 1704, descendait de Pierre *Marillac*, natif d'Aigueperse, châtelain de Lastic en 1480. Ses fils, Guillaume et Julien *Marillac* firent la fortune de leur famille dans la gestion des finances des ducs de Bourbon. *D'argent, maçonné de sable de* 7 *carreaux*, 2, 3 *et* 2, *celui du centre chargé d'un croissant de gueules, et les autres de* 6 *merlettes de sable.*

MARIOT DE GUIRARD, sieurs de Saint-Étienne, 1666.

* DE MARMANHAC. Pierre *de Marmanhac*, damoiseau, était possessionné en la vicomté de Carlat en 1355. *D'azur, à une main d'argent.* La terre de Marmanhac est située près d'Aurillac.

* MARMIESSE, terre située à une lieue et demie d'Aurillac, a été le berceau d'une ancienne famille qui existait encore au milieu du XVe siècle. *D'or, à* 3 *fasces ondées de gueules.*

* DE MARSAC. La dame *de Marsac* est nommée parmi les légataires de G., comtesse de Montferrand, en 1199. François *de Marsac*, chevalier, fut présent, en 1249, à l'accord fait entre Archambaud, sire de Bourbon et Robert V, comte d'Auvergne, touchant les hommages du pays de Combrailles. La terre de Marsac est à une lieue et demie d'Ambert.

DE MARTRAIN, seigneurs de la Garde, famille originaire de Languedoc, 1521-1666. *D'azur, à l'aigle d'or.*

* DE LA MARTRE. *De sable, à la bande d'or accompagnée de* 6 *étoiles du même en orle.* Cette famille existait encore en 1450.

* DU MAS DE LODINES, 1552-1666. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de* 3 *trèfles du même.*

Armand *du Mas*, demeurant à Vieillebrioude en 1450, portait : *d'argent, au lion de sable.*

Bernard *du Mas* fut témoin, en 1369, aux articles du mariage projeté entre Marquis de Beaufort, seigneur de Canillac, vicomte de la Mothe, et Catherine, sœur de Beraud, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont. (Voir, dans le t. IV des *Archives*, la liste des chanoines de Brioude.)

DE MASCON, seigneurs de Neuville et du Chéry, 1454-1666. *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de* 3 *étoiles d'or.*

Cette famille est originaire du Bourbonnais. Pierre *de Mascon*, chevalier, seigneur de Neuville, rendit hommage, en 1367, pour des cens et le four bannal de Gannat.

DE MASCON, seigneurs du Sauzet, de Fredeville, de Ludesse et de la Martre, 1546-1666. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de* 3 *étoiles du même*, 2 *rangées en chef et* 1 *en pointe.*

Cette famille paraît être une branche de la précédente. Elle a fait une preuve pour le service militaire en 1785.

DE MASSE, seigneurs de la Cour, 1556-1666. *D'azur, à l'arbre sec arraché d'or; au chef cousu de gueules, chargé de* 3 *croissants d'argent.*

DE MASSEBEAU, seigneurs de Jarrousez. Cette famille portait originairement le nom DE CHAUMEIL. Jean *de Chaumeil*, seigneur de Massebeau, son auteur, fut anobli en 1483. *D'azur, à* 3 *chevrons d'or, accompagnés de* 3 *croissants du même.*

* MATHAREL, seigneurs de Lasteyras, de la Marthe, du Joux. Cette famille a été reconnue noble par arrêt du 31 juillet 1716, obtenu par Antoine *Matharel*, qui, antérieurement à cet arrêt, ne prenait que la qualité de bourgeois de Clermont, ainsi que le prouve l'inscription qu'il fit, en 1698, de ses armoiries à l'*Armorial de la généralité de Riom*, fol. 82, n° 192. Claude *Matharel*, son frère, était bailli de Sauxillanges, et les Matharel de Lasteyras étaient lieutenants du bailli d'Usson. La branche du Joux est éteinte. Il en existe une à Clermont et une autre en Normandie et à Paris. Celle-ci, maintenue par arrêt du 16 juillet 1668, descend d'Augustin *Matharel*, mort en 1653, revêtu d'une charge de secrétaire du roi, dont il avait été pourvu le 16 février 1621. Son fils, Jacques *Matharel*, exerça aussi la même charge (Voy. l'*Histoire de la chancellerie de France*, par Tessereau, t. I, p. 331, 403, 465, 477). On ne sait où la Chenaye-des-Bois a puisé les faits dont il a composé la généalogie de cette famille. Elle porte : *coupé d'azur et de gueules, à* 3 *losanges d'or rangées sur le coupé; en chef une croix d'or, accompagnée de* 3 *étoiles du même,* 1 *en chef et* 2 *en flancs.*

DE MATHIEU, sieurs de la Cabanne et de Dardes, 1656. *D'azur, à* 3 *bandes d'argent; au chef d'azur, chargé de* 3 *étoiles d'or.*

DE MAURICAUD, seigneurs des Bessières, ont prouvé 4 degrés. *D'azur, à* 3 *gerbes d'or.*

MAURICE, *voyez* DE MONTBOISSIER.

* DE MAYET DE LA VILLATELLE, seigneurs de la Villatelle, de Colombier, etc. Cette famille n'a pas été maintenue en Auvergne; mais, par des preuves qu'elle a faites pour les pages en 1710, puis pour le service militaire en 1781, on voit qu'elle remonte à Jean *Mayet* qui vivait en 1400. *D'or, à* 2 *chevrons de gueules, accompagnés en chef de* 2 *demi-vols d'aigle abaissés d'azur.*

* DE MAYMONT ou MEYMONT (*de Magnomonte*), seigneurs de Maymont et d'Oliergues. Ces deux terres sont deux châtellenies peu distantes l'une de l'autre et situées sur la rive droite de la Dore, dans la Haute-Auvergne. Agnon, qualifié vicomte dans une charte de l'église du Puy de l'année 993, est considéré par Baluze comme l'auteur de la maison de Maymont. Cependant la filiation n'en est bien connue que depuis Agnon I *de Maymont*, qui vivait en 1078 et 1090. Il laissa de Pétronille, sa femme, Agnon II *de Maymont*, seigneur d'Oliergues, et Étienne *de Maymont*, qui fut marié, en 1113, avec Auxiliande, fille de Hugues Dalmas, sire de Cousan. Agnon III, leur fils, fut seigneur *de Maymont* et d'Oliergues. Il fut père d'Agnon IV *de Maymont*, seigneur d'Oliergues en 1195 (Voir t. V, la généalogie *de Damas*, p. 20, 21). Iselt, dame *de Maymont* et d'Oliergues, héritière de cette maison, en avait porté les biens en mariage, avant l'année 1208, à Robert *de Velay*, dit de Clermont. Agnon V, seigneur d'*Oliergues* et de Maymont en 1234 et 1249, leur fils, épousa Béatrix *de Baffie* et en eut Agnon VI, dernier seigneur d'*Oliergues* et de Maymont de cette seconde race. Il n'a laissé d'Alix *de Courcelles du Breuil* que deux filles, qui partagèrent le 14 janvier 1276. Béatrix eut la châtellenie d'Oliergues, et Iselt celle de Maymont. La première épousa Bertrand III *de la Tour*, et la seconde Guigues *de Roussillon*. Les armoiries d'Oliergues, selon Baluze, sont : *de sable, à 3 molettes d'éperon d'argent*. Leur ressemblance avec celle de Baffie est frappante. Peut-être Agnon VI avait-il adopté l'écu de sa mère.

* DE MAZAYES. Albert *de Mazayes* fut témoin d'une transaction passée, en 1182, entre Robert IV, comte d'Auvergne, et l'abbaye de Saint-Michel de la Cluse, en Piémont. La terre de Mazayes est située à 3 lieues de Clermont.

DE MEALET, seigneurs de Fargues, de Bleau, de la Planche, etc., 1532-1666. *D'azur, à 3 étoiles d'argent; au chef d'or.*
Cette ancienne famille tire son nom de la terre de Mealet, située à 2 lieues de Mauriac.
Aymeri *de Mealet*, vivant en 1450, portait les étoiles *d'or*, c'est-à-dire semblables au chef, et pour cri MEALET.

* MERCŒUR, ancienne baronnie située à une lieue à l'ouest de la ville d'Ardes et à 5 lieues d'Issoire, et dont relevaient plusieurs autres petites villes. Le château de Mercœur était une place forte bâtie sur une éminence. Il fut détruit par ordre du roi Charles IX en 1567. Cette baronnie était possédée dès le IXe siècle par une maison illustre et puissante qui a donné depuis lors nombre d'évêques aux églises du Puy, de Clermont et de Mende. S. Odilon *de Mercœur*, abbé de Cluny, mort à 87 ans, en 1048, après avoir institué la fête des morts que l'Église célèbre le lendemain de celle de tous les saints; le bienheureux Pierre *de Mercœur*, fondateur de l'abbaye d'Obazine, et Étienne *de Mercœur*, abbé de la Chaise-Dieu, mort en odeur de sainteté en 1166, étaient de cette noble et illustre famille. Elle remontait à Ithier I, seigneur *de Mercœur*,

mentionné dans des chartes de 895, 906 et 911, frère de Gulfad *de Mercœur*, prévôt de Brioude en 937. Baluze croit cette maison descendue d'Ithier, établi comte bénéficiaire d'Auvergne par Charlemagne en 778. Elle s'est éteinte dans la maison de Joigny vers la fin du XIIIe siècle. Mercœur fut érigé en duché pairie, en 1569, pour Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont. La maison de Mercœur portait : *de gueules, à 3 fasces de vair.*

DE MEYMONT, *voyez* DE MAYMONT.

* DE MEYRAS, 1514-1666. *Parti, au 1 de gueules, à une tête d'homme d'argent, posée de front; au 2 d'argent, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or, chacune soutenue d'un croissant d'argent.*

* DE MEZEIX ou *de Mezet*, seigneurs de Mezeix, de Dalet et de Saint-Pardoux. La terre de Mezeix, dont cette famille a reçu son nom, appartenait au domaine des comtes d'Auvergne. Elle était dominée par un château construit sur une hauteur, au bas de laquelle coule l'Allier. La justice appartenait aux évêques de Clermont, auxquels les seigneurs de Mezeix rendaient hommage.

Hugues *de Mezeix* vivait en 1182. Cette famille était divisée en plusieurs branches dès le commencement du XIVe siècle. Les biens de la branche de Dalet sont passés dans la maison de Langeac en 1441, et ceux de la branche de Saint-Bonnet dans la maison de Murol peu après 1409. La branche aînée des seigneurs de Mezeix n'a fini que peu de temps avant la recherche. *Fascé d'or et d'azur de 4 pièces*, qui sont les armes DE DALET. Jean *de Mezet*, qui vivait à Usson en 1450, portait : *Écartelé, aux 1 et 4 d'or, au chevron de sable, accompagné de 3 roses de gueules; aux 2 et 3 de gueules, au gonfalon d'argent*, qui est d'AUVERGNE, avec changement d'émaux pour brisure. Cimier, une tête de bœuf.

DE MIREMONT, seigneurs d'Enval, 1544-1666. *D'azur, au lion d'or, lampassé, armé, vilené et couronné de gueules.*

Heral, seigneur *de Miremont* et d'Enval, vivait en 1285.

* DE MIREMONT, seigneurs de Miremont, près Mauriac (Cantal). Aymard, seigneur de *Miremont*, vivait en 1075, et Pierre-Aymard, son fils, en 1105. Il est fait mention de ce dernier dans la chronique de Saint Pierre-le-Vif de Sens. Geraud, seigneur *de Miremont*, en 1250, eut pour fils Étienne, seigneur de Miremont en 1280. Cette ancienne famille s'est éteinte en 1347, et ses biens sont passés par alliance dans la maison de Saint-Exupéry. Elle portait, selon Audigier : *D'azur, à 3 miroirs ronds d'argent, bordés de gueules; au chef d'or.*

* DE MIREMONT, autre famille d'Auvergne qui tirait son nom d'une terre située dans le diocèse de Clermont (Puy-de-Dôme), et dans laquelle il y avait une commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. De cette famille était, en 1450, Raymond *de Miremont*, frère de Guillaume *de Miremont*, prieur de Sauxillanges.

Elle portait : *d'argent, à 3 étoiles de gueules ; au croissant du même en cœur.*

Gilbert *de Miremont*, abbé de Pébrac, mourut en 1327.

Il existe en Champagne une autre famille de Miremont, qui se dit originaire d'Auvergne. Voir t. VI des *Archives*, le *Nobiliaire de Champagne*.

DE MOLEN DE LA VERNÈDE, comtes de Saint-Poncy. Pierre, seigneur de Malemprise, condamné à 2,000 livres; Laurent François, son fils, à 1,000 livres; Philippe, sieur de Malemprise, et Jean, sieur de Clamones, chacun à 2,000 livres ; Jean, seigneur d'Auriac, condamné à 1,000 livr. ; Henri, sieur de Fressinet, condamné à 2,000 livr., et Pierre, seigneur de Cistrières, à 1,000 livr., ainsi qu'on le voit aux folios 13, 14 et 29 de l'élection de Brioude (registres de la recherche de 1666), ont été relevés et maintenus nobles par arrêt du conseil d'état du 6 décembre 1672. *De sinople, à 3 flanchis d'or.*

DE MOLETTE, seigneurs de Morangiès, 1481-1666. *D'azur, au cor de chasse d'argent, lié de gueules, accompagné de 3 molettes d'éperon d'or.* Il y a plusieurs chartes du XIe siècle sur cette maison dans le cartulaire de Sauxillanges. Ses auteurs étaient vassaux des seigneurs de Montboissier.

Arbert *de Molette*, abbé de la Chaise-Dieu, assista au concile de Clermont en 1263.

DE MONCELAR : *De gueules, au cerf d'argent, ramé d'or, passant sur un tertre de sinople.* Cette famille existait en 1450.

* MONTAIGU-LE-BLANC, ou SUR-CHAMPEIX, châtellenie située sur une éminence dans la Limagne, et qui relevait de la baronnie de Montgascon. Elle fut le berceau d'une illustre famille, qui a donné un grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Guérin *de Montaigu*, élu en 1208. Elle était représentée au milieu du XIIe siècle par Astorg, seigneur *de Montaigu*, lequel se rendit caution d'un traité passé en 1165, entre les églises de Clermont et de Montferrand, par la médiation du pape Alexandre III. Marguerite *de Montaigu*, héritière de cette maison, en porta les biens vers le milieu du XVIe siècle, à François *Ythier*, seigneur de Joran, son mari, et ils passèrent, par un autre mariage, en 1601, dans la maison de Motier-Champestières. *De gueules, au lion de vair.*

DE MONTAIGU, *voyez* AYCELIN.

* DE MONTAL, seigneur de la Roquebrou. Suivant Audigier, cette maison descend de Durand d'Aurillac, fils d'Astorg d'Aurillac, seigneur de Conros. Il épousa Guillemette, dame de la Roquebrou, château situé près de celui de Montal. Leurs descendants ont exclusivement porté le nom de Montal. L'héritière de cette famille, Rose *de Montal*, dame de la Roquebrou et de Carbonnières,

en porta les biens à son mari, François *d'Escars*, seigneur de Castelnau, à la condition, pour lui et sa postérité, de joindre à leurs nom et armes ceux de Montal-la-Roquebrou. Ils vivaient en 1610. Cette maison portait : *D'azur, à 3 coquilles d'argent; au chef d'or.*

DE MONTAL, seigneurs de la Prade, del Teil, del Champs, 1472-1666, *De gueules, semé de coquilles d'or.*

* MONTBOISSIER, baronnie de la haute Auvergne à 8 lieues de Clermont, qui fut le berceau d'une des plus grandes familles de cette province. Ses auteurs, qualifiés princes dans plusieurs chartes des XIe et XIIe siècles, portaient ordinairement le nom de *Maurice* (1). Pierre de Poitiers, religieux de l'ordre de Cluny, qui écrivait sa chronique du temps de Pierre *Maurice de Montboissier*, surnommé le Vénérable, élu abbé et général de cet ordre en 1122, dit, en parlant de ce saint personnage, qu'il était issu d'une race puissante et souveraine. La branche aînée de Montboissier, substituée, en 1511, aux noms et armes *de Beaufort* et *de Canillac*, titrée marquis de Canillac, comtes d'Alais, de Saint-Georges et de Champeix, s'est éteinte en 1725. Les vicomtes de la Motte et de la Roche-Canillac, patrices romains, comtes de Montboissier-Beaufort-Canillac, branche aînée actuelle, est la seule qui puisse continuer cette illustre race, la branche des comtes de Dienne et de Montboissier n'étant plus représentée, depuis 1802, que par des filles. La branche des marquis du Pont-du-Château a fini en 1760, celle des comtes de Lignac en 1742, et celle des comtes de Hauterive vers la fin du XVIIe siècle. *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *d'argent, à la bande d'azur, accompagnée de* 6 *roses de gueules en orle ;* qui est DE ROGER DE BEAUFORT ; *aux* 2 *et* 3 *d'azur, au levrier rampant d'argent, armé et colleté de gueules, et à la bordure crénelée d'or*, qui est DE CANILLAC ; *sur le tout d'or, semé de croisettes de sable, au lion du même, brochant*, qui est DE MONTBOISSIER.

* DE MONTCHANSON. Cette famille existait à Mallet, près Saint-Flour, en 1450. *D'argent, à 3 étoiles d'azur; au chef du même.*

DE MONTCLAR, seigneurs de Montbrun, 1479-1666. *D'azur, au chef d'or.*

La terre de Montclar, dont cette famille a pris son nom, est une ancienne baronnie de la Haute Auvergne, que Louis XIII érigea en marquisat pour la maison de Roquefeuil, dans laquelle elle était passée. Astorg *de Montclar*, chef de cette noble famille, vivait en 1109. Ebles *de Montclar*, fils de Pierre, seigneur *de Montclar* et d'Almodie *de la Valette*, fut abbé de la Chaise-Dieu, et mourut en 1293.

---

(1) Nom originaire de la Savoie, où fut fondée la celèbre abbaye de Saint-Maurice, en l'honneur de St-Maurice, chef de la légion thébaine martyrisée en 286, et dont les comtes de Savoie avaient, dit-on, conservé l'anneau.

* DE MONT-D'OR, *de Monte aureo*, seigneurs de Mont-d'Or, près Besse : *D'argent*, *à* 3 *flanchis d'azur.* Cette famille existait en 1450.

* DU MONTEIL, seigneurs du Monteil. Cette famille existait à Blesle en 1450. *D'argent, à la bande d'azur, chargée de* 3 *molettes d'éperon d'or.*.

* MONTFERRAND, petite ville et château situés à un tiers de lieue de Clermont, et qui avaient originairement le titre de comté. G. comtesse *de Montferrand*, héritière de sa famille, en porta les biens en mariage à Robert, dauphin, comte de Clermont, dont les descendants se sont qualifiés comtes de Clermont et de Montferrand; et comme dans la suite les deux villes, quoique toujours distinctes, se trouvèrent cependant réunies par leur proximité, celle de Montferrand emprunta le nom de Clermont, et fut appelée *Clermont-Ferrand.* La comtesse G. de Montferrand fit son testament en 1179. Elle portait, selon Baluze : *D'or, au griffon coupé de gueules et de sinople.*

DE MONTFLEURY, *voyez* DU BOST.

* MONTGASCON, ancien château bâti sur une montagne, dans la haute Auvergne. La baronnie qui en relevait avait pour chef-lieu la ville de Maringues, dès le XIe siècle. Elle était alors le domaine d'une famille qui ne le cédait à nulle autre pour la noblesse de ses alliances.

Astorg *de Montgascon* fit don, en 1202, à l'abbaye de Chantoin, d'un cens de cinq gaillardes (petite monnoie de la grandeur d'un liard), à prendre sur les maisons de Rochebrune et de Marrin, à l'extrémité de la ville de Clermont. Son fils, Guillaume *de Montgascon*, seigneur de Montgascon et de Pontgibaud, se rendit caution pour le comte d'Auvergne, dans le traité que fit ce prince avec le roi saint Louis, en 1229. Il fut père de Faucon Ier qui, d'Isabeau *de Mello*, laissa Robert, seigneur *de Montgascon* et de Pontgibaud, père, par Béatrix *de Beaujeu*, sa première femme, de Faucon II, seigneur *de Montgascon*, marié, après 1263, avec Isabeau *de Ventadour*. Il n'en eut que deux filles : Béatrix, dame *de Montgascon*, de Pontgibaud, etc., porta ces terres en mariage, en 1274, à Robert VI, comte *d'Auvergne*; Mahaut, sa sœur, fut mariée deux fois : 1° avec Eudes, seigneur *de Tournon*; 2° avec Guillaume *de Bourbon*, seigneur de Beçay. *De gueules, au chef de vair* (1).

DE MONTGON, *voyez* DE CORDEBOEUF.

* DE MONTGRANAT. Cette famille existait à Montsuc, en 1450, et portait : *D'azur, à la bande d'argent, chargée de* 3 *molettes d'éperon de sinople.*

---

(1) Falcon II *de Montgascon*, brisait en 1264 d'un chevron brochant sur le tout. C'est que probablement son père vivait encore (Baluze, *Preuves*, p. 274).

* DE MONTGRELEIX. Astorg *de Montgreleix* fut l'un des seigneurs auxquels Jean, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, fit des legs par son testament en 1340. La terre de Montgreleix est distante de 4 lieues d'Ardes.

DE MONTMORIN, sieurs de Laubespin et du Clos, maintenus en 1656. *De gueules, semé de molette d'éperon d'argent; au lion du même, brochant.*

Cette maison, qui s'est éteinte assez récemment, a eu une grande existence. Elle avait pris son nom d'une terre considérable située entre l'Allier et la Dore, à 3 lieues d'Issoire; son château, bâti sur une montagne isolée, est nommé dans les anciens titres, *Mons Mauricii*, c'est-à-dire, *Mont de Maurice.* Ce nom de Maurice porté originairement par la maison de Montboissier, et le voisinage des châteaux de Montmorin et de Montboissier ont fait penser à l'abbé Faydit et à Audigier que les maisons de Montmorin et de Montboissier avaient une origine commune. Audigier cite un fait (t. Ier, p. 75) qui fortifie beaucoup cette conjecture. Lide *de Montmorin*, qu'il dit fils de Maurice, seigneur de Montboissier, fut présent, en 1064, à un jugement rendu en faveur du monastère de Saint-Bénigne *de Fructuaria*, par Pierre de Savoie, marquis de Suze (Guichenon, *Hist. de la maison de Savoie.*) Lide paraît dans cette charte, ajoute Audigier, par rapport à la terre qu'il possédait dans la Marche de Suze. Or, il paraît constant que, soit de son chef, soit du chef d'Isengarde, sa femme, Hugues *Maurice* Ier, seigneur de Montboissier, possédait des biens considérables en Piémont, puisqu'ils y fondèrent, vers 960, la célèbre abbaye de Saint-Michel de la Cluse, fondation rappelée par une foule d'historiens. Du Bouchet fait descendre la maison de Montmorin d'un seigneur nommé Calixte qui vivait sous Lothaire; mais cet auteur, si hasardeux sur les origines des grandes familles, ne cite explicitement aucun titre à l'appui de son système. Audigier fortifie le sien par plusieurs chartes. Maurice, surnommé Jambage, seigneur *de Montmorin*, fils de Lide, fut à la première croisade, en 1096. A son retour, il fit une donation, en 1114, au monastère de Sauxillanges, où il fut inhumé, l'année suivante, d'après le cartulaire de cette église. Hugues, seigneur *de Montmorin*, bienfaiteur du monastère de Sauxillanges en 1148, était son fils. (*Cartul. de Sauxillanges*, fol. 177.)

Il y a en Auvergne une famille *d'Aurelle*, qui depuis peu se surnomme *de Montmorin*. C'est un travers pour beaucoup de familles honorables que de se substituer de leur chef aux plus beaux noms de l'histoire, et de croire qu'elles les continuent parce qu'elles les ajoutent aux leurs. Les alliances les plus directes ne sauraient justifier de pareilles prétentions, et c'est déjà beaucoup, lorsqu'elles sont fondées sur des substitutions expresses, quand l'opinion publique les ratifie.

* MONTORCIER, famille de robe de la ville de Clermont. François *Montorcier*, pourvu le 16 janvier 1682, de l'office de conseiller secrétaire du roi, contrôleur en la chancellerie près la cour des

aides de Clermont-Ferrand, a acquis, par l'exercice de cette charge, la noblesse à sa famille, qu'il ne faut pas confondre avec une ancienne maison de Montorcier, en Dauphiné, laquelle existait avec distinction dans les XIIIe, XIVe et XVe siècles. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 croissants d'argent, et en pointe d'un globe du même.*

* DE MONTREDON, seigneurs de Montredon. Cette terre est située près de la Mone, à 3 lieues de Clermont-Ferrand. Louis *de Montredon* était chanoine de Brioude en 1361, et Jacques *de Montredon* vivait en 1450. *D'or, à la bande d'azur.*

* DE MONTRODÈS. La terre de Montrodès, qui a donné son nom à cette ancienne famille, est située à 2 petites lieues de Clermont-Ferrand. Amblard, seigneur *de Montrodès*, chevalier, vivait en 1389.

DE MONTROGNON, seigneurs du Mas, des Crottes, etc., 1270-1666. *D'azur, à la croix ancrée d'argent.*

Jean *de Montrognon*, seigneur d'Omme, vivant en 1330, avait épousé Catherine, dame *de Salvert* (fille de Hugues, seigneur de Salvert), laquelle était veuve de lui en 1336. Leurs descendants ont porté indistinctement les noms *de Salvert* et *de Montrognon.*

* DE MONTSALVY, seigneurs de Montsalvy. *D'argent, au tourteau de sable, à la bordure de gueules.* Cette famille existait en 1450. La terre de Montsalvy, dont elle avait pris son nom, est située à 5 lieues d'Aurillac, près des confins du Rouergue. C'était un fief mouvant de la vicomté de Murat.

DE MONTSERVIER, seigneurs de Felines, 1481-1666. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 treffles du même.*

Famille très ancienne, qui a donné des chanoines au chapitre de Brioude depuis 1330.

DE MONTVALLAT, seigneurs de Miremont, de Mornac et de Collanges, 1512-1666. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 couronnes de laurier d'argent, liées chacune de 4 liens de gueules.*

La branche des seigneurs de Tessières, des Bouliers et de Briode, porte de même.

Le château de Montvallat, qui a donné le nom à cette ancienne famille, est situé sur une hauteur, à 4 lieues de Saint-Flour. Les possesseurs de ce château avaient part à la seigneurie de Chaudes-aigues. Durand *de Montvallat,* seigneur du château de Montvallat, vivait en 1223.

MOREL DE LA COMBE, sieurs de la Chapelle-sous-Usson, 1656. *D'azur, à la colombe essorante d'argent, accompagnée de* 3 *étoiles d'or.*

DE MORET DE MONTARNAL, barons de Pagas, etc., 1328-1666. *D'argent, à la hure de sanglier de sable, armée et allumée d'ar-*

gent, accompagnée de 5 grappes de raisin de gueules, 2 en chef et 3 en pointe.

Cette maison est fort ancienne; ses auteurs possédaient le château de Moret, en la châtellenie de Villefranche de Rouergue, dans le XIe siècle. Hugues *de Moret*, fils de Bernard *de Moret*, fit deux donations au monastère de Conques, sous le règne de Philippe Ier; la seconde, relative à son alleu de Recoules, fut souscrite par Austrin *de Moret*, qui n'est point qualifié son frère, comme le dit la Chenaye des Bois (*Cartul. de Conques*, t. Ier, fol. 204, 251). La terre de Montarnal est entrée dans cette maison, depuis 1360 environ, par le mariage de Nive, dame de Montarnal, avec Guillaume, seigneur *de Moret*, chevalier.

Je n'ai point trouvé, dans le cartulaire de Conques les chartes de 962 et 990, dont parle la Chenaye des Bois.

MOTIER DE CHAMPETIÈRES, 1534-1666. *De gueules, à la bande d'or, à la bordure de vair. Voyez* DE LA FAYETTE.

DE MOURICAUD, *voyez* DE MAURICAUD.

DE MOUSTOULAT, seigneurs de Gaignat et de Saint-Hilaire, 1542-1666, *De sable, à la montagne d'argent, semée de flammes de gueules.*

DE MURAT (anciens vicomtes), puinés des vicomtes de Carlat. Voyez la généalogie de cette maison et des notices sur toutes les familles DE MURAT dans le premier volume des *Archives de la noblesse.*

DE MURAT, seigneurs de Murat-le-Quaire, de Vernines, de Bansat, 1245-1666. Cette maison portait originairement le nom DE CROS. *Losangé d'or et d'azur,*

DE MURAT, seigneurs de Saint-Genest. Christophe de Murat, secrétaire du roi, obtint, le 1er mars 1642, les lettres de vétérance de cette charge, équivalentes à des lettres de noblesse. *D'azur, à la tour donjonnée de 3 pièces d'argent, ajourée et maçonnée de sable.*

* DE MURAT-LA-GASSE. La terre de Murat-la-Gasse, fief relevant de la vicomté de Murat, était possédée, en partie, en 1240, par Bernard, co-seigneur *de Murat-la-Gasse*. Jean *de Murat-la-Gasse*, dernier possesseur connu, vivait en 1450. Il portait : *De gueules, au château donjonné de 3 pièces d'argent, maçonné de sable* (1). *Cimier : une agace ou pie. Cri :* MURAT.

DE MURAT, seigneurs de Villeneuve, de Rochemaure, etc., 1326-1666. *D'argent, à la bande de gueules, accompagnée de 6 merlettes de sable en orle.* Postérieurement à la recherche, cette ancienne famille, qui prétendait descendre de la maison des vicomtes

---

(1) Les cadets ajoutaient 3 *étoiles d'argent en chef* pour brisure, et avaient pour cri MONTLAUZY.

de Murat, en a pris les armes pleines. (Voyez t. 1 des *Archives de la Noblesse,* art. de Murat, p. 18.)

DE MURAT, seigneurs de Serre, de Montamy, de Montfort, 1527-1666. *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de* 6 *merlettes de sable*, 3 *rangées en chef et* 2 *posées* 2 *et* 1 *en pointe.* C'est une branche de la maison de Murat-Rochemaure.

* DE MURAT-CISTRIÈRES. Cette famille, qui n'était pas comptée parmi la noblesse d'Auvergne en 1666, ayant exercé pendant six générations, sous le nom *de Cistrières*, l'office de bailli, juge et garde des sceaux de la vicomté de Murat, et se trouvant en possession de la baronnie du même nom, adopta non seulement ce nom de Murat, mais encore elle crut pouvoir relever les armoiries des anciens vicomtes, maison presque souveraine, tandis que ses auteurs n'étaient que simples officiers de judicature. Des lettres patentes, enregistrées au parlement de Paris le 7 septembre 1776, ont érigé leurs terres en titre de vicomté *de Murat-Cistrières*. Et voilà comme une famille bourgeoise, qui n'avait eu d'autres rapports avec les vicomtes de Murat que celui de rendre la justice à leurs vassaux, et de déchiffrer et conserver leurs titres, est parvenue à se substituer jusqu'à leurs qualités féodales; et en favorisant ces usurpations on appelait cela faire revivre les grandes familles! Si la noblesse n'avait pas été entraînée par la violence des événements, elle eût infailliblement succombé par l'excès de ces profanations ridicules. La famille de Murat-Cistrières porte : *Parti, au* 1 *d'azur, à* 3 *fasces muraillées et crénelées d'argent, la première de cinq créneaux, la seconde de quatre, et la dernière de trois, celle-ci ouverte en porte ronde au milieu*, qui est des vicomtes DE MURAT; *au* 2 *d'azur, à un saint Michel d'or, foulant aux pieds un démon enchaîné du même*, qui est DE CISTRIÈRES.

* DE MUROL (*de Murolio*), seigneurs de Murol et du Broc, vicomtes de la Rochebriand. Murol était un château très élevé, chef-lieu de la baronnie du même nom, situé près de la rivière de la Couse, à 4 lieues de Clermont, et dont relevaient un grand nombre de fiefs. L'ancienne maison de Murol, selon Audigier, avait une origine commune avec celle d'Apchon-Comptor. Bertrand *de Murol* vivait en 1196. Jeanne, dame *de Murol* et du Chambon, héritière de cette maison, en porta les biens en mariage, en 1455, à Gaspard *d'Estaing*, seigneur de Lugarde. *D'or, à la fasce ondée d'azur.*

* DE MURS. Hugues *de Murs* fut présent, en 1182, à une transaction passée entre Robert IV, comte d'Auvergne et l'abbé de Saint-Michel de la Cluse. La terre de Murs est à quatre lieues et demie de Brioude.

N

DE NAUCAZE, seigneurs de Boisse, de la Roquevigneron, 1490-

1666. *D'argent, au léopard de sable, armé et allumé de gueules, et un bœuf de gueules, accorné, colleté et clariné d'azur l'un sur l'autre ; au chef d'azur, chargé d'un navire équipé d'argent sur une mer du même.*

Cette famille possédait originairement la terre de Naucaze dans la paroisse de Saint-Julien de Toursac.

* DE NECHERS, Pierre *de Nechers*, damoiseau, fut présent, en 1288, à l'hommage rendu à l'évêque de Clermont par Robert Dauphin pour les château et ville de Chamalières. Nechers est une terre située à 2 lieues d'Issoire. (Voir la *liste des chanoines de Brioude.*)

* DE NEUVE-EGLISE, seigneurs de Neuve-Eglise. Cette famille existait encore en 1598. *D'argent, à la croix aiguisée de sable, chargée d'une croix aiguisée d'argent.*

* DE NEUVILLE, seigneur de Neuville près Billom. Cette famille ancienne existait encore en 1450. Elle portait : *D'azur, à la croix échiquetée de sable et d'argent de* 2 *tires.*

* DE NEUVILLE (Gaspard), qui vivait à Miremont à la même époque, portait : *De sable, à la bande d'argent.*

Gilles *de Neuville*, chevalier, fut témoin, en 1341, au traité de mariage d'Agne de la Tour, seigneur d'Oliergues, avec Aude de Clermont, veuve d'Amalric de Narbonne, seigneur de Taleran.

* NONETTE, chatellenie située en Auvergne, près de la rive droite de l'Allier, à 7 quarts de lieue d'Issoire. Armand *de Nonette*, seigneur du château de Nonette, fit une donation au prieuré de Sauxillanges, vers l'an 1120, en présence de Geraud d'Usson et de Pons de Laval, ses vassaux (*clientes*). Guillaume *de Nonette* en fit une autre du temps du prieur Robert, et souscrite par Pons, prieur claustral, par Geraud de Bansat et sa femme Stéphanie. (*Cartul. de Sauxillanges, fol.* 240, 241 *de l'original, et fol.* 176 *de la copie.*)

* DE NOVACELLE, seigneurs de Novacelle, près d'Ambert. Gui *de Novacelle* fut témoin à l'acte d'une transaction passée, au mois de septembre 1194, entre les Templiers de Rodez et les religieux de Bonnecombe. (*Titres de cette abbaye, vol.* 1er, *fol.* 144.) Cette famille existait encore à la fin du XIIIe siècle, et parait être une branche de la maison de Montboissier. (Voir la *liste des chanoines de Brioude.*)

DE NOZIÈRES, seigneurs de Nozières, de Montal, etc., 1336-1666. *D'or à un ozier arraché de sinople.*

Aymon *de Nozières* rendit hommage en 1300, pour un domaine et des droits qu'il avait en la paroisse de Chastelperron.

O

* D'OLHAT (Antoine), vivait en 1450, et portait : *D'azur, au chef*

d'or, au lion de gueules brochant sur le tout. La terre d'Olhat est située près d'Aigueperse.

D'OLIERGUES (anciens seigneurs), *voyez* DE MAYMONT.

D'OLTRASSAIL ou D'OLTRASSALH, *voyez* D'AUTRESSAL.

* D'OMME, Pierre *d'Omme*, chevaliers vivait en 1282. La terre d'Omme est à une lieue et demie de Clermont-Ferrand.

DES ONDES, seigneurs del Fraisse, de Montanhac, etc. 1423-1666. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *de gueules, à* 3 *fasces ondées d'argent; aux* 2 *et* 3 *d'azur, à la tour d'or, maçonnée de sable.*

D'ORADOUR, seigneurs d'Authezat, 1327-1666. *De gueules, à la croix de Toulouse d'or* (1).

La branche des seigneurs de la Perche ajoute pour brisure une étoile d'or au 1er canton.

Audigier, t. III, p. 42, admet la tradition qui fait descendre cette noble famille des comtes de Toulouse, par Hugues de Toulouse, seigneur de la Garde en 950 et 980, fils puîné de Raimond-Pons, comte de Toulouse, et père de Bernard de Toulouse, seigneur d'Aureze, de Sainte-Marie, de la Vidalanche et d'Oradour, qui de concert avec ses frères Dieudonné, Astorg et Etienne, et Guillemette, leur sœur, acheta la moitié de l'église d'Oradour d'Amblard, Etienne et Astorg Comptor d'Apchon en 1010. Mais ailleurs (p. 163 verso) il prouve que le nom originaire de cette famille était *Jacques*. André, surnommé *Jacques*, seigneur d'Oradour, vivait en 1053, et fut père de Geraud *Jacques*, seigneur d'Oradour et de la Vidalanche, qui vivait en 1080. Celui-ci eut pour fils Beraud *Jacques*, seigneur d'Oradour, qui laissa Raimond, seigneur *d'Oradour*, vivant en 1142, et depuis lequel cette famille a toujours porté le nom *d'Oradour*.

* D'ORCIVAL, seigneurs d'Orcival au diocèse de Clermont. Durand *d'Orcival* fut présent à une donation faite à la chartreuse des Portes par Gui, comte d'Auvergne en 1190. B. *d'Orcival*, prêtre de l'église de Clermont, vivait en 1213. Palliot décrit ainsi les armes d'Orcival : *D'azur, à une truite d'argent en bande, marquetée de sable, accompagnée de* 6 *étoiles d'or en orle.*

D'OSSANDON, seigneurs de Lolière, de la Batisse, de la Roche, etc., famille anoblie pour services militaires par Henri IV en 1596. *D'or, au chevron d'azur, accompagné de* 3 *frondelles du même.*

P

* PAILLEROLS, terre située à 4 lieues d'Aurillac. Hugues *de Paillerols*, fils de feu Perre Paillerols, fit donation aux religieux de

---

(1) En 1450, selon Guillaume Revel, cette maison portait le fond *d'argent* et la croix *d'azur*.

Sauxillanges de biens fonds qui lui appartenaient à Paillerols et à la Bécède. (*Cartul, de Sauxillanges, fol.* 89).

* DE PARLAN, seigneurs de Parlan, au diocèse de Saint-Flour. Cette ancienne famille existait encore en 1450. Elle portait, suivant Guillaume Revel : *D'argent, au lion léopardé d'azur.*

* PASCAL, Blaise, écuyer (c'est le célèbre Pascal), et Robert, écuyer, sieur de la Motte, demeurant à Clermont, ont été maintenus au conseil d'état. Cette famille remplissait depuis 200 ans des charges de robe et de finance. Elle descend de Jean *Pascal*, mari de Laque *de Bort*, d'une ancienne famille de Clermont, avec laquelle il vivait dans le milieu de XVI[e] siècle. Etienne *Pascal*, père du célèbre auteur des *Lettres Provinciales*, était président à la cour des aides de Clermont, conseiller d'état et intendant en Normandie. Il était fils de Martin *Pascal* trésorier de France, dont l'épouse Marguerite *Pascal* d'Ambert descendait de Jean *Pascal*, anoblie par Louis XI en 1480. *D'azur, à un agneau pascal d'argent, la banderole croisée de gueules.*

DU PASTURAL, seigneur du Peychier et de la Bresle, 1502-1666. *De gueules, à la roue d'argent.*

Cette famille est connue depuis Boffard *du Pastural*, qui fit foi et hommage, en 1333, à Marguerite comtesse de Boulogne et d'Auvergne. Le fief du Pastural que possédait alors cette famille est situé près de la Roue.

* PAUT, *aliàs* SUDRE, seigneurs de Montmorand. Pierre *Paut*, autrement *Sudre*, seigneur de Montmorand, vivait en 1346, et fut père de Guillaume *Sudre*, cardinal et évêque d'Ostie. Cette famille s'est éteinte vers 1500 dans une branche de la maison de Dienne. *D'azur, à 3 globes cintrés d'or, croisés d'argent.*

DE PEGRET, (François) écuyer, 1656.

DE PELACOT, ou DE PELICOT, seigneurs de la Rousse, 1527-1666. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à la rose de gueules ; aux 2 et 3 échiquetés d'or et d'azur.*

DE PELAMOURGUE, seigneur du Pouget et de la Roque-Cassagnouse, 1502-1666. *D'azur, au lion d'or.*

D'après le *Nobiliaire d'Auvergne* de Guillaume Revel, (p. 335) François *Pelamourgue*, dit *de Pradaux*, terre située près d'Issoire, vivant en 1450, portait : *D'argent, à l'ours en pied de sable, emmuselé de gueules ; au lambel à 4 pendants de sable.* Cimier : l'ours de l'écu, issant du casque.

DE PELINIÈRES (Jean), seigneur de Saint-Martin, 1656.

PELISSIER DE FELIGONDE (Mathieu), secrétaire du roi sur la résignation de Blaise Pascal le 5 juin 1666, mort en exercice de cette charge en 1666. *D'azur, au pélican ; d'or au chef d'argent chargé de 3 mouchetures de sable.*

DE PÉRUSSE D'ESCARS, marquis de Montal, baron de la Roquebron, etc., 1667. *De gueules, au pal de vair.*

Un généalogiste moderne prétend que cette ancienne et illustre famille est originaire d'Italie, et descendue des anciens princes souverains de Pérousse; qu'elle s'est établie en France dans le IXe siècle, que ses auteurs se qualifiaient vicomtes de Pérusse et s'alliaient aux maisons de Lusignan en 1027, d'Armagnac, de Limoges en 1050, de Foix en 1080, d'Albret en 1148 et de Couserans.

En consultant les cartulaires d'Uzerche, du Vigeois, de Saint-Étienne, de Saint-Martial et de Saint-Martin de Limoges, la chronique d'Ademar de Chabanais et les anciens monuments de la Marche limosine, j'ai bien compté environ cent chartes où il est fait mention des auteurs de cette famille jusqu'en 1200, mais dans ces titres si nombreux je n'ai rien vu qui pût confirmer l'origine italienne et les alliances précitées, non plus que le titre de vicomte, que les premiers seigneurs de Pérusse n'ont jamais porté. Le château de Pérusse, dont ils tiraient leur nom, est situé dans le diocèse de Limoges et la mouvance du comté de Poitou. Aimeri *de Pérusse*, leur premier auteur certain, fut témoin, en 1027, à la donation faite par Tetsalga de Buxeuil, à l'église cathédrale de Saint-Étienne de Limoges et à l'évêque Jourdain de Laron, de l'église de Buxeuil, dépendante de son alleu, charte souscrite par Aimeri de Rochechouart, Aimeri de Nieul, Aimeri *de Péruza* et Constant *de Peiruzia* (1). Si quelque jour la maison d'Escars est curieuse de consulter les véritables sources de son histoire, elle y trouvera d'amples compensations aux chimères que l'ignorance de ces sources authentiques ont fait trop légèrement adopter, et qui n'ont pu que jeter du doute sur l'origine et l'ancienneté d'une des plus nobles familles de France.

DE PESTEILS, *alias* DE PESTELS, seigneurs de Tournemire et de Lers 1495-1666. *D'argent, à la bande de gueules, accompagnée de six flanchis du même.*

Cette ancienne famille portait originairement le nom *de Belcher*. Audigier, t. III, p. 84 de son *Histoire d'Auvergne*, en donne la généalogie depuis Aimeri *de Belcher*, seigneur de Pesteils (château qui dominait le village de Polminiac, à 2 lieues d'Aurillac), et coseigneur de Tournemire et de Fontanges, lequel vivait en 1250. C'est à partir de 1400 que les auteurs de cette maison ont cessé de porter le nom de *Belcher*, pour ne prendre que celui de Pesteils. Ils portaient le titre de baron de Pesteils dès 1450.

DE PEUCHAUD, seigneurs d'Auzac et d'Aubepeyre, 1514-1666. *D'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre mouchetures d'hermine d'argent.*

---

(1) Besly, *Hist. des comtes de Poitou et ducs de Guienne*, p. 283.

De Peruza, *de Perussa* est le nom de la maison de Pérusse dans les chartes, en latin. *De Peiruzia* peut n'avoir été qu'une variante. Cependant dans la même charte cette différence semble indiquer deux familles. Peut-être Constant était-il seigneur de la Peyruse, dans la sirerie ou principauté de Chabanais.

Guillaume *de Peuchaud* vivait à Usson en 1450.

DE PEYRAT DE JUGEALS, *voyez* DE JUGEALS.

DU PEYROUX, seigneurs de Plamont, 1519-1666. *D'argent, à 3 chevrons de gueules.*

* PIERREFORT, baronnie située dans la haute Auvergne, à une lieue de la rive droite de la Trueyre, à 5 lieues et demie O. S. O. de Saint-Flour. En 1256 Guirbert, seigneur de *Pierrefort*, fils de feu Guillaume et de Soubirane, déclara tenir son château de Pierrefort du monastère de Saint-Flour, ordre de Cluny. Jusqu'au milieu de XIV[e] siècle la maison de Pierrefort porta : *un écu d'or, à la bordure de gueules.* A cette époque et par suite d'une alliance avec l'héritière de la baronnie de Ganges et de la branche aînée de la maison de Pierre, elle en adopta le nom et les armes. *(D'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'un lion du même, lampassé et armé de gueules).* La maison de Pierrefort-Ganges s'est fondue dans celle d'Hérail en 1508. (Voir t. I de cet ouvrage, art. D'HERAIL, p. 22).

Guillaume Revel, héraut d'armes, fol. 34 de son armorial d'Auvergne, dressé en 1450, a peint l'écu de Louis *de Pierre*, baron de Pierrefort : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, au lion de gueules ; aux* 2 *et* 3 *d'hermine, à* 3 *pals de gueules.*

DE PINET, seigneurs du Bouchet et de Ferrat, 1488-1666. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de* 3 *roses du même.*

DE PLAIGNES, seigneurs de la Garde et de Belestat, 1539-1666. *D'azur, au levrier rampant d'argent.*

Cette famille tire son nom d'une terre située dans la paroisse de Saint-Martin-Valmeroux. Elle était possédée en 1279 par Gilbert *de Plaignes*, damoiseau. Ses descendants ont formé plusieurs branches. L'une d'elles fut substituée par alliance, en 1423, à la maison *de Saint-Martial* dont elle prit le nom et les armes.

* DE PLÉAUX, seigneurs de Pléaux. La petite ville de Pléaux, située à 2 lieues et demie de Mauriac dans la haute Auvergne, était au XII[e] siècle le chef lieu des possessions de cette ancienne famille. Pierre, seigneur *de Pléaux*, vivait en 1159. Raoul, seigneur de *Pléaux,* vivant en 1250, fut père de Bernard, seigneur *de Pléaux* en 1272, dont la fille, nommée Sybille, dame *de Pléaux*, épousa Geraud *Robert de Lignerac*, auquel elle transmit ses droits sur la terre de Pléaux, dont ses oncles Raoul, Hugues et Pierre de Pléaux, possédaient une partie. Il s'est formé de ceux-ci une branche qui s'est éteinte la dernière du nom dans celle de Grenier en 1571.

DE POINSSAT, seigneurs de Lanhac, 1527-1666. *De gueules, à 3 pals retraits d'or; au chef cousu d'azur, chargé de* 3 *molettes d'éperon d'argent.*

POISSON, seigneurs de Mardogne, de Cisternes, de Duretol. Cette famille descend de Michel *Poisson*, pourvu d'une charge de secrétaire du roi le 22 septembre 1653, charge dans laquelle il mourut en 1658. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 2 étoiles d'or en chef et d'un dauphin en pointe, le tout du même.*

* DE POLIGNAC, vicomtes de Polignac, etc. J'ai consacré une notice étendue aux premiers vicomtes héréditaires du Velay ou de Polignac dans le t. VIII de l'*Histoire des Pairs de France*, et expliqué comment la maison *de Chalençon* a été appelée, en 1421, à relever le nom et les armes de cette race illustre, qu'elle a continués jusqu'à nos jours. Je ne la rappelle ici que pour prévenir une erreur d'Audigier qui qualifie vicomtes de Brioude, Armand, Eienne et Dalmace de Polignac, mentionnés dans des chartes de 895, 925 et 934. Il n'y a jamais eu de vicomtes de Brioude. La qualité de vicomtes, portée par ces seigneurs dans les chartes citées, leur venait de la terre de Polignac, et non d'un office ou d'un fief quelconque attaché à l'église de Brioude dont ils furent bienfaiteurs et dont Dalmace était abbé en 930. Ailleurs Audigier t. VI, p. 32). appelle Clodion (au lieu d'Armand), le premier vicomte de Polignac, vivant en 888, et sa femme Agalmodis. Ce qu'il dit pour expliquer l'origine de ces premiers vicomtes en les rattachant aux Apollinaires a été depuis longtemps victorieusement refuté par le P. Sirmond, et surtout par les chartes où les noms latins des deux familles n'ont pas la moindre analogie. *Fascé d'argent et de gueules.*

DE PONCEAUX, seigneurs du Clos, 1495-1666. *De gueules, au fer de lance d'argent, accompagné en chef d'une hure de sanglier, et en flancs de 2 croissants, le tout du même.*

DE PONS, seigneurs de Bar et de la Grange, 1501-1666. *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 fasces d'or; aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 pommes du même.*

DE PONS, seigneurs de Rochelis, de la Rigaudie, etc., branche de la famille qui précède. *De gueules, à 3 fasces d'or.*

On trouve, sous le nom de Pons, de nombreuses admissions dans le chapitre de Brioude, depuis 1161.

DE PONSONNAILLES, *alias* DE GRIZOLLES, *voyez* DE GRIZOLLES.

DE PONTEAU (Annet-Charles), écuyer, seigneur d'Aucipont. 1656.

* PONTGIBAUD. Petite ville et ancienne baronnie sur la Sioule, à 4 lieues de Clermont. Elle relevait des dauphins d'Auvergne. Gilbert, seigneur *de Pontgibaud*, est nommé dans une charte de Durand, évêque de Clermont, en faveur de l'abbaye de Cluny, vers l'an 1080. La branche aînée de cette maison a porté

par alliance la terre de Pontgibaud dans la maison de Montgascon, vers la fin du XII[e] siècle. Une autre branche existait, vers 1375, en Pierre *de Pontgibaud*, seigneur de Luzilhat et de Vandègre. *De gueules, à 2 lions léopardés d'or.*

DU POUGET, seigneurs des Fosses et de Villars, 1542-1666. *De sinople, au palmier arraché d'or, accosté de 2 lions affrontés du même ; au chef d'argent, chargé de 3 étoiles d'azur.*

POUTRE (Sébastien), sieur de Laubinet, 1656.

DE POUZOLS, seigneurs de Carbonnat, 1475-1666. *D'azur, au lion d'or ; au chef cousu de gueules, chargé d'une fleur de lys d'or entre 2 coquilles d'argent.*

DE PRADES, *voyez* RICHARD.

DU PRAT, seigneurs des Cornets, 1552-1666. *D'or, à la fasce de sable, accompagnée de 3 tiercefeuilles de sinople.*
La généalogie de cette famille est rapportée dans le VI[e] volume des *Archives de la Noblesse.*

DE PRATLAT, seigneurs de Puechmèje, 1562-1666. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 étoiles d'azur.*
La branche des seigneurs de Saint-Victour et de Gorsse a prouvé depuis 1542.

* DE PRONDINES. B. *de Prondines* vivait en 1273. Arbert *de Prondines*, damoiseau, fut témoin au testament d'Amé Dauphin, seigneur de Rochefort, en 1355. Nicolas *de Prondines*, vivant en 1450, portait : *Écartelé, au 1 d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de 2 étoiles de sable, et en pointe d'une houssette du même ; aux 2 et 3 de gueules, à 2 fasces d'argent, frettées d'azur ; au 4 d'azur, à la tour d'or.* La branche aînée de cette famille avait fini dans Marguerite, dame *de Prondines*, terre située à 3 lieues de Pontgibaud, qu'elle porta en mariage, vers 1400, à Guillaume *de Chaslus.*

DE PROVENQUIÈRES, seigneurs de Bertiers, de Saint-Martial et de la ville de Chaudes-Aigues en partie, 1531-1666. *D'azur, à 2 branches de pervenche d'or, enlacées en couronne.*
Le nom de cette famille s'écrivait anciennement *de Prévenquières*. C'est celui d'un château mouvant de la baronnie de Séverac, en Rouergue, et que possédait Rodolphe *de Prévenquières*, qui fut présent, en 1263, à une transaction passée entre Gaillard, abbé de Silvanès, et Flore (Fleur), religieuse du monastère de Saint-Sernin de Rodez (*Rec. de Doat*, *t.* 132, *fol.* 292, 294).

DE PUEL, seigneurs de Villaret, du Besset et d'Escouffour, 1450-1666. *D'argent, au laurier de sinople.*

* DU PUY. Perrin *du Puy*, qui habitait à Montpensier en 1450, portait : *D'or, à 3 molettes d'éperon de gueules.*

DU PUY DE CURIÈRES, ont fait preuve de 5 degrés, 1666. *Parti, au 1 d'azur, à 3 têtes de lion arrachées d'or; au 2 d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 croissants d'or.*

Antoine *du Puy*, écuyer, seigneur du Puy et de Chabreughol, était chancelier et garde du scel royal en la chancellerie de Montferrand, en 1472.

DU PUY DE ROUSSON, 1524-1666. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 croissants d'or.*

C'est une branche de la famille qui précède.

Q

DE LA QUEUILLE, marquis de Châteaugay, 1449-1666. *De sable, à la croix denchée d'or.*

Aimoin *de la Queuille* était abbé de la Chaise-Dieu en 1303. *voyez* ROCHEFORT.

R

DE LA RAFFINIE, seigneurs de la Jourdanie, 1504-1666. *D'argent, à 2 raves de sinople en pal.*

* DE RANDANS. La terre de Randans est située à 2 lieues et demie d'Aigueperse. Pierre *de Randans* fut fidéjusseur, avec Artbert de Soléchas, d'une donation faite au monastère de Sauxillanges, du temps de saint Odilon, abbé de Cluny, par un seigneur nommé Hélie, vers l'an 1030 (*Cart. de Sauxillanges*, fol. 114). Baudouin *de Randans* fut présent à l'hommage lige fait en 1208 à Robert de Clermont, seigneur d'Oliergues, par Guillaume et Bernard de Joux, frères, et Pons et Anselme de Joux.

DE RAVEL, seigneurs de Ferreirolles, 1532-1666. *D'azur, à 7 étoiles d'or, posées 4 et 3, et deux croissants d'argent, l'un en chef et l'autre en pointe.*

* REHÈS DE SAMPIGNY, seigneurs d'Issoncourt, d'Effiat, d'Olhat, etc. Cette famille n'est établie en Auvergne que depuis 1728, époque à laquelle elle a acheté du duc d'Orléans le marquisat d'Effiat. Elle est originaire de Lorraine, et son premier titre nobiliaire est un diplôme du duc Charles IV, du 27 octobre 1661 (1), confirmé

(1) Ce diplôme fut accordé à Jean *Rehès* assesseur au bailliage de Saint-Mihiel. On a imprimé la liste générale des nobles de ce bailliage convoqués pour la rédaction et la publication des coutumes les 28 octobre 1571 et 27 septembre 1607, et la famille Rehès n'y figure point, ni même parmi les notables du tiers état. Cependant le diplôme de 1661 la fait remonter à Nicolas Rehès, vivant en 1559, et qualifié *lieutenant-colonel* de cavalerie un siècle avant l'institution de ce grade. Une pareille énonciation suffit pour faire apprécier le degré de confiance que méritent généralement toutes les lettres recognitives de noblesse délivrées par les ducs de Lorraine. Les besoins d'état leur faisaient faire argent de tout, de la noblesse, de l'ancienneté comme des titres. Aussi ces princes ont-ils créé plus de nobles en 300 ans, que les rois de France en 6 siècles.

par lettres patentes du roi Louis XV, du mois d'août 1724. Elle a dû son élévation à des alliances et des charges de fortune, et particulièrement à Louis Ignace *Rehès*, qui fut surintendant des finances du prince de Vaudémont, et conseiller d'état du duc Léopold, par brevet du 29 avril 1708. Il fut créé comte de Sampigny, par le même prince, le 19 juin 1712, et en obtint la commutation du nom *de Rehès* en celui *de Sampigny,* par lettre du 17 février 1717. Cette famille subsiste en plusieurs branches et porte : *De gueules, au sautoir d'argent.*

DE RETZ DE BRESSOLLES, seigneurs de la Bessière et du Crouzet, 1526-1666. *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'une épée d'argent, la garde en haut,* qui est DE RETZ; *au 2 et 3 d'azur, à la fasce haussée d'argent,* qui est DE BRESSOLLES.

La généalogie de cette ancienne famille est insérée dans le t. III des *Archives de la Noblesse.*

DE REYNAUD, seigneurs du Grippel, de Monts, d'Issards, etc., 1491-1667. *D'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules.* La branche des seigneurs de Paternaud a prouvé 6 générations, à partir de 1532.

Moréri fait mention d'un Guillaume *Rainaud* d'Auvergne, qui était prieur de Valbonne lorsqu'il fut élu général des Chartreux, en 1367.

Alain Chartier, dans son *Histoire de Charles VII*, le Laboureur et Audigier, font mention d'un autre Guillaume *Reyneaud*, gentilhomme de la province d'Auvergne, lequel, ayant contraint le comte de Suffolk de lui rendre son épée à la prise de Gergeau (1429). Ce général anglais l'arma chevalier sur le pont de cette ville, pour qu'il ne fût pas dit qu'il eût été fait prisonnier par un simple écuyer.

DE LA REYNERIE, seigneurs de l'Isle, de la Bessière, etc., 1523-1666. *D'azur, au lion d'or, lampassé, armé, couronné et vilené de gueules, accompagné de 3 étoiles du second émail.*

(Voir sur cette ancienne famille la liste des chanoines de Brioude.)

* DE LA RIBE (Jean), vivant en 1450, portait : *D'azur, au croissant d'argent, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.*

Cette famille existait en 1503.

* DE RIBEYRE. Cette famille est connue dans la haute bourgeoisie de Clermont depuis Antoine *Ribeyre*, qui vivait en 1441. Déjà, en 1291, un Guillaume *Ribeyre* faisait partie du clergé de l'église de Clermont. La postérité d'Antoine s'est divisée en deux branches. L'aînée, celle des seigneurs de Fontenilles, de Lezoux et de Saint-Sandoux, n'est point sortie de sa condition originaire. Celle des seigneurs d'Omme (ou d'Omps) et du Crest s'est anoblie en la personne d'Antoine *de Ribeyre*, reçu conseiller au parlement

de Paris le 26 mai 1657, maître des requêtes en 1667, intendant de Limoges en 1671, puis de Touraine en 1672, lieutenant civil au châtelet de Paris le 30 avril 1674, conseiller d'honneur au parlement de Paris en 1679, conseiller d'état en 1683, et enfin intendant de Poitou en 1689, décédé le 7 octobre 1711. *D'azur, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de 3 canettes du même, becquées et membrées de gueules.*

DE RIBIER, seigneurs de Ramenet, 1541-1666. *De gueules, au levrier rampant d'argent, colleté d'or; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

La branche de Ribier, seigneurs de Lavaur et de Laire, a fait preuve de 6 générations, depuis 1511. Elle possédait le château de Lavaur, dès 1269, époque à laquelle vivait Jean et Durand *de Ribier.*

RICHARD DE PRADES. (Claude et Balthazard) seigneurs de Vernes, 1656. *De sable, à la croix ancrée d'argent.*

DE LA RICHARDIE DE BESSE, 1523-1666. *De gueules, à la bande d'argent, chargée de 3 étoiles de sable. Écartelé* DE BESSE. (voir p. 17)

DE RIGAIL, ou DE RIGAL, seigneurs de Faveyrolles, 1548-1666. *Parti, au 1 d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une canette de sable, becquée et membrée de gueules; au* 2 D'APCHIER.

DE RIGAUD, seigneurs de Marenge, de Beaufort, etc., famille de robe du présidial de Riom. *D'argent, à 3 têtes de maure de sable, tortillées du champ.*

DE RILLAC, seigneurs de Nozières, de Saint-Paul, de Saint-Martin, 1343-1666. *D'argent, à 7 vergettes de gueules.*

La terre de Rillac, berceau de cette ancienne famille, est située à trois quarts de lieue de Langeac.

DE RIOLS, seigneurs de Lestremolèdes, famille originaire du Languedoc, 1498-1666. *D'azur, à 2 étoiles d'or, et 1 croissant du même en pointe.*

DE RIOM, seigneurs de Proulhat, 1499-1666. *D'azur, à 3 étoiles d'or.* (1). Guillaume Revel fait mention de cette ancienne famille dans son *Armorial d'Auvergne*, dressé en 1450 (p. 54).

* DE RIOM. Ponset *de Riom*, qui vivait à Tesson en 1450, portait : *D'argent, au lion de gueules.*

Jean *de Riom* fut témoin d'une donation faite à la chartreuse des Portes, en 1190, par Gui, comte d'Auvergne.

---

(1) Jean *de Riom*, seigneur de Chazelles, paroisse de Chazelles, a dénié la qualité d'écuyer en 1666 (*fol.* 160 *de Brioude*).

Hugues *de Riom*, seigneur de Riom en Montagnes, près Bort, vivait en 1210.

ROBERT DE LIGNERAC, seigneurs de Pléaux, du Bessein, de Bazanet, de Saint-Quentin, etc., 1427-1666. *D'argent, à 3 pals de gueules.*

La terre de Pléaux est entrée dans cette maison en 1244, époque du mariage de Sibylle, dame de Pléaux, avec Géraud *Robert*, seigneur de Montignac, fils d'Aimeri *Robert*, seigneur de Montignac, en Quercy, qui vivait en 1230.

* DE LA ROCHE, seigneurs de Châteauneuf et de Tournoëlle. Suivant Audigier, la terre de Tournoëlle, située au-dessus de Riom, et qui avait appartenu d'abord à la maison de Dampierre, fut donnée par le roi saint Louis à Hugues *de la Roche*. Cette version ruine complètement le système de l'abbé d'Estrées, qui, pour faire de cette maison de la Roche une branche de celle de la Roche-Aymon, ne remonte pas au-delà du règne de Charles-le-Bel, et lui donne bien gratuitement pour auteur Hugues *de Char* en Combrailles qu'il suppose avoir été père de Hugues *de la Roche*, auteur certain de cette famille, marié avec Dauphine *Rogier*, sœur germaine du pape Grégoire XI, et nièce du pape Clément VI, qui nomma Hugues de la Roche maréchal de sa cour et gouverneur du comté Venaissin. En 1345, il acquit d'Aimar de Maumont les droits qu'il avait sur les terres de Saint-Gervais et de Châteauneuf. L'abbé d'Estrées pense que ce fut lui qui acheta le château de Tournoëlle, mais il n'en donne aucune preuve. Nicolas *de la Roche*, seigneur de Châteauneuf, Tournëlle, Volvic, Cébazat, Saint-Gervais, Miremont, est ainsi qualifié dans un aveu et dénombrement qu'il rendit au duc de Berry et d'Auvergne le 1er août 1403. En déclarant tenir de ce prince toutes les terres dont il était possesseur, il en excepte celle de la Roche, en Limosin. L'abbé d'Estrées, qui voulait à toute force que ce maréchal de la cour de Rome fût de la maison de la Roche-Aymon, a fait les efforts les plus puérils pour atténuer le témoignage de cet acte de 1403. Il est constant que la maison de la Roche, dont les armes diffèrent totalement de celles de la Roche-Aymon, possédait une terre de son nom en Limosin. Et il est d'autant plus probable qu'elle tirait son origine de cette province, que sa première alliance connue est avec les Rogier de Beaufort, également du Limosin. Une preuve testimoniale de noblesse, faite en 1612, atteste que les seigneurs de la Roche et de Tournoëlle avaient une origine commune avec la maison de Rochechouart. Cette opinion, combattue par l'abbé d'Estrées, a du moins le mérite de se justifier par une analogie presque complète des armoiries, les seigneurs de la Roche-Tournoëlle portant un écu *fascé ondé de gueules et d'argent*. Mais alors il faut admettre qu'un cadet de Rochechouart est passé en Limosin, et y possédait une terre de la Roche distincte de celle de Rochechouart. Cette famille s'était subdivisée en trois branches. Les seigneurs de Tournoëlle et de Miremont se sont éteints en 1509 dans la maison d'Albon. Les seigneurs de Châteauneuf ont fini vers 1555, et

leurs biens sont passés dans les maisons de Montmorin et de Rochefort-Salvert. Enfin Anne *de la Roche*, héritière de la branche des seigneurs de Cisternes et de Merdogne en porta les biens, en 1564, dans la maison de Langeac.

DE LA ROCHE, seigneurs du Rouzet, de Giat, etc. 1511-1667. *D'azur, à* 3 *bandes d'or* (1).

DE LA ROCHEBRIANT, seigneurs de la Chau, de Lachenal, de Bonneuil, de Lavau, d'Estroussat et de Saint Didier, 1559-1666. *Écartelé d'or et d'azur.*

Briant *de la Roche*, chevalier, épousa, en 1304, Dauphine, dame *du Broc*, veuve de Louis II de Beaujeu, seigneur de Montferrand.

Bertrand, vicomte *de la Rochebriant*, seigneur du Broc, vivait en 1350, et Jean, vicomte *de la Rochebriant*, chevalier, son fils, en 1367. Ce dernier, chef de la branche aînée, étant mort sans enfants, ses biens passèrent dans la maison de Murols.

* DE ROCHE-D'AGOUX, *de Rupe Dagulphi*. Cette ancienne famille avait pris son nom d'un château situé à 2 lieues d'Auzance. François *de Roche d'Agoux* vivait en 1169. Sa postérité existait encore en 1450. *D'azur, au lion échiqueté d'or et de gueules.*

DE ROCHEDRAGON, seigneurs de Perdichat, 1542-1666. *D'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules.*

DE LA ROCHE, seigneurs de la Garde, 1656.

* DE ROCHEFORT, seigneurs d'Aurouse, d'Aurières de Saillans, de Moissac, etc. D. Coll pense que cette ancienne famille est une branche puînée de la maison de Murat de Cros, dont elle portait les armes (*brisées d'une bordure*), et possédait le château (Murat le Quaire) dans le XIIIe siècle. Aymon *de Rochefort* seigneur de la Queuille déclara, en 1245, tenir en fief du dauphin d'Auvergne tout ce qu'il possédait dans la châtellenie de Rochefort, située à cinq lieues de Clermont. Aymon eut plusieurs fils. La postérité de l'aîné s'est éteinte dans le XVe siècle. Bertrand *de Rochefort*, le puîné, eut en apanage la terre de la Queuille, dont sa postérité prit le nom. *Voyez* DE LA QUEUILLE. La maison de Rochefort a donné un grand nombre de chanoines au chapitre de Brioude. *Losangé d'or et d'azur; à la bordure de gueules.*

* DE ROCHEFORT (Guillaume et Philibert), seigneurs de Saint-Marcel, vivaient en 1450, et portaient: *Fascé d'or et de gueules; au lambel de sable.* Pour cimier, un sauvage portant sa massue, et pour cri : ROCHEFORT.

---

(1) Il est fait mention d'un Guillaume *de la Roche* parmi les témoins d'une donation faite au prieuré de Sauxillanges, en 1118, par Hugues, seigneur de Montmorin.

DE ROCHEFORT D'ALLY, seigneurs de Rochefort, barons d'Ally et de Saint-Vidal, etc. La terre de Rochefort, située près de Blesle, a été le berceau de cette illustre famille. Antoine *de Rochefort* et Marguerite, héritière *d'Ally*, sa femme, fondèrent, en 1001, le prieuré de Bonnat ou de Rochefort, au diocèse de Saint-Flour. La branche des comtes de Jozeran, aînée de cette maison, existait en 1770. Celle des comtes de Saint-Vidal, vicomtes de Beaufort, s'est éteinte en 1742. La branche des comtes de Saint-Point est également éteinte. *De gueules, à la bande ondée d'argent, accompagnée de 6 merlettes du même en orle.* La branche de Beaufort, substituée aux nom et armes DE LA TOUR-SAINT-VIDAL, écartelait *d'or, à la tour de gueules, maçonnée de sable.*

DE LA ROCHEFOUCAULD-LANGEAC, comtes de Saint-Ilpize, etc., 1518. *Aux 1 et 4 d'or, à 3 pals de vair,* qui est DE LANGEAC; *aux 2 et 3 burelés d'argent et d'azur, à 3 chevrons de gueules, le premier écimé, brochants,* qui est DE LA ROCHEFOUCAULD.

DE LA ROCHELAMBERT, 1482-1667. *D'argent, au chevron d'azur; au chef de gueules.*

DE LA ROCHE DE MAHOHA, *alias* Weltes, seigneurs des Angles, famille originaire d'Allemagne, anoblie en 1513. *D'argent, à la fasce de gueules, sur laquelle broche un croissant contourné d'or; au franc canton du même, chargé d'une bande fuselée de sable.*

DE ROCHEMONTEIX, *voyez* CHALVET.

* DE ROCHEMOYRE. Guillaume *de Rochemoyre* est nommé dans des lettres de Humbert de Beaujeu, seigneur de Montpensier, connétable de France, de l'année 1278. Cette ancienne famille existait encore en 1450 et portait : *Bandé d'argent et d'azur.*

DE LA ROCHENEGLY, seigneurs de Chamblat et de Pontgibert, 1514-1666. *D'argent, à une corneille de sable, perchée sur un tertre du même.*

* ROCHE-SAVINE, terre située à 2 lieues d'Ambert, possédée par la maison de Montboissier, dont plusieurs sujets en portent le le nom dans des chartes de 1173 et 1285.

DE LA ROCHETTE, seigneurs de la Feulherade, de la Morle, de la Bastide, de la Panide, de Lugeac et du Cluzel, 1360-4 août 1667. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 étoiles d'argent.* Pierre *de la Rochette*, chevalier, était possesseur d'un fief mouvant de la châtellenie de Murat au XIIIe siècle.

* DE LA RODDE (*de Roda*). Il y a des chartes de cette famille dans les XIIe et XIIIe siècles. Elle est mentionnée dans une charte de l'abbaye de Silvanès de l'année 1153 (*Cartul. t. Ier, fol.* 216, *verso*). La terre de la Rodde, dont elle tenait son nom, est située en Auvergne à une lieue et demie de Tauves.

* RODIER. Pierre *Rodier*, gentilhomme d'Auvergne, fut nommé

chancelier de France en 1321. Il rendit les sceaux en 1323, après avoir été pourvu de l'évêché de Carcassonne. *D'argent, au chevron de gueules, chargé de 3 molettes d'éperon d'or, et accompagné de 3 trèfles de sinople.*

Cette famille est éteinte depuis long-temps. Celle *de Rodier de la Bruguière*, en Languedoc, lui est étrangère, et n'était pas encore anoblie en 1700.

* ROLANT (Antoine), habitait à Rochefort en 1450. *D'azur, au cor de chasse d'argent, lié de gueules, accompagné de 3 étoiles d'argent.* Cimier : Un coq hardi.

DE LA ROQUE D'AZINIÈRE, seigneurs de la Béolière, de Montlet, de la Chau, de Jozan, de la Borie, de Crans, et de la Tourette, 1505-1666. *d'azur, à 2 leviers affrontés d'argent, colletés et bouclés de gueules ; au chef d'argent, chargé de 2 roses de sable.*

DE ROQUELAURE, seigneurs de Pompignac, 1450-1666. *Parti, au 1 d'azur, à 3 rocs d'échiquier, 2 et 1 d'or et 3 besants du même, 2 et 1 ; au 2 de gueules, à la tour d'argent, ajourée et maçonnée de sable.*

DE ROQUEMAUREL, seigneurs d'Albiac, 1480-1666. *D'azur, à 3 rocs d'échiquier d'or ; au chef d'argent, chargé d'un levrier courant de sable.*

Cette maison est fort ancienne. Arbert *de Roquemaurel*, vivant sous le règne du roi Philippe Ier (1059 à 1108), fut inhumé à l'abbaye de Sauxillanges, à laquelle il avait fait plusieurs donations. Son fils, Robert *de Roquemaurel* fut aussi bienfaiteur de cette église, comme on voit au fol. 165 *verso* de son cartulaire.

DE LA ROQUE DE MONTAL, 1497-1666. *D'azur, au lion d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 rocs d'échiquier d'or.*

DE LA ROQUE DE SENNEZERGUES, seigneurs de Mouret et de Courbières, 1440-1666. *D'or, à 3 rocs d'échiquier de gueules.*

Le château de Senezergues, relevant de la baronnie de Calvinet, et situé dans la Haute-Auvergne, était possédé, en 1308, par Archambaud *de la Roque*, chef de cette famille.

DE ROSIER, seigneurs de Laval, de Moncelet, d'Herminières, 1530-1666. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent.*

* DE LA ROUE, seigneurs de la Roue, de Montpeloux, etc. Le château de la Roue, quoique situé au pied des montagnes du Forez, ressortissait de la sénéchaussée de Riom. La maison de Montboissier possédait une portion de cette châtellenie au milieu du XIIIe siècle, ce qui a fait croire à Audigier qu'Armand Ier, seigneur *de la Roue*, frère de Guillaume *de la Roue*, prieur de Savignac en 1233, et de Léotard *de la Roue*, abbé de Saint-Évod du Puy, était fils d'Armand Maurice de Montboissier, seigneur de Saint-Bonnet, de Roche-Savine et *de la Roue* ; mais rien ne justifie cette conjecture. Voyez, t. IV de cet ouvrage, ce que nous avons dit de l'an-

cienne maison de la Roue et des diverses familles qui lui ont succédé. Elle portait : *Fascé d'or et d'azur.*

DE ROUSSAT, *voyez* ALEXANDRE.

DE ROUSSEL, seigneurs d'Alagnac. Cette famille descend de Pierre *Roussel,* pourvu, le 25 mai 1633, d'une charge de secrétaire du roi. *D'or, au griffon d'azur ; au chef du même, chargé de* 3 *étoiles du champ.*

DE ROYÈRE, seigneurs de Vernoux et de la Chastie, 1457-1666. *Parti, au* 1 *d'azur, au lion d'or, accompagné de* 5 *étoiles d'argent en demi-orle au flanc dextre, et de* 3 *besants du même en pointe ; au* 2 *de gueules, à* 3 *levriers d'argent l'un sur l'autre.*

DES ROYS, seigneurs des Bordes, d'Échandelis, etc., 1533-1666. *D'azur, à la bande d'argent, chargée de* 3 *étoiles de pourpre.*

* DE RUINES, seigneurs de Ruines au diocèse de Saint-Flour. Gausfred *de Ruines* et sa femme Aicie donnèrent en bail à fief à Bernard, religieux de Moissac, une terre sise en la paroisse de Saint-Loup le 4 des ides de mai (12) 1119. (*Titres de l'abbaye de Moissac*, vol. I, fol. 350.) Bertrand *de Ruines* vivait en 1268.

S

* SAILLANS, terre située à 3 lieues et demie d'Ambert, qui donna son nom à une ancienne famille dont était Guillaume *de Saillans*, chanoine de Brioude en 1256. Elle existait encore en 1558. *D'argent, au croissant tourné de gueules, accompagné de* 3 *étoiles du même.*

* DE SAINT-CHRISTOPHE, seigneurs de Saint-Christophe, près Saint-Martin de Valmeroux : *D'or, à la bande denchée d'azur.*
Cette famille existait encore en 1450.

* DE SAINT-FLORET (1), seigneurs de Bellenave. René *de Saint-Floret* échangea, en 1225, avec le dauphin d'Auvergne, la terre de Saint-Cirgues pour celle de Saint-Floret. Ses descendants ont pris le nom *de Bellenave* dans le XVe siècle. Louis-Jean, seigneur de Bellenave, fils d'Atton-Jean *de Saint-Floret* et d'Antoinette de Chazeron, fut marié, par le roi Charles VII, avec Madelaine *d'Anjou,* fille naturelle de Jean d'Anjou, marquis de Pont-à-Mousson, à laquelle le monarque donna une partie de la ville de Montferrand pour sa dot. Leur postérité s'est éteinte par un double mariage dans la maison le Loup. De Saint-Floret-Bellenave portait : *D'azur, au lion d'or.*

DE SAINT-GERMAIN, *voyez* D'APCHON.

---

(1) Les auteurs de cette maison sont nommés indistinctement de *Saint-Floret* et de *Saint-Flour* le Château.

* DE SAINT-GERVASY. La terre de ce nom est située près de Pont de Lempde. La famille qui en a reçu le nom existait en 1450, et portait : *De sinople, à une tige de chardons d'or, fleuris de gueules.*

DE SAINT-GIRON, seigneurs de Boucheran, 1531-1666. *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, à la tête de loup arrachée de gueules; aux* 2 *et* 3 *vergetés d'or et de gueules de* 10 *pièces, qui est* DE SAINT-GIRON. (Voyez l'*Armorial d'Auvergne* de Guillaume Revel, p. 74.) Cette famille a pris son nom d'une terre située près d'Aurillac.

DE SAINT-MARTIAL, barons de Conros et d'Aurillac, seigneurs de Puydeval, de Montal, de la Bastide, etc., 1423-1666. *D'azur, au ray d'escarboucle d'or.*

L'ancienne maison de Saint-Martial a eu pour auteur Geoffroi *de Saint-Martial*, qui vivait en 1169. Pierre *de Saint-Martial*, le dernier rejeton mâle de cette maison, par son testament de l'année 1423, institua, pour son héritier universel, son neveu, Jacques *de Plaignes*, fils de Gui de Plaignes et de Marie *de Saint-Martial*, fille de Jean *de Saint-Martial*, seigneur de Drugeac, à la condition que lui et sa postérité quitteraient le nom et les armes de Plaignes, pour porter ceux de *Saint-Martial.* C'est de cette alliance de Marie de Saint-Martial avec Gui de Plaignes qu'est descendue la seconde maison de Saint Martial, qui s'est continuée jusqu'à nos jours.

DE SAINT-NECTAIRE, *voyez* DE SENNETERRE.

DE SAINT-PARDON, 1450-1666. *D'or, à la bande coticée d'argent et d'azur.*

DE SAINT-PAUL, seigneurs de la Garde, de Chazelles, etc. 1518-1666. *D'argent, à* 2 *pals de gueules*; *au franc canton d'argent, chargé d'une croisette de sable.*

DE SAINT-QUENTIN, seigneurs de Beaufort, 1405-1666. *D'or, à la fleur de lys de gueules.*

Cette famille a fondé la chartreuse du Port-Sainte-Marie, la seule qui ait existé en Auvergne.

* DE SAINT-URCIZE, seigneurs de Saint-Urcize, au diocèse de Saint-Flour. Cette ancienne famille a fini, avant 1240, en la personne de Pons, seigneur *de Saint-Urcize*, dont la fille porta ce château et la terre du nom à son mari, Déodat de Canillac, fils de Déodat de Caylus et de Comtesse, dame de Canillac, lequel, ayant hérité des biens de sa mère, releva le nom et les armes de Canillac, et forma la seconde race de ces seigneurs puissants, fondue dans la maison de Montboissier.

DE SALERS, barons de Salers, 1467-1666. *D'or, à la tour d'azur, avec un avant-mur crénelé de* 4 *pièces, ajourée de sable.*

La petite ville et baronnie de Salers, dans la Haute Auvergne, a été le berceau de cette maison. Sa filiation est bien suivie depuis

Gui, seigneur *de Salers*, qui épousa, en 1276, Thimouse *de Scorailles.* Audigier la croit une branche de la maison des vicomtes de Murat.

DE SALERS, seigneurs de Loradon, d'Eldoux et de Poulhouse, 1413-1666. *D'azur, à la tour donjonnée de 3 tourelles d'argent, celle du milieu supérieure, la tour percée de 3 portes et maçonnée de sable.*

DE LA SALLE DE LA BARRIÈRE, seigneurs d'Yolet. etc, 1533-1666. *Écartelé, au 1 de gueules, à 3 bandes d'or, bordées de sable; au 2 d'azur à une maison forte d'argent, ouverte et maçonnée de sable, ajourée du même, savoir: d'une croisée de face et de deux sur les côtés, flanquée au flanc dextre et à la partie postérieure, d'une tour carrée, et au flanc senestre, même partie, d'une tour ronde comblée, enfin, à la partie antérieure du flanc dextre d'une tour de même girouettée de sable*, qui est DE LA SALLE; *au 3 d'azur, à 5 cotices d'or; au 4 de gueules, au lion d'or, accompagné de 10 billettes d'argent en orle.*

DE LA SALLE DE PUYGERMAND, 1424-1666. *De gueules, à 2 troncs écotés d'or, passés en sautoir, soutenant une tour donjonnée de 2 tourelles d'argent.*

DE LA SALLE DE TEILLET, seigneurs de Saint-Poncy, de Loubarieux, de Luhers, 1489-1666. Mêmes armoiries que la Salle de Puygermand.

DE LA SALLE DU VAL. Autre branche de la même famille. A produit depuis 1519.

DE SALVERT, *alias* DE MONTROGNON, seigneurs du Mas, des Crottes, etc., 1270-1666. *D'azur, à la croix ancrée d'argent.* Voir DE MONTROGNON.

DE SAMPIGNY, *voyez* REHÈS.

DE SARRASIN, seigneurs de Bonnefons, de Condat et de Farges ont prouvé 7 générations. *D'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 coquilles d'or.*
Guillaume *de Sarrasin*, vivant en 1450, portait pour cimier: Un Sarrasin habillé d'une tunique de gueules à hiéroglyphes de sable, et pour cri: LA JUZIE.

DE SARTIGES DE LAVANDÈS, 1448-1666. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles d'argent, celles en chef surmontées d'une fleur de lys d'or.*
Voyez la généalogie de cette ancienne famille dans le tome VI des *Archives de la noblesse.*

* SAUCHON (Antoine), vivant à Vissac en 1450, portait: *Écartelé d'or et de gueules, au lambel de l'un en l'autre de trois pièces sur chaque canton supérieur.*

DE SAUNIER DE BAINS, seigneurs de Mercœur, etc. 1450-

1666. *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *de sable, à la bande d'or*; *aux* 2 *et* 3 *d'argent, à la tour de gueules, maçonnée de sable.*

DE SAUNIER DE LA CHAUMETTE, seigneurs de Saint-Sèvre, etc., 1480-1666. *D'azur, à la fasce d'or, engrêlée d'argent, accompagnée de* 3 *têtes de léopard d'or.*

DE SCORAILLES, quelquefois D'ESCORAILLES, seigneurs de Roussille, 1418-1667. *D'azur, à* 3 *bandes d'or.*

Cette maison fut anciennement illustre et puissante. Dès les temps les plus reculés, elle était en possession de la ville et du territoire de Mauriac; le château de Scorailles, situé à une lieue de cette ville, était une des fortes places de l'Auvergne. Raoul *de Scorailles*, évêque de Périgueux, vivait en 1001. Gui et Raoul *de Scorailles* prirent la croix pour la Terre-Sainte, au concile de Clermont, en 1096. Begon *de Scorailles* fut le premier abbé de l'abbaye d'Obazine, fondée vers 1143, par le bienheureux Pierre de Mercœur. Audigier donne une filiation bien suivie de cette famille depuis l'an 1030; mais il faut reléguer avec les fables ce qu'il dit de son origine, qu'il remonte à un comte Bosole, vivant en 507, du temps de Clovis et d'Alaric; car il est impossible de trouver aucune trace certaine et suivie des familles nobles antérieurement à l'usage des noms. La branche aînée *de Scorailles* a fini par Algayette *de Scorailles*, mariée, avant 1412, avec Henri Ier, comte de Rodez. Les troubadours ont célébré sa sagesse et sa beauté. Cette branche et celle des comptors de Scorailles, fondue, vers la fin du XIVe siècle, dans la maison de Saint-Chamans, portaient: *D'or, à* 3 *bandes d'azur.* La transposition des émaux était la brisure des branches de Mazerolles et de Roussille.

Du Bouchet a composé une histoire généalogique de la maison de Scorailles.

DE SÉDAGES DE VACHERESSE, 1502-1666. *D'argent, au soleil de gueules.*

* SEDAILH. Vivien *Sedailh*, chevalier, fut témoin du testament de Mascaronne de Comminges, femme de Henri, comte de Rodez, le 7 mars 1291. Cette famille habitait à Ruines, au diocèse de Clermont, en 1450. *Écartelé aux* 1 *et* 4 *de gueules, à la bande d'or, accompagnée de* 6 *lionceaux dragonnés du même*; *aux* 2 *et* 3 *d'azur, à* 3 *roses d'argent, et une bordure de gueules.*

DE SEGUY, seigneurs del Molé et d'Anglars, originaires du Rouergue, 1557-1666.

* DE SENEZERGUES (Louis), sieur de la Rode, capitaine de grenadiers dans le régiment de la Sarre, infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, issu d'une famille qui avait rempli, pendant plus d'un siècle, les premières places du bailliage présidial de la ville d'Aurillac, fut anobli par lettres patentes du mois de mai 1720. *De gueules, à deux bandes vivrées d'argent.*

DE SENNETERRE, anciennement SAINT-NECTAIRE, seigneurs de Verrières, 1656. *D'azur, à 5 fusées d'argent, accolées en fasce.*

Saint-Nectaire est un château bâti sur une montagne près de la petite rivière de la Couse. Il a donné son nom à l'une des maisons les plus anciennes et les plus illustres de l'Auvergne. Étienne *de Saint-Nectaire* qui vivait en 1040 (1), en est l'auteur. Il fut père de Casto Ier, seigneur de *Saint-Nectaire*, en 1080. Celui-ci, père d'Étienne II, vivant en 1122; et ce dernier, père de Casto II, vivant en 1160. Cette maison s'est éteinte dans le XVIIIe siècle.

DE SERY, seigneurs de Roveyret, de Laire, de Confolans, 1550-1666. *D'azur, à la licorne d'argent, accompagnée de 3 besants d'or.*

DE SÉVÉRAC, seigneurs de Ségur, etc., branche de la maison de Sévérac de Bradine, barons de la Garde, de Roussillon, etc., 1508-1666. *D'argent, au lion de gueules, accompagné de 7 étoiles du même.*

La terre de Sévérac est située à une demi-lieue d'Aurillac.

DE SEVEYRAT, seigneurs de la Chassaigne, 1475-1666. La branche de Fontaube, seigneurs du Verger et de Lavaur, a prouvé 6 générations. *D'azur, au sautoir d'or, à l'engrêlure de gueules.*

DE SISTRIÈRES, *voyez* DE MURAT.

DE SOMMYÈVRE, seigneurs de Parentignac. Cette famille, qui a fait preuve de 5 générations, est ancienne et originaire de Champagne. (Voir le nobiliaire de cette province.) *D'azur, à 2 rencontres de cerf d'or.*

DE SOUALHAT, seigneurs de Laire et de Fontalard. On ignore d'où cette famille a tiré sa noblesse. On voit par l'*Armorial de la généralité de Riom*, dressé en vertu de l'édit de 1696, que Jerôme Soualhat, marchand de la ville de Maringues, portait: *D'azur, à une autruche d'or.*

* LA SOUCHÈRE, château situé entre Vic-le-Comte et Sauxillanges, qui a donné son nom à une famille distinguée fondue dans la maison de Beaune. Le cardinal Jérôme *de la Souchère*, abbé de Clairvaux, et l'une des lumières de l'église, était de cette famille. Il mourut à Rome en 1571. *De gueules, au chevron d'or, chargé de 3 étoiles d'azur, et accompagné de 3 coquilles d'argent.*

* DE STRADA, seigneurs de Sarliève et de Cornon, famille originaire de Bohême. Octavio *Strada*, garde des médailles et antiques de l'empereur Rodolphe II, obtint de ce monarque, le 18 juin 1599, des lettres patentes qui lui permirent de porter les armoiries que l'empereur Maximilien avait accordées, en 1584, à Jacques

---

(1) Il est fait mention d'Étienne au fol. 70, *verso* du *Cartulaire de Sauxillanges*, dont il fut bienfaiteur.

Strada, son père, avec faculté d'y joindre celles d'Octilie *Skinkin de Rosberg*, sa mère. Le fils d'Octavio étant passé en France, reçut du roi Louis XIII, en toute propriété, le lac de Sarliève, à la charge d'en opérer le desséchement. Il fut naturalisé Français en 1639, et confirmé dans sa noblesse par lettres du mois de mai 1641. *Coupé, au* 1 *d'or, à l'aigle couronnée de sable; au* 2 *parti, tiercé de sable, d'argent et de gueules, et bandé de gueules et de sable.*

DE SUAT, seigneurs de Fressinet et d'Oradour, 1560-1666. *D'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules, accompagnée en chef d'une étoile du même.*

SUDRE, *voyez* PAUT.

DE SURIS, originaire de Quercy, 1544-1666.

T

* DE TAILHAT, seigneurs de Tailhat près Langeac. Cette famille existait en 1450. *D'or, au lion fascé de gueules et de vair.*

DU TEIL, seigneurs du Chazelet, du Peschier et de la Vernède, 1547-1666. *D'or, à l'arbre de sinople; au chef d'azur, chargé d'une fleur de lys entre* 2 *étoiles d'or.*

DE TERAULES, seigneurs d'Yvernoges, de Chalandras, de la Véronne, de Murat, de la Terrasse, ont fait preuve de 5 générations. *D'azur, à* 3 *tours d'argent, ajourées et maçonnées de sable.*

TEVENET DE VILLEROPHON, (Jean), écuyer, sieur de la Chassagne, lieutenant en la châtellenie de Thiers, 1656.

* THIERS, anciennement THIERN. La ville de Thiers, chef-lieu de la vicomté de ce nom, est bâtie sur le penchant d'une montagne que surmontait un château considérable, séjour des vicomtes, appelé par Grégoire de Tours *Thigernum castrum.* Le roi Thierri prit et brûla la ville de Thiers en 530. Du Bouchet, suivi par les continuateurs du P. Anselme, fait descendre la maison de Thiers d'un Armand, vicomte d'Auvergne, du temps du roi Eudes et de Charles-le-Simple, en 895 et 898. Mais Baluze a prouvé que Matfroid, premier vicomte de Thiers, et Robert, vicomte d'Auvergne, son frère, tous deux mentionnés dans une charte de 927, étaient fils, non d'Armand, mais d'Astorg et d'Ascendane, suivant une charte de l'église de Brioude d'environ l'an 930, quoique le système de Baluze, qui rattache Astorg à Bernard Ier, comte d'Auvergne, ne soit point justifié. Saint Etienne de Thiers, fondateur l'ordre de Grandmont, décédé en 1124, était issu de cette illustre famille. Elle s'est éteinte au milieu du XIVe siècle. La vicomté de Thiers était passée par échange, en 1308, dans la maison de Forez. *D'or, au lion de gueules.*

* DE TINIÈRES, seigneurs de Tinières, barons de Merdogne, etc., Tinières était une châtellenie de la Haute-Auvergne. Arbert *de Tinières*, prieur de Bort, vivait en 1167. Cette famille, alliée à celles de Montal, de Beaufort-Canillac, de Tourzel-Alègre, de Vissac, etc., a formé deux principales branches. L'héritière de la branche aînée, Jeanne *de Tinières*, baronne de Merdogne, porta cette terre en mariage, vers 1480, à Germain *de Foix*, vicomte de Couserans. La branche de la Villate a été maintenue sous ce dernier nom, en 1666. La branche aînée, substituée, en 1424, aux nom, armes et terres de Guillaume II, vicomte de Narbonne, vendit cette vicomté, en 1442, à Gaston de Foix, comte de Bigorre. *D'or, à la croix ancrée d'azur.*

* DE TORSIAC, seigneurs de Torsiac, près Massiac. Jean *de Torsiac* était chanoine de Brioude, de 1431 à 1471, et autre Jean de Torsiac l'était en 1541. Cette famille habitait à Blesle en 1450. *D'or, au taureau de gueules, accorné d'argent, issant de l'angle sénestre.*

DE LA TOUR, seigneurs de Murat-le-Quaire, comtes d'Apchier, ont fait preuve de 6 générations. *D'azur, semé de fleurs de lys d'or; à la tour d'argent, maçonnée de sable, brochante; et pour brisure, une bande de gueules, chargée en chef d'un écusson d'argent.*

C'est la seule branche existante de l'illustre maison *de la Tour d'Auvergne*. Voir, dans ce volume, une notice sur cette maison et sur celle *de la Tour-Saint-Paulet*, qui, de nos jours, en a pris le nom et les armes.

DE LA TOUR, seigneurs de la Peyre. Cette maison a prouvé 10 générations depuis Botius *de la Tour*, mentionné dans le contrat de mariage de Ramond *de la Tour*, son fils, avec Alazie de Murat, du 30 janvier 1353. C'est une branche issue de la maison de la Tour, en Rouergue, dont le chef a fait preuve de 20 générations. *De gueules à la tour d'argent.*

Sous le règne de Philippe I[er], Arnaud *de la Tour* et Arsende, sa femme, firent donation à Hugon, abbé de Vabres, des mas de Vèze, d'Asserun et de la Nogarède. (*Doat*, t. 148, fol. 90.) Au mois de septembre 1193, Arnaud *de la Tour*, Anglès, sa femme, et leurs fils, Arnaud et Raimond, firent donation à l'abbaye de Nonenque de la quatrième partie de la dîme de Hendenavès. (*Cartul. de Nonenque*, fol. 165.) La terre de la Tour, berceau de cette ancienne maison, est située à 3 lieues de Saint-Affrique.

DE LA TOUR DE LA BORIE, 1523-1666. *D'azur, à la tour d'argent, ajourée et maçonnée de sable.*

La branche de Perpigne a remonté sa preuve jusqu'en 1355, avec constatation de sa descendance d'Antoine de la Tour, qui, par bref du 15 novembre 1095, fut relevé du vœu de religion qu'il avait fait. L'authenticité de cette charte de 1095 paraît suspecte.

DE TOURNEMIRE, 1523-1666. *D'or, à 3 bandes de sable; à la*

bordure de gueules, chargée de onze besants d'or, et au franc canton d'hermine (1). Cette maison a été jadis considérable. Audigier dit que le château de Tournemire (situé à 3 lieues d'Aurillac) portait anciennement le nom de château souverain. Pierre, seigneur *de Tournemire*, vivait en 1077. Rigal, seigneur *de Tournemire*, fit donation à l'abbaye de Conques du mas du Chier, en Auvergne, par charte datée du règne de Henri Ier (*Cartulaire de l'abbaye de Conques*, t. Ier, fol. 131.) En 1102, Jacques *de Tournemire* accompagna à la Terre-Sainte Guillaume VII, comte d'Auvergne, avec les principaux seigneurs du pays, entre autres Arnaud de Bréon, Arnaud d'Apchon, Jean de Murat, Louis de Montmorin, Léon de Dienne, etc., etc. (*Art de vérifier les dates.*)

Les grands biens de cette famille ont été aliénés par la dissipation de ses auteurs, et le château de Tournemire est passé dans la maison de Caissac de Sédages.

DE TOURTOULON, *voyez* DE L'ESTANG.

DE TOURZEL, seigneurs de Tourzel, barons d'Alègre, marquis

---

(1) C'est ainsi que sont peintes les armes de Rigaud *de Tournemire* au fol. 35 de l'armorial de Guillaume Revel. Elles ont pour cimier : un cygne issant d'un vol de sable, et pour cri : TOURNEMIRE. Au fol. 34 du même armorial se trouve l'écu de Jean *de Tournemire*. Il est *d'or, à la tour de gueules, accostée de 2 étoiles d'azur; au bâton de sable en bande, brochant sur le tout.* Cimier : une tour de gueules, issante d'un vol banneret d'or. Cri : TOURNEMIRE.

Il se peut que ces deux écussons appartiennent à 2 branches de la même maison, dont l'une aurait changé ses armes par substitution ou par brisure. Il est possible aussi que Jean de Tournemire fut de la famille de ce nom en Rouergue, famille également fort ancienne, et qui possédait la terre de Tournemire, à 2 lieues un quart de St-Affrique, dès le commencement du 12e siècle. Déodat, Guitfred ou Gaufred et Pierre *de Tournemire*, frères, firent une donation à l'abbaye de Silvanès en 1140. Pierre *de Tournemire* paraît dans une autre charte du même monastère de l'année 1151, et Gaufred fit donation aux religieux, en 1152, du fief du village de Salelles. (*Cartul. de Silvanès*, t. I. fol. 89, 170, 200). Le même Gaufred *de Tournemire*, Hugues, son neveu, Esquive, et Stéphanie, sœurs de ce dernier, et Brunissende, leur mère, firent donation aux moines de Silvanès, en 1155, de tout ce qu'ils possédaient au territoire de Canteloup, et leur confirmèrent les donations des villages de Salelles et de Montfroid (*Monte frigido*). Dans une charte de Hugues et de Stéphanie *de Tournemire* en faveur du même monastère, auquel ils donnèrent ce qu'ils possédaient à Promillac, en 1169, figure parmi les témoins Amat *de Tournemire*. (Id. fol. 250 : t. II. fol. 174.) Stéphanie ayant pris le voile dans le monastère de Nonenque en 1173, son frère Hugues donna pour sa dot le mas de la Carmezelle, sur lequel Esquive, sa sœur, avait des droits dont elle lui fit abandon. (*Cartul. de Nonenque, fol.* 152.) Dans le même temps, deux autres branches de cette ancienne famille étaient représentées par Arnaud *de la Tour* et Raimond de *Tournemire*, qualifiés frères dans une charte de l'année 1164, portant confirmation en faveur des moines de Silvanès de la donation qu'ils leur avaient précédemment faite du village de Salelles, en présence de Raimond de la Garde et de Guillaume de Saint-Félix. (*Cartul. de Silvanès, t. II, fol.* 129.) A la fin du 13e siècle, les seigneurs du château de Tournemire, en Rouergue, portaient les noms de *Jourdain de Tournemire*, soit que la famille eût changé, soit que ce nom leur vînt d'une substitution ou d'un fait historique.

de Beauvoir, etc. *L'histoire des grands officiers de la couronne* fait connaître cette famille depuis Séguin, seigneur *de Tourzel*, qui scella de son sceau l'acte de donation faite, entre les années 1135 et 1140, par Robert, comte d'Auvergne, des dîmes de son domaine du château d'Usson à l'abbaye de Sauxillanges, et en donne la filiation depuis Assaillit *de Tourzel*, chevalier, qui vivait en 1275. Cette famille dut sa grande fortune à la faveur dont Jean de France, duc de Berry, combla Morinot *de Tourzel*, son chambellan, auquel il fit don, en 1385, de la baronnie d'Alègre et des terres de Chamels, de Saint-Just et d'Auzelle. Depuis lors les descendants de Morinot tinrent rang parmi les premières maisons d'Auvergne. Ses petits-fils quittèrent le nom *de Tourzel* pour porter exclusivement celui *d'Alègre*; et c'est à partir de cette substitution de nom qu'ils ajoutèrent dans leur écu *de gueules*, 6 *fleurs de lys d'or*, 3 de chaque côté de *la tour d'argent, maçonnée de sable*, qui constituait leurs armoiries primitives. Yves, marquis *d'Alègre* et *de Tourzel*, créé maréchal de France en 1724 et chevalier des ordres en 1728, chef de la branche aînée de cette seconde maison d'Alègre, est mort sans postérité mâle le 9 mars 1733. La branche de Viverols, marquis de Beauvoir, séparée de la précédente vers 1550, subsistait en 1780. *Voyez* ALEGRE.

* TRANQUIER (Guillaume et Robin) vivaient à Rochefort en 1450. *D'azur, à une hache d'armes d'argent, emmanchée de sable, posée en bande, cantonnée de 4 losanges d'argent.*

DE TRAVERSE (Claude), écuyer, seigneur d'Anteroche, 1656 (1).

DE TREMUEGEOL, seigneurs de la Barre, du Cheylard, de Nozières, 1507-1666. *De gueules, à la fasce d'hermine.*

DE TUBIÈRES DE CAYLUS, comtes et marquis de Caylus, 1503-1666. *De gueules, au chef émanché d'or.*

Très ancienne et très noble famille, qui s'est éteinte en 1765 dans le comte de Caylus, colonel d'un régiment de dragons de son nom, membre honoraire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimés sur les sciences et la littérature.

DE TURENNE, seigneurs du Bac, de Saint-Martin, de Soursac, etc., 1545-1666. *D'argent, à la bande d'azur, accompagnée de* 6 *roses de gueules en orle*, (qui est DE BEAUFORT).

La branche de Turenne d'Aynac, aînée de la précédente, porte les armes de Turenne, c'est-à-dire : *coticé d'or et de gueules.*

Cette famille, qu'ont illustrée de nombreux services militaires et de belles alliances, a fait preuve au cabinet des ordres du roi, depuis Hector de Turenne, seigneur d'Aynac, fils naturel de Rai-

---

(1) Charles de *Traverse*, avocat au parlement, a denié la qualité de noble (*fol.* 23 *du bureau de Mauriac.*)

mond-Louis, comte de Beaufort et d'Alais, lequel lui fit donation des terres d'Aynac, de Saint-Hilaire, d'Ussac et de Vergy, par lettres du 5 juillet 1399. (Voir aussi l'*Hist. des grands-officiers de la couronne*, t. VI, p. 319).

Moreri, t. x, p. 385, a rapporté une généalogie de D. Pradillon, général des feuillants, qui donne une autre origine à la maison de Turenne d'Aynac, et passant sous silence Hector, fils naturel du comte de Beaufort, la fait remonter par un Guillaume de Turenne, vivant en 1374, fils de Flotard en 1337, celui-ci né d'Archambaud, vivant en 1305, fils d'un Pierre II en 1271, ce dernier fils de Hugues, fils de Pierre I, et ce dernier fils de Faidit, vivant en 1163, jusqu'à Guillaume de Turenne, vivant en 1115, troisième fils de Boson I, vicomte de Turenne, et de Gerberge de Terrasson. Mais cette généalogie n'est fondée sur aucun titre et ne mérite aucune créance.

U

* USSON, château considérable, situé sur une montagne escarpée, à une lieue et demie d'Issoire. C'était le chef-lieu de la châtellenie du même nom. La reine Marguerite, première femme de Henri IV, fit un long séjour dans ce magnifique château. Louis XIII le fit raser en 1634. Usson avait donné son nom à une famille puissante dont l'héritière, Alix *d'Usson*, porta les biens en mariage, vers le milieu du XIVe siècle, dans la maison de la Roue. Elle portait : *De gueules, à l'huis ou porte d'or*.

V

* DU VAIR, famille originaire d'Anjony, village de la haute Auvergne, et qui a donné un garde des sceaux de France en 1616. Depuis lors elle s'est fixée à Paris, où elle s'est éteinte dans le même siècle. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de* 3 *croissants d'argent*. Le garde des sceaux Guillaume *du Vair*, évêque de Lisieux, mort en 1621, et son frère Pierre *du Vair*, évêque de Vence, mort en 1638, ajoutaient *un lambel de gueules* pour brisure.

DE LA VAISSIÈRE, seigneurs de Beauregard et de Pat, 1440-1666. Branche de la Vaissière-Cantoinel, en Rouergue. *D'azur, à un coudrier ou noisetier d'or. Voyez* DE LA VEYSSIERE.

DE LA VAISSIÈRE, seigneurs du Mas, de la Borie, etc., 1503-1666, branche de la même famille.

D'or, à une branche de coudrier de sinople en bande, et une barre d'argent, brochante sur le tout.

La branche aînée dite des seigneurs de Cantoinet, de Caudeze, de l'Albaret et de Cocural, a fait preuve au cabinet du Saint-Esprit depuis 1327. Elle porte : *D'azur, au coudrier d'or; à la bande de gueules, brochante sur le tout.*

DE VALEIX, seigneurs de la Monne et de la Gardette, 1566-

1666. Il y a eu arrêt du conseil du 17 novembre 1667, qui a relevé cette famille de l'insuffisance de sa preuve. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de* 3 *tiercefeuilles d'argent, et en pointe d'un lion du même, lampassé et armé de gueules.*

DE LA VALETTE, seigneurs de Viescamp-Pern, maintenus par arrêt du conseil le 18 août 1667. *De gueules, au gerfaut d'argent.*

C'est une branche de la maison de la Valette-Parisot, dont était Jean de la Valette-Parisot, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, immortalisé par sa défense de Malte contre Soliman II en 1566. Cette maison descend de riches bourgeois de Rodez. Leurs auteurs Bernard *Valette* et Pierre, son fils, furent anoblis par lettres patentes du mois de mars 1382. Le même Pierre *Valette*, fils de Bernard, prend la qualité de damoiseau dans un hommage-lige qu'il rendit, le 23 mars 1391, au comte de Rodez, Bernard d'Armagnac, pour divers fiefs et biens qu'il avait achetés, savoir : la terre et le château de Parisot, le mas del Garric, le château del Rocos, les mas de Neuf-Églises, Belvezer, Puechgal, du Verdier, d'Aoust, de la Cassagne, de Pers, de la Roque, du Bac, del Camp, del Prat, de la Teule, etc., (*Chambre des comptes de Paris, registre des anoblissements depuis* 1347 *jusqu'en* 1660; *Rec. de Doat*, t. XI, fol. 270 *à* 279).

On a inséré dans le XIIIe volume du *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chenaye des Bois, une généalogie de la maison de la Valette-Parisot, qui n'est qu'un ramas de mensonges. C'est une fusion de toutes sortes de familles *de* ou *de la Valette*, dont on remontait l'origine aux vicomtes de Saint-Antonin. Plusieurs de ces fables ont été écartées ou signalées dans les tomes 1er et 7e de l'ouvrage in-4° que M. Courcelles et moi avons publié, mais non pas toutes. Un certain marquis de la Valette-Chabriol, descendu d'une famille de notaires du Vivarais, a trouvé le moyen, non-seulement de se rattacher à la maison de la Valette-Parisot, mais même de faire reconnaître cette prétention à Malte en 1776, puis à Vienne en 1781, dans des preuves de chambellan de l'empereur.

DE LA VALETTE (Jean), qui vivait à Blesle en 1450, portait : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de* 3 *cloches d'or.* Une branche de cette famille habitait à la même époque à Montsuc et portait le champ *de gueules.*

DE VARENNES (Jean Pacôme et Vincent), frères, écuyers, seigneurs de Mondafile, 1656, famille de trésoriers de France. *D'azur, au chevron d'or; au chef cousu de gueules, chargé de* 3 *étoiles d'or.*

* DE VASSEL, seigneurs de Vassel près Billom. Cette famille existait à Vertaizon en 1450 et portait : *Menu vairé d'argent et de gueules.*

DE VAUCHAUSSADE, seigneurs du Chery, de Segaux, 1520-1666. *D'azur, à un croissant et une étoile d'argent en pal.*

DE VAUX, seigneurs de Vaux, 1300-1666. *D'azur, au lion d'argent ; à la bande de gueules brochante sur le tout.*

DE VEILHAN, seigneurs de Penacors, de Faumonteil et du Cambon, 1505-1666. *D'azur, à 3 croissants d'or.* Famille ancienne et bien alliée.

DE VENOIRE (Benedict), écuyer, sieur de Villemoucaud, 1656.

DE VERDONNET, seigneurs du Cendre, 1480-1666. *D'azur, au lion d'argent ; à la bordure de vair.*

Le nom latin de cette famille est *Verdunelli*. Elle est connue depuis Joseph *de Verdonnet*, mentionné dans des chartes de 1190 et 1197. Bertrand *de Verdonnet*, chanoine de Brioude, vivait en 1282.

DE LA VERGNE, seigneurs de Meyssac, de Chaufour, de la Rue, etc., originaires du Quercy, 1413-1666. *D'or à la rose de gueules.*

* DE VERNAISON, famille anoblie par la charge de trésorier de France en la généralité de Riom en 1684 et 1716. *D'azur, à 3 noyers d'argent.*

Il y a eu plusieurs secrétaires du roi de ce nom, savoir : Jacques *Vernaison* en 1584, autre Jacques *de Vernaison* en 1599, par la résignation de Guillaume *de Vernaison*, son père, et Blaise *de Vernaison*, pourvu par Henri IV sur la démission pour cause de rebellion de Thomas de Pontac.

DE VERNÈSE (Claude), écuyer, sieur de Trezain, 1656.

DE VERTAMY, seigneurs de la Borie, de Saint-Priest, etc., 1504-1666. *D'azur, au chevron d'argent, entrelacé dans 3 fasces du même.*

* DE VERTOLAYE. La terre de Vertolaye, située à deux lieues et demie d'Ambert, a été le berceau de cette famille, qui s'est établie dans le diocèse du Puy. En 1195, Guerin et Bertrand *de Vertolaye* furent témoins pour Agnon de Maymont du traité que ce dernier fit avec Hugues III Dalmas, seigneur de Cousan, pour mettre fin aux discussions qui divisaient ces deux familles. *De gueules, à 4 fleurs de lys d'or.*

DE VEYRE, seigneurs du Poux et du Clos, famille anoblie par le roi Henri III, le 15 janvier 1582. *D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de 2 vanets et en pointe d'un croissant, le tout du même.*

* DE VEYRIÈRES, Guillaume *de Veyrières*, demeurant à Carlat en 1450, portait : *D'argent, à un verre long de sable.* Le nom de Veyrières est fort ancien. Bermont *de Veyrières* souscrivit la donation faite à l'abbaye de Conques, sous le règne de Philippe Ier

(entre les années 1092 et 1108), par Begon de Calmont d'Olt, Florence, sa femme, et leurs fils Geoffroi, Étienne et Guillaume de Calmont, de l'église de Saint-Saturnin avec la chapelle de la Roque de Valzergues, contiguë à cette église *(Rec. de Doat, titres de l'abbaye de Conques* t. I, *fol.* 225, *verso)*. Mais il y avait plusieurs terres de Veyrières ou Verrières en Limosin, en Auvergne et en Rouergue, et il y a eu sans doute aussi plusieurs familles du même nom.

DE LA VEYSSIÈRE, seigneurs de Valence, 1531-1666. *D'azur, au lion d'or, lampassé de gueules et armé de sable*, *voyez* DE LA VAISSIÈRE.

DE VICHY, seigneurs de Barbezit, de Luzilhac, etc., 1511- 1666. *De menu-vair* (1).

La généalogie de cette très ancienne maison est imprimée d'une manière incomplète dans le tome IV de l'*Histoire des Pairs de France*. La châtellenie de *Vichy*, dont elle a pris son nom et que possédait Théodebert, seigneur *de Vichy*, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Rigaud, au diocèse de Mâcon en 1065, est située en Bourbonnais sur les confins de la basse Auvergne.

* VIDAL, seigneurs de la Grange, de Renel, etc., famille éteinte dans celle de le Grand dans le XVI[e] siècle et alliée aux maisons de Tournemire et du Puy. *D'or, au dragon coupé de sinople et de gueules, lampassé et ailé du dernier émail*. (Registres de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, à la Bibliothèque de l'Arsenal, Langue de France, t. III, fol. 585).

* DE VIEILLE-BRIOUDE. La terre de Vieille-Brioude, située à une lieue du célèbre chapitre de Brioude, a été le berceau d'une famille ancienne et puissante. Étienne *Vieille-Brioude* et Robert II, comte d'Auvergne, firent donation, en 1054, de l'église de Saint-Just de Lugeat en Auvergne à l'abbaye de Saint-Honorat de Lerins en Provence. La maison de Vieille-Brioude existait encore en 1450, et portait : *De gueules, à la fasce d'argent.*

DE VIGIER, seigneurs de Prades et de Conros, 1524-1666. *D'azur, au lion d'argent, sur un monticule d'or.*

DE VILLARS (Louis), sieur des Bordes.

DE VILLARS (David), écuyer, seigneur de Saint-Bonnet, 1656.

DE LA VILLATE, seigneurs de Montroux, 1666. C'est une branche de l'ancienne maison de Tinières, formée vers la fin du XIII[e] siècle. Pierre *de Tinières* dit *de la Villate*, rendit un aveu à Ebles de Chabanes, seigneur de Charlus-le-Pailloux en 1340, et

---

(1) Il y a des sceaux de cette maison où l'écu est seulement *vairé de* 4 *tires* et c'est ainsi qu'il a été gravé dans *l'Armorial de la chambre des Pairs.*

Albert *de la Villate* était chanoine de Brioude en 1350. Cette branche avait recueilli les biens des anciens seigneurs de la Villate à la charge d'en porter le nom et les armes. Elle écartelait : *Aux 1 et 4* DE TINIÈRES *; aux 2 et 3 d'or, à la bande de sable, chargée de 3 étoiles d'argent*, qui est DE LA VILLATE.

DE LA VILLATELLE, *voyez* DE MAYET.

* DE VILLEBEUF. Cette famille existait à Apchon en 1450. *Parti, au 1 coupé d'hermine, à la bande vivrée de gueules, et d'argent, au lion de gueules; au 2 d'or, à 3 bandes d'azur.*

DE VILLELUME, seigneurs de Barmontel et de Villedieu, 1199-1656. *D'azur, à 10 losanges d'argent* (1).

La première date de la production de cette famille est celle du serment juré entre les mains de Robert d'Auvergne, évêque de Clermont, par Guillaume, seigneur *de Villelume* et de Barmontel, d'observer et entretenir le traité de paix fait entre le roi Philippe Auguste et le comte de Clermont.

DE VILLEMONTÉE, *voyez* AUTIER.

* DE VINAL ou DU VIGNAL. Gerald *de Vinal* fit donation à l'abbaye de Sauxillanges vers la fin du XIe siècle, pour la sépulture de sa femme, d'une dîme qui lui appartenait à Pratrond, ainsi qu'à ses cousins *(Cartul. de Sauxillanges. fol.* 168, *verso).*

* DE VISSAC, seigneurs de Vissac, d'Arlenc, etc. Cette famille a eu une grande existence en Auvergne par ses possessions, ses charges et ses alliances. Elle avait pris son nom d'une châtellenie située à une lieue et demie de Langeac, au diocèse de Saint-Flour. Pierre *de Vissac*, chanoine de Brioude, vivait en 1161. Cette maison n'a formé que deux branches. Celle des seigneurs de Vissac et de Marsat s'est éteinte en 1472, et celle des seigneurs d'Arlenc et de Murs vers 1500. Étienne *de Vissac*. chancelier de France, vers 1340, et Pierre son petit-fils, évêque de Saint-Flour, puis de Lavaur en 1394, étaient de cette dernière branche. *De gueules, à 3 pals d'hermine.*

* DE VISSAGUET (Vital), vivait à Vissac en 1450 et portait : *De sable, à 3 épis de blé d'or.*

* DE VISSAGUET, seigneurs de la Tourette, d'Issat, etc. Cette famille comptait encore en 1724 dans la bourgeoisie de la ville d'Arlenc. Elle s'est anoblie par l'exercice des charges du bureau des finances à Riom. *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de 3 étoiles du même et en pointe d'un levrier de sable.*

DE LA VOLPILIÈRE, seigneurs de la Volpilière et de Roffiac.

---

(1) Suivant Guillaume Revel, Jean *de Villelume*, qui vivait à Hermenc en 1450, portait : *D'azur, à 6 besants d'argent.*

Annet *de la Volpilière*, seigneur de la Volpilière, château situé dans la paroisse de Saint-Martin-Vigouroux, vivait en 1260. Il fut père de Poncet, seigneur *de la Volpilière* et de Roffiac, mort en 1286. Françoise, dame *de la Volpilière*, héritière de cette ancienne famille, épousa Guillaume, seigneur *du Greil*, et de ce mariage est descendu Sébastien *du Greil*, seigneur de la Volpilière et du Greil, qui s'allia, en 1530, avec Jeanne *de Nozières*. Leurs descendants ont porté le nom *de la Volpilière*. Les armes des premiers seigneurs de la Volpilière étaient : *Echiqueté d'azur et* d'*argent. Voyez* DU GREIL (1).

* LA VOUTE, fief situé non loin de Brioude qui a donné à une famille dont était Toussaint *de la Voute* qui vivait en 1450. *D'or, à un arbre de sinople.*

VUELTES, ou WELTES, *voyez* DE LA ROCHE DE MANHOHA.

---

(1) Guillaume et François *de la Volpilière*, frères, sieurs de Lolière, et Isaac *de la Volpilière*, fils de Guillaume, ont été condamnés pour production de faux titres *(fol. 46. de l'élection de Saint-Flour).*

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME DEUXIÈME.

Art. DE LA CORBIÈRE. Il est fait mention de cette ancienne famille dans deux chartes du cartulaire de Saint-Serge d'Angers de la fin du XIe siècle. La première est une donation faite à ce couvent, vers l'an 1080, par Richilde, mère de Hamelin de Meral, d'une vigne située près de la grange des moines, en présence de Rotbert de Charviers, fils de Gérald, de Wichard des Loges et d'Hubert de la Corbière (*de Corberia*). La seconde est la remise faite aux religieux, après la mort de Richilde, de la vigne que cette dame leur avait donnée ; ce dont furent témoins Gérald de Charviers, le même Hubert *de la Corbière*, Alard des Loges, etc. (*Cartul. de Saint-Serge d'Angers*, cop. du XVIIe siècle, fol. 93, 268.)

Philippe de la Corbière (*de Corberia*) valet, et Aynor sa femme, vendirent, au mois de mars avant la fête de saint Thomas, apôtre, 1281, des biens situés au lieu d'Angle à Guillaume du Plessis, écuyer, seig^r du Plessis et de la Vervolière. (*Preuves de l'histoire de la maison du Plessis-Richelieu*, p. 117.)

Art. D'ICHER. p. 1. Il faut ajouter aux titres anciens concernant cette famille ceux qui suivent : En 1175, Pierre d'*Icher* (*Icherii*) fut témoin avec Étienne d'Arnac, Gérald de la Blachère et Pierre de St-Jean, à une charte de Berenger d'Auriac et de ses fils, portant engagement au monastère de Silvanès, des pâturages de divers mas ou villages pour le prix de 180 sous melgoriens, dont 50 valaient un marc d'argent. (*Cartulaire de l'abbaye de Silvanès*, t. II, fol. 190).

Même page 1. Au mois de mars 1226, Bernard *Icher*, chevalier, fut témoin avec Déodat de Ferrières, aussi chevalier, Guillaume de Ferrières, écuyer, et Pons de la Roche de Marcillac, à une charte par laquelle Randonne, veuve de Guiraud de Panat, confirma une donation testamentaire faite par son mari aux religieux de Bonnecombe. (*Recueil de Doat, titres de Bonnecombe, t. II, fol.* 4.)

Pag. 2. Raimond *d'Icher* (*Hicherii*), damoiseau, fut présent à une charte du 9 des calendes d'avril (24 mars) 1299, par laquelle Jeanne de Saint-Maurice, veuve de Guillaume de Saint-Maurice, chevalier, seigneur de Montpaon, et Raimond de Saint-Maurice, damoiseau, son fils, exemptèrent les habitants de Saint-Affrique du droit du péage en toute la baronnie de Montpaon, hors les jours de foire, où tous allant et revenant de Saint-Affrique seraient soumis seulement à la moitié du droit. (*Id. Titres de Saint-Affrique, fol.* 22).

Une branche de cette famille existait en Quercy au milieu du XIVe siècle.

Art. DE CLERVAUX. Nous avons rapporté pag. 2 des *additions et corrections* du précédent volume, une charte de Saint-Martin de

Tours, d'environ l'an 1115, où paraît comme témoin d'une donation faite par Foulques V, comte d'Anjou, Payen *de Clervaux*. Ce seigneur fut aussi présent avec Hardouin de Saint-Médard, Hernulfe de Montgommery, Guillaume de Moulins, prévôt d'Angers, Adelard de Châteaugontier, etc. à une autre donation faite en 1116 par le même Foulques, la comtesse Eremburge, sa femme et Geoffroi, leur fils, aux religieux de Saint-Serge d'Angers. (*Cartul. de St-Serge,* cop. fol. 296).

Geoffroi *de Clervaux*, probablement fils de Payen, qui précède, épousa une riche héritière, Avoise *de Champagne*, dame de Champagne et de Mathefelon, fille de Hubert, sire de Champagne et de Mathefelon, de laquelle il eut, entre autres enfants:

Hubert *de Champagne*, qualifié fils d'illustre homme Geoffroy de Clervaux, dans la charte d'une donation qu'il fit au prieuré de Gouis, dépendant de Saint-Aubin d'Angers, au mois d'août 1190. (*Cartulaire du prieuré de Gouis*, fol. 39). C'est de cet Hubert de Champagne, fils de Geoffroi de Clairvaux, que sont sorties les deux illustres maisons de Mathefelon et de Champagne-la-Suze et Villaines.

Art. DE DION. Pag. 18, ligne 10 en remontant: art. 1° Joseph-Tranquillain, après ces mots: mort sans postérité, *ajoutez*: à Ricquebourg le 23 octobre 1805. Il avait épousé, par contrat passé devant Baudelocque, notaire à Amiens, le 11 juillet 1804, Augustine-Henriette-Joséphine *Poujol*, fille d'Adrien-Florimond Poujol et de Marie-Marguerite-Joséphine le Fort.

Dans les additions du précédent volume, p. 2, lig. 3, au lieu de Wollonnes *lisez* Wallonnes, et p. 4, ligne 9, au lieu de Charles-Edmond-Joseph, *lisez* Charles-Edouard-Joseph.

Art. DE MAULDE, pag. 3. Thomas *de Maulde* (frère de Wautier Ier) est mentionné dans une charte d l'abbaye de Vicogne près Valenciennes, de l'année 1144, avec la comtesse Emisse, femme de Geoffroi d'Arschot, Baudouin comte de Hainaut, Wautier d'Aunoy, etc. (*Preuves de l'histoire de Cambray*, p. 83).

Aliette *de Maulde* (fille de Wautier 1er) épousa, vers 1140, Louis *de Marlis*, seigneur de Chantemerle. Leur fils, Wautier de Marlis, marié avec Améline *de Rely*, fit avec elle le relief du fief de Chantemerle de l'église de Cambray en 1178. (*Ibid.* p. 94.)

Pag. 4. Enguerrand *de Maulde* fut présent, en 1206, à une donation faite à l'abbaye de Cantimpré par Alard, seigneur d'Antoing et de Croisilles. (*Hist. de Cambray*, p. 512.)

Pag. 5. Guion *de Maulde* (sans doute fils de Hugues II) assista aux octaves de Pâques 1385, aux fêtes des noces de Guillaume de Hainaut avec Marguerite de Bourgogne, et de celles de Jean de Bourgogne avec Marguerite de Hainaut, sœur de Guillaume. Guion de Maulde remporta le prix le 3e jour des joûtes, au jugement du duc de Bourgogne; ce prix étant disputé par Alelme de Boufflers et Robert le Roux. (*Ibid.* p. 54.)

TOME QUATRIÈME.

Art. DE CONTAMINE.

P. 5. Jean de Contamine (*Johannes de Contamina*) chanoine de l'église de Vienne en Dauphiné, est nommé avec Guillaume de Virieu, Guigues de Torchefelon, Jacques de Balon, Jean de Feurs, Humbert de Bezans, etc., chanoines de la même église, dans une bulle du pape Benoît XII, datée d'Avignon, le XII des calendes de décembre, sixième année de son pontificat, (20 novembre 1340), portant annulation de la cession que le chapitre de Vienne avait faite au dauphin Humbert II de ses droits sur la ville, droits revendiqués par l'archevêque. (Valbonnais, *Mémoires pour l'histoire de Dauphiné*, édit. de 1711, f. 435, col. 1; et dernière édition, t. II, p. 424).

Art. DU HAMEL.

P. 15, d'après d'anciens armoriaux de Picardie dressés sur les sceaux des familles, les armes de WARGNIES sont: *d'argent, à trois chevrons de gueules.*

TOME SIXIÈME.

Art. D'ARBAUD.

P. 13, ligne 3, il faut rétablir ainsi l'article 2° :

2°. Douce (et non Diane) d'Arbaud, mariée avec Jacques *de Bricard*, second consul de la ville de Marseille en 1525, fils d'autre Jacques de Bricard, et de Marguerite de Beissan.

Art. DE BONNEVIE.

P. 2. La charte de foi et hommage-lige donnée au mois d'octobre 1291 par Blanchette, veuve de Mathieu Ier DE BONNEVIE, comme tutrice de ses enfants mineurs, fait mention parmi les biens qu'elle tenait en fief du comte de Forez, outre la moitié de la grange de Montaignet, de la manse del Perer, avec des cens, dépendances et taillis. Elle déclare, en témoignage de son aveu et dénombrement, en avoir scellé les lettres de

son propre sceau. (*Chambre des Comptes de Paris, rég.* 491, *cote* 66, *aux Archives du Royaume*).

L'aveu et dénombrement fourni le 5 septembre 1337, par Jean DE BONNEVIE, fils de Mathieu, est plus explicite. Il déclare tenir en fief et hommage-lige de la baronnie, ressort et supériorité d'illustre et magnifique homme le seigneur Gui, comte de Forez, sa maison de Montaignet, avec ses revenus, terres, prés, rivières, garennes, bois et toutes autres dépendances; plus sa maison de Planchat (1) avec ses revenus, pâturages, garennes, cours d'eau, etc., la moitié des revenus qu'il avait près du château de St.-Bonnet, sa maison d'*Elvia*, située près du même lieu, qu'il avait récemment acquise, et la maison que Jean Calun tenait de lui, enfin plusieurs autres biens fonds et ceux que lui avaient récemment donnés Guillaume et Barthélemi de Povillars, frères. Cet acte fut passé en présence de Pierre Mitte de Mons, chevalier, de Beraud de Marques, licencié en lois, de Robert de Vervin et de Jacquemet de la Faye, clerc. (*Chambre des Comptes de Paris*, *rég*. 490, *cote* 89).

Même page 2, art. de Mathieu II DE BONNEVIE. L'acte d'aveu et dénombrement qu'il rendit au comte de Forez, le 11 décembre 1346, comme fils et héritier universel de feu Jean DE BONNEVIE, comprend les mêmes biens que ceux dénombrés en 1337, par son père. Cet acte fut passé à Montbrison, en la chambre des comptes de Forez, devant Jacquemet de la Faye, clerc, notaire public, sous le scel commun du roi au bailliage de Mâcon, tenu par Girard de Villeneuve, en présence de Robert de Vervin, d'Etienne Fabre de Codiat et de Jean d'Esperon, clercs. (*Chambre des Comptes de Paris*, *rég*. 491, *cote* 200).

Cette branche des seigneurs de Montaignet, vassaux

---

(1) Cette maison est nommée dans les confronts d'un aveu et dénombrement fourni au comte de Forez, le 12 mars 1333, par Armand de Grandval, damoiseau. (*Ch. des comptes de Paris*, rég. 492, cote 171.)

des barons de Saint-Bonnet, en Forez, existait encore au milieu du 15e siècle. Elle portait : *d'argent, à trois faces ondées de gueules; au chef d'argent, chargé de quatre fleurs de lys de gueules*. L'écu timbré d'un casque taré au tiers, sommé d'un bourrelet d'or et d'azur, d'où est issante en cimier une femme coiffée d'un long bonnet blanc, ayant une robe écarlate et une ceinture verte, les mains jointes et croisées, et pour cri MONTAIGNET. C'est ainsi que Guillaume Revel, p. 471 de son *Armorial d'Auvergne, de Bourbonnais et de Forez*, dressé en 1450, a peint les armes de François *de Bonnevie*, alors chef de cette branche.

Même page 2, le premier degré de la filiation de la branche de Pogniat doit être établi comme il suit :

I. Noble Jean DE BONNEVIE, Ier du nom, écuyer, seigneur dudit lieu, fournit aveu et dénombrement à messire Jean, baron de Montboissier et d'Aubusson, par acte du 2 octobre 1468, reçu par Simon de la Vaissière, notaire royal, pour divers cens, mas et tènements qu'il possédait dans les paroisses d'Aubusson, de Volore et d'Augerolles, et mouvants de la châtellenie d'Aubusson, aveu et dénombrement rappelé dans un autre fourni à la même châtellenie en 1565, par François de Bonnevie. Jean Ier eut entre autres enfants, Louis, qui suit, etc.

P. 3. François de Mascon, époux de Gabrielle de Bonnevie, par contrat du 10 décembre 1519, reçu par Angelier, notaire royal, était fils de Philippe de Mascon, écuyer, seigneur de Neuville, et de damoiselle Louise du Fayet.

Même page, il faut ajouter au degré de Gabriel : Il était âgé d'environ 22 ans et archer des ordonnances du roi sous la charge du seigneur de Rochebaron, lors des lettres de rémission qu'il obtint du roi François Ier au mois de juin 1523, pour avoir tué un homme qui l'insultait et le défiait de son bracquemart sur la place de Volore. (*Archives du Royaume*, *Trésor des chartes, rég*. 236, *p*. 157). Le même Gabriel eut deux fils et une fille :

1° Pierre de Bonnevie, qui a continué la postérité, et dont le contrat de mariage du 1er mai 1549 fut reçu par Peson, notaire royal;

2° Claude de Bonnevie, qui obtint du roi François Ier des lettres de rémission données à Tonnerre au mois d'avril 1542, pour avoir blessé mortellement un individu dans une rébellion de plusieurs habitants de Volore contre les officiers de justice. Il était alors âgé de 22 ans. (*Archives du royaume, Trésor des chartes*, rég. 256, pièce 52);

3° Françoise de Bonnevie, qui, veuve de noble Gaspard *de Saint-Chamans* (1) fit foi et hommage par acte du 12 septembre 1565, passé en présence de noble Eymard de Saint-Chamans, son fils, et de noble Michel de Saillens, et fournit aveu et dénombrement le 19 octobre suivant, dont l'acte fut reçu par Simon Bonvalet, notaire royal à Billom, à messire François de Montboissier, chevalier, baron de Montboissier, d'Aubusson et du Monteil, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, pour différents cens, rentes et tènements situés ès paroisses d'Aubusson, de Volore et d'Augerolles, qu'elle tenait et que ses prédécesseurs avaient tenus à foi et hommage de la châtellenie d'Aubusson. (*Originaux en parchemin*).

P. 4, ligne 3. Louis de Bonnevie ainsi que son père, (lisez et Jean de Bonnevie, son frère) servaient dans la compagnie d'ordonnance du seigneur de la Fayette, laquelle fit montre et revue en armes au camp devant Issoire, en Auvergne, le 15 juin 1577, le surlendemain de la prise de cette ville par l'armée royale. (*Titre original à la bibliothèque de Clermont*).

P. 4. Louis II de Bonnevie, seigneur de Pogniat, fut enterré dans l'église d'Aubiat, le 9 octobre 1611.

Même page, ligne 8, après Péronnelle de Mézières, ajoutez : (*Archives du château d'Aubiat*; *Armorial de France*, *par d'Hozier*, *registre premier*, *première partie*, *p.* 377).

Même page. Anne du Sauzay, veuve de messire Louis de Bonnevie, fit une donation portant substitution à François de Bonnevie, son fils, par acte

---

(1) De Saint-Chamans : de sinople, à 3 fasces d'argent ; à l'engrêlure du même en chef.

du 28 octobre 16.... reçu par Duché, notaire royal.

Même page. Le contrat du 13 février 1662 fut passé devant Magnant, notaire royal.

P. 5. Marie-Anne de Bonnevie, épouse de M. de Montgon, fit son testament devant Mayet, notaire royal, le 11 septembre 1703.

P. 6. Jacquette de Basmaison, était petite fille de Jean de Basmaison, député aux états de Blois en 1576.

P. 7, article 3, Jean-Baptiste, *lisez* Jean.

Même page, art. 10, Peyronelle de Bonnevie était fille de Jacquette de Basmaison et non de Charlotte de Chaslus. Son contrat de mariage, du 29 mai 1650, fut passé devant Grégoire, notaire royal. Jean de Belvezeix était fils de François de Belvezeix, écuyer, seigneur de Vaux, et de damoiselle Françoise de Prade.

Même page, degré de François de Bonnevie. Le contrat du 29 novembre 1653, a été reçu par Agier, notaire royal.

P. 8, ligne 7, *ajoutez* : Catherine Rouher fut inhumée le 6 octobre 1693. Elle était âgée d'environ 65 ans.

Pages 8 et 9. Jean-Marie et Gilbert de Bonnevie, frères, fournirent l'aveu et dénombrement de la maison noble et domaine de Lavort, paroisse d'Aubiat, en 1717. (*Chambre des Comptes*, rég. 507, p. 173).

P. 9. Jeanne de la Tour d'Auvergne mourut le 4 juill. 1758, et fut enterrée le 6, dans l'église d'Aubiat. Elle était nièce du cardinal d'Auvergne, chez lequel son frère mourut à Paris sans avoir été marié. Elle avait deux sœurs, l'une morte à Riom, l'autre mariée à M. de Rochemonteix-Nestra. Le contrat de mariage de Jean-Marie de Bonnevie et de Jeanne de la Tour d'Auvergne fut passé à Riom, en l'étude de Verdaison, notaire royal. Jean-Marie mourut à 79 ans, le 24 juillet 1745, et fut inhumé le lendemain dans l'église d'Aubiat, au tombeau de sa famille.

P. 10, ligne première, 1718, *lisez* 1717. Art. 6° Jean,

lisez : Jean-Joseph. Art. 7° 27 mars, *lisez* : 24 mars.

Même page, ligne 16 en remontant, Jean-François-Nicolas-Julie, *ajoutez :* reçu élève à l'école militaire en 1766.

P. 11, art. 3° Nicolas-Aimée, chevalier de Bonnevie, *ajoutez :* garde du pavillon et de la marine le premier juillet 1780, enseigne de vaisseau le 15 juillet 1784, et lieutenant de vaisseau le premier mai 1786.

Même page, art. 4° Claude de Barthomivat était fils de messire Charles de Barthomivat de la Besse, chevalier, seigneur de la Mothe, ancien lieutenant au régiment de Brie, et de défunte dame Anne Begon de la Rouzière.

Même page, degré de Guillaume-Gilbert, le contrat du 10 mars 1776 a été passé au couvent de Sainte-Marie de Riom, devant Verny, notaire royal de cette ville.

P. 12, art. 2° Jean-François-Fortuné. Il est mort en son château de la Jambonnière le 3 septembre 1826.

Même page, ligne 27, le contrat du 8 février 1808 a été passé devant Vallanet, notaire royal à Auzance.

Art. DE LA GARDE.

P. 30. Il faut ainsi rétablir les dates des naissances aux articles A, B, C, 4 janvier 1830, 30 juin 1832, et 14 septembre 1838.

Art. DE MAUMIGNY.

P. 1, description des armoiries, au lieu d'*une molette d'éperon*, lisez *une étoile*.

P. 2, ligne 26, après ces mots : on trouve, ajoutez : Jeannot *de Roche*, fils de défunt Guiot *de Maumigny*, damoiseau, qui rendit hommage pour sa maison de Roche, mouvante de Champvert, en 1335. (*Inventaire des titres de Nevers*, t. II, fol. 1352).

P. 3, note 2, ligne 3. Au lieu de Jean *de Maumi-*

gny, écuyer, seigneur du Loron, marié avec Jeanne *de Maumigny*, sa parente; il faut lire: Jean *de Maumigny*, et Etienne *du Loron*, écuyer, ce dernier tant en son nom qu'en celui de damoiselle Catherine *de Maumigny*, sa femme, fournirent aveu et dénombrement en 1445 (et non en 1443) pour certaines maisons et certains droits qu'ils avaient en la ville de Moulins-Engilbert. (Id. t. II, fol. 972).

P. 4, art. de Gui. La citation relative à Marie de Friaucourt, concerne Guiot, son frère puîné.

A l'article du même Gui de Maumigny il faut ajouter :

En 1455, il reçut procuration de Charles de Bourgogne, comte de Nevers, avec Guillaume, seigneur de Sercey et de Champallement, bailli de Châlon, Miles de Paillard, seigneur de Meursault, chambellan du même comte, et bailli de Nevers, Jacques de la Rivière, seigneur de Giry, et plusieurs autres officiers de sa maison, pour se trouver le 8 juin en la ville de la Charité-sur-Loire, à l'effet de traiter le mariage entre ledit comte de Nevers et Marie d'Albret. *(Id. t. IV, fol.* 2893*)*.

P. 6, ligne 18, fol. 978, *lisez* : fol. 976.

Art. du Prat.

P. 3. Annet du Prat, seigneur de Verrières, époux de Beraude Charrier, fut député d'Issoire aux états de la Basse-Auvergne, en 1453.

P. 36. Le marquis Théodore du Prat a épousé, le 30 novembre 1840, au château de la Bâtie, arrondissement de Thoissey (Ain) Marie *de Chabannes*. Le comte François du Prat, son frère, a été reçu chevalier de l'ordre de Malte à Rome, par S. E. le grand-bailli Candida, lieutenant du magistère, le 4 avril 1840.

TOME SEPTIÈME.

Art. de Moreton de Chabrillan.

P. 62, il faut ajouter à la marge les armes de Ro-

DRIGUEZ : de gueules, à la croix primatiale ou de Lorraine trêflée d'argent, sommée d'une tête de guerrier de profil du même, la visière de son casque baissée.

P. 70, article 2° César-Louis-François, *ajoutez* : Il a eu deux fils et une fille qu'il a reconnus par son mariage avec demoiselle *Thirelet*, en 1837.

P. 72, art. 2° Marie-Louis-Olivier-Théodose a épousé le 19 juin 1841 (contrat passé le 15, devant Huissier et son collègue, notaires à Paris,) Cécile-Eulalie *de Domecq* (1), née en Espagne le 17 juin 1822, fille de feu Pierre de Domecq, et de Diane Lancaster.

---

(1) DE DOMECQ : d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux mains du même.

TABLE GÉNÉRALE.

Nota : On a désigné en caractères *italiques* les familles dont les armoiries sont décrites dans ce volume.

A.

B.

C.

D

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O

P.

Q.

R.

S.

T.

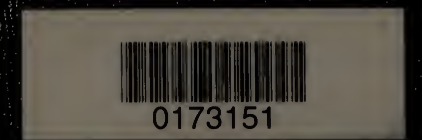
U.

V.

W.

Y.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE ET DU SEPTIÈME VOLUME.


0173151